-COPIE-

Service de la gestion des documents et archives – VTR

INITIALES DU MAIRE 1 INITIALES DU SEC.-TRES

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
Municipalité de Ste-Marthe.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances ce 5ème jour du mois d'avril mil-neuf-cent-soixante-six (1966) à laquelle assemblée sont présents: à sept heures P.M. (7).

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers — Maurice Toupin,
Paul Gervais,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

Formant quorum sous la Présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

1-4-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin, appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand, et résolu que les délibérations des deux dernières assemblées sont acceptées:

Adoptée.

2-4-66 Il est proposé par Monsieur Eloi Leblanc, appuyé par Monsieur le Conseiller Narcisse Hinse, et résolu que le Secrétaire-Trésorier Adélard Toupin soit nommé président d'élection municipale pour l'année 1966, que la tarif comme président ou officier soit le même qu'il y a deux ans.

Adoptée.

3-4-66 Il est proposé appuyé et résolu que le compte de Mawn Entreprises Inc. pour avoir travaillé au déblayement du dépotoir 2 heures et demi au montant de $ 27.50 soit reclammé à Monsieur Alfred Lacroix.

Adoptée.

4-4-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Narcisse Hinse, appuyé par Monsieur le Conseiller Gilles Hamel et résolu qu'une lettre de félicitation soit adressé au Coordinateur de la Protection Civil groupe 641 Cap-de-la-Madeleine.

Adoptée.

5-4-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin, appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand et résolu que le Maire soit autorisé à aller à Québec concernant le système d'incendie pour la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adoptée.

6-4-66 Il est proposé appuyé et résolu que Monsieur Aimé Breton soit averti d'aller ramasser les vidanges qui ont été déposés dans le chemin du Rang St-Malo.

Adoptée.

INITIALES DU MAIRE
2
INITIALES DU SEC.-TRES.

7-4-66

Il est proposé par Monsieur Le Conseiller Narcisse Hinse, appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand et résolu que le conseil municipal accepte les plans tels que soumis par la Firme Tremblay & Héroux & Ass. Et les autorisent à les présenter pour approbation à la Régie des eaux.

Adopté

8-4-66

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Gervais appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand et résolu que le secrétaire-Trésorier soit autorisé après la vérification si il a erreur de remettre le montant de 8.19 sur taxe de M. Raymond Sévigny pour l'année 1964

Adopté

9-4-66

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Gervais appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand et résolu qu'une demande soit faite à Monsieur le Président de la bibliothèque M. Jacques Lachapelle de la cité du cap-de-la Madeleine pour que les bibliogistes de Ste-Marthe du Cap-de-la Madeleine adhèrent gratuitement à votre service de bibliothèque considérant l'avantage que le gouvernement de la province offre dans ce domaine.

Adopté

10-4-66

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand et résolu que les comptes suivant sont acceptés et que le Secrétaire-Trésorier est autorisé à faire le paiement.

Adopté

Chèques	Comptes	
537	Conseil de Comté Mlle Fabienne Massicotte Sec. frais dans la vente de la propriété de M. Normand Mawn.	$41.37
538	Comité des loisirs de Ste-Marthe Inc. Résolution No. 4-3-66	$85.00
539	Roger Guilbault Maire Rémunération de Mars 66	$50.00
540	Maurice Toupin Rémunération de mars 66	$15.00
541	Paul Gervais " " "	$15.00
542	Eloi Leblanc " " "	$15.00
543	Marcel Arcand " " "	$15.00
544	Narcisse Hinse.....	$15.00
545	Cilles Hamel.....	$15.00
546	Monsieur Adélard Toupin 250. moins assurance chômage rente du Québec impôts fédéral et provincial de trois mois Janvier février et Mars 1966	$170.72
547	Alfred Lacroix salaire pour contrat des vidanges pour le mois de mars 1966	$389.10
548	Ministère du Revenu du Québec Régie des Rentes	7.20
549	Receveur Général du Canada Impôt fédéral payant les mois de janvier février et mars 66	$44.40
550	Ministère du Revenu provincial payant les mois janvier février et mars 66	$27.90
551	Commission scolaire de Ste-Marthe du Cap. pour payer les taxes de Monsieur Normand Mawn	$10.72

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
3
INITIALES DU SEC.-TRES.

Comptes (suite)

552	M. Gérard Daigle Facture no. 185 Egout bouché	$ 20.65
553	M. Gérard Daigle Facture no. 195 Egout bouché	$ 46.90
554	M. Cyrille Daigle """"""""""" 189 """""""""""	$ 8.40
555	M. Cyrille Daigle """"""""""""187 travaux dans les rues	$ 7.50
556	M. Cyrille Daigle """"""""""""186 réparation d'égouts	$ 2.10
557	M. Cyrille Daigle """"""""""""184 egout bouché	$ 20.65
558	M. Cyrille Daigle """"""""""""194 égout bouché	$ 48.30
559	M. Gaétan Normandin """"""""""204 égout bouché	$ 44.80
560	M. Hervé Brouilette """"""""""202 égout bouché	$ 35.00
561	M. Josepha Désilet """"""""""197 égout bouché	$ 26.60
562	M. Richard Loranger """"""""""199 égout bouché	$ 22.40
563	M Robert Beaudet """"""""""" 190 égout bouché	$ 7.00
564	M. Jacques Toupin """"""""""""196 égout bouché 2 sacs cimen	$ 34.70
565	M. Roger Courteau """"""""""" 198 égout bouché	$ 11.20
566	M. Emilien Normandin 1 voyage au bureau de la municipalité pour rencontrer le vérificateur M. Beaumier le 3 avril	$ 1.00
567	M. Camille Arcand voyagement et signifier un avis spécial	$ 5.50
568	M. Ernest Leblanc surveillance àqueduc 27 heures à 2.50	$ 67.50
569	M. Henri-Paul Courteau Facture no 100956 cadeau au préfet du comté	$ 13.17
570	M.MArcel Roy facture no. 10303 10297 10298 gas pour pompe égout	$ 8.13
571	M. Beton Vibré couvert de puisard égout (2)égout	$ 5.30
572	Dollard Limité le 6 et le 7 mars travaux pour égout	$ 70.37
573	M.Richard Loranger ménage au bureau de la municipalité 5heures	5.00
574	Bureau d'enrigistrement du bureau de Champlain mutation de février et mars	8.80
575	M. Richard Loranger pour réparation de rue 4heures	$12.00
576	M.Cyrille Daigle étendre de la pierre 8heures	$10.00
577	Roy et Trottier facture 19870 878 882 35.58 tonnesde mélange à 85 tonnes .50 la tonne de transport 6% de taxe	$49.84
578	Epicerie Gervais articles pour ménage au bureau	$ 6.42
579	M. Marcel Arcand 1 voyage à la banque avec le secrétaire	$ 1.50
580	Imprimerie Lacoursière Inc. facture 10903 fiches et papetrie	$26.39
581	Librairie Morin Inc. facture B 14828 B 14875 serviette et inspection des dactylos	$20.39
582	Imprimerie Lacoursière Inc. 1000 reçus de taxes f. 10640	$29.63
583	Formules municipale papetrie et relieur F. 15917- 15918 16203 livre de minutes avec relieur total 48.94	$20.16
584	Morin Frères Inc. Fact. C-43855-C43854 C4482 matériaux pour peinture et graissage à la station de pompage	$61.68
585	Benît Hélie Fact. 4387 384753 384366 huile à chaufage	$43.87
586	Gédéon Vaillancourt Fact. No. 48 poser compteur et ensuite changer compteur réparation de compteur arrêt d'eau total	$11.00
587	C. Dollard Ltée Fact du 28 mars 66 L-1309 -L1313 L-1314 L-1316 machinerie pour réparation d'égout	$343.98
588	Hydro-Que. pour la patinoire 8erue	$ 24.65
589	Hydro-Que. électricité aqueduc 110466	$152.22
590	Hydro-Que electicité au bureau	$ 7.16
591	Hydro-Que. lumière du 31 au 3 66	$ 89.04
592	CO. Teléphone du Canada du au 3 66	$ 13.58
593	M. Roger Gélinas copies de plans	$ 15.00
	TOTAL.	$ 2,375.89

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc, appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand et résolu que la séance régulière soit ajournée à mecredi le 13 avril 1966 à 7 heures P.M.

Adoptée.

Maire Roger Guillaud Sec-Trés. [signature]

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
4

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe.

Séance d'ajournement de la session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue aux lieu et heure ordinaires des assemblées mecredi le 13 avril mil-neuf-cent soixante-six à 7 heures P.M. sont présents:

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers — Maurice Toupin,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

Formant quorum sous la Présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

1-4-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Narcisse Hinse, appuyé par Monsieur Maurice Toupin Conseiller et résolu que le conseil demande qu'un représentant de la Compagnie de téléphone Bell du Canada pour expliquer le bris du câble sous-terrain ainsi que pour les plans à la première séance régulière du mois de mai 1966 soit mardi le 3 à 7 heures P.M.

Adoptée.

2-4-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand, appuyé par Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc et résolu que le compte de $19.10 soit envoyé à Monsieur Rodrigue Massicotte de Champlain P.Q. pour le bris d'une entrée d'eau au Sun Valley Motel.

Adoptée.

3-4-66 Il est proposé par Monsieur Eloi Leblanc appuyé par Monsieur Gilles Hamel Conseillers et résolu que Monsieur Narcisse Hinse soit autorisé à engager un homme et une voiture au prix $1.40 pour ramasser les déchets en bordure du rang St-Malo

Adoptée.

4-4-66 Il est proposé appuyé et résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe autorisent le Sec-Trésorier à donner un avis à Monsieur François Limoges, Jos Corbin, et Gérard Gilbert, à enlever tout débris qui empiètent sur le 25 pieds de l'alignement du chemin.

Adoptée.

5-4-66 Il est proposé appuyé et résolu que le rapport du vérificateur des livres de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, est accepté.

Adoptée.

6-4-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc appuyé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin et résolu unanimement que Monsieur Hervé Brouillette comme Inspecteur Municipal pour exécuter tous les travaux soient d'inspection service d'aqueduc collection de taxe sur demande dudit conseil etc. au prix de $100.00 par semaine, en plus avec la Régie des Rentes et assurance chômage et que le dit engagement sera en vigueur à partir du 18 avril 1966 et que si un changement s'impose pour un ajustement de salaire ou autres demandes Monsieur Brouillette devra donner un avis de 30 jours considérant que le conseil se réserve toujours le droit d'annuler cet engagement sur un avis

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

de 30 jours.

Adoptée.

INITIALES DU MAIRE 5 INITIALES DU SEC.-TRES.

7-4-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand, appuyé par Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc et résolu que Monsieur Ernest Leblanc soit remercié de ses services ainsi que Monsieur Arthur Beaumier inspecteur des bâtiments et de même pour Monsieur Gédéon Vaillancourt considérant que la Municipalité à engager un homme à tout faire ce genre de travail.

Adoptée.

8-4-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand, appuyé par Monsieur le Conseiller Narcisse Hinse et résolu que le compte de $50.00 dollars pour voyage à Québec pour système d'incendie et d'égoût soit remboursé à Monsieur Roger Guilbault Maire.

Adoptée.

9-4-66 Monsieur le Maire Roger Guilbault lève la séance.

Adoptée.

Adelard Toupin sec Trés. Roger Guilbault maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe.

Assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du conseil à 7 heures P.M. ce 27ème jour du mois d'avril mil-neuf-cent-soixante-six à laquelle assemblée sont présents:

Son Honneur le Maire Roger Guilbault,

M.M. les Conseillers: Maurice Toupin,
Paul Gervais,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel.

Formant quorum sous la Présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

Prendre en considération le sujet suivant:
Passer une résolution pour amender le règlement No. 54 en vertu duquel les obligations seront émises.

Je certifie sous mon serment d'Office que j'ai signifié l'avis de convocation à tous les membres du conseil au lieu ou à leur domicile entre 3heures et 45 minutes et 5 heures P.M. le 23ème jour d'avril 1966.

Adelard Toupin
Secrétaire-Trésorier.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

6

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

AMENDEMENT REGLEMENT NO. 54:

CONSIDERANT QUE la corporation de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine par son règlement No. 54 a été autorisée à emprunter une somme de $ 365,000.

CONSIDERANT QUE la corporation de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine s'est prévalue de la loi sur le Développement et les Prêts Municipaux;

CONSIDERANT QU'en vertu de cette Loi et de l'entente intervenue entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'Office du Développement Municipal et des Prêts aux Municipalités, la corporation de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine a obtenu de la Commission Municipale de Québec un prêt au montant de $ 231,785.25

CONSIDERANT QUE le montant de la renonciation sur ce prêt est de $57,946.31.

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de $173,838.94

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'amender le règlement No. 54 en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que demande soit faite à l'honorable ministre des Affaires municipales de bien vouloir modifier le règlement No. 54 pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de $173,838.94 d'obligations relatives au prêt consenti par la Commission Municipale de Québec en vertu de la loi et de l'entente susdites:

a) Les obligations seront datées du 1er mai 1966 et porteront intérêt à un taux de 5 3/8% l'an.

b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er mai de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.

c) Les obligations seront payables au détenteur enregistré au bureau de la Commission Municipale de Québec, en la Cité de Québec.

d) La Corporation pourra avec le consentement exprès de la Commission Municipale de Québec racheter par anticipation la totalité ou une partie des obligations de cette émission à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Toutefois, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il effectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité au taux d'intérêt de la présente obligation pour le terme non encore expiré à la date du rachat.

Adoptée à la séance du 21 avril 1966

Sec-Trés. Adélard Toupin

Roger Soulard Maire

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

TABLEAU DE REMBOURSEMENT: Date de l'enrégistrement 1er mai 1966
Enrégistrée au nom de la Commission Municipale
de Québec. Régistraire [signature]

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine Entreprise No. 307:
(Champlain)

Règlement No. 54:

Prêt réel de l'Office: $ 231,785.25

Moins renonciation 25% $ 57,946.31

A rembourser: $173,838.94 à 5 3/8% 30 ans

Obligations datées du 1er mai 1966:

TABLEAU DE REMBOURSEMENT

Date d'échéance	Intérêt	Capital	Total	Solde:
				173,838.94
1er mai 1967	9,343.85	2,452.57	11,796.42	171,386.37
1er mai 1968	9,212.02	2,584.40	11,796.42	168,801.97
1er mai 1969	9,073.11	2,723.31	11.796.42	166,078.66
1er mai 1970	8,926.73	2,869.69	11,796.42	163,208.97
1er mai 1971	8,772.49	3,023.93	11,796.42	160,185.04
1er mai 1972	8,609.95	3,186.47	11,796.42	156,998.57
1er mai 1973	8,438.68	3,357.74	11,796.42	153,640.83
1er mai 1974	8,258.20	3,538.22	11,796.42	150,102.61
1er mai 1975	8,068.02	3,728.40	11,796.42	146,374.21
1er mai 1976	7,867.62	3,928.80	11,796.42	142,445.41
1er mai 1977	7,656.45	4,139.97	11,796,42	138.305.44
1er mai 1978	7,433.92	4,362.50	11,796.42	133,942.94
1er mai 1979	7,199.44	4,596.98	11,796.42	129.345.96
1er mai 1980	6,952.35	4,844.07	11,796.42	124,501.89
1er mai 1981	6,691.98	5,104.44	11,796.42	119.397.45
1er mai 1982	6,417.62	5,378.80	11,796.42	114,018.65
1er mai 1983	6,128.51	5,667.91	11,796.42	108,350.74
1er mai 1984	5,823.86	5,972.56	11,796.42	102,378.18
1er mai 1985	5,502,83	6,293.59	11,796.42	96,084.59
1er mai 1986	5,164.55	6,631.87	11,796.42	89,452.72
1er mai 1987	4,808.09	6,988.33	11,796.42	82,464.39
1er mai 1988	4,432.47	7,363.95	11,796.42	75,100.44
1er mai 1989	4,036.65	7,759.77	11,796.42	67,340.67
1er mai 1990	3,619.57	8,176.85	11,796.42	59,163.82
1er mai 1991	3,180.06	8,616.36	11,796.42	50.547.46
1er mai 1992	2,716.93	9,079.49	11,796.42	41,467.97
1er mai 1993	2,228.91	9,567.51	11,796.42	31.900.46
1er mai 1994	1,714.65	10,081.77	11,796.42	21,818.69
1er mai 1995	1,172.76	10,623.66	11,796.42	11,196.03
1er mai 1996	601.74	11,195.03	11,796.77	---0---
	180,054.01	173,838.94	353,892.95.	

VRAIE COPIE CERTIFIEE:

CE ..21 mai.....JOUR DE avril.....1966.

[signature]
Secrétaire-Trésorier.

mc/AT.

INITIALES DU MAIRE
8
INITIALES DU SEC.-TRES.

Il est proposé appuyé et résolu que la séance est levée.

Adoptée.

1-4-66

Roger Guilbault Maire Edouard Tourigny Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances ce 3ème jour de mai mil-neuf-cent-soixante-six à 7 hres P.M. à laquelle étaient présents:

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers — Paul Gervais,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

Formant quorum sous la Présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

1-5-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand, appuyé par Monsieur le Conseiller Paul Gervais et résolu que les minutes des trois dernières séances sont adoptées tels que lues

Adoptée.

2-5-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Gervais appuyé par Monsieur le Conseiller Narcisse Hinse et résolu que le Conseil appui la recommandation du budget tel que présenté par le Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. et qu'une copie du budget soit transmise au Ministère de L'Education.

Adoptée.

3-5-66 Il est proposé appuyé et résolu que le consentement du Conseil est accordé à la Compagnie de Téléphone Bell du Canada et que le Secrétaire-Trésorier est autorisé à donner le certificat d'approbation de l'emplacement.

Adoptée.

4-5-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Narcisse Hinse, que celui-ci donne un avis de motion pour un règlement des travaux d'extention du réseau d'aqueduc secteur du rang St-Malo soit à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

Adoptée.

5-5-66 Il est proposé par Monsieur Eloi Leblanc appuyé par Monsieur Marcel Arcand et résolu que la séance régulière soit ajournée à jeudi le 5 mai 1966 à 6 heures P.M.

Adoptée.

Edouard Tourigny Sec.Trés. Roger Guilbault maire

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
9
INITIALES DU SEC.-TRES

Canada
Province De Québec
Municipalité de Ste-Marthe

Session d'ajournement de la session régulière de la municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue au lieu ordinaire des assemblées à 6hres. P. M. jeudi le 5 mai 1966 à laquelle était présents:

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault
M.M. les Conseillers — Paul Gervais
Eloi Leblanc
Marcel Arcand
Narcisse Hinse
Gilles Hamel

Formant quorum sous la présence de son Honneur le maire au fauteuil.

1-6-66

Il est proposé par Monsieur le conseillé Paul Gervais appuyé par Monsieur le conseillé Marcel Arcand et résolu que le comptes suivants sont acceptés et que le sec-Tres et Monsieur le maire sont autorisés à faire le paiement ad

Adopté

Chèques	Comptes	
No 594	M. Roger Guilbeault voir résolution 8-4-66 remboursement	$50.00
595	M. Roger Guilbeault rémunération d'avril 1966	$50.00
596	M.Maurice Toupin rémunération d'avril 1966	$25.00
597	M.Paul Gervais rémunération d'avril 1966	$25.00
598	M.Eloi Leblanc rémunération d'avril 1966	$25.00
599	M.Marcel Arcand rénumération d'avril 1966	$25.00
600	M.Narcisse Hinse rénumération d'avril 1966	$25.00
601	M.Gilles Hamel rénumération d'avril 1966	$25.00
602	M. Adélard Toupin salaire $250. impôt Fédéral 14.80 régis des rentes $3.60 assurance chômage $3.38 impôt provincial $9.30	$ 218.92
603	M.Alfred Lacroix contrat de vidange avril 1966	$ 389.10
604	Ministère du revenu Québec régie des rentes No social 218-642 718 salaire $250. par mois to	$ 7.20
605	Ministère du revenu Boul. Charest impôt sur le revenu Provincial No assurance social 218-642-718 salaire de 250. par mois No. assurance social 203-846-373 salaires 100. par semaine payant deux semaines	$ 14.90
606	Impôt fédéral ministère du revenu Boul. Charest pour payer No. assurance social; 218-642-718 et No social 203-846-373 sur salaire de 250. par mois et salaire de 100. par semaine pour deux semaines	$ 23.50
607	Mawn d'entreprise 2,136 paiement final millage 12.64	$2136 .00
608	Timbres d'assurance chômage receveur général du Canada	$32.32
609	Hervé Brouilette salaire de deux semaines $200. -impôt fédéral -impôt provincial	$185. 70
610	Régie des rentes duQuébec No. social 203-846-373 salaire 100. par semaine payant deux semaines	6. 36
611	Loranger Molesworth facture 8598 clé pour boîte de service	10 . 87
612	Mawn entreprise facture 663 égout	40. 00
613	Hydro-Québec lumières ruesl/4 au 30/4/66	89. 04
614	Cité du Cap-de-la-Madeleine feu chez Richard Hayes	108. 00
615	Roger Courteau facture égout bouché fact. 164	7. 20
616	Voyage por dépôt avec le secrétaire CAMILLE ARCAND	1. 50
617	Hydro-Québec lumières du bureau au 13/4	6. 66
618	Corporation municipale de la paroisse de Champlain location du fichier 3 heures à $2.00 pour égout	6.00

suite à la page suivante

INITIALES DU MAIRE
10
INITIALES DU SEC.-TRES.

Chèques

619	Carrière St-Maurice camionage et pierre	$	217.45
620	Beton Vibré facture 3246 égout	$	14.73
621	Imprimerie Lacoursière relieur	$	18.39
622	Ernest Leblanc 21 heures à $2.50 aqueduc	$	52.50
623	Gédéon Vaillancourt installation de compteurs et installation	$	90.00
624	H. Brouillette 7 heures pour entrer d'eaul heure à Sun Valley 8heures à $2.00 aqueduc	$	16.00
625	RGérard Daigle 4 heures d'ouvrage entrée d'eau	$	5.00
626	Réjean Perreau égout fact. 1686heu.et demi	$	9.10
627	R. Courteau égout fact. 167 7heures 1.40	$	9.80
628	Kerr Norton Ltm. papeterie pour photos copies fact. No M/12-334	$	22.52
629	Garage Marcel Roy balance fact. 10302 10301 gas pour égout	$	9.00
630	Compagnie construction Dollars fact. L 1320 L 1321 location de machineries aqueduc	$	32.80
631	J.B. Deschamps Inc. aqueduc fact M 212 obligations	$	235.57
632	Richard Loranger fact. 6 travaux aqueduc ramassé indications aux Farnham	$	10.00
633	Morin & Frères fact. 47851-47553	$	11.19
634	Fortuna Beaumier pour vérification des livres et pièces justificatives	$	325.00
635	Co. Dollars Ltm. fact. L 1340 égout 2heures et 30	$	25.00
636	Hydro-Québec électricité aqueduc	$	147.64
637	Co. Bell téléphone mois d'avril	$	16.44
638	Cyrille Daigle fact. 205 préparations de rues 10 hrs	$	12.50
639	Richard Loranger 8hrs et 30m. fact. 210	$	25.50
640	Cyrille Daigle pour avoir garder l'entroposage au mois d mars	$	10.00
641	Camille Arcand location de transport travail fait au réservoir de Champlain	$	13.50
642	Arthur Beaumier sept permis de construction à $2.00 No. 159,582 à 159,588	$	14.00

2-5-66 Il est proposé appuyé résolu que le maire et le sec. trésorier est autorisé à signer l'entente pourla vente d'eau pour l'année 1966 tel que rédigé à la propriété de Mme Paul Corbin

Adopté

3-5-66 Il est proposé appuyé résolu que Monsieur Hervé Brouilette soit payé tous les semaines au salaire déjà mentionné par la résolution 6-4-66

Adopté

4-5-66 Il est proposé appuyé et résolu unanimement que les membres du conseil approuvent le remboursement de 5% de la retenue effectuée sur le contrat d'aqueduc à la compagnie de construction Dollars Ltd. avec les autres comptes formant le montant total de 18,138.84

Adopté

5-5-66 Il est proposé par Monsieur Eloi Leblanc appuyé par Monsieur Marcel Arcand et résolu que la séance soit ajourné à vendredi soir le 6 mai 1966 à 8 heures P. M.

Adopté

Sec. Trésorier

Maire

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe.

Séance d'ajournement de la session régulière tenue au lieu ordinaire des assemblées du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, vendredi le 6 mai 1966 à 8 hres P.M. à laquelle assemblée sont présents:

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers — Maurice Toupin,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

Formant quorum sous la Présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

1-5-66 Après la prière d'usage

Il est proposé appuyé et résolu que le rapport des mutations de mars et d'avril 1966 sont acceptées.

Adoptée.

2-5-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin. Donne un avis de motion qu'un règlement concernant la fusion du système d'incendie avec la Cité du Cap-de-la-Madeleine soitprésenté à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

Adoptée.

3-5-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Narcisse Hinse, et résolu que le Maire est autorisé à acheter une petite serviette pour leurs documents à M.M. les membres du Conseil.

Adoptée.

4-5-66 Il est proposé appuyé et résolu que Monsieur Philippe Daigle soit autorisé à faire poser le compteur d'eau dans les quarante-huit heures de l'avis, sinon le service d'eau sera fermé.

Adoptée.

5-5-66 Il est proposé appuyé et résolu que Monsieur Gédéon Vaillancourt soit prévenu que dans l'avenir il lui sera défendu d'ouvrir et fermer l'eau aux boîtes de services, du système d'aqueduc si dans la nécessité de son travail qu'il communique avec le bureau de la Municipalité à 707 R.N.No.2. Ste-Marthe.

Adoptée.

6-5-66 Il est proposé appuyé et résolu que le Secrétaire-Trésorier, soit autorisé à acheter la papeterie nécessaire pour son travail de bureau.

Adoptée.

7-5-66 Il est proposé appuyé et résolu que Monsieur Hervé Brouillette à acheter une petite pompe à mains pour le système d'aqueduc.

Adoptée.

INITIALES DU MAIRE
12
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

8-5-66 Il est proposé appuyé et résolu que le compte pour déléguation à Québec soit remboursé à Monsieur le Maire Roger Guilbault, le montant de $15.00 chèque 643

Adoptée.

9-5-66 La séance est levée.

Adoptée.

Maire Roger Guilbault Sec-Trés. Adelard Joncas

PROCES VERBAL:

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe.

L'AN DE GRACE MIL-NEUF-CENT SDIXANTE-SIX, EN CE 11EME JOUR DE MAI

JE, soussigné, Président de l'élection, et sous mon serment d'Office, déclare ce qui suit: savoir; me suis rendu au bureau de la Municipalité de Ste-Marthe situé à 707 R.N.No.2. avant la dixième heures de l'avant-midi pour y recevoir tous les bultins de présentation pour les candidats mis en nomination pour les sièges vacants, No. 2-3-4-

Vers dix et dix minutes en ce mercredi le 11ème jour de mai 1966 Monsieur Gaétan Normandin spéculateur de 16,7ème rue Ste-Marthe du Cap.de-la-Madeleine, propose pour remplir la charge de conseiller au siège No. 2. Monsieur Ange-Albert Dubois Contracteur de 35,8ème rue Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, secondé par Monsieur Gustave Goyette Menuisier du 24, 9ème rue Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.
Après avoir lu attentivement le bulletin de Présentation je signai le bulletin ADMIS: Adelard Jancas Président d'élection

PROPOSE PAR: Gaetan Normandin
SECONDE PAR: Gustave Goyette
Que Monsieur Ange-Albert Dubois 35,8ème rue Ste-Marthe soit mis en nomination comme conseiller au siège No. 2.

Vers dix-heures et vingt minutes en ce mercredi le 11ème jour de mai 1966 Monsieur Achille Lottinville 190 Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine, propose pour remplir la charge de Conseiller au siège No. 2. Monsieur Paul Gervais 24,8ème rue Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, secondé par Monsieur Lucien Turcotte 7,8ème rue Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.
Après avoir lu attentivement le bulletin de Présentation je signai le bulletin ADMIS: Adelard Jancas Pres d'élection

PROPOSE PAR:
SECONDD PAR:
Que Monsieur Paul Gervais 24,8ème rue Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, soit mis en nomination comme conseiller au siège No. 2.:

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
13
INITIALES DU SEC.-TRES.

Vers dix heures et trente minutes de l'avant-midi en ce mercredi le 11ème jour de mai 1966 Monsieur Charles-Ed. Montplaisir du 675 Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, propose pour remplir la charge de conseiller au siège No. 3 Monsieur Eloi Leblanc, secondé par Monsieur Robert Plante du 592 Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, Contre-Maitre,

(Cultivateur)

(Inspecteur)

Après avoir lu attentivement le bulletin de présentation je signai le bulletin ADMIS: Adelard Toupin Pres d'élection

PROPOSE PAR: Charles E. Montplaisir
SECONDE PAR: Robert Plante
Que Monsieur Eloi Leblanc Inspecteur du 502 Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, soit mis en nomination comme conseiller au siège No. 3.

Vers onze heures A.M. en ce mercredi le 11ème jour de mai 1966 Monsieur Roland Montplaisir Cultivateur, 1013 Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, propose pour remplir la charge de conseiller au siège No. 4. Monsieur Marcel Arcand, Cultivateur, du 897 Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, secondé par Monsieur Albert Talbot, cultivateur, 889 Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.
Après avoir lu attentivement le bulletin de présentation je signai le bulletin ADMIS: Adelard Toupin Pres d'élection

PROPOSE PAR: Roland Montplaisir
SECONDE PAR: Albert Talbot
Que Monsieur Marcel Arcand Cultivateur de 897 Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, soit mis en nomination comme conseiller au siège No.4.

Aucun autre candidat ne fut mis en nomination pour la charge de conseiller municipal.

A midi voici à cet effet le procès verbal que je fait sur place.

L'AN DE GRACE MIL-NEUF-CENT SOIXANTE-SIX CE 11ème JOUR DE MAI

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

JE, soussigné, Président d'Election sous mon serment d'office déclare ce qui suit:

A SAVOIR: Que le scrutin est nécessaire pour l'élection pendante pour ladite Corporation Municipale, et que le scrutin sera ouvert en conséquence le 16ème jour de mai 1966, de huit heures de l'avant-midi à 7 heures P.M. et que les personnes dûment présentées comme candidats à cette élection et pour lesquelles seulement les votes seront admis, sont:

Siège No. 2 Monsieur Paul Gervais Conseiller sortant
Monsieur Ange-Albert Dubois nouveau candidat.

Par la présente je déclare élu, les conseillers suivants:
siège No. 3. Monsieur Eloi Leblanc, Réélu par acclamation
siège No. 4. Monsieur Marcel Arcand. " " " " "

Le relevé du scrutin et la proclamation du candidat élu se fera le 16ème jour de mai 1966.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
14
INITIALES DU SEC.-TRES.

Ce dont tous les intéressés sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

Donné à Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine,
ce llème jour de mai 1966.

sous mon serment d'Office je signe.

Président d'Election:

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe.

En ce llème jour de mai 1966, Monsieur Paul Gervais Inspecteur demeurant à 24,8ème rue à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, P. Québec mis en nomination au siège No. 2. entre dix heures et midi le llème jour de mai 1966. Entre quatre heures et cinq hres P.M. Monsieur Paul Gervais résigne de briguer les suffrages au siège No. 2. comme Conseiller de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine. en me donnant sa déclaration par écrit et signée devant moi au bureau de la Municipalité de Ste-Marthe. Comme il ne reste que le nombre de candidats mis en nominations pour les charges vacantes je déclare domme dûment élus les candidats restants sur les rangs:
Monsieur Ange-Albert Dubois Contracteur demeurant à 35, 8ème rue Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, au siège de conseiller municipal numéro 2.

Donné à Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine,
ce llème jour de mai 1966.

Président d'Election:

CANADA
Province de Québec
Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine SERMENT D'OFFICE:

Je, Madame Raymond Cossette, soussignée
de 119 Loranger Cap-de-la-Madeleine,
ayant été dûment nommé Secrétaire-D'Election.

De cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine.
ce 10ème jour de mai 1966.

Signature..Mme Raymond Cossette

.....Président d'Election:

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
15
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
Province de Québec
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

SERMENT D'OFFICE:

Je, Ange-Albert Dubois, soussigné,
de 35,8ème rue Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine,
ayant été dûment nommé Conseiller au Siège No. 2.

De cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

ASSERMENTE devant moi, à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

ce 2ème jour de Juin 1966.

Signature Ange-Albert Dubois

Adelard Toupin
Président d'Election
& Secrétaire-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

SERMENT D'OFFICE:

Je, Eloi Leblanc soussigné, de 502 Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine, ayant été dûment nommé
Conseiller au siège No. 3.

De Cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

ASSERMENTE devant moi à Ste-Marthe du Cap.

ce 2ème jour de Juin 1966.

Signature Eloi Leblanc

Adelard Toupin Sec-Trés
Président d'Election & Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

SERMENT D'OFFICE.

Je, Marcel Arcand soussigné, de 897 Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine,
ayant été dûment nommé Conseiller au siège No. 4.

de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

ASSERMENTE devant moi à Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine,
ce 2ème jour de Juin 1966.

Adelard Toupin Président d'Election Marcel Arcand

Signé Roger Guillault Maire
Adelard Toupin Sec-Trés

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
16
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Canada
Province de Québec,
Municipalité de Ste-Marthe

Assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, tenue le 2ième jour de juin Mil-neuf-cent-soixante-six à sept heures P.M à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil à l'aquelle assemblée il y avait quorum et étaient présents:

Son Honneur le Maire Roger Guilbault,
M.M les Conseillers Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse
Gilles Hamel,

six membres du Coneil étaient présents ...

Je certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis de convocation au lieu et âleur domicile à tous les membres du Conseil entre 4 et 5 heures P.M le trentième jour de mai 1966 .....

En foi de quoi je donne ce certificat le trentième jour de mai 1966

Signé Rebecca Toupin Sec-Trés

Etude pour aller sur le marché des obligations au montant d'environ de $129.000 piastres par la vente de gré àgré avec les courtiers

2-Adopté s'il soil y a lieu le règlement d'incendie avec la Cité du Cap-dela -Madeleine.

3- Avis de Motion pour le programme travaux d'hiver pour égout de la Municipalité année 1965-66 Projet Qué 2345

1-6-65 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Narcisse Hinse, qu'un avis de motion concernant le programme des travaux d'hiver années 1965 et 1966 (projet) Québec 2345) soit présentérledit règlement ~~soit~~ à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

Adoptée.

CONSIDERANT QUE la corporation de la paroisse de Ste-Marthe, comté de Champlain, est régie par les dispositions du Code Municipal de Québec.

CONSIDERANT QU'en vertu des dispositions de l'article 420-A du Code Municipal de Québec, toute corporation locale peut faire amender ou abroger des règlements pour conclure avec une autre corporation municipale, une entente ayant pour objet d'organiser en commun un service d'incendie;

Considérant que le municipalités de la paroisse de Ste-Marthe comté de Champlain et de la cité du Cap-de-la-Madeleine sont situées dans un rayon de dix (10) milles l'une de l'autre;

CONSIDERANT QUE la corporation municipale de la paroisse de Ste-Marthe, que la corporation municipale de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ont conclu, en date du 2ème jour de juin 1966, une entente pour organiser en commun un service d'incendie;

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
17
INITIALES DU SEC.-TRES

CONSIDERANT QUE les contribuables de notre municipalité pourront bénéficier d'un meilleur système de protection contre l'incendie, et ce, à un coût moins élevé, grâce à cette organisation en commun d'un service d'incendie;

CONSIDERANT QUE notre conseil juge qu'il est dans l'intérêt des contribuables de notre municipalité d'adopter un règlement afin de ratifier cette entente intervenue entre notre corporation et celle de la cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT QU'un avis de présentation d'un règlement à cet effet a été préalablement donné, soit à la séance du conseil le 6ème jour de mai 1966;

IL EST PROPOSE PAR M. le Conseiller Gilles Hamel

APPUYE PAR Monsieur le Conseiller Maurice Toupin

IL EST EN CONSEQUENCE ORDONNE ET STATUE PAR LE REGLEMENT DE

CE CONSEIL, PORTANT LE No. 61 ...., ET CE CONSEIL ORDONNE ET

STATUE COMME SUIT:

TITRE

ARTICLE 1- Le présent règlement portera le titre de "Règlement concernant le service en commun de protection contre l'incendie".

DIFINITION

ARTICLE 2- Les mots et expressions employes dans ce règlement ont le sens qui leur est attribué dans cet article, à savoir:
" LA PAROISSE " LA CITE" LE CONSEIL".

a) Les mots "LA PAROISSE" désigne la corporation municipale de la paroisse de Ste-Marthe, comté de Champlain;

b) Les mots "LA CITE" désigne la municipalité de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain;

c) Le mot "Conseil" désigne le conseil municipal de la paroisse de Ste-Marthe, comté de Champlain.

BUT

ARTICLE 3.- Le but du présent règlement est de ratifier l'entente conclue entre les corporations de la paroisse de Ste-Marthe et de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, en date du 2ème jour de juin 1966, laquelle entente est annexée au présent règlement pour en être une partie intégrante.

ENTENTE

ARTICLE 4- Le conseil de la corporation de la paroisse de Ste-Marthe, comté de Champlain, accepte et ratifie, par les présentes, l'entente intervenue entre elle et la corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain pour l'organisation d'un service d'incendie en commun.

SIGNATURE

ARTICLE 5.- Son Honneur le Maire .....R.Guilbault.
et Monsieur .....A. Toupin secrétaire-Trésorier,
sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation, ladite entente concernant l'organisation en commun d'un service d'incendie.

ENTREE

ARTICLE 6.- Le présent règlement entrera en vigueur après son approbation par l'honorable Ministre des Affaires Municipales du Québec et de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE à STE-MARTHE, comté de Champlain, ce 2ème jour de juin 1966.

COPIE CONFORME.

Roger Guilbault

Secrétaire-Trésorier.

INITIALES DU MAIRE
18
INITIALES DU SEC.-TRES.

ENTENTE POUR L'ORGANISATION EN COMMUN D'UN SERVICE D'INCENDIE

INTERVENUE CE 2ème JOUR DE JUIN 1966.

ENTRE:

LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, comté de champlain, corporation régie par la Loi des Cités et Villes, et ayant son siège social sur son territoire, ici représentée par monsieur J. Réal Desrosiers, maire, et monsieur Arthur Beaudin, greffier, tous deux (2) dûment autorisés aux fins des présentes

ci-après appelée "LA CITE"

ET.

LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE STE-MARTHE, comté de Champlain, corporation régie par le Code Municipal de Québec et ayant son siège social sur son territoire, ici représentée par Monsieur Roger Guilbault, maire, et monsieur Adélard Toupin, secrétaire-Trésorier, tous deux (2) dûment autorisés aux fins des présentes

ci-après appelée "LA PAROISSE"

ATTENDU QUE l'article 426-39A de la Loi des Cités et Villes et l'article 420-A du Code Municipal de Québec, décrètent que toute corporation locale peut faire amender ou abroger des règlements pour conclure avec une autre corporation municipale entièrement ou partiellement située dans un rayon de dix (10) milles, une entente ayant pour objet d'organiser en commun un service d'incendie;

ATTENDU QUE LA CITE et LA PAROISSE sont situées l'une de l'autre dans un rayon de dix (10) milles;

ATTENDU QUE LA CITE et la PAROISSE sont d'avis de se prévaloir des dispositions dudit article 426-39A de la Loi des Cités et Villes de la province de Québec et de l'article 420 du Code Municipal de Québec, dans l'intérêt de leurs contribuables respectifs;

EN CONSEQUENCE, LA CITE et LA PAROISSE conviennent;

1- OBJET:

D'organiser en commun leur service d'incendie pour une période de six (6) ans, à compter du premier janvier 1967 et à l'expiration de cette période, cette entente se renouvellera par périodes successives de trois (3) ans à défaut d'avis écrit de six (6) mois donné par une partie à l'autre.

2- Pour la durée de cette dite entente, LA CITE est désignée la corporation principale et, de ce fait, elle sera seule à posséder officiellement tout ce qui servira à l'opération de ce service commun d'incendie, soit; caserne de pompiers, camions à incendie, équipement et accessoires à l'usage d'un tel service.

3- LA CITE sera aussi responsable de l'achat, de l'entretien, de l'administration et de l'opération de tout l'équipement d'incendie et des accessoires actuellement en possession et de tout nouvel équipement et accessoires à acquérir.

4- Il n'y aura qu'une brigade de pompiers pour desservir tout le territoire des deux (2) municipalités et y combattre tout incendie qui s'y déclare.

5- Cette brigade sera sous l'autorité unique du chef de police et pompiers de la cité ou de la personne qu'il désignera pour le remplacer, et il aura juridiction sur le territoire de la paroisse pour fins d'inspection, de prévention des incendies

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
19
INITIALES DU SEC.-TRES.

suite:

et aura la direction entière des opérations au cours des incendies.

6- Le chef ou la personne qu'il désignera ou le maire d'une des corporations concernées aura l'autorité d'appeler l'aide extérieure, si nécessaire, et les frais de cette aide extérieure seront défrayés par la municipalité où aura eu lieu l'incendie.

7- Chacune des municipalités gardera la propriété de ses citernes d'approvisionnement d'eau ou de son système d'aqueduc et leur entretien sera à leur charge respective.

8- FINANCEMENT.

A) La Cité financera la construction de la caserne de pompiers et l'achat des appareils, équipement et accessoires nécessaires aux besoins du service dans les deux municipalités.

B) La part contributive de la Paroisse à ce service commun, part couvrant un loyer annuel pour la caserne, sa participation proportionnelle à l'achat des appareil, équipement et accessoires nécessaires et aux frais d'entretien et d'opération du service sera de $ 0.0962 du cent dollars d'évaluation (0.0962%, calculé sur la valeur de tous les immeubles imposables de la paroisse, telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

9- RESILIATION:

Advenant la résiliation de l'entente, selon les formalités prescrites plus haut, le partage des biens de la brigade se fera comme suit:

A) La Cité gardera la propriété de la caserne sans aucune compensation à la Paroisse.

B) La Cité gardera la propriété de tous les appareils, équipement et accessoires acquis durant l'entente et versera à la Paroisse huit pour cent (8%) de la valeur dépréciée de ces appareils, équipement et accessoires, basée sur le coût total de leur achat moins une dépréciation annuelle de cinq pour cent (5%) .

10- La présente entente n'entera en vigueur que lorsqu'elle aura été ratifiée par un règlement du Conseil de chacune des corporations concernées et que ces règlements auront reçu l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale du Québec.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNE A Cap-de-la-Madeleine

ce llième ième jour de juillet 1966.

CORPORATION DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE,

PAR: J. B. [illegible], maire

Arthur Beaudet greffier.

CORPORATION DE LA PAROISSE DE STE-MARTHE,

Par. [illegible], maire

[illegible] secrétaire-trésorier.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE R.G. 20 INITIALES DU SEC.-TRÉS. M.T.

2-6-66 Il est proposé appuyé et résolu à l'unanimité que la séance est ajournée à 7 heures P.M. le 3ème jour de juin 1966.

Adoptée.

3-6-66 Le 3 juin 1966 je me suis rendu à la salle des délibérations et faute de quorum la séance n'a pas eu lieu.

Roger Guilbault Maire Edelard Toupin Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances ce 7ème jour du mois juin mil-neuf-cent soixante-six à laquelle assemblée sont présents: à 7 heures P.M.

Son Honneur le Maire Roger Guilbault,
MM. les Conseillers Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel.

Formant quorum sous la Présidence de Son Honneur le Maire au Fauteuil.

1-6-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin, appuyé par Monsieur Eloi Leblanc et résolu à l'unanimité que les minutes des assemblées antérieures sont approuvées moins le règlement No. 60 concernant l'entente pour l'organisation en commun d'un service d'incendie avec la Cité du Cap-de-la-Madeleine, Considérant de remettre à plus tard l'étude de ce projet.

1-1-66

Adoptée.

2-6-66 PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DES TRAVAUX D'HIVER DANS LES MUNICIPALITES (1965-1966)

REGLEMENT NO.: 60

A une séance (régulière ou spéciale) du conseil municipal de la municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine. tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le 7ème jour de juin 1966 à laquelle étaient présents:
Son Honneur le Maire Roger Guilbault, M.M. les Conseillers Maurice Toupin, Ange-Albert Dubois, Eloi Leblanc, Marcel Arcand Gilles Hamel.

ATTENDU que le conseil municipal de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, désire faire exécuter, dans son territoire, des travaux pour remédier au chômage et bénéficier des subventions accordées en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités. (1965-1966)

ATTENDU que ces travaux consistent dans la réparation d'égoût (description du projet) réparer un secteur d'égoût de la municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, par un bris lors de la fonte des neiges.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
21
INITIALES DU SEC.-TRES.

ATTENDU que le coût des travaux est estimé à-$850.00

ATTENDU que la subvention fédérale-provinciale pour les travaux devant être exécutés au cours de la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités est estimée à $ 596.52.

ATTENDU que le conseil, vu cette subvention, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de $850.00.

ATTENDU qu'avis de motion à été régulièrement donné à la séance du 2 juin 1966.

En conséquence, il est proposé et résolu par le présent règlement comme suit:

1- Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter au cours de la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités des travaux suivants: réparation d'égoût par un bris causé par une section défectueuse et causant des dommages assez considérables à plusieurs propriétés.

2- Le conseil approprie au paiement du coût des travaux la subvention fédérale-provinciale estimée à $596.52

3- Pour pouvoir au paiement de la partie non subventionnée du coût des travaux, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables dans la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant suivant le rôle d'évaluation en vigueur.

4- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

Adopté à la séance du: 7 juin 1966.

Edouard Tousignant
Secrétaire-Trésorier
(ou greffier)

Roger Guilbault
Maire

COPIE CONFORME
le:

N.B. 1- Joindre à cette procédure une copie de l'avis de motion

2- La taxe spéciale mentionnée à l'article 3 doit être imposée même si le conseil croit pouvoir payer à même le fonds général la partie non subventionnée du coût des travaux. Dans ce cas, cependant, le conseil peut approprier les derniers nécessaires à même ce fonds et à cette fin, il faut ajouter la phrase suivant à l'article 3: "Le conseil est cependant autorisé à approprier à même le fonds général les derniers nécessaires au lieu de prélever cette taxe spéciale"

3- L'article 3 ci-dessus stipule l'imposition de la taxe spéciale sur rous les biens-fonds imposables situés dans la municipalité suivant la valeur portée au rôle d'évaluation; Il faut signaler à ce sujet que cette taxe peut être imposée également à un secteur seulement ou encore aux riverains et qu'elle peut être imposée aussi soit selon la superficie soit selon l'étendue en front.

4- Toute demande d'emprunt temporaire devra être faite par résolution à la Commission municipale de Québec.

5- Si l'exécution des travaux projetés nécessite un emprunt à long terme, le règlement qui les décrète doit recevoir toutes les approbations requises pour un tel règlement par la loi qui régit votre municipalité.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE RG 22 INITIALES DU SEC.-TRES. AJ

6- Dans le but d'éviter de la confusion ou des erreurs, il est très souhaitable que chacun de vos règlements ne porte pas d'identification numérique identique.

3-6-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Ange-Albert Dubois, appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand, et résolu qu'une indication pour la neuvième rue (9) soit achetée pour deux numéros portant le numéro 9.

Adoptée.

4-6-66 Considérant que Monsieur Paul Gervais, a résigné de briguer le suffrages comme conseiller au siège No. 2. En conséquence il est proposé appuyé et résolu à l'unanimité qu'une résolution de félicitations lui soit adressée pour l'excellent travail et de dévouement qu'il a témoigné durant les quatre années qu'il a passé au conseil municipal.

Adoptée.

5-6-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand, appuyé par monsieur le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que la requête pour le nettoyage du cour-d'eau Godin est approuvée par le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe.

Adoptée.

6-6-66 Il est proposé appuyé et résolu que deux compteurs d'un pouce soient achetés de Neptune Meters.

Adoptée.

7-6-66 Il est proposé et résolu que les mutations de mai 1966 sont acceptées.

Adoptée.

8-6-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Hamel, appuyé par Monsieur le conseiller Eloi Leblanc et résolu que le sec-trésorier soit autorisé a voir quelqu'un pour donner des numéros aux propriétés du secteur St-Martin.

Adoptée.

9-6-66 Il est proposé appuyé et résolu qu'une demande soit faite au comité des Loisirs de Red-Mill concernant leur activité financière.

Adoptée.

10-6-66 Il est proposé appuyé et résolu à l'unanimité que Monsieur Julien Lefebvre soit avisé d'enlever les blocs de ciment dans la rue dans les trois jours qui suivra l'avis, sinon la Municipalité les fera enlever au frais du propriétaire.

Adoptée.

11-6-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc, appuyé par Monsieur le Conseiller Ange-Albert Dubois que le rôle de perception d'eau de mai en novembre 1966 est homologué.

Adoptée.

12-6-66 Il est proposé appuyé et résolu à l'unanimité que quatre pelles rondes et quatre pelles carrés soient achetées pour la Municipalité.

Adoptée.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
P.G.
23
INITIALES DU SEC.-TRES.

13-6-66- Considérant que Monsieur Maurice Bellemare occupe le poste de Député sans interruption durant près de vingt-deux années avec un dévouement qui touchait parfois au sacrifice, constitue plutôt un fait rare. Au cours de sa carrière politique il fait preuve d'une fidélité et d'un zèle peu commun en pleine conscience des lourdes résponsabilités mais dont le fardeau lui paraît plus léger parce que sa loyauté et son intégrité facilitent l'accomplissement de ses devoirs.

A bon droit la population du comté de Champlain a su lui prouver sa reconnaissance le 5 juin courant en lui confiant un nouveau mandat.

En conséquence il est proposé appuyé et résolu que les membres du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, offrent à Monsieur Maurice Bellemare à cette occasion ses chaleureuses félicitations et ses vifs souhaits pour un mandat fécond rempli de joie et de bonheur.

Adoptée.

14-6-66 Il est proposé par Monsieur le conseiller Maurice Toupin, appuyé par Monsieur le Conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que les égoûts de Monsieur Jacques Robert, Camille Arcand, et Claude Boucher, soient faits et que les intéressés s'engagent à faire le paiement d'après la répartition du coût des travaux de chaque terrain et que le service d'entrée soit fait en même temps et Que Monsieur Brouillette soit autorisé à commencer les travaux et à acheter les matériaux.

Adoptée.

15-6-66 Il est proposé appuyé et résolu que les comptes suivants sont approuvés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adoptée.

CHEQUES:	NO.	
643-	Monsieur Roger Guilbault, pour déléguation à Québec	15.00
644-	Monsieur Hervé Brouillette salaire de la semaine du 1 au 8 mai moins impôts fédéral et provincial	92.85
645-	Monsieur Hervé Brouillette semaine du 8 au 16 mai	92.85
646-	Monsieur Hervé Brouillette semaine du 16 au 22 mai	92.85
647-	Monsieur Hervé Brouillette semaine du 22 au 29 mai	92.85
648-	Monsieur Hervé Brouillette semaine du 29 au 5 juin	92.85
649-	Monsieur Roger Guilbault Rémunération de mai	50.00
650-	Monsieur Maurice Toupin " "	25.00
651-	Monsieur Paul Gervais " "	25.00
652-	Monsieur Eloi Leblanc " "	25.00
653-	Monsieur Marcel Arcand " "	25.00
654-	Monsieur Narcisse Hinse " "	25.00
655-	Monsieur Gilles Hamel " "	25.00
656-	Monsieur Adélard Toupin salaire du mois de mai moins ass. chômage régie des rentes impôt fédéral et provincial	218.92
657-	Monsieur Alfred Lacroix contrat vidange mai.	389.10
658-	Ministère du Revenu Régie des rentes payant les no. socials 203-846-373- 218-642-718	19.92
659-	Service de l'impôt fédéral Ministère du revenu les mêmes numéros socials sur salaire de 250.00 par mois et de 100.00 par semaine.	32.20
660-	Ministère du Revenu Impôt Provincial même numéro et même salaire.	20.50

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE R.G.
24
INITIALES DU SEC.-TRES. L.R.

661-	J. B. Lanouette Assurances Générales Re:Demande de taux	10.25
662-	Monsieur Narcisse Hinse Voyage à Québec Commission Municipale Ministère de la voirie.	55.00
663-	Monsieur Gérard Daigle facture No. 175 construction d'égoût chez M. Dubord.	14.70
664-	Monsieur Roger Courteau facture No. 173 déboucher égout chez M. Dubord.	5.60
665-	Monsieur Roger Courteau facture No. 174 No. social 218-810-513 travail chez Monsieur Dubord pour égoût.	19.60
666-	Béton Vibré Ltée. mémoire 3261, 1 couvert de puisard plus 6%	3.18
667-	Benoit Hélie facture No. 385650 huile à fournaise	32.38
668-	Imprimerie Lacoursière Inc. facture No. 36299 2 cartables	2.38
669-	Champlain Express Inc. facture No. 106418 compteurs trident	2.50
670-	Pelletier Tire Service facture No. 12972-B réparation de pneu.	6.00
671-	Monsieur Gilles Hamel facture No. 19-20 remboursement pour le bien-être social	9.60
672-	Monsieur Pierre Martin fact. no. 15 5 livres de cire en pâte	5.25
673-	Madame Richard Loranger travail au bureau soin du ménage	5.00
674-	La Compagnie de Construction Dollard Ltée. Loyer de Grader model 660 avec opérateur et frais d'opération no.ordre L-1365	105.00
675-	Loranger & Molesworth Ltée. fact. x 84944 longs tuyau amiante class 2400 8" 13'0"	72.76
676-	Monsieur Adélard Toupin remboursement de timbres poste	21.00
677-	Mawn Entreprises Enrg. fact. No.3. ramasser les bancs avec camion.	4.00
678-	Bureau d'Enrégistrement du comté de champlain rapport de mutation du mois de mai par compte produit RE: mutation d'avril 1966.	8.20
679-	Madame Raymond Cossette travail comme sec. d'élection faire liste électorale et confection.	25.00
680-	Formules Municipales Ltée. fact. 17214 3 No. E.50 Sacs d'élection plus taxe fédérale 11% et provinciale 6%	15.26
681-	Monsieur Paul Gervais Rest. Epicerie facture No. 46 articles pour l'entretien du bureau	8.07
682-	Librairie Morin Inc. fact. B-16327-16452-16615articles de bureau	3.68
683-	Monsieur Jacques Godin voyage avec le sec-Trés. le 23 avril 1966 pour signifier un avis spécial aux conseillers	2.00
684-	Loranger & Molesworth Ltée. fact. M-412 1 $\frac{3}{4}$ corp.Main stop. 1 $\frac{3}{4}$ corp. Curb stop C à C. 12 Pds. cuivre $\frac{3}{4}$" type K.Man 1 BTS de service 6' Page 214-1	24.84
685-	Carrière St-Maurice Inc.facture No. 2976 camionnage.	45.52
686-	Morin & Frère Inc.factures No. C-54118-52160-52449 clôtures et égoûts.	25.40
687-	Saillant Inc. facture No. F-161769 1 Aqua Valve Box Lacater plus 6% date le 27-5-1966 No commande 154807	49.29
688-	Monsieur Eugène Lottinville travail 31 heures à 1.40 transport de vidange.	43.40
689-	Monsieur Adélard Toupin travail comme Président d'élection le 11 mai 1966.	25.00
690-	Protection Civile groupe No. 641 contribution à une réception a/s Monsieur Alfred Lafrenière	21.00
691-	La Compagnie de Telephone Bell du Canada compte de mai	20.99
692-	Hydro-Québec lumières de rues 1-5-31-5-66	89.04
693-	Hydro-Québec lumières du bureau 13-4-au 12-5-66	7.30
694-	Hydro-Québec aqueduc du 13-4-12-5-66	118.55
695-	Hydro-Québec Comité des loisirs Inc. 26-4-26-5-66	2.06
696-	Monsieur Roger Courteau réparation de clôtures route St-Malo 9½ hres à 1.25	11.87
	TOTAL.....$	2,289.50

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Suite page 24

Roger Guilbault maire.
Edouard Jacques sec Trésorier

INITIALES DU MAIRE RG
25
INITIALES DU SEC.-TRÉS. EJ

CADADA.
PROVINCE DE QUEBEC,
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE, P.Q.

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'école Dominique Savio, mardi le 5 juillet 1966 à 7 heures P.M à laquelle assemblée étaient présents :-

Son Honneur le Maire Roger Guilbault,
M.M les conseillers, Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel,
formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil,

1/7/66 Il est, proposé par Monsieur le conseiller Narcisse Hinse sécondé par M. le conseller Gilles Hamel et résolu que les délibérations de la dernière assemblée sont acceptées
Adopté

2/7/66 VENTE D'OBLIGATIONS
Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand.
Il est unanimement résolu que la Corporation Municipale de Ste-Marthe, dans le comté de Champlain, accepte l'offre faite par un syndicat composé de la SOCIETE DE PLACEMENT LTEE ET FLORIDO MATTEAU INC, pour la vente de $ 129.500.oo d'obligations autorisée en vertu du règlement numéro 54, au taux de SIX pour cent (6%) l'an, série 10 ans et prix de 94.5
Demande est faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'autoriser le Conseil de la Municipalité de Ste-marthe, Co Champlain à vendre lesditesobligations aux conditions énumérées plus haut.
DEmande est faite à l'Honorables Ministre des Affaires Municipales d'autoriser l'émission de $129.500.oo à courte échéance, 10 ans au lieu du terme de 30 ans mentionné dans ledit règlement numéro 54
Adopté

3/7/66 Il proposé appuyé et résolu à l'unanimité, qu'une demande soit faite au Ministère de la Voirie Provinciale à l'attention de M. Bernard Degonzague pour avoir un "Grader" avec un opérateur pour faire le nivellement des chemins et des rues de Ste-Marthe.
Adopté

4/7/66 Il est proposé appuyé et résolu que le Sec-trésorier soit autorisé à achèter un code Municipal pour M. le conseiller Ange-Albert Dubois
Adopté

5/7/66 Il est proposé appuyé et résolu que le compte d'eau de M Léon Rochefort lui soit adressé comme Chalet d'été
Adopté

6/7/66 Il est proposé appuyé et résolu que lesurplus du compte de téléphone de Monsieur Hervé Brouillette soit $ 5.85 lui soit remboursé
Adopté

7/7/66 Il est proposé appuyé et résolu à l'unanimité, que le procès verbal du règlement numéro 61 concernant l'entente avec

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
26
INITIALES DU SEC.-TRES.

la Cité du Cap de-la-Madeleine relativement au service D'incendie soit approuvé.

Adopté

8/7/66 Proposé par Monsieur le Conseiller Narcisse Hinse appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand et résolu que que le chemin des résidants de Chalets de chez M.Gilles Toupin qui a été rendu impraticable par la pose du tuyau d'aqueduc soit réparé comme il était avant la Construction et que de la pierre soit posée

Adopté

9/7/66 Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Arcand , appuyé par Monsieur le Conseiller Ange-Albert Dubois que monsieur Gilles Toupin soit engagé pour faire le nivellage du chemin chez M.Willie Montplaisir

Adopté

10/7/66 Il est proposé par M.le conseiller Narcisse Hinse appuyé par le Conseiller Marcel Arcand et résolu que le montant de $ 85.00 dollars soit octroyé au Comité des loisirs de Red-Mill

Adopté

11/7/66 Il est proposé appuyé et résolu que le sec-trésorier est autorisé a acheter les timbres d'assurance Chomage pour deux mois et des timbres pour le bureau

Adopté

12/7/66 Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc donne un avis de Motion qu'a la prochaine séance ou à une séance subséquente un règlement sera présenté concernant les boisés contre l'incendie

Adopté

13/7/66 Il est proposé appuyé et résolu qu'un indication soit posée chez Monsieur Octave Lottinvillepour indiquer une courbe dangereuse et que la demande en soit faite au Ministère de la Voirie Provinciale

Adopté

14/7/66 Il est proposé appuyé et résolu que Monsieur le Maire est autorisé à signer la formule d'Assistance Sociale pour Jacques Vaillancourt

adopté

15/7/66 Considérant que les membres du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine viennent d'apprendre votre nomination Comme Curé de notre paroisse,
En conséquence: il est proposé appuyé et résolu à l'unanimité que ce Conseil est heureux de vous offrir ses plus sincères félicitations et ses meilleurs voeux pour un fructueux apostolat au milieu de vos ouailles dévouées

Adopté

16/7/66 Il est proposé par monsieur le conseiller Eloi Leblanc appuyé par monsieur le conseiller Gilles Hamel et résolu unanimement que les comptes suivants soient payés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement

Adopté

Comptes

Salaire

No CHÈQUES		
697	Hervé Brouillette semaine du 6 au 11 juin moins Impot Fédéral $4.35 Impot Provinciale $ 2.80	$ 92.85 √
698	Hervé Brouillette semaine du 12 au 18 juin mois Impot Fédéral $4.35 Impot provincial $2.80	92.85 √
699	Hervé Brouillette semaine du 19 au 25 juin Moins Impot Fédéral $4.35 Impot provincial $2.80	92.85 √
700	Hervé Brouillette semaine du 26 au 3 juille moins Imp Fédéral $4.35 Impot provincial $2.80	92.85 √

SUITE

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
27
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Suite Nos Chèques		
701	Rᵛger Guilbault Rémunération de juin 1966	$50.00
702	Maurice, Toupin " " " "	15.00
703	Ange-Albert Dubois " " " "	15.00
704	Eloi Leblanc " " " "	15.00
705	Marcel Arcand " " " "	15.00
706	Narcisse Hinse " " " "	15.00
707	Gilles Hamel " " " "	15.00
708	Adélard Toupin, Saldire dumois de juin 1966 Moins Ass-Chomage $ 3.38 Régie des rentesdu Quebec $ 3.60 Impot Fédéral $ 14.80 Impot Provincial 9.30	$218.92
709	Alfred Lacroix Contrat vidanges paiment de juin	$389.10
710	Ministère Revenu Régie des rentes du Quebec	23.10
711	Impot fédéral Adélard Toupin & Hervé Brouillette	36.55
712	Impot Provincial " " " "	23.20
713	Alfred Lacroix Trois Voyages à Trois-Rivières transport dans la construction d'égouts	12.00
714	Alfred Lacroix un cadenas pour le dépotoire	3.45
715	Mawn Entreprises Enrg Réparation d'égouts St-Arnaud	82.00
716	Mawn Entreprises Enrg location de machinerie pour la construction du prolongement d'egout de j. Robert C. Boucher C. Arcand,	126.00
718	Jean-Marie Leclerc articles de bureau pour estimateurs	2.26
719	Régional Asphalte ltée pour nivelleuse 1½hre Loisirs	18.00
717	Mawn Entreprises Erg pour entretien du bout de chemin de la Cite du Cap de la-Madeleine années 65-66	300.00
720	Adrien Grand'Maison courtier d'assurance RESposabilité Municipale	571.87
721	Emilien Normandin un voyage a la Banque pour dépot	1.50
722	Compteurs 2 de Neptune Meter Quebec Ltée 1 pc	141.05
723	La Cie de Construction Dollard Ltée Loyer de pelle pour construction d'égouts et poser le tuyau d'aqueduc	119.30
724	Mawn Entreprises Enrg Balance d'une facture qui n'avait pas été payée Facture 169	11.00
725	R. J Lévesque et Fils Ltée paiement final construction de Puits Contrat AQUEDUC	$ 2040.00
726	Hydro QuéBec éclairage de bureau	4.22
727	Hydro Québec Usine de pompage	133.21
728	Hydro Québec Lumières de rues	89.04
729	Beton Vibré Ltée matèrieaux pour construction d'égout	17.91
730	Imprimerie St-Patrice 1000 lettres imprimées	14.01
731	Le Bell Téléphone bureau	15.96
732	Imprimerie Lacoursière Inc Recus de Taxe d'eau	32.40
733	Gilles Toupin réparation de la Cloture du dépotoire	9.50
734	Jean Guy Thibodeau réparation d'égout 8½hrs lere ave	11.90
735	Jean-Guy Thibodeau Costruction d'égout lere ave 16½re à $1.40	22.30
736	Joséphat Desilets construction d'égout lere ave 24 hres à1 40	33.60
737	Josephat desilets reparation d'égouts lere ave 18½ à 1.40	25.90
738	Cyrille Daigle réparation d'égout lere ave12hrs à1.40	16.80
739	Gérard Daigle Contruction égout lere ave 14 hrs	19.60
740	Gérard Daigle Réparation d'égout lere Ave 2hra 1.40	2.80
741	Hervé Brouillette surplus du paiement de téléphone de juin 1966	5.85
742	Comité des Loisirs de Red-Mill Résolution 10/7/66	85.00
743	Receveur Général du Canada Timbres Postaux	20.00
744	Receveur Genéral du Canada Timbres Ass Chomage pour deux mois Résolution 11/7/66	32.32

Roger Guilbault Maire — Adélard Toupin Sec-Trés

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
28
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE,

Assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, tenue le 18 ème jour de juillet Mil-neuf-cent-soixante-six à sept heures p.m à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil à laquelle assemblée étaient présents. Savoir:-

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M les Conseillers, — Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Marcel Arcand,

formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil

Certificat de Convocation

Je certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis de convocation par écrit au lieu et leur domicile à tous les membres du Conseil entre quatre heures et trente et cinq heures et trente P.M. Ce 14ème jour de juillet 1966

En foi de quoi je donne ce certificat ce 14ème jour de juillet Mil-neuf-cent-soixante-six

Faire adopter une résolution qui fixe la date des obligations au 1er aout 1966, en cequi concerne l'émission de $129.500 et les dates des paiements d'intérêts les 1er février et aout de chaque année

1/7/_66

RESOLUTION EMISSION D'OBLIGATIONS $129.500

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Ange-Albert Dubois appuyé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin et résolu unanimement. Qu'en ce qui concerne l'émission de $129.500 d'obligations vendues dans le public sous l'autorité du réglement No 54, la date des obligations est fixée au 1er août 1966, les dates des paiements d'intérêt sont fixées au 1er février et au 1er août de chaque année, les obligations seront payables à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la Province de Québec, et les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; le règlement No 54 est modifié en conséquence

Adopté

Monsieur Maurice Toupin propose que la séance est levée

Adopté

Roger Guilbault Maire — Sec-Trés

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 29 INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE, P.Q.

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'école Dominique Savio, mardi 2 août 1966 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents:

Son Honneur le Maire — Roger Guilbeault,
M. les conseillers, — Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand.

Formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil,

Après la prière d'usage, le Secrétaire-Trésorier donne la lecture du procès verbal des deux dernières assemblées.

2/8/66 Monsieur le conseiller Maurice Toupin appuyé par Monsieur le conseiller Marcel Arcand et résolu que les délibérations des deux dernières assemblées sont acceptés.
Adopté

3/8/66 Il est proposé appuyé et résolu l'unanimité que le montant de $50.00 soit voté au comité des loisirs de Ste-Marthe Incorporé comme récompense au club de balle Pee-Wee de Ste-Marthe qui vient de conquérir le championat régional et provincial. Sincères félicitations à cette équipe qui nous fit honneur.
Adopté

4/8/66 Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc que le montant $250. soit octroyé au comité des loisirs de Ste-Marthe Inc. Considérant que le dit montant sera retenu soit sur l'octroi Provincial ou sur le budget de 1967.
Adopté

5/8/66 Il est proposé appuyé résolu que le maire soit autorisé à signer la carte d'assistance sociale de Mme Paul Gauthier 216 Ste-Marthe. Concernant l'admission de son enfant Carole dans une institution d'assistance sociale ainsi que l'admission des enfants de M.Jean-Claude Renaud 139 Ste-Marthe. René et Marie.
Adopté

6/8/66 Il est proposé par M.Eloi Leblanc appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin que la requête des contribuables est prise en considération par le conseil. Pour en faire la demande à l'Honorable Maurice Bellemare
Adopté

7/8/66 Il est proposé appuyé et résolu que le montant de la salle de la Municipalité soit assurée pour le montant de $8,000.00 contre incendie.
Adopté

8/8/66 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin que le conseil Municipale demande la permission de reculer la clôture de l'école d'environ 20 pieds pour faciliter le déneigement le dit conseil s'engage de refaire la clôture à neuf sur la 6ème rue.
Adopté

INITIALES DU MAIRE
30
INITIALES DU SEC.-TRES.

9/8/66 Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand appuyé par le conseiller M.Eloi Leblanc que l'inspecteur Municipale M.Brouillette soit autorisé à faire l'entrée d'eau de Michel Leclerc.

Adopté

10/8/66 Il est proposé par M.Ange-Albert Dubois appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu qu'une demande soit faite à l'Hydro-Québec pour avoir l'aide d'un deleur représentant pour le numérotage des résidence rangs et des routes rues, des Grandes Prairies.

Adopté

11/8/66 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M.Marcel Arcand et résolu l'unanimité que le plan préparé par M. Phil Blouin soit transmis à l'Honorable M. Bellemare Ministre du Travail &Député du Comté de Champlain pour l'obtention d'un octroi pour la transformation de la salle Municipale de Ste-Marthe.

Adopté

12/8/66 Il est proposé appuyé résolu que le Sec-Tres. soit autorisé à acheter de la papeterie pour le rôle de perception général 50 feuilles.

Adopté

13/8/66 Il est proposé par M.Maurice Toupin appuyé par M.Ange-Albert Dubois qu'une demande soit faite à l'Honorable Maurice Bellemare Ministre du travail et député comté de Champlain pour avoir une gratte avec opérateur pour le nivellement des routes et rues de la Municipalité. Et qu'une copie soit transmise à Monsieur Bernard DeGonzague ingénieur Divisionnaire du Ministère de la Voirie

Adopté

14/8/66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand et résolu à l'unanimité, qu'une demande soit faite au Ministère de la Voirie Provinciale par l'entremise de l'Honorable Maurice Bellemare Ministre du Travail, de l'Ind et du Comm, et député du comté de Champlain. Considérant que le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, a l'honneur de vous soumettre par ordre numérique les travaux de voirie qui s'imposent dans notre municipalité.

1- Asphaltage des rues dans le village de Ste-Marthe, la 5ème 6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 1ère et 2ème avenue.

2- Asphaltage du rang des Grandes-Prairies ou (St-Martin) et la route conduisant vers la municipalité de St-Maurice.

3- Elargissement et nouvelle couche d'asphalte de la route St-Malo à partir de la route No2 et conduisant à l'usine de Red-Mill.

4- Continuation des travaux au Boulevard Francoeur dans tout la longueur.

5- Redressement et élargissement du chemin et asphaltage du rang St-Malo à partir des limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine et à la limite de la Municipalité de Champlain.

6- Faire la demande de prendre l'entretien d'été de la route St-Maurice à partir de la limite du rang des Grandes-Prairies à la limite de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

15/8/66 Il est proposé appuyé et résolu que les comptes suivants soient acceptés, que le secrétaire soit autorisé à faire le paiement.

Adopté

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
31
INITIALES DU SEC.-TRES.

16/8/66

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin appuyé par Monsieur le conseiller Marcel Arcand et résolu qu'une entente soit conclue entre la Municipalité de Ste-Marthe et la Municipalité de la Paroisse de la Vésitation de Champlain concernant la lecture du compteur à la Station de pompage de cette dernière. Que d'après nous le moment le plus propice serait serait d'une heure de l'après-midi le ler lundi de chaque mois.
2-Concernant l'ouverture de la valve (by pass) le proposé au service de l'aqueduc de la susdite municipalité de la paroisse de Champlain,doit aviser immédiatement l'inpecteur Municipal ou son représentant de la Municipalité de Ste-Marthe lorsqu'il aura besoin de cette valve.
3- Concernant le.tarif de notre homme de service d'aqueduc de la Municipalité de Ste-Marthe lorsqu'il aura à se déplacer sur deman par les autorités de la paroisse de Champlain,la première heure $ 5.00 et les heures supplémentaires $ 2.50

Adoptée

REGLEMENT NO 62

Attendu que,la municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine possède une organisation municipale pour la protection des boisés dans la limites de la municipalité.
Attendu que,certains cultivateurs ou propriétaires de terrains sont parfois dans l'obligation de faire du feu pour détruire du foin sec, ou paille ou herbes sèches,(situés à plus d'un mille de la forêt.
Attendu que, ces feux allumés, présentent souvent des risques sérieux pour les propriétés d'autrui.
Attendu que, ces feux doivent être soumis à une règlementation uniforme et bien définie.

Il est proposé par M.Marcel Arcand conseiller appuyé par M. Ange-Albert Dubois conseiller,que toute personne qui désire faire usage du feu, au cours de la période allant du ler avril au ler novembre de chaque année, pour détruire du foin sec,paille ou herbes sèches, en tout endroit de la municipalité, doit au préalable obtenir la permission de l'autorité reconnue de la Corporation municipale soit monsieur le Maire ou son réprésentant .

Adopté à la séance du Conseil de la Corporation de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine,P.Q. le 2ième jour du mois août 1966

Roger Guilbault Maire

Edouard Toupin Sec-Trés

Il est proposé appuyé, résolu que les comptes suivants sont acceptés que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

Comptes de juillet 1966.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
32
INITIALES DU SEC.-TRES.

745	Hervé Brouillette salaire du 4 au 10 juillet moins impôt fédéral $4.35 - impôt provincial $2.80 -	$92.85
746	Hervé Brouillette salaire du 10 au 17 juillet $100. - impôt fédéral $4.35 Impôt prov. $2.80	$92.85
747	Hervé Brouillette salaire du 18 au 25 juillet $100. -impôt fédéral $4.35 Impôt prov. $2.80	$92.85
748	Hervé Brouillette salaire du 25 au 31 juillet $100. - Impôt fédéral $4.35 Impôt prov. $2.80	$92.85
749	M.Roger Guilbeault rémunération de juillet 1966 $	$50.00
750	M.Eloi Leblanc --------"""""""""" " "	$15.00
751	M.Marcel Arcand " " "	$15.00
752	M.Narcisse Hinse " " "	$15.00
753	M.Gilles Hamel " " "	$15.00
754	M.Adélard Toupin salaire du mois $250.00 -Impôt fédéral $14.80 regie des rentes $3.60 ass., chôm. $3.38 Impôt prov. 9.30	218.92
755	Alfred Lacroix contrat de vidanges paiement de juillet 1966	389.10
756	Maurice Toupin rénumération de juillet 1966	15.00
757	Ange-Albert Dubois " " "	15.00
758	Contribution régie des rentes du Québec juillet 1966	19.92
759	Impôt provincial juillet 1966	20.60
760	Impôt fédéral juillet 1966 receveur général. Canada	32.20
761	Loranger Molesworth facture d'après l'état de compte du 5 juillet 1966 construction d'égoût et entrée d'eau	679.50
762	Librairie Morin Inc. fact. papeterie et serviettes	38.53
763	Marcel Roy huile et gas aqueduc	31.61
764	Wilson Lafleur Limité code Municipale	9.70
765	Studio C Enrg. plaque pour la 9ème rue	16.47
766	Bureau d'enrigistrement du comté de Champlain mutation de juin 1966	4.40
767	Morin & Frère Inc. pelle pour incendie fact 55-503-56-699	49.13
768	Gilles Toupin 4 heures de nivellage des rues chez Wellie Montplaisir 4 heures à $4.00	16.00
769	Henri Boilet offrande de fleurs à Lucien Leblanc	10.60
770	Hervé Brouillette paiement surplus de téléphone pr. juillet 1966	5.85
771	Lacarrière St-Maurice Inc. 7 voyages de pierre fact. 00245	132.78
772	Imprimerie St-Patrice enveloppes imprimés.	18.12
773	Imprimerie art graphique fact. de licences 26954	14.83
774	Cyrille Daigle 15 hrs à $1.40 entretien d'égoût 8ème rue	21.00
775	Roger Courteau 8 hrs à $1.40 entrée d'eau au bureau de la municipalité	11.20
776	Mawn Entreprise Enrg. 1 transport de matériel T.R.	4.00
777	Alfred Lacroix 2 voyages à T.R. matériel pour entretien d'égoût 8ème rue	6.00
778	Mawn Entreprise Enrg, creusage pour rentrée d'eau au bureau de la municipalité. 5 hrs à 7.50 1 transport $3.	40.50
779	Imprimerie Lacoursière Inc. papeterie pour l'inspecteur municipale	46.99
780	Ministère de la famille du bien être social	108.50
781	Bell Telephone de juillet 1966	24.74
782	Hydro-Québec juillet 1966 acqueduc	144.93
783	Hydro-Québec juillet 1966 lumières de rue	89.04
784	Hydro-Québec comité des loisirs *Electricité*	1.12
785	Comité des loisirs de Ste-Marthe Inc. résolution 3/8/66	50.00
786	Comité des loisirs de Ste-Marthe Inc. résolution 4/8/66	250.00
787	Albéric Roy notaire frais contrat pr achat d'école.	101.60
788	Corporation du comté de Champlain répartition général 11/7/66	655.41

Total

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
33
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

789	Unité Sanitaire du comté de Champlain 66-67	546.17
790	Adélard Toupin revision du rôle 103 hrs à $1.40	144.20
791	Honoré Beaumier revision du rôle 1966 103 hrs à $1.40	144.20
792	Donat Roy revision du rôle 1966 103 hrs à 1.40	144.20
793	Jean-Marie Leclerc revision du rôle 1966 103 hrs à 1.75 de l'heure	180.25
794	Jean-Marie Leclerc location d'auto pour évaluation 103 hrs à $0.75	77.25
795	Jacques Toupin 8 hrs à 1.40 entretien d'égoût 8ème rue	11.20
796	Gédéon Vaillancourt loyer de pompe à la municipalité de janvier à juillet	20.00
797	Compagnie Dollars Construction Limité contrat d'aqueduc retenu de 5% fact de compteur et autre	$ 18.138.84

Total

Roger Guilbault ---Maire Adelard Toupin ---Sec-Trés

Canada,
Province de Québec,
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-Madeleine,

Assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine comté de Champlain, tenue le 16ème jour du mois d'août Mil-neuf-cent-soixante-six à sept heures P.M à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée étaient présents. Savoir:-

Son Honneur le Maire — *Roger Guilbault,*
M. M. les Conseillers — *Eloi Leblanc,*
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel,

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Certificat de Convocation

Je, soussigné A. Toupin secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis de convocation de l'assemblée par écrit à tous les membres du Conseil au lieu et à leur domicile ce 11ème jour du mois d'août, Mil-neuf-cent-soixante-six entre trois heures et cinq heures p,m,

En foi de quoi je donne ce certificat ce 11ème jour du mois d'août Mil-neuf-cent-soixante-six

Adelard Toupin
Sec-Trésorier

Demande de Soumissions pour aqueduc Red-Mill

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Narcisse Hinse, appuyé par monsieur le Conseiller Gilles Hamel et résolu que des soumissions publiques soient demandées en rapport avec le projet d'aqueduc que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine entend construire dans le secteur de St-Malo ou Red-Mill, d'après les plans et devis préparés par les Ingénieurs-Conseils Tramblay-Héroux 585 Avenue des Cèdres Shawinigan, P.Q.
1- Un chèque accepté par la banque du montant des estimés 10% devra accompagner chaque soumission.

(Voir au verso)

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
34
INITIALES DU SEC.-TRES.

2- La demande des soumissions devra paraître dans le Journal " Nouvelliste" des Trois-Rivières le 18, 19, 20 août 1966

3- Les soumissions devront entrées pour le 6 septembre à 5 hres P.M. Après l'expiration de ce délai fixé, aucune soumission ne sera prise en considération

4- L'Ouverture des soumissions sera faite le mardi le 6 septembre à la session régulière du Conseil à l'Ecole Dominique Savio à 7 heures ,P.M.

5- Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce, sans aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires

6- Les plans, devis, cahier des charges et formules de soumission pourront être obtenus des Ingénieurs-conseils Tremblay, Héroux et ASSOCIES, 585 Avenue des Cèdres Shawinigan, à partir de MARDI, le 23 août 1966, moyennant un dépôt de CENT DOLLARS (100.00) dont vingt-cinq dollars (25.00) seront retenus aux entrepreneurs qui ne présenteront pas de soumission.

7- Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les Ingénieurs-conseils Tremblay, Héroux ET ASSOCIES.

Adopté

Le Maire propose que la séance est levée.

Adopté

Roger Guilbault — Adelard Toupin sec-tres

Assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du conseil à 7 heures P.M, ce 22me jour du mois d'août Mil-neuf-cent-soixante-six, à laquelle assemblée étaient présents Savoir:-

Son honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M les Conseillers — Maurice Toupin,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel,

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Je certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis de convocation pae écrit au lieu et leur domicile à tous les membres du conseil entre quatre heures et sixte heures P.M. ce 17ème jour du mois d'août 1966.

En FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17ème jour du mois d'août 1966

Toupin
Secrétaire-Trésorier.

1- Homologué la revision du rôle d'évaluation 1966.
2- Lecture de la correspondance à date.
3- Autorisation pour acheter la papeterie pour la prochaine perception de taxes.

Monsieur le conseiller Gilles Hamel propose appuyé par Monsieur le conseiller Marcel Arcand et résolu que la revision du rôle 1966 est homologué

1- Que la revision du rôle soit annexée au rôle d'évaluation en vigueur depuis 1965.

2- Que la préparation de la liste électorale soit faite avec les noms figurants dans les nouveaux livres de la Municipalité.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
35
INITIALES DU SEC.-TRES.

(suite)

3- Que les dimunitions sur bâtisses et terrains figurants, soit soustraites au propriétaire concernés.

4- Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire les corrections voulues dans les livres de la perception de la municipalité.

5- Que les augmentations sur bâtisses et terrains figurants, soient rajoutés aux propriétaires concernés.

6- Que la liste des propriétaires augmentée ou diminuée soit inscrit dans le procès verbal de cette assemblée.

7- Que vu l'absence des plaintes fondées de la part des propriétaires concernés sur la revision du rôle, et vu le délai de 30 jours échu, que des ces minutes entre en vigueur la révision du rôle pour 1966.

Adopté

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maurice Toupin appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Hamel et résolu que le Secrétaire-Trésorier est autorisé à acheter la papeterie pour la prochaine perception de taxes.

Adopté Le Maire Propose que la séance est levée

Roger Guilbault Maire — Edmond Toupin Secrétaire-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil ce 6ème jour du mois de septembre 1966 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée sont présents:

SAVOIR:

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers — Maurice Toupin,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

Formant quorum sous la Présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

1-9-66

PREMIEREMENT: Ouverture des soumissions:

Il est proposé et résolu que l'ouverture des soumissions faites le conseil devra faire un choix définitif s'il y a lieu à une date ultérieure.

Adoptée.

Soumissionnaires:

Léopold Trottier Ltée.	$ 50,525.60
André Douville	$ 64,527.80
La Cie de Construction Dollard Ltée.	$ 67,709.05
Massicotte & Fils Ltée.	$103,550.00

INITIALES DU MAIRE

36

INITIALES DU SEC.-TRES

suite:

2-9-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc, appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand, et résolu que quatre entrées soient faites à la résidence de Monsieur Marcel Sauvageau et que Monsieur Brouillette Inspecteur soit autorisé à acheter les matériaux nécessaires.

Adoptée.

3-9-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin, appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand, et résolu qu'une demande soit faite à Monsieur Bernard De Gonzague pour avoir la permission pour remplir le fossé vis-à-vis de l'Ecole de Notre Dame de la Rive et d'avoir quatre ou cinq voyages de sable pour pouvoir le remplir. Car cela faciliterait l'arrêt des autobus scolaires ce fossé à environ 50 à 60 pieds.

Adoptée.

4-9-66 Il est proposé appuyé et résolu que Monsieur Fortunat Beaumier est nommé pour agir comme vérificateur des livres, comptes, pièces documents records etc. appartenant à la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1966 et pour dresser les états financiers requis généralement pour satisfaire aux exigences de la loi et des intéressés. ce travail doit être commencé vers le premier janvier 1967 et être terminé avant le 31 janvier 1967.

Adoptée.

5-9-66 Il est proposé appuyé et résolu que la demande d'assistance pour l'enfant de Madame Wenceslas Plourde, Patrick, ainsi que la demande de Monsieur Jean-Guy Thibodeau pour son fil Renald sont acceptées

Adoptée.

6-9-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin, appuyé par Monsieur le Conseiller Gilles Hamel et résolu que le transfert des intérêts du règlement No. 54 de décembre 1965 à août 1966 soient remboursés au compte courant par le compte de Maqueduc au montant de $ 7,155.96

Adoptée.

7-9-66 Considérant qu'une demande a été faite par les contribuables aux autorités du conseil Municipal de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, par M.M. Jean-Noel Arcand, André Vaillancourt, Zéphirin Vaillancourt, Julien Vaillancourt., Alfred Brière.
Considérant que ces propriétaires sont prêts à céder quelques pieds de leur terrain à la Municipalité pour amiliorer le chemin et creuser le cour-d'eau à condition que les travaux soient faits pour donner satisfaction.
En conséquence il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin, appuyé par Monsieur le conseiller Eloi Leblanc, et résolu qu'une demande soit transmise à Monsieur Bernard De Gonzague Ing. Div. du Département de la Voirie pour faire le fossé chez les propriétaires qui sont prêts à céder leur terrain immédiatement.

Adoptée.

8-9-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin, appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand, et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le Sec-Trés. est autorisé à faire le paiement.

Adoptée.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
37
INITIALES DU SEC.-TRES.

798-	Monsieur Hervé Brouillette Salaire de la semaine du premier au 7 août 1966. 100.00 moins imp. fed. et prov.	92.85
799-	Hervé Brouillette du 8 au 14 août 1966. 100. moins imp.	92.85
800-	Hervé Brouillette du 15 au 22 août 66 100. moins imp.	92.85
801-	Hervé Brouillette du 21 au 28 août 66 100. moins imp.	92.85
802-	Hervé Brouillette du 29 au 4 septembre 66-100. moins imp.	92.85
803-	Hervé Brouillette du 4 sept au 10 sept. 100.00 moins imp.	92.85
804-	Monsieur Roger Guilbault, Rémunération d'août 1966.	50.00
805-	Monsieur Maurice Toupin " " " "	15.00
806-	M. Ange-Albert Dubois " " " "	15.00
807-	M. Eloi Leblanc " " " "	15.00
808-	M. Marcel Arcand " " " "	15.00
809-	M. Narcisse Hinse " " " "	15.00
810-	M. Gilles Hamel " " " "	15.00
811-	M. Adélard Toupin salaire du mois d'août 1966 250.00 moins imp. Fédé 18.80 Regis des Rentes 5.30 Ass.Chômage 3.38 Im. Pro. 11.80	210.72
812-	Bell Téléphone compte du mois d'août 1966.	14.16
813-	Hydro-Québec Lumières de rues août 66	89.04
814-	Hydro-Québec Lumières de bureau août 66	5.77
815-	M. Fred-Lacroix Contrat vidanges d'août 1966	389.10
816-	Hydro-Québec Comité des Loisirs	1.12
817-	Hervé Brouillette Balance de téléphone d'août	5.85
818-	Hydro-Québec aqueduc d'août 1966.	167.87
819-	Cyrille Daigle Réparation de clôture août 1966.	18.75
820-	Remise au Compte courant les Intérêts de l'emprunt du règlement No. 54 dec 1965 à août 1966. (aqueduc)	7,155.96
821-	Ministère du Revenu National Division de l'impôt ottawa No. 203-846-373 (400.00 par semaine 218-642-718 (250.00 par mois plus 144.20 pour le rôle.	40.55
822-	Ministère du Revenu Service de l'impôt Provincial. No. 203-846-373-400.00 par mois 218-642-718-250.00 par mois plus 144.20 pour le rôle.	25.80
823-	Ministère du Revenu du Québec Régime des Rentes No. 203-846-373-(400.00 par semaine 218-642-718-(250.00 par mois plus 144.20 pour le rôle.	26.50
824-	Reconnaissance de dette 1,600.00 à 5% achat d'école montant dû en date du premier septembre 1966 pour un paiement et intérêts	206.58
825-	Formules Municipales Ltée. fact. 1895-2474 feuilles de rôle de perception et feuilles de paie.	7.41
826-	Librairie Morin Inc.fact. B-17559 inspection et réparation	7.00
827-	Bureau d'enrégistrement du Comté de Champlain mutation du mois d'août	10.60
828-	Garage Marcel Roy balance dûe sur fact. aqueduc. gas et huile	1.75
829-	Monsieur Zotique Brière fact. 228 réparation de clôture 7 hres à 1.25	8.75
830-	La Compagnie de Construction Dollard Ltée. fact. L-1505 location de 1 machine à tapper aqueduc.	5.30
831-	Me Jérôme Loranger Pour tout honoraires et déboursés aqueduc.	1,000.00
832-	Morin & Frères Inc. fact. 61,029-61,319-61,378 61,864 8,862 aqueduc. matériaux	95.33
833-	Loranger & Molesworth Ltée. fact. X 21829 order M-867 fact. X 22217 order M 868 matériaux aqueduc.	161.90
834-	Le Nouvelliste annonce classée pour la journée de Maurice Bellemare	22.00
835-	Le Nouvelliste fact. S 51439 avis-S-244-246 aqueduc Red-Mill, 3 jours.	82.80
836-	Mawn Entreprises Enrg. entré d'eau Chez Michel Leclerc fact. 230-A tracteur Bacco. 5 hres à 7.50, transport.	40.50

INITIALES DU MAIRE
38
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

837- Monsieur Roger Courteau facture No. 231-A entrée d'eau chez Michel Leclerc 4 hres à 1.40 — 5.60

838- Monsieur Jacques Toupin facture No. 232 entré d'eau chez Michel Leclerc 6 hres à 1.40 — 8.40

839- Monsieur Michel Leclerc facture No. 231 entré d'eau chez-lui 1 voyage au bureau à 707 Ste-Marthe pour matériaux $ 1.00 1 voyage chez Dollard Construction pour machine à tapper 3.00 4 hres d'ouvrage à 1.40 — 9.60

840- Monsieur Pierre Martin 1 bloc toilette fact. 12 — 2.68

841- Béton Vibré Ltée. mémoire 3406 1 puisard 24"x12" 1 puisard 24"x6" mémoire 3390 1 regard Egout Section C-12"x30" 4 puisards 12"x24" — 24.12

TOTAL.....$ 10,548.61....

9-9-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand, et résolu que la clôture de Mademoiselle Madeleine Dusseault soit faite le plus tôt possible dans la partie qui n'a pas été faite.

Adoptée.

Maire

Secrétaire-Trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe.

Session Spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et place ordinaires des des assemblées à l'école Dominique Savio, lundi le 12ème jour de septembre 1966 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée sont présents:

SAVOIR;

M.M. les conseilliers: Eloi Leblanc
Maurice Toupin
Marcel Arcand
Narcisse Hinse
Gilles Hamel

Formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire M. Eloi Leblanc, au fauteuil.

Premièrement: Donner un avis de motion concernant le règlement d'emprunt no. 63, pour la construction d'une extension du réseau d'aqueduc et d'incendie, dans le secteur de Red Mill ou de St-Malo, pour la somme approximative de $70,000. dollars.

Je soussigné, sécrétaire-trésorier; certifie sur mon serment d'office, que j'ai signifié l'avis de convocation par écrit à tous les membres du Conseil, au lieu et à leur domicile entre 4 hres et 5 hres P.M. le 8 septembre 1966

En foi de quoi, je donne ce certificat de 8ème jour de septembre 1966

Sécrétaire-Trésorier.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Suite de la séance

INITIALES DU MAIRE TP
39
INITIALES DU SEC.-TRES. LCJ

Avis de motion, est donné par le conseillier M. Narcisse Hinse qu'un règlement d'emprunt portant le No. 63, pour la construction d'une extension du réseau d'aqueduc et d'incendie dans le secteur de Red Mill ou du rang St-Malo, pour un montant approximatif de $70,000. dollars, soit présenté à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

1-9-66

Il est proposé, par M. le conseillier Maurice Toupin, appuyé par M. le conseillier Marcel Arcand et résolu que la séance est ajournée à 7 hres P.M. le 19 septembre 1966.

Adoptée.

Maire. Sécrétaire-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE,

Séance d'ajournement de la session spéciale du 12ème jour de septembre 1966 tenue au lieu et place ordinaires des assemblées ce 19ème jour de septembre 1966 à sept heures (7) P.M. à laquelle assemblée étaient présents, Savoir:-

Son Honneur le Maire *Roger Guilbault,*
M.M. les Conseillers *Eloi Leblanc ,*
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel,
Formant quorum sous la présidence du Maire au Fauteuil.

Il est proposé par Monsieur le Coneiller Eloi Leblanc, appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand et résolu que le projet de réglement d'emprunt pour le réseau d'extension d'aqueduc et de protection d'incendie du rang St-Malo ou Red-Mill soit soumis à l'étude en attendant les nouvelles procédures financières du gouvernement de cette Province

Adopté

Roger Guilbault *Maire* *Secretaire-Trésorier*

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe.

Séance régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe tenue au lieu et heure ordinaires des séances du conseil ce 4ème jour du mois d'octobre 1966 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents:

Son Honneur le Maire Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers Maurice Toupin,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel.

Formant quorum sous la Présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
40
INITIALES DU SEC.-TRES.

1-10-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Hamel, appuyé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin et résolu que les délibérations des trois dernières séances sont acceptées.

Adoptée.

2-10-66 Il est proposé appuyé et résolu que le secrétaire-Trésorier soit autorisé a donné un avis au président de la ligue des propriétaires lorsqu'il y aura une assemblée spéciale.

Adoptée.

3-10-66 Il est proposé appuyé et résolu que le Maire soit autorisé à signer les formules concernant le placement des trois enfants de Mme Léo Paquin, Doris, Line, Lucie.

Adoptée.

4-10-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Hamel appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand et résolu qu'une demande soit faite à Monsieur le Député Jean-Paul Matte s'il y aurait possibilité que la malle rurale soit distribuée par le facteur à chaque résidence du rang des Grandes-Prairies et des rues de ce secteur, considérant que ce service laisse à désirer.

Adoptée.

5-10-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin appuyé par Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc et résolu qu'une demande soit faite à la Commission Scolaire pour avoir une partie de la Salle de l'Ecole Dominique-Savio pour les loisirs d'hiver des jeunes.

Adoptée.

6-10-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin appuyé par Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc et résolu que le tuyau des Dominicaines du Rosaire soit enlevé sur la partie de la Propriété de Monsieur Marcel Arcand.

Adoptée.

7-10-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand et résolu que Monsieur Hervé Brouillette Insp. Municipal soit autorisé a acheté 2 brosses deux chaudières à eau un porte-poussière une demi douzaine de boîtes de spic and span.

Adoptée.

8-10-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Hamel appuyé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin et résolu que Monsieur le Maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer les deux copies du plan Canadien Pacifique montrant la traverse du chemin de fer de Red-Mill.

Adoptée.

9-10-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand appuyé par Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc et résolu que douze lumières soient posées sur la route nationale comme suit:
4 à partir du cimetière 4 chez Arthur Vaillancourt, en montant
4 à partir de chez Thomas Toupin en descendant.

Adoptée.

10-10-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Hamel secondé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin que six lumières soient posées dans le rang des Grandes-Prairies en contre proposition Eloi Leblanc, Marcel Arcand et Monsieur le Maire votent contre le projet.

Adoptée.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

BUDGET:

11-10-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc
Appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand et résolu
que le budget pour l'année 1967 est accepté et que le taux
de la taxe est fixé à .80 du cent dollars.

Adoptée.

INITIALES DU MAIRE ..... 41 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

12-10-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin, appuyé par Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc et résolu que la taxe concernant la répartition d'égoût soit de $ 7.00 dollars par logement pour l'année 1967.

Adoptée.

13-10-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Hamel, appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand et résolu que les chèques des soumissionnaires concernant le projet d'aqueduc de Red-Mill soient retournés au propriétaire.

Adoptée.

14-10-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand appuyé par Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc et résolu que le compte d'eau de Monsieur Léo Veillette, Jules Provencher, Mme Louis-Paul Gauthier, soient soumis à Me Guy Lebrun pour collection

Adoptée.

15-10-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand, appuyé par Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc et résolu que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à achetér les timbres d'assurance-chômage du mois sept.et octobre 1966.

Adoptée.

16-10-66 Il est proposé appuyé et résolu que le montant de $125.00 soit voté au Maire pour assister au Congrès à Québec.

Adoptée.

17-10-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin appuyé par Monsieur Marcel Arcand Conseiller, et résolu que le montant de $ 40.00 dollars soit voté au secrétaire-trésorier pour assister au congrès des secrétaires-trésoriers de la province à Québec.

Adoptée.

18-10-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand, appuyé par Monsieur le Conseiller Gilles Hamel et résolu que le salaire du Sec-Trésorier soit porté à $ 5000.00 par an à partir du premier juillet mil-neuf-cent soixante-six et que la différence du salaire actuelle de 3000.00 dollars soit remboursé au 31 décembre 1966, soit six mois à $166.67 par mois.Considérant qu'à partir du 1er janvier 1967 le salaire de $ 5000.00par an soit reparti mensuellement $ 416.67

ADOPTE

19-10-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin, appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand et résolu que Monsieur Hervé Brouillette Insp. Municipal. soit autorisé à faire les portes sous-basement de la salle Municipale et acheté les matériaux nécessaires.

Adoptée.

20-10-66 Il est proposé appuyé et résolu que les comptes suivants soient payés et que le Maire et le secrétaire-Trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

Adoptée.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
42
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

21-10-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc appuyé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand et résolu que deux plaques soient achetées pour la neuvième rue, et que Monsieur Brouillette Insp. Municipal est autorisé à les poser.

Adoptée.

842- Monsieur Hervé Brouillette salaire du 11 au 17 septembre 100.00 moins 4.35 pour Imp. Fed. 2.80 Imp. P. 92.85

843- Monsieur Hervé Brouillette Salaire du 18 au 24 septembre 100.00 moins 4.60 Imp.F. 2.80 Im Prov. 92.60

844- Monsieur Roger Guilbault, Rémunération de sept. 1966 50.00

845- Monsieur Maurice Toupin " " " " 15.00

846- Monsieur Ange-Albert Dubois " " " " 15.00

847- Monsieur Eloi Leblanc " " " " " 15.00

848- Monsieur Marcel Arcand " " " " " 15.00

849- Monsieur Narcisse Hinse " " " " " 15.00

850- Monsieur Gilles Hamel " " " " " 15.00

851- Monsieur Adélard Toupin salaire du mois de sept 1966 250.00 moins Imp. Féd. 15.10-9.30 Imp.P. Régie des Rentes 3.60 Assurance chômage 3.38 total. 218.62

852- Monsieur Alfred Lacroix Contrat de vidange de sept.66 389.10

853- Receveur Général du Canada timbres assurance chômage de sept. et oct. 1966. 21.80

854- Receveur Général du Canada Impôts 218-642-718 septembre 1966 salaires de 250. 203-846-373 par mois et 100.00 par semaine. 33.00

855- Ministère du Revenu Régie des Rentes " " 19.92

856- Service de l'impôt P. " " 20.50

857- La Cie de Construction Dollard Ltée. Location d'outillage 5.30

858- Hydro-Québec Lumières de rues sept. 1966 89.04

859- Hydro-Québec Electricité (aqueduc) sept. 1966. 135.06

860- Hydro-Québec Electricité du Bureau Sept. 1966. 6.25

861- Monsieur Gaston Paillé Re: Aqueduc entrée d'eau 3 hres à 8.00 24.00

862- Monsieur Robert Droze aqueduc entrée d'eau 8.40

863- Monsieur Roger Courteau entrée d'eau aqueduc et voyages- 12.80

864- Imprimerie Lacoursière Inc. Papeterie fact. 12369 3.61 12309 $36.35 39.96

865- Loranger & Molesworth, matériaux pour entrée d'eau M-1113 M-1114 128.28

866- Hydro-Québec Lumières des Loisirs 2.12

867- J. B. Deschamps aqueduc Impression d'obligations 822.90

868- Bell Téléphone Co. bureau sept. 1966. 17.02

869- Monsieur Roger Guilbault, Voyage à Québec avec les conseillers 35.00 pour ses dépenses 7 sept. 1966. 35.00

870- Monsieur Cyrille Daigle Réparation de Bornes-fontaines 6 hres à 1.25 7.50

871- Syndicat Rente Seigneuriale Hôtel du Gouvernement Qué. 12.00

872- Monsieur Narcisse Hinse Dépense pour auto et voyage à Québec 25.00

873- Monsieur Jacques Toupin 240 piquets pour clôture à .25 60.00

874- Ministère de la Famille et du bien-être social Hôtel du Gouvernement Compte No. 3209 185.62

875- Monsieur Hervé Brouillette salaire du 25 au 1er oct.1966 100.00 par semaine moins 4.60 Imp.F. 2.80 Imp.P. 92.60

876- Me Jacques Lacoursière pour frais d'avocat de Mlle Madeleine Dusseault 10.00

877- Monsieur Roger Guilbault Résolution No. 16-10-66 Congrès à Québec 125.00

878- Monsieur Adélard Toupin Résolution No. 17-10-66 Congrès des Secrétaire-Trésoriers à Québec 40.00

La séance est levée. $2,912.24.

Roger Guilbault maire

Adélard Toupin sec.-trés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE

INITIALES DU MAIRE
43
INITIALES DU SEC.-TRES.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil ce 3ème jour de Novembre 1966 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée sont présents:

SAVOIR:

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
MM. les Conseillers — Maurice Toupin,
Eloi Leblanc,
Ange-Albert Dubois,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

Formant quorum sous la Présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

1-11-66 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que les délibérations du Conseil de la Municipalité de la dernière assemblée sont acceptées.

Adoptée.

2-11-66 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel appuyé et résolu que le permis de construction de M. Marcel Lefebvre est accepté comme résidence, 1- Il devra construire à 2 pieds de la ligne à l'ouest s'il y a un chassis, il devra y avoir des vitres obscures, à l'est par une distance de six (6) pieds de la ligne.

Adoptée.

3-11-66 Il est proposé appuyé et résolu qu'une résolution du conseil soit addressée à M. Philippe Dubord, pour son excellent travail comme président du Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. considérant que c'est avec regret que nous le voyons quitter la direction de ce comité.

Adoptée.

4-11-66 Il est proposé appuyé et résolu qu'une résolution de félicitations et de remerciements soit addressés à M. Fernand Mélançon pour son excellent travail comme secrétaire du Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. C'est avec regret que nous l'avons vu partir pour occuper une charge plus importante dans la Métropole. Que les meilleurs souhaits de succés dans ses nouvelles fonctions, l'accompagne.

Adoptée.

5-11-66 Il est proposé appuyé et résolu, que le Maire est autorisé à signer la carte d'assistance sociale de Diane Charland.

Adoptée.

6-11-66 Il est proposé appuyé et résolu, à l'unanimité qu'une demande soit faite à la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour avoir la permission de poser une valve de raccordement avec la Municipalité de Ste-Marthe concernant le système d'aqueduc en cas d'incendie.

Adoptée.

7-11-66 Il est proposé appuyé et résolu que le conseil de la municipalité de Ste-Marthe accepte l'offre du plan de numérotage de l'Hydro Quebec pour les résidences de cette municipalité. Considérant que ce travail sera fait d'après votre expérience.

Adoptée.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
44
INITIALES DU SEC.-TRES.

Suite de la séance...

8-11-66 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois qu'un escompte sur la taxe générale de 1967 de 3% si payé avant le 1er Janvier 1967. Pour la résolution M. les conseillers Maurice Toupin et M. Ange-Albert Dubois, Eloi Leblanc, Marcel Arcand, Gilles Hamel, contre la proposition M. Narcisse Hinse

Adoptée.

9-11-66- Il est proposé par M. le Conseiller Gilles Hamel appuyé par M. le Conseiller Maurice Toupin et résolu que six (6) lumières soit posées dans le rang des Grandes Prairies

Adoptée.

10-11-66 Il est proposé par M. le Conseiller Narcisse Hinse que quatre (4) lumières soit installées dans le Rang St-Malo. Faute de secondeurs la proposition n'a pas été adoptée.

11-11-66- Il est proposé appuyé et résolu qu'une extension du téléphone soit posée au bureau de la municipalité de Ste-Marthe à 707 Ste-Marthe aux appartements de l'inspecteur municipal avec un interrupteur.

Adoptée.

12-11-66 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu que si la réponse concernant la demande avec la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour la pose d'une valve les dits travaux pourront commencer immédiatement.

Adoptée.

13-11-66 Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand appuyé et résolu que le compte de la retenue de 5% sur le contrat d'aqueduc en vertu du règlement no.54 concernant le paiement final au montant de quatorze mil cinquante piastres et quatre-vingt-quatre cents $(14,050.84) après avoir reçu l'approbation finale des ingénieurs Héroux et Tremblay associés.

Adoptée.

14-11-66 Il est prpposé appuyé et résolu que le Conseil consent à louer un logement appartements au prix de trente dollars $(30,00) par mois à Monsieur Hervé Brouillette inspecteur municipal. Advenant que le dit conseil aurait besoin des ces appartements il donnera un avis de quinze jours au dit locataire.

Adoptée.

15-11-66 Il est proposé appuyé et résolu qu'un avis soit envoyé à Monsieur Gédéon Vaillancourt concernant l'ouverture de l'eau à des particuliers d'après le règlement d'administration d'aqueduc il est strictement défendu d'ouvrir la valve pour leur fournir de l'eau. Une fois de plus le conseil tien à vous avertir pour une dernière fois.

Adopté.

16-11-66 Il est proposé par Monsieur le Conseiller Narcisse Hinse que l'escompte de 3% soit annulé proposition demeuré en suspend

17-11-66 Il est proposé appuyé et résolu que les mutations de Septembre 1966 sont acceptées.

Adoptée

18-11-66 Il est proposé appuyé et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
45
INITIALES DU SEC.-TRES.

879-	Monsieur Hervé Brouillette salaire du 2 au 8 octobre 1966 $100.00 moins Impôt Féd. 4.60 Impôt. P. 2.80	$ 92.60
880-	Monsieur Hervé Brouillette salaire du 9 au 15 octobre $100.06 moins Imp. Féd. 4.60 Imp. P. 2.80	92.60
881-	Monsieur Hervé Brouillette salaire du 16 au 21 oct/66 $100.00 moins Imp. Féd. 4.60 Imp. P. 2.80	92.60
882-	Monsieur Hervé Brouillette salaire du 22 au 29 Oct/66 $100.00 moins Imp.Féd. 4.60 Imp. P. 2.80	92.60
883-	Madame Wilbray Dumas 68 piquets à clôture à 0.30	20.40
884-	Madame Richard Loranger ménage du bureau 5 Hres à 1.00 de l'heure	5.00
885-	Loranger & Molesworth, 2 paires de pentures 3.36 12 Carr. bolts 5/16 x 3-0.48, 4 Carr. bolts 5/16 x 4 0.20 facture no. Y-08896	4.29
886-	Champlain Equipements pour soudure au gaz F.no 17	3.50
887-	Monsieur Eloi Leblanc remboursement facture no 75536	6.48
888-	Monsieur Roger Guilbault, maire Rénumération d'oct/66	50.00
889-	Monsieur Maurice Toupin, cons. " " " "	15.00
890-	Monsieur Eloi Leblanc, " " " " "	15.00
891-	Monsieur Marcel Arcand, " " " " "	15.00
892-	Monsieur Ange-Albert Dubois" " " " "	15.00
893-	Monsieur Narcisse Hinse " " " " "	15.00
894-	Monsieur Gilles Hamel, " " " " "	15.00
895-	Monsieur Adélard Toupin, salaire du mois d'octobre 1966 $250.00 moins Imp.Féd. 15.10 Imp. P. 9.30 Régie des Rentes 3.60 Assurance chômage 3.38	218.62
896-	Monsieur Alfred Lacroix, contrat de vidange d'oct/66	389.10
897-	Receveur Général du Canada timbres d'assurance chômage de nov. et décembre 1966.	28.56
898-	Ministère du Revenu Service de l'impôt p	20.50
899-	Ministère du Revenu Régime des Rentes	19.92
900-	Receveur Général du Canada Division de l'impôt	33.50
901-	Monsieur Hervé Brouillette compte téléphone pour le mois de septembre et octobre 1966	11.70
902-	Protection Civile douze (12) cartes à $1.50	18.00
903-	Ubald Forest & Fils Ltée matériaux réparations du sous-sol au bureau de la Municipalité facture T-52129	35.61
904-	Direct Motor Express transport matériaux pour réparation d'un compteur facture no, M.Q.50047	2.50
905-	Hydro-Québec Lumières de rues octobre 1966	89.04
906-	Hydro-Québec Electricité (aqueduc) octobre 1966	155.01
907-	Hydro-Québec Electricité (loisirs) octobre 1966	1.00
908-	Hydro-Québec Electricité (bureau) octobre 1966	9.67
909-	Stereofoam Isolation Réparation du sous-sol au bureau de la municipalité facture no. 215657	23.32
910-	Monsieur Paul Gervais articles de ménage pour le bureau	17.98
911-	Monsieur Pierre Martin brosses pour entretien des pompes (aqueduc)	16.33
912-	Imprimerie Lacoursière Inc. papeterie comptes d'eau factures no. 12469 - 12467	78.83
913-	Monsieur Benoît Hélie Huile à chauffage pour le bureau facture no. 711215	34.99
914-	Bureau d'Enrégistrement Mutation de Septembre 1966	4.40
915-	Bell Telephone Co. bureau mois d'Octobre 1966	11.13
916-	Monsieur Adrien Grand'Maison assurance incendie de la salle Municipale	116.82
917-	Monsieur Alfred Lacroix 2 voyages à Red Mill(drum vides)	6.00
918-	Formules Municipales Ltée licences de Commerce fact. no.4511	3.58
919-	Monsieur Adélard Toupin remboursement timbres-poste bureau et enrégistrement d'obligations	21.75
920-	Quincaillerie Rochefort matériaux pour entretien des chemins fact. no.17235	11.58
921-	Morin & Frères Inc. (aqueduc) 3 bolts 1/4 x 6 à 0.23	0.74
922-	Monsieur Cyrille Daigle entretien d'égoûts travail 5 hres à $1.40	7.00
923-	Monsieur Roger Courteau entretien d'égoûts travail 4 hres à $1.40	5.60

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE RJ 46 INITIALES DU SEC.-TRES. GJ

chèques suite .....

924- R.J. St-Cyr & Frères Ltée matériaux pour aqueduc 2 ring coppling avec rubber facture no. A-3543 — 8.48 ✓

925- La compagnie de Dollard Construction Ltée la 1/2 retenue de 10% - la moitié de $28101.68 Paiement FINAL sur travaux d'aqueduc. — $14050.84 ✓

926- Morin & Frères Inc. broche et matériaux fact. no. C-67384 - C-67710 - C-68999 — 21.96 ✓

927- Librairie Morin Inc. papeterie fact. no.B-18701-B-18088 — 6.71 ✓

TOTAL ..... $ 16,030.84

19-11-66 Il est proposé appuyé et résolu que le maire soit autorisé à acheter douze (12) cartes de la Protection Civile, à $1.50 la carte pour réception.

Adopté.

20-11-66 Il est proposé par le Conseiller Marcel Arcand appuyé par le Conseiller Ange-Albert Dubois et résolu unanimement que la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine demande instamment au Gouvernement du Canada de mouiller à Gaspé, "BERCEAU DU CANADA", la reconstitution du vaisseau Jacques-Cartier, "LA GRANDE HERMINE", après son séjour à l'Exposition 1967.

Adopté.

Le conseiller Eloi Leblanc propose que la séance soit levée.

Adopté.

Maire — Secrétaire-Trésorier

Roger Guilbault — Edouard Toupin

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe.

Séance Spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue au lieu ordinaire des assemblées à 7 heures P.M. ce 10ème jour du mois de Novembre 1966 à laquelle assemblée étaient présents:

SAVOIR;

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers — Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

Formant quorum sous la Présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

Le but de la convocation de cette assemblée était pour passer une résolution concernant le contrat de pavage des rues de Ste-

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE .....
47
INITIALES DU SEC.-TRES.

Marthe et adopter une résolution concernant un don au Prêt d'Honneur de la Société St-Jean-Baptiste.

Je certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis de convocation par écrit à tous les membres du Conseil au lieu et à leur domicile entre 2 heures et 4 heures P.M. le 7ème jour de Novembre 1966.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7ème jour de Novembre 1966.

Adelard Toupin
Secrétaire-Trésorier.

1-11-66 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que le contrat de pavage des rues de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine est accordé à la Régional Asphalte Limitée, 135, Blvd. Normand, Trois-Rivières, Qué. En se limitant au montant de l'octroi du Gouvernement qui est de vingt-quatre milles piastres ($24,000.00) Attendu que ces travaux seront fait selon les exigences de l'ingénieur divisionnaire du Ministère de la Voirie Provinciale.

Adopté.

2-11-66 Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu que le montant de dix dollars ($10.00) soit souscrit au Prêt d'Honneur.

Adopté.

La séance est levée.

Roger Guilbault
Maire.

Adelard Toupin
Secrétaire-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil ce 6ème jour de décembre 1966 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée sont présents:-

SAVOIR:-

Son Honneur le Maire
M.M. les Conseillers

Roger Guilbault,
Maurice Toupin,
Eloi Leblanc,
Ange-Albert Dubois,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
48
INITIALES DU SEC.-TRES.

Formant quorum sous la Présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

1-12-66 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel appuyé par M. le conseille Marcel Arcand et résolu que les délibérations des deux dernières assemblées sont acceptées telles que lues.

Adopté.

2-12-66 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu qu'une requête soit signée par les intéressés du cours d'eau "Favrel" pour pouvoir en faire une demande pour drainage au Ministère de l'Agriculture.

Adopté.

3-12-66 Il est proposé appuyé et résolu qu'une demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour avoir la permission de prendre une rue existante sur le lot 106 qui n'est pas règlementaire dans le moment sur la propriété de M. Philippe Francoeur.

Adopté.

4-12-66 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que le comptogragh soit acheté de la Librairie Morin.& Frères Inc. au prix de quatre-cent-soixante-quinze dollars ($475.00) en plus la taxe de vente de 6%.

Adopté.

5-12-66 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que le Conseil accepte les travaux d'asphaltage des rues octroyées par le Gouvernement dela Province et qu'une copie de cette résolution soit envoyée à l'Ingénieur Divisionnaire M. Frenette.

Adopté.

6-12-66 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que le procès verbal entre Mlle Dusseault et la Corporation de la Municipalité de Ste-Marthe soit préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre.

Adopté.

7-12-66 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu qu'une augmentation concernant le contrat des vidanges soit de deux cents piastres ($200.00) de plus que l'an dernier (1966) qui forme le montant de Quatre-mil-huit-cent-soixante - neuf et vingt sous ($4,869,20) et que ce contrat soit alloué à M. Alfred Lacroix pour l'année 1967, en plus il devra fournir une police de guarantie, pour la responsabilité publique de Cent millesdollars et plus ($100,000.00). La Corporation Municipale s'engage à payer à M. Alfred Lacroix pour l'enlèvement des vidanges dans tout le territoire de lá Municipalité et voir à l'entretien du dépotoir ainsi que le brûlage des vidanges. Le paiement de Quatre-mil-huit-cent-soixante-neuf dollars et vingt sous ($4,869.20) sera réparti sur une période de douze (12) mois soit 4 mois de $405.76 et 8 mois de $405.77.

Adopté.

8-12-66 Il est proposé appuyé et résolu que le mutations de novembre 1966 sont acceptées.

Adopté.

9-12-66 Il est proposé appuyé et résolu que le revenu du loyer à la salle municipale soit versé au Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
49
INITIALES DU SEC.-TRES.

10-12-66 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu que M. Cyrille Daigle soit engagé comme surveillant au salaire de vingt dollars ($20.00) par semaine aussitôt que la patinoire sera en opération en plus il devra voir à la discipline sur la patinoire et dans la salle de l'école Dominique Savio.

Adopté.

11-12-66 Il est proposé appuyé et résolu que la liste des arrérages de taxes soit envoyée au conseil de Comté pour la vente de la propriété à moins que les dites taxes soit payées au préalable.

Adopté.

12-12-66 Il est proposé appuyé et résolu que des Souhaits de Joyeux Noël et Bonne Année soient envoyés à Monsieur le Curé de la paroisse et aux Députés Fédéral et Provincial.

Adopté.

13-12-66 Il est proposé appuyé et résolu qu'une assurance soit prise pour le système de chaufferie concernant la Salle Municipale de la Compagnie Esso a/s de Monsieur Benoît Hélie et que le Secrétaire soit autorisé à signer le contrat, avec la pose de deux tuyaux sur le réservoir à l'huile.

Adopté.

14-12-66 Il est proposé appuyé et résolu que le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe offre à l'Honorable Maurice Bellemare, Ministre du Travail du Commerce et de l'Industrie, ses plus sincères remerciements pour l'obtention d'un octroi de vingt-quatre-milles dollars ($24,000.00) concernant l'asphaltage des rues de la Municipalité ainsi que pour l'aide apporté à la population par la réouverture de Red Mill Industrie.

Adopté.

15-12-66 Il est proposé appuyé et résolu que le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe est heureux d'offrir ses remerciements à M. Jean-Paul Matte Député du Comté de Champlain au Fédéral, pour l'aide précieux apporté à la réalisation du mur de soutènement dans la Municipalité et nous formulons le voeux que ces travaux se continueront dans un avenir rapproché.

Adopté.

16-12-66 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel que l'avis de motion concernant un règlement des travaux d'hiver soit présenté à la prochaine séance ou à une séance subséquente

Adopté.

17-12-66 Il est proposé appuyé et résolu que les comptes suivants soit payés: et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à faire le paiement.

928-	Monsieur Hervé Brouillette salaire du 29 oct. au 5 nov./66 $100.00 moins Impôt Féd. 4.60 Impôt P. 2.80	$ 92.60
929-	Don au Comité du Prêt d'Honneur résolution no.2-11-66	10.00
930-	Monsieur Raymond Sévigny remboursement taxes résolution no. 8-4-66	8.19
931-	Monsieur Hervé Brouillette semaine du 6 au 12 nov./66 $100.00 moins Impôt Féd. 4.60 Impôt P. 2.80	92.60
932-	Monsieur Hervé Brouillette semaine du 13 au 19 nov./66 $100.00 moins Impôt Féd. 4.60 Impôt P. 2.80	92.60
933-	Monsieur Hervé Brouillette semaine du 20 au 26 nov./66 $100.00 moins Impôt Féd. 4.60 Impôt P. 2.80	92.60
934-	Monsieur Roger Guilbault, maire Rénumération de nov./66	50.00
935-	Monsieur Maurice Toupin, cons. " " " " " "	15.00
936-	Monsieur Eloi Leblanc, " " " " " " "	15.00
937-	Monsieur Marcel Arcand, " " " " " " "	15.00
938-	Monsieur Ange-Albert Dubois" " " " " " "	15.00
939-	Monsieur Narcisse Hinse, " " " " " " "	15.00
940-	Monsieur Gilles Hamel, " " " " " " "	15.00

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
50
INITIALES DU SEC.-TRES.

941-	Monsieur Adélard Toupin salaire du mois de novembre 1966 $250.00 moins Imp.Féd. 15.10 Imp. Prov. 9.30 Régie des Rentes 3.60 Assurance chômage 3.38	$ 218.62
942-	Monsieur Alfred Lacroix , contrat de vidange de nov./66	389.10
943-	Hydro-Québec Electricité (loisirs)	2.52
944-	Hydro-Québec Electricité (bureau)	15.91
945-	Hydro-Québec Electricité (Lumières de rues)	89.04
946-	Hydro-Québec Electricité (aqueduc)	129.14
947-	La Co. de Téléphone Bell bureau pour le mois de nov./66	11.13
948-	Monsieur Benoît Hélie huile à chauffage du bureau facture no.711841.	35.81
949-	Monsieur Camille Arcand 2 voyages pour dépôt à la banque	4.00
950-	Monsieur Adélard Toupin remboursement timbres-poste bureau	36.00
951-	Monsieur Pierre Martin articles de ménage re: Bureau	6.08
952-	MM. Lebrun & Lamothe, avocats Re; honoraires professionnels	25.00
953-	L.L. Roquet Inc. matériaux réparations de compteur "aqueduc" facture no.28142	10.19
954-	Librairie Morin Inc. enveloppes blanches, 2 refill, ruban pour machine à écrire fact. B-19225- B-19429	9.66
955-	Bureau d'Enrégistrement Mutations d'octobre 1966	4.40
956-	Loranger & Molesworth Ltée matériaux entretien de chemins fact.55041 $30.95 note de crédit 14.84	16.11
957-	Receveur Général du Canada timbres d'ass.chômage pour le bureau	6.76
958-	Ministère du Revenu Québec Service de l'Impôt Prov. & Régie des Rentes	46.40
959-	Receveur Général du Canada Service de l'Impôt Fédéral	38.10
960-	Formules Municipales Ltée Relieur no.3106 fact.no.5507	16.11
961-	Monsieur Donat Brière, réparations de clôtures 27 hres d'ouvrage à 1.25	33.75
962-	Monsieur Charles Marchand, réparations de clôtures 27hres d'ouvrage à 1.25	33.75
963-	Monsieur Eugène Lottinville, réparations des ponceaux à Red Mill ouvrage 24 heures à 1.25	30.00
964-	Monsieur Henri Brière, réparations des ponceaux à Red Mill ouvrage 24 hres à 1.25	30.00
965-	Au Vieux Foyer a/s M. Richard Matton repas avec pourboires	18.00
966-	Monsieur Maurice Toupin, voyage à Québec à la Commission Municipale Re: Travaux d'hiver	25.00
967-	Monsieur Marcel Arcand remboursement 4 hres de Bull Dozer à 5.00	20.00
968-	Monsieur Hervé Brouillette salaire du 27 nov. au 3 déc./66 $100.00 moins Imp. Féd. 4.60 Imp. P. 2.80	92.60
969-	Monsieur Benoît Hélie huile à chauffage Salle Municipale fact.710213	29.87
970-	Bureau d'Enrégistrement Mutations de novembre 1966	5.00
971-	Librairie Morin Inc. achat du Comptograph fact. B-18746	503.50
972-	Comité du Timbre de Noël du Comté de Champlain Inc. achat timbres de Noël	1.00
nul.973-	~~M. Pierre Martin, articles de ménage re: bureau~~	~~6.08~~ nul
974-	Roy & Trottier Inc. Tonnes de pierre fact.26795-27562	36.88
975-	Morin & Frères Inc. fact. C-69193-C-71120-C-71138-C-71909	19.19
976-	Les Commissaires d'Ecoles, Mun. Ste-Marthe, matériaux rép. de la clôture de l'école	53.43
	TOTAL ..... $	2570.64

18-12-66 Il est proposé appuyé et résolu que le montant de $1.00 soit souscrit au Comité du Timbres de Noël du Comté de Champlain Inc.

Adopté.

La séance est levée.

Roger Guilbault
Maire.

Adélard Toupin
Secrétaire-Trésorier.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe

INITIALES DU MAIRE
51
INITIALES DU SEC.-TRES

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil ce 3ème jour de janvier 1967 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée sont présents:-

SAVOIR:

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers — Maurice Toupin,
Eloi Leblanc,
Ange-Albert Dubois,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel,
Narcisse Hinse.

Formant quorum sous la Présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

1-1-67 Il est proposé appuyé et résolu, que les délibérations de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté

2-1-67 Il est proposé appuyé et résolu, que l'inspecteur municipal est autorisé à donner un avis à ceux qui jetteront de la neige dans les rues.

Adopté.

3-1-67 Il est proposé appuyé et résolu, que le compte pour vidanges de l'année 1966 au montant de cinquante dollars ($50.00) soit transmis au Révérende Soeurs Dominicaines du Rosaire.

Adopté.

4-1-67 Il est proposé appuyé et résolu, qu'une note de crédit de $13.99)treize piastres et quatre-vingt-dix-neuf sous sur le service d'eau des Dominicaines du Rosaire de Ville Joie lecture du 20 décembre.au 31 décembre/65

Adopté.

5-1-67 Il est proposé appuyé et résolu, que le compte concernant les travaux d'égouts de Monsieur Roméo Vaillancourt lui soit transmis pour paiement.

Adopté.

6-1-67 Il est proposé appuyé et résolu, que la police de garantie de fidélité du Secrétaire-Trésorier soit payée à l'assureur M. Jean-Bte Lanouette.

Adopté.

7-1-67 Il est proposé appuyé et résolu, qu'une demande soit faite à Monsieur Marius Dionne pour étudier la formation d'un comité industriel pour la Municipalité c'est-à-dire en l'invitant de venir rencontrer les membres du Conseil à une date propice.

Adopté.

8-1-67 Il est proposé appuyé et résolu, que Monsieur Hervé Brouillette soit autorisé à faire les travaux de réparation à la Salle Municipale et au bureau du Secrétaire-Trésorier et à acheter les matériaux qui sont nécessaires.

Adopté.

9-1-67 Il est proposé appuyé et résolu, que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer les chèques au nom de la Corporation de la Municipalité de Ste-Marthe et qu'une copie de la présente résolution soit transmise au gérant de la succursale de la Banque Canadienne Nationale au Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
52
INITIALES DU SEC.-TRES

10-1-67 ATTENDU que la route St-Maurice de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine a déjà reçue des améliorations du Ministère de la Voirie. ATTENDU que cette route desservant toutes les Municipalités environnantes, comme la Cité du Cap-de-la-Madeleine, St-Maurice, St-Louis de France, St-Luc, St-Narcisse. En Conséquence, il est proposé appuyé et résolu unanimement que les membres de ce Conseil demande à l'honorable député du Comté de Champlain Monsieur Maurice Bellemare, Ministre du Travail de l'Industrie et du Commerce, de bien vouloir intervenir auprès de la Voirie Provinciale pour que l'entretien de cette route soit à la charge de ce Ministère.

ADOPTE.

11-1-67 Il est proposé appuyé et résolu que les comptes suivants soient payés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

977	Monsieur Hervé Brouillette semaine du 5 au 10 déc./66 $100.00 moins impôt féd. 4.60 impôt p. 2.80	$ ✓	92.60
978	Monsieur Hervé Brouillette semaine du 12 au 17 déc./77 $100.00 moins impôt féd. 4.60 impôt p. 2.80	✓	92.60
979	Monsieur Hervé Brouillette semaine du 19 au 24 déc./66 $100.00 moins impôt féd. 4.60 impôt p. 2.80	✓	92.60
980	Monsieur Hervé Brouillette semaine du 26 au 31 déc./66 $100.00 moins impôt féd. 4.60 impôt p. 2.80	✓	92.60
981	Monsieur Roger Guilbault, maire Rénumération de déc./66	✓	50.00
982	Monsieur Maurice Toupin, cons. " " "	✓	15.00
983	Monsieur Eloi Leblanc, " " " "	✓	15.00
984	Monsieur Marcel Arcand, " " " "	✓	15.00
985	Monsieur Ange-Albert Dubois" " " "	✓	15.00
986	Monsieur Narcisse Hinse, " " " "	✓	15.00
987	Monsieur Gilles Hamel, " " " "	✓	15.00
988	Monsieur Alfred Lacroix contrat de vidange de déc./66	✓	389.10
989	Monsieur Adélard Toupin Résolution 18/10/66 arrérage sur salaire de six mois 1000.00 moins Imp.F.33.60 Imp.P.22.80 R.R.12.60	✓	931.00
990	Studio "C" Enr. plaques de rues	✓	11.76
991	Les Frères Lebrun réparation sur valve Salle Municipale	✓	8.50
992	La Compagnie Dollard Cons. Ltée, frais d'opération transport cabane (loisirs)	✓	28.50
993	La Co. du Téléphone Bell du Canada, frais service et tél. mois de déc./66	✓	23.63
994	Ubald Forest & Fils, bois réparation de bandes patinoire	✓	16.43
995	Monsieur Alfred Lacroix Transport pour les regards 2 voy.	✓	6.00
996	Monsieur Donatien Brière, travaux chemins de St-Malo	✓	42.30
997	Monsieur Philippe Daigle, déterrer valve 7½ hrs à 1.40	✓	10.50
998	Monsieur Philippe Daigle, réparation d'égouts 7 hrs 1.40	✓	9.80
999	Monsieur Philippe Daigle, travaux pour l'asphalte 32 hrs à. 1.25	✓	40.00
1000	Monsieur Aimé Brière, travaux à St-Malo 7 hrs à 1.40	✓	7.80
1001	Monsieur Benoît Hélie, huile à chauffage (bureau)	✓	41.47
1002	La Cie de Construction Dollard Ltée, travaux Salle Municipale.	✓	57.75
1003	Monsieur Adélard Toupin, salaire du mois de déc./66 $250.00 moins Imp.Féd. 15.10 Imp.P.9.30 R.de Rentes 3.60	✓	218.62
1004	Monsieur Arthur Beaumier, malle pour l'année 1966	✓	25.00
1005	Mawn Entreprise Enr. 1er versement chemin d'hiver 1966-67	✓	$1500.00
1006	Hydro-Québec électricité (Aqueduc)	✓	138.08
1007	Hydro-Québec " " (Bureau)	✓	26.85
1008	Hydro-Québec " " (Lumières de rues)	✓	89.04
1009	Hydro-Québec " " (Loisirs)	✓	3.09
1010	Monsieur Adélard Toupin, remboursement d'enrégistrement et timbres-postes (lettres)	✓	30.73
1011	Monsieur Robert Turcotte, enlèvement de la neige cour de la Salle Municipale	✓	9.00
1012	Monsieur Cyrille Daigle, surveillance patinoire (loisirs) semaine du 24 au 30 déc./66	✓	20.00
1013	Monsieur Gilles Toupin, 13 voyages de sable pour rues	✓	6.50
1014	Monsieur Robert Droz, enlevé tuyau chez M.Arcand 7½hrs 1.40	✓	10.50
1015	Monsieur Robert Droz, Re:Aqueduc nettoyage réservoir 19hrs 1.25	✓	23.75
1016	Monsieur Richard Loranger, travaux à la salle municipale et lavage tuyau d'égoût 20 hrs 1.40 -43 hrs 1.25	✓	81.75

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

1017	Monsieur Roger Courteau, travaux salle municipale et rép. égoûts chez M. Renaud (égoûts 14 hrs 1.40	24hrs à 1.40 $	53.20
1018	Monsieur Roger Courteau, nettoyage réservoir re:Aqueduc) 19 hrs 1.25 localiser et lever les valves à eau pour asphalte 44 hrs 1.25		78.75
1019	Loranger & Molesworth 4 cadres en fonte machiné 24"dia. fact. M-1591 (égouts)		190.80
1020	Béton Vibré Ltée, matériaux (égouts) fact.3611-3615		98.58
1021	Librairie Morin Inc. 4 cartes de Noël f.B-20188		1.49
1022	M. Benoît Hélie, assurance système de chauffage Salle Municipale		13.95
1023	Loranger & Molesworth (Aqueduc) Fact.M-1592-M-1590 matériaux		208.18
1024	Receveur Général du Canada, Impôt Fédéral		67.10
1025	Chs-Ed. Lamothe Inc. (Aqueduc) changer ajustement control d'aqueduc		11.50
1026	Mawn Entreprises Enr. 13 voyages sable à 4.50 pour les rues		58.50
1027	Ministère du Revenu, Régie des Rentes du Québec		45.12
1028	Ministère du Revenu, Division de l'Impôt Prov.		43.30
1029	M. Philippe Daigle (Aqueduc) enterrer valve chez Francoeur 8 hrs 1.25		10.00
1030	M. Cyrille Daigle, hausser regards et couverts pour niveau d'asphalte 48 hrs 1.25		60.00
		TOTAL.....$	5258.32

INITIALES DU MAIRE 53 INITIALES DU SEC.-TRES.

La séance est levée.

Roger Guilbault.
maire.

Secrétaire-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe

Séance SPECIALE du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des assemblées à 7 heures P.M. ce 26ème jour de janvier 1967 à laquelle assemblée étaient présents:

SAVOIR;-

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers — Maurice Toupin,
Eloi Leblanc,
Ange-Albert Dubois,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel,

Formant quorum sous la Présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

Sera pris en considération les sujets suivants:

Autorisation pour l'achat de matériaux et de peinture pour réparation

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
54
INITIALES DU SEC.-TRES.

des bureaux à la Salle Municipale etc.

Carte de signalisation. Enseigne pour la Salle Municipale.

Autorisation pour faire faire de la papeterie pour licences de commerce.
Autorisation pour faire faire des avis d'arrérages pour taxe d'eau.

Je certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié d'avis de convocation au lieu et à leur domicile à tous les membres du Conseil entre 2 hres et 4 hres P.M. ce 23ème jour de janvier mil neuf cent soixante-sept. (1967)

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23ème jour de janvier mil neuf cent soixante-sept. (1967.

Secrétaire-Trésorier.

Il est proposé appuyé et résolu que:-
Comme tous les membres du Conseil étaient présents il a été décidé que les sujets suivants: soit soumis à l'étude.

Adopté.

Il est proposé appuyé et résolu, que les minutes de la dernière assemblée sont approuvées telles que lues.

Adopté.

1-26-67 Il est proposé appuyé et résolu, que le montant de cent cinquante dollars ($150.00) soit voté pour l'achat des matériaux concernant la réparation du bureau du Secrétaire-Trésorier de la municipalité et que Monsieur Hervé Brouillette, inspecteur municipal, soit autorisé à acheter les matériaux au meilleur marché possible.

Adopté.

2-26-67 Il est proposé appuyé et résolu, que le montant de cinquante dollars ($50.00) soit voté pour faire des panneaux de signalisation concernant la voirie et que M. Hervé Brouillette soit autorisé à se procurer les matériaux nécessaires.

Adopté.

3-26-67 Il est proposé appuyé et résolu, que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire faire des avis de comptes pour les licences de commerce et des avis pour les arrérages de taxe d'eau.

Adopté.

4-26-67 Il est proposé appuyé et résolu, que le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe demande au Pacifique Canadien de bien vouloir reprendre le service de nuit qu'il donnait autrefois entre Montréal et Québec dans les deux sens. Considérant qu'un train partait de Montréal et un autre de Québec.

Adopté.

La séance est levée.

Roger Guillaudette Maire

Secrétaire-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil ce 7ème jour de février 1967 à sept(7) heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents:-

INITIALES DU MAIRE
55
INITIALES DU SEC.-TRES.

SAVOIR:

Son Honneur le Maire Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers Maurice Toupin,
Eloi Leblanc,
Ange-Albert Dubois,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

Formant quorum sous la Présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

16-1-2-67 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu.que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

17 2-2-67 Il est proposé appuyé et résolu, que les formalités banquaires concernant la Banque Canadienne Nationale soient signées par le Secrétaire-Trésorier et Monsieur le Maire Roger Guilbault et M. Narcisse Hinse comme témoin.

Adopté.

18 3-2-67 Il est proposé appuyé et résolu que M. le Maire Roger Guilbault soit autorisé à signer la carte d'assistance sociale de l'enfant Chantale Veillette fille de Patrick Veillette.

Adopté.

19 4-2-67 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé et résolu que le compte de Monsieur Cyrille Daigle pour la surveillance de quatre(4) semaines à $20.00 piastres soit quatre-vingt piastres($80.00) soit donné au Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. pour en faire le paiement.

Adopté.

20 5-2-67 Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse que le montant de cent piastres($100.00) soit versé au Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. pour remettre au sous Comité des Loisirs de Red Mill.

Adopté.

21 6-2-67 Il est proposé appuyé et résolu, que le montant de la police de guarantie de M. Alfred Lacroix d'au moins cent mille piastres ($100,000.00) soit réduite à trente-cinq mille piastres ($35,000.00) d'ici au 1er juillet 1967. Après cette date il devra fournir une police de guarantie de $100,000.00 au moins.

Adopté.

22 7-2-67 Il est proposé appuyé et résolu, que les travaux concernant le pavage de diverses rues de la Municipalité de Ste-Marthe suivant la résolution 1-11-66 en date du 10 novembre 1966 sont acceptés.

Adopté.

23 8-2-67 Il est proposé appuyé et résolu, que le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine demande le paiement en vertu d'un octroi se limitant à vingt-quatre mille piastres($24,000.00) promis par le ministère de la Voirie Provinciale, considérant que le coût des travaux se chiffre au montant de vingt-trois mil neuf cent quarante-deux piastres ($23,942.00) Considérant pour effectuer le paiement à la Régional Asphalte Ltée que le Conseil demande que le chèque du Ministère de la Voirie soit fait conjointement au nom de la Municipalité de Ste-Marthe et de la Régionale Asphalte Ltée. pour le paiement final.

Adopté.

24 9-2-67 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que le Conseil de la Municipalité

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
56
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

de Ste-Marthe donne son autorisation à la formation d'un Comité Industriel.

Adopté.

10-2-67 Il est proposé appuyé et résolu que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à remettre les livres de la Municipalité pour la vérification des comptes à Monsieur Fortunat Beaumier, vérificateur.

Adopté.

26 11-2-67 Il est proposé appuyé et résolu que le conseil autorise la réparation de la pompe à eau portative de 3").

Adopté.

27 12-2-67 Il est proposé appuyé et résolu, que le conseil soit autorisé à acheter les matériaux nécessaires pour le ménage des bureaux de la Municipalité.

Adopté.

28 13-2-67 Il est proposé appuyé et résolu, que le Secrétaire-Trésorier est autorisé à acheter le papier nécessaire pour la perception d'eau et la papeterie à faire des copies.

Adopté.

29 14-2-67 Il est proposé appuyé et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à faire le paiement.

1031	Monsieur Hervé Brouillette semaine du 1er janv. au 8 janv./67 $160.00	$ 100.00
1032	Monsieur Hervé Brouillette semaine du 8 au 14 janv/67 $100.00 moins Imp F. 8.80 Imp.Prov.6.00 (2 semaines)	85.20
1033	Monsieur Hervé Brouillette semaine du 15 au 21 janv/67 $100.00 moins Imp.F. 4.40 Imp. Prov. 3.00	92.60
1034	Monsieur Hervé Brouillette semaine du 22 au 28 janv/67 $100.00 moins Imp.F. 4.40 Imp. Prov. 3.00	92.60
1035	Monsieur Hervé Brouillette semaine du 29 janv au 4 fév. $100.00 moins Imp.F. 4.40 Imp. Prov. 3.00	92.60
1036	Re: échéance coupons d'obligations 1er février (intérêt)	3885.00
1037	Monsieur Roger Guilbault, maire Rénumération de janv.	50.00
1038	Monsieur Maurice Toupin, cons. " " "	15.00
1039	Monsieur Eloi Leblanc, " " " "	15.00
1040	Monsieur Marcel Arcand " " " "	15.00
1041	Monsieur Ange-Albert Dubois" " " "	15.00
1042	Monsieur Narcisse Hinse " " " "	15.00
1043	Monsieur Gilles Hamel " " " "	15.00
1044	Monsieur Alfred Lacroix contrat de vidange de janv/67	405.76
1045	Monsieur Adélard Toupin salaire de janv/67 $416.67 moins Imp. F. 19.40 Imp. P. 13.10 R.R. 6.60 Ass.C. 4.08	373.49
1046	Receveur Général du Canada Assurance Chômage	35.12
1047	Bureau d'enrégistrement Mutations de Déc./66.	6.20
1048	Benoît Hélie Inc. Matériaux et ouvrage tuyauter réservoir à l'huile salle municipale fact. nº.6306	40.65
1049	Carrière St-Maurice Inc. voyages de pierre pour 2ème Avenue fact.no.01158	102.42
1050	Champlain Equipements Enrg. Percé trou dans un fish fact. 86	1.00
1051	M. Roger Guilbault remboursement pour don	10.60
1052	Benoît Hélie, huile à chauffage (bureau) fact.106261 $22.82 fact.105838 $17.83	40.65
1053	Imprimerie Lacoursière Inc. articles de bureau f.13394	4.15
1054	Hydro-Québec électricité (Bureau)	32.33
1055	Hydro-Québec " " (Lumières de rues)	117.88
1056	Hydro-Québec " " (Loisirs)	11.13
1057	Caisse Populaire Ste-Madeleine solde du compte	0.27
1058	La Co. de Telephone Bell mois de déc/66 13.41 longues distances 3.40	16.81
1059	Morin & Frères Inc. 1 lb. de mastic	0.19
1060	Ubald Forest & Fils Ltée, matériaux pour rép. bureau	27.04
1061	Imprimerie Lacoursière Inc. Fact.13213, 1000 reçus de taxes en 2 copies	30.58

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

chèques suite.....

1062	Monsieur Robert Turcotte, nettoyage de la cour salle municipale. 23 janv/67	4.00
1063	Massicotte & Fils Limitée Location d'un Grader avec charrue & aile déneigement 3½ hrs à 14.00	49.00
1064	Librairie Morin Inc. articles de bureau fact.5jan/67	4.70
1065	Monsieur Alfred Lacroix, correction du 18 janv/67 balance fact.no.42 re: égoûts	6.00
1066	Monsieur Philippe Daigle Re: égoûts chez Jean-M. Massicotte 2 hrs à 1.40 moins R.des R. 0.04	2.76
1067	Monsieur Richard Loranger Re: égoûts chez Jean-M. Massicotte 10 hrs à 1.40 moins R.des R. 0.20	13.80
1068	Receveur Général du Canada Division de l'impôt F.	41.40
1069	Ministère du Revenu Service de l'impôt Prov.	28.10
1070	Ministère du Revenu Régie des Rentes	29.58
1071	Hydro-Québec Re: Aqueduc	148.03
1072	Fortin Tessier, forgeron, matériaux rép.àla salle municipale	15.06
1073	Monsieur Marcel Arcand, remboursement fact.0-168107	0.64
1074	Mawn Entreprises Enrg. contrat chemins d'hiver	1451.00
1075	Monsieur Benoît Hélie, huile à chauffage(106646 fact. du 3 fév./67	28.91
1076	Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. paiement à Cyrille Daigle 4 sem. à $20.00 pour surveillance	80.00
1077	Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. remettre au sous Comité des Loisirs de Red Mill.	100.00
1078	M. Robert Turcotte , déneigement cour municipale 21 janv. et 3 fév/67.	8.00
1079	Tremblay Héroux & Associés, acompte sur services professionnels Re: Aqueduc Red Mill et estimé & prép des formules. Montant $1,720.00 ler versement	400.00
1080	Monsieur Jean-Noël Arcand, 30 piquets à 0.20	6.00
1081	Laurentide Ready-Mix Equipment Inc. Location d'un Bull. pour déneigement Rg. St-Martin	19.50
1082	Eloi Leblanc, remboursement matériaux municipalité	5.05
1083	Epicerie Paul Gervais, rafraichissement (visiteurs)	5.12
1084	Ubald Forest Ltée, matériaux rép.salle municipale fact. T-54103	97.17
1085	Morin & Frères Inc. matériaux fact.C-75045-C-75606 C-76070-C-76452	11.1
1086	Bureau d'Enrégistrement du Co,Champlain Mutations de janv./67	2.2
1087	La Revue Municipale, abonnement à la Revue F.5357	24.00
	TOTAL	$8,325.47

INITIALES DU MAIRE 57 INITIALES DU SEC.-TRES.

D. BEAUMIER VÉRIFIÉ COMPTABLE VÉRIFICATEUR

20 15-2-67 Il est proposé appuyé et résolu, que le montant de $400.00 soit versé comme ler versement à Tremblay Héroux & Associés pour les services professionnels regardant l'aqueduc Red Mill et estimé et préparation des formules. 1079

Adopté.

21 16-2-67 Le conseiller Narcisse Hinse donne avis de motion d'un règlement concernant le numérotage des résidences soit présenté à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

22 17-2-67 M. le conseiller Maurice Toupin propose que la séance est levée.

Adopté.

Roger Guilbault Maire

Adelard Toupin Sec-Trés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 58 INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
59
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA,
Province de Québec,
Municipalité de Ste-Marthe,

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil ce 7ème jour de mars--- 1967 à sept(7) heures P.M, à laquelle assemblée étaient présents:-

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M les Conseillers — Maurice Toupin
Ange-Albert Dubois
Eloi Leblanc
Marcel Arcand,
Gilles Hamel,

formant quorum sous la Présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

33
1/3/67

Il est propose par M.le conseiller Maurice Toupin et appuyé par M.le conseiller Gilles Hamel que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées tels que lues

Adopté.

34
2/3/67

Il est proposé par M.le Conseiller Maurice Toupin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Hamel et résolu que le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe annule le solde disponible de $ 3714.75 non vendu sur le règlement NO 54 dont les travaux sont actuellement terminés

Adopté.

35
3/3/67

Il est proposé par M.Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu que L'Hydro-Québec soit prévenu que dans l'avenir le compte d'électricité concernant la patinoire sur la 8ème rue de Ste-Marthe du Cap soit envoyé à Monsieur Adrien Grand'Maison Secrétaire du Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc demeurant à 38, 9ème rue à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine,

Adopté

36
4/3/67

Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu que la demande du comité de loisirs de Ste-Marthe en date du 6ème jour de mars 1967 soit inscrit au procès verbal de la Municipalité. Ce qui suit

1. La Corporation Municipale s'engage à verser, en entier l'octroi Municipale et celui de la province sans déduction (excepté pour l'année 66/67) et, que le montant à être payé pour l'année courante le soit immédiatement; le Comité des loisirs prenant l'administration de ces biens.
Le Comité Central prend sa charge les zones 1-2-3-5, étant persuadé que ces zones pourront profiter pleinement des loisirs avec la collaboration des résidents, et moins onéreux pour la Municipalité.
Que sous-comité de Red-Mill dépend entièrement et uniquement du comité Central. Il doit avoir au moins trois membres sur le dit comité.
Que tous les biens administrés par le sous-Comité sont sur la surveillance du comité Central ce dernier, en ayant la responsabilité étant le seul corps légalement constitué et autorisé.
Qu'une somme de $260.00 soit versé au sous-Comité par le Comité Central sur le budget 66/67 et répartie dans les années à venir au prorata de l'évaluation.

Adopté

37
5/3/67

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel et appuyé par M. le Conseiller Maurice Toupin et résolu que le montant de $625.00 soit versé par la Municipalité au Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc.

Adopté

INITIALES DU MAIRE
60
INITIALES DU SEC.-TRES

38 6/3/67 Il est proposé résolu que le Maire soit autorisé à signer la formule Assistance-Social de l'enfant Gérard Desjardins.

Adopté

39 7/3/67 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu que le montant des factures de Massicotte & Fils concernant l'entretien des chemins soit retenu sur le montant de $1500.00 du 3ème versement de Mawn Entreprise Enr. que la retenue d'après les factures se chiffrant à 410.50

Adopté

40 8/3/67 Il est proposé appuyé résolu que M.Cyrille Daigle, Arthur Beaumier, Zotique Vaillancourt, Gabriel Vézina, Zotique Brière sont de nouveau nommés gardes-feux pour l'anée 1967

Adopté

41 9/3/67 Il est proposé appuyé résolu que le cas de M. Lucien Giroux soit laissé entre les mains du Maire pour soulager son indigence après étude.

Adopté

42 10/3/67 Il est proposé résolu qu'une demande soit faite à l'Hydro-Québec devoir à faire les réparations nécessaires aux lumières qui sont presque toujours éteintes en face du No. 873 sur la route No.2

Adopté

43 11/3/67 Il est proposé par le conseiller Maurice Toupin secondé par le conseiller Gilles Hamel et résolu qu'une demande soit faite au Ministère des terres et forêts du Québec d'approuver notre organisation de protection contre l'incendie forestier pour l'année 1967.

Adopté

44 12/3/67 Il est proposé par M. le conseiller M. Maurice Toupin appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu M. Hervé Brouillette soit autorisé achetés les morceaux nécessaires pour la réparation des compteurs.

Adopté

45 13/3/67 Il est proposé appuyé résolu que les mutations du mois de février 1967 sont acceptés.

Adopté

46 14/3/67 Règlement No.64
Attendu que l'article 417 du Code Municipaleparagraphe (5) donne le droit aux municipalités de faire une règlementation pour numéroter les maisons et les terrains situés le long des chemins et les rues et de donner des noms et de les changer.

Considérant qu'un plan de numéros civique à été préparé par les officiers de l'Hydro-Québec pour la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine.

Considérant qu'un avis de motion de règlement a été donné à la séance régulière du conseil le septième jour de février 1967.

Considérant que le règlement Numéro 64 annule à toute fin que de droit tous les règlements antérieurs et ses amendements.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
61
INITIALES DU SEC.-TRES.

47
14/3/67

En conséquence il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Hamel et secondé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand et résolu qu'un règlement portant le numéro 64 soit et est adopté et qui soit statué et décrété ce qui suit:-

1- Au fin du présent règlement la municipalité appliquera une taxe spéciale au montant d'un dollar et vingt-cinq pour chaque numéro à tous les propriétaires de maisons et le paiement sera applicable sur le prochain rôle de perception général,

2- Le propriétaire posera le numéro ou le fera poser bien à la vue de la rue ou du chemin.

3- Quiconque enfreindra une ou des dispositions du présent règlement sera passible d'une amende de vingt dollars et à défaut de paiement de l'amende et des frais le délinquant pourra être condamné d'un emprisonnement n'excédant pas trente jours.

4- Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Adopté le 7ème jour de mars 1967

Roger Guilbault Maire

Arcand Dufresne Sec-Trésorier

48
15/3/67

Il est proposé par M. le Conseiller Eloi Leblanc appuyé par M. le Conseiller Gilles Hamel et résolu que la soumission de Jean-Denis Dufresne concernant la fabrication des numéros pour la Municipalité de Ste-Marthe d'après la liste des immeubles qui sont d'environ 745 est acceptée et que l'ordre lui soit donné d'en faire la fabrication.

Adopté

49
16/3/67

Il est proposé appuyé résolu que le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine demande au Ministère des transports fédéral de continuer leur bon travail concernat le projet de construction des quais dans la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine Une copie de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Paul Matte député du Comté de Champlain.

Adopté

50
17/3/67

Il est proposé par M. Ange Albert Dubois appuyé par M. le conseiller M. Marcel Arcand et résolu que les comptes suivants sont acceptés que le Maire et le Secrétaire sont autorisé à faire le paiement.

Adopté

1088	M. Hervé Brouillette semaine du 5 au 11 fev 1967 salaire $102.58 moins Imp Fév $4.65 Imp Prov3.15 Régie$1.64 Ass-Chomage $0.94 ----- ----------$	92.20 ✓
1089	M. Hervé Brouillette semaine du 12 au 18 fév/67 Salaire $102.58 moins Imp Féde 4.65 Imp Prov 3.15 Régiedes Rentes $1.64 Ass-Chomage o.94 ------- - ----------	92.20 ✓
1090	M.Hervé Brouillette semaine du 19au 25 fév/67 Salaire $102.58 moins Imp Féd $4.65 ImpProv$3.15 Régies des rentes $1.64 Ass-Chomage$0.94--------- ----------	92.20 ✓
1091	M.Hervé Brouillette semaine du26 au 4 mars/67 salaire $102.58,moins Imp Féd$4.65 ImpProv$3.15 Régies des rentes$1.64 Ass-Chomage$0.94---------- ----------	92.20 ✓
1092	Monsieur Roger Guilbault, Maire Rémunération de fév/67	50.00

INITIALES DU MAIRE TPG
62
INITIALES DU SEC.-TRES.

1093	Monsieur Maurice Toupin, Cons, rémunération de fév/67 $	15.00
1094	Monsieur Eloi Leblanc, " " " "	15.00
1095	Monsieur Marcel Arcand " " " "	15.00
1096	Monsieur Ange-Albert Dubois " " "	15.00
1097	Monsieur Narcisse Hinse " " " "	15.00
1098	Monsieur Gilles Hamel " " " "	15.00
1099	Monsieur Alfred Lacroix Contrat de vidanges Fév /67	405.76
1100	Adélard Toupin sec-Trésorier Salaire $416.67 fév/67 Moins Imp Féd 19.40 Imp Prov 13.10 Rente du Québec $6.60 Ass-Chomage $408 ---------- ---	373.49
1101	Hydro-Québec lumières de rues fév/67	114.48
1103	Hydro-Québec éclairage du bureau fév/67	31.73
1102	Hydro-Québec électricité loisirs	19.78
1105	La Cie de Bell Téléphone fev/67	18.03
1104	Monsieur Jean-Baptiste Lanouette Ass Garantie de fidèlité no police 1301588	15.00
1106	Bénoit Hélie huile chauffage salle municipale fact 107353	28.94
1107	Epicerie Paul Gervais articles de menage	1.26
1108	Lebrun & Lamothe avocats avis de 1 ettres	3.00
1109	Imprimerie Art Graphique Inc papeterie pour bureau Factures 28825	19.11
1110	Imprimerie Art Graphique Inc papeterie Re:Aqueduc	29.02
1111	Remise àla Commission Scolaire de Ste-Marthe pour la perception de taxe envoyée au conseil de Comté D. Champagne	127.95
1112	Caisse populaire de St-Odilon pour remboursement desfrais de vente pour taxe municipale et scolaire de D.Champagne	32.26
1114	Ministère du Revenu Impot Prov $25.70 contribution au Regime des rentes du Québec $26.32----------	52.02
1113	Receveur Général duCanada Impot Fédéral des employers du mois de février 1967	38.00
1115	Mawn Entreprises Inr contrat de chemin d'hiver 3ème versement $1500.00 moins retenue des factures 6325 et 6355 formant le montant $410.50 -------- ----------	1089.50
1116	Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc resolution 5/3/67	625.00
1117	Lucien Giroux pour assistance résolution 9/3/67	20.00
1118	Massicotte &Fils LtéeFact 6325 et 6355 entretien de chemins d'hiver ----------	410.50
1119	Ministère des Finances 2 cartes de cadastre No175	5.30
1120	Hydro-Québec Electricité Aqueduc février 1967	140.28
1121	Martin Bergeron pienture pour bureau fact36056-93-122	65.98
1122	Pienture achetée par m.Hervé Brouillette et payée REmbourse	8.05
1123	Henri-Paul Thibault Achat de pienture pour lebureaufat 840	11.40
1124	P.A Gouin matériaux pour bureau Fact U33884	10.02
1125	Bureau d'enrégistrement Rapport des mutations fév/67	1.40
1126	Morin & Frères Inc Matériaux pour le bureau factures 77854-77239-77829	14.18
1127	Manw Entreprises Lhre Egout bouché 8ème et 2ème rue	11.00
1128	Robert Turcotte enlement de la neige salle municipale 16 fév et ler mars 2½ hres	10.00
1129	Benoit Hélie huile chauffage bureau fact lo7830	29.82
1130	Receveur Général du Canada Timbres Ass-Chomage pour le mois de mars/67 --- -- -- - - --- ---------- -	19.10
1131	Loranger & Molesworth balance sur une facture antérieur	16.32
1132	Michel Leclerc entretien des bornes fontaines avec souffleur 6½ à $6.00 ------ ---- ------	39.00

Total: ..... $ 4,345.48

La séance est levée.

Roger Lemaire maire

VÉRIFIÉ F. D. BEAUMIER VÉRIFICATEUR COMPTABLE

Adélard Toupin Sec-Trés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe

INITIALES DU MAIRE
63
INITIALES DU SEC.-TRES.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil ce 4ème jour d'avril 1967 à sept (7) heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents:-

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers — Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel,
Narcisse Hinse.

formant quorum sous la Présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

51- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M. Marcel Arcand et résolu que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées

Adopté.

52- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu que le rapport de l'auditeur M. Fortunat Beaumier est accepté.

Adopté.

53- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel secondé par M. Narcisse Hinse et résolu que le conseil de la Municipalité se porte garant pour le paiement du compte mensuel d'électricité avec l'Hydro-Québec, concernant le Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. au cas ou le dit comité cesserait ses activités.

Adopté.

54- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que le millage d'entretien des chemins d'hiver vérifié par le Ministère de la Voirie soit sur une longueur totale: 10.01 milles à $300.00 du mille pour les chemins décrits sur la liste ci-jointe est accepté.

Adopté.

55- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu qu'une lettre de remerciement soit transmise au Ministre de la Voirie Provinciale pour son aimable coopération pour l'octroi de $23,942.00 piastres.

Adopté.

56- Il est proposé appuyé et résolu, que la demande de Me Roland Paquin avocat, en faveur de M. Guy Pelletier pour la construction d'un puit soit soumise à l'étude.

Adopté.

57- Il est proposé appuyé et résolu, que M. Gilles Hamel soit autorisé à acheter quatre (4) voyages de pierre pour le Rang des Grandes Prairies.

Adopté.

58- Il est proposé appuyé et résolu, que le Secrétaire-Trésorier soit nommé Président d'élection.pour l'année 1967.

Adopté.

59- Il est proposé appuyé et résolu, que trois (3) bureaux de votation soient placés à 707, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine R.R. no. 1. ainsi que la mise en nomination. Attendu que les honoraires des officiers d'élection seront les mêmes que les années précédentes.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE
64
INITIALES DU SEC.-TRES

60- Il est proposé appuyé et résolu, que le montant de $11,796.42 piastres soit déposé à la Banque Canadienne Nationale et d'en faire le chèque à la Commission Municipale de Québec en paiement d'obligation.

Adopté.

61- Il est proposé appuyé et résolu, que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter pour le montant de $20.00 piastres des timbres postaux, timbres d'assurance chômage, $15.67 piastres pour le mois d'avril, ainsi que la papeterie nécessaire pour le bureau, et faire l'achat de(200) deux cents licences de chien et que M. le Maire soit autorisé à acheter deux (2) cendriers pour le bureau ainsi que deux (2) classeurs usagés au prix de $27.00 piastres chacun.

Adopté.

62- Considérant que l'année 1967 est l'année du Centenaire du Canada et de l'Exposition Universelle;
Considérant comme toujours votre grande sympathie pour la population de Ste-Marthe;
Considérant que le Conseil Municipal a fait il y a quelques mois l'achat d'une bâtisse pour loger ses bureaux.
En Conséquence, il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à l'Honorable Maurice Bellemare, Ministre du Travail de l'Industrie et du Commerce une subvention de $1,000.00 dollars pour pouvoir rénover l'intérieur et l'extérieur de la bâtisse et du terrain au commencement de la belle saison.

Adopté.

63- CONSIDERANT, que l'année 1967 est l'année du centenaire du Canada.
CONSIDERANT, que le 15 février 1967 est le 2ième anniversaire de l'inauguration du Drapeau Canadien;
CONSIDERANT, qu'il n'y a aucun congé statutaire entre le Nouvel An et le Vendredi Saint;
CONSIDERANT, qu'il est reconnu par certains groupes ouvriers qu'il y aurait lieu d'avoir neuf congés statutaires;
CONSIDERANT, que le Canada est particulièrement bien placé pour organiser des jeux d'hiver;
CONSIDERANT, qu'aucune fête ne marque le jour Anniversaire du Drapeau Canadien,

Qu'il soit résolu que le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, prie le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de son Premier Ministre le très honorable Lester B. Pearson, de proclamer que le lundi le plus rapproché du 15 février soit un congé national statutaire du drapeau Canadien et que le jour soit spécialement consacré à la pratique des sports d'hiver au Canada et aux compétitions auxquelles ils donnent lieu.

Adopté.

64- Il est proposé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois secondé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu, que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à en faire le paiement

Adopté.

1133-	M. Hervé Brouillette semaine du 5 au 11 mars 1967 salaire $102.58 moins Imp. Féd.$6.50 Imp.Prov. 4.40 Régie des R. 1.64 Ass. Chômage 0.94	$ 89.10
1134-	M. Hervé Brouillette semaine du 12 au 18 mars/67 salaire $102.58 moins Imp. Féd.6.50 Imp. Prov. 4.40 Régie des R. 1.64 Ass.Chômage 0.94	89.10
1135-	M. Hervé Brouillette semaine du 19 au 25 mars/67 salaire $102.58 moins Imp. Féd. 6.50 Imp. Prov 4.40 Régie des R. 1.64 Ass. Chômage 0.94	89.10
1136-	M. Hervé Brouillette salaire du 26 mars au 1er Avril/67 salaire $102.58 moins Imp.Féd. 6.50 Imp. Prov. 4.40 Régie des R. 1.64 Ass. Chômage 0.94	89.10

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite des chèques .....

1137-	Monsieur Roger Guilbault, maire rénumération mois de mars/67	$ 50.00
1138-	M. Maurice Toupin, cons. rénumération mars/67	15.00
1139-	M. Ange-Albert Dubois" " " " "	15.00
1140-	M. Eloi Leblanc, " " " " "	15.00
1141-	M. Marcel Arcand, " " " " "	15.00
1142-	M. Narcisse Hinse, " " " " "	15.00
1143-	M. Gilles Hamel, " " " " "	15.00
1144-	M. Adélard Toupin, salaire mois de mars/67 $416.67 moins Imp. F. 19.40 Imp. Prov. 13.10 R.des R. 6.60 Ass. Chômage. 4.08	373.49
1145-	M. Alfred Lacroix contrat vidange de mars/67	405.76
1146-	La Cie de Téléphone Bell mois de mars/67 13.41 longues distances 5.09	18.50
1148-	M. Benoît Hélie huile à chauffage (bureau) fact. no. 108870-108401	50.16
1147-	Hydro-Québec électricité lampes de rues mars/67	114.48
1149-	Librairie Morin Inc. papeterie fact. no.B-21207 B-21229	3.69
1150-	Cyrille Labelle & Cie, matériaux pour rép. du bureau fact. no. F-36945	38.84
1151-	Hydro-Québec électricité (bureau) mars/67	28.51
1152-	Garage Beaumier Enrg. 5 liv. graisse Re:Aqueduc...	1.89
1153-	Henri-Paul Thibeault, peinture (bureau) F.no.84425	9.07
1154-	M. Roger Guilbault, remboursement pour dégustations et consommations	42.40
1155-	Monsieur E. Trahan lettrage de 4 affiches"DANGER"	2.00
1156-	Ubald Forest & Fils Ltée matériaux pour les affiches "DANGER"	9.28
1157-	M. Michel Leclerc, élargissement au souffleur de la 6ème et 1ère Rue date 17 fév-26fév- 3 mars.....	19.00
1158-	M. Gérard Daigle re: égoûts 11 hrs à 1.40	15.40
1159-	M. Gérard Daigle re: aqueduc. déterrer bornes-fontaines 2½ hrs à 1.25	3.13
1160-	M. Robert Lyonnais re: égoûts 3 hrs à 1.40	4.20
1161-	M. Robert Lyonnais re: aqueduc, déterrer bornes-fontaines 7½ hrs à 1.25	9.38
1162-	M. Philippe Daigle re: égoûts 10½ hrs à 1.40 ...	14.70
1163-	M. Philippe Daigle re: aqueduc, déterrer bornes-fontaines 7½ hrs à 1.25	9.38
1164-	M. Roger Courteau re: aqueduc, vérifier bornes-fontaines aves les Underwriters 3½ hrs à 1.25	4.38
1165-	Régionale Asphalte Ltée, subventions du Gouvernement pour asphalte chèque no.006-00,302,921 ..	$23,942.00
1166-	Receveur Général du Canada Imp. Féd. mars/67	45.40
1167-	Ministère du Revenu du Québec, Impôt Prov. $30.70 Régie des Rentes $26.32	57.02
1168-	Receveur Général du C. Ass. Chômage mois avril/67.	15.68
1169-	Hydro-Québec, électricité re: aqueduc ...	141.29
1170-	M. Fortunat Beaumier, vérification livres et pièces justificatives	400.00
1171-	La Commission Municipale du Québec, échéance à honorer le 1er mai, règlement 54,entr.307	$11,796.42
1172-	M. Adélard Toupin, remboursement fr.enrégistrement, charge de chèque et achat timbres...	12.66
1173-	Receveur Général du Canada, achat timbres postaux pour aqueduc	20.00
1174-	M. Richard Loranger, voyage à la banque 4 avr/67	1.50
1175-	Télévision St-Maurice Inc. C.K.T.M.-T.V. fact. no. L.16580 26 mars/67	50.00
1176-	M. Martin Bergeron peinture ménage des bureaux fact. no.37474-37295	28.50
1177-	M. Eugène Normandin, répétition programme-T.V. le 26 mars/67	10.00
1178-	M. Royal Valois, répétition-programme T.V. le 26 mars/67	10.00
1179-	M. Robert Durand, répétition-programme T.V. le 26 mars/67	10.00
1180-	J.B. Lanouette Inc. ass. Cambriolage vols avec ou sans violence fact. no. 04955	21.00
	TOTAL.....	$38,235.51

INITIALES DU MAIRE
65
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
66
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Le maire propose que la séance est levée.

Roger Guilbault maire

Sec.-Trés.

Canada
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil ce 2ème jour de mai 1967 à sept (7) heures P.M. à laquelle étaient présents:- Savoir

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers — Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la Présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

65- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que les délibérations de la dernière assemblée sont acceptées.telles que lues.

Adopté.

66- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que M. le Maire soit autorisé à faire la demande au Ministère de la Voirie Provinciale pour faire passer une gratte dans les rues de St-Martin sur le terrain de la C.B.M.

Adopté.

67- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu que la séance régulière soit ajournée à mercredi le 3ème jour de mai 1967 à 8 heures P.M.

Adopté.

Roger Guilbault Maire

Sec-Trés.

Séance d'ajournement de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe, tenue le 3ème jour de mai 1967 à 8 heures P.M. à laquelle sont présents:- Savoir.

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers — Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel.

Formant quorum sous la Présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

68- Il est proposé appuyé et résolu, que M. Marcel Arcand soit nommé coordinateur municipal advenant une urgence.

Adopté.

69- Il est proposé appuyé et résolu, que les mutations de mars et d'avril sont acceptées.

Adopté.

70- Il est proposé appuyé et résolu, que le Secrétaire-Trésorier est autorisé à signer le certificat d'approbation des plans du Bell Téléphone concernant leur projet.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
67
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

71- Il est proposé appuyé et résolu, que le montant d'un mois d'assistance soit donné à M. Lucien Giroux pour indigence soit environ le montant de vingt ($20.00) dollars.

Adopté.

72- Il est proposé appuyé et résolu, que la demande d'entrée d'eau de M. Fraser soit faite et que M. Hervé Brouillette soit autorisé à se procurer les matériaux nécessaires.

Adopté.

73- Il est proposé appuyé et résolu, que M. Hervé Brouillette soit autorisé à faire poser des compteurs pour les puits.d'aqueduc.

Adopté.

74- Il est proposé appuyé et résolu, que le montant de $5.00 dollars soit alloué à Monsieur Rolland Jutras pour faire la correction de deux cents (200) licences de chiens.

Adopté.

75- Il est proposé appuyé et résolu, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter deux caisses de breuvage pour visiteurs.

Adopté.

76- Il est proposé appuyé et résolu, que M. Jean-Guy Pelletier soit prévenu de ne plus jeter de déchets ou de rebuts sur le terrain de la Compagnie considérant que le directeur de la police du Cap-de-la-Madeleine à prévenu le Conseil de la Municipalité que c'était un"danger"pour incendie. L'endroit désigné pour s'en défaire est de les faire envoyer ou de les transporter vous-même au dépotoir de la Municipalité le jeudi ou le vendredi de chaque semaine.

Adopté.

77- Il est proposé par M. Eloi Leblanc appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu, que les comptes suivants soient acceptés et que le secrétaire-trésorier et le maire sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

1181-	M. Hervé Brouillette semaine du 2 au 8 avril/67 salaire $102.58 moins Imp.F. 6.50 Imp.P. 4.40 R.des rentes 1.64 Ass. Chômage 0.94	$ 89.10
1182-	M. Hervé Brouillette semaine du 9 au 15 avril 1967 salaire $102.58 moins Imp. F. 6.50 Imp. P. 4.40 Régie des R. 1.64 Ass. Chômage 0.94	89.10
1183-	M. Hervé Brouillette semaine du 16 au 22 avril 1967 salaire $102.58 moins Imp.F. 6.50 Imp. P. 4.40 Régie des R. 1.64 Ass. Chômage 0.94	89.10
1184-	M. Hervé Brouillette semaine du 23 au 29 avril 1967 salaire $102.58 moins Imp. F. 6.50 Imp. P. 4.40 Régie des R.1.64 Ass. Chômage 0.94 .....indigence)...	89.10
1185-	Monsieur Lucien Giroux, pour assistance ordre du maire ...	20.00
1186-	M. Roger Guilbault, maire rénumération d'avril 1967	50.00
1187-	M. Maurice Toupin, cons. " " " "	25.00
1188-	M. Ange-Albert Dubois " " " "	25.00
1189-	M. Eloi Leblanc " " " "	25.00
1190-	M. Marcel Arcand " " " "	25.00
1191-	M. Narcisse Hamel " " " "	25.00
1192-	M. Gilles Hamel " " " "	25.00
1193-	M. Adélard Toupin, salaire mois d'avril 1967 $416.67 moins Imp. F. 19.40 Imp. P. 13.10 R. des R. 6.60 Ass. Chô. 4.08..	373.49
1194-	M. Alfred Lacroix, contrat vidange mois d'avril 1967	405.76
1195-	Bureau d'Enrégistrement du Co. Champlain Mutations mars/67	5.00
1196-	La Co. de Téléphone Bell mois d'avril 1967 $13.67 longues distances 3.35	17.02
1197-	M. Benoît Hélie, huile à chauffage fact no.116067 32.02 air filter fact.no.B-121903 1.08	33.10
1198-	S.O. Riverin Cie Ltée. Licences de "Chien"(200) F.no.67-317	24.20

INITIALES DU MAIRE
RG
68
AJ
INITIALES DU SEC.-TRES.

suite des chèques ....

1199-	Receveur Général du Canada (Div. de l'Impôt)Imp. Féd. du mois d'avril 1967	45.40
1200-	Ministère du Revenu Service de l'Impôt Impôt Prov. mois d'avril $30.70 Régie des R. 26.32	57.02
1201-	Receveur Général du Canada Timbres d'Ass.Chômage mai/67	15.68
1202-	Hydro-Québec, Electricité "Lumières de rues" avril/67..	116.64
1203-	Epicerie Paul Gervais, articles de ménage Re: Bureau	8.96
1204-	Carrière St-Maurice Inc. Voyages de pierre pour chemins d'été Rang des Grandes Prairies.	105.34
1205-	Morin & Frères Inc. matériaux Re: Annonces pour la voirie Fact. no. c-78782	11.47
1206-	L.L.Roquet Inc. rondelles pour compteurs Neptune 5/8 Fact. no. 30713 Re: Aqueduc	2.30
1207-	M. Roger Courteau, ouvrir l'eau chez J.M. Massicotte ouvrage 3½ hrs à 1.25 Re: Aqueduc	4.37
1208-	M. Richard Loranger, poser couvert de fer 3½hrs à 1.40 et déboucher égoût M. Grand'Maison 4hrs 1.25 tracteur3.00,..	12.90
1209-	M. Cyrille Daigle, égoûts chez M.Grand'Maison 2½hrs 1.40...	3.50
1210-	L.L. Roquet Inc. 6 paquetages pour compteurs 5/8 Fact. no. 30972 Re: Aqueduc	8.29
1211-	Hydro-Québec Electricité Re: bureau mois d'avril/67 ...	20.90
1212-	Formules Municipales Ltée Licences de Commerce F.no.8477	5.24
1213-	Garage Marcel Roy, Rép. de la pompe à la salle municipale	120.68
1214-	Hydro-Québec Electricité Re: Aqueduc	148.59
1215-	Formules Municipales Ltée feuilles Rôle de Perception Re: Aqueduc	3.32
1216-	La Cité du Cap-de-la-Madeleine, part contributive de la Municipalité au service d'incendie de la Cité du Cap. ..	3,505.28
1217-	Mawn Entreprise Enrg. contrat entretien des chemins d'hiver balance due	1,780.75
1218-	Mawn Entreprise Enrg & Massicotte & Fils, ouvrage pour entr.chemins d'hiver conjointement avec Mawn Entr.Enrg.	336.25
1219-	Bureau d'Enrégistrement du Co.Champlain Mutations avril/67	4.40
1220-	M. Donat Roy, 25 piquets à 0.35	8.75
1221-	M. Rolland Jutras, correction de 200 licences de chien	5.00
1222-	Librairie Morin Inc. Papeterie et articles du bureau F.no.B-21493-B-21619-B-21749-B-21906-B-21667...........	32.75
1223-	Lucien Giroux résolution 071 Re: indigence	20.00
	TOTAL.................	$7,818.75

78- Il est proposé appuyé et résolu, que les comptes d'eau suivants soient radiés du livre de perception semestriel 1965-66

Mme Vve Louis-Paul Gauthier, indigence départ	$51.86
M. Armand Dion, déménagement en dehors	1.60
M. Omer Vaillancourt, minimum en surplus au rôle nov/65	23.00
M. André Vannerum, parti sans laisser d'adresse	15.00
M. Léo Veillette, indigence déménagement	26.60
M. Fernand Beaulieu, logement vacant	15.00
M. Laurier Bergeron, déménagement	5.80
Mme Alcide Paul, minimum en surplus.	15.00

VÉRIFIÉ — D. BEAUMIER — VÉRIFICATEUR COMPTABLE

Adopté.

Le maire propose que la séance est levée.

Roger Guillemette maire

Adélard Jacques Sec-Trés.

-.-

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

PROCES VERBAL DE LA MISE EN NOMINATION.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

L'AN DE GRACE MIL NEUF CENT SOIXANTE SEPT, EN CE MERCREDI LE DIXIEME JOUR DE MAI.

INITIALES DU MAIRE R.J. 69 INITIALES DU SEC.-TRES.

JE, Soussigné, Président de l'élection et sous mon serment d'office déclare ce qui suit:-
A SAVOIR; me suis rendu au bureau de la Municipalité à 707, R.R. no.1 à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, avant la dixième heure de l'avant-midi, pour y recevoir tous les bulletins de présentation pour les Candidats mis en nomination pour le siège de Maire et pour les sièges vacants no.1 -5 -6 -

) (Vers dix heure et trente-cinq minutes en ce mercredi le dix mai mil neuf cent soixante-sept,
Monsieur Robert Biron, rentier, Rang des Grandes Prairies de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, propose pour remplir la charge de conseiller au siège no. six (6) Monsieur Gilles Hamel, garagiste, Rang des Grandes Prairies, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.
Monsieur Henri Héroux, faiseur de papier, Rang des Grandes Prairies, Ste-Martne du Cap-de-la-Madeleine, est secondeur.
MM. Robert Biron et Henri Héroux étaient présents.
Après avoir lu attentivement le bulletin de présentation, je **signe** le dit bulletin ADMIS.
PROPOSE PAR: Robert Biron

SECONDE PAR: Henri Héroux

Que Monsieur Gilles Hamel, Rang des Grandes Prairies de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, soit mis en nomination comme conseiller municipal de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de la Madeleine, pour le siège no. six (6)

) (Vers onze heures de l'avant-midi en ce mercredi le dix mai mil neuf cent soixante-sept,
Monsieur Henri Loranger, rentier, 835, Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, propose pour remplir la charge de maire, Monsieur Roger Guilbault, employé civil, 163, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine.
Monsieur James A. Bradley, ingénieur et président de Red Mill Industrie Ltd. 132, Red Mill, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine, est secondeur.
MM. Henri Loranger et James A. Bradley étaient présents.
Après avoir lu attentivement le bulletin de présentation, je **signe** le dit bulletin. ADMIS.
PROPOSE PAR: Henri Loranger

SECONDE PAR: James A. Bradley

Que Monsieur Roger Guilbault, 163, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine, soit mis en nomination pour le siège de Maire pour la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

) (Vers onze heure et vingt minutes de l'avant-midi en ce mercredi le dix mai mil-neuf-cent spixante-sept,
Monsieur Eugène Lottinville, cultivateur, 23, Red Mill, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine, propose pour remplir la charge de conseiller au siège no. cinq (5), Monsieur Narcisse Hinse, contre-maître, 18, Rang St-Malo, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine.
Monsieur Donat Roy, cultivateur, 33, Red Mill, Ste-Marthe Cap de-la-Madeleine, est secondeur.
M.M. Eugène Lottinville et Donat Roy étaient présents.
Après avoir lu attentivement le bulletin de présentation, je **signe** le dit bulletin, ADMIS.
PROPOSE PAR: Eugène Lottinville

SECONDE PAR: Donat Roy

Que Monsieur Narcisse Hinse, 18, Rang St-Malo, Ste-Marthe, Cap de-la-Madeleine, soit mis en nomination comme conseiller municipal de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, pour le siège no. cinq (5)

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
70
INITIALES DU SEC.-TRES.

Mise en nomination, suite .....

) (Vers onze heure et quarante de l'avant-midi en ce mercredi le dix mai mil neuf cent soixante-sept,
Monsieur Camille Arcand, propriétaire de Motel, 249, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine, propose pour remplir la charge de conseiller au siège no. un (1), Monsieur Maurice Toupin, ingénieur stationnaire, 3, 6ème Rue, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine.
Monsieur Wilfrid Rocheleau, journalier, 15, 1ère Rue, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine, est secondeur.
MM. Camille Arcand et Wilfrid Rocheleau étaient présents.
Après avoir lu attentivement le bulletin de présentation je signe le dit bulletin ADMIS.
PROPOSE PAR: Camille Arcand

SECONDE PAR; Wilfrid Rocheleau

Que Monsieur Maurice Toupin, ingénieur stationnaire, 3, 6ème Rue, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine, soit mis en nomination comme conseiller municipal, de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, pour le siège no. un (1).

Aucun autre candidat ne fut mis en nomination pour la charge de Maire et de Conseiller Municipal.

A midi, voici le procès verbal que j'ai fait sur place.

L'AN DE GRACE MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT CE MERCREDI LE 10ème JOUR DE MAI.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

JE, soussigné, Président d'Election sous mon serment d'office déclare ce qui suit:-
A SAVOIR:- Comme l'heure règlementaire est expirée et qu'il n'y a pas plus de candidat à chaque siège à la Mairie ou de Conseillers, je déclare élu par acclamation,
Monsieur Roger Guilbault, maire.
Au siège No. un (1) Monsieur Maurice Toupin, élu par acclamation.
Au siège No. cinq (5) Monsieur Narcisse Hinse, élu par acclamation.
Au siège No. six (6) Monsieur Gilles Hamel, élu par acclamation.

Donné à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine,
ce 10ème jour de mai 1967.

Sous mon serment d'office,
Je signai: Adélard Toupin
Adélard Toupin,
Président d'Election.

Municipalité Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

SERMENT D'OFFICE.

Je, Mme Rolland Jutras, soussignée, de 27, 6ème Rue, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine, ayant été dument nommé Secrétaire d'élection de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité, Ainsi que Dieu me soit en aide.

ASSERMENTE devant moi, à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, ce 10ème jour de mai 1967.

Signature: Mme Rolland Jutras
Secrétaire d'élection

Adélard Toupin
Président d'élection.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Je, Roger Guilbault, soussigné de 163, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine ayant dûment été nommé "Maire", de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

INITIALES DU MAIRE R.G.
71
INITIALES DU SEC.-TRES.

ASSERMENTE devant moi, à Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine ce 6 ème jour de juin 1967.

Signature: Roger Guilbault
Maire.

Edouard Toupin
Président d'Election.

Je, Maurice Toupin, soussigné, de 3, 6ème Rue, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine, ayant été dument nommé, "Conseiller" de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

ASSERMENTE devant moi, à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, ce 6 ème jour de juin 1967.

Signature: Maurice Toupin
Conseiller.

Edouard Toupin
Président d'Election.

Je, Narcisse Hinse, soussigné, de 18, Rang St-Malo, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine, ayant été dûment nommé, " Conseiller" de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

ASSERMENTE devant moi, à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, ce 24 ème jour de mai 1967.

Signature Narcisse Hinse
Conseiller.

Edouard Toupin
Président d'Election.

Je, Gilles Hamel, soussigné, du Rang des Grandes Prairies, Ste-Marthe Cap-de-la-Madeleine, ayant été dûment nommé "Conseiller" de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

ASSERMENTE devant moi, à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, ce 6 ème jour de juin 1967.

Signature: Gilles Hamel
Conseiller.

Edouard Toupin
Président d'Election.

Roger Guilbault maire Edouard Toupin Sec.-Tres.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
72
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil ce 6ème jour de juin 1967 à sept(7) heures P.M. à laquelle étaient présents:- Savoir

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers — Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel,
Narcisse Hinse.

formant quorum sous la Présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

79- Il est proposé appuyé et résolu, que les délibérations des trois(3) dernières assemblées sont acceptées telles que lues.

Adopté.

80- Il est proposé appuyé et résolu, que le chèque de $5,385.00) Cinq mil trois cent quatre-vingt-cinq piastres de la Corporation de la Municipalité de Ste-Marthe soit déposé à la Banque Canadienne Nationale pour échéance à honorer le 1er août 1967 sur l'émission de 129,500.00 piastres faite en date du 1er août 1966.

Adopté.

81- Il est proposé appuyé et résolu, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter les timbres d'assurance chômage du mois courant et faire le paiement au Ministère du Revenu Provincial et Fédéral pour les montants dus, concernant l'Impôt Provincial Et Fédéral ainsi que la Régie des Rentes.

Adopté.

82- Il est proposé appuyé et résolu, que le maire soit autorisé à acheter quelques voyages de pierre pour améliorer certaines rues de la Municipalité qui sont en voie de détérioration.

Adopté.

83- Il est proposé appuyé et résolu, que le chèque de vingt ($20.00) dollars pour assistance à Mme Lucien Giroux, à l'occasion du décès de son mari est accepté.

Adopté.

84- Il est proposé appuyé et résolu que le compte d'eau de M. Ernest Wilson ainsi que le compte d'arrérage de la Ferme d'Equitation Ste-Marthe a/s de M. Guy Poirier soit mis en collection par Me Jean-Guy Lebrun.

Adopté.

85- Il est proposé appuyé et résolu, que le rôle de perception d'eau de mai 1967 soit homologué.

Adopté.

86- Il est proposé appuyé et résolu, qu'une demande soit faite au département des surplus de guerre s'il y aurait possibilité d'avoir un camion pick-up d'une capacité de 1 tonne ou d'une ½ tonne et nous donner un prix approximatif.

Adopté.

87- Il est proposé, par M. le conseiller Narcisse Hinse appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand, et résolu que la demande de M. James Bradley concernant l'évaluation de Red Mill Industrie soit prise en sérieuse considération.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
73
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

88- Il est proposé par M. Gilles Hamel et appuyé par M. le Conseiller Ange-Albert Dubois et résolu qu'une demande soit faite à l'Honorable Maurice Bellemare Ministre du Travail et de l'industrie du commerce, Député du Comté Champlain. Ainsi qu'au Ministère de la voirie Provinciale pour faire répandre de l'huile dans la route St-Maurice de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

89- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse et appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu que les membres du conseil ont appris avec grande satisfaction la requête de l'Honorable Ministre de la voirie et des travaux publics M. Fernand J. Lafontaine Ingénieur demandant à la Commission des transports du Canada de rendre une ordonnance autorisant l'amélioration du passage à niveau de la route de Red-Mill à traves la voie du chemin de fer Canadien Pacifique dans la Municipalité de Ste-Marthe du Cap, et qu'une copie de cette ordonnance soit transmise à M. Maurice Bellemare Ministre de Travail et Député de Champlain ainsi qu'à M. Jean-Paul Matte Député Fédéral du Comté Champlain.

Adopté.

90- Il est proposé par M. le Conseiller Narcisse Hinse et appuyé résolu que les entrées d'eau de M. Normand Corbin et Guy Laganière soient faites.

Adopté.

91- Il est proposé par M. le Comseiller Gilles Hamel et appuyé par le conseiller Marcel Arcand et résolu qu'une lettre de remerciement soit adressée à M. J.Alfred Lafrenière coordinateur du groupe 641 de la protection Civile pour l'excellent travail accompli lors du feu dans le rang des Grands Prairies en date du 3 juin courant à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

92- Il est proposé par M. le Conseiller Gilles Hamel appuyé par M. le conseiller Narcisse Hinse et résolu qu'une demande soit faite au Ministère des Terres & Forêts pour avoir un officier concernant les précautions à prendre contre les abatis proche des demeures.

Adopté.

93- Il est proposé par M. Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin que le montant de $100.00 soit voté pour les plaques des noms de rues avec une porte moustiquaire pour le bureau de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap.

Adopté.

94- Il est proposé appuyé, résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

Adopté.

1224- M. Hervé Brouillette semaine du 30 avril au 6 mai/67 salaire $102.58 moins Imp.F. 6.50 Imp.P. 4.40 R des R. 1.64 Ass. Chômage 0.94 ..... $ 89.10

1225- M. Hervé Brouillette semaine du 7 au 13 mai/67 salaire $102.58 moins Imp.F. 6.50 Imp. P. 4.40 R.des R. 1.64 Ass. Chômage 0.94 ..... 89.10

1226- M. Hervé Brouillette semaine du 14 au 20 mai/67 salaire $102.58 moins Imp.F. 6.50 Imp. P. 4.40 R.des R. 1.64 Ass. Chômage 0.94 ..... 89.10

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
74
INITIALES DU SEC.-TRES.

suite des chèques .....

1227-	M. Hervé Brouillette semaine du 21 mai au 27 mai/67 salaire 102.58 moins Imp.F.6.50 Imp.P. 4.40 R.des R. 1.64 Ass. Chômage 0.94 ..... $	89.10
1228-	M. Hervé Brouillette semaine du 28 mai au 3 juin/67 salaire 102.58 moins Imp.F. 6.50 Imp.P. 4.40 R.des R. 1.64 Ass. Chômage 0.94	89.10
1229-	M. Roger Guilbault, maire rénumération mois mai 1967	50.00
1230-	M. Maurice Toupin, cons. " " " " "	25.00
1231-	M. Ange-Albert Dubois " " " " " "	25.00
1232-	M. Eloi Leblanc " " " " " "	25.00
1233-	M. Marcel Arcand " " " " " "	25.00
1234-	M. Narcisse Hinse " " " " " "	25.00
1235-	M. Gilles Hamel " " " " " "	25.00
1236-	M. Adélard Toupin, salaire mois mai 1967 $416.67 moins Imp.F. 19.40 Imp.P. 13.10 R.des R. 6.60 Ass.chô. 4.08...	373.49
1237-	M. Alfred Lacroix, contrat vidange mois de mai 1967	405.77
1238-	Mme Lucien Giroux, pour assistance ordre du maire	20.00
1239-	Hydro-Québec, électricité mois mai/67 Re: Aqueduc	134.69
1240-	Hydro-Québec, électricité " " Re: Bureau	16.13
1241-	Hydro-Québec, électricité " " Re: Lumière rues	116.64
1242-	La. Co. de Téléphone Bell mois mai/67 13.67 long dist. 1.95	15.62
1243-	L.L. Roquet Inc. 5/8 sand ring fact. no.31213 Re:Aqueduc	0.83
1244-	Librairie Morin Inc. papeterie pour bureau F.no.B-22213	8.27
1245-	Imprimerie Lacoursière Inc. papeterie pour élection fact. no.14323	14.51
1246-	Chs-Edouard Lamothe Inc. poser cadran pour temps de marche de moteur .aqueduc.....	10.00
1247-	M. Benoît Hélie huile à chauffage F. no. 116506 16mai/67	31.62
1248-	Jean Denis Dufresne, 535 plaques aluminium à 4 numéros 155 à 3 numéros, 55 à 2 numéros	932.58
1249-	M. Charles Marchand, salaire 78 hrs à 1.25 moins R. des Rentes 0.86 Ass. Chô. 1.32 matériaux.piquets.$2.80....	98.12
1250-	M. Donatien Brière, salaire 78 hrs à 1.25 moins R. des Rentes 0.86 Ass. Chô. 1.32 ----------	95.32
1251-	Receveur Général du Canada Division Impôt sur le Revenu Impôt pour le mois de mai 1967	51.90
1252-	Ministère du Revenu Impôt Prov. 35.10 R.desR. 33.04	68.14
1253-	Receveur Général du Canada Timbres Ass.Chô. juin/67	22.84
1254-	Roger Courteau, Rép. de clôture Rte Red Mill	20.00
1255-	M. Roger Guilbault, Remboursement repas de visiteurs	8.00
1256-	Au vieux Foyer, repas	22.02
1257-	Bureau d'Enrégistrement Co.Champlain mutations mai/67	4.40
1258-	M. Hervé Brouillette, Transport avec véhicule	10.00
1259-	François Limoges, camion pour ramasser arbuste 8½ hrs à 4.00 - temps pour couper les arbres 24½ hrs 1.25 ...	64.63
1260-	M. Alfred Lacroix, transport pour vidange et voyage pour ramasser la broche	42.00
1261-	Banque Canadienne Nationale échéance honoré le 1er août 1967 sur l'émission de $129,500.00 fait en date du 1er août/66 pour porter au compte de la corporation Aqueduc.	5,385.00
1262-	M. Adélard Toupin, remboursement pour timbres comptes d'eau Re: Aqueduc	15.00
1263-	Ministère du Revenu, Part contributive de la Municipalité au R.R.Q. pour l'année/66 remise pour employé	6.29
1264-	Mme Rolland Jutras, secrétaire d'élection & confection des listes électorales	25.00
	TOTAL	$.8,664.31

F.D. BEAUMIER VÉRIFIÉ COMPTABLE VÉRIFICATEUR

95- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin qu'un avis de motion pour un règlement soit présenté à la prochaine séance ou à une séance subséquente pour défendre le tir au fusil dans la Municipalité.

Adopté.

Le maire propose que la séance est levée. Adopté.

Roger Guilbault maire. Adélard Toupin sec.trés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
75
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil ce 4ème jour de juillet 1967 à sept (7) heures P.M. à laquelle étaient présents:-Savoir

Son Honneur le Maire — Roger Guilbeault,
M.M. les Conseillers — Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel,
Narcisse Hinse.

formant quorum sous la Présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

95- Il est proposé appuyé, résolu que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées tels que lues.
Adopté

96- Il est proposé appuyé résolu que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter un testeur électrique pour la capacité de 110 à 150 volts.
Adopté

97- Il est proposé appuyé résolu que l'inspecteur Municpale soit autorisé à acheter pour le moteur à gas de l'aqueduc 50 gallons de gazoline, du garage Marcel Roy
Adopté

98- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M. Eloi Leblanc et résolu que la demande de M. Cyrille Massicotte faite à la régie des Alcools du Québec concernant la vente de bière à l'épicerie est unanimement approuvé par les membres du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.
Adopté

99- Il est proposé résolu qu'un avis soit envoyé à M. Julien Lefevbre pour allonger sa cheminée considérant que les plaintes ont été formulées au conseil de la Municipalité en raison de l'incommodation de la fumée.
Adopté

100- Il est proposé appuyé résolu que les membres du conseil donne un avis à M. Roger Hamel ~~le~~ devoir d'enlever les autos usagées sur le terrain acheté de M. Raymond Normandin, attendu que le conseil donne un avis de 15 jours de cette date. Considérant que cela est contre les règlements de la Municipalité
Adopté

101- Il est proposé appuyé résolu que suivant les ordres du Directeur des services des incendies le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe donne un avis à M. J.Guy Pelletier devoir enlever les déchets, pneus, etc. sur le terrain de la Titanium Co. Ltée, dans un délai de 15 jours sinon la Municipalité le fera enlever à vos frais.
Adopté

102- Il est proposé appuyé résolu que M. le Maire soit autorisé à acheter une petite tondeuse à gazon pour le montant ne dépassant pas 70.00
Adopté

103- Il est proposé appuyé résolu qu'un montant du salaire de l'inspecteur Municipale soit pris sur le budget de l'aqueduc au montant de $2,700.
Adopté

INITIALES DU MAIRE
76
INITIALES DU SEC.-TRES.

104- Considérant que l'année 1967 est l'année Centenaire du Canada et de l'exposition Universelle. Considérant que le comité du Centenaire donne un octroi à certaines Municipalités, considérant comme toujours votre grande sympathie pour la population de Ste-Marthe du Cap, Considérant que le conseil Municipal a fait il y a quelques mois l'achat d'une bâtisse pour loger ces bureaux. En conséquence il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M. Marcel Arcand et résolu à l'unanimité que le conseil Municipal demande à l'Honorable Yves Gabias Secretaire de la Province et Député de Trois-Rivières, une subvention de $3000. pour pouvoir renouveler l'intérieur et l'extérieur de la bâtisse et du terrain et que la copie de la présente soit transmise à L'Honorable Maurice Bellemare Ministre du Travail de l'Industrie et du Commerce et Député du Comté Champlain.

Adopté

105- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois qu'une annonce d'arrêt soit posées au coin de la première rue.

Adopté

106- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel, et résolu que l'inspecteur Municipal soit autorisé à faire un raccordement d'aqueduc pour l'incendie avec la cité du Cap-de-la-Madeleine, grosseur du tuyau 6po.

Adopté

107- Il est proposé appuyé résolu qu'un avis soit envoyé à M. Napoléon Loranger propriétaire du terrain de course, devoir à faire cesser le bruit par les motocyclistes et la poussière.

Adopté

108- Il est propsé par M. le conseiller Narcisse Hinse appuyé et résolu que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à s'engager une assistante secrétaire et que son salaire soit payé par la Municipalité.

Adopté

109- Il est proposé par le conseiller Narcisse Hinse appuyé résolu que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire larretenue d'après le salaire payé aux employés au Fédéral et Provincial pour le mois de juin et que les timbres d'assurance Chômage soit achetés pour le mois de juillet.

Adopté

110- Il est proposé, appuyé, résolu que M. Richard Hayes soit autorisé à faire reculer son garage selon la teneur du règlement de construction de la Municipalité. Après un délai de 30 jours les procédures seront prises.

Adopté

111- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse appuyé par le conseiller Maurice Toupin qu'un camion soit acheté ne dépassant pas $600. et devra être inspecté par les mécaniciens du garage Roy. Pour la proposition Narcisse Hinse, Maurice Toupin, Eloi Leblanc en contre la proposition, Ange-Albert Dubois, Gilles Hamel, Marcel Arcand, M. le Maire applique son doit de veto.

112- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel de louer un camion neuf avec promesse d'achat, faute de secondeur la proposition n'est pas adoptée.

113- Avis de motion est donné par M. le conseiller Maurice Toupin pour faire règlementation pour la rénumération du maire et des conseillers, soit à la prochaine séance ou une séance subséquente.

Adopté

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. MARGE de la RELIURE

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
77
INITIALES DU SEC.-TRES.

114- Il est proposé appuyé, résolu que les comptes suivants soient payés que le maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à faire le paiement.
Adopté

1265	M. Hervé Brouillette semaine du 4 au 10 juin 67 Salaire 102.58 moins Imp. Féd.6.50 Imp.P. 4.40 R.des R. 1.64 Ass. Chômage 0.94	89.10
1266	Hervé Brouillette semaines du 11 au 17 juin 1967 Salaire 102.58 moins Imp. Féd. 6.50 Imp.P. 4.40 R.desR. 1.64 Ass. Chômage 0.94	89.10
1267	Hervé Brouillette semaine du 18 au 24 juin 1967 Salaire 102.58 moins Imp. Féd. 6.50 Imp.P. 4.40 R.des R. 1.64 Ass. Chômage 0.94	89.10
1268	Hervé Brouillette semaine du 25 au 1er juillet 67 Salaire 102.58 moins Imp.Féd 6.50 Imp.P. 4.40 R.des R. 1.64 Ass. Chômage 0.94	89.10
1269	M. Roger Guilbault Maire rémunération du mois de juin 67	50.00
1270	M. Maurice Toupin, cons. " " " "	15.00
1271	M. Ange-Albert Dubois," " " " "	15.00
1272	M. Eloi Leblanc, " " " " "	15.00
1273	M. Narcisse Hinse, " " " " "	15.00
1274	M. Marcel Arcand, " " " " "	15.00
1275	M. Gilles Hamel, " " " " "	15.00
1276	M. Adélard Toupin salaire du mois de juin 1967 $416.67 moins Imp. Féd 19.40 Imp. Prov. 13.10 R. des R. 6.60 Ass. Chômage 4.08	373.49
1277	M. Alfred Lacroix contrat de vidanges juin 1967	405.77
1278	M. Adrien Grand'Maison assurance générale année 67	749.03
1279	M. Cyrille Daigle ouvrage défaire de la clôture et divers 14 hrs à 1.25	17.50
1280	Bell Telephone	14.54
1281	M. Alfred Lacroix transport de tuyaux	8.00
1282	Hydro-Québec électricité au bureau	12.54
1283	Hydro-Québec Lumières de rues	116.64
1284	Librairie Morin papeterie articles de bureau	8.62
1285	Hervé Brouillette stencil pour annonces de rues	7.51
1286	La Cie de Construction Dollard Ltée Location de machines et frais d'opérations feu rang des Grandes Prairies	171.50
1287	Formules Municipales Ltée Reçus de taxes pour chiens	7.04
1288	Hydro-Québec, électricité station de pompage aqueduc	139.99
1289	M.Jean-Marie Leclerc frais de déboursés au cours d'estimation à Montréal	75.30
1290	M. Eloi Leblanc remboursement pour paiement de plaques pour rues achetés de la Reynold's	15.73
1291	Duroy Rusco Inc. bois pour porte.	8.43
1292	Forest & Fils 20 morceaux de cèdres	48.60
1293	M.Gilles Toupin étendre de la pierre avec tracteur 8hrs à 4.00	32.00
1294	M.Camille Soucy fabrication d'une porte	7.00
1295	M.Alfred Lacroix location de camion pour transport de tuyaux	6.00
1296	M.Roger Guilbault remboursement pour dépenses du voyage à Montréal pour avoir examiner le camion pour la Municipalité	40.00
1297	Imprimerie Lacoursière Papeterie	0.76
1298	M.Richard Loranger loyer de tracteur 1heure $4.00	4.00
1299	M. Richard Loranger réparation d'égoût entrée d'eau 9.80 soustrait de 0.14	9.66
1300	Ministre du Revenu Service de l'impôt Imp. Prov.30.70 régimes des rentes $26.60	57.30
1301	Receveur Général du Canada Impôt de juin	45.40
1302	Receveur Général du Canada Timbres Ass-Chomage-de juillet 67	15.68
	Total	2,899.43

Monsieur le conseiller Maurice Toupin propose que la séance est levée
Adopté

D. BEAUDRY VERIFICATEUR COMPTABLE

Roger Guilbault Maire

Sec-trésorier

INITIALES DU MAIRE
78
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du conseil ce 17ème jour de juillet 1967 à sept(7) heures P.M. à laquelle étaient présents:- Savoir

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers — Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel,
Narcisse Hinse.

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

Comme tous les membres du Conseil sont présents la lecture du procès verbal de la dernière assemblée à été lue.

115- Il est proposé appuyé et résolu que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

Le but de cette assemblée spéciale était:
1- Etude de raccordement d'aqueduc avec la Cité du Cap-de-la-Madeleine
2- Extension d'aqueduc à Red Mill.
3- Récupération de tuyau des Soeurs Dominicaines du Rosaire.
4- Avis de motion pour un règlement d'un tarif d'eau à Red Mill, du no. 428 à 486 et de la partie de 106 à 111.
5- Projet d'achat d'un camion

Certificat de convocation

Je soussigné, Adélard Toupin, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis spéciale de convocation de l'assemblée par écrit à tous les membres du conseil au lieu et à leur domicile ce 14ème jour de juillet 1967 entre 1 heure et 6 heures P.M.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14ème jour de juillet mil neuf cent soixante-sept (1967).

Adélard Toupin
Secrétaire-Trésorier.

116- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que la récupération des tuyaux soit faite le plus tôt possible sur les terrains des RR. SS. Dominicaines du Rosaire et chez Mme Wilbray Dumas.

Adopté.

117- Il est proposé par M. le Conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le Conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que le tuyau d'aqueduc de Red Mill et qu'un test en profondeur soit fait à tous les deux cents pieds (200) à la longueur du réseau.

Adopté.

118- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu qu'une demande soit faite à l'attention de Monsieur C. Johnstone pour la pose de lumières de sécurité au passage à niveau de la voie ferrée du Canadien Pacifique à la route de Red Mill ainsi qu'au passage à niveau de la rue St-Maurice du Cap-de-la-Madeleine, considérant que les autobus des écoliers passent huit (8) fois par jour à ces deux endroits.

Adopté.

119- Il est proposé ,appuyé et résolu que les membres du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, approuvent for-

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite .....

tement les députés, Monsieur J.A.Mongrain et Monsieur Jean-Paul Matte, pour leur excellent travail concernant les zones défavorisées comprenant entre autre le Comté de Champlain

Adopté.

INITIALES DU MAIRE
79
INITIALES DU SEC.-TRES.

Monsieur le Maire propose que la séance est levée.

Roger Guilbault, maire
Adelard Toupin, sec.-trés.

CANADA,
Province de Québec,
Municipalité de Ste-Marthe,

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil ce ler jour du mois d'août 1967 à sept (7) heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents:-Savoir:-

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M les Conseillers — Maurice Toupin, Ange-Albert Dubois, Eloi Leblanc, Marcel Arcand, Gilles Hamel,

formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

120 Il est proposé par M. le conseillé Marcel Arcand et secondé par M. le conseillér Maurice Toupin et résolu que les minutes de la dernière assemblée sont acceptés telles que lues.

Adopté

121 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel et appuyé par M le conseiller Marcel Arcand et résolu qu'un camion neuf G.M.C pickup année 1967 soit acheté pour la Municipalité de Ste-Marthe du Cap au garage Sirois selon le montant de quotation de $2,400. et en plus le paiement de la taxe de vente provincial.

Adopté

122 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M le conseiller Eloi Leblanc et résolu que M. le Maire soit autorisé à prendre une licence sur le camion de la Municipalité.

Adopté

123 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin et appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu qu'un lettrage soit fait portant le nom de la Municipalité de Ste-Marthe et que M. Maurice Toupin soit autorisé à voir quelqu'un pour faire ce travail.

Adopté

124 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin et appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que les résidants de Ste-Marthe qui auront besoin de la pompe à eau leur soit prêté gratuitement dans les limites de la Municipalité. Le temps pour l'employer de la Municipalité sera de 2.50 de l'heure pour le louage en dehors de la Municipalité le prix sera de 6.00 l'heure.

Adopté

125 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc et appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que le garage de M. Richard Hayes entendu que le dit conseil donne une tolérence pour la durée d'un an pour les raisons qu'il a lui-même données au conseil.

Adopté

126 Il est proposé par M. le conseiller M. Gilles Hamel et appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu qu'une demande soit faite aux Rév. Pères Oblats pour qu'une partie de leur terrain soit cédé à la Municipalité de Ste-Marthe sur la route St-Maurice suivant le plan

INITIALES DU MAIRE
80
INITIALES DU SEC.-TRES.

annexé du Ministère de la voirie Provincial.
Adopté

127 Il est proposé appuyé résolu qu'une semaine de vacances soit payée à M. Hervé Brouillette suivant son salaire.
Adopté

128 Il est proposé appuyé résolu que le plan de Mademoiselle Léa Désilets préparé par l'arpenteur Géomètre Edouard Lair est accepté.
Adopté

129 Il est proposé par M. le Conseiller Eloi Leblanc appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin que le montant de 150.00 soit voté à M. le Maire pour assister au congrès de l'union des conseils de comté [illegible] le feu dans le rang des grandes prairies.
Adopté

130 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc appuyé résolu que les membres du conseil soient autorisés aller à Québec pour la préparation des travaux d'hiver.
Adopté

131 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin qu'une demande soit faite au Ministère des terres et forêts à l'attention de M. St-Pierre pour dédomagement concernant le feu dans le rang des grandes prairies. en juin 1967.
Adopté

132 M. le conseiller Gilles Hamel donne un avis de motion pour le règlement concernant les noms de rues soit à la prochaine séances ou à une séance subséquante.
Adopté

133 Il est proposé appuyé et résolu que M. Fortunat Beaumier est nommé pour agir comme vérificateur des livres, comptes, pièces documents records etc. Appartenant à la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1967 et pour dresser les états financiers requis généralement pour satisfaire aux exigences de la loi et des intéressés. Ce travail doit être commencé vers le premier janvier 1968 et être terminé avant le 31 janvier 1968.
Adopté

134 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel que 4 voyages de pierre soit acheté pour le chemin de l'île. Faute de secondeur la proposition n'a pas été accepté.

135 Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu qu'un coffre-fort soit acheté de Barakatt et Frères pour la Municipalité au prix de 250.00 avec taxe de vente provincial de 8% égal $270.00
Adopté

136 Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à faire le paiement.
Adopté

Chèques

1303 M. Hervé Brouillette semaine du 2 au 8 juillet 102.58 salaire -Imp.Féd 6.50 Imp.P. 4.40 R.des r. 1.64 Ass. Chômage .94 ..... 89.10

1304 M. Hervé Brouillette semaine du 9 au 15 juillet 67 Salaire 102.58 -Imp.Féd 6.50 Imp.P. 4.40 R.des r.1.64 Ass. chômage .94 89.10

1305 M. Hervé Brouillette semaine du 16 au 22 juillet 67 Salaire 102.58 -Imp.Féd 6.50 Imp.P. 4.40 r.des r.1.64 Ass. chômage 0.94 89.10

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

(suite)

INITIALES DU MAIRE
81
INITIALES DU SEC.-TRES.

1306	M. Hervé Brouillette semaine du 22 au 29 juillet 67 Salaire 102.58 -Imp.Féd. 6.50 Imp.P. 4.40 Régis des rentes 1.64 Ass.chômage .94.....	89.10
1307	Caution au Ministère de la voirie pour travaux excavation pr travaux d'aqueduc dans le chemin	100.00
1308	M.Roger Guilbault Maire rénumération du mois juil 67	50.00
1309	M.Maurice Toupin,cons. " " "	15.00
1310	M.Eloi-Leblanc, " " " "	15.00
1311	M.Marcel Arcand, " " " "	15.00
1312	M.Narcisse Hinse, " " " "	15.00
1313	M.Gilles Hamel, " " " "	15.00
1314	M.Adélard Toupin, Salaire de juillet 67. 416.67 -Imp.Féd 19.40 Imp.P 13.10 R.des r. 6.60 Ass. chômage 4.08	373.49
1315	Mawn Entreprise Enr. travaux pour entretien de chemins d'hiver partie de la Cité du Cap.	300.00
1316	Imprimerie Lacoursière Reçus de taxes	32.66
1317	M. Omer Boudreault transport général d'un coffre-fort	10.00
1318	Mme Narcisse Hinse 2 caisses de liqueurs	4.40
1319	Librairie Morin drapeau Fleur de Lys	21.42
1320	La Carrière St-Maurice pierre et camionnage pour chemin.	310.55
1321	Formules Municipales Ltée feuilles de rôle de perception.	10.92
1322	Corporation du Comté Champlain répartition général. 1967	799.19
1323	Unité Sanitaire répartition année 66-67	570.85
1324	M.Charles-Edouard Lamothe Inc,resystème de pompage	54.44
1325	Barakatt et Frères Inc. Marchandises vendues et livrées.	270.00
1326	Gendron Electrique tester Electrique	17.01
1327	Bureau d'enregistrement du Comté Champlain mutation de juin 67.	3.20
1328	Western achat d'une tondeuse	54.93
1329	M.Roger Guilbault voyage à Québec avec les échevins.	50.00
1330	Loranger et Molesworth Ltée Matériel pour entrée d'eau.	142.10
1331	Garage Marcel Roy 75 gallons de gas	32.34
1332	Marcel Roy huile et gazoline	3.99
1333	M.Alfred Lacroix voyage vidanges chemin St-Malo	4.00
1334	Cie Bell Téléphone pour le mois de juin	16.59
1335	Hydro-Québec Electricité lumières de rues compte de juillet	116.64
1336	Hydro-Québec électricité à la station de pompage du mois.	154.77
1337	Pierre Martin, insecticides	2.14
1338	Martin Bergeron peinture pour bureau	19.38
1339	Hydro-Québec électricité pour bureau	11.04
1340	M.Charles-Edouard Lamothe Inc. réparation de pompage	22.00
1341	M.Charles-Edouard Lamothe Inc. réparation usine de pompage	14.08
1342	M.Jean-Baptiste Vaillancourt vendu à la Municipalité 75pi.de tuyaux 3 long pour la voirie 2 long pour réparation d'entrée d'égout	25.00
1343	Paul Gervais papier de toilette bureau	1.59
1344	M. Alfred Lacroix contrat de vidange pour juillet 67	405.77
1345	Librairie P.V. Ayotte Papeterie	3.76
1346	Garage Marcel Roy 2 gal gas	0.77
1347	La Sablière du Cap pierre	385.00
1348	La Sablière du Cap 5 voyages de sable	152.50
1349	Librairie Morin articles de bureau Fact 22722	2.76

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

82

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

COMPTES DE JUILLET (SUITE)

1350 Melle Marie-Thérèse Pépin salaire de juillet 38 hres à 1.00 ✓
moins ass-chomage 0.40 --------- ----------$. 37.60

1351 Roger Courteau Salaire du 13 juillet pour entrée d'eau
chez M.Adrien Fraser 8 hres à $1.40 - 12.60 moins régie
des rente du Qué 02 Ass-Chomage .20 ✓ 12.38

1352 Roger Courteau Salaire du 19 et 20 juillet ~~13 juillet~~
13 hrs à $1.40- $18.20 moins Regie des Rente du Qué
$0.12 Ass-chomage $0.30 ent d'eau chez A.Fraser ✓ 17.78

1353 Jean-Claude Beaudet Salaire du 13 juillet pour entrée
d'eau chez Monsieur Adrien Fraser 8 hrs à $1.40 12.60
moins la régie des rentes Qué0.02 Ass-chomage$0.20 ✓ 12.38

1354 Eugène Lottinville Salaire du 24 au 26 juillet pour
localisation de tuyau St-Malo 22 hres à $1.40-$30.80 ✓
moins la régie des rentes du Qué$ 0.45 Ass-Chom 0.46 29.99

1355 Marcel Sauvageau Salaire du 24 au 27 juillet pour
localisation de tuyau et enlevement de tuyau 28 hres
à$1.40-39.20 moins la régie des rentes du Qué c$0.50 ✓
et ass-Chomage $0.60- ---------- 38.10

1356 Josephat Désilets Facture 262Ac Salaire de juillet
13 hres à $1.40 pour ponceau àla cour du Bureau ✓ 18.20

1357 Joséphat Désilets Factures 256 et262---------- ✓ 29.40

1359 Lucien Turcotte location de tracteur et faucheuse ½ hre ✓ 3.00

1358 Garage Jérome Hamel location de d'une pelle et tracteur
6½ hres pour la cour du bureau à $ 8.00 ✓ 52.00

1360 Henri Brière Salaire du 25et 26 juillet location de tuyau
pour pour aqueduc de St-Malo 12 hres à $1.40-1680
moins la régie des rentes du Qué 09 Ass-chomage .30 ✓ 16.41

1361 Anselme Brière Salaire du 24 au 29 juillet facture no258
location tuyau d'aqueduc st-Malo et enlevement du tuyau des
Dominicaines 24 hres à $1.40- $33.60 et 24 hres à $1.25-
$30.00 moins régie des rentes du Qué $0.94 Ass-Cho$0.86 ✓ 61.80

1362 Anselme Brière Salaire de la semaine du 31 juillet
8 hres à $1.25 -$10.00 moins Ass-chomages $0.20 ✓ 9.80
Cloture St-Malo

1363 Richard Loranger Semaine du 5 juillet fact255
3hres a$1.40 -$420 pour tracteur $3.00 -$7.20
moins Ass-Chomage 0.10 Regret ✓ 7.10

1364 Richard Loranger Salaire du 26 au 29 juillet fact 261
collection avec le Cap aqueduc 11hres à $1.40-$15.40 ✓
moins régie des rentes $0.07 Ass-Chomage$0.30- 15.03

1365 ROlland Morissette Scrap Tracteur Bacco pour
enlevement des tuyaux chez les Dominicaines ✓
15½hres à $8.00- 124.00

1366 Paul-Emile Dumas 25 juilletpour enlevement des
tuyaux des Dominicaines 8 hres à $1.40- ✓ 11.20

1367 Corporation du Comté de Champlain frais pour échange
des Chèques Nos 1322 et1323 15% du montant$1370.04 ✓ 2.06

1368 Ange-Albert Dubois rénumération de juillet ✓ 15.00

1369 Morin & Frères Inc matériaux et accessoires pour
la municipalité act 02271-63440-03608 ✓ 11.34

1370 Roger Guilbault Résolution No129 Congres Montréal ✓ 150.00

1371 Adélard Toupin Salaire de juillet 106 hres à $1.40-$148.40
Moins la d'impot fédéral $19.20 Impot Prov $13.40
Régie des rentes du Québec $2.67 Rôle d'évaluation. ✓ 113.13

1372 Timbres Assurance-Chomage de juillet ✓ 16.92

1373 Honoré Beaumier Salaire de juillet role d'évaluation
106 hres à $1.40-$148.40 moins la régie des rentes Qué
$1.77 ✓ 146.63

1374 M. Donat Roy salaire $148.00 revision du rôle d'évaluation ✓
67. 106 heures à $1.40 148.40

1375 M.Jean-Marie Leclerc 106 hres à 1.75 slaire de juillet
rOle d'évaluation 185.50 et 106 hres pour location de
son auto à .75 de l'heure 79.50 total 265.00 -R.des R. ✓
du Québec 3.87 261.13

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
85
INITIALES DU SEC.-TRES.

152 Il est proposé par M. Eloi Leblanc appuyé par M. Ange-Albert Dubois et résolu que M. Hervé Brouillette soit nommé garde-feux pour remplacer M. Cyrille Daigle.

Adopté

153 Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu que la Municipalité de Ste-Marthe possède une valeur matérielle de $20,000.00 qui va servir à l'aqueduc de Red Mill. Considérant que le conseil serait désireux de savoir à quel moment que le Ministère de la Voirie Provinciale va exécuter le tracé d'amélioration du chemin du rang St-Malo afin que la Municipalité puisse préparer un nouveau plan pour son projet d'aqueduc, dans le secteur de Red Mill. Une copie soit transmise au Ministère de la Voirie et à l'Honorable Maurice Bellemare Ministre du Travail et Député du Comté de Champlain.

Adopté

154 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu 1. Que la revision du rôle soit annexée au rôle d'évaluation en vigueur depuis 1965.
2. Que la préparation de la liste électorale soit faite avec les noms figurants dans les nouveaux livres de la Municipalité.

3. Que les diminutions sur bâtisses et terrains figurants soient soustraites aux propriétaires concernés.

4. Que les augmentations sur bâtisses et terrains figurants, soient rajoutées aux propriétaires concernés.

5. Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire les corrections voulues dans les livres de perception de la municipalité.

6. Que la liste des propriétaires augmentés ou diminués soit inscrits dans le procès verbal de cette assemblée.

7. Que vue l'absence des plaintes fondées de la part des propriétaires concernés sur la revision du rôle, et vu le délai de 30 jours échu que de ces minutes entrent en vigueur la revision du rôle pour année 1967.

Adopté

155. Règlement 66-

Considérant, qu'il est devenu nécessaire pour la municipalité de Ste-Marthe de se donner d'une manière officielle des noms de rues et de rangs.
Considérant, qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 1er août 1967.
En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel et secondé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu qu'un règlement portant le numéro 66 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit: que la route rurale no. 1 portera le nom de la rue Notre-Dame dans toute sa longueur.
Le rang St-Malo sera compris dans toute sa longueur ainsi que le rang des Grandes Prairies.
La route conduisant à Red Mill Industries portera le nom de route de Red Mill.
La route St-Maurice portera ce nom dans toute sa profondeur.
Le Boulevard Ste-Madleine portera ce nom jusqu'au numéro cadastral 106.
Les rues porteront le nom de 1ère, 3ème, 4ème rue. Considérant que ces rues sont situées dans le parc St-Maurice.
La 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, et 9ème rue seront connues sous ce numéro.
Les Avenues situées sur le lot 105-104-103 etc, seront connues sous le nom de la 1ère et 2ème Avenue.
La rue du lot 574 sera connue sous le nom de rue Vézina.
Le chemin du lot 579 sera connuesous le nom de Route de L'Ile.
Les rues du lot 577 seront connues sous le nom rue des Près Verts, et des Cyprès.
La rue du lot 580 sera connue sous le nom rue Désiré.
Les rues sur le lot 583 seront connues sous le nom de rue René, Sicotte, Jacques, Huguette et de la rue Yves.
La rue du lot 446 portera le nom de la rue des Plaines.
La rue du lot 76 sera connue sous le nom du Lac Montplaisir.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
86
INITIALES DU SEC.-TRES.

Le lot 578 la rue sera connue sous le nom de rue Lafrenière. Les rues du numéro 73 seront connues sous le nom Bon-Air et Rocheleau.

Adopté à la séance du 5 septembre 1967.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Roger Guilbault ----------Maire

Adélard Toupin ----------Sec-Tr.

Il est proposé appuyé et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-Trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté

1378	M. Hervé Brouillette sem. du 30 au 5 août salaire 102.58- Imp.Prov. 4.40 Imp.Fed. 6.50 R.des R. 1.64 Ass.Ch..94	89.10
1379	M. Hervé Brouillette sem. du 9 août salaire 102.58- Imp.Fed. 6.50 -Imp.Prov. 4.40 -R.des R. 1.64 Ass.Ch.94	89.10
1380	M. Hervé Brouillette sem. 16 août salaire 102.58- Imp.Féd 6.50 Imp.Prov. 4.40 R.des R. 1.64 Ass.Ch. .94	89.10
1381	M. Hervé Brouillette sem. du 21 au 26 août sal.102.58 Imp.Féd 6.50 Imp.Prov. 4.40 R.des R. 1.64 Ass. Ch. .94	89.10
1382	M. Hervé Brouillette sem. du 27 au 2 sept. sal. 102.58 -Imp.Féd. 6.50 Imp. Prov. 4.40 R. des R. 1.64 Ass. Ch..94	89.10
1383	Roger Guilbault Rénumération d'août 1967.	50.00
1384	Maurice Toupin,cons, " " "	15.00
1385	Ange-Albert Dubois, " " "	15.00
1386	Eloi Leblanc, " " " "	15.00
1387	Narcisse Hinse, " " " "	15.00
1388	Marcel Arcand, " " " "	15.00
1389	Gilles Hamel, " " " "	15.00
1390	M. Adélard Toupin, salaire d'août 1967 416.67 Im.Féd 19.40 Imp. Prov. 13.10 R.des R. 6.60 Ass. Ch. 4.08	373.49
1391	M. Alfred Lacroix contrat vidange d'août 1967	405.77
1392	Jean-Denis Dufresne plaques pour numéros de maisons	9.50
1393	J.W. Pronovost 2 classeurs 2 barrures	44.50
1394	Bureau D'Enregistrement du Comté de Champlain mutation de juillet 1967	8.00
1395	Loranger & Molesworth Ltée cap de touch	1.14
1396	Studio Jean Gérard Enr. Lettrage du camion	40.00
1397	La Cité du Cap-de-la-Madeleine installation d'un manchon pour recordement avec la Cité du Cap. Aqueduc	24.00
1398	Loranger & Molesworth matériaux pour recordement avec la Cité du Cap.	849.31
1399	Mawn Entreprise recordement avec le Cap, tracteur Bacco Aqueduc,	126.00
1400	Mme Narcisse Hinse breuvage pour visiteurs,deux caisses	4.40
1401	A Grand'Maison, assurance sur le camion, et loisirs.	215.50
1402	Bell Telephone pour le mois d'août 1967	18.43
1403	Formules Municipales Ltée feuilles de rapport.	10.05
1404	Hydro-Québec lumières de rues.	116.64
1405	Hydro-Québec électricité au bureau.	9.37
1406	Hydro-Québec électricité du 17 juillet au 14ème jour d'août 1967.	143.10
1407	Western,balance sur l'achat d'une tondeuse taxe de vente $4.40	4.40
1408	La Société Coopérative Agricole de Champlain,un rouleau de broche.	10.00
1409	Librairie Morin fourniture de bureau.	5.45
1410	Sirois Automobile Ltée achat de camion G.M.C. Aqueduc.	2592.00
1411	Garage Marcel Roy gas pour camion. Aqueduc	15.98
1412	Henri Béliveau Enr. réparation carburateur.	2.00
1413	Pierre Martin 1 balai,désinfectant.	8.15
1414	Caisse Populaire Ste-Madeleine, solde du prêt $1,400. pour achat de la bâtisse de la Commission Scolaire 2ème versement plus 5% d'intérêt sur le solde 270.00 plus 200. sur le solde	270.00

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

1376 Ministère du Revenu Québec Imp.Pr. 44.10
R.des Rentes 47.16 juillet 67
1377 Receveur Général du Canada Division de
l'impôt Fédéral.

91.26
64.60
Total 6497.3

INITIALES DU MAIRE 83
O. BEAUMIER VÉRIFIÉ COMPTABLE VÉRIFICATEUR
INITIALES DU SEC.-TRES.

Règlement 65.

137 Considérant qu'il est devenu nécessaire d'adopter un règlement pour prohiber la tirè au fusil ou de la carabine dans toute la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Considérant que la tire au fusil ou à la carabine est devenu présentement un danger public pour la population et de plus certaine personne se permettre de causer des dommages à la propriété.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 juin 1967.

En conséquence:- Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Toupin et secondé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu qu'un règlement portant le NO:65 soit et est adopté et qui soit statué et décreté ce qui suit:-

1- Au fin présent règlement la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine défend de tirer au fusil ou à la carabine sur tout son territoire.

2- Quiconque enfeindra une ou des dispositions du présent règlement sera passible d'une amende de VINGT DOLLARS (20.00) et à défaut de paiement de l'amende et des frais le délinquant pourra être condamné d'un emprisonnement n'excédant pas trente jours.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du premier du mois d'août 1967

Roger Guilbault ---Maire

Edouard Toupin ---Sec-Tr.

Le Maire propose que la séance est levée.

Roger Guilbault ---Maire Edouard Toupin ---Sec-Tr.

Canada
Province de Québec,

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, tenue aulieu et heure ordinaires des séances du Conseil ce 5ème jour de septembre 1967 à sept (7) heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents: Savoir:-

Son Honneur le Maire — Roger Guilbeault,
M.M les Conseillers — Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel,

formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire au fauteuil

(suite)

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
84
INITIALES DU SEC.-TRES.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Maurice Toupin,
138 appuyé par M.le Conseiller Gilles Hamel et résolu que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées tels que lues

Adopté

139 Il est proposé par M.le Conseiller Gilles Hamel, secondé par M. le Conseiller maurice Toupin et résolu qu'une copie du règlement No 65 concernant le tir au fusil soit transmis à la sûreté Provinciale.

Adopté.

140. Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que M. Brouillette Inspecteur Municipal soit autorisé à acheter et à poser des affiches prohibant le tir au fusil.

Adopté.

141 Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse et appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu que M. Brouillette Inspecteur Municipal soit autorisé à faire un estimé au passage à niveau du Canadien Pacifique de la route de Red Mill concernant la partie de la Municipalité.

Adopté

142 Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse et appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que le compte de M. André Vaillancourt soit 5½Hres à 5.00 de l'heure pour avoir etendu de la terre sur cette propriété avec le Bull Dozer soit $27.50

Adopté

143 Il est proposé appuyé réso.u que les mutations de juillet sont acceptés.

Adopté

144 Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse appuyé par M. le Conseiller Gilles Hamel et résolu que le montant de $40.00 soit votéaau secrétaire-Trésorier pour assister au congrès des Secrétaires-Trésoriers.

Adopté

145 Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter les timbres d'assurance-Chômage pour les employés des mois d'août et septembre.

Adopté

146 Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Toupin appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu qu'unemontant de $100. soit chargé à la Commission Scolaire pour la confection du rôle de Perception pour l'année 1968.

Adopté

147 Il est proposé appuyé résolu que M. Roland Dubois soit engagé pour faire la descente en bloc de ciment de la cave de la salle Municipale soit 0.45 le bloc.

Adopté

148 Il est proposé, appuyé résolu que le compte d'eau de la ferme d'équitation de Ste-Marthe soit annulé.

Adopté

149 Il est proposé appuyé résolu qui est présentement collection par Maître Guy Lebrun et Lamothe que le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe accepte l'arrangement de 10.00 par mois soit $60.00, pour le compte d'eau de M.Ernest Wilson

Adopté

150 Il est proposé appuyé résolu qu'une entrevue soit demandée aux autorités de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour discuter de projets conjoints.

Adopté

151 Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse et appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu qu'une lettre soit envoyée à l'Honorable Yves Gabias Secrétaire de la Province concernant la demande d'octroi du Comité du Centenaire soit la somme de $3000.00 pour la rénovation de la salle Municipale de Ste-Marthe. Considérant que le conseil demande à l'Honorable Yves Gabias si le dit comité du Centenaire donnera une réponse à notre requête,et qu'une copie de la présente soit transmise à l'Honorable Maurice Bellemare Ministre du Travail et

(Adopté)

Champlain
Député

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
87
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1415	Mawn Entreprise Enr 93½hrs. à 7.00 pour enlèvement de tuyaux chez les Dominicaines Cat Bull	654.50
1416	Robichaud Inc. location de Bull pour enlèvement de tuyaux chez les Dominicaines 49½hrs à 14.00 Transp 15.00	704.50
1417	Dépenses et remboursement voyage à Québec et à St-Narcisse.a m.Roger Guilbault	50.00
1418	M. Adélard Toupin remboursement pour achat de timbres et enrégistrement	24.39
1419	Sirois Automobiles Ltée, installation de flasher sur le top fact: 248,272 64.75 fact: 114,924 14.50	79.25
1420	Josépaht Désilets pour recordement avec le cap. 24 heures à $1.40	33.60
1421	Rosaire Vaillancourt sem.21 au 26 août 26½hrs. à $1.40 , enlèvement de tuyaux. Aqueduc	36.10
1422	Rosaire Vaillancourt sem. 27 au 2 sept. 4hrs à 1.40 $5.60 - .10 assurance chômage	5.50
1423	Roger Courteau sem. du 13 au 19 août 15hrs à 1.40 $7.00 - Ass. chômage .10	6.90
1424	Eugène Lottinville sem du 14 au 19 août 22 hrs à 1.25 = $27.50 pour réparation de clôture chez Wellie Montplaisir -R. des rentes .29 assurance chômage .46	26.75
1425	Eugène Lottinville sem du 21 au 26 août 13½ à 1.40 18.90 -R. des rentes .13 Ass. chômage .30, enlèvement de tuyaux. Aqueduc.	18.47
1426	Eugène Lottinville sem. du 27 au 2 sept. 20 hrs à 1.25 = 25.00 -R. des rentes .24, ass. chômage .38	24.38
1427	Marcel Sauvageau sem. du 7 au 12 août 47hrs à 1.40 $65.80 - Imp. Prov. .85 - R. des rentes .98 Ass. Ch. .86 Imp. Féd .05 Enlevement tuyau aqueduc	63.06
1428	Marcel Sauvageau sem. du 15 au 19 août 10hrs à 1.40 $14.00 -R. des rentes .04 Ass. chômage .20 Aqueduc	13.76
1429	Marcel Sauvageau sem. du 23 au 26 août 30hrs½ à 1.40 $42.70 - R. des rentes .56 ass. chômage .60. Aqueduc	41.54
1430	Marcel Sauvageau sem. du 27 au 2 sept. 36hrs½ à 1.40 $51.10 -Imp.Prov. .05 R.des Rentes .71 Ass. chômage .72 Aqueduc	49.62
1431	M. Anselme Brière sem. du 6 au 12 août salaire 47½al.40 $65.80-R. des Rentes .98 Ass. chômage .86 = aqueduc,	63.96
1432	M. Anselme Brière sem. du 13 au 19 août $14.00-10h. R.des rentes, .04 Ass. chôm age, .20 Aqueduc.	13.76
1433	M. Anselme Brière sem. du 27 au 2 sept. $51.10-36½h. R. des Rentes ,71 Ass. chômage .72 Aqueduc.	49.67
1434	Richard Loranger sem du 1er au 4 août $48.60- 24h. R.des Rentes .67 Ass. chômage .66 Aqueduc. Raccorde	47.27
1435	Richard Loranger sem. du 6 au 12 août $29,10-- R.des rentes .132 Ass. chômage .46 Egoût	28.32
1436	Richard Loranger sem. du 13 au 19 août sal.$7.00- Ass. chômage .10 Egoût .5h. à 1.40	6.90
1437	Richard Loranger sem. du 21 au 26 août sal. 19.60-14h. R. des rentes, .15 Ass. chômage .30 Aqueduc .Enl.tuyaux	18.15
1438	Richard Loranger sem. du 27 au 2 sept. sal. $6.00- Ass. chômage .10 Location tracteur raccordement Cap.	5.90
1439	Marie-Thérèse Pepin salaire d'août 1967. $100.00-h. Imp Féd .60, Imp.Prov. .45, R. des R, .90 Ass. CH. 1.64 = $3.59	96.41
1440	Roger Plante, égoût 6½hrs à $1.40	9.10
1441	M. Gérald Toupin, réparation de clôture 3hrs à 1.25	3.75
1442	M. Zotique Vaillancourt Location de tracteur pour enlèvement de tuyaux. 7hrs à $3.00, 20hrs à 4.00 3hrs à $4.00 Aqueduc.	113.00
1443	Receveur Général du Canada Division de l'impôt retenus des salaires d'août 1967.	52.55
1444	Ministère du Revenu Québec déduction d'impôt R.des r.	80.41
1445	Receveur Général du Canada, timbres d'assurance chômage. Août et septembre.	36.16
1446	André Vaillancourt 5½ hres à $5.00 pour étendre la terre avec bouldozer remboursement	27.50
		8377.81

F. D. BEAUMIER
VÉRIFICATEUR
COMPTABLE
VÉRIFIÉ

INITIALES DU MAIRE
RG
88
AT
INITIALES DU SEC.-TRES.

Le Maire propose que la séance est levée

Roger Guilbault ----------Maire Adelard Toupin ----------Sec-trés

CANANDA
PROVINCE DE QUEBEC

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du conseil ce 3ème jour d'octobre 1967 à sept (7)hrs. P.M. à laquelle étaient présents: Savoir:-

Son Honneur le Maire
M.M. les Conseillers,

Roger Guilbault,
Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

156 Il est proposé, par M. le conseilller Maurice Toupin appuyé, résolu que les minutes de la dernière assemblée sont acceptés.
Adopté

157 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand que le budget pour l'année 1968 est accepté.
Adopté

158 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que le montant de la taxe foncière générale soit fixé au taux de .80 du cent.
Adopté

159 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que la répartition d'égoûts pour l'année 1968 soit fixée à $4.00 par logement.
Adopté

160 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu que le contrat de vidanges soit accordé à M. Alfred Lacroix au montant de $5,300. pour l'année 1968 et que les paiements seront répartis sur 12 paiements mensuel et de fournir une police d'assurance de responsabilité publique d'au moins $35,000.00
Adopté

161 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin que le montant de $1.00 soit remboursé à M. Richard Loranger sur un compte précédent.
Adopté

162 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu que M. Marcel Arcand soit nommé Pro-Maire pour les trois mois à venir.
Adopté

163 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel résolu que les employés supplémentaires soient payés à la semaine et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à faire le paiement.
Adopté

164 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu que le montant n'excédant pas $3000.00 soit voté pour faire le raccordement et la baisse du tuyau d'aqueduc dans le secteur du Rang St-Malo.
Adopté

165 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que M. Brouillette Inspecteur Municipal soit autorisé à acheter quatre couverts d'égoûts en fonte et à faire le lavage des égoûts. Adopté

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
89
INITIALES DU SEC.-TRES.

166 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, secondé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que le montant de $180.00 soit voté au Comité des loisirs de Ste-Marthe Inc, sur le revenu du loyer de la Municipalité.

Adopté

167 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que le montant de $10.00 soit donné à la Fédération des Oeuvres de Charité du Diocèse des Trois-Rivières.

Adopté

168 Il est proposé appuyé résolu, que le montant de $10.00 soit voté aux Etats Généraux du Québec.

Adopté

169 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu que les comptes suivants sont acceptés, que le maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à faire le paiement et en plus que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer la Régie des Rentes et des impôts Fédéral et Provincial et en plus qu'il soit autorisé à acheter les timbres d'assurance-Chômage pour le mois d'octobre.

Adopté

1447	M. Hervé Brouillette sem du 3 au 9 sept. 1967 Sal:$102.58 Moins Imp.Féd 6.50 Imp.Prov. 4.40 R.des R. 1.64 Ass. Ch. .94	89.10
1448	M. Hervé Brouillette Sem. du 10 au 16 sept.67 Sal $102.58 plus $100.00 sem de vacances = $202.58-Imp.Féd 20.50- Imp.Prov. 16.25 R.des Rentes 3.44 Ass. Ch. .94	161.45
1449	M. Hervé Brouillette sem. du 17 au 23 sept 67.salaire: $102.58-Imp.Féd 6.50 Imp.Prov. 4.40 R.des R. 1.64 Ass.Ch. .94	89.10
1450	M. Hervé Brouillette sem. 24 au 30 sept 67. Sal: 102.58- Imp. Féd.,6.50 Imp.Prov. 4.40 R.des R. 1.64 Ass.Ch. .94	89.10
1451	M. Roger Guilbault Maire, rémunération de septembre 67.	50.00
1452	M. Maurice Toupin, Cons, " " "	15.00
1453	M. Eloi Leblanc, " " " "	15.00
1454	M. Ange-Albert Dubois," " " "	15.00
1455	M. Marcel Arcand, " " " "	15.00
1456	M. Narcisse Hinse, " " " "	15.00
1457	M. Gilles Hamel, " " " "	15.00
1458	M. Alfred Lacroix, contrat de vidanges septembre 1967.	405.77
1459	M. Adélard Toupin, salaire de septembre $416.67-Imp.Féd 19.40 Imp.Prov. 13.10 R.des Rentes 6.60 Ass. Ch. 4.08	373.48
1460	Journal du Cap, pour annonce paiement $20.16 sept. 67	20.16
1461	Remboursement à M. Adélard Toupin pour timbres postaux	10.00
1462	Imprimerie Lacoursière Fact: 15347= $52.61 Fact: 15382:3.24	55.85
1463	M. Raoul Dubois 317 blocs de ciments à la salle municipale	142.65
1464	Hydro-Québec lumières de rues, sept 1967	116.64
1465	Hydro-Québec, aqueduc septembre 1967.	140.48
1466	Hydro-Québec électricité au bureau	15.36
1467	Jean-Denis Dufresne 20 feuilles 12X18 26lbs à .60 $15.60 Taxe Prov. et taxe Féd $16.85	16.85
1468	Benoît Hélie 233 gallons d'huile à $15.50	36.15
1469	Bureau D'Enregistrement Co. Champlain mutation d'août 67	6.80
1470	M. Edouard Trahan 20 plaques défense de tirer du fusil.	20.00
1471	La Compagnie du téléphone Bell du Canada sept 1967	16.64
1472	Clément Photo, une copie et un cadre	10.80
1473	M. Richard Loranger balance sur un compte $1.00	1.00
1474	Morin & Frères Inc. Balance $14.59 et $4.32	18.91
1475	Librairie Morin nettoyage de dactylo 31 août 1967 Fact: 23730 = $4.69	4.69
1476	Garage Charles Turcotte remorquage Oct 1967	10.00
1477	Garage Beaumier Enr. un graissage et gas Fact: 2177, 2159 2152 Aqueduc	15.90
1478	M. Anselme Brière sem. 3 au 9 sept.67 23½hrs à 1.40 $32.90 -Ass. Chômage .46 R. des rentes .38 Aqueduc	32.06

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

90

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1479 M. Eugène Lottinville semaine 3 sept au 9 1967 planches 4X4 pour les tuyaux aqueduc — $3.00

1480 M. Eugène Lottinville semaine 3 sept au 9 1967 enlèvement tuyaux 21½hrs à 1.40 $30.10-Ass. Ch. .46 R.des R. .33 — 29.31

1481 M. Marcel Sauvageau sem 3 au 9 sept,67 enlèvement tuyaux 23½hrs à 1.40 $32.90-Ass. Ch. .46 R. des R. .38 — 32.06

1482 M. Richard Loranger sem 3 au 9 sept. 67 enlèvement tuyaux 8hrs à 1.40 $11.20-Ass. Ch. .20 — 11.00

1483 M. Rosaire Vaillancourt sem. 3 au 9 sept 67 enlèvement tuyaux tuyaux 7½hrs à 1.40 $10.50 - Ass. Ch. .20 — 10.30

1484 Restaurant Chez Bert repas pour les membres des conseillers — 24.03

1485 Fédération des Oeuvres de Charité du Diocèse des Trois-Rivières. — 10.00

1486 Ministère du Revenu du Québec Imp.Prov. $42.55 R.desR.32.10 — 74.65

1487 Receveur Général du Canada Div. de l'impôt — 59.40

1489 Receveur Général du Canada pour timbres d'assurance-Chôm. — 21.88

1490 M. Adélard Toupin congrès S.T. à Montréal Résolution, 144 — 40.00

Etats Généraux du Quebec Résolution no 168 — 10.00

2167.37

Règlement 67-

170 Canada,
Province de Québec,
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine,
Comté de Champlain:

Rémunération des membres du Conseil pour leurs services comme tels:

ATTENDU, que l'article du Code Municipale a été remplacé par les suivants,

"Le conseil d'une Corporation locale peut par le vote des deux tiers des conseillers, adopter un règlement accordant une rémunération au Maire et aux Conseillers pour leurs services comme tels.

ATTENDU que six membres présents du conseil municipal de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap sont d'avis de se prévaloir du droit de l'article 77 tel qu'amendé.

ATTENDU, qu'un avis de présentation d'un tel règlement a été donné.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin, secondé par Monsieur le Conseiller Eloi Leblanc et résolu qu'un règlement portant le numéro 67 SOIT ET EST ADOPTE, et qu'il soit statué et décreté par ce règlement ce qui suit:
ARTICLES:

1- Les membres du Conseil, le Maire et les Conseillers de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine seront rémunérés, en conformité avec l'article 77 du Code Municipal.

2- La rémunération de Monsieur le Maire sera douze cents dollars par année, payable en douze versements consécutifs.

Janvier	$100.00
Février	$100.00
Mars	$100.00
Avril	$100.00
Mai	$100.00
Juin	$100.00
Juillet	$100.00
Août	$100.00
Septembre	$100.00
Octobre	$100.00
Novembre	$100.00
Décembre	$100.00
Total	$ 1,200.00

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

(3- La)rémunération des Messieurs les Conseillers sera troisçents dollars chacun, par année, payable en douze versements consécutifs.

Janvier	$25.00
Février	$25.00
Mars	$25.00
Avril	$25.00
Mai	$25.00
Juin	$25.00
Juillet	$25.00
Août	$25.00
Septembre	$25.00
Octobre	$25.00
Novembre	$25.00
Décembre	$25.00
Total	$300.00

INITIALES DU MAIRE
91
INITIALES DU SEC.-TRES.

4- Cette rémunération servira à défrayer les dépenses occasionnées pour leurs services comme tels.

5- Advenant l'approbation par les électeurs du présent règlement, le règlement numéro 57 sera abrogé à toute fin que de droit pour être remplacé par le règlement no. 67

6- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance le 3ème jour d'octobre 1967.

Roger Guilbault Maire

Adelard Toupin Sec-Tr.

171

Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé et résolu que l'assemblée des électeurs sur le règlement no. 67 est fixé au 23 octobre 1967. entre sept heures et dix heures du soir: à l'école Dominique Savio. Adopté

Assemblée des électeurs de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

CANADA PROVINCE DE QUEBEC,
Municipalité de Ste-Marthe,

Assemblée des électeurs propriétaires tenu ce 23ème jour d'octobre 1967 entre sept heures et dix heures P.M. Relativement au règlement 67 pourvoyant la rémunération du Maire et des conseillers. La séance des électeurs est tenue à l'endroit ordinaire à l'école Dominique-Savio sur la présidence de son Honneur le Maire Roger Guilbault, et le Secrétaire-Trésorier Adélard Toupin agissant comme secrétaire de l'assemblée.

A sept heures et cinq minutes M. le Maire Roger Guilbault présida l'assemblée et déclara sous le fait même l'assemblée ouverte. M. le Secrétaire-Trésorier donna la lecture des articles du Code Municipal ainsi que la lecture du règlement qui en fait l'objet.

A neuf heures et cinq minutes comme les deux heures règlementaires sont expirées et qu'aucun électeur propriétaire n'a fait la demande pour que le règlement 67 soit soumis à un référendum le Président de l'assemblée M. Roger Guilbault déclare par le fait même que le dit règlement est réputé être approuvé.

La séance est levée,

Roger Guilbault Maire

Adelard Toupin S.Tr.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
92
INITIALES DU SEC.-TRES.

Signature des minutes des (2) dernières assemblées.

Roger Guilbault Maire

Adelard Toupin Sec.Tr.

CANADA,
Province de Québec.

Session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du conseil ce 7ème jour de novembre 1967 à sept (7) heures P.M. à laquelle étaient présents: Savoir:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
M. M. les Conseillers, Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

171 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, secondé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu que les minutes des deux dernières assemblées sont acceptés telles que lues.

Adopté

172- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel appuyé par M. Ange-Albert Dubois et résolu que les membres du conseil appuie la demande de M. Richard Matton pour l'ouverture d'un Bar Salon le dimanche.

Adopté

173- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que l'inspecteur Municipal soit autorisé à faire les travaux à la traverse à niveau concernant la partie de la Municipalité estimée à $532.00 (DOLLARS)

Adopté

174- Considérant, que le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe a pris connaissance de la lettre en date du 3 octobre 1967 concernant les estimées à la traverse à niveau du Canadien Pacifique dans le secteur de Red Mill.

2- Considérant, que certains travaux devront être entrepris par la Municipalité de Ste-Marthe du coté Nord du passage à niveau du Canadien Pacifique dans le secteur de Red Mill.

3- Considérant, qu'à la suite de ces travaux la Commission recommanderait l'installation d'un tel système de protection automatique.

4- Considérant que le Ministère sera prêt à contribuer dans les proportions ordinaires au frais d'installation et d'opération et d'entretien d'un tel système.

5- Considérant, que le Ministère pourra reviser son plan d'après les recommandations qui seront faites par la Commission.

6- En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin secondé Marcel Arcand et résolu que la Municipalité de Ste-Marthe, accepte d'exécuter sa part des travaux leplus tôt possible.

Adopté

175- Il est proposé appuyé résolu que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter les timbres d'assurance-chômage mensuel et aussi de faire la retenue de la régie des rentes du Québec et de l'impôt sur les employés cotisables, et de faire le paiement à la Division de L'Impôt au Ministère des Finances et au Receveur Général du Canada.

Adopté

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

176- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que notre club portera le nom de Ste-Marthe (Restaurant chez Tarte) dont la gérance est par M. Gilbert Tarte. Notre population est de 2,500 âmes.

Adopté

177- Il est proposé appuyé résolu que la Municipalité de Ste-Marthe n'a pas d'objection à ce que le Club Pee Wee porte le nom de Ste-Marthe appartenant au Club chez Tarte mais que la Municipalité ne s'engage en aucune dépense pour ce Club.

Adopté

178- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le comseiller Marcel Arcand et résolu qu'une demande pour drainage des intéressés de [illegible] la rivière des Cormiers est approuvé par les membres du conseil.

Adopté

179- Il est proposé, appuyé et résolu que les mutations d'octobre sont acceptés.

le Conseiller Adopté

180- AVIS DE MOTION. Ml Maurice Toupin donne l'avis de motion concernant le programme d'encouragement des travaux d'hiver 1967-1968. Qu'un règlement sera présenté à la prochaine séance ou à une séance subséquente concernant la construction de bureau et de transformation de la bâtisse actuelle en Salle Municipale.

Adopté

181- Il est proposé, appuyé et résolu que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer la licence sur le camion de la Municipalité au taux de $2.50

Adopté

182 Il est proposé appuyé, résolu unanimément que les membres du conseil demande au sous-Comité des loisirs de Red Mill de faire un inventaire annuel de leur actif et en faire parvenir une copie au Secrétaire de la Municipalité de Ste-Marthe ainsi qu'à Monsieur Adrien Grand'Maison. Adopté

183 Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter les timbres postaux nécessaires pour l'envoie de la cotisation générale concernant les comptes de taxes pour l'année 1968.

Adopté

184- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à en faire le paiement.

Adopté

1491-	M. Hervé Brouillette salaire 1er au 7 oct.67 $102.58- Imp.Féd. $6.50 Imp.Prov. 4.40 R.des Rentes 1.64 Ass-Chômage, .94	$ 89.10
1492-	M. Hervé Brouillette salaire 8 au 14 oct.67 $102.58- Imp.Féd. $6.50 Imp.Prov. 4.40 R.des Rentes 1.64 Ass-Chômage .94	89.10
1493	M. Hervé Brouillette salaire 15 au 21 oct. 67 $102.58 -Imp. Féd $6.50 Imp.Prov. 4.40 R.des R. 1.64 Ass.Chômage .94	89.10
1494	M. Hervé Brouillette salaire 22 au 28 oct. 67 $102.58 -Imp.Féd . $6.50 Imp.Prov. 4.40 R.des R. 1.64 Ass.Chômage .94	89.10
1495	M. Richard Loranger semaine 10 au 16 sept.67 6½hrs à $1.40 $9.10 -Ass. Chômage .20 entrée de cave	8.90
1496	M. Richard Loranger location de tracteur 1heure pour entrée de cave.	4.00
1497	Mawn Entreprise Enr. semaine du 1er au 7 oct aqueduc 1 heure $8.00	8.00

INITIALES DU MAIRE
94
INITIALES DU SEC.-TRES.

1498	M. Richard Loranger 6oct.67 9heures à 1.40 $12.60-R. des R, .02 Ass. Ch. .20 Aqueduc	$ 12.38
1499	M. Richard Loranger 6 octobre 67 location de tracteur 1½heure à $3.00 Aqueduc	4.50
1500	M. Joseph Désilets sem. 8 au 15 oct.67aqueduc 9 heures à $1.75 $15.75-R.des Rentes .08	15.67
1501	M. Richard Loranger 11 oct.67 5heures à $1.40 $7.00 21½heures à 1.40 $30.10 plus $7.00 $37.10 -R.des Rentes .46 Ass. Chômage .54 $1,00égoût bouché aqueduc.	36.10
1502	M.Roger Plante semaine du 8 au 15 oct.67 2½hrs à $1.40 égoût.	3.50
1503	M. Joseph Désilets entrée d'eau sem.8au 15 oct.67 31½hrs à 1.75 $55.12-R.des R. .78Imp.Prov.30 Imp. Féd. 35	53.69
1504	M.Jean-Claude Beaudet sem.8 au 15 oct.67 28hrs à $1.40 $39.20-R.des R. .50 Ass. Ch. 66	38.04
1505	Mawn Entreprise sem. 11 au 13 oct. 13½hrs à 8.00 Aqueduc.	108.00
1506	Mawn Entreprise sem. 16 au 22 oct. 67 aqueduc de Red Mill 27½heures à $8.00	220.00
1507	M. Josephat Désilets sem. 16 au 22 oct.67 27h à $1.75 $47.25-R.des Rentes .64 Aqueduc de Red Mill	46.61
1508	M. Jean-Claude Beaudet sem 16 au 22 oct.67 27hrs à $1.40 $37.80-R.des R, .47 Ass. Ch, .54 Aqueduc	36.79
1509	M. Richard Loranger sem. 16 au 22 oct.67 27hrs à $1.40 R.des R., .47 Ass. Ch, .54 Aqueduc	36.79
1510	M. Donatien Brière sem.16 au 22oct.677hrs à 1.40 $9.80 -Ass. Ch, .20 aqueduc Red Mill	9.60
1511	M.Rosaire Vaillancourt sem.16.au 22 oct.6½à 1.40 $9.10-Ass. Ch. .20 Aqueduc	8.90
1512	Mawn Entreprise sem 16 au 22 oct.67 3½hrs à $8.00 Aqueduc de Red Mill	28.00
1513	M. Josépaht Désilets sem 23 au 28 oct.38hrs à 1.75 $66.50 -Imp.Féd $1.15 Imp.Prov,.90 R.des R, .99	63.46
1514	M. Jean-Claude Beaudet sem. 23 au 28 oct.67 31hrs à $1.40 $43.40-Ass. Chômage .60 R.des R, .57 Imp. Prov, 1.15 Aqueduc	42.08
1515	M. Richard Loranger sem.du 23 au 28 oct.67 27hrsà $1.40 pour aqueduc 7heures pour égoûts $1.40 $47.60 -R.des Rentes .65 ass. Ch, .66	46.29
1516	M. Donatien Brière sem.23 au 28 oct.67 2hrsà $1.40 $2.80-.10 Assurance Chômage Aqueduc de Red Mill	2.70
1517	M. Patrice St-Arnaud sem.23 au 28 oct.67 2hrs à $1.40 pur égoût	2.80
1518	Mawn Entreprise Enr. sem.23 au 28 oct.67 23hrs à $8.00 location Bacco aqueduc de Red Mill	264.00
1519	Mawn Entreprise Enr. sem.23 au 28 oct.67 Bull Dozer 14hrs à $8.00 aqueduc de Red Mill	112.00
1520	Maire Roger Guilbault rémunération d'octobre 67	50.00
1521	Maurice Toupin Cons. " " "	15.00
1522	Ange-Albert Dubois " " " "	15.00
1523	Eloi Leblanc " " " "	15.00
1524	Marcel Arcand " " " "	15.00
1525	Narcisse Hinse " " " "	15.00
1526	Gilles Hamel " " " "	15.00
1527	M. Alfred Lacroix vidanges d'octobre 1967	405.77
1528	M. Adélard Toupin salaire d'octobre 67 $416.66 Imp. Féd 19.40 Imp.Prov.13.10 R.des R. 6.60Ass.Ch.4.08	373.48
1529	La Cie Johns-Maville Ltée matériaux reparation	52.36
1530	Syndicat des rentes Seigneurialesversement annuel	12.00
1531	Remboursement à M. Hervé Brouillette pour filtage	1.00
1532	M.Pierre Martin désinfectant au bureau	2.11
1533	Studio St-Jean Gérard X X X Enrg Enseigne Bureau	18.00
1534	Loranger & Molesworth 100 lbs de chlore reparation	49.41
1535	Remboursement à Adélard Toupin matériaux de Jonhns-Manville	3.50
1536	Formules Mumicipales Ltée.Fact:2040 relieurs et papeterie	15.42

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Varnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
95
INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

1537	M. Benoit Hélie Fact: 117928 118332 117901 huile à chauffage pour la salle.	26.97
1538	Hydro-Québec électricité pour bureau	25.10
1539	Compagnie Téléphone Bell du Canada oct.67	15.62
1540	Librairie Morin Papeterie Fact: 24735	24.65
1541	M.Pierre Martin poli à meubles	2.10
1542	Garage Marcel Roy soudure Fact:12445	3.53
1543	Hydro-Québec lumières de rues. oct.67	133.85
1544	Garage Marcel Roy Oct.67 aqueduc gaz	21.52
1545	Remboursement à M. Adélard Toupin timbres postaux et d'assurance chômage	18.68
1546	M. Ph.Mc Carthy matériaux pour aqueduc Red Mill	4.64
1547	Remboursement à M. Adélard Toupin pour voyage à Montréal aller-retour assemblée des électeurs 23 oct. 1967	9.40
1548	M. Hervé Brouillet sem.30 au 4 nov. 67 salaire $102.58-Imp.Féd $6.50 Imp.Prov. 4.40 R.des R. $1.64 Ass. Ch, .94	89.10
1549	Imprimerie Lacoursière comptes d'eau 2 copies	87.12
1550	Cananadian Johns-Manvilles Ltée Aqueduc matériaux	107.42
1551	Carrière St-Louis pierre pour entrée de cave.	11.61
1552	Comité des loisirs de Ste-Marthe Inc.Résolution No. 166	180.00
1553	Mawn Entreprise Enr.Bacco 31½hrs à $8.00 Aqueduc	252.00 Red mill
1554	M. Archille Lottinville 80hrs à $1.40 lecture des compteurs aqueduc 112 ~ RRQ. 12	110.88
1555	M. Richard Loranger sem.4 au 30 Nov.67 36½hrs à $1.40 $51.10 -R.des Rentes .71 Ass.Ch, .72 Aqueduc de Red Mill.	49.67
1556	M. Joséphat Désilets sem.du 30 oct. au 4 nov.67 36½hrs à $1.75 $63.87-Imp.Féd .95 Imp.Prov.70 R.des Rentes, .94 Aqueduc de Red Mill.	61.28
1557	M. Donatien Brière sem. du 30 oct. au 4 nov.67 33½hrs à $1.40 $46.90-R.des R, .64 Ass.Ch, .66	45.60
1558	Société St-Jean Baptiste prêt d'Honneur souscription.	10.00
1559	Bureau d'Enregistrement du Comté Champlain mutation de septembre et d'octobre 67.	8.80
1560	Morin & Frères Inc. matériaux pour aqueduc Fact: 12 160 etc.	36.96
1561	Ministère du Revenu du Québec Déduc tions courantes d'impôt $37.15 Contributions au régime des rentes du Québec $47.64 Remise total	84.79
1562	Ministère Revenu National Division de l'impôtpour le mois d'octobre 1967.	54.35
1563	Receveur Général du Canada timbres postaux résolution no. 183 montant $25.00.	25.00
1564	Timbres d'assurance chômage timbres d'assurance chômage	17.00
1565	Hydro-Québec compte d'octobre électricité Aqueduc	131.27
		$ 4327.16

185 Il est proposé appuyé résolu que le montant de $10. soit souscrit à la Société St-Jean-Baptiste pour le prêt D'Honneur.

Adopté

186 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que l'assemblée régulière soit ajournée à jeudi le 9 novembre 1967 à 8heures P.M.

Adopté

INITIALES DU MAIRE
96
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,

Séance d'ajournement de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe tenue au lieu ordinaire des assemblées ce 9ème jour de novembre 1967 à 8heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents: Savoir:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
M.M. les conseillers. Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

186 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que le rôle de perception d'eau de novembre 1967 soit homologué.
Adopté

187. Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc que quinze lumières soient posées dans ce secteur faute de secondeur M. Leblanc retire sa proposition.

Règlement 68

AA une séance régulière d'ajournement du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le 9 novembre 1967 à 8 heures P.M. à laquelle étaient présents: Savoir:-.

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
M.M. les conseillers. Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Gilles Hamel.

ATTENDU, que le conseil municipal de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine désire faire exécuter, dans son territoire des travaux pour rémédier au chômage et bénéficier des subventions accordées en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans lesMunicipalités. (1967-1968)

ATTENDU, que ces travaux consistent dans construction de bureaux et annexant les travaux de transformation de la bâtisse en Salle Municipale.

Description du projet: Construction de bureaux de 25 X 57, un étage de 10 pieds de hauteur et annexant les travaux de la bâtisse en Salle Municipale 27 X 56.

Attendu que le coût des travaux est estimé à $15.590.00

Attendu, que la subvention fédéraleprovinciale pour les travaux devant être exécutés au cours de la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités est estimé à $4,764.40

Attendu que le conseil, vu cette subvention, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de $15.590.00

Attendu, qu'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 7 novembre 1967.
En conséquence, il est proposé et résolu par le présent règlement comme suit:
1- Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter au cours

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
97
INITIALES DU SEC.-TRES.

de la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités les travaux suivants: Construction de bureaux et annexant la transformation de la bâtisse existante en Salle Municipale.

2- Le conseil approprie au paiement du coût des travaux la subvention fédérale-provinciale estimée à $4,764.40

3- Pour pourvoir au paiement de la partie non subventionnée du coût des travaux, il est par le présent règlement, imposé et il sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables dans la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant suivant le rôle d'évaluation en vigueur.

4- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

Adopté à la séance du: 9 novembre 1967.

Adelard Toupin
Secrétaire-Trésorier

Roger Guillemette
Maire

188 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu qu'une autorisation d'emprunt temporaire soit faite à la Comission Municipale de Québec pour la somme de $7,000.00 et compris les matériaux de frais généraux le projet de coût des travaux d'hiver sont de $15,590.00 tel que décrété par le règlement 68 de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

189 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel appuyé par M. Ange-Albert Dubois et résolu que le montant de $60.00 soit voté pour voyage à la Commission Municipale de Québec concernant les travaux d'hiver.

Adopté

190 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que la séance est levé.

Adopté

Roger Guillemette
Maire

Adelard Toupin
Secrétaire-Trésorier.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
98
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CANADA;
PROVINCE DE QUEBEC.

Session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du conseil ce 5ème jour de décembre 1967 à sept heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents:Savoir:-

Son Honneur le maire, Roger Guilbault,
MM. Les Conseillers, Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

191 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand, que les minutes des deux dernières assemblées sont acceptés telles que lues.
Adopté

192 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand, et résolu que le montant soit payé à la protection civile de Québec, soit $41. pour l'année 67 & 68.
Adopté

193 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand, que le maire et le secrétaire-Trésorier soient autorisé à signer le contrat avec l'Hydro-Québec concernant la station de pompage du rang St-Malo.
Adopté

194 Il est proposé appuyé résolu, que la police d'assurance sur le système de chauffage à la Salle Municipale soit renouvelée par l'Impérial Oil Ltée, A/S de M. Benoit Hélie, au montant de$13.95
Adopté

195 Il est proposé appuyé résolu que le rapport financier, du sous comité des loisirs de Red. Mill est accepté par les autorités municipales.
Adopté

196 Il est proposé appuyé résolu, que le montant de $5.00 soit voté au comité du timbre de Noel du Comté Champalin Inc.
Adopté

197 Il est proposé appuyé résolu, que le montant de $15.00 soit voté pour venir en aide à Mme Lucien Giroux.
Adopté

198 Il est proposé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois, appuyé et résolu que la liste des arrérés de taxes soit transmise au conseil de comté de plus de trois ans, d'arrérage, et que le secrétaire du conseil de comté soit autorisé à faire l'acquisition des immeubles faute d'abjudicateur.
Adopté

199 Il est proposé appuyé résolu que le montant de $20.00 soit remboursé au secrétaire-trésorier Adélard Toupin pour frais de représentation en l'honneur de M. Paul Hébert retraité de la Banque Canadienne Nationale.
Adopté

200 Il est proposé, appuyé résolu que douze lumières soient posées sur la route Nationale comme celles qui sont présentement. Repartis comme suit$: A partir de chez Richard Loranger en descedant, 4 lumières en montant à partir de M. Paul Corbin,4 lumièrs en descendant à partir de chez M. Michel Bergeron. *4 lumières*
Adopté

201 Il est proposé appuyé résolu que les frais de représentations concernant la bénédiction du poste d'incendie avec la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit payé au Restaurant Penn Mass Inc.soit $126.35

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Il est proposé.appuyé résolu que le secrétaire-Tre
soit autorisé à faire, faire cinquante cartes de s
à l'occasion de Noel et du Jour, de L'An.^

Adopté

Il est proposé appuyé résolu, que 1® secrétaire-tr
soit autorisé à acheter la papeterie nécessaire po
reau durant l'année 1968.

Adopté

Il ..est proposé appuyé résolu que le montant de $60
voté pour une réception conjointement avec la Comm
Scolaire à l'occasion de Noel et du jour de- l'An.

Adopté ,

M. le. conseiller Marcel Arcand donne avis de motio
règlement soit présenté a la. prochaine séance ou à
subséquente pour prohiber les autos-neige qui circ

Adopté

Il "est proposé appuyé et résolu qu'à l'occasion de
la--nouvelle année, que le conseil de la municipalit
Marthe, trahsmêt'àrl''Hbnèrab!è---Mau
» et Député du Comté de Champlain ses voeux
cèr-e.s_r. de santé, succès et bonheur. „>i r.si
Ainsi qu'au- Député du Comté Champlain Monsieur Jea
et aux membres dù ConSèil de la. Cité du Cap-de-la-
a Mgr. Pelletier. . Adopté

Il est proposé appuyé résolu que les comptes suiva
tés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à
ment «

Adopté

M. Hervé Brouillette sera, du 5 au 111 nov.67 salalr
$102'.58-Imp.Péd $6.50-Imp.Prov.4.40-R.des R. I
Ass % Chômage N94

M. Hervé Brouillette sem. du 12 au 18 nov.67 salai
$102.-.58-Imp.Péd $6.50 Imp.Prov. 4-40 R.des R. $1.6
Ass,. Ch. .94

M. Hervé Brouillette sem. du 19 au 25 nov. 67 sala
$102.58-Imp.Péd $6.50 Imp.Prov. 4.40 R.des R. $1.6
Ass. Ch. .94 1 / /

M, Hervé Brouillent? sem. du 26 au 2 déc, 67 s/lai
$10ÎPS«l-Imp.Péd ,$6.30 ImpiProv. 4'.30 R.des R..57 A
Chômage' .94VI

Mawn Entreprise semaine du 5 au 11 nov. 67 14hrsg-
$8.00'pour aqueduc de'Red Mill /

M. "Josépaht Désilets semaine duv5 au 11 nov,67 23^
s $1.75 $41.12 -R.des Rentes .55, qquèduc de Red M

M. Richard Loranger sem du S-au 11 nov.j 67 23^hrs
•$1.40 $32 .90-R.des Rentes, V.38 Ass, Ch,* .46-pour, a
de Red Mill /

M. Richard Loranger se» du 12 au 18/nov.67 14 hrs
$19.60-R.dss Rentes .15 Ass, Ch, .30*lavage d'égoû

M. Joséphot Désilets sem du 12 au 18 nov.67 16 hrs

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
100
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1584	M. Adélard Toupin salaire de nov. 1967 $416.66- Imp.Féd $19.40-Imp.Prov. 13.10 R.des R. 6.60- Ass. Chômage $4.08	373.48
1585	M. Alfred Lacroix vidanges de novembre 1967	405.77
1586	Lebrun et Lamothe avocats affaire Lemire	25.00
1587	Ministère des Transports et Communications Licence-camion	2.50
1588	Remboursement à M. Adélard Toupin pour timbres postaux $24.00 enregistrmenet $11.11 Timbres ass-chômage $1.92	36.03
1589	La Sablière du Cap Inc transport de sable	50.69
1590	Imprimerie Art Graphique reçus taxes d'eau 2 copies.	41.80
1591	M. MarceloArcandu2caisses de liqueurs pr visiteurs	4.40
1592	M. Omer Rochelèau.liqueursAau bureaulVisiteurs11	4.80
1593	Remboursement à Marcel Arcand sable à Red Mill aque-	[illegible]
1593	duc	25.00
1594	Garage Beaumier facture pour entretien du camion	29.56
1595	Hydro-Québec lumières de rues.	133.85
1596	Hydro-Québec éclairage au bureau	29.20
1597	Hydro-Québec aqueduc	132.22
1598	Loranger et Molesworth matériaux pour aqueduc de Red Mill Fact: y 42272 Y 44003 Y 46714	834.72
1599	Résolution no. 201 frais de représentation bénédiction du poste d'incendie Cap.	126.35
1600	La Compagnie du Téléphone Belle du Canada nov67 Fact: 117952 Fact, 119293	16.86
1601	La Violette fleuriste couronne pour la famille Doucet	27.00
1602	Imperial Oil Limited renouvellement de contrat.	13.95
1603	M. Benoit Hélie chauffage au bureau	49.19
1604	M. Louis Boisonnault bailettes pour born fontaine	10.00
1605	Librairie Morin Inc, papeterie de bureau Fact, 25008 B: 25178 B: 25101	3.97
1606	Morin et Frères Inc. matériaux pour aqueduc Fact: G: 77698 G: 77685 D: 14196	12.04
1607	Comité du timbres de Noel du comté de Champlain	5.00
1608	Frais de représentation versé à M. Adélard Toupin pour fête organisée à l'honneur de M. Paul Hébert gérant de la Banque Canadienne Nationale.	20.00
1609	Mme Lucien Giroux résolution no. 197	15.00
1610	M. James Bradley matériaux réparation de chemin, à la voie ferrée de Red Mill.	190.45
1611	M. Achille Lottinville sem du 13 au 18 nov.67 44heures à $1.40 $61.60-Imp.Féd, .80-Imp.Prov.85 Régie des Rentes, .90 pou aqueduc de Red Mill.	59.05
1612	M. Wilfrid Rocheleau sem du 13 au 18 nov.44 heures à $1.40 $61.60-R.des Rentes. .90 Imp.Prov, .10 pour aqueduc de Red Mill	60.60
1613	M. Arthur Roy sem. du 13 au 18 nov. 67 9 heures à $1.40 R.des rentes, .02 ass. chômage, .20 ($12.60) pour travail au chemin de la voie ferrée de Red Mill	12.38
1614	M. Marcel Sauvageau sem. du 13 au 18 nov.67 39½hrs à $1.40 $55.30-Imp.Prov. 30, R.des Rentes, .79 Ass. Ch, .72 pour travail au chemin de la voie ferrée de Red Mill.	53.49
1615	M. Joséphat Roy semaine du 13 au 18 nov.67 21½heures à $1.40 $30.10 -Imp.Féd, .70 Imp.Prov, 50 R.desR, .34, assurance chômage 46 travail au chemin de la voie ferrée de Red Mill.	28.10
1616	Receveur Général du Canada Division de l'impôt nov.67	46.70
1617	Ministère des Finances du Québec. Déductions courantes d'impôt : 46.70+ contribution au régime R.des Rentes. $32.64	79.34
1618	Receveur Général du Canada, timbres d'assurance-chômage, pour le mois de novembre et décembre 67.	118.44
		3708.11

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
101
INITIALES DU SEC.-TRES.

209 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc, et résolu que la Municipalité de Ste-Marthe s'engage à fourmie l'eau à partir du ler janvier ou au ler février 1968, aux résidants de la terrasse St-Maurice jusqu'à la rue Alice, au prix de $24.00 par année pour chaque abonné c'est à dire du coté sud de la rue Notre-Dame. De plus elle s'engage à fournir l'eau au Parc St-Maurice qui est la propriété de M. Philippe Francoeur, au montant de $24.00 par année pour chaque abonné jusqu'en 1970. Suivant l'entente avec la Cité du Cap-de-la-Madeleine, après cette date M. Francoeur sera sujet au règlement de l'aqueduc de Ste-Marthe du Cap.

2-Pour les autres qui sont résidants sur le territoire de la Municipalité de Ste-Marthe, il devra y avoir une entente avec l'administration municipale de Ste-Marthe pour jusqu'au mois de mai 1968. Après cette date il seront sujet au règlement 59A en vigueur. De plus la municipalité de Ste-Marthe s'engage à entretenir le réseau d'aqueduc de la Cité du Cap-de-la-Madeleine jusqu'à la rue Alice.

3- La ville du Cap devra payer annuellement à la municipalité de Ste-Marthe $24.00 pour chaque abonné sur son territoire ainsi qu'à M. Philippe Francoeur.

Piscines

Voir le notaire Loranger pour étude légale de la résolution.

Adopté

La séance est levée.

Roger Guilbault
Maire

Secretaire-Tresorier.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
CAP-DE-LA-MADELEINE.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil ce 3ème jour de janvier 1968 à sept heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents: Savoir:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbeault,
MM. les Conseillers. Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.
Maurice Toupin.

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

210 Il est proposé par,M. le Conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le Conseiller Marcel Arcand que les minutes de la dernière assemblée sont acceptés telles que lues.

Adopté

211 Il est proposé appuyé et résolu que les mutations de novembre sont acceptés.

Adopté

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
102
INITIALES DU SEC.-TRES.

212 Il est propose par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que le secrétaire-trésorier soit autorisé à laisser les livres de la Municipalité entre les mains de M. Fortunat Beaumier pour vérification.

Adopté

213 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin secondé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu que le montant de $500.00 soit versé au Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc.

Adopté

214 REGLEMENT NO. 69

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1967 pour adopter un règlement concernant les autos-neige.

COMME ON LE SAIT, une loi Provinciale défend aux autos-neige de circuler sur les grandes routes de certaines villes ou Municipalités.

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand appuyé et résolu que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine défend aux autos-neige de circuler sur les grandes routes de la Muncipalité, sur les rues et en plus sur les terrains comme les cours d'écoles et de circuler sur les propriétés privées et de causer des dommages aux clôtures.

QUICONQUE enfreindra une des dispositions du présent règlement sera passible d'une amende de vingt dollars (20.00) et à défaut de paiement de l'amende et des frais le délinquant pourra être comdamné à un emprisonnement n'excédant pas trente (30) jours.

Adopté à la séance du 3 janvier 1968.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Roger Guilbault ----------Maire

Maurice Toupin ----------S.T.

215 Il est proposé par M. le Conseiller Marcel Arcand et appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin que les comptes suivants sont acceptés et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à en faire paiement.

Adopté

1619	M. Hervé Brouillette sem. du 3 au 9 déce.67 salaire $100.94 -Imp.Prov. $4.20 Imp.Féd 6.20 Ass. Ch, 94	89.60
1620	M. Hervé Brouillette sem. du 10 au 16 déc.67 salaire $100.94 -Imp.Prov. 4.20 Imp.Féd 6.20 Ass. Ch, .94	89.60
1621	M. Hervé Brouillette sem. 17 au 23 déc 67 salaire $100.94-Imp.Prov. 4.20 Imp.Féd 6.20 ass, Ch, .94	89.60
1622	M. Hervé Brouillette sem. 24 au 30 déc, 67 salaire $100.94-Imp.Prov. 4.20 Imp.Féd 6.20 ass. Ch, .94	89.60
1623	Remboursement Adélard T. sur la résolution 204 pour achat de liqueurs pr la réception du 22 déc67	35.00
1624	M. Roger Guilbault Maire, rémunération de décembre 67	50.00
1625	M. Maurice Toupin, Cons, " " "	15.00
1626	M. Ange-Albert Dubois, C, " " "	15.00
1627	M. Eloi Leblanc, " " " "	15.00
1628	M. Marcel Arcand, " " " "	15.00
1629	M. Narcisse Hinse, " " " "	15.00
1630	M. Gilles Hamel, " " " "	15.00
1631	M. Adélard Toupin, salaire de décembre 67 $416.66-Imp Fédérale $19.40 Imp.Prov.13.10 R.des Rentes 3.93 Ass, chômage $4.08	376.15

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
103
INITIALES DU SEC.-TRES.

1632	Monsieur Alfred Lacroix vidanges pour [illegible] décembre 1967	405.77
1633	M. Richard Loranger sem. 4 au 9 décembre 67 4 heures à 1.40 $5.60 -.10 ass, Ch, pour égoûts	5.50
1634	Mawn Entreprise 1er versement pour entretien de chemins d'hiver 1967-1968	1500.00
1635	M.Benoît Hélie huile à chauffage pour bureau Fact: 958 Fact: 117709 Fact: 373717	51.67
1636	Formules Municipales Ltée papeterie pour bureau	13.11
1637	Imprimerie Lacoursière comptes de taxes 2 copies arrérages.	18.65
1638	Imprimerie Art Graphique 50 cartes de Noel 1000 enveloppes, 1000 lettres.	61.32
1639	Marcel Roy Garage, entretien du camion aqueduc	21.92
1640	Mutations de novembre 1967 Poste .20	7.40
1641	La Compagnie du Téléphone Bell du Canada Déc67	14.70
1642	M. Hervé Brouillette remboursement acheté de M. Gilles Toupin toile pour dessus de camion. Aqueduc	5.00
1643	Assurance contre cambriolage des coffres-fort M. J.B. Lanouette Inc.	22.00
1644	Hydro-Québec électricité au bureau déc.67	30.42
1645	Hydro-Québec aqueduc de Red Mill.	129.37
1646	Sablière du Cap IncFact du 7 nov.67 aqueduc	54.82
1647	Sablière du Cap Inc fact du 21 au 27 nov.67Aqueduc	393.25
1648	Loranger & Molesworth Fact: Y 50291 4 cadres et couvercles fonte égoûts	181.44
1649	Banque Canadienne Nationale échéanches à honorer le 1er février 68 intérêts à payer sur 129,500. fait en date du 1er août 1966 aqueduc	3840.00
1650	Adélard Toupin remboursement pour achat de timbres d'assurance-chômage.	.60
1651	Receveur Général du Canada paiement de déduction d'impôts Fédéraux du Canada	44.20
1652	Ministère du Revenu du Québec déductions courantes d'impôts $29.90 contributions au régime des rentes du Québec 7.86	37.76
1653	Receveur Général du Canada timbre d'ass, Ch.	15.68
1654	Garage Marcel Roy 14 nov, égoûts	2.00
1655	Loranger & Molesworth Fact: y-33164 Y-44004 aqueduc Y- 46058 Y-43747 Y-46713 Y-44106 Y-47770 Y-48206	568.49 Red Mill.
1656	Télévision St-Maurice Inc émission spéciale	30.00
1657	Contribution protection civile année 67-68 Ministère des Finances Résolution no. 192 Protection civile	41.00
1658	Hydro-Québec lumières de rues déc.67	133.85
1659	Remboursement à M. Julien Vaillancourt pour avoir étendu de la terre au rang St-Malo., 5h à 5.50	27.50
1660	M. Cyrille Massicotte 2 caisses de liqueurs lors de la réception du 22 décembre 1967	9.00

8575.97

Le Maire propose que la séance est levée

Roger Guilbault ----Maire Adélard Toupin ----Sec.-Trés

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
104
INITIALES DU SEC.-TRES.

Canada,
Province de Québec.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, mardi le 6 février 1968 à sept heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents; Savoir:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers. Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la Présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

216 Il est proposé par M. le Conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le Conseiller Ange-Albert Dubois, et résolu unanimement,
1) Que la Coporation acquiert de M. Philippe Francoeur une lisière de terrain sur le lot P 106-2 dans la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, d'après un plan préparé par l'arpenteur géomètre M. Roger Gélinas en date du 25 novembre 1967 pour être utilisé comme rue ou chemin publique. Ce terrain est connue comme étant les lots 106-2-1 et 2
2) Que ladite vente soit consentie en considération de la somme nominale de UN DOLLAR ($1.00)

3) Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et ils sont autorisés à signer au nom de la Corporation ledit acte de vente auquel demeurera annexé un plan démontrant la lisière de terrain ci-dessus vendue et à insérer au dit acte toute autre clause jugée nécessaire ou opportune pour donner entière effet aux présents et bonne et valable quittance à l'acquéreur.

Adopté

217 Il est proposé par M. le Conseiller Ange-Albert Dubois, appuyé par M. le Conseiller Marcel Arcand, et résolu unanimement que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot no. 106-2 de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine dont le propriétaire actuel est M. Philippe Francoeur est approuvé par les membres du Conseil.

Adopté

218 Il est proposé secondé et unanimement résolu:-
1) Que la Corporation acquiert des missionnaires Oblats de Marie-Immaculée une lisière de terrain mesurant trente-trois pieds de largeur par environ cinquante-sept pieds de longueur, à être utilisé comme chemin publique avec entretien obligatoire pour la Corporation municipale, à l'entière décharge de la Corporation venderesse.

2) Que ladite vente soit consentie en considération de la somme nominale de UN DOLLAR ($1.00) et à charge par l'acquéreur de reconnaître à la venderesse la propriété du fonds de terre de l'ancien chemin.

3) Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et ils sont autorisés à signer au nom de la Corporation ledit acte de vente auquel demeurera annexé un plan démontrant, encadré de rouge, la lisière de terrain ci-dessus vendue, et à insérer au dit acte toute autre clause jugée nécessaire ou opportune pour donner entier effet aux présentes et bonne valable quittance à l'acquéreur.

Adopté

219 Il est proposé appuyé et résolu qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour avoir un délégué pour donner une conférence aux estimateurs et aux contribuables de la Municipalité de Ste-Marthe, concernant le grand rôle.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite)

INITIALES DU MAIRE
105
INITIALES DU SEC.-TRES.

De préférence M. Isabelle.

Adopté

220 Il est proposé par M. le Conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le Conseiller Eloi Leblanc, et résolu que le montant de $400.00 soit payé à la firme Tremblay & Héroux Associés pour plan d'aqueduc du rang St-Malo deuxième versement.

Adopté

221 Il est proposé appuyé et résolu que le compte de Jean-Jacques Grimard, au montant de $15.00 soit mis en collection par Me Guy Lebrun.

Adopté

222 Il est proposé par M. le Conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le Conseiller Gilles Hamel, soit voté à Mme Réal Gervais pour assistance-sociale.

Adopté

223 Il est proposé par M. le Conseiller Narcisse Hinse qu'un avis de motion est donné pour qu'un règlement concernant le réseau d'aqueduc dans le Rang St-Malo ou Red Mill soit présenté à la prochaine séance ou a une séance subséquante.

aqueduc Red Mill

Adopté

224 Il est proposé par M. le Conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le Conseiller Ange-Albert Dubois, et résolu que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer l'entente avec les autorités de la Cité du Cap, concernant le service d'eau de la municipalité dans ce secteur.

Adopté

225 Il est proposé par M. le Conseiller Narcisse Hinse secondé par M. le Conseiller Maurice Toupin, et résolu que le montant de $100.00 soit voté pour une réception à l'occasion de la remise de la médaille du Centenaire de la Confédération au Récipiendaire.

Adopté

226 Il est proposé appuyé résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, endosse pleinement la prise de position de son Honneur le Maire J.Réal Desrosiers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, concernant le tracé de l'autoroute de la Rive Nord.

Adopté

227 Il est proposé appuyé résolu que les mutations de janvier 1968 sont acceptés.

Adopté

228 Il est proposé appuyé et résolu que M. Hervé Brouillette Inspecteur Municipal soit autorisé à faire les travaux nécessaires dans la cave de l'Hôtel de Ville de Ste-Marthe.

Adopté

229 Il est proposé appuyé résolu, que le montant de $45.00 soit remboursé à M. le Maire Roger Guilbault pour voyage à Québec avec les Conseillers relativement pour l'aqueduc du rang St-Malo.

Adopté

230 Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le Conseiller Marcel Arcand et résolu unanimement qu'un octroi soit demandé à L'Honorable Maurice Bellemare Ministre du Travail & Député du Comté de Champlain concernant la confection et le pavage de la rue P 106-2 appartenant autrefois à M. Philippe Francoeur et pour celles qui ne sont pas encore terminées.

Adopté

231 Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Toupin appuyé par M. le Conseiller Gilles Hamel, résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté

COMPTES.

1661 M. Hervé Brouillette sem. du 1er au 6 janv.68 salaire $102.58-Imp.Féd.$6.85-Imp.Prov 4.40 R.des R. 1.64 Ass. chômage.94 $ 88.75 /

1662 M. Hervé Brouillette sem. du 7 au 13 janv. 68 salaire $102.58-Imp.Féd 6.85-Imp.Prov. 4.40 R.des R. 1.64 Ass. chômage .94 88.75 /

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

106

INITIALES DU SEC.-TRES.

1663	M. Hervé Brouillette sem. 14 au 20 janv.68 salaire $102.58-Imp.Féd, 6.85-Imp.Prov 4.40 R.des R, 1.64 Ass. Chômage .94	88.75
1664	M. Hervé Brouillette sem. 21 au 27 janv 68 salaire $102.58-Imp.Féd, 6.85-Imp.Prov 4.40 R.des R, 1.64 ass. chômage, .94	88.75
1665	M. Hervé Brouillette sem. 28 au 3 février 68 salaire $102.58-Imp.Féd, 6.85 Imp.Prov 4.40 R.des P, 1.64 ass, Chômage, .94	88.75
1666	M. Roger Guilbault rémunération de janvier 1968 Maire	100.00
1667	M. Maurice Toupin, conseiller, rémunération de janv 68	25.00
1668	M. Ange-Albert Dubois, " " " "	25.00
1669	M. Eloi Leblanc, " " " "	25.00
1670	M. Marcel Arcand, " " " "	25.00
1671	M. Narcisse Hinse, " " " "	25.00
1672	M. Gilles Hamel, " " " "	25.00
1673	M. Alfred Lacroix contrat de vidange janvier 1968	441.66
1674	Mawn entreprise entretien de chemins d'hiver, deuxième versement	1500.00
1675	Remboursement à M. Adélard Toupin pour achat de timbres postaux pour la municipalité.	10.00
1676	La Cie du téléphone Bell du Canada janvier 1968.	14.38
1677	Bureau d'enregistrement du Comté de Champlain rapport de décembre 1967	5.00
1678	L.L. Roquet Inc. Bottom Cap.	9.84
1679	Librairie Morin papeterie	9.12
1680	Morin &Frère Inc. articles pour la salle municipale	9.11
1681	H.P. Thibeault peinture pour meubles du bureau de la municipalité.	18.46
1682	Nova Durocher travail d'un plombier pour couper et filer des tuyaux.	9.48
1683	Hydro-Québec lumières de rues janv.68	133.85
1684	M. Arthur Beaumier transport de la malle.	25.00
1685	Mme Gélinas dans le loyer de Mme Harvey pour assistance sociale.	10.00
1686	M. Pierre Martin un gallon de cire	5.35
1687	M. Paul Gervais un gros spic and span	2.06
1688	Hydro-Québec aqueduc électricité	158.66
1689	Hydro-Québec électricité au bureau	35.59
1690	Garage Beaumier Enr. entretien du camion aqueduc.	16.01
1691	Bijouterie H.P. Courteau un cadran pour le bureau	11.34
1692	Bureau d'enregistrement du Comté de Champlain janv.68	2.00
1693	Benoit Hélie chauffage à la Salle Municipale.	73.18
1694	M. H.P. Thibeault vernis à plancher.Fact: 90109	9.18
1695	La Revue Municipale Année 1968	40.00
1696	M. J.B. Lanouette Inc.renouvellement du garantie de Fidèlité. les Trois	22.50
1697	Garage Marcel Roy Fact: 4102 camion aqueduc	15.12
1698	M.Adélard Toupin salaire de janvier $416.67-Imp.Féd $31.75 Imp.Prov.20.50 R.des R.6.60 Ass.Ch, 4.08	353.74
1699	M. Robert Turcotte location de tracteur pour déblayement de neige. 4hrs½ à $7.00	31.50
1700	Les Ingénieurs Tremblay & Héroux Associés acompte deuxième versement.	400.00
1701	M.Roger Guilbault maire, remboursement pour voyage à Québec avec les Conseillers relativement d'aqueduc Repas midi: $17.50 soir: $4.50 auto: $25.00	47.00
1702	M. Camille Arcand surveillance et voyage à la banque 19hrs à $2.50 et 1hr. à $3.00 -R.des Rentes, .81	49.69
1703	Receveur Général du Canada Division de l'impôt janv68	66.00
1704	Ministère du Revenu Provincial Imp.Prov.42.50 contribution au régimes des rentes $31.22	73.72
1705	Assurance chômage février 68 2timbres à $4.08 8 timores à .94	15.68
1706	Roland Lemire photo lors de l'inauguration du Cap.Poste de Police.	10.80
1707	Comité des loisirs de Ste-Marthe Inc..	500.00
		1833.77

MARGÉ de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RÉLIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

La séance est levée. Roger Guilbault MAIRE
Edouard Toupin S-TRÉSORIER

INITIALES DU MAIRE
107
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Canada,
Province de Québec.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenu au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil mardi le 5 mars 1968 à sept heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents: Savoir:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers. Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

232 Il est proposé par M. le Conseiller Eloi Leblanc, que les minutes des deux dernières assemblées sont acceptés, telles que lues.
Adopté

233 Il est proposé par M. le Conseiller Ange-Albert Dubois, appuyé par le Conseiller Maurice Toupin, et résolu que la demande de service d'aqueduc et d'égoût, de M. Alexandre Simard sera accordée si c'est pour une construction domiciliaire et non pour une roulotte.
Adopté

234 Il est proposé appuyé résolu que la demande M.Victor Lottinville lui soit accordé considérant que le sous-sol n'est pas considéré comme une cave, mais comme un logement, vu que l'organisation de sa bâtisse se prête à un permis de réparation.
Adopté

235 Il est proposé appuyé résolu qu'une invitation soit faite à M.Mme Gabriel Vézina ainsi qu'à M.Mme Alfred Lafrenière coordinateur du groupe 641 à l'occasion de la réception du 17 mars 1968.
Adopté

236 Il est proposé appuyé résolu que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire, faire par M. Claude Gagné du service Photogrammétrie, et de la Cartographie du Ministère des Terres & Fôrets, un montage photographique de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine au prix déjà convenu, de $125.00.
Adopté

237 Il est proposé appuyé résolu que l'assemblée d'étude concernant le projet d'aqueduc, de Red Mill soit tenu mardi le 12 mars 1968 à 7 heures 30 minutes P.M. à l'école du Rang de Red Mill.
Adopté

238 Il est proposé appuyé résolu que M. Jean-Marie Leclerc, soit engagé à $2.50 de l'heure, et 0.75 de l'heure pour sa voiture et $15.00 pour la préparation du rôle et que M. Honoré Beaumier et Donat Roy, soient nommés comme estimateur pour le prochain terme au prix $1.40 de l'heure.
Adopté

239 Il est proposé appuyé résolu que M. Hervé Brouillette soit nommé Inspecteur agraire pour le prochain terme.
Adopté

240 Il est proposé appuyé résolu que M. Thomas Toupin, soit nommé gardien d'enclos.
Adopté

241- Il est proposé appuyé résolu que M. Emilien Normandin, Julien Vaillancourt, Jean-Noel Arcand, soit nommés pour faire l'estimation pour dommage aux animaux de la ferme par les chiens.
Adopté

INITIALES DU MAIRE
108
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

242 Il est proposé appuyé résolu, que les mutations de février sont acceptés.

Adopté

243 Il est proposé appuyé résolu que M. Brouillette, soit autorisé à acheter deux filières n'excédant pas le montant de $50.00

Adopté

244 Il est proposé appuyé résolu qu'une damande soit faite à la Banque Canadienne Nationale, pour un montant n'excédant pas $45,000. concernant l'extension du réseau d'aqueduc dans le secteur de Red Mill.

Adopté

RED MILL 245 Il est proposé appuyé résolu qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour contracter un emprunt temporaire de $45,000. à la Banque Canadienne Nationale du Cap-de-la-Madeleine concernant le règlement d'emprunt pour l'extension du réseau d'aqueduc dans le secteur de Red Mill Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

246 Il est proposé appuyé résolu que les comptes suivants sont acceptés que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté

247 Il est proposé par M. le Cons, Eloi Leblanc, appuyé par M.le Cons, Ange-Albert Dubois, résolu à l'unanimité que M.Brouillette soit nommmé Inspecteur Garde-Feu, municipal que M.Arthur Beaumier, M.Zotique Vaillancourt, M.Gabriel Vézina, Zotique Brière soient nommés garde-feu pour la municipalité de Ste-Marthe du Cap.

Adopté

Comptes.

1708-1709	M.H.Brouillette, sem.4 au 10 fév. 68 salaire $102.58 -Imp.Féd, 6.85 Imp.Prov.4.40 Ass.Ch, .94 R.des R.1.64	$ 88.75
1709	M.H.Brouillette, sem. 11 au 17 fév. slaire $102.58- Imp.Féd, 6.85 Imp.Prov, 4.40 Ass,Ch, .94 R.des R. 1.64	88.75
1710	M.H.Brouillette sem, 18 au 24 fév.68 salaire, $102.58 -Imp.Féd, 6.85 Imp.Prov, 4.40 Ass, Ch, .94 R.des R.1.64	88.75
1711	M.H.Brouillette, sem. 25 au 2 mars 68 salaire $102.58 -Imp.Féd, 6.85 Imp,Prov.4.40 Ass, Ch, .94 R.des R.1.64	88.75
1712	M. Roger Wilbault Maire, rémunération de février 68	100.00
1713	M. Maurice Toupin, Cons, " " " "	25.00
1714	M. Ange-Albert Dubois, " " " "	25.00
1715	M. Eloi Leblanc, " " " "	25.00
1716	M. Marcel Arcand, " " " "	25.00
1717	M. Narcisse Hinse, " " " "	25.00
1718	M. Gilles Hamel, " " " "	25.00
1719	M. Alfred Lacroix contrat de vidange février 1968.	441.66
1720	M.Adélard Toupin, salaire de fév.68 salaire $416.67 - Imp.Féd, $31.75, Imp.Prov,20.50, R.des R. 6.60 Ass. chômage, $4.08	353.74
1721	Direct Motors Express remboursement à M.Adélard Toupin	3.50
1722	Librairie Morin papeterie de bureau.	18.63
1723	La Compagnie Téléphone Bell du Canada, fév.68	16.00
1724	M.Jean-Louis Gagnon distributeur Shell	1.64
1725	J.P. Morin Ltée location presseur 10½ à $7.50	78.75
1726	M. Eloi Leblanc aluminum	4.23
1727	Hydro-Québec, lumières au bureau fév..68	40.67
1728	Hydro-Québec, lumières de rues. fév.68	133.85
1729	Hydro-Québec., aqueduc, fév.68	175.48
1730	Morin & Frères Matériaux.	2.99
1731	Robert Turcotte location de tracteur 1hr à $7.00 le 13 février $3.00 le 19 février 68	10.00
1732	Charles Gailloux & Fils Enr, ouvrage avec Barco 4hrs à $8.00	32.00
1733	Ubald Forest & Fils matériaux pour [illegible]	25.59
1734	Carrière St-Maurice pierres pour chemins.	19.86
1735	Loranger & Molesworth sacs de ciments.	25.65
1736	Benoît Hélie huile à chauffage au bureau.	77.00
1737	R.Loranger sem.4 au 10 fév.68 19½hs à $1.40 $27.30- ass.soc.46 R.des R. 54	26.30

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
109
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1738	M. Richard Loranger sem. 12 au 17 fév.68 12 hrs à $1.40 $16.80-Ass.Soc, .30,R.des R,.33	$ 16.17
1739	M. Richard Loranger sem.18 au 24 fév.68 4hrs à $1.40 $5.60-R.des R, .11 Ass. Soc.20	5.29
1740	M. Richard Loranger sem. du 26 au 2 mars 68 8½ heures à $1.40 $11.90-Ass.Soc.20 R.des R.24	11.46
1741	Receveur Général du Canada Division de l'Impôt Impôt Fédéral	59.15
1742	Ministère du Revenu déductions courantes d'impôts $38.10 -$14.45 note de crédit, contributions au régime des rentes $28.76	52.41
1743	P.A.Gouin Ltée remboursement à M. Jean-Marie Leclerc, 4 badges.	3.00
1744	Mawn Entreprise Enr. 3ème versement pour chemins d'hiver année 1968	1500.00
1745	Timbres postaux 4 mars 1968 remboursement à Adélard Toupin.	10.00
1746	Mutations de février 68 bureau D'Enregistrement Comté de Champlain.	4.40
1747	Garage Marcel Roy fact: 13465 Fact:13349 gas pour camion aqueduc.	10.60
1748	Robert Turcotte location de tracteur pour enlèvement de neige. 2 mars ½heure à $3.50	3.50
1749	Vente par les Missionnaires Oblats Marie-Immaculée à la Municipalité de Ste-Marthe du Cap.Honoraire du contrat$75.00 notaire Carrier.	75.00
1750	Une scie pour usage à la municipalité, remboursememt à M. Hervé Brouillette.	40.99
1751	Tabagie Fusey Enrg pour don	7.50
		5892.01

Monsieur le Maire propose que la séance est levée

Roger Guilbault Maire ---------- Adelard Toupin Sec-trés

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
CAP DE LA MADELEINE.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil ce 2ème jour d'avril 1968 à sept heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents: Savoir:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers. Eloi Leblanc,
Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

248 Il est proposé par M. Maurice Toupin, conseiller, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel, que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées tels que lues.

Adopté.

249 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu unanimement que les ingénieurs Tremblay & Héroux Associés, sont autorisés à faire modifier le plan au projet d'extention du réseau d'aqueduc du

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Liée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
110
INITIALES DU SEC.-TRES.

suite .....

Chemin St-Malo et autorisant à présenter ces dits plans à la régie Provinciale des eaux pour approbation.

Adopté.

250 Il est proposé, appuyé et résolu que le plan de subdivision du no. 73 préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre est approuvé par les membres du conseil.

Adopté.

251 Il est proposé, appuyé et résolu que la demande de démission de M. Emilien Normandin comme estimateur des dommages aux animaux de la ferme est accepté.

Adopté.

252 Il est proposé appuyé et résolu que M. Richard Loranger soit nommé estimateur pour dommages aux animaux de la ferme causés par les chiens.

Adopté.

253 Il est proposé , appuyé et résolu que le montant d'arrérage de quinze dollars ($15.00) soit radié sur un chalet de Mme Gaston Baribeau qui n'a pas été occupé pour la période de mai 1966 à nov. 1966 ainsi que pour le montant d'arrérage de quinze dollars ($15.00) pour un loyer de M. Claude Boucher qui n'a pas été occupé durant la période de mai à nov. 1966.

Adopté.

254 Il est proposé, appuyé et résolu qu'un avis soit transmit à M. Boilard de Cie Case Equipment pour le prévenir de laisser la circulation libre sur la 1ère Avenue et d'éviter de circuler sur l'asphalte avec des machines à crampons pour ne pas détériorer le pavage de la rue, autrement la Municipalité vous tiendra responsable des dommages de cette rue.

Adopté.

255 Avis de motion:- M. le conseiller Narcisse Hinse donne avis de motion pour qu'un règlement d'administration du secteur d'aqueduc du no. cadastral de 106 à 111 inclus pour être présenter à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

256 Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc que M. Adélard Toupin, secrétaire-Trésorier soit nommé président d'élection municipale

Adopté.

257 Province de Québec
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine,
Comté de Champlain.

REGLEMENT No. 70

"REGLEMENT AUTORISANT LA MUNICIPALITE DE STE MARTHE DU CAP DE LA MADELEINE A EXECUTER DES TRAVAUX D'AQUEDUC DANS LES LIMITES DE SA MUNICIPALITE".

CONSIDERANT qu'il est devenu nécessaire pour la Corporation de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine de prolonger son réseau d'aqueduc pour une partie de la Municipalité suivant les plans et devis des Ingénieurs HEROUX & TREMBLAY lesquels plans et devis devront avoir reçu l'approbation de la Régie des Eaux;

CONSIDERANT que la municipalité n'a pas en mains les fonds nécessaires pour exécuter les dits travaux;

CONSIDERANT qu'il est à propos de faire, pour ces fins, un emprunt par obligations pour une somme de $45,000.00 y compris les dépenses contingentes;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné;

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
111
INITIALES DU SEC.-TRES.

POUR CES MOTIFS: sur proposition du conseiller Narcisse Hinse
Appuyé par le conseiller: Marcel Arcand

IL EST RESOLU que le règlement suivant portant le No.70 soit et est adopté et qu'il soit décrété par le présent règlement, ce qui suit, savoir:

1o.- Les attendus précédemment énoncés font partie intégrale du présent règlement.

2o.- Le Conseil est autorisé à construire ou à faire construire un réseau d'aqueduc (Prolongement du réseau existant) tel que les plans et devis préparés par les ingénieurs HEROUX ET TREMBLAY et à emprunter pour cette fin une somme n'excédant pas $45,000.00

3o.- Le conseil est autorisé à dépenser pour les fins du présent règlement une somme n'excédant pas $45,000.00 et pour se la procurer cette somme au moyen d'une émission d'obligations.

4o.- Ces obligations seront émises en coupures de $ 100. ou de multiples de $ 100.

5o.- Elles seront payables au porteur ou au détenteur enrégistré selon le cas à la Banque Canadienne Nationale à Québec à Montréal et à toutes les succursales de la dite banque dans la Province de Québec;

6o.- Les obligations seront datées du premier août 1968 et seront remboursables en série, en trente ans, conformément au tableau annexé au présent règlement;

7o.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 7½% l'an sera payé semi-annuellement les premier août et premier février ~~de chaque~~ de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation, ces coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital;

8o- Les obligations seront signées par le maire et par le secrétaire-trésorier, un fac-similé de la signature du maire et du secrétaire-trésorier sera imprimé gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts;

9o.- Les tarifs de compensation déjà établis pour une partie de la municipalité seront les mêmes pour les usagers du présent règlement;

10o- Il est par le présent règlement imposé et il prélevé chaque sera année, sur tous les biens fonds imposables dans la partie déservie de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau ci-annexé; cependant cette taxe spéciale ne sera prélevée et que si les tarifs de compensation s'avèrent insuffisant.

11o- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la LOI.

Adopté à la séance du 2 avril 1968

Roger Guillard
Maire

Edouard Tousignant
Secrétaire Trésorier

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

séance du 2 avril/68 suite

258 v CONSIDERANT que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-
leine pourra mettre à sa disposition la somme de $3000.0
transformation de la Salle Municipale.

CONSIDERANT qu'avec la somme de $6000.00 piastres le dit
pourrait faire les travaux.

EN CONSEQUENCE; il est proposé appuyé et résolu unanimem
une demande soit faite à l'Honorable Maurice Bellemare M
du Travail et député de Champlain pour l'obtention d'un
de $3000.00 dollars.

Adopté.

259 Il est proposé appuyé et résolu unanimement qœe le règleme
pourvoyant à la construction du réseau d'aqueduc(prolonger
réseau existant) tel que les plans et devis préparés par
nieurs TREMBLAY & HEROUX et emprunter pour cette fin la s
$45-,000.00 piastres soit soumis aux électeurs propriétaire
d'une assemblée publique qui sera tenue le 17 avri} 1968
p.m. à l'école Dominique Savio sur la 8ème rue.

Adopté.

260 y CONSIDERANT que la route St-Maurice Nord aurait besoin d'
amélioration soit l'élargissement et la pose-de pierre ou
tage.
EN CONSEQUENCE il est proposé par M. le conseiller Gilles
appuyé par M. le conseiller Matrice Toupin et résolu unam
qune les, niembreg dudit Conseil demandent à l'Honorable Mau
Bellemare[r]W'député du Comté de Champlain s'il y aurait p
de faire quelque chose pour cet endroit.

Adopté.

261 Il est proposé ..part M; le consèiller Eloi Leblanc appuyé p
conseiller Gilles Hamel et résolu qur les comptes suivant
acceptés et que M. le Maire et le secrétaire-trésorier so
risés â faire le paiement.

Adopté.

Comptes.

1752 M. H. Brouillette, sem.3 au 9 mars 68 salaire $102 ."58
-Imp.F. S.85 Imp. P. 4.40 Ass.Ch..94 R. des R. I.64

1753 M. H. Brouillette, sem.10 au 16 mars/@3 salaire 102.58
-Imp.F. 6.85 Imp. P. 4.40 Ass.Ch.94 R. des R. 1.64

1754 M. H. Brouillette, sem 17 au 23 mars/68 salaire 102.58
-Imp.F. 63.86 Imp. P. 4*40 Ass.Ch.94 R. des R. I.64

1755 Imprimerie Art Graphique, cartes d'invitation et enve-
loppes

1756 M. Alfred Lacroix, contrat vidanges ?mars 1968

1757 M. Adélard Toupin, salaire f'marsl/êB $416.67 -
Imp. F. 3T.75 Imp. P.20.50 Ass.Ch. 4.08 R.des R.

1758
1759
1760
1761
17 62
1765
1764
1765
1766
1767
1768
1769
1770
1771
1772
1773

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Liée, Farnham, Qué.

comptes suite .....

1774	Pharmacie Sarasin 1 safeguard F. no.41820	$ 9.67
1775	Magasin J.W. Prenevost, 2 classeurs 2 serrures	45.36
1776	Kerr Norton Ltd. 100 feuilles de papier et sac de liquide	16.53
1777	Benoît Hélie huile à chauffage salle municipale	23.14
1778	Garage Marcel Roy, 8 pintes d'huile Aqueduc	6.48
1779	Geo. Barakett & Frères Inc. habit en caoutchouc	15.12
1780	La Co. Tlephone Bell du Canada mars/68	21.67
1781	Mme Omer Rocheleau, caisses liqueur douces	4.80
1782	M. Adélard Toupin, chèque remboursement, réception. décoration du Centenaire	85.00
1783	Hydro-Québec Lumières de rues mars/68	168.88
1784	M. Richard Loranger, 16½ hrs à 1.40 - Ass. Ch. 0.38 R. des R. 0.21	22.51
1785	Location de machine pour affichage d'avis publics 1 voyage à la banque RICHARD LORANGER	2.50
1786	Hydro-Québec électricité bureau mois de mars ...	38.40
1787	Hydro-Québec électricité rang St-Malo aqueduc	163.27
1788	Commission Municipale, échéance à honorer le 1er mai/68 Obligation N.002 règlement 54. aqueduc	$ 11,796.42
1789	Pinsonneault & Pinsonneault avocats, pour études légales du projet d'entente avec la Cité du Cap pour fermeture de l'eau	126.20
1790	M. Camille Guilbault, clé à valve Aqueduc	5.00
1791	Garage Marcel Roy, Gazoline pour camion aqueduc	4.40
1792	Morin & Frères Inc. facture fév.no.20614-20555	20.98
1793	M. Adélard Toupin, remboursement frais d'enrégistrement pour comptes d'eau Aqueduc	7.09
1794	Receveur Général duCanada Timbres pour la Municipalité aqueduc	25.00
1795	M. Chs-Emile Mongrain, loc. verres à vin 12 douz. à 0.60. 14 verres manque à 0.40	12.80
1796	Bijouterie H.P. Courteau Enrg. 2 bagues et taxe	55.08
1797	Serre du Cap Enrg. 2 gerbes fleurs 10.00 et taxe	21.60
1798	Mme Marcel Page , Réception 125 convives à 1.00 service vins 10.00 1 gall. vin. 5.00. 17 mars/68	140.00
1799	Garage Beaumier Enrg. Gaz f. no. C.2651-C.2629 C. 2628 aqueduc	12.46
1800	M. Benoit Hélie, huile à chauffage F. 4020	25.93
1801	M. Richard Loranger 20½hrs à 1.40 - Ass. Ch.0.46 Régie des Rentes 0.31 sem.du.24.au.30.mars....	27.93
1802	Receveur Général du Canada, timbres Ass.Sociale	34.60
1803	Ministère du Revenu du Québec, Div. l'Impôt) Impôt mars/68 33.70 Régie des Rentes 26.38	60.08
1804	Ministère dú Revenu National, Impôt mars/68	51.30
	Total	$ 14,717.10

262 Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que la séance régulière soit ajournée à vendredi le 5 avril 1968 à 7.30 P.M.

Roger Guilbault Maire Adélard Toupin Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe.

Séance d'ajournement de la session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des assemblées à 7.30 P.M. ce 5ième jour d'avril 1968, à laquelle assemblée étaient présents: Savoir:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand

INITIALES DU MAIRE
114
INITIALES DU SEC.-TRES.

M.M. les Conseillers Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la Présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

263 Il est proposé, appuyé et résolu, que M. Hervé Brouillette soit autorisé à acheter les matériaux nécessaires pour faire l'entrée d'eau de M. Jean-Denis Cossette et que ce dernier devra payer son entrée d'avance; soit $60.00 dollars.

Adopté.

264 Il est proposé, appuyé et résolu, que M. Hervé Brouillette soit autorisé à donner les permis de construction de M. Jean-Guy Fiset pour la rallonge de son Motel, Considérant, que cela se trouve dans la vieille partie.

Adopté.

265 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu unanimement, que les membres du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine expriment leurs sincères remerciements à la Société Raynolds Aluminium Co. pour l'aimable hospitalité, à l'occasion de la visite de votre usine. Le travail de votre personnel nous a vivement intéressé et que copie de la présente soit transmise à M. Raymond Gaulin, chef du personnel de cette Compagnie.

Adopté.

266 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. Eloi Leblanc et résolu que Mme Rolland Jutras (Suzanne) soit engagée comme secrétaire adjoint à partir du 8 avril 1968 son salaire sera fixée à soixante-dix ($70.00) par semaine suivant les heures règlementaires du bureau.

Adopté.

267 REGLEMENT NO. 71 (Re: Règlement no 59-A)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine
Comté de Champlain.

ADMINISTRATION DE L'AQUEDUC

CONSIDERANT qu'il est devenu nécessaire pour la Corporation de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, de règlementer l'administration de l'aqueduc et de fixer des normes et tarifs pour une partie de la Municipalité pour les lots ou parties de lots de 106 à 111 inclusivement.

CONSIDERANT qu'une entente devra être signée avec la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'usage de leur tuyauterie.

CONSIDERANT qu'il a été donné un avis de présentation du rpésent règlement.

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu que les tarifs de compensation déjà établis par le règlement no. 59-A pour une partie de la Municipalité seront les mêmes pour les usagers du présent règlement ce qui suit: SAVOIR:-

1- Les attendus précédemment énoncés font intégrale partie du présent règlement.

CORPORATION: selon ce que le règlement l'exige veut dire:

CORPORATION DE LA MUNICIPALITE DE STE-MARTHE DU CAP-DE-LA-MADELEINE.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
115
INITIALES DU SEC.-TRES.

CLIENT: veut dire, une personne, une société ou corporation, un propriétaire ou locataire de tout espace ou surface situé dans la Municipalité à qui la Corporation fournit l'eau à un ou plusieurs endroits spécifiques.

2- REFUS DE FOURNIR L'EAU: Le service d'eau peut être refusé à n'importe quel client qui faillirait de payer ce qu'il doit à la Corporation ou qui refuserait de se conformer à ce qui est prescrit par le règlement.

3- L'EAU SERA FOURNIE PAR COMPTEUR SEULEMENT: A l'exception de l'eau qui sert à un chantier de construction qui se raccorde à la Borne-fontaine la plus rapprochée avec la permission de la Corporation, tous les services, autres que ceux qui servent exclusivement à combattre l'incendie, seront au compteur. Le représentant de la Corporation décidera dans chaque cas quelle grosseur er quel genre de compteur devra être installé. Tous les compteurs devront appartenir à la Corporation. Tous les compteurs, aussitôt installés, seront scellés par le représentant de la Corporation.

4- INSTALLATION ET ENLEVEMENT DES COMPTEURS: Seuls les employés de la Corporation auront le droit d'installer et d'enlever les compteurs et nulle autre personne n'enlèvera, n'altérera, ne changera, ni installera un compteur sans la permission de la Corporation.

5- LECTURE DES COMPTEURS: Seuls les représentants autorisés par la Corporation pourront faire la lecture des compteurs.

6- VISITES A LA PROPRIETE DU CLIENT: Les représentants de la Corporation auront le droit de visiter toute la propriété du client ou sa résidence durant n'importe quelle période raisonnable du jour dans le but de vérifier toute tuyauterie ou accessoire de tuyauterie ou outils, ou dans le but d'installer, d'enlever, de réparer, de lire ou vérifier le ou les compteurs. La Corporation aura le droit d'arrêter le service d'eau de tout client refusant de recevoir les Officiers chargés de surveiller le fonctionnement de l'aqueduc aussi longtemps que durera ce refus.

7- EMPLACEMENT DU COMPTEUR: Chaque client sera tenu de fournir un endroit pour la Corporation puisse installer le compteur. Cet endroit devra être en dedans de la bâtisse, aussi près que possible du point d'entrée du service d'eau, là ou le compteur pourra être lu facilement et où il ne sera pas exposé à la gelée. Là ou la bâtisse du client ne se prête pas à l'installation du compteur ou si la bâtisse n'est pas suffisamment à l'épreuve du froid pour garantir le compteur contre la gelée, la Corporation pourra exiger qu'une boîte antigelée convenable soit fournie aux frais du client. La Corporation pourra refuser de raccorder l'eau jusqu'a ce qu'une boîte convenable soit disponible.

8- INSTALLATION DES COMPTEURS: Tous les compteurs seront fournis et installés par la Corporation. La tuyauterie pour recevoir les compteurs devra être posée selon les devis de la Corporation et sans frais pour cette dernière. Dans le cas où une maison ou autre bâtiment sera occupé par deux ou plusieurs locataires, sous-locataires ou familles, le propriétaite de cette maison ou bâtiment sera tenu de poser un tuyau de distribution séparé et distinct pour chacun de ces locataires, sous-locataires ou famille occupant des appartements séparés et si le propriétaire, après avoir été averti par écrit par un représentant de la Corporation, refuse, néglige ou ne peut se conformer dans un délai de 15 jours aux prescriptions du présent article, la ville installera un compteur pour desservir tous les dits locataires. Dans ce cas, le propriétaire sera tenu de

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
116
INITIALES DU SEC.-TRES.

8- payer à la corporation, le total des tarifs minimum annuels de chacun de ces dits locataires, mais il aura droit au total du gallonage minimum annuel attribué à chacun de ces locataires.

9- COMPTEURS ENDOMMAGES: Le client est responsable du compteur installé sur son service d'eau et doit le protéger. Il sera responsable de tout dommage causé au compteur, soit par négligence, soit par son fait, soit par l'eau chaude ou la vapeur, ou soit par tout autre cause qui lui son imputable. Si la facture pour le montant des réparations n'est pas payée 30 jours après son émission, le service de l'eau pourra être coupé jusqu'a ce que le compte soit acquitté.

10- VERIFICATION DES COMPTEURS: Si un client demande que son compteur soit vérifié, la Corporation pourra charger la somme de $2.00 pour payer une partie du coût de la vérification. Si la vérification prouve que la lecture est plus que 2% au dessus de la mesure exacte, le $2.00 sera remboursé au client et le compte pour le service d'eau sera corrigé en conséquence.

11- TUYAUTERIE APPROUVEE: Toute la plomberie, les tuyaux, les accessoires et tout autre appareil pour transporter, pour distribuer, pour contrôler ou pour servir de l'eau dont le client se sert et qui ne sont pas la propriété de la Corporation, devront être de type approuvés par le Conseil de la Corporation avant leur installation.

12- RACCORDEMENTS ILLEGAUX: Il est défendu à toute personne de s'approvisionner d'eau par l'aqueduc de la Corporation, de relier ou faire relier aucun tuyau ou autre appareil entre le tuyau de service de la ville et le compteur.

13- RACCORDEMENT DANGEREUX: Il est défendu de raccorder le service d'eau à toute autre source d'approvisionnement, à tout équipement ou appareil qui pourrait contaminer le système d'aqueduc de la Corporation. Si un raccordement de ce genre existe, la Corporation pourra immédiatement cesser de fournir l'eau chez ce client.

14- VENTE DE L'EAU DEFENDUE: Aucun client ne vendra ni ne donnera de l'eau à qui que ce soit, excepté lorsqu'approuvé par écrit par la Corporation.

15- ENTREE D'EAU - BORNE FONTAINE: Sur réception d'une demande de service d'eau pour une propriété, située sur une partie quelconque d'une rue déjà desservie par un tuyau d'alimentation, la Corporation installera une prise d'eau d'un diamêtre qu'elle jugera convenable pour ce service. Après 3 mois de la date de la mise en vigueur du présent règlement, une somme de $60.00 sera exigée du contracteur ou du propriétaire de toute nouvelle construction, pour défrayer le coût des matériaux et de l'installation d'une entrée d'eau d'un diamêtre de $\frac{3}{4}$", à partir du tuyau d'alimentation à la ligne de la voie publique. De la ligne de la voie publique à la propriété du client, l'installation et le coût seront la responsabilité du client.
Pour une entrée d'eau d'un diamètre de plau de $\frac{3}{4}$" le client paiera, en plus de la somme de $60.00, la différence entre le coût du tuyau et des accessoires d'une entrée d'eau de $\frac{3}{4}$" et, le coût du tuyau et des accessoires requis pour le service d'eau demandé.
Lorsque le client demande plus d'un service d'eau, c'est la Corporation qui décide si le service additionnel peut être fourni. Il est entendu que les dispositions du présent paragraphe s'appliquent pour toute entrée d'eau additionnelle.
Quand un service d'eau ou une borne-fontaine ont été installés sans que le client s'objecte par écrit, à l'endroit

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
117
INITIALES DU SEC.-TRES.

d'entrée du service d'eau ou de l'installation de la borne-fontaine, il est entendu que tout changement subséquent, soit au point d'entrée, soit à la position de la tuyauterie, ou de la borne-fontaine selon le cas, sera fait par la corporation aux frais du client qui demande ce changement.

16- REPARATIONS AU SERVICE D'EAU: Si une fuite ou une difficulté quelconque est découverte sur un service, la réparation en sera faite le plus tôt possible. Si la fuite est sur la partie du service qui appartient au client et que le client retarde ou refuse de réparer, la Corporation pourra arrêter de fournir l'eau si elle juge que c'est nécessaire pour arrêter le gaspillage. La Corporation avertira le client par écrit avant de couper le service.

17- ALLONGES, ADDITIONS OU RACCORDEMENTS SANS PERMISSION: Personne n'est autorisé, sans permission écrite de la Corporation de raccorder à un tuyau d'alimentation ou à une conduite d'eau ou toute autre partie du système d'aqueduc ou de se procurer ou de se servir de l'eau d'aqueduc autrement que selon les règlements de la Corporation sur ce point.

18- POSAGE DE TUYAUTERIE: La Corporation se réserve le privilège de décider des périodes de l'année durant lesquelles les travaux d'aqueduc seront éxécutés.

19- CONDUITE DE PROTECTION CONTRE LE FEU: Pour la protection contre le feu, toutes les conduites posées à l'intérieur d'un immeuble devront être visibles et facilement accessibles pour inspection en aucun temps et aucun raccordement N8est permis sur ces conduites autre que pour la protection contre l'incendie. Sans une permission écrite de la Corporation, aucune conduite servant de protection contre l'incendie sera raccordée à une conduite d'eau qui est au compteur.

20- RESPONSABILITE: La Corporation ne sera par tenue de garantir un service ininterrompu ou une pression suffisante ou uniforme et ne sera aucunement responsable pour dommage, tort, ou préjudice causé ou fait à cause de l'interruption du Service, la variation dans la pression ou la fermeture de l'eau ou la ré-ouverture imprévue du service pour une raison ou une autre. La Corporation ne sera nullement tenue responsable des dommages causés par toute impureté pouvant être dans l'eau fournie.

21- INTERRUPTION DU SERVICE: Lorsque la Corporation jugera qu'un règlement quelconque a été violé ou que la violation persiste, la Corporation, pourra suspendre le service de l'eau de l'immeuble où la violation a eu lieu ou persiste, et pourra continuer la suspension jusqu'a ce que la situation soit redevenue normale.

22- INGERENCE: Personne à moins d'une autorisation écrite de la Corporation, ne pourra tirer de l'eau, ouvrir, fermer, couper, briser ou d'aucune manière endommager ou manier une borne-fontaine, valve, compteur etc..... Il est entendu que les dispositions du présent paragraphe n'empêcheront pas un officier ou un membre de la division des incendies en devoir, de se servir de toute borne-fontaine ou autre source d'eau de la Corporation pour combattre un incendie.

23- AJUSTEMENT: Si le sceau du compteur a été brisé ou si un compteur n'enrégistre pas exactement la quantité d'eau consommé par suite de défectiosité du compteur ou autrement, le Conseil fixera la quantité probable d'eau consommé en prenant pour base la moyenne de la quantité d'eau dépensé par ce client.

24- FOURNITURE DU SERVICE DE L'EAU: Tous les propriétaires, locataires ou occupants de maisons, magasins, usines ou bâtiments quelconque, situés dans les limites de la Municipalité seront tenus de prendre l'eau de l'aqueduc de ladite Corporation et de payer pour ce service, qu'ils s'en servent ou non, suivant le tarif

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
118
INITIALES DU SEC.-TRES

minimum établi au paragraphe 25, pourvu que la Corporation leur ait signifié un avis qu'elle est prête à conduire l'eau dudit aqueduc jusqu'à l'alignement de la rue vis à vis leurs demeures, magasins ou bâtiement respectifs. Les chalets d'été construits sur un terrain n'ayant pas front sur une rue ou une voie publique, ne seront pas sujet aux dispositions du présent paragraphe.

25- TARIF: La charge minimum semestrielle suivante, basée sur les diamètres respectifs des compteurs, sera exigée de chaque client ou pour chaque compteur installé, si le client requiert plus d'un compteur.

DIAMETRE DES COMPTEURS	CHARGES MINIMUM SEMESTRIELLES.
5/8"	$ 15.00
3/4"	$ 17.00
1"	$ 19.50
1½"	$ 23.00
2"	$ 29.00
3"	$ 41.00
4"	$ 54.00
6"	$ 72.00

Une quantité semestrielle de 9000 gallons sera fournie sans charge, à chaque client ou avec chaque compteur installé.

26- TARIF DE 1000 GALLONS; Pour toute consommation semestrielle au delà de 9000 gallons et pour une maximum de 300,000 gallons, un supplément de 0.40 le mille gallons sera exigé et pour toute consommation semestrielle au-delà de 300,000 gallons, un tarif de 0.30 le mille gallons sera exigé.

27- TARIF POUR LES CHALETS: Les tarifs, article 25 et 26 seront exigée pour une seule période semestrielle par année. Il est expressément convenu que ces tarifs ne seront chargés qu'en autant que l'occupation du chalet ne dépassera pas 6 mois par année. Un montant additionnel de $3.00 sera exigé à titre de frais d'installation au printemps de chaque année. Les montants prévus par les chalets seront dus conjointement par le propriétaire et le locataire du chalet.

28- TARIFS POUR LES FERMES: Pour les clients exploitant une ferme, le tarif article 25 sera exigé. Il est convenu que si plus d'un compteur est repuis pour l'exploitation de la ferme, la Corporation n'exigera pour le ou les compteurs additionnels qu'un loyer de /3.50 pour une compteur de 5/8" - $5.00 pour 3/4" - $8.00 pour un de 1" de diamètre. L'addition de la quantité enrégistré par chaque compteur formera la consommation totale. Pour toute consommation semestrielle au-delà de 9000 gallons et pour un maximum semestrielle de 12,500 gallons, un supplément de 0.40 le mille gallons sera exigé; pour toute consommation au-delà de 21,500 gallons, un tarif de $0.20 le mille gallons sera exigé.

29- CHANTIER DE CONSTRUCTION: Dans le cas où l'eau est fournie de la borne-fontaine, la charge sera de $5.00 pour une construction domestique. Pour les autres, l'eau sera vendue à 0.40 le mille gallons plus $5.00 pour loyer et installation du compteur.

Les taux pour l'eau de construction ci-haut mentionnée seront dus conjointement par l'entrepreneur et le propriétaire et l'eau ne sera fournie que sur demande faite par écrit au bureau de la Corporation.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Règlement no. 71(Re: règlement 59-A) suite.....

INITIALES DU MAIRE
119
INITIALES DU SEC.-TRES.

30- DATES D'ECHEANCE: A compter de l'adoption dudit règlementles dates d'échéance des comptes d'eau seront le permier des mois de mai et novembre de chaque année mais il est entendu que le montant dû, par le ou les clients qui auront une consommation moyenne de 100,000 gallons et plus par mois, sera exigible à la fin de chaque mois.

Un délai de 30 jours de la date de l'émission de la facture sera accordée pour le paiement des comptes d'eau.

Un intérêt de 6% l'an sera chargé après l'expiration du délai de trente (30) jours.

Le minimum respectif à chaque client, à l'article 25 est payable d'avance et nonobstant tout retard dans l'intallation du compteur, le client sera tenue de payer le minimum semestriel.

31- ARRET DE SERVICE PARCE QUE FACTURE NON PAYEE: La Corporation aura le droit de discontinuer le service d'eau à tout client dont les factures ne sont pas encore payées, soixante (60) jours après la date de la facture, ce qui empêchera pas ce client d'être tenu au paiement du tarif minimum pour l'eau tout comme si l'eau lui était fournie sans interruption, et une charge de $2.00 sera faite pour les frais de raccordement.

32- PENALITE: Quiconque contrevient à l'une quelconque des dispositions du présent règlement, sera passible d'une amende n'ex- n'excédant pas $20.00 ou à un emprisonnement n'excédant pas un mois.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la Séance du Conseil ce 5ème jour du mois d'avril mil-neuf-cent-soixante-huit. (1968)

Maire Roger Guilbault
Roger Guilbault.

Sec-Trésorier Adelard Toupin
Adélard Toupin.

268 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que M. Marcel Arcand soit nommé Président du scrutin sur le règlement no. 71(Re: Règlement 59-A) concernant la partie de 106 à 111 inclus et que M. Adélard Toupin soit nommé greffier du scrutin

Adopté.

269 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le Conseiller Marcel Arcand et résolu que l'assemblée des électeurs propriétaires de biens fonds imposables de la Municipalité pour la partie de 106 à 111 inclus soit tenue le lundi 22 avril 1968. Que le bureau de votation sera ouvert de(8) huit heures A.M. à (7) sept heures P.M. conformément au règlement de votation pour approuver ou désapprouver le dit règlement no. 71 (re: Règlement no. 59-A). Le bureau de votation situé à 2061, rue Notre-Dame, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

La séance est levée

Maire- Roger Guilbault ---------- Adelard Toupin Sec-trés

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
120
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Assemblée des électeurs propriétaires tenue ce 17ème jour d'avril 1968 entre sept et dix heures P.M. Relativement au règlement no. 70 pourvoyant la construction et le prolongement du réseau d'aqueduc pour une partie de la Municipalité du rang "St-Malo" et "Red-Mill" suivant les plans et devis des ingénieurs TREMBLAY & HEROUX & ASSOCIES. La séance des électeurs est tenue à l'endroit ordinaire à l'école Dominique Savio, sous la Présidence de son Honneur le Maire Roger Guilbault et le secrétaire-trésorier M. Adélard Toupin agissant comme secrétaire de l'assemblée; étaient présents: M.M. les Conseillers: Maurice Toupin, Marcel Arcand, Eloi Leblanc, Narcisse Hinse, Ange-Albert Dubois.

A sept heures et vingt minutes P.M. M. le Maire Roger Guilbault, président de l'assemblée, déclara sous le fait même l'assemblée ouverte. M. le Secrétaire-Trésorier donna la lecture des articles du Code Municipal ainsi que la lecture du règlement qui en fait l'objet.

A neuf heures et vingt minutes P.M., comme les deux heures règlementaires sont expirées, aucun électeur a fait la demande pour que le règlement no.70 soit soumis à un référendum, le Président de l'assemblée M. le Maire Roger Guilbault déclara par le fait même que le dit règlement est réputé être approuvé.

Roger Guilbault Maire Adelard Toupin Sec-Trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalite de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Ce vingt-deuxième jour du mois d'avril, mil-neuf-cent soixante-et-huit (1968) à huit heures précises a.m. Monsieur le conseiller Marcel Arcand agit comme Président et le Secrétaire-Trésorier M. Adélard Toupin agissant comme greffier sur le vote des électeurs Propriétaires de cette Municipalité tel que décrit par l'avis public que le vote est ouvert à tous les propriétaires du secteur No. cadastral de cent six (106) à (111) cent onze inclus au bureau de la Municipalité, situé à 2061, rue Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

A sept (7) heures P.M. précises, après avoir compté les "OUI" les "NON" des électeurs propriétaires imposables pour et contre, Monsieur le Président et le Greffier de l'assemblée des voteurs signent un certificat ce lisant comme suit:-

Nous soussignés, agissant comme Président et Greffier de l'assemblée des électeurs convoqués pour approuver ou désapprouver le règlement no. 71 (re: 59-A) de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Certifions que les votes donnés sont divisés comme suit:- VOTES

POUR LE REGLEMENT	4
CONTRE LE REGLEMENT	16
MAJORITE CONTRE	12

signé: Adelard Toupin
Greffier

Signé: Marcel Arcand
Président du référendum

Nous soussignés, respectivement Maire et Secrétaire-Trésorier de la Corporation de

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite...

la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la Madeleine, Certifions que le règlement ci dessus a été désapprouvé par les électeurs.

INITIALES DU MAIRE
121
INITIALES DU SEC.-TRES.

Adelard Toupin
Secrétaire-Trésorier

Roger Guillault
Maire.

PROCES VERBAL:

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalite de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine

L'AN DE GRACE MIL NEUF CENT SOIXANTE HUIT, EN CE MERCREDI LE HUITIEME JOUR DE MAI.

Je, soussigné, Président de l'élection, et sous mon serment d'office, déclare ce qui suit:-

A SAVOIR: me suis rendu au bureau de la Municipalité à 2061, rue Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, avant le dixième heure de l'avant-midi, pour y recevoir tous les bulletins de présentation pour les candidats mis en nomination pour les sièges de conseillers vacants no. 2 - 3 - 4 -.

) (Vers dix heures et trente minutes a.m. en ce mercredi le huit mai mil neuf cent soixante huit.
Monsieur Emile Hamel, commerçant, 1491, Notre-Dame, Ste-Marthe Cap-de-la-Madeleine, propose pour remplir la charge de conseiller au siège no. trois (3) Monsieur Eloi Leblanc, inspecteur, 1660, Notre-Dame, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine.
Monsieur Lucien Turcotte, cultivateur, 1931, Notre-Dame, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine est secondeur.
MM. Emile Hamel et Lucien Turcotte étaient présents.
Après avoir lu attentivement le bulletin de présentation, je signe le dit bulletin ADMIS.
PROPOSE PAR: Emile Hamel
SECONDE PAR: Lucien Turcotte

Que Monsieur Eloi Leblanc, inspecteur, 1660, Notre-Dame, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine , soit mis en nomination comme conseiller Municipal de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, pour le siège no. trois (3)

) (Vers onze heures a.m. en ce mercredi le huit mai mil neuf cent soixante-huit.
Monsieur Achille lottinville, rentier, 1090, Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, propose pour remplir la charge de conseiller au siège no. deux (2) Monsieur Albert Hubert, contre-maître, 121, 6ème Rue, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine
Monsieur Jean-Bte Vaillancourt, contre-maître, 1058 Notre-Dame Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, est secondeur.
MM. Achille Lottinville et Jean-Bte Vaillancourt étaient présents.
Après avoir lu attentivement le bulletin de présentation, je signe le dit bulletin ADMIS
PROPOSE PAR: Achille Lottinville
SECONDE PAR: J Bte Vaillancourt

Que Monsieur Albert Hubert, contre-maître, 121, 6ème Rue, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine, soit mis en nomination comme conseiller municipal de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-

INITIALES DU MAIRE
122
INITIALES DU SEC.-TRES.

de-la-Madeleine, pour le siège no. deux (2).

) (Vers onze heures et trente minutes a.m. en ce mercredi le huit mai mil neuf cent soixante-huit, Monsieur Gaétan Normandin, opérateur, 80, 7ème Rue, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine, propose pour remplir la charge de conseiller au siège no. deux (2) Monsieur Ange-Albert Dubois, briqueteur, 161, 8ème Rue, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine.
Monsieur Benoît Sénécal, vendeur, 140, 5ème Rue, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine est secondeur.
MM. Gaétan Normandin et Benoît Sénécal étaient présents.
Après avoir lu attentivement le bulletin de présentation je signe le dit bulletin, ADMIS.

PROPOSE PAR: Gaetan Normandin

SECONDE PAR: Benoit Sénécal

Que Monsieur Ange-Albert Dubois, briqueteur, 161, 8ème Rue, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, soit mis en nomination comme conseiller municipal de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, pour le siège no. deux (2)

) (Vers onze heures et trente-cinq minutes a.m. en ce mercredi le huit mai mil neuf cent soixante-huit, Monsieur Odilon Montplaisir, cultivateur, 2421, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine, propose pour remplir la charge de conseiller au siège no. quatre (4) — Monsieur Jean-Marie Leclerc, cultivateur, 2821 Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine, est secondeur.
MM. Odilon Montplaisir et Jean-Marie Leclerc étaient présents.
Après avoir lu attentivement le bulletin de présentation, je signe le dit bulletin ADMIS

PROPOSE PAR: Odilon Montplaisir

SECONDE PAR: Jean-Marie Leclerc

Que Monsieur Marcel Arcand, 3381, Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, cultivateur, soit mis en nomination comme conseiller Municipal de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, pour le siège no. quatre (4)

M. Marcel Arcand, cultivateur, 3381, Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Aucun autre candidat ne fut mis en nomination pour la charge de conseiller municipal.

A midi voici à cet effet le procès verbal que je fais sur place.

L'AN DE GRACE MIL-NEUF-CENT SOIXANTE-HUIT, CE 8ÈME JOUR DE MAI

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

JE, soussigné, Président d'Election sous mon serment d'office déclare ce qui suit:

A SAVOIR:- Que le scrutin est nécessaire pour l'élection pendante pour ladite Corporation Municipale et que le scrutin sera ouvert en conséquence le 13ème jour de mai 1968, de huit (8) heures de l'avant-midi à 7 hrs P.M. et que les personnes dûment présentées comme candidats à cette élection et pour lesquelles seulement les votes seront admis, sont:-

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite ..... procès verbal mise en nomination 8 mai/68

Siège No. 2 Monsieur Ange-Albert Dubois, conseiller sortant
Monsieur Albert Hubert, nouveau candidat

INITIALES DU MAIRE
123
INITIALES DU SEC.-TRES.

Par la présente, je déclare élu les conseillers suivants:
Siège No. 3 Monsieur Eloi Leblanc, Réélu par acclamation
Siège No. 4 Monsieur Marcel Arcand, Réélu par acclamation

Le relevé du scrutin et la proclamation du candidat élu se fera le 13ème jour de mai 1968.
Ce dont tous les intéressés sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

Donné à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine
ce 8ème jour de mai 1968.

Sous mon serment d'office, je signe

Président d'élection.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE MARTHE
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil ce mardi 7ème jour de mai 1968 à sept (7) heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents: Savoir:-

Son Honneur le Maire, . . . Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

270 Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu unanimement que les minutes des dernières assemblées sont approuvées moins la résolution no. 264

Adopté.

271 Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la résolution no. 264 pour un permis de construction de M. Jean-Guy Fiset, soit et est recindé.

Adopté.

272 Il est proposé, appuyé et résolu qu'une gratte mécanique soit engagée pour faire le nivelage des rues de la Municipalité qui sont défectueuses.

Adopté.

273 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu que le compte de M. Fortunat Beaumier, vérificateur, au montant de $456.70 dollars pour la vérification des comptes de la Municipalité ainsi que pour la rédaction d'un règlement d'emprunt d'aqueduc.

Adopté.

274 Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu qu'une demande d'octroi soit faite au Ministère des Affaires Municipales, concernant le règlement d'emprunt pour l'extention du réseau d'aqueduc portant le no. 70 dans le secteur de " St-Malo" ou " Red-Mill" et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Honorable Maurice Bellamare, Ministre du Travail et député du Comté de Champlain

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
124
INITIALES DU SEC.-TRES.

275 ✓ Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu unanimement qu'une demande d'emprunt temporaire de $45,000.00 dollars soit faite au Ministère des Affaires Municipales suivant les estimés des Ingénieurs TREMBLAY & HEROUX & ASSOCIES en vertu du règlement d'emprunt d'aqueduc portant le no. 70.

Adopté.

276 ✓ Il est proposé appuyé et résolu que le millage des chemins d'entretien d'hiver est le même que l'an passé

Adopté

277 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par le conseiller Narcisse Hinse que le montant des dépenses soient remboursé à M. le Maire Roger Guilbault pour voyage à Québec à la Régie des Eaux pour la question de l'aqueduc avec la Cité du Cap-de-la-Madeleine au montant de $59.00 piastres.

Adopté.

278 Il est proposé par M. le Conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu, que les hommes qui seront engagés pour faire le raccordement d'entrée d'eau à l'aqueduc seront payés $2.00 l'heure.

Adopté.

279 Il est proposé appuyé et résolu, que les comptes sont adoptés, le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

Comptes....

1805 M. Hervé Brouillette sem. du 31 mars au 6 avr.$102.58 Aqueduc -Imp. Féd. 6.65 Imp.P. 4.40 R. des R. 1.64 Ass.Ch.0.94..$ ✓ 88.95

1806 M. Hervé Brouillette sem. 7 au 13 avr./68 $102.58 Aqueduc -Imp. Féd. 6.65 Imp.P. 4.40 R. des R. 1.64 Ass.Ch.0.94.. ✓ 88.95

1807 M. Hervé Brouillette sem.14 avr.au 20 avr.$102.58 Aqueduc -Imp. Féd. 6.65 Imp.P. 4.40 R. des R. 1.64 Ass.Ch.0.94.. ✓ 88.95

1808 M. Hervé Brouillette sem. du 21 au 27 avr,/68 $102.57 Aque. -Imp. Féd. 6.65 Imp.P.4.40 R.des R. 1.64 Ass.Ch.0.94 ... ✓ 88.95

1809 Suzanne Jutras sem. du 8 au 13 avr/68 $70.00 - Imp.Féd. 4.95 Imp.P. 3.30 R.des R. 1.05 ass.Ch.0.94.... ✓ 59.76

1810 Mme Suzanne Jutras sem. du 14 au 20 avr. salaire $70.00 -Imp.Féd. 4.95 Imp.P.3.30 R.des R. 1.05 Ass.Ch.0.94 ..... ✓ 59.76

1811 Mme Suzanne Jutras sem. du 21 au 27 avr/68 salaire$70.00 -Imp.Féd. 4.95 Imp.P. 3.30 R.des R. 1.05 Ass.Ch.0.94..... ✓ 59.76

1812 M. Alfred Lacroix contrat de vidange avril/68 ..... ✓ 441.66

1813 M. Adélard Toupin salaire avril/68 $416.67 -Imp.F.31.75 -Imp.P. 20.50 R.des R. 6.60 Ass.ch. 4.08 ..... ✓ 353.74

1814 M. Roger Guilbault, Maire Rénumération d'avril/68 ..... ✓ 100.00

1815 M. Maurice Toupin, cons. " " " " ..... ✓ 25.00

1816 M. Ange-Albert Dubois " " " " " ..... ✓ 25.00

1817 M. Eloi Leblanc " " " " " ..... ✓ 25.00

1818 M. Marcel Arcand " " " " " ..... ✓ 25.00

1819 M. Narcisse Hinse " " " " " ..... ✓ 25.00

1820 M. Gilles Hamel " " " " " ..... ✓ 25.00

1821 M. Hervé Brouillette sem. 28 avr au 4 mai $102.58 aqueduc -Imp.F. 6.65 Imp. P. 4.40 R.des R.1.64 Ass.Ch. 0.94..... ✓ 88.95

1822 Mme Suzanne Jutras sem. du 28 avr. au 4 mai $70.00 -Imp.F. 4.95 Imp.P. 3.30 R.des R. 1.05 Ass.Ch. 0.94 ..... ✓ 59.76

1823 M. Camille Arcand travail du 22 au 31 mars 10 hrs à 2.50 aqueduc ..... ✓ 25.00

1824 M. Richard Loranger, location tracteur 3 hrs 5.00 ..... ✓ 15.00

1825 M. Cyrille Massicotte breuvage pour visiteurs bureau .... ✓ 3.89

1826 M. Adélard Toupin, remboursement repas Re:Référendum .... ✓ 6.21

1827 Le Nouvelliste Re: Avis "défence d'allumer feu" f.T-25408 ✓ 20.28

1828 Garage Beaumier Enrg. entretien camion F.-C.1099 aqueduc ✓ 5.24

1829 L.L.Roquet Inc. plaque de fond pour compteurs fact. no.38240 aqueduc ..... ✓ 16.47

1830 Bureau d'Enrégistrement Mutation mars et avril 1968 .... ✓ 7.70

1831 Benoît Hélie huile à chauffage fact. 4647- 4762 ..... ✓ 38.64

1832 Imprimerie Lacoursière Inc. papeterie pour rôle d'évaluation fact.no.17336 ..... ✓ 44.31

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite comptes .....

1833	Garage Marcel Roy gaz camion fact.13821-13736-13971-13783 aqueduc	$ 21.23
1834	Cité du Cap-de-la-Madeleine, Part contributive de la Municipalité de Ste-Marthe au service des incendies du Cap-de-la-M. année 1968	3771.32
1835	La Co. de Téléphone Bell mois avril, long dist.	14.97
1836	Hydro-Québec lumières salle Municipale avr/68	23.04
1837	Hydro-Québec électricité Aqueduc avril/68	149.94
1838	Hydro-Québec " " lumières rues " "	153.68
1839	M. Adélard Toupin, remboursement panneau veneer pour le cadastre	1.84
1840	M. Richard Loranger sem. 31 mars au 6 avr./68 aqued. sem. 28 avr. au 4 mai 7 hrs 1.40 -Ass.Ch.0.20	9.60
1841	M. Richard Loranger sem. du 7 au 13 avr. 15 hrs à 1.40= $21.00 - R.des R. 0.17 Ass.Ch. 0.38	20.45
1842	Morin & Frères Inc. fourniture bureau Fact. D-22693 - D-20849	6.22
1843	Mawn Entreprise Enrg. paiement final pour le millage 12.64 Hiver 1967-68 contrat	2136.00
1844	M. Fortunat Beaumier, vérification des livres pièces justificatives, vacation etc.$400.00 copie 10 rapport finances - copie règlement d'emprunt $56.70	456.70
1845	Carrière St-Maurice Inc. voyage de pierre pour entretien chemins	32.72
1846	A.B. Contrôle Enrg. Réparation cadrans aux pompes Aqueduc	12.00
1847	Imprimerie Art Graphique Inc. Bulletins de vote Re; Référendum fact. 33055	14.58
1848	Librairie Morin Inc. papeterie bureau Fact. no. B-27948 - 27730 - 27729 - 27687 - 27672	39.84
1849	Receveur Général du Canada Timbres ass.Sociale à date	26.24
1850	Ministère du Revenu Prov. (Div. Impôt) avril/68 Imp. Prov. 55.70 - R. des R. 39.18	94.88
1851	Receveur Général du Canada (Div. Impôt)	84.80
1852	Mawn Entreprises, 3 hrs avec pelle-mécanique pour ouvrir 2 rues	30.00
1853	La Sablière du Cap Inc. Voyage.de.pierre.F.24979	45.65
1854	M. Roger Guilbault, remboursement voyage à Québec "Régie des Eaux" auto 20.00-dépense$19.perte de salaire $20.00	59.00
1855	M. Josaphat Désilets, entrées d'eau chez Narcisse Hinse-J.M. Cossette - J.G. Lahaie - Aqueduc 11½ à 2.00 - R.des R. 0.21	22.79
1856	M. Roger Courteau, entrées d'eau chez Narcisse Hinse -J.M. Cossette -J.G. Lahaie -Aqueduc 11½ à 2.00 - R. des R. 0.21	22.79
	Total:	$ 9,162.21

La séance est levée.

Roger Guilbault Maire Adélard Toupin sec-trés.

INITIALES DU MAIRE ..... 125 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

PROCES VERBAL

L'AN DE GRACE MIL NEUF CENT SOIXANTE-HUIT EN CE LUNDI 13EME JOUR DE MAI.

JE, soussigné, Président de l'élection et sous mon serment d'office déclare ce qui suit:

A SAVOIR:-

Conformément aux dispositions de la loi, cette année la journée des élections (pour la votation) s'est tenue un lundi.

Correspondant à mes avis publics la votation avait lieu au Secrétariat de la Municipalité à 2061, rue Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine. Vers huit (8) heures de la matinée trois (3)

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
126
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

suite .....

bureaux de votations étaient ouverts audit Secrétariat pour y recevoir les bulletins de votations jusqu'à sept (7) heures P.M. conformément au règlement de la votation.

A sept (7) heures précises trois bureaux de votations fermèrent et l'on procéda au décomptage des bulletins.

Candidat Dubois: 193

Candidat Hubert: 259

donnant ainsi une majorité de 66 voix au candidat Hubert.

....

Tous les effets de votation sont scellés et gardés en ma possession durant le laps de temps prévus aux dispositions de la loi. Après cette période prévueces effets seront détruits.

N.B. En aucun temps après le temps expiré, toute personne qui voudrait prendre connaissance de la votation ne sera admise à le faire.

Votation en détails:

Poll no:- 1	Dubois	62	
	Hubert	75	majorité 13
Poll no:- 2	Dubois	78	
	Hubert	121	majorité 43
Poll no:- 3	Dubois	53	
	Hubert	63	majorité 10

ce qui donne une majorité totale à M. Albert Hubert de 66 voix.

Des félicitations aux Officiers des Bureaux de Votations pour leur magnifique travail durant cette journée, ainsi qu'aux Candidats qui ont maintenue une parfaite discipline.

fait à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine
ce 13ème jour de mai 1968.

Adelard Toupin
Président de l'Election.

ASSERMENTATION:

Je, Mme Suzanne Jutras, soussigné de
111, 6ème Rue, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine, P.Q.
ayant été dûment nommé Secrétaire d'Election de cette municipalité, jure que le remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au mailleur de mon jugement et de ma capacité.
AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Mme Suzanne Jutras

Assermenter devant moi à Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine.p.Q.
Adelard Toupin Sec-Trésorier

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Je, Marcel Arcand, soussigné de,
3281, rue Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, P.Q.
ayant été élu conseiller de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Marcel Arcand

Assermenter devant moi à Ste-Marthe du Cap-Mad
ce 7ème jour de mai 1968.
Roger Guillaudeau Sec-Trésorier

M. Marcel Arcand

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite ..... assermentation

Je, Eloi Leblanc, soussigné de
1660, rue Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine P.Q.
ayant été dûment élu comme conseiller de cette municipalité
jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les de-
voirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma
capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide
Assermenté devant moi, à
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine
ce 21e jour de mai 1968

INITIALES DU MAIRE — INITIALES DU SEC.-TRES. — 127

Sec-trésorier - maire
Roger Guilbault

Eloi Leblanc
Eloi Leblanc, conseiller

CANADA
Province de Québec
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

SERMENT D'OFFICE:

Je, ALBERT HUBERT soussigné, de 121, 6ème Rue, Ste-Marthe
Cap-de-la-Madeleine, ayant été dûment nommé Conseiller au siège
no. 2 de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté
et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement
et de ma capacité. AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

ASSERMENTE devant moi à Ste-Marthe du Cap,

ce 21ème jour de mai 1968

Roger Guilbault maire
Président d'élection & Sec-Trés.

Albert Hubert
Albert Hubert, conseiller

CANADA
Province de Québec
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session spéciale du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue ce 21ème jour de mai 1968 à 8 heures P.M. à l'endroit ordinaire des assemblées du Conseil à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M. les Conseillers — Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire au fauteuil.

Certificat de Convocation.

JE, soussigné, M. Adélard Toupin, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié l'avis de convocation, au lieu et à leur domicile à tous les membres du Conseil entre 1 heure et 6 heures P.M. ce 18ème jour de mai 1968.
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18ème jour de mai 1968

Adélard Toupin
Secrétaire-Trésorier.

1- Qu'il sera pris en considération les sujets suivants:
Etude pour faire suite à la requête de la Cité du Cap-de-la-Madeleine concernant le service de l'Aqueduc.

2- Achat de compteurs d'eau - 12 compteurs 5/8 avec accoupleurs

3- Une résolution autorisant M. le Maire à faire les dépenses urgentes

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
128
INITIALES DU SEC.-TRES.

qui seront nécessaires durant le mois pour la Municipalité.

4- Une résolution pour l'achat d'une machine à machiner le tuyau d'amiante
5- Etude du plan de la rue Sicotte

6- Etude pour condition de l'engagement de M. Hervé Brouillette, Inspecteur municipal. Condition et salaire.

7- Comptes à date.

280 CONSIDERANT, pour faire suite à votre lettre du 16 mai 1968, concernant nos contribuables demeurant en dehors des limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. La Municipalité de Ste-Marthe est toujours disposée à desservir ces dits contribuables dans la municipalité suivant notre règlement no. 59-A et suivant l'entente déjà discutée avec les autorités de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

EN CONSEQUENCE:
Il est proposé, appuyé et résolu unanimement pour faire suite à la requête de la Cité du Cap-de la-Madeleine qui nous a été signifiée. De plus notre Municipalité n'a aucune objection à la dite requête de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

281 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que M. le Maire soit autorisé à faire les dépenses nécessaires et urgentes pour la Municipalité durant le mois courant.

Adopté.

282 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que 12 compteurs d'eau 5/8 avec accoupleurs de marque Neptune, ainsi que l'achat d'une machine à machiner le tuyau d'amiante Transite et que le commande soit donnée à cette compagnie.

Adopté.

283 Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu que les comptes suivants soient payés et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

284 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Araand et résolu que les officiers de l'élection de la Municipalité soient payés($15.00) quinze piastres pour leur journée.

Adopté.

285 Il est proposé appuyé et résolu, que le montant de cinq cents ($500.00) dollars soit versé au Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc.

Adopté.

286 Il est proposé appuyé et résolu, que le montant de $20.00 dollars soit payé à M. Marcel Arcand, comme président du référendum sur le règlement no. 71 re: 59-A).

Adopté.

La séance est levée.

Roger Guillault
maire.
Edouard Jouelan Sec-Trés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité Ste-Marthe
Cap-de-la-Madeleine.

INITIALES DU MAIRE
129
INITIALES DU SEC.-TRES

Session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil ce mardi 4ième jour de juin 1968 à sept (7) heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents:
Savoir:-
Son Honneur le Maire,
MM. les Conseillers,

Roger Guilbault,
Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel.,

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

287 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé et résolu que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées tels que lues.

Adopté.

288 Il est proposé, appuyé et résolu, que le compte pour bris du tuyau d'aqueduc dans le Rang St-Malo, soit transmis à la Compagnie de Téléphone Bell, à l'attention de M. André Flamand, 1350 Rue Royale, Trois-Rivières pour remboursement, soit le montant de $98.70.

Adopté.

289 Il est proposé, appuyé et résolu, que M. Honoré Beaumier soit autorisé à prendre le nom de ceux qui ont des chiens et de distribuer les médailles et faire la collection de ceux qui voudront payer à partir de la pointe du boulevard en montant.

Adopté.

290 Il est proposé, appuyé et résolu que l'offre de M. Roland Rochefort et M. René Jacques, pour l'acquisition de la rue Sicotte est acceptée par le conseil et que le conseil est autorisé à faire faire le contrat.

Adopté.

291 Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu qu'un code municipal soit acheté pour M. Albert Hubert et une serviette. Ecrire à la Revue Municipale pour changer le nom et l'adresse de Ange-Albert Dubois pour celui de M. Albert Hubert, 121, 6ème Rue, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, nouveau conseiller.

Adopté.

293 Il est proposé, appuyé et résolu que M. Hervé Brouillette, inspecteur municipal engagé pour exécuter les travaux soit d'inspection, service d'aqueduc, collection de taxe sur demande dudit conseil, etc au prix de cent dix piastres ($110.00) par semaine, à partir de la semaine du 2 juin 1968 avec vacances de 4% du salaire annuel, en plus une semaine de jours de maladie par année, jours cumulatifs, en plus 4 fêtes de congés Noël - Jour de l'an - Fête du Travail - St-Jean-Baptiste. En plus s'il est demandé pour travailler un de ces jours, il sera rénuméré à $3.00 l'heure sur l'ordre du conseil. Aussi il devra résider dans l'édifice de la municipalité et faire le ménage.

Adopté.

294 Il est proposé, appuyé et résolu que la résolution 14-11-66 fixant le loyer de M. Hervé Brouillette à $30.00 par mois, soit annulé à partir du 1er juin 1968.

Adopté..

295 Il est proposé, appuyé et résolu que la résolution no.6-4-66 concernant l'engagement de M. Hervé Brouillette soit receindée.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
130
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

295 Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, adhère au Conseil Economique Régional de la Mauricie et ~~xéxnxx~~ que le montant de $64.00 soit versé pour quote part.

Adoptée.

296 Il est proposé, appuyé et résolu, que les comptes suivants sont acceptés et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

297 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, qu'une demande soit faite à M. Bernard Frenette, Ingénieur Divisionnaire, pour la pose de câbles d'acier à la calvette du cimetière sur les deux (2) côtés de la route, considérant que cet endroit est dangereux pour les piétons et qu'une copie soit envoyée à l'Honorable Maurice Bellemare, Ministre du Travail et Député du Comté de Champlain.

Adopté.

Comptes:-

1857 M. H. Brouillette, sem du 5 mai au 11 mai ,$102.58 aqueduc - Imp.F. 6.65 Imp.P. 4.40 R.des R. 1.64 Ass.Ch.0.94.... $ ✓ 88.95

1859 M. H. Brouillette, sem du 12 au 18 mai. salaire 102.58 - Imp.F. 6.65 Imp.P. 4.40 R.desR. 1.64 Ass.Ch.0.94 aqueduc ✓ 88.95

1861 M.H. Brouillette, sem du 19 au 25 mai. salaire 102.58 - Imp.F. 6.65 Imp.P. 4.40 R.des R. 1.64 Ass.Ch.0.94aqueduc ✓ 88.95

1863 M. H. Brouillette, sem du 26 au 1erjuin sal. 102.58 - Imp.F. 6.65 Imp.P. 4.40 R.des R. 1.64 Ass.Ch.0.94aqueduc ✓ 88.95

1858 Mme Suzanne Jutras,sem du 5 au 11 mai salaire $70.00 - Imp.F. 4.95 Imp.P. 3.30 R.des R. 1.05 Ass.Ch.0.94 ... ✓ 59.76

1860 Mme Suzanne Jutras,sem du 12 au 18 mai, salaire$70.00 - Imp.F. 4.95 Imp.P. 3.30 R.desR. 1.05 Ass.Ch.0.94 .... ✓ 59.76

1862 Mme Suzanne Jutras,sem. du 19 au 25 mai salaire $70.00 - Imp.F. 4.95 Imp.P. 3.30 R. des R.1.05 Ass.Ch.0.94 ... ✓ 59.76

1864 Mme Suzanne Jutras, sem du 26 mai au 1 juin $70.00 - Imp.F. 4.95 Imp.P. 3.30 R.des R. 1.05 Ass.Ch.0.94 ... ✓ 59.76

1865 Comité des Loisirs Ste-Marthe Inc. résolution no.285 .. ✓ 500.00

1866 Mme Maurice Toupin, élection 13/5/68 résolution no.284.. ✓ 15.00

1867 Mme Claude Lacroix, " " " " " " ✓ 15.00

1868 Mme Jeannette Brière, " " " " " ✓ 15.00

1869 Mme Thérèse Doucet, " " " " " ✓ 15.00

1870 Mme Joseph Lottinville" " " " " ✓ 15.00

1871 Mme Fernand Courteau " " " " " ✓ 15.00

1872 M. Achille Lottinville" " " " " ✓ 15.00

1873 M. Marcel Arcand, président référendum Reglement(7Øre:59A) ✓ 20.00

1874 M. Prudent Boisclair, Motel Canadien, repas aux officiers élection du 13 mai 1968 ..... ✓ 39.87

1875 Salle à Manger du Rosaire, diner aux officiers élection du 13 mai 1968 ..... ✓ 15.56

1876 M. Alfred Lacroix, contrat vidanges mois mai 1968 ..... ✓ 441.66

1877 M. Adélard Toupin, salaire mai/68 $416.67, -Imp.F.31.75 Imp. Prov. 20.50 R. des R. 6.60 Ass.Ch. 4.08 ..... ✓ 353.74

1878 Roger Guilbault, maire, rénumération mois mai/68 ..... ✓ 100.00

1879 Maurice Toupin, cons, " " " " ..... ✓ 25.00

1880 Ange-Albert Dubois " " " " " ..... ✓ 25.00

1881 Eloi Leblanc, " " " " " ..... ✓ 25.00

1882 Marcel Arcand, " " " " " ..... ✓ 25.00

1883 Narcisse Hinse, " " " " " ..... ✓ 25.00

1884 Gilles Hamel, " " " " " ..... ✓ 25.00

1885 M. Adrien Grand'Maison, courtier d'Ass. Assurance groupe Police no.353-4093 .... ✓ 778.47

1886 Paul Gervais, restaurant, article de ménage salle municipale fact. 23 ..... ✓ 2.86

1887 Mme Rolland Jutras, remboursement timbres postaux ..... ✓ 2.75

1888 M. Hervé Brouillette, remboursement photo-copie ..... ✓ 0.50

1889 M. Robert Carrier, notaire, honoraires professionnels & déboursés re: Cession Philippe Francoeur ..... ✓ 47.30

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
131
INITIALES DU SEC.-TRES.

1890	M. Benoît Hélie, huile à chauffage salle municipale fact. no. 5328- 5024	24.49	
1891	La Co. Dollard Construction Ltée, nivelage des rues de la Municipalité 20 hrs 15.00 f. L-1969	300.00	
1892	Cap Fire Service Reg'd, réparation boyau de succion Fact. no. 7890	4.00	
1893	Formules Légales Proviciales Enrg. papeterie bureau Fact. no. 4821	31.95	
1894	M. Marcel Arcand, remboursement achat chaises pour la Municipalité	30.00	
1895	M. Adélard Toupin, remboursement timbres postaux & frais d'avis pour le bureau	12.90	
1896	M. Camille Guilbault, soudure après la pompe	1.25	
1897	Hydro-Québec, électricité salle municipale mai/68 ..	20.77	
1898	Hydro-Québec, " " Lumières de rues " " ...	153.68	
1899	Hydro-Québec, " " Aqueduc " " ..	157.47	
1900	S.O. Riverin & Cie Ltée, licences chiens f.68-1219.	36.29	
1901	Imprimerie Art Graphique, bulletins de votes fact. no.33409	20.14	
1902	Bureau d'Enrégistrement, mutations mai/68	9.20	
1903	Librairie Morin Inc. f. B-26932-27080-27371-28053-28105 - papeterie bureau	40.11	
1904	Garage Beaumier Enr. essence pour camion fact.no. C-1196 - C-1170 Aqueduc	13.25	
1905	Garage Marcel Roy, essence pour la pompe fact. no. 13874 - 14044 Aqueduc	7.41	
1906	Loranger & Molesworth Ltd. matériaux Fact. no. Y-62817 ..... Aqueduc	38.88	
1907	L.L. Roquet Inc. 6 set couplings 5/8F.38701 Aqueduc	11.42	
1908	Paul Guilbault Inc. transport compteurs fact. no. 179216 ..... Aqueduc	3.50	
1909	Compteurs Neptune Québec Ltée. 12 compteurs avec accoupleurs M-11539 Résolution no.282 Aqueduc ...	384.36	
1910	Mawn Entreprise location machinerie & transport 13 mai- 6½ hrs 8.50 transp.5.00-27 mai-7½h à 8.50	124.00	Aqueduc
1911	M. Richard Loranger, 3 mai et 28 mai 14 hrs 1.40 - Ass.Ch. .40 - R.des R.0.15 Aqueduc	19.05	
1912	M. Marcel Sauvageau, 13 mai, 27 et 31 mai 24 hrs à 1.40 - R.des R. .40 - Ass.Ch. .50 aqueduc....	32.70	
1913	M. Anselme Brière, 13 mai et du 27 au 31 mai 29 hrs à 1.40 - R.des R.0.52 -Ass Ch.66 aqueduc..	39.42	
1914	M. Jean-Marie Leclerc salaire mois avril/68 64½ hrs à 2.50 - R.des R. 2.00	159.25	
1915	M. Honoré Beaumier salaire mois avril/68 64½ à 1.40 - R.des R. .73	89.57	
1916	M. Donat Roy, salaire mois avril/68, 64½ hrs à 1.40	90.30	
1917	Receveur Général du Canada, timbres ass.Soc.mai/68	27.00	
1918	Receveur Général du Canada, Impôt Féd. mois mai/68	78.15	
1919	Ministère du Revenu Prov. (Div. l'Impôt) mai/68 Impôt Prov. 51.30 - Régie des R. 42.58	93.88	
1920	M. Jean-Marie Leclerc, location auto pour rôle d'évaluation 64½ hrs à 0.75 -Préparation.$15.00.....	63.38	
1921	M. Josaphat Désilets, 13 et 28 mai- 9½ hrs à 2.00 - R.des R. .13 - Ass.Soc. .30 ..... aqueduc	18.57	
1922	La Co. de Téléphone Bell, mai/68 & longues distances	24.85	
1923	Conseil Economique Régional de la Mauricie. Rés.295	64.00	
	Total:	5,377.76	

La séance est levée.

Roger Guilbault Maire

Adelard Toupin Sec-Trésorier

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
132
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
Cap-de-la-Madeleine.

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des assemblées à huit (8)heures p.m. ce 8ième jour de juin 1968, à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

298 Il est proposé, appuyé et résolu, que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires, tenue le 17 avril 1968, pour l'adoption du règlement no. 70, a été adopté tel que lu: qu'il soit consigné aux archives de cette corporation.

Adopté.

299 Il est proposé, appuyé et résolu que dix (10) numéros civiques environ soient achetés pour les nouveaux propriétaires et les anciens qui n'en ont pas.

Adopté.

La séance est levée.

Roger Guilbault Maire Roland Toupin Sec-Trés.

-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité Ste-Marthe
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil ce mardi 2ième jour de juillet 1968 à sept heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse.

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

300 Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu qu'un changement de lieu des sessions du conseil s'imposent immédiatement et que dorénavant les séances ou les assemblées seront tenues à la Salle Municipale au numéro civique, 2061, rue Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

301 Monsieur le maire Roger Guilbault propose l'ajournement de trente (30) minutes.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance d'ajournement de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue à huit heures et trente (8.30 hres) P.M. à la salle Municipale à 2061, rue Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine ce 2ième jour de juillet 1968, à laquelle assemblée étaient présents:

SAVOIR;-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

302 Il est proposé, appuyé et résolu que les minutes des dernières assemblées sont acceptées telles que lues.

Adopté.

303 Il est proposé, appuyé et résolu, que le montant de $300.00, part contributive de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit remboursé à Mawn Entreprise Enrg. pour entretien des chemins d'hiver.

Adopté.

304 Il est proposé par le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu qu'un couvert de métal pour puisard soit acheté et posé sur la 6ième Rue.

Adopté.

305 Il est proposé, appuyé et résolu que les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à acheter l'essence nécessaire pour ses déplacements durant les travaux d'aqueduc"règlement no.70"et de produire ses factures.

Adopté.

Adopté.

306 Il est proposé, appuyé et résolu unanimement qu'un chèque au montant de $500.00 piastres soit fait au Ministre des Finances comme garantie des travaux d'aqueduc dans le rang "St-Malo"ou "Red-Mill" demande faite par M.J.Chs Courcy, Ministère de la Voirie Provinciale - Règlement no. 70

. . . . . Adopté.

307 Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le montant de vingt piastres $20.00 soit remis à M. Hervé Brouillette pour 2 paires de bottes longues. règlement no. 70.

. . . . Adopté.

308 Il est proposé, appuyé et résolu que les membres du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, demandent à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir consentir à la Municipalité un emprunt temporaire n'excédant pas $40,500.00, en attendant le produit de la vente des obligations à être emises en vertu du règlement no.70 déjà autorisés pour travaux d'aqueduc.
Cet emprunt sera effectué par tranches selon les besoins de la municipalitéjusqu'à concurrence de $40,500.oo.
Que le maire et le secrétaire-trésorier de la Municipalité soient autorisés à signer les documents requis.

Adopté.

309 Il est proposé par M. le Conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu, qu'une tranche de $5000.oo sur l'emprunt temporaire soit déposé au compte "Règlement no. 70" Re: Aqueduc du rang "St-Malo ou "Red-Mill" et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer les documents.

Adopté.

310 Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu que M. Hervé Brouillette, inspecteur municipal soit autorisé à acheter 100 baques de 6 pouces de la Compagnie

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
134
INITIALES DU SEC.-TRES.

Johns Manville pour travaux d'aqueduc, R. 70.

Adopté.

311 Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que M. le Maire soit autorisé à faire faire une circulaire pour annoncer le nouvel endroit où seront tenues les séances du conseil.

Adopté.

312 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que l'inspecteur municipal soit autorisé à acheter douze (12) boîtes de service d'aqueduc ainsi qu'un cric pour accouplement des joints des tuyaux.

Adopté.

313 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que des compteurs soient installés dans les écoles de la municipalité d'après le règlement 59-A.

Adopté.

314 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Narcisse Hinse et résolu que la courbe du Rang des Grandes Prairies en direction de la Route St-Maurice Nord est devenue très dangereuse pour la circulation des automobilistes et des piétons; qu' une copie de la présente soit tramsmise à M. Bernard Frenette, Ing. Divisionnaire.

Adopté.

315 Il est proposé, appuyé et résolu, que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à payer les comptes suivants.

Adopté.

Comptes:

1924 M. Hervé Brouillette, sem. du 2 au 8 juin/68 $110.00 aqueduc -Imp.F. 7.75 Imp.P. 5.15 R.des R.1.77 Ass.Ch.0.94 .... $ 94.39
1925 Suzanne Jutras, sem du 2 au 8 juin/68 $70.00 -Imp.F. 4.95 Imp.P.3.30 R.des R. 1.05 Ass.Ch.0.94 ..... 59.76
1926 M. Hervé Brouillette, sem du 9 au 15 juin/68 $110.00 aqueduc -Imp.F. 7.75 Imp. P. 5.15 R.des R. 1.77 Ass.Ch.0.94 ..... 94.39
1927 Suzanne Jutras, sem du 9 au 15 juin/68 $70.00 - Imp.F. 4.95 Imp.P. 5.15 R.des R. 1.77 Ass.Ch. 0.94 .... 59.76
1928 M. Hervé Brouillette, sem du 16 au 22 juin/68 $110.00aqueduc - Imp.F. 7.75 Imp.P. 5.15 R.des R. 1.77 Ass.Ch.0.94 ..... 94.39
1929 Suzanne Jutras, sem du 16 au 22 juin/68 $70.00 - Imp.F. 4.95 Imp. P. 5.15 R.des R. 1.77 Ass.Ch.0.94 .... 59.76
1930 M. Hervé Brouillette, sem du 23 au 29 juin/68 $110.00aqueduc - Imp.F.7.75 Imp.P. 5.15 R.des R. 1.77 Ass.Ch.0.94 ..... 94.39
1931 Suzanne Jutras, sem du 23 au 29 juin/68 $70.00 -Imp.F. 4.95 Imp.P. 5.15 R.des R. 1.77 Ass.Ch.0.94 .... 59.76
1932 M. Alfred Lacroix, contrat vidange mois juin/68 441.66
1933 M. Adélard Toupin, salaire mois juin/68 $416.67 -Imp.F. 31.75 Imp.P.20.50 R.desR.6.60 Ass.Ch.4.08 ..... 353.74
1934 M. Roger Guilbault, rénumération maire juin/68 ..... 100.00
1935 M. Maurice Toupin, cons, rémumération juin/68 ..... 25.00
1936 M. Albert Hubert, " " " " 25.00
1937 M. Eloi Leblanc, " " " " 25.00
1938 M. Marcel Arcand, " " " " 25.00
1939 M. Narcisse Hinse, " " " " 25.00
1940 M. Gilles Hamel, " " " " 25.00
1941 M. Honoré Beaumier, évaluateur, mois mai 1968, 119½hrs à 1.40 - R. des R. 2.11 ..... 165.19
1942 M. Donat Roy. évaluateur, mois de mai 1968, 119½ hrs à 1.40 ..... 167.30
1943 M. Jean-Marie Leclerc, évaluateur mois de mai 1968 119½ hrs à 2.50- $298.75 - R. des R. 4.48 ..... 294.27
1944 M. Jean-Marie leclerc, location machine pour rôle évaluation mai/68 119½ hrs à 0.75 ..... 89.33

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

comptes suite ....

1945	P.A.Gouin Ltée, 2 balais de rues pour la municipalité	$ 7.17	
1946	Wilson & Lafleur Ltée, Code Municipal résol.291	10.80	
1947	Librairie Morin Inc. papeterie fact.B-28683	2.35	
1948	La Sablière du Cap Inc. 2 voyages de pierre pour rues f. B-42442 -B-42456	88.90	
1949	M. Josaphat Désilets sem. du 23 au 29 juin 8 hrs à 2.00 - R.des R. 0.08 Ass.Ch. 0.30..égoûts.....	15.62	
1950	M. Jean-Guy Turcotte, sem du 23 au 29 juin 7 hrs à 1.40 - Ass. Ch. 0.20	9.60	
1951	Hydro-Québec, électricité mois juin/68 "Bureau" ..	20.00	
1952	Hydro-Québec " " " " lampes de Rues...	153.68	
1953	Hydro-Québec " " " " Aqueduc	183.96	
1954	Mawn Entr.Enr. tracteur 39 hrs à $8.50-$331.50 plus transport $5.00 R.70 "Spécial"	336.50	R-70 Spécial
1955	Mawn Entreprise Enr. remboursement part contributice de la Cité du Cap-M. pour chemin d'hiver	300.00	
1956	Morin & Frères Inc. articles et matériaux Fact. D-25882 -D-29471	10.63	
1957	Camille Guilbault, soudure, braquette arrière du camion Fact. no.9	31.00	
1958	Cyrille Massicotte, breuvages pour visiteurs F.34..	2.40	
1959	Garage Marcel Roy, essence & huile pour tondeuse Fact. no.14115	3.26	
1960	Ministre des Finances, chèque de guarantie pour travaux Rg. St-Malo, (Voirie Provinciale)	500.00	R-70 Spécial
1961	Garage Marcel Roy, essence camion F-14132	2.00	R-70"Spécial"
1962	Garage Beaumier Enrg. essence et graissage camion F. C-2728 - 2701 -1226- 2744	28.02	R-70"Spécial"
1963	Canadian Johns Manville Co. Ltd. Reed Acl.3-8 machining tool -MN11M71824TP	237.60	R-70"Spécial
1964	Canadian Johns Manville Co. Ltd. transite water pipe & lubrifiant cans. 661-M-64047P	110.12	R-70"Spécial"
1965	Cité du Cap-de-la-Madeleine, 64 photocopies	16.00	R-70"Spécail"
1966	M. Josaphat Désilets, sem du 2 au 8/6/68 4 hrs à $2.00- $8.00 -Ass.Ch. 0.10, Aqueduc	7.90	
1967	M. Richard Loranger sem du 2 au 8 /6/68;8 hrs à $1.40- $11.20 - Ass.Ch.0.20 Aqueduc	11.00	
1968	M. Josaphat Désilets,sem du 9 au 15/6/68;37 hrs à $2.00- $74.00 - Ass.Ch.0.94 -R.des R. 1.12-Imp.F. 1.95 Imp. prov. 1.40	68.59	R-70"Spécial"
1969	M.Richard Loranger sem du 9 au15/6/68 8½hrs à 1.40-$11.90 -Ass.Ch.0.20 R.des R. 0.01	11.69	R-70"Spécial"
1970	M. Josaphat Roy, sem du 9 au 15 /6/68; 28½ hrs à 1.40-$39.90 - As.Ch.0.60 R.des R.0.50	38.80	R-70"Spécial"
1971	M.Paul-Emile Dumas sem du 9 au 15/6/68; 12½ hrs à 1.40-$17.50 - R.des R. 0.11	17.39	r-70"Spécial"
1972	M. Josaphat Désilets, sem du 16 au 22 juin/68;7 hrs à 1.40 -$14.00 - Ass.Ch.0.20 R.des R.0.04	13.76	R-70"Spécial"
1973	M. Josaphat Roy, sem du 16 au 22 /6/68; 4 hrs à 1.40- $5.60 -Ass.Ch. 0.10	5.50	R-70"Spécial"
1974	M. Paul-Emile Dumas, sem du 16 au 22/6/68; 4 hrs à 1.40- $5.60	5.60	R-70"Spécial"
1975	Receveur Général du Canada "Timbres Ass.Soc.juin/68	28.88	
1976	Receveur Général du Canada "Impôt Féd. juin/68	84.50	
1977	Ministère du Revenu Prov. (Div. Impôt) juin/68 Impôt Prov.$55.70 R.des Rentes $52.66	108.36	
	TOTAL:	4,849.67	

INITIALES DU MAIRE
135
INITIALES DU SEC.-TRES.

316 Il est proposé appuyé et résolu que le montant de $5340.00 soit déposé à la Banque Canadienne Nationale, pour honorer l'échéance du 1er août 1968, sur l'émission de $129,500.00 obligations.

Adopté.

La séance est levée.

Roger Guilbault Maire

Sec-Trés.

INITIALES DU MAIRE
136
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des assemblées à huit (8)heures P.M. ce 6ième jour du mois d'août 1968, à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

317 Il est proposé, appuyé et résolu que les minutes des deux dernières séances sont acceptées telles que lues.

Adopté.

318 Il est proposé, par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu qu'une demande soit faite au Ministère du Transport du Québec, que la zone de 60 milles à l'heure soit réduite à 40 milles à l'heure et soit prolongée jusqu'au Motel Valley Inn afin de protéger les piétons sur cette route.

Adopté.

319 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu qu'un permis d'exploitation d'un parc pour maisons mobiles, sur le lot cadastral(580) soit accordé à M. André Toupin.

Adopté.

320 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu, que le montant de $15.00 soit voté au chevalier de Colomb, pour une annonce dans le programme souvenir et y inscrire le nom de tous les membres du Conseil ainsi que le Secrétaire-Trésorier dans cette annonce.

Adopté.

321 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que les mutations de juin et de juillet sont acceptées.

Adopté.

322 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le montant de la surprime au montant de $642.54, année 67-68 soit payée à la Genéral de Commerce par l'entremise de M. Adrien Grand'Maison, courtier d'assurances.

Adopté.

323 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le Eloi Leblanc et résolu que le montant de $15,000.00 soit emprunté par billet de trois tranches de $5000.00 et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à signer les documents requis.

Adopté.

324 Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que les employés seront rénumérés comme suit:- sur le règlement no. R-70 durant la construction de l'aqueduc de "Red Mill". Salaire des étudiants $1.40 l'heure
" " des journaliers $1.75 "
Hommes de métiers . salaire $2.00 " et le contre-maître à $110.00 par semaine, salaire rétroactif au 10 juin 1968.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
137
INITIALES DU SEC.-TRES.

325 Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que M. Achille Lottinville, ou un autre soit engagé pour la collection des chiens c-à-dire la balance qui reste à faire et que son salaire soit de$1.40 l'heure.

Adopté.

326 Il est proposé par M. le Conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que le maire soit autorisé à acheter les matériaux nécessaires en vertu du règlement no.70 aqueduc de "St-Malo ou "Red-Mill" suivant les ordres de l'ingénieur ou du contre-maître.

Adopté.

327 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, qu'à la demande du Secrétaire-Trésorier M. Adélard Toupin, que Mme Rolland Jutras, soit nommé secrétaire-adjointe au cas ou le secrétaire serait dans l'incapacité de remplir sa fonction.

Adopté.

328 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu, que le salaire de Mme Suzanne Jutras soit payé en vertu du règlement no.70 à partir de la semaine du 11 août 1968.

Adopté.

329 Il,est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que les réparations et le peinturage ect... de la Salle Municipale soient fait le plus tôt possible.

Adopté.

330 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que M. Fortunat Beaumier est nommé pour agir comme vérificateur des livres, comptes, pièces, documents, records etc.appartenant à la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1968 et pour dresser les états financiers requis, généralement pour satisfaire aux exigences de la loi et des intéressés. Ce travail doit être commencé vers le 1er janvier 1969 et être terminé pour la fin de janvier 1969.

Adopté.

331 Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que les comptes suivant sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

Comptes:-

1978	Mme Suzanne Jutras, sem du 30 juin au 6 juil/68 $70.00 -Imp.F. 4.95 Imp.P. 3.70 R.des R. 1.05 Ass.Ch.0.95	$ 59.35
R-70 spéc.1979	M. Hervé Brouillette, sem du 30 juin au 6 juil/68 $110.00 -Imp.F. 7.75 Imp.P. 5.80 R.des R.1.77 Ass.Ch.1.40	93.28
R-70 spéc.1980	M. Charles Gailloux & Fils, location machinerie, sem du 30 juin au 6 juil/68, 37¾ à 9.00	339.75
R-70 spéc.1981	M. Josaphat Désilets, sem du 30 juin au 6 juil/68; 39hrs à $2.00=$78.00 -Imp.F.2.40 Imp.P.1.85 Ass.Ch.0.95 R.desR.1.20	71.60
R-70 spéc.1982	M. Gilbert Montplaisir, sem du 30 juin au 6 juil/68; 34hrs à 1.40-$47.60 -Imp.F. 2.15 Imp.P.1.70 Ass.Ch.0.50 R.desR.65	42.60
R-70 spéc.1983	M. Marcel Sauvageau,sem du 30juin au 6 juil/68; 42 hrs à 1.40-$58.80 -Imp.P. 0.50 Ass.Ch.0.65 R.des R. 0.85	56.80
R-70 spéc.1984	M. Paul-Emile Dumas,sem du 30 juin au 6juil/68; 33 hrs 1.40 -$46.20 -Imp.F. 2.05 Imp.P. 1.60 R.des R.0.62	41.93
R-70 spéc.1985	M. Jean-Guy Roy, sem du 30 juin au 6 juil/68; 33 hrs à 1.40 -$46.20 -Imp. F.2.05 Imp.P. 1.60 R.des R.0.62	41.93
1986	Banque Canadienne Nationale, échéance à honorer le 1er août/68 Capital à payer $1500.oo Intérêt à payer $3840.00.Aqueduc...	$ 5340.00
R-70 spéc.1987	M. Hervé Brouillette, remboursement, (bottes)résolution 307	20.00

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRES.

138

	1988	Mme Suzanne Jutras, sem du 7 au 13 juil/68 $70.00 -Imp.F.4.95 Imp.P.3.70 R.des R.1.05 Ass.Ch.0.95	59.35
	R-70 S.1989	M. Hervé Brouillette sem. du 7 au 13 juil/68 $110.00 -Imp.F. 7.75 Imp.P. 5.80 Ass.Ch.1.40 R.des R. 1.77 ...	93.28
	R-70 S.1990	Charles Gailloux & Fils, location machinerie, sem. du 8 au 13 juil/68; 49 hrs à 9.00	441.00
	R-70 Sp. 1991	M. Marcel Sauvageau, sem du 7 au 13 juil/68; 49hrs 1.40-$68.60 -Imp.F.0.25 Imp.P.1.10 R.desR.1.03 AssCh.80	65.42
	R-70 Sp. 1992	M.Paul-Emile Dumas,sem du 7 au 13 juil/68;45hrs 1.40 -$63.00 -Imp.F.4.05 Imp.P.3.00 R.des R.0.93	55.02
	R-70 Sp. 1993	M. Jean-Guy Roy, sem du 7 au 13 juil/68;45 hrs 1.40 -$63.00 -Imp.F.4.05 Imp.P.3.00 R.des R. 0.93	55.02
	R-70 Sp. 1994	M. Josaphat Désilets,sem du 7 au 13/7/68;28 hrs 1.40 -Imp.F.0.45 Imp.P.0.35 R.des R. 0.80 Ass.Ch.0.65	53.75
	R-70 Sp. 1995	M. Gilbert Montplaisir, sem du 7 au 13/8/68; 25hrs 1.40-$35.00 -Imp.F. 1.00 Imp.P..85 R.desR.42 Ass.Ch.35..	32.38
	R-70 Sp. 1996	M. Dickey Hayes, sem du 7 au 13/7/68; 32hrs à 1.40 -$44.80-Imp.F.1.85 Imp.P. 1.45 R.des R. 0.60	40.90
	. 1997	Mme Suzanne Jutras, sem du 14 au 20/7/68 $70.00 -Imp.F.4.95 Imp.P. 3.70 R.des R.1.05 Ass.Ch.0.95	59.35
	1998	M. Dickey Hayes, sem du 14 au 20/7/68; 40 hrs 1.40 -$56.00 -Imp.F.3.15 Imp.P.2.40 R.des R. 0.80	49.65
	1999	M. Henri Lottinville, sem du 14 au 20/7/68; 38½hrs 1.40-$53.90 -Imp.F..90 Imp.P.0.80 R.desR.76 Ass.Ch.65	50.79
	R-70 Sp. 2000	M. Hervé Brouillette,sem du 14 au 20/7/68 $110.00 -Imp.F.7.75 Imp.P.5.80 R.des R. 1.77 Ass.Ch.1.40	93.28
	R-70 Sp. 2001	Charles Gailloux & Fils, location machinerie,sem du 14 au 20/7/68; 46¼ hrs à 9.00	416.25
	R-70 Sp. 2002	M. Marcel Sauvageau,sem du 14 au 20/7/68; 45 hrs à 1.40-$63.00 Imp.Pr.0.80 R.des R.0.93 Ass.Ch.0.80	60.47
	R-70 Sp. 2003	M. Paul-Emile Dumas, sem du 14 au 20/7/68;32 hrs à 1.40-$44.80 -Imp.F.1.85 Imp.P. 1.45 R.des R. 0.60 ...	40.90
	R-70 Sp. 2004	M. Josaphat Désilets,sem du 14 au 20/7/68; 45 hrs à $2.00-$90.00 -Imp.F.3.80 Imp.P.2.85 R.desR.1.41 A.Ch.1.25	80.69
	R-70 Sp. 2005	M. Marcel Sauvageau,sem du 2 au 8 juin/68; 9 hrs à 1.40-$12.60 -R.des R. 0.02 Ass.Ch.0.10	12.48
	R-70 Sp. 2006	M. Anselme Brière,sem du 2 au 8 juin/68; 9 hrs à 1.40 -R.des R. 0.02 As.Ch. 0.10	12.48
	R-70 Sp. 2007	Mawn Entreprise Enrg. location machinerie, 3juin/68 6 hrs à 8.50	51.00
	2008	Mme Suzanne Jutras, sem du 21 au 28/7/68 $70.00 -Imp.F. 4.95 Imp.3.70 R.des R. 1.05 Ass.Ch. 0.95	59,35
	2009	M. Henri Lottinville,sem du 21 au 28/7/68; 40hrs à 1.40-$56.00-Imp.F.1.15 Imp.P.0.95 R.desR.0.80AssC.65..	52.45
	2010	M.Dickey Hayes,sem du 21 au 28/7/68; 40 hrs à 1.40 -$56.00-Imp.F.3.15 Imp.P. 2.40 R.des R.0.80	49.65
	2011	M. Gilles Hamel,sem du 21 au 28/7/68; 40 hrs à 1.40 -$56.00 -Imp.F.3.15 Imp.P. 2.40 R.des R. 0.80.....	49.65
	R-70 Sp. 2012	Charles Gailloux & Fils, location machinerie, sem du 21 au 27/7/68; 51½ hrs à 9.00 ..Barco..no.1.....	463.50
	R-70 Sp. 2013	Charles Gailloux & Fils, location machinerie, sem du 21 au 27/7/68; 36 hrs à 9.00 Barco.no.2	324.00
	R-70 Sp. 2014	M. Marcel Sauvageau, sem du 21 au 27 juil/68; 51 hrs 1.40-$71.40 -Imp.F.0.50 Imp.P.0.40 R.desR.1.08 A.Ch.95	68.47
	R-70 Sp. 2015	M. Yves Brière,sem du 21 au 27 juil/68;36 hrs 1.40-$50.40 -Imp.F.2.50 Imp.P.1.95 R.desR.0.70 Ass.Ch.0.65	44.60
	R-70 Sp. 2016	M.Normand Briers,sem du 21 au 27/7/68; 36 hrs 1.40-$50.40 -Imp.F.2.50 Imp.P.1.95 R.desR.0.70 Ass.Ch.0.65	44.60
	R-70 Sp. 2017	M.P-Emile Dumas,sem du 21 au 27/7/68; 46½hrs 1.40-$65.10 -Imp.F.4.30 Imp.P.3.20 R.desR. 0.96	56.64
	R-70 Sp. 2018	M.Jean-Guy Roy, sem du 21 au 27/7/68; 37½hrs 1.40-$52.50 -Imp.F. 2.70 Imp.P.2.10 R.desR. 0.74	46.96
	R-70 Sp. 2019	M. Gérard Brière,sem du 21 au 27/7/68; 37½hrs 1.40-$52.50 -Imp.F. 2.70 Imp.P.2.10 R.desR. 0.75	46.96
	R-70 Sp. 2020	M. Josaphat Désilets,sem du 21 au 27/7/68; 48 hrs 2.00 -$96.00 -Imp.F.4.55 Imp.F.3.40 R.des R.1.52 Ass.Ch.1.25	85.28
	R-70 Sp. 2021	M. Gilbert Momplaisir,sem du 21 au 27/7/68;29½hrs 1.40 -$41.30 -Imp.F.1.50 Imp.P. 1.25 R.desR.0.54 Ass.Ch.0.50	37.51
	R-70 Sp. 2022	M.Hervé Brouillette,sem du 21 au 27/7/68; $110.00 -Imp.F.7.75 Imp.P.5.80 R.des R. 1.77 Ass.Ch. 1.40	93.28

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

R-70 Sp. 2023	Charles Gailloux & Fils Enrg. location machinerie, sem/du 28 juil au 3 août/68 Barco.no. 1. 49 hrs 9.00-	$ 441.00
R-70 Sp. 2024	Charles Gailloux & Fils Enrg. location machinerie, sem du 28j.au 3/8/68 Barco.no.2; 34 hrs 9.00	306.00
R-70 Sp. 2025	M. Marcel Sauvageau,sem du 28j.au 3/8/68,49hrs 1.40 -Imp.F.0.25 Imp.P. 1.10 R.desR1.03 Ass.C.80	65.42
R-70 Sp. 2026	M. Gilbert Montplaisir,sem du 28j.au 3/8/68;46hrs½ 1.40 -Imp.F.4.30 Imp.P.3.20 R.desR.0.96 Ass.C.80	55.84
R-70 Sp. 2027	Gérard Brière,sem du 28j.au 3 /8/68;45 hrs 1.40 - Imp.F. 4.05 Imp.P.3.00 R.desR. 0.93	55.02
R-70 Sp. 2028	P-Emile Dumas,sem du 28j.au 3/8/68; 45hrs 1.40 -Imp.F. 4.05 Imp.P. 3.00 R.desR. 0.93	55.02
R-70 Sp. 2029	Jean-Guy Roy,sem du 28j.au 3/8/68;45 hrs 1.40 -Imp.F. 4.05 Imp.P. 3.00 R,desR, 0.93	55.02
R-70 Sp. 2030	Henri Lottinville, sem 28j.au 3/8/68;28 hrs1.40 -Imp.F.1.60 Imp.P.1.30 R.des R.0.90 Ass.Ch.0.80	34.60
R-70 Sp. 2031	Josaphat Désilets,sem du 28j au 3/8/68;48 hrs $2.00-Imp.F.4.55 Imp.P.3.40 R.desR.1.52 Ass.C.1.25	85.28
R-70 Sp. 2032	Denis Lottinville,sem du 28j,au3/8/68; 46½hrs $1.40 -Imp.F.4.30 Imp.P.3.20 R.desR.0.96	56.64
R-70 Sp. 2033	M.Hervé Brouillette,sem du 28j.au 3/8/68 $110.00 -Imp.F. 7.75 Imp.P.5.80 R.desR. 1.77 Ass.Ch.1.40	93.28
2034	M.Henri Lottinville,sem du 28j.au 3/8/68; 16hrs 1.40-$22.40 (déduction voir chèque no.2030)	22.40
2035	M.Dickey Hayes,sem du 28j.au 3/8/68; 12 hrs 1.40 -$16.80 -R.desR. 0.09	16.71
2036	M.Gilles Hamel,sem du 28j.au 3/8/68;40 hrs 1.40 -$56.00 -Imp.F.3.15 Imp.P.2.40 R.desR.0.80	49.65
2037	Mme Suzanne Jutras, sem du 28j au 3/8/68;$70.00 -Imp.F. 4.95 Imp.P.3.70 R.desR.1.05 Ass.Ch.0.95	59.35
2038	M.Adélard Toupin, salaire mois juil/68;$416.67 -Imp.F.31.75 Imp.P.22.95 R.desR.6.60 Ass.Ch.5.00	350.37
2039	M. Alfred Lacroix, contrat vidanges juillet/68..	441.66
2040	M. Roger Guilbault,maire rénumération juil/68 ..	100.00
2041	M. Maurice Toupin, cons. " " "	25.00
2042	M. Albert Hubert, " " " "	25.00
2043	M. Eloi Leblanc, " " " "	25.00
2044	M. Marcel Arcand, " " " "	25.00
2045	M. Narcisse Hinse, " " " "	25.00
2046	M. Gilles Hamel, " " " "	25.00
2047	M. Donat Roy, évaluateur, mois juin/68 140½ hrs à 1.40	196.70
2048	M. Honoré Beaumier, évaluateur, mois juin/68 140½ à 1.40- $196.70 -R,desR. 2.64	194.06
2049	M.Jean-Marie Leclerc, évaluateur mois juin/68 140½ à 2.50- $351.25 -Imp.F.3.65 Imp.P.3.10 R.des R. 5.43	339.07
2050	M.Jean-Marie Leclerc, location auto, évaluation 140½ hrs à.75 plus remise 0.30 chèque no.1944	105.68
2051	M. Pierre Martin, articles de ménage Fact.19	7.49
2052	Morin & Frères Inc. articles réparations, salle municipale F.T-34155 -26884	3.47
2053	Martin Bergeron & Fils Enrg. matériaux réparation salle municipale F.20159-3590	107.54
2054	Verrerie du Cap Enrg. réparation salle Municipale F. A-48070 -A-48110	18.87
2055	Geo. Gauvin & Fils, matériaux réparation salle municipale F.15244 - 14476	62.94
2056	M. J.D. Dufresne, Manuf.aluminium. no.civiques	13.23
2057	M. Benoît Hélie, huile à chauffage F.5481	10.32
2058	M. Richard Loranger, location machinerie pour fauchage chemin, rues de la municipalité	7.00
2059	Bureau d'Enrégistrement, mutation juin & juil/68	9.40
2060	La Co. de Téléphone Bell. mois juin & juil/68 plus frais interrurbains $5.24	32.58
2062	Hydro-Quebec, électricité "Lampes de rues" Juil/68	153.68
2061	Hydro-Québec, électricité "Salle Municipale" "	19.19
2063	Hydro-Québec, " " " Aqueduc" " "	200.91
2064	M. A.Grand'Maison, courtier d'Ass. ass. camion G.M.C. Police no.603-6294	126.00

INITIALES DU MAIRE
139
INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
140
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2065	Compteurs Neptune Québec Ltée, Transport F.11539 Aqueduc	✓ 3.60
2066	M. Adrien Grand'Maison, Courtier d'ass. surprime d'ajustement du 9 juin/67 à 68. police no.770-7240	✓ 642.54
R-70S.2067	Camille Guilbault, soudure & crochet F.no.11	✓ 5.00
R-70S.2068	La Sablière du Cap. Inc. voyages de sables à remplir le 16 & 18 juil/68	✓ 36.00
R-70S.2069	P.A.Gouin Ltée, matériaux F. V-95616	✓ 49.74
R-70S.2070	Garage Marcel Roy, essence pour travaux aqueduc ...	✓ 57.40
R-70S.2071	Canadian Johns Manville Ltd. matériaux no.661-M-64208	✓ 436.32
R-70S.2072	M. Normand Dumas, sem du 28j.au 3/8/68; 46hrs 1.40- $64.40-Imp.F.4.15 Imp.P..3.10R.desR.0.95 Ass.Cn.0.80	✓ 55.40
R-70S.2073	Ph. McCarthy Transport Inc. F.29375-31356-31602	✓ 27.75
R-70S.2074	Direct Motors Tr.&DirectMotorsEx. F.B-788572	✓ 74.73
R-70S.2075	Morin & Frères Inc. matériaux aqueduc	✓ 60.48
R-70S.2076	P.A. Gouin Ltée, 1 puller 3/4 F. W.4195	✓ 87.09
2077	Imprimerie Art Graphique, Record Aqueduc F.34360 ...	✓ 54.43
2078	Morin & Frères Inc. matériaux rép.salle municipale ..	✓ 60.49
2079	Librairie Morin Inc. F.28683-29825-29806-28858-28947	✓ 9.15
2080	Chevalier de Colomb, annonce "Programme-Souvenir" résolution no.320.	✓ 15.00
2081	Ministère du Revenu Prov. (Div Impôt) Imp.Pr.147.65 R.des R. 49.54 mois juillet/68	✓ 197.19
2082	Receveur Général du Canada Impôt Féd. juillet/68 ...	✓ 192.05
R-70S.2083	Ministère du Revenu Prov. (Div.I.)R.desR. juillet/68	✓ 73.14
2084	L.L. Roquet Inc., matériaux F. 38473 Aqueduc	✓ 16.10
R-70S.2085	Receveur Général du Canada (timbres ass.sociale)a date	✓ 51.68

La séance est levée. Total: $

Roger Guilbault Maire

Adélard Toupin Sec-Trésorier

-.-

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Séance spéciale du conseil de la municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil ce vendredi, le 30ième jour du mois d'août 1968 à 8 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin
Albert Hubert
Eloi Leblanc
Marcel Arcand
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence de son honneur le maire au fauteuil.

1- Homologuer le rôle d'évaluation de la municipalité, s'il y a lieu de le faire.

2- Etude sur les comptes d'arrérage d'eau.

CERTIFICAT DE CONVOCATION

Je, soussigné, M. Adélard Toupin, secrétaire-Trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis de convocation au lieu et à leur domicile à tous les membres du Conseil entre 1 heure et 6 heures P.M. ce 27ième jour du mois d'août 1968.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27ième jour d'août 1968,

Adélard Toupin
Secrétaire-Trésorier.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

332 CONSIDERANT, que vu l'absence de plaintes fondées, de la part des propriétaires concernés, sur la confection du rôle d'évaluation municipal, année 1968, préparé par les estimateurs.
Et vu le délai de trente (30) jours échu,
EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que le rôle d'évaluation soit homologuer et que dès ces minutes entre en vigueur le nouveau rôle d'évaluation.

ADOPTE.

INITIALES DU MAIRE
141
INITIALES DU SEC.-TRES.

La séance est levée.

Roger Guilbault Maire Albert D. Toupin Sec-Trésorier

-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des assemblées à huit (8) heures P.M. ce mardi, 3ième. jour du mois de septembre 1968, à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire au fauteuil.

333- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que les minutes des deux (2) dernières assemblées sont acceptées telles que lues.

Adopté.

334- Il est proposé, appuyé et résolu, qu'une lettre de féliciations soit transmise aux estimateurs pour leur beau travail.

Adopté.

335- Il est proposé, appuyé et résolu, que le montant de dix milles ($10,000.) dollars, soit emprunté à la Banque Canadienne Nationale, pour le règlement no.70, pour paiement des comptes à date du service d'aqueduc du Rang St-Malo ou Red-Mill" et que le maire et le secrétaire-trésorier, sont autorisés à faire les procédures requises.

Adopté.

336- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu, qu'une ~~~~ turbine soit acheté au meilleur condition du vendeur.

Adopté.

337- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand, et résolu que cent (100) compteurs soit acheté de Neptune Compteurs, Québec Limitée, grandeur 5/8. en vertu du règlement no.70.

Adopté.

338- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu unanimement qu'une subvention de mil sept-cent dollars. ($1700.oo.) soit demandé à l'Honorable Maurice Bellemare, Ministre du Travail, et Député du Comté de Champlain, concernant l'amélioration de la Rue Sicotte.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE
142
INITIALES DU SEC.-TRES.

339- Il est proposé, appuyé et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

CHEQUES:-

R-70 Spéc.	2086	Chs.Gailloux & Fils Enr. sem du 4 au lo août/68 location machinerie 43 hrs à 9.00	$ 387.00
R-70 Spéc.	2087	M. Marcel Sauvageau, rajustement, rétroactif du 10juin 236 hrs à .35-$82.60 -ImpF.1.30 ImpP.2.20 R.desR.1.28..	77.82
R-70 Spéc.	2088	M. Marcel Sauvageau,sem du 4 au 10août/68; 41 hrs 1.75- $71.75 -Imp.F.0.50 Imp.P.1.30 R.desR.1.08 Ass.Ch.95 ...	67.92
R-70 Spéc.	2089	M. Gilbert Montplaisir,sem du 4 au 10août/68 33 hrs 1.40- $46.20 -Imp.F.2.05 Imp.P.1.60 R.desR. 0.62 Ass.Ch.0.50..	41.43
R-70 Spéc	2090	M. Gérard Brière, sem.du 4 au 10 août/68-35½hrs 1.40- $49.70 -Imp.F.2.40 Imp.P.1.85 R.desR.0.69	44.76
R-70 Spéc.	2091	M. Paul-Emile Dumas, sem du 4 au 10 août/68;38hrs à 1.40- $53.20 -Imp.F. 2.85 Imp.P. 2.15 R.desR. 0.75	47.45
R-70 Spéc.	2092	M. Jean-Guy Roy, sem du 4 au 10 août/68;35½hrs à 1.40- $49.70 -Imp.F. 2.40 Imp.P.1.85 R.desR. 0.69	44.76
R-70 Spéc.	2093	M. Normand Dumas,sem du 4 au 10 août/68;36 hrsà 1.40- $50.40- Imp.F.2.50 Imp.P.1.95 R.desR.0.70 Ass.Ch.0.80...	44.45
R-70 Spéc.	2094	M. Henri Lottinville,sem du 4 au 10 août/68;34 hrs 1.75- $59.50 -Imp.F. 1.40 Imp.P. 1.15 R.desR. 86 Ass.Ch.65 ...	55.44
R-70 Spéc.	2095	M. Henri Lottinville, rajustement rétroactif du 10 juin 28 hrs à 0.35 ----------	9.80
R-70 Spéc.	2096	M. Josaphat Désilets,sem du 4 au 10/8/68; 51hrs à 2.00- $102.00- Imp.F. 5.35 Imp.P.4.00 R.desR. 1.63 Ass.Ch.1.40	89.62
R-70 Spéc.	2097	M. Denis Lottinville,sem du 4 au 10/8/68; 48 hrs à 1.40- $67.20 -Imp.F.4.55 Imp.P. 3.40 R.des R. 10.00	58.25
R-70 Spéc.	2098	M. Hervé Brouillette,sem du 4 au lo août/68 $110.00 -Imp.F.7.75 Imp.P.5.80 R.desR.1.77 Ass.Ch. 1.40	93.28
	2099	M. Gilles Hamel, sem du 4 au 10/8/68; 40 hrs à 1.40- $56.00 -Imp.F. 3.15 Imp.P. 2.40 R.desR. 0.80	49.65
	2100	M. Richard Loranger, sem du 4 au 10/8/68;8 hrs 1.40- $11.20 -Ass.Ch. 0.20	11.00
	2101	Mme Suzanne Jutras,sem du 4 au 10/8/68; $70.00 -Imp.F. 4.95 Imp.P. 3.70 R.desR. 1.05 Ass.Ch. 0.95	59.35
R-70 Spéc.	2102	Charles Gailloux & Fils Enr. sem du 11 au 17/8/68 46½ hrs à 9.00 machinerie.....	418.50
R-70 Spéc.	2103	M. Marcel Sauvageau, sem.du 11 au 17/8/68; 46 à 1.75- $80.50 -Imp.F. 1.15 Imp.P.2.05 R.desR.1.24 Ass.Ch.1.10	74.96
R-70 Spéc.	2104	M. Paul-Emile Dumas, sem.du 11 au 17/8/68; 44 à 1.40- $61.60 -Imp.F. 3.75 Imp.P.2.80 R.desR. 0.90	54.15
R-70 Spéc.	2105	M. Normand Dumas,sem du 11 au 17/8/68; 17½ à 1.40- $24.50 -Imp.F. 0.20 Imp.P.20 Ass.Ch. 20 R.desR.23	23.67
R-70 Spéc.	2106	M. Henri Lottinville, sem du 11 au 17/8/68; 44½ à 1.75 $77.88 -Imp.F. 3.40 Imp.P.2.55 R.desR. 1.20 Ass.Ch.95 ..	69.78
R-70 Spéc.	2107	M. Josaphat Désilets;sem du 11 au 17/8/68;53½ à 2.00- $107.00 -Imp.F. 5.85 Imp.P.4.35 R.desR. 1.72 Ass.Ch.1.40	93.68
R-70 Spéc.	2108	M. Gérard Brière, sem du 11 au 17/8/68; 44 à 1.40- $61.60- Imp.F. 3.75 Imp.P.2.80 R.desR. 0.90	54.15
R-70 Spéc.	2109	M. Jean-Guy Roy, sem du 11 au 17/8/68; 35 à 1.40- $49.00 -Imp.F. 2.40 Imp.P.1.85 R.desR. 0.67	44.08
R-70 Spéc.	2110	M. Gilbert Montplaisir,sem du 11 au 17/8/68; 47 hrs 1.40- $65.80 -Imp.F. 4.30 Imp.P.3.20 R.desR. 0.80 Ass.Ch.0.80	56.52
R-70 Spéc.	2111	M. Denis Lottinville, sem du 11 au 17/8/68-52 hrs 1.40- $72.80 -Imp.F. 5.20 Imp.P. 3.85 R.desR. 1.10	62.65
R-70 Spéc.	2112	M. Hervé Brouillette, sem du 11 au 17/8/68; $110.00 -Imp. F. 7.75 Imp.P. 5.80 R.des R. 1.77 Ass.Ch. 1.40	93.28
R-70 Spéc.	2113	Mme Suzanne Jutras, sem du 11 au 17/8/68; $70.00 -Imp.F. 4.95 Imp.P. 3.70 R.des R. 1.05 Ass.Ch. 0.95	59.35
R-70 Spéc.	2114	Receveur Général du Canada; Timbres Ass.Social	13.20
R-70 "	2115	Charles Gailloux & Fils Enr. Machinerie,sem du 18 au 24 août/68; 54 hrs à 9.00	486.00
R-70 "	2116	Gaston Paillé & Excavation, sem du 18 au 24/8/68; machinerie 44 hrs à 8.00	352.00
R-70 "	2117	Mme Suzanne Jutras, sem du 18 au 24/8/68; $70.00 -Imp.F. 4.95 Imp.P.3.70 R.desR.1.05 Ass.Ch. 0.95	59.35
R-70 "	2118	M. Hervé Brouillette,sem du 18 au 24 août/68 $110.00 -Imp.F.7.75 Imp.P.5.80 R.des R. 1.77 Ass.Ch. 1.40	93.28

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

chèques suite .....

R-70 Sp.2119	M. Gérard Brière, sem du 18 au 24/8/68; 45 hrs 1.40-$63.00 Imp.F.4.05 Imp.P.3.00 R.desR.0.93	$ 55.02	✓
R-70 Sp. 2120	M. Jean-Guy Roy, sem du 18 au 24/8/68;46½ à 1.40-$65.10 -Imp.F. 4.30 Imp.P.3.20 R.desR. 0.96	56.64	✓
R-70 Sp. 2121	M. Gilbert Montplaisir sem du 18 au 24/8/68;45 à 1.40-$63.00 -Imp.F.4.05 Imp.P.3.00 R.desR.93 A.Ch.80..	54.22	✓
R-70 Sp. 2122	M. Henri Lottinville,sem du 18 au 24/8/68;23½hrs 1.75-$41.13-Imp.F. 0.05 R.desR.53 Ass.Ch.0.50	40.05	✓
R-70 Sp. 2123	M. Denis Lottinville,sem du 18 au 24/8/68;46½ hrs 1.40-$65.10 Imp.F.4.30 Imp.P.3.20 R.desR. 96	56.64	✓
R-70 Sp. 2124	M. Josaphat Désilets;sem du 18 au 24/8/68;50 à2.00 $100.00-Imp.F.7.50 Imp.P.4.75 RRQ.1.59 AssCh.1.25.	84.91	✓
R-70 Sp. 2125	M.Paul-Emile Dumas,sem du 18 au 24; 46½hrs à 1.40-$65.10-Imp.F. 4.30 Imp.P.3.20 R.desR. 0.96	56.64	✓
R-70 Sp. 2126	M. Marcel Sauvageau,sem du 18 au 24; 47hrs à 1.75-$82.25 -Imp.F.1.30 Imp.P.2.20 RdesR.1.27 AssCh.1.10	76.38	✓
R-70 Sp. 2127	Receveur Général du Canada; timbres Ass.Chômage...	12.00	✓
2128	M. Roger Guilbault,maire, rénumération août/68..	100.00	✓
2129	M. Maurice Toupin, cons. " " "	25.00	✓
2130	M. Albert Hubert., " " " "	25.00	✓
2131	M. Eloi Leblanc, " " " "	25.00	✓
2132	M. Marcel Arcand, " " " "	25.00	✓
2133	M. Narcisse Hinse, " " " "	25.00	✓
2134	M. Gilles Hamel, " " " "	25.00	✓
2135	M. Adélard Toupin, salaire mois d'août/68 $416.67 -Imp.F.31.75 Imp.P.22.95 RRQ.6.60 Ass.Ch.6.25	349.12	✓
2136	M. Alfred Lacroix, contrat vidanges; août 1968....	441.66	
2137	M. Honoré Beaumier, mois juillet/68;181½ hrs 1.40 $254.10 - RRQ. 3.67 évaluation	250.43	✓
2138	M.Donat Roy, mois de juillet/68;181½ hrs 1.40 $254.10 ..... évaluation	254.10	✓
2139	M.Jean-Marie Leclerc; juillet/68;181½ hrs 2.50-$453.75-Imp.F.13.65Imp.P.10.35 RRQ.7.27 évaluation	422.48	✓
2140	M. Jean-Marie Leclerc, location machine, 181½ à 0.75-$136.13 juillet/68 évaluation	136.13	✓
2141	M.Richard Loranger,sem du 25 au 31/8/68;11 à 1.40 -$15.40 -RRQ.0.07 Ass.Ch. 0.10; égoûts	15.23	✓
2142	M. Denis Lottinville,sem du 25 au 31/8/68;10 à1.40 $14.00 (voir chèque no.2147 "déductions) égoûts..	14.00	✓
R-70 Sp. 2143	Chs.Gailloux & Fils enrg, machinerie, sem du 25au 31 août/68 49½ hrs à 9.00	445.50	✓
R-70 Sp. 2144	M.Marcel Sauvageau,sem du 25 au 31/8/68;46½ à 1.75 -$81.37 -Imp.F.1.20Imp.P.2.10 RRQ.1.26 AssCh.1.10	75.71	✓
R-70 Sp. 2145	M. P-Emile Dumas, sem du 25 au 31/8/68;45½ à 1.40-$63.70- Imp.F.4.05 Imp.P. 3.00 RRQ.0.94	55.71	✓
R-70 Sp. 2146	M. Josaphat Désilets,sem du 25 au 31/8/68;49à2.00-$98.00-Imp.F.4.85 Imp.P.3.60 RRQ.1.56 AssCh.1.25..	86.74	✓
R-70 Sp. 2147	M. Denis Lottinville,sem du 25 au 31/8/68;29 à 1.40 $40.60 -Imp.F. 2.95 Imp,P. 2.25 RRQ.78	34.62	✓ (Re:2142)
R-70 Sp. 2148	M.Jean-Guy Roy, sem.du 25 au 31/8/68;22 hrs 1.40-$30.80 -Imp.F.0.65 -Imp.P.55 RRQ. 35.	29.25	✓
R-70 Sp. 2149	M.Hervé Brouillette,sem du 25 au 31 août/68 $110.00 -Imp.F.7.75 Imp.P.5.80 RRQ.1.77 Ass.Ch.1.40	93.28	✓
R-70 Sp. 2150	Mme Suzanne Jutras,sem du 25 au 31/8/68; $70.00 -Imp.F.4.95 Imp.P.3.70 RRQ.1.05 AssCh.0.95.....	59.35	✓
2151	M. Eloi Leblanc; remboursement Fact.T-35173 matériaux Morin & Frères	4.78	✓
2152	Imprimerie Lacoursière Inc. papeterie F.18068	29.93	✓
2153	M.Benoît Hélie; huile à chauffage fact. 6181	7.41	✓
2154	M. Achille Lottinville, mois d'août/68 collection licences de chiens 9 hrs à 1.40	12.60	✓
2155	M. Jean-Noel Arcand, location machinerie,fauchage route Red-Mill, 2 hrs à 5.00	10.00	✓
2156	Spécialités Beauchamp Enr. articles ménage f.45800	16.80	✓
2157	La Co. de Téléphone Bell: mois août/68;	20.05	✓
2158	Hydro-Québec, électricité mois août."Salle Munic"	13.87	✓
2159	Hydro-Québec, " " " "Lampes de rues"	153.68	✓
2160	Hydro-Québec, " " " "Aqueduc"	200.65	✓
2161	La Corporation du Co.Champlain;répartition générale du 17/7/68 - Unité sanitaire - échange chèque	1531.20	✓
2162	M. Philippe Francoeur, remboursement pour déneigement$150.00,éclairage rue$15.75-compte d'eau Maurice Beaudin.	202.55	✓

INITIALES DU MAIRE
143
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
144
INITIALES TRÉSORIER

	2163	Morin & Frères Inc. articles ménage F.31895	✓ 0.86
	2164	Librairie Morin Inc. papeterie & articles bureau F.B-29033-29176-29285-29088-29146	✓ 63.98
	2165	Loranger & Molesworth Ltd. 1 cadre, 6 couvercles de manhole fact. M-4150 égoûts.....	✓ 44.15
R-70 Spéc.	2166	Loranger & Molesworth Ltd. matériaux f. M-3875	✓ 7.56
R-70 Spéc.	2167	La Co, Dollard Construction Ltée. machinerie 8½ hrs à $18.00- 1 homme suppl.4½ à 4.00 no.L-2068-L-2073	✓ 171.00
R-70 Spéc.	2168	Garage Marcel Roy, essence et réparation-14516-14585...	✓ 11.06
R-70 Spéc.	2169	Garage Beaumier Enrg. essence camion f.C-2858-2886-2896-1257-1282	✓ 32.55
R-70 Spéc.	2170	Cap Fire Service Reg'D. réparation hose f. no.8178	✓ 2.70
R-70 Spéc.	2171	Direct Winter Tr.& Direct Motor Express f.B-788572	✓ 101.64
~~R-70 Spéc.~~	~~2172~~	~~Ph.McCarthy Transport Inc. f. M-33779 ...~~ Nul.	~~13.88~~
R-70 Spéc.	2173	Canadian JohnsManville Co. Ltd. f.N-90-M-6264TP-Mn-11-M-71847-TP Mn-11-M-64440TP- 661-M-64252TP.	✓ 951.09
R-70 Spéc.	2174	Loranger & Molesworth Ltd. matériaux F.M-4147-4149-4151-4152-4153-4256-4257-4258-4259-4260-4261-4262-4263.....	✓ 8270.73
R-70 Spéc.	2175	Receveur Général du Canada. Timbres ass.Chômage	✓ 25.00
----Rég...	2176	Receveur Général du Canada. timbres postaux "bureau"...	✓ 10.00
R-70 Spéc.	2177	Ministère du Revenu Prov. (Div. Impôt) Impôt Prov. mois d'août/68 $152.85 - R.des Rentes $121.90	✓ 274.75
R-70 Spéc.	2178	Receveur Général du Canada -Impôt Féd. août 1968.....	✓ 198.20

Total: $

La séance est levée.

Roger Guilbault Maire

Sec-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
Cap-de-la-Madeleine, P.Q.

Session spéciale du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue à la salle municipale de la dite municipalité vendredi le 13 septembre 1968 à 8hrs 15. P.M. et que la dite session a été convoquée verbalement par son Honneur le Maire Roger Guilbault à laquelle étaient tous présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence de son honneur le Maire au fauteuil.
Les sujets à l'étude: Les congrès - La lecture du courrier à date et les Loisirs. Tous les autres sujets ont été discutés du consentement unanime du Conseil.

340- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu unanimement, que des remerciements soient transmis à l'Honorable Maurice Bellemare, Ministre du Travail et Député du Comté de Champlain, relativement à l'asphaltage de la Route St-Maurice ainsi que pour les travaux en cours du Rang. St-Malo.

Adopté.

✓ 341- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, qu'un montant de $25.00 soit souscrit au sous Comité des Loisirs de Red-Mill pour le tournoi de fer.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Liée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
145
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

342- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le secrétaire-trésorier M. Adélard Toupin soit autorisé à prendre une semaine de vacances payées, du 22 au 28 septembre 1968.

Adopté.

343- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le montant de $75.00 soit voté au secrétaire-trésorier pour assister au Congrès des Secrétaire-Trésorier à Québec.

Adopté.

344- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le montant de $150.00 soit voté à M. le Maire pour assister au Congrès du Conseil de Comté.

Adopté.

345- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que le montant de $200.00 soit voté pour subvenir aux dépenses de la soirée canadienne à Sherbrooke le 28 septembre courant.

Adopté.

346- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M, le conseiller Albert Hubert et résolu que le montant de 11 mois du revenu du loyer municipal, en date du 1er juillet/67 au 1er juin/68 soit payé au Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. soit le montant de $330.

Adopté.

347- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu qu'une demande soit faite à la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, que lorsque la Commission Scolaire sera décidé de vendre l'école de St-Malo, notre municipalité serait intéressée à l'acheter. Dans ce cas auriez-vous l'obligeance de nous le laisser savoir.

Adopté.

348- Considérant que le parcours des autobus scolaires sur nos rues demande plus d'entretien comme chemin d'hiver.
En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu que ces rues soient subventionées comme chemin d'hiver, par le Gouvernement Provincial.

Adopté.

Le maire propose que la séance est levée.

Roger Guilbault Maire Adélard Toupin

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalite de Ste-Marthe
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des assemblées à huit(8) heures P.M. ce mardi, 1er jour du mois d'octobre 1968, à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le maire, Roger Guilbault,
MM. les conseillers, Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

INITIALES DU MAIRE
146
INITIALES DU SEC.-TRES.

349- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu que les minutes des deux dernières assemblées sont acceptées telles que lues..

Adopté.

350- Il est proposé, appuyé et résolu, que le montant de vingt-cinq dollars ($25.00) soit voté au maire pour frais de représentation aux funérailles de l'Honorable Daniel Johnson à Bagot.

Adopté.

351- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que la demande de M. Jean-Marie Beaudoin pour un permis d'un parc de Maisons Mobiles sur le lot cadastral 16 est accordé.

Adopté.

352- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que la salle municipale, soit laissée à la Co. Raynolds Aluminium du Canada pour les cours de formation des contres-maîtres de leur compagnie, du 4 au 29 novembre 1968.

Adopté.

353- Il est proposé, appuyé et résolu, que les mutations du mois d'août sont acceptées.

Adopté.

354- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert, qu'une gratte soit engagé pour le nivellement de certaines rues de la Municipalité qui sont en mauvais état.

Adopté.

355- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc, que de la pierre et du sable soient achetés pour le besoin de certaines rues de la Municipalité.

Adopté.

356- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que des remerciements soient transmis aux employés du poste C.H.L.T. T.V. Sherbrooke ainsi qu'à M. Louis Bilodeau pour leur aimable hospitalité.

Adopté.

357- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu que M. Achille Lottinville soit engagé pour faire la lecture des compteurs d'eau à $1.40 l'heure.

Adopté.

358- Il est proposé, appuyé et résolu que la documentation concernant la statistique du dernier recensement du Québec. Notre municipalité serait intéressé à la recevoir.

Adopté.

359- Considérant, en présence de la perte douloureuse que la Province de Québec vient de subir, en la personne de l'Honorable Daniel Johnson, Premier Ministre de la Province et de la perte encore plus cruelle qui frappe ses parents et ses proches, il est résolu unanimement:-

Que c'est rendre un juste tribut à la mémoire du défunt et d'exprimer tous nos regrets de son décès et tout le deuil que nous ressentons du départ de ce grand patriote, digne de notre respect et de notre estime, que nous offrons à sa famille nos plus sincères condoléances dans leur légitime affliction, que ce témoignage cordial de sympathie et de deuil soit transmis à Mme Johnson par le secrétaire de cette municipalité.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

360- En présence de la perte douloureuse que la Province de Québec vient de subir en la personne de l'Honorable Daniel Johnson, Premier Ministre de la Province.

Il est résolu par les membres du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, d'offrir à tous les membres du Cabinet Provincial nos plus sincères condoléances dans leur légitime affliction. Que ce témoignage de sympathie et de deuil soit transmis à l'Honorable Jean-Jacques Bertrand, Ministre de la Justice ainsi qu'à l'Honorable Maurice Bellemare, Ministre du Travail et Député du Comté de Champlain par le secrétaire de cette Municipalité.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE 147 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

361- Il est proposé, appuyé et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

CHEQUES;-

R-70 Sp.	2179-	Chs. Gailloux & Fils Enr. sem. du 1er au 7 sept/68 machinerie, 40h. à 9.00	$ 360.00
R-70 Sp.	2180	Marcel Sauvageau, sem.du 1er au 7 sept/68; 29h.à1.75-$50.75 Fête du Travail; 9h.à 2.63-23.67 -Imp.F.70 Imp.P.1.55 RRQ.1.13 Ass.Ch. 0.95	70.09
R-70 Sp.	2181	Paul-Emile Dumas, sem.du 1er au 7 sept/68;24h.à 1.40; Fête du Tr.9h.à 2.10; -Imp.F. 2.70 Imp.P.2.10 RRQ.0.74	46.96
R-70 Sp.	2182	Josaphat Désilets, sem du 1 au 7/9/68; 34h.à 2.00; Fête du Tr. 10h. à 3.00; -Imp.F.4.85- Imp.P.3.60 RRQ.1.56 Ass.C.1.25	86.74
" " "	2183	Jean-Guy Roy, sem.du 1 au 7 sept;24h.à 1.40; Fête du Tr. 9 hrs à 2.10; -Imp.F. 2.70 -Imp.Pr. 2.10 RRQ. 0.74	46.96
" " "	2184	Hervé Brouillette, sem du 1 au 7/9/68; $110.00-Fête du Tr. 10½h.à 3.00- Imp. F.12.35 Imp.P. 9.35 RRQ.2.34 Ass.Ch.1.40	116.06
" " "	2185	Suzanne Jutras, sem.du 1 au 7/9/68; $70.00 -Imp.F. 4.95 Imp.P. 3.70 RRQ. 1.05 Ass.Ch.0.95	59.35
égoûts	2186	Richard Loranger, sem du 1 au 7/9/68; 9h.à 1.40-$12.60 Ass.Ch. 0.10 RRQ. 0.02	12.48
égoûts	2187	Renald Courteau, sem du 1 au 7/9/68; 9h.à 1.40-$12.60 -RRQ. 0.02	12.58
	2188	Jean-Louis Loranger, sem du 1 au 7 sept/68;14½h.à 1.40 -$20.30 -RRQ. 0.16	20.14
R-70 Sp.	2189	Receveur Général du Canada; sem.du 1 au 7/9/68;Timbres Ass.Ch.	9.10
R-70 Sp.	2190	Chs.Gailloux & Fils Enr. sem du 8 au 14 sept/68; location machinerie 44h. à 9.00	396.00
R-70 Sp.	2191	Marcel Sauvageau, sem. du 8 au 14/9/68; 44h½ à 1.75-$77.87 -Imp.F.0.90 Imp.P.1.80 RRQ. 1.19 Ass.Ch.0.95	73.03
" " "	2192	Josaphat Désilets, sem du 8 au 14/9/68; 45½h. à 2.00-$91.00 -Imp.F. 3.80 Imp.Pr.2.85 RRQ.1.43 Ass.Ch.1.25	81.67
" " "	2193	Hervé Brouillette, sem.du 8 au 14/9/68 $110.00 -Imp.F.7.75 Imp.P. 5.80 RRQ. 1.77 Ass.Ch. 1.40	93.28
R-70 Sp.	2194	Suzanne Jutras, sem du 8 au 14 sept/68; $70.00 -Imp.F.4.95 Imp.P.3.70 RRQ. 1.05 Ass.Ch.0.95	59.35
	2195	Comité des Loisirs Ste-Marthe Inc. (Red-Mill) Rés. 341....	25.00
	2196	Adélard Toupin, Congrès Secrétaire-Trés. résolution.342...	75.00
	2197	Comité des Loisirs Ste-Marthe Inc. résolution no,346.....	330.00
	2198	Roger Guilbault, frais voyage pour Soirée Canadienne à Sherbrooke rés. no. 345	200.00
R-70 Sp.	2199	Chs.Gailloux & Fils Enr. sem. du 15 au 21/9/68;40h.à 9.00-	360.00
" " "	2200	Josaphat Désilets, sem du 15 au 21/9/68;41h. à 2.00-82.00 -Imp.F. 2.85 Imp.P. 2.20 RRQ.1.27 Ass.Ch,1.10	74.58
" " "	2201	Richard Loranger, sem.du 15 au 21/9/68;40h. à 1.75-$70.00 -Imp.F. .40 Imp.P. .65 RRQ.1.05 Ass.Ch..95	66.95
" " "	2202	Marcel Sauvageau, sem du 15 au 21/9/68;12h. à 1.75-$21.00 -RRQ. 0.17 Ass.Ch. 0.20	20.63
" " "	2203	Gilbert Montplaisir, sem du 15 au 21/9/68;12h.à1.40-$16.80 -RRQ.0.10 Ass.Ch. .09	16.61
" " "	2204	Hervé Brouillette, sem du 15 au 21/9/68; $110.00 -Imp.F. 7.75 -Imp.P.5.80 RRQ. 1.77 Ass.Ch. 1.40	93.28
" " "	2205	Suzanne Jutras, sem du 15 au 21/9/68; $70.00 -Imp.F.4.95 Imp.P. 3.70 RRQ. 1.05 Ass.Ch. 0.95 ,,.....	59.35
" " "	2206	Receveur Général du C. sem du 8 au 14/9/68; timbres Ass.Ch. " 15 au 21	18.50

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE — INITIALES DU SEC.-TRÉS.

148

chèques suite .....

	2207	Roger Guilbault, congrès des Maires, résolution no.344	$ 150.00
R-70 Sp.	2208	Chs-Gailloux & Fils Enr. sem. du 22 au 28/9/68;4h.à 9.00	36.00
R-70 Sp.	2209	Josaphat Désilets, sem du 22 au 28/9/68; 40h.à 2.00- $80.00 -Imp.F. 2.65 Imp.P. 2.05 RRQ.1.23 Ass.Ch.1.10...	72.97
R-70 Sp.	2210	Richard Loranger, sem du 22 au 28/9/68; 40h.à 1.75- $70.00 -Imp.F. 0.40 Imp.P. 0.65 RRQ. 1.05 Ass.Ch.0.95 ..	66.95
R-70 Sp.	2211	Marcel Sauvageau, sem du 22 au 28/9/68;8h. à 1.75- $14.00 -RRQ.0.04 Ass.Ch. 0.10	13.86
R-70 Sp.	2212	Gilbert Montplaisir, sem du 22 au 28/9/68; 8h.à 1.40- $11.20 -Ass.Ch.0.10.....	11.10
R-70 Sp.	2213	Hervé Brouillette, sem du 22 au 28/9/68; $110.00 -Imp.F. 7.75 Imp.P. 5.80 RRQ. 1.77 Ass.Ch. 1.40	93.28
R-70 Sp.	2214	Suzanne Jutras sem du 22 au 28 sept/68; $70.00 -Imp.F. 4.95 Imp. P.3.70 RRQ. 1.05 Ass.Ch. 0.95	59.35
	2215	Roger Guilbault, rénumération maire mois sept/68	100.00
	2216	Maurice Toupin, " " " cons, " "	25.00
	2217	Albert Hubert, " " " " " "	25.00
	2218	Eloi Leblanc, " " " " " "	25.00
	2219	Marcel Arcand, " " " " "	25.00
	2220	Narcisse Hinse, " " " " "	25.00
	2221	Gilles Hamel, " " " " "	25.00
Aqueduc	2222	Adélard Toupin, salaire mois sept/68 $416.67, -Imp.F. 31.75 Imp.P. 22.95 RRQ. 6.60 Ass.Ch.5.00	350.37
	2223	Alfred Lacroix, contrat vidange mois sept/68	441.66
	2224	Richard Loranger, voyage à la banque 6 sep/68	1.50
	2225	Camille Arcand, voyage à la banque 12 sept/68	1.50
	2226	Formules Municipales Ltée, Fact. 8743- 8991	12.66
	2227	Imprimerie Lacoursière Inc. papeterie Bureau F. 18196...	1.95
	2228	Paul Gervais épicier, articles ménage "bureau" f.27	2.10
	2229	Canadian Pacific Télécommunications, télégramme "Décès du Premier Ministre Johnson	1.85
	2230	Librairie Morin Inc. articles & papeterie bureau F.B-29795	8.39
	2231	Adélard Toupin, remboursement frais d'avis-Timbres Ass.Ch- enrégistrement	16.82
	2232	Bell Teléphone du Canada, compte mois Sept & appels interr.	15.51
	2234	Hydro-Québec, électricité "Bureau " mois sept/68	15.49
	2233	Hydro-Québec, " " "Lampes du Rues" " "	153.68
Aqueduc	2235	Hydro-Québec, " " " Aqueduc" " " "	190.30
	2236	Bureau d'enrégistrement, mutations mois d'août/68	2.90
	2237	Roger Guilbault, frais voyage "Funérailles l'Honorable Daniel Johnson à Bagot résolution no.350	25.00
R-70 Sp.	2238	Paul Guilbault Inc. transport matériaux f. 48067	13.44
R-70 Sp.	2239	Halls Motor Transit Co.." " " " f. 27755	49.35
R-70 Sp.	2240	Carrière St-Maurice Inc. Voyage de pierre le 16 & 20 août	82.58
R-70 Sp.	2241	Carrière St-Louis, voyage de pierre le 8 août/68	118.40
R-70 Sp.	2242	Compteurs Neptune Qué. Ltée, 60 compteurs & 120 accoupleurs f. M-11698	1939.80
R-70 Sp.	2243	Canadian Johns Manville Co. Ltd. F.MN-11-M-71848TP. MN-11-M-71855TP	133.92
R-70 Sp.	2244	Cap Isolation Ltée, métériaux f.17342-17357-17358-17372	4917.33
R-70 Sp.	2245	Loranger & Molesworth Inc. F.01609-03662-02333-cr.f.15891	655.87
R-70 Sp.	2246	Morin & Frères Inc. F.32377-32341-32758-33273	66.87
--------	2247	Eloi Leblanc, remboursement sur crédit Morin&Frèresf.34155	2.60
R-70 Sp.	2248	Garage Marcel Roy, essence & réparation mois août & sept/68 état de compte	122.28
R-70 Sp.	2249	Receveur Général du Canada, Imp.Féd. mois sept/68	109.10
R-70 Sp.	2250.	Ministre du Revenu du Québec, Imp.P. 84.05 RRQ 60.68 Sept.	144.73

13235.15

Le maire propose que la séance est levée.

Roger Guilbault maire — Adélard Toupin sec-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session spéciale du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de la Madeleine, tenue à la salle municipale, vendredi le 18 octobre

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

1968, à 8 hrs P.M. et qu'il sera pris en considération les sujets suivants: - SAVOIR:
1- Etude concernant l'égoût.

2- Correspondance du cours d'eau GUILBAULT & CARON.

3- Lecture du courrier et correspondance à date.

INITIALES DU MAIRE
149
INITIALES DU SEC.-TRES.

Comme tous les membres du conseil étaient présents, tous les suivants ont été discutés.

A cette assemblée spéciale étaient présents: SAVOIR;-

Son honneur le maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupim,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

CERTIFICAT DE CONVOCATION;

Je, soussigné, M. Adélard Toupin, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis de convocation au lieu et à leur domicile à tous les membres du Conseil entre 1 hre et 6 heures P.M. ce 15ième jour du mois d'octobre 1968.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15ième jour du mois d'octobre 1968.

Secrétaire-Trésorier.

362- Considérant la proposition de M. Marcel Arcand pour 10 couverts de fonte Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par le conseiller Eloi Leblanc et résolu que le nombre de couvert de fonte pour égoût soit de 24 pouces avec le percage de(4) quatre trous et que le secrétaire est autorisé a donnér la commande pour le nombre déterminé après l'inspection et que la soumission de Saillant Inc. est acceptée et que l'inspecteur municipal est autorisé à faire les travaux de posage.

Adopté.

363- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que quelques numéros civiques soient achetés pour les nouveaux propriétaires.

Adopté.

364- Il est proposé appuyé et résolu, que le paiement du salaire du Secrétaire Trésorier soit transféré au compte de l'aqueduc rétroactif au ler septembre 1968, règlement 59A.

Adopté.

365- Il est proposé appuyé et résolu, que le montant de $12.00 dollars versement annuel au rachat des Rentes Seigneuriales c-à-d- au syndicat national

Adopté.

366- Il est proposé, appuyé et résolu unanimement, que conformément aux dispositions de la Loi des Chemins de Ferdu Canada, (Statuts revisés du Canada, 1952, Chap.234, Art.378, Par. 2) ce Conseil, par les présentes, approuve l'emplacement des lignes de téléphones, tant aériennes, que souterraines, de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, déjà construites dans les limites de cette Municipalité, et consent à ce que la dite Compagnie construise toutes les lignes aériennes ou souterraines dont elle pourra avoir besoin, pourvu que le choix de l'emplacement de ces dernières soit assujéti à l'approbation de l'Inspecteur Municipal de cette Municipalité dont l'approbation liera la Municipalité.

Que ce Conseil par les présentes la dite Compagnie à émonder tous les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grandes routes, squares et lieux publics de cette Municipalité de façon qu'ils ne gênent en

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
150
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

rien les dites lignes de téléphone; cet émondage devra être fait sans dommages inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie"

Adopté.

367- Il est proposé par M. le Conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que les comptes suivants sont acceptés, que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

CHEQUES:

R-70 Sp.	2251	Chs. Gailloux & Fils Enr. sem, du 29sept au 5 oct/68 machinerie, 35h. à 9.00	$ 315.00
R-70 Sp.	2252	M. Josaphat Désilets, sem du 29sept au 5 oct; 42h. à 2.00-$84.00 -Ass.Ch.1.10 Imp.F.3.10 Imp.P.2.35RRQ1.30	76.15
R-70 Sp.	2253	Marcel Sauvageau, sem du 29sept au 5oct; 31h à 1.75-$54.25 -Ass.Ch.0.65 Imp.P.0.25 RRQ.0.77	52.58
R-70 Sp.	2254	Gilbert Montplaisir,sem du 29s au 5oct;30h.à 1.40-$42.00 -Ass.Ch.0.50 Imp.F.1.60 Imp.P. 1.30 RRQ.0.55	38.05
R-70 Sp.	2255	Hervé Brouillette, sem du 29s.au 5oct; $110.00 supplém. 3h.à 3.00- Ass.Ch.1.40 Imp.F.8.90 Imp.P.6.65 RRQ.1.93	100.12
R-70 Sp.	2256	Suzanne Jutras, sem du 29s.au 5oct; $70.00 -Ass.Ch.0.95 Imp.F. 4.95 Imp.P.3.70 RRq.1.05	59.35
R-70 Sp.	2257	Chs-Gailloux & Fils Enrg. machinerie, sem du 6 au 12oct 13 hrs à 9.00	117.00
R-70 Sp.	2258	Josaphat Désilets,sem du 6 au 12oct; 40hà 2.00-$80.00 -Imp.F.2.65 Imp.P.2.05 RRQ.1.23 Ass.Ch.1.10	72.97
R-70 Sp.	2259	Richard Loranger, sem.du 6 au 12oct/68;30h.à1.75-$52.50 Imp.Pr.0.20 RRQ.0.93 Ass.Ch.0.80 voir chèque no.2264	50.57
R-70 Sp.	2260	Marcel Sauvageau, sem du 6 au 12oct/68; 9h.à1.75-$15.75 -Ass.Ch. 0.10 RRQ. 0.08	15.57
R-70 Sp.	2261	Anselme Brière, sem du 6 au 12 oct/68;3h.à 1.75	5.25
R-70 Sp.	2262	M. Hervé Brouillette,sem du 6 au 12 oct/68;$110.00-Imp.F 10.45 Imp.P.7.90 RRQ.2.10 Ass.Ch.1.40 voir chèque 2266..	88.15
R-70 Sp.	2263	Suzanne Jutras, sem du 6 au 12 oct/68; $70.00 -Imp.F. 4.90 Imp.P.3.70 RRQ.1.05 Ass.Ch.0.95	59.35
égoûts	2264	Richard Loranger, sem du 6 au 12 oct; 6h.à1.75-$10.50 Re: chèque no.2259 pour déductions	10.50
égoûts	2265	Jean-Louis Loranger, sem du 6 au 12oct/68;4½h.à 1.40-	6.30
Aqueduc	2266	Hervé Brouillette, supplémentaire le 12oct/68; 6h.à $3.00-$18.00 Re: chèque no.2262 pour déductions	18.00
R-70 Sp.	2267	Garage Marcel Roy, essence fact. no.14760	4.00
R-70 Sp.	2268	Chs-Ed. Lamothe Inc. Connection de la pompe F. 9226-5126-5122	1379.57
R-70 Sp.	2269	Germain & Frères Limitée, matériaux F. C-77035	10.34
R-70 Sp.	2270	Robert Morse Corp. Ltd. matériaux F. MF-2349	30.20
R-70 Sp.	2271	Morin & Frères Inc. F.34611-34416-35972-36165	12.54
R-70 Sp.	2272	Loranger & Molesworth Inc. F. 2339-4690-4691-4148 crédit sur la fact.4148 - $140.40	278.72
R-70 Sp.	2273	M. Adélard Toupin, remboursement Timbres Ass.Ch. 26sept $2.30 -28sept $10.00 -8 oct. $11.40	23.70
	2274	Cyrille Massicotte, épicier. breuvage pour visiteursf.19	8.48
	2275	Camille Arcand, 2 voyages à la banque le 7 & 8 oct/68	3.00
	2276	Royal Valois, voyage sable traverse de Red-Mill	107.25
	2277	Pierre Martin, 1 gal. cire pour bureau f. 39	4.86
	2278	Librairies Morin Inc. articles de bureau F. B-30560	1.82
	2279	Lebrun & Lamothe, avocats, service professionnels rendus du 20 fév. au 3 oct/68	85.00
	2280	Les Editions de la Place Inc. Revues"Les Municipalitésdu Québec"	24.00
	2281	Bureau d'Enrégistrement du Co. Champlain "Mutations mois septembre 1968	2.90
	2282	Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneuriales résolution no, 365	12.00
	2283	Eloi Leblanc, remboursement crédit chez Morin & Frères fact. 26884 -chèque 2052.....	.87
		Total:	$ 3074.16

Le maire propose que la séance est levée.

Roger Guillaud — maire Adélard Toupin sec-trés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

INITIALES DU MAIRE
151
INITIALES DU SEC.-TRES.

Session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des assemblées à huit (8) heures P.M. ce mardi, 5ième jour de novembre 1968, à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le maire, Roger Guilbault,
MM. les conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

368- Il est proposé, appuyé et résolu, que les minutes de la session régulière et des deux assemblées spéciales sont acceptées.

Adopté.

369- Il est proposé, par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le coordinateur M. Alfred Lafrenière du groupe 641 de la Protection Civile du Québec, soit invité à rencontrer les membres du conseil et ses officiers pour compléter les plans d'urgence de notre Municipalité et un relevé des ressources, considérant que cette rencontre nous serait favorable pour le 15 de novembre 1968 à 7½ heures P.M.

Adopté.

370- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que les mutations du mois d'octobre/68 sont acceptées.

Adopté.

371- Il est proposé, appuyé et résolu, que le montant de $10.00 soit payé à le Compagnie d'Assurance Générale de Commerce, pour le réclamant M. Michel Duquet.

Adopté.

372- Il est proposé, appuyé et résolu, que le montant de $10.00 soit remboursé à M. le Maire Roger Guilbault, pour don au sportif Albert Lebel à l'occasion d'une fête en son honneur.

Adopté.

373- Il est proposé, appuyé et résolu, que le montant de $40.00 soit remboursé à M. le Maire Roger Guilbault, pour démarches à Québec avec les échevins pour aqueduc et diverses.

Adopté.

374- Il est proposé, par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, qu'une demande soit faite à M. René Matte, député du Comté de Champlain pour avoir la malle rurale concernant le Rue Sicotte de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

375- Avis de motion: par M. le conseiller Gilles Hamel pour changer le nom du Rang des Grandes Prairies pour Boulevard des Prairies, soit à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

376- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que le montant de $11.30 et de $22.02 soit payé au Receveur Général du Canada, pour assurance sociale, et que la méthode de paiement en bloc mensuel soit adopté pour les paiements à venir, c-à-d. à partir du 1er novembre 1968.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
152
INITIALES DU SEC.-TRES.

377- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que le 3ème versement sur le solde de $1,200.00 à la Caisse Populaire de Ste-Madeleine sur l'acquisition de la Salle Municipale, que le montant de DEUX CENTS Dollars ($200.00) soit versé en capital ainsi que les intérêts accrus sur le dit solde, au terme d'un billet souscrit en date du 16 septembre 1955. soit en intérêts $63.08.

Adopté.

378- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que deux coffres-forts de la Municipalité soient réparés et que Monsieur Cooke soit autorisé à faire l'ouverture d'un coffre-fort.

Adopté.

379- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le contrat de vidanges pour l'année 1969 soit accordé à Monsieur Alfred Lacroix, pour la somme de $5,500.00 piastres, reparti en 12 paiements mensuels c-à-d. du 1er janvier 1969.

Adopté.

380- AVIS de Motion: M. le conseiller Eloi Leblanc donne un avis de motion pour qu'un règlement d'emprunt par obligations au montant de $20,500.00, pour payer le coût excédentaire des travaux autorisés en vertu du règlement no.70 soit à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

381- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que les comptes suivants soient payés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

CHEQUES:

R-70 Sp.	2284	M. Arthur Arcand, location tracteur-10oct/68; 4h.à$6.00-	$ ✓	24.00
R-70 Sp.	2285	Josaphat Désilets, sem du 13 au 19 oct/68; 28h.à 2.00 -$56.00 -Imp.F.0.45 Imp.P.0.35 RRQ.0.80 Ass.Ch.0.65	✓	53.75
R-70 Sp.	2286	Marcel Sauvageau, sem du 13 au 19oct/68; 6h à 1.75 -$10.50 -Ass.Ch. 0.10	✓	10.40
R-70 Sp.	2287	Suzanne Jutras, sem du 13 au 19 oct/68; $70.00 -Imp.F. 4.95 Imp.P. 3.75 RRQ. 1.05 Ass.Ch. 0.95	✓	59.35
R-70 Sp.	2288	Hervé Brouillette, sem du 13 au 19 oct/68; $110.00- Imp.F.9.85 Imp.P. 7.40 RRQ. 2.04 Ass.Ch.1.40	✓	89.31
voirie	2289	Hervé Brouillette, sem du 13 au 19 oct/68; supplémentaire 5 hrs à $3.00	✓	15.00
R-70 Sp.	2290	Receveur Général du Canada, timbres Ass.Soc. à date ....,	✓	18.30
R-70 Sp.	2291	Josaphat Désilets, sem du 20 au 26 oct/68; 24h. à $2.00 - RRQ. 0.66 Ass.Soc. 0.50	✓	46.84
R-70 Sp.	2292	Hervé Brouillette, sem du 20 au 26 oct/68;$110.00 -Imp.F. 7.75 Imp.P. 5.80 RRQ.1.77 Ass.Ch. 1.40 .....,	✓	93.28
Aqueduc	2293	Suzanne Jutras, sem du 20 au 26 oct/68;$70.00 -Imp.F. 4.95 Imp.P. 3.70 RRQ. 1.05 Ass.Ch. 0.95	✓	59.35
	2294	M. Roger Guilbault, maire, rénumération oct/68	✓	100.00
	2295	M. Maurice Toupin, cons, " " "	✓	25.00
	2296	M. Albert Hubert, " " " "	✓	25.00
	2297	M. Eloi Leblanc, " " " "	✓	25.00
	2298	M. Marcel Arcand, " " " "	✓	25.00
	2299	M. Narcisse Hinse, " " " "	✓	25.00
	2300	M. Gilles Hamel, " " " "	✓	25.00
Aqueduc	2301	M. Adélard Toupin, salaire du mois oct/68; $416.67 -Imp.F. 31.75 Imp.P.22.95 RRQ. 6.60 Ass.Ch. 5.00	✓	350.37
aqueduc	2302	Suzanne Jutras, sem du 27oct au 2 nov/68; $70.00 -Imp.F.4.95 Imp.P.3.70 RRQ.1.05 Ass.Ch.0.95	✓	59.35
	2303	Alfred Lacroix, contrat vidange mois oct/68	✓	441.66
	✓2304	M. Benoît Hélie, huile à chauffage fact. 6700-6597	✓	19.39
Aqueduc	2305	Mme Rolland Jutras, remboursement timbres-postaux	✓	21.00
	2306	M. Pierre Martin, articles de ménage "Salle Municipale"..	✓	10.66
	2307	M. Maurice Toupin, remboursement plaque & gravure à la Bijouterie Trois-Rivières.	✓	2.57
	2308	Librairie Morin Inc. papeterie & articles de bureau f. 30690 - 30795	✓	7.51

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
153
INITIALES DU SEC.-TRES.

	2309	La Co. de téléphone Bell du Canada, compte tel. du mois sept/68 & appels interrurbains .....$	20.10
	2310	Hydro-Québec, électricité mois oct/68 "Bureau"	14.42
	2311	Hydro-Québec, " " " "Lampes de rues	153.68
	2312	Hydro-Québec, " " " "Aqueduc"	181.57
	2313	Formules Municipales Ltée, papeterie "bureau"	17.25
Aqueduc	2314	Garage Marcel Roy, huile pour pompe F.5030	11.34
R-70 Sp.	2315	Garage Marcel Roy, essence camion F.1384-1376-1352-1553	27.79
R-70 Sp.	2316	P.A.Gouin Ltée, matériaux F. 36411-36203	13.33
R-70 Sp.	2317	M.ELECTRIQUE Ltée, réparation f.A-2778	52.63
R-70 Sp.	2318	Loranger & Molesworth Inc. matériaux f.4722-3641-3691	212.17
R-70 Sp.	2319	Georges Pruneau, ouvrage batisse des pompes ..	90.00
R-70 Sp.	2320	La Co. de Téléphone Bell du Canada, frais pour réparer lignes téléphoniques brisées	15.98
R-70 Sp.	2321	Saillant Inc. matériaux F.172891-173033-181789	96.60
R-70 Sp.	2322	M. Hervé Brouillette, sem. du 27oct au 2 nov/68 Imp.F. 7.75 Imp.P.5.80 RRQ.1.77 Ass.Ch.1.40 ..	93.28
R-70 Sp.	2323	Marcel Sauvageau, sem du 27oct au 2 nov; 13h. 1.75-$22.75 Ass.Ch. 0.20 RRQ. 0.20	22.35
R-70 Sp.	2324	Josaphat Désilets, sem du 27oct au 2nov; 36h. 2.00- Imp.F. 2.65 Imp.P.2.05 RRQ.1.23 AssCh.1.10	64.97
égoûts	2325	Josaphat Désilets,sem du 27oct au 2nov; 4h. à $2.00 voir chèque no.2324 pour déductions	8.00
égoûts	2326	Richard Loranger,sem du 27oct au 2nov/68;4h.à 1.75- -Ass.Ch. 0.10	6.90
R-70 Sp.	2327	Receveur Général du Canada, timbres ass.Ch. à date "achat".....	11.30
	2328	Receveur Général du Canada, timbres Ass.Ch. à date "vérification "	22.02
	2329	Compagnie D'Assurance Générale de Commerce "réclamation"-résolution no.371	10.00
	2330	M. Roger Guilbault, remboursement pour dons résolution no,372	10.00
Aqueduc	2331	M. Roger Guilbault, remboursement pour démarches à Québec aves les échevins. rés.no.373 ..	40.00
	2332	Caisse Populaire Ste-Madeleine, paiement billet avec intérêts, résolution no.377	263.08
	2333	Bureau d'Enrégistrement du Co.Champlain, mutations du mois octobre/68	5.90
	2334	La Co. Téléphone Bell du Canada, compte mois octobre 1968 & appels interrurbains	18.32
Aqueduc	2335	M. Achille Lottinville, lecture des compteurs mois oct/68; 89 hrs à 1.40 ...-RRQ. 1.34	123.26
R-70 Sp.	2336	Canadian Johns Manville Co. Ltd. f.M-64208 ..	14.69
R-70 Sp.	2337	Receveur Général du Canada;Imp.Féd. oct/68 ..	96.30
R-70 Sp.	2338	Ministre du Revenu du Québec; Imp.Prov.$72.00 Régie des Rentes $49.92	121.92
		Total: $	

382- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que la session régulière du Conseil soit ajournée à vendredi le 8 novembre courant à 8 heures P.M.

Adopté.

Roger Guilbault Maire Edouard Toupin Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalite de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Séance d'ajournement de la session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des assemblée à 8.hrs P.M. ce 8ième jour de novembre 1968, à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

INITIALES DU MAIRE
154
INITIALES DU SEC.-TRES.

Son Honneur le Maire,
MM. les Conseillers,

Roger Guilbault,
Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la Présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

383- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu que les minutes de la sernière séance sont acceptées telles que lues.

Adopté.

384- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, qu'une demande soit faite à l'Hydro-Québec pour faire un relevé approximatif regardant l'amélioration de l'éclairage de certaines rues de la Municipalité, déplacement de 15 lumières environ.

Adopté.

385- Il est proposé, appuyé et résolu que le compte de Dollard Construction Ltd. pour nivelage des rues, au montant de $270.00 soit payé.

Adopté.

386- CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalite de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine, Comté Champlain.

REGLEMENT no. 72

"REGLEMENT pour autoriser la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine à emprunter une somme de $20,500. pour payer le coût excédentaire des travaux autorisés en vertu du règlement no.70 et l'achat des compteurs et autres matériaux".

CONSIDERANT qu'en vertu du règlement no. 70 un montant de $40,500. a été autorisé; et que le coût total de ces travaux, y compris achat de compteurs, boîtes de service additionnelles etc. est de $60,000. tel qu'il apparaît au mémoire des Ingénieurs Conseils TREMBLAY, HEROUX & ASSOCIES. (Annexe-A)

CONSIDERANT que la Municipalité n'a pas les fonds nécessaires pour payer ce coût additionnel de $20,500. et en conséquence est dans l'obligation d'emprunter au moyen d'une émission d'obligation;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné;

EN CONSEQUENCE sur proposition de M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc, il est résolu, que le règlement no. 72 soit et est adopté et qu'il soit décrété par le présent règlement ce qui suit: SAVOIR:-

1o- Les attendus précédemment énoncés font partie intégrale du présent règlement;

2o- Le Conseil est autorisé à emprunter la somme de $20,500. pour payer le coût excédentaire des travaux autorisés en vertu du règlement no. 70 et des dépenses additionnelles;

3o- Le Conseil est autorisé à dépenser pour les fins du présent règlement une somme n'excédant pas $20,500. et pour se procurer cette somme au moyen d'une émission d'obligation;

4o- Ces obligations seront émises en coupures de $100. ou de multiples de $100;

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

REGLEMENT no. 72 suite .....

INITIALES DU MAIRE ..... 155 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

5o- Elles seront payables au porteur ou au détenteur à la Banque Canadienne Nationale à Québec, à Montréal et à toutes les succursales de la dite Banque dans la Province de Québec.

6o- Les obligations seront datées du 1er février 1969 et seront remboursables en série de trente (30) conformément au tableau (annexe B) au présent règlement;

7o- Un intérêt à un taux n'excédant pas 7½% l'an sera payé semi-annuellement 1er 1er février et le 1er août de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation, ces coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital.

8o- Les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier, un fac-similé de la signature du maire et du secrétaire-trésorier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts;

9o- Les tarifs de compensation déjà établis pour une partie de la Municipalité seront les mêmes pour les usagers du présent règlement.

10o- Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens fonds imposables dans la partie désservie de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau ci-annexé. Cependant cette taxe spéciale ne sera prélevée que si les tarifs de compensation s'avèrent insuffisants.

11o- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTE à la séance du 8ième jour du mois de novembre 1968.

Roger Guillaume Maire

Adelard Taupin
Secrétaire-Trésorier.

387- "Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le Marcel Arcand et résolu que le règlement no. 72 pourvoyant le coût excédentaire des travaux d'aqueduc autorisés en vertu du règlement no.70 (secteur du "Rang St-Malo"ou Red-Mill") et à un emprunt par obligations de $20,500. soit soumis aux électeurs propriétaires du Rang St-Malo ou Red-Mill" lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 22 novembre 1968 à 7 heures P.M. à la Salle Municipale, 2061,Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

La séance est levée.

Roger Guillaume Maire Adelard Taupin Sec-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
Cap-de-la-Madeleine.

Assemblée des électeurs règlement no.72

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables (Secteur du "RANG ST-MALO" ou "RED MILL") pour l'adoption du règlement no.72 pourvoyant le coût exédentaire des travaux d'aqueduc autorisés en vertu du règlement no. 70 et à un emprunt par obligations au montant de $20,500. pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la Salle Municipale, à 2061, rue Notre-Dame

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
156
INITIALES DU SEC.-TRES.

suite....

Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine le 22ième jour du mois de novembre 1968, à 7 hrs P.M., sous la présidence de Son Honneur le maire Roger Guilbault.

Le secrétaire-trésorier donna lecture du règlement no.72 ainsi que de l'article 758 du Code municipal.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeurs propriétaires ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclare le règlment adopté par les électeurs.

La séance est levée.

Roger Guilbault Maire
Président de l'assemblée.

Adélard Toupin Sec-Trés.
Secrétaire de l'assemblée.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session spéciale du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances à 9½ hrs. P.M. le 22ième jour de novembre 1968, à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel,
Narcisse Hinse.

formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire au fauteuil.

1- Résolution du conseil adoptant le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires tenue le 22ième jour de novembre 1968 à 7 heures P.M. concernant le règlement no.72

2- Etude et adoptation du budget, fixant le taux de la taxe foncière et le taux de la taxe spéciale pour égoûts pour l'année 1969 s'il y a lieu de le faire.

3- Résolution fixant le taux des intérêts sur arrérages de taxes.

Tout les autres sujets ont été discutés du consentement unanime des membres du Conseil.

CERTIFICAT DE CONVOCATION

Je, soussigné, Adélard Toupin, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis de convocation par écrit au lieu et à leur domicile, à tous les membres du conseil entre 1 heure et 6 heures P.M. ce 19ième jour de novembre 1968. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19ième jour de novembre 1968.

Adélard Toupin
Secrétaire-Trésorier.

388- "Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, QUE le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaire du "Secteur Rang St-Malo ou Red-Mill" pour l'adoption du règlement no.72, soit adopté tel que lu; qu'il soit consigné aux archives de cette corporation.

Adopté".

389- "Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, QUE le budget est accepté pour

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

l'année 1969 et que le taux de la taxe foncière soit fixé à 0.80 du cent piastres d'évaluation et que la taxe spéciale pour égoûts soit fixée à $4.00 par logement.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE 157 INITIALES DU SEC.-TRES.

390- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, QUE le taux des arrérages de taxes foncières et de taxes spéciales soient fixées à 7% à partir duler janvier 1969.

Adopté.

391- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu Que trois(3) lumières soient posées dans le secteur "Red-Mill", trois (3) en bordure de la route St-Maurice trois (3) dans les rues du village, vingt(20) en bordure de la route Nationale.

Adopté.

392- Il est proposé, appuyé et résolu que des remerciements soient transmis au Sous-Comité des Loisirs de Red-Mill, pour le beau geste de reconnaissance envers les membres du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe lors de leur soirée, à la Salle Lemire.

Adopté.

393- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Araand et résolu, que le salaire du Secrétaire-Trésorier soit à $5,200. l'an à partir du ler janvier 1969.

Adopté.

394- Il est proposé, appuyé et résolu, que le montant de $30.00 soit autorisé pour l'achat de décoration de Noël à la Salle Municipale.

Adopté.

La séance est levée.

Roger Guilbault maire

Edward Bryson Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine,

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du conseil le 3ième jour de décembre 1968, à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel,
Narcisse Hinse.

formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire au fauteuil.

395- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu que la séance d'ajournement de la session régulière et de la session spéciale sont acceptées telles que lues.

Adopté.

396- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter la papeterie pour le bureau ainsi que les petits articles nécessaires, aussi faire la retenue sur les salaires des employés pour payer les impôts fédéral et provincial, Régie des Rentes, assurance

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
158
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Sociale avec la part de la Municipalité, aussi faire l'achat des timbres postaux au besoin du secrétariat pour l'année 1969.

Adopté.

397- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à engagé Mme Suzanne Jutras comme secrétaire-adjointe au prix de $2.00 l'heure, lorsque la nécessité du travail du secrétariat l'exigera.

Adopté.

398- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu, Que le système de chauffage soit réparé à l'usine de pompage.

Adopté.

399- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, Que le montant de déneigement de Massicotte & Fils, soit soustrait au contrat de Mawn Entreprise

Adopté.

400- Il est proposé, appuyé et résolu, que la résolution no. 391 soit recindée.

Adopté.

401- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, Que six (6) lumières soient posées dans le secteur de Red-Mill, trois (3) dans les rues du village de Ste-Marthe et vingt (20) en bordure de la route Nationale no. 2.

Adopté.

402- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand, et résolu qu'un octroi soit donné pour l'entretien des bouts de rues du secteur des Grandes Prairies.

Adopté.

403- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, QUE le montant d'évaluation pour l'année 1969 soit remboursé à M. Rosaire Toupin, considérant que cette maison a été déménagée en 1968 dans une autre municipalité.

Adopté.

404- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Narcisse Hinse et résolu, Que le règlement concernant la danse dans la Municipalité soit abrogée.

Adopté.

2386 405- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, Que le montant de $35.00 soit voté à l'occasion du 25ième Anniversaire sacerdotale du Révérend Père Tanguay et que nos meilleurs voeux d'un joyeux anniversaire lui soient transmis.

Adopté.

2385 406- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Narcisse Hinse et résolu, Que $5.00 soit versé au Comité du Timbres de Noel du Comté de Champlain Inc.

Adopté.

2387 407- Il est proposé, appuyé et résolu, que le montant de $5.00 soit remboursé à M. le maire Roger Guilbault, pour la souscription au Comité des Loisirs de Red-Mill à l'occasion de leur soirée en faveur des loisirs.

Adopté.

408- Il est proposé, appuyé et résolu, que l'assurance sur la fournaise de la Salle Municipale soit renouvellée à L'Impérial Oil. Co.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

409- Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que le montant de $60.00 pour entrée d'eau aux intéressés du secteur de Red-Mill soit remboursé.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE
159
INITIALES DU SEC.-TRES

410- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

411- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que la séance régulière soit ajournée à vendredi le 6ième jour de décembre à 9.heures P.M.

Adopté.

Chèques:

Egoûts	2339	M. Josaphat Désilets,sem du 3 au 9nov.68; 16hrs à $2.00 RRQ. 0.37 Ass.Ch. .35	$ 31.28
	2340	M. Richard Loranger, sem du 3 au 9nov/68; 16hrs à 1.75 RRQ. 0.30 Ass.Ch. 20	27.50
Aqueduc	2341	M. Hervé Brouillette,sem du 3 au 9nov/68; $110.00 Imp.F.7.75 Imp.P. 5.80 RRQ. 1.77 Ass.Ch. 1.40	93.28
Aqueduc	2342	Suzanne Jutras, sem du 3 au 9nov/68; $70.00 -Imp.F.4.95 Imp.P.3.70 RRQ. 1.05 Ass.Ch. 95	59.35
Aqueduc	2343	Gaston Paillé, location machinerie 11 nov/68; 4hrs à 9.00	36.00
Aqueduc	2344	M. Josaphat Désilets, sem du 10 au 16 nov/68; 5hrs à 2.00 -Ass.Ch. .10	9.90
Aqueduc	2345	M. Marcel Sauvageau, sem du 10 au 16nov/68; 4hrs à 1.75 - Ass.Ch. 0.10	6.90
Aqueduc	2346	M. Hervé Brouillette, sem du 10 au 16nov/68; $110.00 -Imp.F. 7.75 Imp.P.5.80 RRQ. 1.77 Ass.Ch.1.40	93.28
Aqueduc	2347	Suzanne Jutras, sem. du 10 au 16nov/68; $70.00- Imp.F. 4.95 Imp.P. 3.70 RRQ. 1.05 Ass.Ch. .95	59.35
	2348	Réparation des deux fiches M. Josaphat Désilets	6.00
	2349	M. Richard Loranger, 19nov/68; 6 hrs.1.75 - Aqueduc 20 nov/68; 6 hrs 1.75 égoûts -Ass,Ch.20 RRQ.0.17	20.83
Aqueduc	2350	M. Hervé Brouillette,sem du. 17 au 23nov/68; $110.00 -Imp.F.7.75 Imp.P.5.80 RRQ.1.77 Ass.Ch.1.40	93.28
aqueduc	2351	Suzanne Jutras, sem du 17 au 23nov/68; $70.00 Ass.Ch.0.95 imp.F. 4.95 Imp.P.3.70 RRQ. 1.05	59.35
	2352	M. Roger Guilbault, maire, rénumération mois nov/68.....	100.00
	2353	M. Maurice Toupin, cons, " " " "	25.00
	2354	M. Albert Hubert, " " " " "	25.00
	2355	M. Eloi Leblanc, " " " " "	25.00
	2356	M. Marcel Arcand, " " " " "	25.00
	2357	M. Narcisse Hinse, " " " " "	25.00
	2358	M. Gilles Hamel, " " " " "	25.00
aqueduc	2359	M. Adélard Toupin, salaire mois nov/68; $416.67 -Imp.F. 31.75 Imp.P. 22.95 RRQ. 6.60 Ass.Ch. 6.25	349.12
	2360	M. Alfred Lacroix, contrat vidange, mois nov./68	441.66
Aqueduc	2361	M.Hervé Brouillette, sem du 24 au 30 nov/68; $110.00 -Imp.F.7.75 Imp.P. 5.80 RRQ. 0.98 Ass.Ch. 1.40	94.07
	2362	Suzanne Jutras, sem du 24 au 30 nov/68; 20h.à 2.00 -Imp.F. 1.40 Imp.P. 1.15 RRQ. 0.50 Ass.Ch. 50	36.44
	2363	M. François Cooke & Fils, ouvrir coffre-fort	10.00
	2364	M. Benoit Hélie, huile à chauffage Salle Mun.F.5073-7673	53.91
	2365	M. Michel Leclerc, déneigement, salle municipale, 20nov/68	7.00
	2366	M. Robert Turcotte,déneigement,salle mun. 19nov &29nov/68	12.00
	2367	J.D. Dufresne, numéros civiques f. no.77	9.45
	2368	Mme Suzanne Jutras, remboursement, photo-copie. Règ.72	1.50
	2369	M. Adélard Toupin, remboursement,pour enrégistrement & timbres postaux	24.51
	2370	Hydro-Québec, électricité mois nov/68 "Salle Municipale"	21.19
	2371	Hydro-Québec, " " " "Lampes du rues"	153.68
aqueduc	2372	Hydro-Québec, " " " "Aqueduc"	194.85
aqueduc	2373	Garage Marcel Roy, essence & entretien camion nov/68.....	50.82
aqueduc	2374	Ministère des Transport & communications, renouvellement immatriculation pour camion	2.50

chèques suite .....

	2375	Impérial Oil Ltd. (Benoît Hélie) assurance sur fournaise salle municipale	13.95
160 égoûts	2376	Les Produits Ciment St-Maurice Ltée, matériaux pour égoûts	39.48
"	2377	Saillant Inc. 8 regard égoûts F.181990	322.27
	2378	Jules H. Lord, nettoyage coin des rues 2hrs à 7.00	14.00
	2379	Massicotte & Fils Ltée, location machinerie pour déneigement, 14&15 nov/68. résolution no. 399	232.50
voirie	2380	La sablière du Cap Inc. voyage de pierre pour rues	1272.95
voirie	2381	La Co. Construction Dollard Ltée, machinerie pour nivelerles rues 18 hrs à $15.00 le 19 oct & 4 nov/68	270.00
	2382	Receveur Général du Canada, "Ass.Sociale" mois nov/68..	39.60
	2383	Receveur Général du Canada, "Impôt Féd." " " ..	94.35
	2384	Ministre du Revenu du Québec, "Régie des rentes" 45.96 Impôt Prov. 69.95 mois nov/68	115.91
	2385	Comité du Timbre de Noel du Co.Champlain. résol.no406	5.00
	2386	Révérend Père Tanguay, "Don" résolution no.405	35.00
	2387	M. Roger Guilbault, remcoursement pour souscription Comité des Loisirs de Red-Mill. résolution no.407	5.00
	2388	Garage Marcel Roy, essence fact.15059 & balance à date	12.99
Aqueduc	2389	Garage Marcel Roy, réparation pompe f.5161	43.70
	2390	Imprimerie Art Graphique Inc. 1000 cartes pour comptes de taxes f.35699	42.22
Aqueduc	2391	Garage Beaumier Enrg. essence camion	27.79
	2392	Co. de Téléphone Bell du Canada mois nov/68	18.64
	2393	Morin & Frères Inc. décoration de noel	28.40
	2394	Bureau d'Enrégistrement Co. Champlain "Mutations nov/68	2.90
	2395	Receveur Général du Canada, timbres pour comptes de taxes	55.00

Total: $ 5000.45

Roger Guilbault maire

Sec-Trés.

f. 083201

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Séance d'ajournement de la session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 6ième jour de décembre 1968 à 9. hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence de son honneur le maire au fauteuil.

412- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert et résolu, que le montant de $2951.43 de l'année 1967 concernant le paiement de l'eau de Champlain soit transféré du compte courant au compte de l'aqueduc.

Adopté.

413- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand Et résolu, que le montant de $7.20 soit remboursé à Mme Rolland Dufresne pour le surplus d'eau payé en mai 1968.

Adopté.

414- Il est proposé appuyé et résolu, que la balance des compteurs au nombre de quarante (40) concernant le règlement no.70, que la commande soit donnée immédiatement.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

415- Il est proposé, par M. le conseiller Marcel Arcand appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire venir les morceaux de Neptune Meters pour la réparation des compteurs endommagés.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE 161 INITIALES DU SEC.-TRES.

416- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé et résolu, que le montant de $7.56 soit remboursé à M. Alcide Camden sur surplus de taxes municipales pour 3 ans.

Adopté.

417- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

chèques:

Aqueduc	2396-	Mme Rolland Dufresne, remboursement surplus d'eau payé en mai 1968	$ 7.20 ✓
Aqueduc	2397-	M. Donatien Brière, remboursement pour entrée d'eau, 1967 résolution no. 409	60.00 ✓
Aqueduc	2398-	M. Wellie Brière, remboursement pour entrée d'eau, 1967 résolution no. 409	60.00 ✓
Aqueduc	2399-	M. Marcel Brière, remboursement sur entrée d'eau, 1967 résolution no. 409	60.00 ✓
Aqueduc	2400-	M. Philippe Hayes, remboursement sur entrée d'eau, 1967 résolution no. 409	60.00 ✓
Aqueduc	2401-	M. Narcisse Hinse, remboursement sur entrée d'eau, 1967 résolution no. 409	60.00 ✓
	2402-	M. Alcide Camden, remboursement sur surplus de taxes municipales pour 3 ans rés. no. 416	7.56 ✓
		1966-67-68	2.52
		Total:	$ 314.76

Le maire propose que la séance est levée.

Roger Guilbault maire Sec-trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-La-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du conseil le 7ième jour du mois de janvier 1969. à 7 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse.

formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

418- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que le procès verbal des deux dernières assemblées sont acceptées telles que lues.

Adopté.

419- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le montant de $25.00 soit payé à M. Arthur Beaumier pour le transport du sac de malle au bureau de la Municipalité.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE
162
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

420- Il est proposé, appuyé et résolu, que le montant de $74.25 de Massicotte & Fils Ltée pour location de machinerie ainsi que le montant de $66.00 de La Sablière du Cap Inc. pour déneigement des coins de rues de la Municipalité soient payés par la municipalité.

Adopté.

421- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que M. Narcisse Hinse soit autorisé à faire les démarches pour l'achat d'une chaufrette électrique pour la station de pompage.

Adopté.

422- Il est proposé, appuyé et résolu, que les mutations de décembre sont acceptées.

Adopté.

423- ATTENDU Qu'un avis a déjà été envoyé à la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine pour la préparation d'installation de compteurs dans les écoles de la Commission Scolaire concernant Ste-Marthe EN CONSEQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu, que les dits compteurs d'eau soient installés dans les huit (8) jours de cet avis.

Adopté.

424- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que sept (7) copies du Bill 286 Loi modifiant de nouveau le Code Municipal soient achetées.

Adopté.

425- Il est proposé, appuyé et résolu, qu'un montant de $5.00 d'amende soit chargé à M. Jean Pagé, pour le port d'arme à feu dont l'arme à été saisie par la Police Provinciale et sur paiement de l'amende lui remettre l'arme en question.

Adopté.

426- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

Chèques:

Aqueduc	2403	M. Hervé Brouillette, sem.du 1er déc au 7 déc/68;$110.00 -Imp.F. 7.75 Imp.P. 5.80 Ass.Ch. 1.40	$ 95.05
Aqueduc	2404	M. Hervé Brouillette, sem. du 8 au 14 déc/68; $110.00 -Imp.F. 7.75 Imp.P. 5.80 Ass.Ch. 1.40	95.05
égouts-voirie	2405	M. Richard Loranger, sem. du 8 au 14 déc/68; 5½hrs à 1.40 -Ass.Ch. .10	7.60
	2406	Municipalité de Ste-Marthe; transfert du C/C au compte Aqueduc année 1967. résolution no. 412.	2951.43
Aqueduc	2407	M. Hervé Brouillette, sem. du 15 au 21 déc/68;$110.00 -Imp.F. 7.75 Imp.Pr. 5.80 Ass.Ch. 1.40	95.05
Aqueduc	2408	M. Hervé Brouillette, sem du 22 au 28 déc/68; $110.00 -Imp.F. 7.75 Imp.P. 5.80 Ass.Ch. 1.40	95.05
	2409	Suzanne Jutras, sem. du 1 au 7 déc/68; 20hrs à $2.00 -Imp.F. 1.40 Imp.P. 1.15 RRQ.0.51 Ass.Ch. 0.50	36.44
	2410	Suzanne Jutras, sem du 8 au 14 déc/68; 20hrs à $2.00 -Imp.F. 1.40 Imp.Pr. 1.15 RRQ. .51 Ass.Ch. .50	36.44
	2411	Suzanne Jutras, sem.du 15 au 21 déc/68;12 hrs à$2.00 -Imp.F. 0.20 Imp.Pr. .20 RRQ. .22 Ass.Ch. .20	23.18
Aqueduc	2412	M. Adélard Toupin, salaire mois déc/68; $416.63 -Imp.F. 31.75 Imp.Pr. 22.95 RRQ. 6.60 Ass.Ch. 5.00	350.33
	2413	M. Alfred Lacroix, contrat vidanges mois déc/68	441.74
	2414	M. Roger Guilbault, maire rémunération déc/68 ...	100.00
	2415	M. Maurice Toupin, conseiller " " " ...	25.00
	2416	M. Albert Hubert, " " " " " ...	25.00
	2417	M. Eloi Leblanc, " " " " " ...	25.00
	2418	M. Marcel Arcand, " " " " " ...	25.00

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

	2419	M. Narcisse Hinse, cons. rénumération déc/68;	$ 25.00
	2420	M. Gilles Hamel, " " " "	25.00
voirie	2421	Mawn Entreprise Inc. 1er versement contrat chemin d'hiver68-69; $1500.00 moins compte payé à Massicotte & Fils Ltée $232.50	1267.50
	2422	Bureau d'enrégistrement, mutations mois déc/68	2.30
	2423	M. Adélard Toupin, remboursement timbres postaux	6.00
	2424	M. Camille Arcand, voyage le 18 déc/68; 1½hrs	4.00
	2425	M. Arthur Beaumier, transport de malle 1968	25.00
	2426	M. Benoît Hélie, huile à chauffage F. 4452	17.40
	2427	Imprimerie Art Graphique; cartes de Noël F.36033	38.04
	2428	Le Journal du Cap "Annonce"(Voeux de Noel)	17.50
	2429	Hydro-Québec; électricité "Bureau" ....déc/68.	31.50
	2430	Hydro-Québec; " " "Lampes de rues" "	153.68
aqueduc	2431	Hydro-Québec; " " "Aqueduc" déc/68	197.21
	2432	Robert Turcotte, déneigement 6-17-24-31 déc/68 ..	38.50
aqueduc	2433	M. Michel Leclerc,déneigement bornes-fontaines 19 déc - 30 déc./68	86.50
voirie	2434	M. Michel Leclerc, déneigement coins rues 7déc/68	12.00
	2435	Massicotte & Fils Ltée, déneigement rés.no.420...	74.25
	2436	Mme Alcide Paul, achat cadeau à l'occasion des fêtes F. 12	4.89
	2437	M. Conrad Voyer, achat cadeau à l'occasion des fêtes F. 25	22.61
	2438	M. Camille Guilbeault, soudure de chaine F.23 ..	1.50
aqueduc	2439	Morin & Frères Inc. matériaux F. D-40088.....	16.05
aqueduc	2440	L.L. Roquet Inc. matériaux, F.A-1509-1563	48.65
Aqueduc	2441	Garage Marcel Roy, réparation & essence camion ..	28.04
aqueduc	2442	Garage Beaumier Enrg. essence camion C-1476-1478-1498	18.60
voirie	2443	La Sablière du Cap-Inc. déneigement rés. no.420	66.00
R-70 Sp.	2444	La Sablière du Cap Inc. pierre chemin et location machinerie nov/68	110.33
R-70 Sp.	2445	Paul Guilbault Inc. transport des compteurs.....	8.43
R-70 Sp.	2446	Compteurs Neptune Qué.Ltée F. M.11798	1293.20
	2447	Receveur Général du Canada; achat timbres postaux	30.00
R-70 Sp.	2448	Loranger & Molesworth Inc. matériaux F.5246	42.72
	2449	Librairie Morin Inc. articles bureau état compte oct & nov/68	23.40
	2450	Receveur Général du Canada; Ass.Sociale mois déc/68	23.80
	2451	Receveur Général du Canada; Imp.Féd. mois déc/68	65.75
	2452	Ministre du Revenu du Québec;Imp.Pr.48.65 RRQ. $15.68 mois déc/68	64.33
		TOTAL:	$

INITIALES DU MAIRE
163
INITIALES DU SEC.-TRES.

427 Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand, et résolu que la séance régulière de janvier soit ajournée à 8 hrs P.M. vendredi le 10 janvier 1969.

Adopté.

Roger Guilbault maire

Albert Toupin Sec-Trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
Cap-de-la-Madeleine.

Séance d'ajournement de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 10 janvier 1969 à 8 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence de son honneur le maire au fauteuil.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
164
INITIALES DU SEC.-TRES.

428 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu, que le procès verbal de la dernière assemolée est accepté tel que lu.

Adopté.

429 Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que le montant de $3,795.00 pour paiement d'obligations du ler février 1969 soit versé à la Banque Canadienne Nationale concernant le règlement no.54.

Adopté.

430 Sujet: Déplacement d'aqueduc dans le rang St-Malo.
Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu, qu'un compte soit présenté au Ministère de la Voirie Provinciale, au montant de $3,960.00 pour déplacement de 2,200 pieds de tuyau d'amiante de 6 pouces de diamètre de marque "TRANSITE". Ce prix comprend la récupération et l'enfouissement de ce tuyau suivant l'alignement désigné par le Ministère de la Voirie.

Adopté.

431 Attendu qu'en juillet 1965 la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine avait fait une demande pour faire l'acquisition du terrain portant le no. 534 pour servir de terrain de jeu ou de parc industriel pour la dite municipalité. En conséquence il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que notre Municipalité est toujours intéressé à faire l'acquisition de ce lot pour les mêmes fins.

Adopté.

432 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc appuyé et résolu unanimement que M. le conseiller Albert Hubert soit nommé comme maire suppléant pour les prochains trois mois.

Adopté.

433 Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que les livres de la Municipalité soient remis à M. Fortunat Beaumier pour en faire la vérification de l'année 1968.

Adopté.

434 Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que les travaux de surveillance concernant les améliorations qui doivent être faites à l'Hôtel Municipal soient confiés à M. Hervé Brouillette et qu'un montant n'excédant pas $7,000.00 soit alloué pour ces dits travaux, et que le numéro de ces travaux sera S-75.

Adopté.

435 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Narcisse Hinse et résolu, que le montant de $25.00 soit payé à M. Maurice Ouellette pour l'achat d'une chaufferette électrique pour la station de pompage.

Adopté.

M. le conseiller Narcisse Hinse propose que la séance est levée.

Roger Guilbault maire Edouard Toupin Sec-trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine, P.Q.

du conseil

Séance Spéciale de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des assemblées, vendredi le 17 janvier 1969 à 8.30 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents:

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

SAVOIR:-

Son Honneur le Maire
MM. les Conseillers

Roger Guilbault
Maurice Toupin
Albert Hubert
Eloi Leblanc
Marcel Arcand
Narcisse Hinse
Gilles Hamel.

INITIALES DU MAIRE
165
INITIALES DU SEC.-TRES.

formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

Je certifie sous mon serment d'office que Monsieur le maire à convoqué verbalement une séance spéciale à laquelle sont tous présents les membres du conseil et du consentement unanime tous les sujets suivants ont été discutés.

Secrétaire-Trésorier.

436 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, qu'un permis de construction soit accordé à M. Roger Thiffault et ce dernier s'engage à finir l'extérieur de la maison dans les deux ans à venir.

Adopté.

437 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le Conseil de la dite municipalité n'a aucune objection qu'un permis de la Régie des Alcools du Québec pour la vente de la bière dans l'établissement de Mme Anna Paul lui soit accordé.

Adopté.

438 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, qu'un souffleur soit engagé par M. le maire pour souffler la neige des chemins et rues de la municipalité lorsqu'un besoin se présentera.

Adopté.

439 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que M. Claude Champoux soit autorisé à acheter une fournaise de 110,000 B.T.U. et d'en faire l'installation et l'amélioration du système de chauffage à la bâtisse de la municipalité à 2061, Notre-Dame, Ste-Marthe.

Adopté.

440 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que les membres du conseil sont autorisés à aller à Québec, pour compléter la demande d'octroi sur le règlement d'aqueduc de St-Malo ou Red-Mill et pour la préparation de la vente des obligations concernant le règlement no. 70 et 72.

Adopté.

441 Il est proposé, appuyé et résolu que les membres du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, demandent à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir consentir à la Municipalité un emprunt temporaire n'excédant pas $20,500. en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu du règlement no.72 concernant le exédentaire des travaux autorisés en vertu du règlement no.70.
Cet emprunt sera effectué par tranches selon les besoins de la municipalité jusqu'à concurrence de $20,500.00;
Que le maire et le secrétaire-trésorier de la Municipalité soient autorisés à signer les documents requis.

Adopté.

442 Il est proposé appuyé et résolu, que le compte des plans et devis et de la surveillance concernant l'aqueduc du Rang St-Malo ou Red-Mill soit payé à la firme TREMBLAY & HEROUX & ASSOCIES ainsi que le montant qui a été payé par le règlement de l'aqueduc no.59a soit remboursé au dit compte

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
166
INITIALES DU SEC.-TRES.

443 Il est proposé appuyé et résolu, que la Salle de la municipalité soit prêtéeà M. Narcisse Hinse pour une fête d'un ami qui prend sa retraite, soit le 26 janvier 1969

Adopté

Le Maire propose que la séance est levée.

Roger Guilbault maire Sec-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du conseil le 4ième jour de mois de février 1969, à 7 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Marcel Arcand,
Eloi Leblanc,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

444- Il est proposé et résolu unaniment que les minutes des dernières assemblées sont acceptées telles que lues.

Adopté.

445- Considérant que le règlement no.72 à reçu l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec, pour le coût excédentaire des travaux d'aqueduc au montant de $20,500. EN CONSEQUENCE, il est proposé et résolu unanimement, qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, autorisant notre corporation à faire un emprunt temporaire à la Banque Canadienne Nationale pour un montant n'excédant pas $20,500. en attendant le produit de la vente des obligations.

Adopté.

446- ATTENDU qu'il est souhaitable que ce plan d'urgence soit préparé à l'avance pour permettre à la municipalité de faire face aux désastres en temps de paix ou aux situations d'urgence en temps de querre.
ATTENDU qu'il est souhaitable d'assurer le fonctionnement ininterrompu du gouvernement de la corporation municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.
ATTENDU qu'il est souhaitable que les citoyens de la municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine soient informés des mesures d'urgence qu'ils devront prendre ou qui seront entreprises pour eux.

CONSEQUEMMENT, le conseil municipal de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine à adopté ce qui suit:

1) Un comité a été formé et sera connu sous le nom de comité exécutif en cas d'urgence.

2) Un comité des plans civils d'urgence a été formé en vue de préparer un plan municipal en cas d'urgence, le comité comprendra les directeurs des services municipaux et des services d'urgence nommés par le conseil et jugés nécessaire par le comité éxécutif.

3) L'Organisation des Mesures d'Urgence de la municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine est composés du maire, du comité exécutif munipal en cas d'urgence, (les conseillers) du personnel attaché au coordonnateur des mesures d'urgence et de tous les départements et services d'urgence de la municipalité.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

4) Chaque département ou service d'urgence de la municipalité de Ste-Marthe devra prévoir les mesures nécessaires et s'acquitter des fonctions essentielles pour faire face aux responsabilités qui leur incomberont en cas de désastre de temps de paix ou en cas d'urgence en temps de guerre.

5) Soumettre au conseil, au moins deux (2) fois l'an, un rapport provisoire relativement à son activité.

Après étude du plan municipal d'urgence suggéré par le Coordinateur du Groupe 641 de la Protection Civile,

IL EST RESOLU à l'unanimité que la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine ACCEPTE la mise en oeuvre du plan municipal d'urgence, ainsi que la participation à l'Organisation des Mesures d'Urgence préconisés par la Protection Civile du Québec.

Adopté.

443- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu, que les portes de la Caisse Populaire St-Lazare soient achetées au montant de $150.00. Ce montant sera ajouté à l'entreprise S-75

Adopté.

Intérêts 444- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu, que le taux d'intérêt soit porté à 7% pour les comptes d'eau à partir du ler mai 1969 ainsi que tous les autres comptes d'arrérages dûs.

Adopté.

445- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à ajouter les frais de collection sur les comptes passés dûs qui seront transmis à l'aviseur légal.

Adopté.

446- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le montant de $76.00 soit payé à la Société d'assurance des Caisses Populaires pour la surprime d'assurance vol ou cambriolage du coffre-fort, année 1966-67-68.

Adopté.

447- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu, que huit (8) abonnements à la Revue Municipale pour le montant de $32.00 soit payé.

Adopté.

448- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu que le montant de $100.00 soit voté comme petite caisse (Petty Cash) au secrétaire-trésorier.

Adopté.

449- Il est proposé par M. Albert Hubert appuyé par M. Marcel Arcand et résolu que le plan de l'Hydro-Québec concernant l'installation des lumières dans la municipalité est accepté. Comprenant 1) l'installation des 15 - 4000 lumens. 2) Il est attendu que les 1000 lumens qui seront enlevées seront réinstallées pour prolonger l'éclairage de la rue Notre-Dame, et s'il y a lieu compléter avec d'autres 1000 lumens d'après les normes de l'éclairage de rues. 3) 6 lumières de 1000 lumens en continuant l'installation du côté Est du Rang St-Malo et 2 lumières de 1000 lumens dans 2 rues du village Ste-Marthe. Attendu que les dits travaux devront débuter vers le début d'avril.

Adopté.

450- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que les plaintes pour bris de boîtes à malles soient transmises à Mawn Entreprise Enr. contracteur des chemins d'hiver.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
168
INITIALES DU SEC.-TRES.

451- Il est proposé et résolu unanimement que le compte de M. Ubald Forest & Fils Ltée pour matériaux de construction, fact. T-71837 au montant de $403.46 ainsi que le compte de Lucien Leboeuf pour achat de fenêtres fact. no 984 au montant de $850.00 aussi J.P. Morin Ltée pour location de compresseur Fact.no. 3950 au montant de $24.25 aussi le compte de Hamelin & Cossette, ent.briqueteur, au montant de $305.00 pour la cheminée. ATTENDU QUE le compte de Lucien Leboeuf sera payé après que l'installation des dites fenêtres sera terminée. Ces comptes seront ajoutés à l'entreprise S-75.

Adopté.

452- Il est proposé et résolu unanimement que la balance du compte des ingénieur -conseils TREMBLAY, HEROUX & ASSOCIES, concernant le PROJET D'AQUEDUC DU CHEMIN DE ST-MALO soit payé tel que produit. soit la balance de $6093.50. Règlement R-70 et 72.

Adopté.

453- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu, que la Municipalité accorde un permis de construction à M. Léon Fréchette d'après les informations données, soit 6 pieds d'un côté et 10 pieds de l'autre, étant donné que ce terrain a été subdivisé plusieurs années avant le règlement de construction en vigueur.

Adopté.

454- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

CHEQUES:

aqueduc	2453-	M. Hervé Brouillette, sem du 29 déc au 4/1/69; $110.00 -Imp.Féd. 9.15 Imp.Pr. 5.50 RRQ.1.77 Ass.Ch.1.40	$ 92.18
	2454-	Rosaire Toupin, remboursement sur taxes/69; maison déménagée, résolution no.403.....	29.72
	2455-	M. Maurice Ouellette, chaufferette électrique rés.no.435	25.00
Aqueduc	2456-	Banque Canadienne Nationale, paiement d'obligations du ler fév/69, résolution no. 429	3795.00
voirie	2457-	M. Robert Turcotte, déneigement de la cour 3/1/69, lhre..	7.00
Aqueduc	2458-	M. Michel Leclerc, déneigement bornes-fontaines ;le 7 & 8 jan/69; 6½ hres à 7.00-	45.50
égoûts	2459-	Location machinerie (souffleur) de Richard Loranger le 10 janv/69; ½ hre	3.50
égoûts	2460-	M. Richard Loranger, sem du 5 au 11/1/69; 11 hrs à 1.40- $15.40 - RRQ. 0.07 Ass.Ch. 0.10	15.23
égoûts	2461-	M. Jean-Louis Loranger, sem du 5 au 11/1/69; 6 hrs à 1.40- $8.40	8.40
égoûts	2462-	M. Robert Dubord; sem du 5 au 11/1/69; 4 hrs à 1.40- ...	5.60
égoûts	2463-	M. Alain Vaillancourt; sem du 5 au 11/1/69; 9 hrs à 1.40-	12.59
Aqueduc	2464-	M. Hervé Brouillette, sem du 5 au 11/1/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P. 5.50 RRQ. 1.77	92.18
	2465-	Suzanne Jutras, sem du 5 au 11/1/69; 16 hrs à 2.00- $32.00 -Ass.Ch. 0.35 Imp.F. 1.00 Imp.Pr.0.65 RRQ.0.37	29.63
	2466-	Receveur Général du Canada, ajustement impôt Féd.année/68	1.00
Aqueduc	2467-	M. Hervé Brouillette, sem du 12 au 18/1/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.Pr. 5.50 RRQ. 1.77	92.18
	2468-	Suzanne Jutras, sem du 12 au 18/1/69; 26 hrs à 2.00- 52.00 -Ass.Ch. 0.65 Imp.F. 3.35 Imp.Pr. 2.00 RRQ0.73...	45.27
égoûts	2469-	Location machinerie (souffleur) M. Richard Loranger.....	14.00
égoûts	2470-	M. Richard Loranger, sem du 12 au 18/1/69; 4 hrs à 1.40 -$5.60 - Ass.Ch. 0.10	5.50
égoûts	2471-	Charles Gailloux, location machinerie le 13 /1/69; 6½ hres à 9.00	58.50
égoûts	2472-	M. Léo Marchand, sem du 12 au 18/1/69; 7 h à 1.40- $9.80 - Ass.Ch. 0.10	9.70
égoûts	2473-	M. Charles Marchand, sem du 12 au 18/1/69; 7 hrs à 1.40.	9.80
	2474-	Ministre des Finances du Québec, "7 suppléments 52A Bill 286 et autres à 2.00 chacun	14.00
aqueduc	2475-	M. Hervé Brouillette, sem du 19 au 25/1/69; $110.00 - Ass.Ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P. 5.50 RRQ. 1.77	92.18

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

chèques suite .....

INITIALES DU MAIRE — INITIALES DU SEC.-TRES. — 169

	2476-	Suzanne Jutras, sem du 19 au 25/1/69; 34 hrs à 2.00- $68.00 - Ass.Ch.0.80 Imp.F. 5.60 Imp.P.3.30 RRQ1.02...	57.28
égoûts	2477-	Richard Loranger, sem du 19 au 25/1/69; 4 hrs à 1.40.. déductions faites sur chèque no.2478	5.60
S-75	2478-	M. Richard Loranger, sem du 19 au 25/1/69; 19 hrs à 1.75-$33.25 - Ass.Ch.0.35 RRQ. 0.49 .S-75.....	32.41
Aqueduc	2479-	M. Hervé Brouillette. sem du 26 jan au 1fév/69; $110.00 -Ass.Ch.1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ.1.77...	92.18
	2480-	Suzanne Jutras, sem du 26jan au 1erfév/69;35 hrs à 2.00-$70.00 -Ass.Ch. 95 Imp.F.5.90 Imp.P.3.50RRQ.1.05-	58.60
	2481-	M. Adélard Toupin, salaire mois janv/69;$433.33 -Ass.Ch. 5.00 Imp.F.45.65Imp.P.23.25 RRQ.6.90	352.53
	2482-	M. Alfred Lacroix, contrat vidanges mois janv/69...	458.33
	2483-	M. Roger Guilbault, rénumération mois janv/69	100.00
	2484-	M. Maurice Toupin, " " " "	25.00
	2485-	M. Albert Hubert, " " " "	25.00
	2486-	M. Eloi Leblanc, " " " "	25.00
	2487-	M. Marcel Arcand, " " " "	25.00
	2488-	M. Narcisse Hinse, " " " "	25.00
	2489-	M. Gilles Hamel, " " " "	25.00
	2490-	La Co. de Téléphone Bell, mois déc/68 & appels Inter.	17.67
	2491-	Hydro-Québec, compte mois janv/69 "Bureau"	39.92
	2492-	Hydro-Québec, " " " "Lampes de rues...	153.68
Aqueduc	2493-	Hydro-Québec, " " " "Aqueduc"	243.99
	2494-	Benoit Hélie, Huile à chauffage salle municipale F. 92433-93099-92046-6225	96.96
	2495-	M. Cyrille Massicotte, breuvage pour visiteursf.23-33	5.00
	2496-	Formules Municipales Ltée, papeterie bureauf. 11592	2.97
	2497-	Librairie Morin Inc. f.31732-31405 effets de bureau	14.17
		cadeau à l'occasion de Noel f.31574 $52.92	52.92
voirie	2498-	Souffleur pour déneigement, Robert Turcotte le 7-9-11-12 13-janv/69; 4 hres à $7.00 -	28.00
voirie	2499-	La Co. Dollard Cons. Ltée, location souffleur avec opérateur le 15 & 16/1/69; 15 hres à 25.00	375.00
	2500-	Imprimerie Lacoursière Inc. papeterie & articles de bureau,état de compte mois déc/68	93.00
Aqueduc	2501-	Garage Marcel Roy, essence camion mois jan/69; f.15436-15381-15328-15276	23.65
Aqueduc	2502-	L.L.Roquet Inc. matériaux F.A-1829-2259	8.96
S-75	2503-	Hamelin & Cossette Ent.Briqueteurs,matériaux & main-d'oeuvre pour la cheminée	305.00
	2504-	Société d'ass. des Caisses Populaires, paiement de la surprime d'ass. pour vol. année 66-67-68	76.00
voirie	2505-	Mawn Entreprise Enrg. Balance du 2ième versement contrat chemin d'hiver 1968-69, voir chèque 2506 ...	717.25
voirie	2506-	Mawn Entreprise Enrg & Massicotte & Fils Ltée déneigement F.7125-7112-7183-7169	782.75
voirie	2507-	Garage Marcel Roy, essence F. 15281 camion.....	5.00
	2508-	La Revue Municipale f.2409 8 abonnements année1969..	32.00
S-75	2509-	J.P.Morin Ltée, location compresseur-opérateur-transport; 2½hrs à 8.50- rés.no.451 .S-75.....	24.25
S-75	2510-	Ubald Forest & Fils Ltée, matériaux F.T-71837 rénovation Salle Municipale rés.no.451 S-75.....	403.46
S-75	2511-	M. Josaphat Désilets, sem du 25jan.au 1/2/69; 45hrs à 2.00-$90.00 - Ass.Ch.1.25 Imp.F.6.05 Imp.Pr.2.70...	80.00
S-75	2512-	M. Charles-E. Beaudoin, sem du 25jan au 1/2/69;40hrs à$2.00-$80.00 -Ass.Ch.1.10 Imp.F.4.55Imp.P.2.65RRQ1.23	70.47
S-75	2513-	M. Richard Loranger, sem du 25jan au 1/2/69; 40 hrs à 1.75-$70.00 -Ass.Ch.0.95 Imp.F..50Imp.P.60RRQ.1.05	66.90
	2514-	Receveur Général du Canada, Ass.Sociale mois jan/69..	37.40
	2515-	Receveur Général du Canada, Impôt Féd, mois jan/69...	118.35
	2516-	Ministre du Revenu du Québec, mois jan/69; impôt prov. $66.15 Régie des Rentes $43.54	109.69
	2517-	Secrétaire-Trésorier Adélard Toupin;petite caisse.....	100.00 (Petty Cash)

6/1/69

9895.00

Total:

Le maire propose que la séance est levée.

Roger Guilbault maire. Adélard Toupin Sec-Trésorier.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
170
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE Quebec
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, vendredi le 21 février 1969 à 9.30 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

CERTIFICAT DE CONVOCATION:

Je, soussigné, M. Adélard Toupin, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié les avis de convocation au lieu et à leur domicile à tous les membres du Conseil entre 1 hre et 6 hres P.M. ce 18ième jour du mois de février 1969.
EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 18ième jour de février 1969

Adélard Toupin
Secrétaire-Trésorier.

il y sera pris en considération les sujets suivants:
SAVOIR;-

1o- Etude sur les obligation concernant les règlements 70 & 72.
2o- Nommer quelqu'un qui s'occupera des formalités légales concernant le règlement 70 & 72.
3o- Etude concernant les assurances de la Municipalité.
4o- Etude concernant l'avance d'un paiement de Mawn Entreprise Enr. sur contrat de chemins d'hiver année 1968-69.
5o- Etude en vue d'un règlement concernant les motocyclettes.
6o- Adopter les comptes regardant les travaux S-75.
7o- Lecture du courrier à date.

du consentement unanime tous les sujets suivants ont été adoptés.

455- Il est proposé et résolu unanimement, qu'un montant pour déboursés supplémentaires de $200.00 soit payé à M. Hervé Brouillette pour usage de son automobile personnelle regardant les travaux d'aqueduc du règlement no. 70.

Adopté.

456- Il est proposé par M. le conseillet Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que le montant de $1,000.00 soit payé à Mawn Entreprise Enr. et ce montant sera déduit du compte final concernant le contrat d'entretien des chemins d'hiver.

Adopté.

457- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc, et résolu que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

avis de motion 458- Avis de motion: M. le conseiller Gilles Hamel, donne un avis de motion pour qu'un règlement soit préparé pour le maintien du bon ordre ou de garder la paix, soit à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

459- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Narcisse Hinse et résolu, que le montant qui a été fourni au financement d'une partie du règlement no. 70 soit remboursé

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
171
INITIALES DU SEC.-TRES.

au compte d'administration du règlement d'aqueduc no.59A. soit $10,147.24.

Adopté.

460- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu, que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

461- Il est proposé et résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, désire exprimer à l'honorable Maurice Bellemare, ministre du travail et député du Comté de Champlain, leurs voeux sincères d'un prompt rétablissement à l'occasion de sa récente hospitalisation et que copie de la présente soit transmise par le secrétaire de la Municipalité.

Adopté.

CHEQUES:

aqueduc	2518-	M Hervé Brouillette, sem du 2 au 8 fév./69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	$ 92.18
	2519-	Suzanne Jutras, sem du 2 au 8 fév./69;29 hrs 2.00-$58.00 -Ass.Ch. 65 Imp.F. 4.15 Imp.Pr.2.45 RRQ.84	49.91
aqueduc	2520-	M. Richard Loranger, sem du 2 au 8 fév/69; 8 hrs 1.40-$11.20 déductions sur chèque no.2521	11.20
S-75	2521-	M. Richard Loranger, sem du 2 au 8 fév/69;32 hrs à 1.75-$56.00 -Ass.Ch..80 ImpF.25 Imp.P.45 RRQ. 1.00	53.50
S-75	2522-	M. Josaphat Désilets, sem du 2 au 8 fév/69; 45hrs à 2.00-$90.00 -Ass.Ch.1.25 Imp.F.6.05 Imp.P.2.70	80.00
S-75	2523-	M. Charles Beaudoin, sem du 2 au 8 fév./69; 40hrs à 2.00--Ass.Ch. 1.10 Imp.F.4.55 Imp.P.2.65 RRQ.1.23	70.47
R-70-72)	2524-	HEROUX TREMBLAY & ASSOCIES, ingénieurs, plans, devis et surveillance des travaux aqueduc Red-Mill, balance finale	6093.50
S-75	2525-	Lucien Leboeuf Ltée, achat des fenêtres, salle municipale F.984 résolution no. 451	850.00
aqueduc	2526-	Alain Vaillancourt, sem du 2 au 8 fév/69; 18h.à 1.40-$25.20 - Imp.F. 0.35 Imp.P.0.20 RRQ.0.25	24.40
aqueduc	2527-	Location machinerie (souffleur) M. Michel Leclerc, déneigement des bornes-fontaines, $6\frac{3}{4}$ à 7.00-	47.25
aqueduc	2528-	M. Hervé Brouillette, sem du 9 au 15 fév/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RRQ.1.77	92.18
aqueduc	2529-	M. Richard Loranger, sem du 9 au 15 fév/69; 7 hrs à1.75-$12.25 déductions faites sur chèque no. 2530	12.25
S-75	2530-	M. Richard Loranger, sem du 9 au 15 fév/69; 31 h à 1.75-$54.25 -Ass.Ch.0.80 Imp.F.15 Imp.P.35 RRQ..99	51.96
S-75	2531-	M. Charles Beaudoin, sem du 9 au 15 fév/69; 40h à 2.00-$80.00 - Ass.Ch. 1.10 Imp.F. 4.55 Imp.P. 2.65 RRQ.1.23	70.47
S-75	2532-	M. Josaphat Désilets, sem du 9 au 15 fév/69; 45 hrs à 2.00-$90.00 -Ass.Ch. 1.25 Imp.F.6.05 Imp.P. 2.70	80.00
	2533-	Suzanne Jutras, sem du 9 au 15 fév/69; 8 hrs à 2.00-$16.00 - Ass.Ch. 0.10 RRQ. 0.08	15.82
	2534-	Mawn Entreprise Enr. avance sur paiement final,contrat entretien chemin d'hiver 68-69; résolution no. 456	1000.00
	2535-	Remboursement de l'argentfournie pour les travaux du règlement no. 70-72 Aqueduc Red-Mill rés. no. 459	10147.24
R-70	2536-	M. Hervé Brouillette, remboursement pour usage de son auto personnelle lors des travaux d'aqueduc "Red-Mill"rés. 455	200.00

Total: $

Le maire propose que la séance est levée.

Roger Guilbault maire.

Sec-Trésorier

INITIALES DU MAIRE
172
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 4ième jour du mois de mars 1969, à 7 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

463- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M.le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.
Adopté.

464- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que l'assurance contre le feu de la Salle Municipale soit portée à $20,000.00. Avis devra être donné à M. Adrien Grand'Maison, courtier d'assurance.
Adopté.

465- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc, et résolu que le permis de construction soit accordé à M. Lucien Gosselin, comme amélioration de son garage éxistant et comme étage pour chambres de débarras.
Adopté.

466- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que des remerciements soient adressés au Révérend Père Curé, pour avoir eu l'amabilité de nous prêter le sous-sol de l'église paroissiale, lors de la soirée du poste C.K.T.M.-T.V. "Salut la Compagnie".
Adopté.

467- Il est proposé et résolu unanimement, que le montant de $32.00 soit payé à M. Réal Langevin, pour orchestre lors du programme du poste C.K.T.M.-T.V. "Salut la Compagnie", ainsi que le montant de $15.00 à Mme Marie-Marthe Guilbault.
Adopté.

468- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu à l'unanimité que M. Hervé Brouillette soit nommé Inspecteur Garde-Feu municipal, que MM.Arthur Beaumier, Zotique Vaillancourt, Gabriel Vézina, Zotique Brière soient nommés garde-feu pour la municipalité de Ste-Marthe du Cap, pour l'année 1969.
Adopté.

469- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.
Adopté.

CHEQUES

	2537-	Suzanne Jutras, sem du 16 au 22 fév/69; 6½ hrs à 2.00-$13.00 - Ass.Ch. 0.10 RRQ. 0.03	$ 12.87
Aqueduc	2538-	M. Hervé Brouillette, sem du 16 au 22 fév/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P. 5.50 RRQ. 1.77	92.18
S-75	2539-	M. Josaphat Désilets, sem du 16 au 22 fév/69; 41 hrs à 2.00-$82.00 - Ass.Ch. 1.10 Imp.F.4.85 Imp.P. 2.05	74.00
S-75	2540	M. Charles E. Beaudoin, sem du 16 au 22 fév/69; 40h. à 2.00-$80.00 - Ass.Ch. 1.10 ImpF. 4.55 Imp.P.2.65 RRQ1.23	70.47

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
173
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

S-75	2541-	M. Richard Loranger, sem du 16 au 22/2/69; 28 h. à 1.75-$49.00 -Ass, Ch.0.50 RRQ. 0.67	$ 47.83	
	2542-	Suzanne Jutras, sem du 23fév au 1 mars/69;23 h.à 2.00-$46.00 -Ass.Ch.0.50 Imp.F.2.55 Imp.P.1.55RRQ.62	$40.78	
Aqueduc	2543-	M. Hervé Brouillette, sem du 23/2/au 1 mars;$110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ.1.77	92.18	
Aqueduc égoûts	2544-	Jean-Jacques Turcotte, sem du 23/2 au 1/3/69; 4h. pour aqueduc, 7h. égoûts;11 h. à 1.40-$15.40 - Ass.Ch. 0.10 RRQ. 0.07	15.23	
Aqueduc égoûts	2545-	M. Jean-Claude Renaud, sem du 23/2 au 1/3/69; 4 h. pour aqueduc, 8h. égoûts;12h. à 1.40-$16.80 - Ass.Ch. 0.10 RRQ. 0.09	16.61	
Aqueduc égoûts	2546-	M. Richard Loranger, sem du 23/2 au 1/3/69; 5h. pour aqueduc,8h. égoûts;13 h. à 1.40-$18.20 - Ass.Ch. 0.10 RRQ. 0.12	17.98	
S-75	2547-	M. Josaphat Désilets, sem du 23/2 au 1/3/69; 45h. à$2.00-$90.00 -Ass.Ch. 1.25 Imp.F.6.05 Imp.P.2.70..	80.00	
S-75	2548-	M. Charles E. Beaudoin, sem du 23/2 au 1/3/69;40h. à$2.00-$80.00-Ass.Ch.1.10 ImpF.4.55 Imp.P.2.65 RRQ. 1.23	70.47	
	2549-	M. Adélard Toupin, salaire mois fév/69;$433.33 -Ass. Ch. 5.00 Imp.F.45.65 Imp.P.23.25 RRQ. 6.90	352.53	
	2550-	M. Alfred Lacroix, contrat vidange mois fév/69	458.33	
	2551-	M. Roger Guilbault,maire,rénumération fév/69	100.00	
	2552-	M. Maurice Toupin, cons, " " "	25.00	
	2553-	M. Albert Hubert, " " " "	25.00	
	2554-	M. Eloi Leblanc, " " " "	25.00	
	2555-	M. Marcel Arcand, " " " "	25.00	
	2556-	M. Narcisse Hinse, " " " "	25.00	
	2557-	M. Gilles Hamel, " " " "	25.00	
	2558-	Librairie Morin Inc. articles de bureau f.B-32100	4.56	
Aqueduc	2559-	Imprimerie Lacoursière Inc. papeterie F.19474	58.35	
Aqueduc	2560-	Hydro-Québec, électricité mois fév/69 "Aqueduc" ...	212.73	
	2561-	Hydro-Québec, " " " " " Bureau"	19.70	
	2562-	Hydro-Québec, " " " " "Lampes de rues	153.68	
	2563-	Co. de Téléphone Bell du Canada,compte mois fév/69 et appels interrurbains	34.99	
	2564-	Benoit Hélie, huile à chauffage, F.100778-101005	51.24	
voirie	2565-	La Sablière du Cap Enrg. déneigement 4 hrs à$12.00	48.00	
voirie	2566-	M. Robert Turcotte, location machinerie déneigement le 4-5-6-11 fév/69; 2hrs½ à 7.00-	17.50	
voirie	2567-	Co. Dollard Const. Ltée. location machinerie-souffleur, opérateur & Frais d'opération 5 hrs à 25.00	125.00	
voirie	2568-	Garage Jean Trépanier, location souffleur,déneigement 7 hrs à 18.00-$126.00 transport $6.00-	132.00	
S-75	2569-	Ubald Forest & Fils Ltée, matériaux,travaux S-75..	127.54	f.72263
S-75	2570-	Aurel Ouellet, soudure sur rod ¾, travaux S-75 ...	21.00	
S-75	2571-	Loranger & Molesworth Inc.matériaux " " S-75 ... f. no. 12725-24-23 -13088-cr.24717	828.92	
S-75	2572-	Morin & Frères Inc. materiaux, travaux S-75	9.45	
voirie	2573-	Mawn Entreprise Enr. 3ème versement sur contrat chemins d'hiver année 1968-69	1500.00	
	2574-	J.Bte Lanouette Inc., assurance garantie de fidélité police no. 1301588 fact. 05977	22.50	
	2575-	J.Bte Lanouette Inc.,assurance vol & cambriolage police no. 4004786 f. no.05976	69.60	
	2576-	M. Réal Langevin, location orchestre lors du programme "Salut la Compagnie" rés.467.....	32.00	
	2577-	Mme Marie-Marthe Guilbault, location d'orgue, lors du programme "Salut la Compagnie" rés.467.....	15.00	
	2578-	Receveur Général Du Canada, Ass.Sociale fév/69...	47.40	
	2579-	Receveur Général du Canada, impôt féd. fév/69 ...	130.90	
	2580-	Ministre du Revenu du Québec, Impôt Prov.$71.00 Régie des rentes $ 47.32 mois de fév/69.....	118.32	
aqueduc	2581-	Garage Beaumier Enr. essence camion mois fév/69 f. C-1754-1738-1725	25.67	
		Total:		

6/2/69

470- M. le conseiller Eloi Leblanc propose que la séance soit ajournée au 10 mars 1969 à 8.00 P.M.

INITIALES DU MAIRE 174 INITIALES DU SEC.-TRES.

Roger Guilbault Maire Adelard Toupin Sec-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Séance d'ajournement de la session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue ce 10ième jour de mars 1969, à 8.00hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées, à laquelle étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la Présidence de son Honneur le maire au fauteuil.

471- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu, que le procès verbal de la dernière séance est accepté tel que lu.

Adopté.

472- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que le chèque de $11,796.42 soit fait à l'ordre de la Commission Municipale de Québec, pour paiement du 3ième versement des obligations du règlement no.54.

Adopté.

473- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu, que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

Chèques:

S.75	2582	Chauffage Ste-Marthe Enr.....	$ 951.88
	2583	Mutations du mois de février /69	3.50
Aqueduc	2584	Commission Municipale de Québec obligations 3ème paiement	$11.796.42
Voirie	2585	Carrière St-Maurice un voyage de pierre fact 04597	18.24
S.75	2586	Morin & Frères Inc Matériaux pour Salle municipale	25.25
S.75	2587	Loranger & Molesworth In c Materiaux Fact13342	42.77
		total	12 838.06

474- Monsieur le Conseiller Maurice Toupin propose et résolu que la que la séance de la session régulière soit ajournée à mercredi le 12 de mars 1969 à 8 hres P. M .

Adopté

Roger Guilbault Maire Adelard Toupin Sec-Trés

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine, P.Qué.

INITIALES DU MAIRE
175
INITIALES DU SEC.-TRES

Séance d'ajournement de la session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue ce 12ième jour de mars 1969 à 8.00hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées, à laquelle étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse.

formant quorum sous la Présidence de son Honneur le Maire au fauteuil.

475- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que les minutes de la séance d'ajournement sont acceptées telles que lues.

Adopté.

Ouverture des soumissions Re: Règlement no. 70 & 72.

1-Cliche et Associés Ltée & Banque Canadienne Nationale.
2-Société de Placements Ltée.
3-Florido Matteau Inc.

Conseil Eco-nomique Régional. 476- Il est proposé et résolu unaniment que notre municipalité tient à accorder son entier appui à ce rapport et prie l'Honorable Fernand Lafontaine, Ministre de la Voirie du Québec, et Messieurs les Députés de notre région de prendre tous les moyens à leur disposition pour qu'un système routier régional adéquat soit en place d'ici deux ans.

Adopté.

477- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, qu'une demande d'octroi au montant de $2,000.00 soit faite à l'Honorable Maurice Bellemare, Ministre du Travail et Député du Comté de Champlain, concernant la rénovation de notre salle municipale.

Adopté.

478- Il est proposé et résolu unanimement, QU'en ce qui concerne une émission de $55,000 d'obligations émises en vertu des règlements Nos 70 et 72 de la corporation de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, les obligations seront datées du 1er avril 1969, l'intérêt sera à un taux n'excédant pas 8% par année payable semi-annuellement les 1er avril et 1er octobre de chaque année, les obligations seront payables à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec, et elles ne seront pas rachetables par anticipations.

Le tableau d'amortissement de l'émission de $55,000 est le suivant, et les règlements Nos 70 et 72 sont amendés en conséquence:

	règl. No.70	règl.No.72	Total
1-	$ 1,800	$ 200.	$ 2,000
2-	1,800	200	2,000
3-	1,300	200	1,500
4-	1,300	200	1,500
5-	1,200	300	1,500
6-	1,200	300	1,500
7-	1,200	300	1,500
8-	1,200	300	1,500
9-	600	400	1,000
10-	600	400	1,000
11-	600	400	1,000
12-	600	400	1,000

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
176
INITIALES DU SEC.-TRES.

tableau d'amortissement suite ....

13-	$ 1,000	$ 500	$ 1,500
14-	1,000	500	1,500
15-	1,000	500	1,500
16-	1,400	600	2,000
17-	1,400	600	2,000
18-	1,300	700	2,000
19-	1,300	700	2,000
20-	1,200	800	2,000
21-	1,100	900	2,000
22-	1,100	900	2,000
23-	1,000	1,000	2,000
24-	1,400	1,100	2,500
25-	1,400	1,100	2,500
26-	1,300	1,200	2,500
27-	1,200	1,300	2,500
28-	1,100	1,400	2,500
29-	1,000	1,500	2,500
30-	900	1,600	2,500
	$ 34,500	$ 20,500	$ 55,000

Le conseil municipal accepte l'offre qui lui est faite par Florido Matteau Inc. pour la vente des $55,000 d'obligations émises en vertu des règlements Nos 70 et 72, au prix de 97.15% comme suit: $8,500 à 7½% échéant le 1er avril 1970 au 1er avril 1974.

$5,500 à 7¾% échéant le 1er avril 1975 au 1er avril 1978.

$41,000 à 8% échéant le 1er avril 1979, séries de dix ans.

Demande est faite à l'honorable ministre des Affaires municipales d'autoriser le conseil municipal à vendre lesdites obligations aux conditions énumérées plus haut.

Demande est faite à l'honorable ministre des Affaires municipales d'autoriser le conseil municipal à émettre à courte échéance dix ans les $55,000 d'obligations émises en vertu des règlements Nos 70 et 72, au lieu du terme de trente ans, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adopté.

479- Il est proposé par M. le Conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le secrétaire-trésorier et le maire sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

480- M. le conseiller Eloi Leblanc, propose que la séance soit ajournée à vendredi le 14 mars 1969 à 8. hres P.M.

Adopté.

chèques

	2588-	M. Adrien Grand'maison, courtier d'ass. avenant d'ass. Salle Municipale police no. 216-6960	$ 20.25
S-75	2589-	Verrerie du Cap Enr. installation des portes Salle Mun. travaux S-75	75.00
S-75	2590-	Caisse Populaire St-Lazare, achat des portes, Salle Mun. travaux S-75	150.00
auqeduc	2591-	M. Hervé Brouillette, sem du 2 au 8 mars/69; $110.00 -ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
S-75	2592-	M. Josaphat Désilets,sem du 2 au 8 mars/69; 45h.à 2.00 -Ass. 1.25 Imp.F.6.05 Imp.P. 2.70	80.00
S-75	2593-	M. Charles E. Beaudoin, sem du 2 au8 mars/69; 40h.à 2.00 -Ass.Ch. 1.10 Imp.F. 4.55 Imp.P. 2.65 RRQ.1.23	70.47
voirie	2594-	M. Richard Loranger, sem du 2 au 8/3/69; 8 h. à 1.40- $11.20 - Ass.Ch.0.10 RRQ.0.12	10.98
S-75	2595-	M. Richard Loranger, sem du 2 au 8/3/69; 4 h.à1.75- $7.00 déductions sur chèque no.2594.....	7.00

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

chèques suite .....

2596- Suzanne Jutras, sem du 2 au 8 mars/69; 7½h. à 2.00- $15.00 -Ass.Ch. 0.10 RRQ. 0.06 ..... $ 14.84

voirie 2597- M. Donatien Brière, sem du 2 au 8 mars/69; 2½ h. à 1.40- $3.50 ..... 3.50

total: 6/3/69

INITIALES DU MAIRE 177 INITIALES DU SEC.-TRES.

Roger Guilbault maire

Adecard Toupin Sec-Trésorier.

La séance d'ajournement du vendredi le 14 mars 1969, n'a pas eu lieu car les membres du conseil n'étaient pas présents à l'heure requise.

Roger Guilbault maire

Adecard Toupin Sec-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le 1er avril 1969 à 7 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire,
MM. les Conseillers,

Roger Guilbault,
Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la Présidence de son honneur le maire au fauteuil.

481- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le procès verbal de la dernière séance est accepté tel que lu.

Adopté.

482- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu unanimement, que la demande par la Corporation des Deux Rives de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, concernant un raccordement d'un tuyau de 4" de diamètre au réseau d'aqueduc de la Municipalité est acceptée.

Adopté.

483- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que l'eau soit fournie gratuitement au sous-comité des loisirs de Red-Mill.

Adopté.

484- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que M. Hervé Brouillette soit autorisé à faire l'entrée d'eau de M. Pierre Houde et à acheter les matériaux nécessaires.

Adopté.

485- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que le montant de $4,000.00 soit rembour-

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
178
INITIALES DU SEC.-TRES

sé à la Banque Canadienne Nationale pour emprunt des travaux d'aqueduc concernant le règlement 70 & 72 de Red-Mill sur le montant d'emprunt de $59,000.00

Adopté.

486- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que deux voyages de 1½ de pierre soient achetés pour la route de l'Ile et que M. Brouillette soit autorisé à faire l'achat.

Adopté.

487- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu unanimement, que le montant de $3,000.00 soit voté du compte de l'aqueduc pour la rénovation de la Salle Municipale.

Adopté.

488- Il est proposé par M. le conseiller par M. le conseiller Marcel Arcand appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que les chèques de guarantie pour les soumissions d'obligations des règlements 70 & 72 soient retournés à M. Florido Matteau, à la Société de Placements Ltée, soit le montant pour chacun de $550.00

Adopté.

489- Il est proposé et résolu, que les salaires des employés pour la rénovation de la Salle Municipale sont fixés à $2.00 l'heure depuis le début des travaux et les aides $1.75.

Adopté.

490- Il est proposé et résolu, que la soumission de M. Philippe Daigle au montant de $50.00, pour les vieux chassis et portes de la Salle Municipale est acceptée.

Adopté.

491- Il est proposé et résolu unanimement, que le permis de construction de M. Normand Comeau, 370, 4ièmeRue, Cap-de-la-Madeleine, soit accordé et que les blocs de ciment seront recouverts de stuco, d'aluminium ou de brique durant un laps de temps d'un an.

Adopté.

492- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

Chèques:

Aqueduc	2598-	M. Hervé Brouillette, sem du 9 au 15 mars/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P. 5.50 RRQ. 1.77	$ 92.18
	2599-	Suzanne Jutras, sem du 9 au 15 mars/69; 35h. à 2.00- $70.00 -Ass.Ch. 95 ImpF. 5.90 Imp.P.3.50 RRQ. 1.05	58.60
S-75	2600-	M. Josaphat Désilets, sem du 9 au 15 mars/69; 40h. à 2.00 -$80.00 Ass.Ch. 1.10 Imp.F. 4.55 Imp.P.1.90	72.45
S-75	2601-	M. Chs-E. Beaudoin, sem du 9 au 15 mars/69; 36h.à 2.00- $64.00 Ass.Ch. 0.80 ImpF. 2.40 Imp.P.1.45 RRQ. 0.94	58.41
S-75	2602-	M. Richard Loranger, sem du 9 au 15 mars 69; 12h.à 1.75 -$21.00 déductions faites sur chèque no.2603	21.00
Aqueduc	2603-	M.Richard Loranger, sem du 9 au 15 mars 69; 16 h.à 1.40 -Ass.Ch. 0.50 RRQ. 0.57 voir chèque no.2602	21.33
Aqueduc	2604-	Location machinerie (souffleur) Richard Loranger pour bornes-fontaines 3hrs à 7.00	21.00
S-75	2605-	M. Josaphat Désilets, sem du 16 au 22 mars/69; 40h. à2.00 -$80.00 - Ass.Ch. 1.10 Imp.F. 4.55 Imp.P. 1.90	72.45
S-75	2606-	M. Chs-E. Beaudoin, sem du 16 au 22 mars/69; 40h. à 2.00 -$80.00 -Ass.Ch.1.10 Imp.F.4.55 Imp.P.2.65 RRQ. 1.23 ..	70.47
Aqueduc	2607-	M. Hervé Brouillette, sem du 16 au 22 mars 69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
Aqueduc	2608-	M. Jacques Turcotte, sem du 16 au 22 mars/69; 17h.à 1.40 -Ass.Ch.0.20 Imp.F..15 Imp.P.0.10 RRQ. .22	23.13

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

chèques suite .....

INITIALES DU MAIRE
179
INITIALES DU SEC.-TRES.

Aqueduc	2609-	Alain Vaillancourt, sem du 16 au 22 mars/69; 3 h. à 1.40- $4.20	$ 4.20
Aqueduc	2610-	Richard Loranger, location machinerie (souffleur) 1 hre à 7.00	7.00
Aqueduc	2611-	Richard Loranger, sem du 16 au 22 mars69; 18h.à1.40 -$25.20 -Ass.Ch. 50 RRQ. 0.60	24.10
voirie	2612-	Richard Loranger, sem du 16 au 22 mars69; 14h à1.40 déductions faite sur chèque no.2611	19.60
Aqueduc	2613-	Location machinerie (baco) M. Jules Lord, 4h.à 8.00	32.00
	2614-	Suzanne Jutras, sem du 16 au 22 mars/69; 7½hrs à2.00 $15.00 -Ass.Ch. 0.10 RRQ. 0.06	14.84
	2615-	Banque Canadienne Nationale, remboursement emprunt sur règlements 70&72 rés.485	$ 4000.00
S-75	2616-	M. Josaphat Désilets, sem du 24 au 29 mars69;40h.à 2.00 -Ass.Ch. 1.10 Imp.F 4.55 Imp.P. 1.90	72.45
S-75	2617-	M. Charles E. Beaudoin, sem du 24 au 29mars;40h.à 2.00- Ass.Ch.1.10 Imp.F 4.55Imp.P2.65 RRQ. 1.23 ..	70.47
S-75	2618-	M. Richard Loranger, sem du 24 au 29 mars69;32h. à 1.75- Ass.Ch.0.80 ImpF.25 ImpP.45 RRQ.1.00	53.50
égoût	2619-	M. Richard Loranger, sem du 24 au 29 mars69; 8h. à 1.40- $11.20 ....déductions sur chèque no.2618.	11.20
égoût	2620-	M. Jacques Turcotte, sem du 24 au 29 mars69; 8h.à 1.40-$11.20 -Ass.ch. 0.10	11.10
Aqueduc	2621-	M.Hervé Brouillette, sem du 24 au 29 mars69;$110.00 -Ass.Ch. 1.40 ImpF.9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
	2622-	Suzanne Jutras, sem du 23 au 29 mars/69;30½h.à 2.00 $61.00 -AssCh.0.80 ImpF.4.55 ImpP.2.65 RRQ. .89 ..	52.11
	2623-	M. Adélard Toupin, salaire mois mars/69; $433.33 -Ass.Ch.6.25 ImpF.45.65 ImpP.23.25 RRQ. 6.90	351.28
	2624-	M. Alfred Lacroix, contrat vidange mois mars/69	458.33
	2625-	M. Roger Guilbault, maire, rénumération mars/69; ..	100.00
	2626-	M. Maurice Toupin, cons, " " " ..	25.00
	2627-	M. Albert Hubert, " " " " ..	25.00
	2628-	M. Eloi Leblanc, " " " " ..	25.00
	2629-	M. Marcel Arcand, " " " " ..	25.00
	2630-	M. Narcisse Hinse, " " " " ..	25.00
	2631-	M. Gilles Hamel, " " " " ..	25.00
	2632-	La Co. de Téléphone Bell du Canada, mois mars/69:.. & appels interrurbains	25.39
	2633-	Formules Municipales Ltée, papeterie bureau f.12801	12.75
	2634-	Hydro-Québec, électricité mois mars/69 "Lampes rues"	153.68
	2635-	Hydro-Québec, " " " "Aqueduc"	218.72
	2636-	Benoit Hélie, huile à chauffage Salle Municipale F.10283-102929-101745	64.14
S-75	2637-	Massicotte & Arcand Inc. barre d'acier pour classeurs	10.65
S-75	2638-	Spécialités Beauchamps enr. cire F. 33280	7.51
S-75	2639-	P.A.GOUIN LTEE, matériaux Salle Municipale F.W84497	0.71
S-75	2640-	Loranger & Molesworth Inc. matériaux Salle Municipale F. 9744-9526-9743	56.54
S-75	2641-	Ubald Forest & Fils Ltée, matériaux Salle Municipale F. T-72916-72681-72809	149.70
S-75	2642-	Baril Electrique Inc. électricité & fixtures Salle Municipale F.2652-2635-3637	1023.63
S-75	2643-	Normand Doucet, tapis & tuiles "Salle Municipale"	278.00
Aqueduc	2644	Normand Doucet, tapis & tuiles "Salle Municipale" travaux S-75	661.00
	2645-	Librairie Morin Inc. articles de bureau F.32545-32743-32995	48.20
Aqueduc	2646-	Garage Marcel Roy, essence camion & réparation moteur aux pompes F.15672-15583-15647	51.07
	2647-	Receveur Général du Canada, ass. Sociale mars/69...	49.30
	2648-	Receveur Général du Canada, Imp.Féd. mois mars/69..	128.85
	2649-	Ministre du Revenu du Québec, Impôt Prov. $69.75 Régie des Rentes $46.36 mois de mars/69	116.11
	2650-	Municipalité Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, transfert du compte Aqueduc au compte R-70-72 ..	(32.00)

Total:

..... verso

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
180
INITIALES DU SEC.-TRES.

La séance est levée.

Roger Guilbault maire

Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le 6ième jour du mois de mai 1969 à 7 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

493- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

494- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu, que le rapport financier pour l'année 1968 est accepté.

Adopté.

495- Il est proposé et résolu, que la demande de M. Réal Courteau concernant l'égoût et l'entrée d'eau soient faits et que M. Brouillette soit autorisé à acheter les matériaux nécessaires et faire les travaux et que le compte lui soit produit.

Adopté.

496- Il est proposé et résolu, que l'entrée d'eau de M. Jean Filteau lui soit faite.

Adopté.

497- Il est proposé et résolu qu'une demande soit faite au Underwriters concernant nos taux d'assurances.

Adopté.

498- Il est proposé et résolu que les mutations du mois d'avril/69 sont acceptées.

Adopté.

499- Il est proposé et résolu, que le maire est autorisé à acheter les matériaux et les accessoires nécessaires pour le bureau et la Salle du conseil.

Adopté.

500- Il est proposé et résolu que le salaire de M. Richard Loranger soit payé à $1.75 l'heure.

Adopté.

501- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu, que les plaques soient faites et posées sur la 3ième - 4ième rue ainsi que Stop.

Adopté.

502- Il est proposé et résolu que 200 piquets soient achetés pour la réparation des clôtures de la Municipalité.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

503- Il est proposé et résolu, que Mlle Léa Désilets soit autorisée à remettre l'argent qui a été souscrit par les intéressés pour l'entretien de sa rue.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE 181 INITIALES DU SEC.-TRES.

504- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que le Conseil de Ste-Marthe appui la requête des propriétaires et résidents du quartier No.5 (Red-Mill) concernant la demande d'amélioration du Rang St-Malo par la Voirie Provinciale et qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Honorable Maurice Bellemare, Ministre du Travail et Député du Comté Champlain.

Adopté.

505- Il est proposé, et résolu, qu'un avertissement de huit (8) jours soit donné à M. Wellie Montplaisir, pour que sa clôture de ligne avec M. Gilles Toupin soit réparée.

Adopté.

506- Il est proposé et résolu, que six (6) boîtes de service soient achetées pour entrée d'eau, ainsi qu'une boite de tuyau de cop (coil) Tip-K $\frac{3}{4}$pcs.

Adopté.

507- Il est proposé et résolu, que les intéressés qui ont fait des réclamations au conseil municipal, pour les dommages causés par l'entretien des chemins d'hiver, doivent faire parvenir leur réclamation au contracteur M. Gilbert Mawn.

Adopté.

508- Il est proposé et résolu, que les membres du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe offrent leurs sincères félicitations au Comité des Loisirs de Red-Mill pour votre rapport financier et votre excellent travail.

Adopté.

509- Il est proposé par M. Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

CHEQUES:

Aqueduc-S-75	2651-	Josaphat Désilets, sem du 30 mars au 5 avr/69; 45h.à $2.00 $90.00 -Ass.Ch.1.25 Imp.F. 6.05 Imp.P. 2.70	$ 80.00
Aqueduc-S-75	2652-	Charles E. Beaudoin, sem du 30 mars au 5 avr/69;45h.à $2.00 -Ass.Ch. 1.25 Imp.F. 6.05 Imp.P.3.55 RRQ.1.41	77.74
Aqueduc-S-75	2653-	Richard Loranger, sem du 30 mars au 5 avr/69; 32h. à 1.75 $56.00 -Ass.Ch. 65 RRQ. 0.80	54.55
égoût	2654-	Jacques Turcotte, sem du 30 mars au 5 avr/69; 8h.à 1.40- $11.20 - Ass.Ch. 0.10	11.10
Aqueduc	2655-	Hervé Brouillette, sem.du 30 mars au 5 avr/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.-5.50 RRQ. 1.77	92.18
	2656-	Suzanne Jutras, sem du 30 mars au 5 avr/69; 7h. à 2.00- $14.00 -Ass.Ch. 0.10 RRQ. 0.04	13.86
voirie	2657-	Municipalité Ste-Marthe transfert chèque de guarantie du C/C au compte R-70 Spécial $500.00	
	2658-	Banque Canadienne Nationale, remboursement d'emprunt du montant des obligations règlement no. 70-72	55,000.00
Aqueduc-S-75	2659-	Josaphat Désilets, sem du 6 au 12 avr/69; 40h.à 2.00- $80.00 -Ass.Ch. 1.10 Imp.F. 4.55 Imp.P. 1.90	72.45
Aqueduc-S-75	2660-	Charles E. Beaudoin, sem du 6 au 12 avr/69; 40h.à 2.00- $80.00 -Ass.Ch. 1.10 Imp.F. 4.55 Imp.P. 2.65 RRQ. 1.23	70.47
Aqueduc-S-75	2661-	Richard Loranger, sem du 6 au 12 avr/69; 32h. à 1.75-$56.00 -Ass.Ch. 95 RRQ.1.18 Imp.F. 1.15 Imp.P. 1.00	51.72
S-75Aqueduc-	2662-	Jules Lord, location machinerie 4 h. à 8.00- S-75.....	32.00
aqueduc	2663-	Richard Loranger, sem du 6 au 12 avr/69; 5.h. à 1.40- ..... déductions sur chèque no. 2661	7.00
égoûts	2664-	Richard Loranger, sem du 6 au 12 avr/69; 10 h. à 1.40 déductions sur chèque no. 2661	14.00
égoûts	2665-	Alain Vaillancourt, sem du 6 au 12 avr/69; 6 hrs.à 1.40-	8.40

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

chèques suite .....

aqueduc	2666-	Marcel Sauvageau, sem du 6 au 12 avr/69; 8h.à 1.40- $11.20 -Ass.Ch. 0.10.	$ 11.10
aqueduc	2667-	Armand Brière, sem du 6 au 12 avr/69; 7 hrs. à 1.40 $9.80 -Ass.Ch. 0.10	9.70
aqueduc	2668-	Hervé Brouillette, sem du 6 au 12 avr/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F. 9,15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
	2669-	Suzanne Jutras, sem du 6 au 12 avr/69; 7 h. à 2.00- $14.00 -Ass.Ch. 0.10 RRQ. 0.04	13.86
aqueduc S-75	2670-	Josaphat Désilers, sem du 13 au 19 avr/69; 48h.à 2.00 $90.00 -Ass.Ch. 1.25 ImpF. 6.95 Imp.P.3.25	84.55
aqueduc S-75	2671-	Charles E. Beaudoin, sem du 13 au 19 avr/69; 40h,à 2.00 -$80.00 -Ass.Ch. 1.10 Imp.F.4.55 Imp.P.2.65 RRQ.1.23...	70.47
aqueduc S-75	2672-	Jules Lord, location machinerie, 2 hrs à 8.00	16.00
aqueduc S-75	2673-	Richard Loranger, sem du 13 au 19 avr/69; 40h. à 1.75- $70.00 -Ass.Ch. 1.10 Imp.F. 1.85 Imp.P.1.50 RRQ. 1.30..	64.25
égoûts	2674-	Richard Loranger, sem du 13 au 19 avr/69; 10h. à 1.40- $14.00 déductions faites sur chèque no.2673	14.00
égoûts	2675-	Alain Vaillancourt, sem du 13 au 19 avr/69; 6h.à 1.40..	8.40
aqueduc	2676-	Armand Brière, sem du 13 au 19 avr/69; 2 h. à 1.40	2.80
aqueduc	2677-	Hervé Brouillette, sem du 13 au 19 avr/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RR.Q 1.77	92.18
	2678-	Suzanne Jutras, sem du 13 au 19 avr/69; 33h.à 2.00- $66.00 -Ass.Ch. 0.80 Imp.F. 5.30 Imp.P.3.10 RRQ. 98 ...	55.82
aqueduc S-75	2679-	Josaphat Désilets, sem du 20 au 26 avr/69;48h. à 2.00 $96.00 -Ass.Ch. 1.25 Imp.F.6.95 Imp.P.3.25	84.55
aqueduc S-75	2680-	Charles E. Beaudoin, sem du 20 au 26 avril/69;40h.à 2.00 $80.00 Ass.Ch. 1.10 Imp.F.4.55 Imp.P.2.65 RRQ. 1.23....	70.47
Aqueduc S-75	2681-	Richard Loranger,sem du 20 au 26 avr/69; 14h.à 1.75- $24.50 Ass.Ch. 0.35 RRQ.0.49	23.66
aqueduc S-75	2682-	Location machinerie Richard Loranger 21 avr/69; tracteur 2 hrs à 7.00	14.00
aqueduc	2683-	Richard Loranger, sem du 20 au 26 avr/69; 4h.à 1.75- déductions sur chèque no.2681	7.00
aqueduc	2684-	Hervé Brouillette, sem du 20 au 26 avr/69; $110.00 -Ass.Ch.1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
voirie	2685-	Richard Loranger, sem du 20 au 26 avr/69; 4 h. à 1.75 déductions sur chèque no.2681	7.00
	2686-	Suzanne Jutras, sem du 20 au 26 avr/69; 20 h. à 2.00- $14.00 - Ass.Ch. 0.10 RRQ. 0.04 ,,.....	13.86
	2687-	Adélard Toupin, salaire du mois d'avril/69; $433.33 -Ass.Ch.5.00 Imp.F.45.65 Imp.P.23.25 RRQ.6.90	352.53 ~~80.80~~
aqueduc S-75	2688-	Josaphat Désilets, sem du 27avr au 3 mai/69;40h.à 2.00 -$80.00 Ass. Ch. 1.10 Imp.F.4.55 Imp.P.1.90.	72.45
aqueduc S-75	2689-	Charles E. Beaudoin, sem du 27avr au 3 mai/69;40h.à2.00 $80.00 -Ass,Ch. 1.10 Imp.F.4.55 Imp.P.2.65 RRQ.1.23 ...	70.47
aqueduc S-75	2690-	Richard Loranger, sem du 27 avr.au 3 mai/69;32h.à 1.75- Ass.Ch.0.65 RRQ.0.80	54.55
aqueduc S-75	2691-	Location machinerie, 4 voyages de terre à 2.00 M.Richard Loranger	8.00
aqueduc	2692-	Hervé Brouillette, sem du 27avr au 3 mai/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
	2693-	Suzanne Jutras, sem du 27 avr. au 3 mai/69;27h.à 2.00 $54.00 -Ass.Ch. 0.65 Imp.F.3.60 Imp.P.2.15 RRQ.76	46.84
	2694-	Alfred Lacroix, contrat vidange mois d'avril/69	458.33
	2695-	Roger Guilbault, maire, rémunération mois avril/69...	100.00
	2696-	Maurice Toupin, cons, " " "	25.00
	2697-	Albert Hubert, " " " "	25.00
	2698-	Eloi Leblanc, " " " "	25.00
	2699-	Narcisse Hinse, " " " "	25.00
	2700-	Marcel Arcand, " " " "	25.00
	2701-	Gilles Hamel, " " " "	25.00
aqueduc S-75	2702-	Martin Bergeron & Fils Enr. matériaux F.03968-4238-4148-3304-3522	112.59
administration	2703-	Ministre des Finances, Protection civile du Québec contribution financière année 1968-69 groupe 641	37.25
aqueduc S-75	2704-	Lucien Sarazin Inc. matériaux f.1605a-1609a	18.47
aqueduc S-75	2705-	Librairie Morin Inc. état compte mais mars F.32995-33124-148-246-248	39.02
aqueduc S-75	2706-	Morin & Frères Inc. matériaux F.D-45061-45346-46210-46203-46266	29.00
aqueduc S-75	2707-	Verrerie du Cap Enrg. matériaux f.49868-49877-50113-50105	121.28

INITIALES DU MAIRE
182
INITIALES DU SEC.-TRES

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

chèques suite .....

aqueduc S-75-2708-	Central Quebec Steel Ltd. matériaux F.68295	32.68	
aqueduc S-75-2709-	Trois-Rivières Ready-Mix, matériaux F.5246	187.75	
aqueduc S-75-2710-	Chauffage Ste-Marthe Enr. F.934-935-937	104.88	
aqueduc S-75-2711-	Studio Jacques LaBarre, lettrage f.1800	45.00	
aqueduc S-75-2712-	Geo. Lambert, matériaux f.68691	50.20	
aqueduc S-75-2713-	Aurel Ouellet, soudure f. 2051	58.00	
aqueduc S-75-2714-	Ubald Forest & Fils Ltée, matériaux, f.73727-73634-73392	117.04	
aqueduc S-75-2715-	Loranger & Molesworth, matériaux f.15913-15892-15810-15541-15484-15377-15362-14818-14775-12164..	456.29	
aqueduc S-75-2716-	Banque Royale du Canada & Claude Paquin, revêtement de pierre (stuco) Hôtel Municipal.	800.00	
aqueduc 2717-	Garage Beaumier Enrg. essence camion, mois avr/69 f.1896-74-63-45	23.65	
aqueduc 2718-	Cap Fire Service Reg'd, réparation boyau f.9862...	5.00	
aqueduc 2719-	Loranger & Molesworth Inc. repair sleeve) f.5693	75.60	
2720-	Formules Municipales Ltée, papeterie f.13270-13146	9.53	
2721-	Hydro-Québec, électricité avril/69 "bureau"	40.60	C.Corrigé.
2722-	Hydro-Québec, " " "Lampes rues"	153.68	
aqueduc 2723-	Hydro-Québec, " " "Aqueduc"	245.25	
2724-	La Co. de Téléphone Bell, compte avril/69 & appels interrurbains	15.83	
2725-	Clément Photo, photo-copies plan de la municipalité remis au directeur des incendies du Cap-Madeleine..	21.60	
2726-	M. Fortunat Beaumier, vérification des livres,voyages règlement 70-72, copies du rapport financier etc	562.36	
2727-	Bureau d'Enrégistrement du Co.Champlain, mutations mois mars & avril/69	8.80	
voirie 2728-	Carrière St-Louis, voyages de pierre(chemin(f.52219	19.22	
voirie 2729-	Carrière St-Maurice Inc. pierre "Rang St-Malo"f.4634	22.28	
voirie 2730-	Mawn Entreprise Enr. paiement de la balance du 4ème versement,contrat 1968-69 chemins d'hiver	244.25	
voirie 2731-	Mawn Entreprise Enr.& Massicotte & Fils Ltée,déneigement f.7215-7240-7260-7271-7281	1266.75	
2732-	Mme Gérard Simard, remboursement sur licence de commerce année 1968 ($10.00) payé.en.trop.....	10.00	
R-70-72Sp. 2733-	J.B. Deschamps Inc. impressions d'obligations M-212	719.71	
2734-	Receveur Général du Canada, Ass. Sociale mois avr/69	48.90	
2735-	Receveur Général du Canada, Impôt Fédéral avril/69	134.75	
2736-	Ministre du Revenu du Québec, Imp.Prov. $73.45 Régie des Rentes 47.90 mois avril/69	121.35	
voirie 2737-	Mlle Léa Désilets, déductions sur 4ième versement de Mawn Entr. entretien chemins d'hiver 1968-69....	150.00	
aqueduc-S75 2738-	Michel Leclerc, location tracteur 1h. à 7.00	7.00	
aqueduc 2739-	Garage Marcel Roy, essence & réparation pompe F-5516 15806-15506-15418	35.20	
aqueduc-S75 2740-	Bijouterie H.P. Courteau, horloge Hôtel-Mun.f.01046	22.68	6/5/69
aqueduc-S75 2741	Albert Hubert, remboursement pour plaque de noyer	3.87	
	Total:		

INITIALES DU MAIRE R.G.
183
INITIALES DU SEC.-TRES.

M. le conseiller Maurice Toupin, propose que la séance est levée.

Roger Guilbault maire

Adelard Toupin Sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session spéciale du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue à la Salle Municipale, vendredi le 16 mai 1969 à 9.00hres P.M. et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:-
SAVOIR:

1o- Projet d'une résolution, concernant l'octroi au Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc.

2o- Etude concernant l'asphaltage de la cour de l'Hôtel Municipal.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
184
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

3o- Etude concernant le louage de la pompe de la municipalité.

Comme tous les membres du conseil étaient présents, tous les sujets suivants ont été discutés du consentement unanime.

A cette assemblée spéciale étaient présents: SAVOIR:-

Son honneur le maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la ppésidence du maire au fauteuil.

CERTIFICAT DE CONVOCATION

Je, soussigné, M. Adélard Toupin, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis de convocation au lieu et à leur domicile à tous les membres du conseil entre 3 hres et 6 hres P.M. ce 13ième jour du mois de mai 1969.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13ième jour du mois de mai 1969.

Adélard Toupin
Secrétaire-Trésorier.

510- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, qu'une demande soit faite à l'Honorable Maurice Bellemare, ministre du Travail et député du Comté de Champlain pour l'asphaltage de la cour de l'Hôtel Municipal, en vertu de l'article 50 et qu'une copie de la présente soit transmise à M. Bernard Frenette, ingénieur divisionnaire.

Adopté.

511- Il est proposé et résolu, qu'une demande soit faite à l'Honorable Maurice Bellemare, député du Comté Champlain et Ministre du Travail en vertu de l'article 50 du département de la Voirie, pour l'amélioration de la 3ième & 4ième Rue de la Municipalité, dont ces rues appartenaient à M. Philippe Francoeur et que copie de la présente soit transmise à M. Bernard Frenette, ingénieur divisionnaire.

Adopté.

512- Il est proposé et résolu, que M. Brouillette soit autorisé à faire passer la gratte dans les rues défectueuses de la Municipalité.

Adopté.

513- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que le montant de $800.00 soit versé au "Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc."

Adopté.

514- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu, de faire faire l'amélioration du terrain des Loisirs de Ste-Marthe Inc.

Adopté.

515- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que le maire soit autorisé à aller rencontrer M. Léo St-Cyr de Grand'Mère afin de prendre entente de l'acquisition du terrain qui à servi à l'élargissement de la rue St-Maurice.

Adopté.

516- Il est proposé et résolu, que le compte des heures supplémentaires de M. Hervé Brouillette., au montant de $37.50 soit payé.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

517- Il est proposé et résolu que durant les travaux d'aqueduc du Rang St-Malo par la Municipalité, que le pont de M. Marcel Arcand a été endommagé et que M. Brouillette soit autorisé à faire faire les réparations.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE
185
INITIALES DU SEC.-TRES.

518- Il est proposé et résolu, que 2 lumières de 150 soient posées à l'Hôtel Municipal.

Adopté.

519- Il est proposé et résolu, que le montant de $5.00 soit payé à M. Jean-Baptiste Vaillancourt pour un lavabo à l'Hôtel Municipal.

Adopté.

La séance est levée.

Roger Guilbault maire

Edouard Toupin Sec-Trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le 3ième jour du mois de juin 1969 à 7.hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

517- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que les minutes des deux assemblées sont acceptées telles que lues.

Adopté.

518- Il est proposé et résolu, que M. Honoré Beaumier, estimateur, soit nommé pour faire la collection des licences de chiens, avec la revision du rôle d'évaluation 1969.

Adopté.

519- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que l'offre de cinq cents dollars ($500.00) soit offert à la succession St-Cyr a/s de M. Léo St-Cyr pour le terrain de la dite succession qui a servi à l'élargissement de la Route St-Maurice

Adopté.

520- chèque #2815 Il est proposé et résolu que M. Maurice Toupin et Albert Hubert, sont autorisés à acheter des poubelles et des fleurs pour la plantation à l'Hôtel Municipal.

Adopté.

521- Il est proposé et résolu, que 6 plaques concernant les limites de la Municipalité soient posées et que M. Brouillette, ins.municipal soit autorisé à acheter les matériaux nécessaires.

Adopté.

522- Il est proposé par M. Eloi Leblanc, conseiller, appuyé par M. Marcel Arcand, conseiller, et résolu, que M. Albert Hubert soit autorisé à faire

INITIALES DU MAIRE
186
INITIALES DU SEC.-TRES.

suite .....

chromer la pelle souvenir.

Adopté.

523- # 2816 Il est proposé par M. le Conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le montant de $25.00 soit voté pour don aux ligues mineures de hockey de Ste-Marthe.

Adopté.

524- # 2817 Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que les polices d'assurance no.353-7389 et 353-4093 au montant total de $1,474.78 soient payées à M. Adrien Grand'Maison, courtier.

Adopté.

525- # 2814 Il est proposé et résolu, que le Petty Cash, soit voté au montant de $100.00 au secrétaire-trésorier.

Adopté.

526- Il est proposé et résolu qu'une plainte a été portée par Mme Emile Vaillancourt, relativement aux chassis du Motel Pari du côté de sa propriété sur le lot P-103, voir à faire boucher les chassis ou à faire poser des blocs de verres.

Adopté.

527- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que les comptes suivants sont acceptés et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

CHEQUES:

Aqueduc	2742-	M. Josaphat Désilets, sem du 4 au 10 mai/69; 40h.à 2.00- $80.00 Ass.Ch. 1.10 Imp.F. 4.55 Imp.P.1.90.....	$ 72.45
Aqueduc	2743-	M. Charles E. Beaudoin, sem du 4 au 10 mai/69;16h.à2.00 $32.00 déductions chèque no.2744	32.00
voirie	2744-	M. Charles E. Beaudoin, sem du 4 au 10 mai/69;20h.à2.00 $40.00 -Ass.Ch. 0.95 Imp.F.2.55 Imp.P.2.05 RRQ.1.09....	33.36
voirie	2745-	M. Richard Loranger, sem.du 4 au 10mai/69; 36h.à 1.75- $63.00 - Ass.Ch.0.95 Imp.F.0.50 Imp.P.0.60 RRQ. 1.05...	59.90
égoûts	2746-	M. Richard Loranger, sem du 4 au 10mai/69; 4h.à 1.75- déductions sur chèque no.2745	7.00
égoûts	2747-	M. Jean-Louis Loranger, sem du 4 au 10mai/69;4h.à 1.40.	5.60
égoûts	2748-	M.Jacques Turcotte, sem du 4 au 10 mai/69; 4h.à 1.40- 5.60 - Ass.Ch. 0.10	5.50
égoûts	2749-	M. Alain Vaillancourt, sem du 4 au 10 mai/69;8h.à 1.40.	11.20
aqueduc	2750-	M. Hervé Brouillette, sem du 4 au 10mai/69; $110.00 Ass.Ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P. 5.50 RRQ. 1.77.....	92.18
	2751-	Suzanne Jutras, sem du 4 au 10 mai/69; 35h. à 2.00- $70.00 -Ass.Ch. 0.95 Imp.F.5.90 Imp.P.3.50 RRQ.1.05 ...	58.60
	2752-	Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. Don. rés. 513....	800.00
S-75	2753-	Jean-Bte Vaillancourt, lavabo Hôtel Municipal rés.519..	5.00
égoûts	2754-	Richard Loranger, se, du 11 au 17mai/69; 4h.à 1.75- $7.00 déductions sur chèque no.2756.....	7.00
égoûts	2755-	M. André Toupin, sem. du 11 au 17 mai/69; 4h.à 1.75- $7.00 déductions sur chèque no.2755	7.00
voirie	2756-	M. Richard Loranger, sem du 11 au 17 mai/69; 20h.à1.75- $35.00 - Ass ch. 0.65 RRQ. 0.80	33.55
voirie	2757-	André Toupin, sem du 11 au 17 mai/69; 20h. à 1.75- $35.00 ass.ch.0.65 Imp.F.0.10 imp.P.0.90 RRQ.0.80	32.55
aqueduc	2758-	M. Richard Loranger, sem. du 11 au 17 mai/69; $14.00 déductions chèque no.2756	14.00
aqueduc	2759-	M. André Toupin, sem du 11 au 17 mai/69; 8h.à 1.75- $14.00 déductions sur chèque no. 2757	14.00
aqueduc	2760-	M. Hervé Brouillette, sem. du 11 au 17mai/69; $110.00 supplémentaires $37.50 AssCh.1.40Imp,F.15.40Imp.P.9.55 RRQ. 2,45	118.70
	2761-	Suzanne Jutras, sem du 11 au 17mai/69; 35h.à 2.00-$70.00 -Ass.Ch.0.95.Imp.F. 5.90 Imp.P.3.50 RRQ. 1.05	58.60

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

chèques suite .....

INITIALES DU MAIRE
187
INITIALES DU SEC.-TRES

voirie	2762-	M.Richard Loranger, location machinerie (tracteur) 12½ hrs à$5.00 grader rues de la municipalité	$ 62.50
voirie	2763-	M.Richard Loranger, sem. du 18 au 24 mai/69; 24½h. à 1.75-$42.88 Ass.Ch.50 RRQ.0.82.....	41.56
voirie	2764-	M.André Toupin, sem du 18 au 24 mai/69; 32½h.à 1.75-$56.87 -Ass.Ch.0.80 Imp.F.0.50 Imp.P.1.15RRQ.0.89....	53.55
aqueduc	2765-	Richard Loranger, sem.du 18 au 24mai/69; 8h.à 1.75-$14.00 déductions chèque no.2763	14.00
aqueduc	2766-	André Toupin, sem du 18 au 24 mai/69; 8h.à 1.75-$14.00 déductions sur chèque no.2764	14.00
aqueduc	2767-	Charles Gailloux & Fils, location machinerie, sem du 18 au 24 mai/69 6½ h. à 9.00	58.50
aqueduc	2768-	Hervé Brouillette, sem du 18 au 24 mai/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
	2769-	Suzanne Jutras, sem du 18 au 24 mai/69; 28h. à 2.00 $56.00 -Ass.Ch.0.65 Imp.F.3.85 Imp.P.2.30 RRQ.0.80...	48.40
voirie loisirs	2770-	Richard Loranger, location tracteur, voirie 16h. à $5.00-$80.00 "Loisirs" 15h. à 5.00-$75.00	155.00
aqueduc	2771-	M. Richard Loranger, sem du 25 au 31 mai/69; 8h.à 1.75-$14.00 -Ass.Ch. 0.10	13.90
aqueduc S-75	2772-	André Toupin, sem du 25 au31 mai/69; 20h.à 1.75-$35.00 -Ass.Ch. 0.95 Imp.F.1.40 Imp.P. 1.90 RRQ.1.05	29.70
aqueduc	2773-	André Toupin, sem du 25 au 31 mai/69; 12h.à 1.75-déductions sur chèque no. 2772	21.00
égoût	2774-	André Toupin, sem du 25 au 31 mai/69; 8h.à1.75-déductions sur chèque no.2772	14.00
égoût aqueduc	2775-	Mawn Entreprise Enr. location machinerie (Baco) égoût 2½ h. à 9.00-$22.50 aqueduc 1½h.à 9.00-$13.50...	36.00
aqueduc	2776-	M.Hervé Brouillette, sem du 25 au 31 mai/69;$110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
	2777-	Suzanne Jutras, sem. du 25 au 31 mai/69; 35h. à 2.00-$70.00 - Ass.Ch. 0.95 Imp.F.5.90 Imp.P.3.50 RRQ.1.05..	58.60
	2778-	Adélard Toupin, salaire mois mai/69; $433.33 -Ass.Ch.6.25 Imp.F.45.65 Imp.P.23.25 RRQ.6.90	351.28
	2779-	Alfred Lacroix, contrat vidanges mois mai/69	458.33
	2780-	Roger Guilbault, maire, rémunération mois mai/69;	100.00
	2781-	Maurice Toupin, cons, " " " "	25.00
	2782-	Albert Hubert, " " " " "	25.00
	2783-	Eloi Leblanc, " " " " "	25.00
	2784-	Marcel Arcand, " " " " "	25.00
	2785-	Narcisse Hinse, " " " " "	25.00
	2786-	Gilles Hamel, " " " " "	25.00
	2787-	Co. de Téléphone Bell, compte mois mai/69	15.78
	2788-	Hydro-Québec, électricité mois mai/69 "Hôtel Municipal"	24.06
	2789-	Hydro-Québec, " " " "Lampes de Rues"	$153.68
	2790-	Hydro-Québec, " " " "Aqueduc"	226.60
	2791-	Benoît Hélie, huile à chauffage"Hôtel Municipal"f102818	40.05
	2792-	Librairie Morin Inc. papeterie f.33664-33324-33417 ...	8.52
	2793-	Imprimerie Lacoursière Inc. papeterie f.19935-20153 crédit f.59048	3.93
voirie	2794-	M. Gaston Trudel, 100 piquets de cèdres pour clôture ..	40.00
	2795-	P.A. Gouin Ltée, Broche pour clôture f.W-99728	27.65
	2796-	La Sablière du Cap Inc. 2 voyages de pierre F.52576 F.52600	90.98
voirie	2797-	Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée.F.6776-6807.....	98.75
voirie	2798-	Carrière St-Maurice Inc. F. 04697	103.28
(aqueduc	2799-	Montréal Draperies Inc. travaux S-75 F. 509443	114.07
(S-75	2800-	Mme Thelma Gamache, confection & installation draperies-canevas-fil- travaux S-75	52.32
S-75aqueduc	2801-	Martin Bergeron & Fils Enr. matériaux F.6305 S-75..	9.02
S-75aqueduc	2802-	Spécialités Beauchamps Enr. articles de ménage F.33540	12.01 S-75
S-75aqueduc	2803-	Josaphat Désilets, location machinerie ,travaux S-75.	25.00
S-75aqueduc	2804-	Morin & Frères Inc. matériaux état de compte mois avril/69 travaux S-75	95.68
aqueduc	2805-	Garage Marcel Roy, essence camion mois mai/69;f.16034-16008-15945-15890-15867-	30.51
	2806-	Alfred Lacroix, voyage pour tuyau 1½h. 5.00 F.15	7.50
	2807-	Restaurant Paul Gervais, articles de ménage F. 1	1.53
aqueduc	2808-	Loranger & Molesworth Inc. matériaux F.12897-5815....	226.62
aqueduc	2809-	Albert Viau Ltée, matériaux F. M-24	167.60
	2810-	Receveur Général du Canada, Ass. Sociale mois mai/69	54.00

INITIALES DU MAIRE
188
INITIALES DU SEC.-TRES.

chèques suite .....

2811-	Receveur Général du Canada, Impôt Féd. mois mai/69.....	142.30
2812-	Ministre du Revenu du Québec, Imp.Prov. $82.80 Régie des Rentes $57.74 mois mai/69	140.54
2813-	Laurentide Ready-Mix, location machinerie pour terrain "Loisirs"	175.50
2814-	Petty-Cash à M. Adélard Toupin, secrétaire-trésorier	100.00
aqueduc S-75 2815-	M. Albert Hubert, remboursement pour achat de poubelles miroir etc. rés. no.520	10.90
2816-	"Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. don rés.523...	25.00
2817-	M. Adrien Grand'Maison, courtier, Paiement Police Ass. no. 353-7389 $779.00 no.353-4093 $695.78	1,474.78
2818-	Bureau d'Enrégistrement du Co.Champlain mutations mai/69	12.50
Aqueduc 2819-	M. Achille Lottinville, lecture compteur 42h.à.1.75- $73.50 - RRQ.0.42 salaire mois mai/69 "Aqueduc"	73.08
2820-	M. Alfred Lacroix, achat sacs à déchets F.18	5.30
	Total:	

528- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu, que la séance régulière soit ajournée à vendredi le 6 juin 1969 à 8.30 hres P.M.

Adopté.

Roger Guilbault maire Adélard Toupin Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Séance d'ajournement de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, vendredi le 6ième jour de juin 1969 à 8.30 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault
MM. les Conseillers — Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

529- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

530- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que la résolution no. 526 soit receindée.

Adopté.

531- Il est proposé et résolu qu'une plainte a été portée par Mme Emile Vaillancourt, relativement aux chassis du Motel Pari du côté de la propriété sur le lot 103, de voir à faire poser des blocs de verres ou des vitres frostées avec chassis qui ne doivent pas ouvrir.

Adopté.

532- Il est proposé et résolu, que la somme de $200.00 soit votée pour la réception de la bénédiction de l'Hôtel Municipal et de l'aqueduc de Red-Mill.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

533- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu que, 2 extincteur soient achetés pour l'Hôtel Municipal tel que spécifié sur la lettre de M. J-Bte Brûlé, "Cap Fire Service Red'D."

INITIALES DU MAIRE ..... 189 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

Adopté.

Le maire propose que la séance est levée.

Roger Guilbault Maire

Edouard Toupin Sec-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le 2ième jour du mois de juillet 1969 à 7.00 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, ~~Maurice Toupin~~
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,

formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

534- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

535- Il est proposé et résolu, que le bureau de secrétaire non utilisé soit vendu à M. Paul Gervais pour la somme de $10.00.

Adopté.

536- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que deux (2) plaques soient faites portant le nom " Rue des Plaines" et "Bon Air".

Adopté.

537- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le montant de $5,795.00 soit déposé à la Banque Canadienne Nationale pour honorer l'échéance du 1er août 1969, sur l'émission de $129,500.00 d'obligations.

Adopté.

538- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que deux (2) vitres de $\frac{1}{4}$" soient achetées pour les bureaux ainsi qu'une table pour le dactylographe.

Adopté.

539- Avis de motion M. le conseiller Albert Hubert donne avis de motion pour faire un amendement au règlement des cours de scrap, pour être adopté à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

540- Il est proposé, et résolu que les employés qui ont travaillés le 29 juin lors de l'inauguration de l'Hôtel Municipal, M. Hervé Brouillette, M. Richard Loranger, M. Eddy Bineau, M. André Toupin soient payés $12.00 chacun.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
190
INITIALES DU SEC.-TRES.

541- Il est proposé et résolu, qu'une lettre enrégistrée soit adressée à M. Charles H. Marchand et à M. Tom Bradley, de voir à faire préparer la tuyauterie pour recevoir leur compteur d'eau dans les (8) huits jours de la date de l'envoi de la dite lettre et de faire le paiement. Aussi une lettre à M. Edouard Morissette pour le paiement de son compte d'eau.

Adopté.

542- Il est proposé par M. le conseiller Marcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu unanimement, que des remerciements bien sincères soient adressés à l'Honorable Maurice Bellemare, Ministre du Travail et Député de Champlain, pour le don de $2,000 lors de l'inauguration de l'Hôtel Municipal, ainsi d'avoir bien voulu rehausser cette cérémonie de votre présence.

Adopté.

543- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

Chèques:

voirie	2821-	Richard Loranger, sem du 1 au 7 juin/69; location machinerie (tracteur) 1 hre à $5.00 ..... $	5.00
voirie	2822-	Richard Loranger,salaire sem.du 1 au 5 juin/69;24h.à 1.75 $42.00 Ass.Ch. 95 Imp.F.50 Imp.P.60 RRQ.1.05	38.90
voirie	2823-	André Toupin, sem du 1 au 7 juin/69; ;6h.à 1.75-$28.00 -Ass.Ch. 65 Imp.F.40 Imp.P.1.10 RRQ.0.86	24.99
aqueduc	2824-	André Toupin, sem du 1 au 7 juin/69; 18h. à 1.75- déductions sur chèque no.2823	31.50
aqueduc	2825-	Hervé Brouillette, sem du 1 au 7 juin/69; $110.00 -Ass.Ch.1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RRQ.1.77	92.18
	2826-	Suzanne Jutras, sem du 1 au 7 juin/69; 35h. à 2.00-$70.00 -Ass.Ch. 0.95 Imp.F. 5.90 Imp.P. 3.50 RRQ. 1.05	58.60
aqueduc	2827-	Richard Loranger, sem du 1 au 7 juin/69 16h.à 1.75- déductions sur chèque no.2822	28.00
aqueduc-S-75	2828-	Richard Loranger, sem du 8 au 14 juin/69;32h.à 1.75-$56.00 ass.ch.0.65 RRQ.0.80 (S-75 8h. à 1.75-$14.00)	54.55
aqueduc	2829-	Hervé Brouillette, sem du 8 au 14 juin/69; $110.00 ass.ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
	2830-	Suzanne Jutras, sem du 8 au 14 juin/69; 35h.à $2.00-$70.00 -Ass.Ch.0.95 Imp.F. 5.90 Imp.P.3.50 RRQ.1.05	58.60
aqueduc	2831-	Hervé Brouillette, sem. du 15 au 21 juin/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ.1.77	92.18
	2832-	Suzanne Jutras, sem du 15 au 21 juin/69; 35h.à $2.00-$70.00 -Ass.Ch. 0.96 Imp.F.5.90 Imp.P.3.50 RRQ.1.05	58.60
	2833-	Roger Guilbault, remboursement pour achat lors de l'inauguration Hôtel Municipal.29/6/69	125.85
égoût-voirie	2834-	Richard Loranger, sem du 22 au 28 juin/69; 8h. à 1.75 déductions chèque no.2836	14.00
égoût	2835-	Alain Vaillancourt, sem du 22 au 28 juin/69;6.h.à 1.40-..	8.40
aqueduc	2836-	Richard Loranger, sem du 22 au 28 juin/69; 20h.à 1.75- -Ass.Ch.0.50 RRQ.0.67	33.83
aqueduc	2837-	Hervé Brouillette, sem du 22 au 28 juin/69; $110.00 -Ass.Ch.1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ.1.77	92.18
	2838-	Suzanne Jutras, sem du 22 au 28 juin/69; 23h.à $2.00-$46.00 -Ass.Ch.0.50 Imp.F. 2.55 Imp.P, 1.55 RRQ. 62	40.78
	2839-	Adélard Toupin, salaire mois juin/69; $433.33 -Ass.Ch.5.00 Imp.F. 45.65 Imp.P.23.25 RRQ.6.90	352.53
	2840-	Alfred Lacroix, contrat vidange mois juin/69;	458.33
	2841-	Roger Guilbault, rémunération mois juin/69; maire	100.00
	2842-	Maurice Toupin, " " " cons, ...	25.00
	2843-	Albert Hubert, " " " "	25.00
	2844-	Eloi Leblanc, " " " "	25.00
	2845-	Narcisse Hinse, " " " "	25.00
	2846-	Marcel Arcand, " " " "	25.00
	2847-	Gilles Hamel, " " " "	25.00
voirie	2848-	Richard Loranger, location tracteur 26/6/69;4 h.$5.00.....	20.00
	2849-	Formules Municipales Ltée, papeterie, F.13848	6.55
	2850-	S.O.Riverin Ltée, licences de chiens	36.28

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

	2851-	La Co. Téléphone Bell, compte mois juin/69	$14.97
	2852-	Hydro-Québec, compte mois juin/69; "Hôtel Municipal"	24.50
	2853-	Hydro-Québec, compte " " "Lampes de Rues"	153.68
aqueduc	2854-	Hydro-Québec, " " " "Aqueduc"	202.14
voirie	2855-	Edouard Trahan, peinture & Lettrage F.25/6/69	18.00
égoûts	2856-	Rolland Gamache, soudure turbine pour égoûts	5.00
égoûts	2857-	P.A.Gouin Ltée, barre tuyau F.Y-10315	3.35
	2858-	Claude Champoux, articles ménage HôtelMunicipal F.35	1.44
aqueduc	2859-	Garage Beaumier Enrg. essence camion mois juin/69 ..	36.66
aqueduc	2860-	Garage Marcel Roy, 1 pneu & ajoustement F.5783 camion	26.32
aqueduc	2861-	Loranger & Molesworth Inc. matériaux aqueduc F.5830	13.34
aqueduc	2862-	Albert Viau Ltée, matériaux pour borne-fontaine	11.34
aqueduc	2863-	Imprimerie Art Graphique Inc, papeterie F.38360	108.63
aqueduc-75	2864-	Cap Fire Service Reg'D, extincteurs chimiques	108.65
aqueduc-75	2865-	Bijouterie H.P.Courteau Enr. gravure & travail sur plaques F.058708	53.55
aqueduc-75	2866-	Mme Anna Paul, breuvage pour visiteurs inauguration Hôtel Municipal F.47-5	25.57
aqueduc-75	2867-	Imprimerie Art Graphique Inc. cartes invitations HôtelMunicipal F. 38556	12.03
aqueduc-75	2868-	Le Nouvelliste, annonce inauguration Hôtel Municipal" F.52006	84.00
aqueduc-75	2869-	Roland Lemire, pose & photo, inaugurstion Hôtel Municipal" F.46260	5.40
aqueduc-75	2870-	Martin Bergeron & Fils Enr. peinture & vernis F.08853	6.38
aqueduc-75	2871-	Richard Loranger, terre à gazon & tracteur	8.00
aqueduc-75	2872-	H.G. Gauthier Inc. plants de fleurs F.24188	28.75
aqueduc-75	2873-	Jacques Langlois Inc. poteaux bois f.25044	14.58
aqueduc-75	2874-	Baril Electrique Inc. fixtures Hôtel Municipal F.2739	149.96
	2875-	Bureau d'Enrégistrement du Co.Champlain, mutations mois juin 1969	10.10
aqueduc	2876-	Banque Canadienne Nationale, échéance à honorer leler août/69 Capital à payer $2000.00 Intérêt $3795	5795.00
?	2877-	Hervé Brouillette, don pour service rendu, inauguration Hôtel Municipal"rés.540.....	12.00
?	2878-	Richard Loranger, don pour service rendu, inauguration hôtel municipal rés. 540	12.00
	2879-	Eddy Bineau, don pour service rendu, inauguration hôtel municipal rés. 540	12.00
	2880-	André Toupin, don pour service rendu, inauguration hôtel municipal rés.540.	12.00
	2881-	Receveur Général du Canada, Ass. Sociale mois juin/69	33.40
	2882-	Receveur Général du Canada, Impôt Fédéral " "	103.40
	2883-	Ministre du Revenu du Québec, Imp.Prov. 59.00 Régie des Rentes $42.26 mois juin/69	101.26
	2884-	Librairie Môrin Inc. état compte mois juin/69	83.38
aqueduc	2885-	Morin & Frères Inc. matériaux, état compte mois juin/69	44.78
voirie	2886-	La Sablière du Cap Inc. voyages de pierre pour chemins f. 1484 - B-53609	157.35
		Total: $	

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
14191
INITIALES DU SEC.-TRES.

6/7/69

Monsieur le conseiller Eloi Leblanc propose que la séance soit ajournée à mercredi le 9 juillet 1969 à 8 heures P.M.

Adopté.

Roger Brouillette maire

Sec-Trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine

Séance d'ajournement de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, mercredi le 9 juillet 1969 à 8.00 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

INITIALES DU MAIRE
192
INITIALES DU SEC.-TRES.

suite .....

Son Honneur le Maire,
MM. les Conseillers,

Roger Guilbault,
Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

544- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu, que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

545- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que quelques nouveaux numéros soient commandés.

Adopté.

546- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que le plan de M. Alfred Lacroix fait par M, Roger Gélinas, arpenteur géomètre soit accepté.

Adopté.

547- Il est proposé et résolu, qu'une plainte a été portée par des résidants de la Route St-Maurice, concernant la petite gare de la succession Joseph Corbin et de voir à apporter une attention à notre règlement, considérant que cette batisse n'est pas règlementaire.

Adopté.

548- Il est proposé et résolu, qu'une demande soit faite à l'Hydro-Québec pour qu'un bureau soit installé au Cap-de-la-Madeleine pour payer nos comptes d'électricité sans frais supplémentaires.

Adopté.

549- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu, que le compte de M. Ronald Giroux au montant de $50.28 soit annulé pour cause de décès et insolvable.

Adopté.

550- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que des soumissions soient demandées pour l'alphaltage de la 3ième et 4ièmeRue, connu sous le nom du "Parc St-Maurice".

Adopté.

Le maire propose que la séance est levée.

Roger Guilbault maire Albert Toupin Sec-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITç DE STE-MARTHE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE,

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil ce 5ème jour d'août 1969 à 7.oo heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents: Savoir:-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. MARGE de la RELIURE

INITIALES DU MAIRE
193
INITIALES DU SEC.-TRES

Son Honneur le Maire Roger Guilbault,
M.M les Conseillers Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel,

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

551 Il est proposé par M.le Conseiller Marcel Arcand appuyé Albert Hubert et résolu que les minutes de la dernières assemblée sont acceptées telles que lues

Adopté

552 Il est proposé par M. le Conseiller Gilles Hamel appuyé par M. le Conseiller Albert Hubert et résolu unanimemement.

1- Que la Corporation acquiertde M.Eddy Lafrenière une lisière de terrain de 50 pds de largeur par 1437 pieds de longueur d'une subdivision sur le lot 578 d'après un plan préparé pour être utilisé comme chemin publique.
Ce terrain est connu comme étant le lot 578

2 Que la vente soit consentie en considération de la somme nominale un dollar $1.oo)

3- Que le Maire et le Secrétaire -trésorier soient et ils le sont autorisés à signer au nom de la Corporation le dit acte de vente auquel demeurera annexé un plan démontrant la lisière de terrain vendue et à inserer au dit acte toute autre clause jugéé néécessaire ou opportune pour donner entière effet aux présentes et bonne et valable quittance à l'acquéreur

Adopté

553 Il est proposé et résolu que l'échéancier au montant de $55000. des règlements 70 &72 après vérification est accepté

Adopté

rue 554 Il est proposé et résolu unanimemement que le montant de $3000. soit voté pour améliorer les rues qui seront déterminées par le conseil,

Adopté

555 Il est proposé par M.le Conseiller Narcisse Hinse appuyé par M.le conseiller Maurice Toupin et résolu que des réparations soient faites le plus tôt possible à l'aqueduc de Red-Mill

Adopté

556 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M.le conseiller Narcisse Hinse et résolu que le montant de $40.00 dollars soit voté pour le tournoi de fer de Red-Mill le 17 aout 1969, chèque au Comité des Loisirs de Red-Mill.
#2949

Adopté

557 Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Toupin appuyé par M. le Conseiller Eloi Leblanc et résolu que le montant de $64.00 payé au Conseil Régional de la Mauricie comme contribution année 1969
#2950

Adopté

557 Il est proposé Par M. le Conseiller Maurice Toupin appuyé par le Conseiller Gilles Hamel et résolu que le montant de $300.oo soit payé au comité d'organisation du 25ième anniversaire de vie publique de l'honorable Maurice Bellemarre pour une page dans le journal-Souvenir comme hommage de la population

Adopté

MARGE de la Reliure
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
194
INITIALES DU SEC.-TRES.

558 Il est proposé par M.le conseiller Eloi Leblanc appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu unanimement que la soumission la plus basse pour l'achat d'une machine a tarrauder de Saillant Inc est acceptée et d'en faire la commande le plustot possible

Adopté

559 Proposé par M.le conseiller Marcel Arcand appuyé par M.le conseiller Albert Hubert et résolu qu e des soumissions sont demandées pour entretien des chemins d'hiver années 1969& 1970(environ 14 milles) Les soumissions devront être remises au bureau du Sec-Trésorier 2061 rue Notre-Dame Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine avant 5 hres P.M vendredi le 22 août 1969 .

L'adjudicataire devra fournir un cautionnement de 10% du montant de la soumission à la signature du contrat

La corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap de la-Madeleine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions

Adopté

560- AVIS DE MOTION, M. le conseiller Maurice Toupin, donne avis de motion pour la limitation de garage, station de service, service de gaz, dans la municipalité soit à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

561- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. Albert Hubert et résolu, que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté

Chèques

aqueduc	2887-	Richard Loranger, sem du 29 juin au 5 juil/69; 24½h.à 1.75-$42.88 Ass Ch. 0.50 RRQ.0.56	$ 41.82
aqueduc	2888-	Alain Vaillancourt, sem du 29 juin au 5 juil/69; 16h. à 1.40-$22.40 Imp. P. .05	22.35
aqueduc	2889-	Hervé Brouillette, sem du 29 juin au 5 juil/69;$110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
	2890-	Suzanne Jutras, sem. du 29 juin au 5 juil/69; $56.00 -Ass.Ch.0.65 Imp.F.3.85 Imp.P. 2.30 RRQ.0.80	48.40
aqueduc	2891-	Jean-Louis Gagnon, essence pour les pompes "aqueduc"	30.66
aqueduc	2892-	Richard Loranger, sem du 6 au 13 juil/69; 32h.à 1.75-$56.00 Ass.Ch.0.65 RRQ. 0.80	54.55
aqueduc	2893-	Josaphat Désilets, sem du 6 au 13 juil/69; 8h. à 2.00 $16.00 Ass.Ch. 0.10	15.90
aqueduc	2894-	Charles Gailloux & Fils (Baco) 2¼ hrs à 9.00-	22.50
aqueduc	2895-	Hervé Brouillette, sem du 7 au 13 juil/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P. 5.50 RRQ. 1.77	92.18
	2896-	Suzanne Jutras, sem du 7 au 13 juil/69; 35h. à 2.00 $70.00 Ass.Ch. 0.95 Imp.F. 5.90 Imp.P. 3.50 RRQ.1.05..	58.60
	2897-	Roger Guilbault, remboursement sur achat, rés. 532 inauguration Hôtel Municipal.	43.15
aqueduc	2898-	Richard Loranger, sem du 13 au 19 juil/69; 32h. à 1.75-$56.00 Ass.Ch. 0.80 RRQ. 0.80	54.40
aqueduc	2899-	Hervé Brouillette, sem du 13 au 19 juil/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
	2900-	Suzanne Jutras, sem du 13 au 19 juil/69; 35h. à 2.00- $70.00 - ass.ch. .95 Imp.F. 5.90 Imp.P.3.50 RRQ.1.05..	58.60
aqueduc	2901-	Hervé Brouillette, sem du 20 au 26 juil/69; 110.00 ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P. 5.50 RRQ. 1.77	92.18
	2902-	Suzanne Jutras, sem du 20 au 26 juil./69; 35h. à $2.00 $70.00 Ass.Ch.0.95 Imp.F.5.90 Imp.P.3.50 RRQ 1.05....	58.60
(voirie (aqueduc	2903-	Richard Loranger, se, du 20 au 26 juil/69; voirie 5h. à 1.75-$8.75 aqueduc 13h.à 1.75-$22.75;ass.ch.35RRq.36	30.79
voirie	2904-	Richard Loranger, location machinerie(tracteur) 5h.à $5.00 le 23 juillet/69	25.00
égoût	2905-	Alain Vaillancourt, sem du 20 au 26 juil/69; 7 hrs à 1.40	9.80

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

aqueduo	2906-	M.Josaphat Désilets, sem du 20 au 26 juil/69;5h.à 2.00 $10.00 -ass.ch. 16 ".....:.;	
aqueduc	2907-	Mawn Entreprise Enr. location Bacco le 24 juil/69 2 hrs â 9.00	
aqueduc	2908-	Mâwn Entreprise Enr.'location Bacco le 25 juil/69 4 hrs à 9.00	
aqueduc	2909-	Jean-Ls. Loranger, sem du 20 au 26 juil/69; 4h. à 1.75- $7.00	7.00
	2910-	Honoré Beaumier, salaire pour évaluation du 5 juin au U juil/69; 130^- h.â 1.40-182.70-lmp.P.45 ImpP.30RRQ2.39_	17
	2911-	Donat Roy, salaire pour évaluation du 5 juin au lljuil 130^ hrs à 1.40 :	182
	2912-	Jean-Marie Leclerc. salaire pour évaluation du 5juin au U juil/69; 130£ h. à 2.50- impF.2 .35lmpP. 1.45RRQ4.97_	317
	2913-	Jean-Marie Leclerc, location machine pour évaluation 130£ à 0.75 - du 5 juin au 11 juillet/69	
	2914-	Adélard Toupin, salaire mois juil/69;$433.33 Ass.Ch. $5.00 Imp.F.45.65 Imp.P.23.25 RRQ.6.90	
voirie	2915-	Richard Loranger, sem du 27 juil au 2 aout/69;12h.à 1.75 -Ass.Ch. 20 RRQ. .17	
voirre	2916-	Richard Loranger, location tracteur. lOh.à 5.00-	
aqueduc	2917-	Hervé Brouillette, sem du 27 juil acr2 aout/69;$110.00 -Ass.Ch.1.40 Imp.F.9.15Imp.P.5.50 RRQ. 1:77	
	2918-	Lacroix Alfred, contrat vidange mois juillet/69;	
	2919-	Roger Guilbault, maire, rémunération mois juil/69; ...	
	2920-	Maurice Toupin, cons, " " " ...	
	2921-	Albert Hubert, " "	
	2922-	Eloi Leblanc, " " "	
	2923-	Marcel Arcand, " " " "	
	2924-	Narcisse Hinse, " " " "	
	2925-	Gilles Hamel, " " " "	
	2926-	La Co. de Téléphone Bell du Canada, mois juil/69	
	2927-	Hydro-Québec, électricité mois juil/69;"Hôtel Municipal	
	2928-	Hydro-Québec, " » " "Lampes de Rues"	
aqueduc	2929-	Hydro-Québec, " " " ' » Aqueduc"	
	2930-	H.G. Gauthier Inc. don d'une gerbe de fleur â Mme Guilbault "séjour à l'hôpital" f.25121	
	2931-	Verrerie du Cap Enrg. vitres pour bureaux F.A-50582...	
	2932-	Formules Municipales Ltée, papeterie P.14462	
	2933-	Imprimerie Art Graphique, carte "Rôle Evaluation"38670	
	2934-	Dust-Bane C_0. article de ménage"Hôtel Municipal"Q-56408	
	2935-	La Corporation du Co.Champlain, répartition générale du 27 juin/69:$855.38-ïïnité Sanitaire 1969-70-$610.98 échange du chèque 15% du 100 $2.20	
	2936-	Me Bertrand Lamothie, avocat, services professionnels...	
voiri e	2937-	Fournier Excavation, terrasement rue BonAir 6 hrs.à $13.00 le 17 juil/69	
	2938-	Roger Guilbault, remboursement pour achat, liqueurs "Visiteurs Red Deer" E. no.38567	
	2939-	Le Comité d'Organisation du 25è'Anniversaire, 1 page dans-le Journal-Souvenir (Fête Maurice Bellemare)rés.	
	2940-	Hervé Brouillette, don pour service rendu, réception visiteurs de "Red Deer" le 26 juil/69	
aqueduc	2941-	Garage Marcel Roy, essence camion mois juil/69	
	2942-	Cyrille Massieotte, breuvage pour visiteurs	
aqueduc	2943-	Adrien Grand'Maison, assurance camion année 1969 police 603-6294 aqueduc	
voirie	2944-	Carrière St-Louis, voyages de pierre (chemins)	
	2945-	Receveur Général du Canada "Ass.Sociale mois juil/69;	
	2946-	Receveur Général du Canada "impôt Fédéral"mois juil/69;	
	2947-	Ministre du Revenu du Québec,'mois juil/69; Imp.Prov $59.85 RRQ. 55.62	
	2 948-	J.D. Dufresne, numéros civiques F. 128-129	
	2949-	Comité des Loisirs de Red-Mill,don pour tournoi de fer rés. 556	
	2950-	Conseil Economique Régional de la Mauricie, cotisation pour l'ahnée 1969 rés. no.557	
	2951-	Jean-Noel Arcand. coupe du foin dur terrain des loisirs, 3 hrs a 7.00 le 5 aout/69	
	2952-	Adrien Grand'Maison, assurance feu, police no.216-6960	

INITIALES DU MAIRE
196
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2953- P.A. GOUIN LTEE, matériaux aqueduc f.Y 36163 ..... $ 121.66
2954- Morin & Frères Inc. matériaux aqueduc f. 53741-54361-55436 ..... 8.85
2955- Librairie Morin Inc. articles de bureau & papeterie état compte mois juil/69 f.35331-35458-35256 ..... 42.45
2956- Succession St-Cyr a/s Léo St-Cyr, achat d'une lisière de terrain, élargissement Rte St-Maurice 500.00

Total:

562- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu unanimement, que la Corporation acquiert de la succession St-Cyr, une lisière de terrain comprenant une superficie de douze mille six cent soixante-quinze pieds carrés (12,675 pi.car. ou 0.344 arp.car. m.a.) sur le lot 429 d'après un plan préparé par M. Gérard Bolduc, arpenteur géomètre, du Ministère de la Voirie Provinciale, pour être utilisé comme chemin publique.

1) Le Terrain est connu comme étant le lot 429.

2) Que la vente soit consentie en considération de la somme nominale de $500.00.

3) Que le maire et le secrétaire-trésorier soient et ils le sont autorisés à signer au nom de la Corporation le dit acte de vente auquel demeurera annexé un plan démontrant la lisière de terrain vendue et à insérer au dit acte toute autre clause jugée nécessaires ou opportune pour donner entière effet aux présentes et bonne et valable quittance à l'acquéreur.

Adopté

563- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert, et résolu unanimement, que la Corporation acquiert de M. Roland Rochefort et René Jacques.

1- Une lisière de terrain de 50 pds de largeur par 1445 pieds de longueur d'une subdivision sur le lot 583 d'après un plan non officiel, pour être utilisé comme chemin public.

Ce terrain est connu comme étant le lot 583.

2- Que la vente soit consentie en considération de la somme nominale de un dollar ($1.00)

3- Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et ils le sont, autorisés à signer au nom de la Corporation le dit acte de vente auquel demeurera annexé un plan démontrant la lisière de terrain vendue et à insérer au dit acte toute autre clause jugée nécessaire ou opportune pour donner entière effet aux présentes et bonne et valable quittance à l'acquéreur.

Adopté.

M. le Conseiller Marcel Arcand, propose que la séance soit ajournée à jeudi le 7 août 1969 à 8 hres P.M.

Adopté

Roger Guilbault maire

Edelard Toupin Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire à 8.00 heures P.M. le 7ième jour du mois d'août 1969, à laquelle étaient présents:
SAVOIR:

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

564- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que la municipalité n'a aucune objection à ce que la Régie des Transports accorde un permis de location de tente-roulotte à M. André Toupin, Rang des Prairies.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE
197
INITIALES DU SEC.-TRES.

565- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand. et résolu, que la soumission de Massicotte & Fils Ltée, pour le pavage du Parc St-Maurice, 3ième & 4ième Rues, ainsi que l'asphaltage de la cour de l'Hôtel Municipal, tel que le prix inscrit sur la soumission moins les ajustements des diminutions, soit acceptée.

Adopté.

566- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que des formules pour les travaux d'hiver concernant les égoûts de la municipalité, considérant que ces travaux nécessiteraient des dépenses d'environ $4,500. soient demandées au Ministère des Affaires Municipales. Considérant que le début des travaux seraient favorables vers le 1er septembre.

Adopté.

567- Il est proposé et résolu unanimement que le montant de $2,000. sur l'équipement et l'outillage de la municipalité pour une période de 3 ans au montant de 3.12 du $100. pour assurance feu & vol est acceptée Courtier d'Assurance M. Adrien Grand'Maison.

Adopté.

568- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que la séance régulière soit ajournée au 18 août 1969 à 8.00 hres P.M.

Adopté.

569- Attendu que, la Voirie Provinciale est à élargir et mettre en forme à 66 pieds de largeur la route "St-Malo";
Attendu que, le trafic du quartier no.5 (Red-Mill) qui comprend 100 familles et plusieurs propriétés sont construites sur cette route, plus un lac artificiel avec terrain de camping est en opération sur le parcours de cette route et que les autobus scolaire du quartier no.5 passent quotidiennement par cette route.
Attendu que, pour le trafic, une sortie de 12 pieds de largeur n'est plus tolérable et devient très dangeureuse, En plus durant la saison d'hiver cette sortie se rétrécie davantage avec les bordages de neige.
En plus une indication de la dite route serait de mise avec un ARRET-STOP au coin de la route St-Maurice.
Attendu que, la Municipalité de Ste-Marthe est soucieux de ce problème et que Monsieur le Maire et les Membres du Conseil sont disposés à rencontrer votre Conseil à ce sujet.
Il est proposé et résolu unanimement que la Cité du Cap-de-la-Madeleine, prenne les dispositions nécessaires pour redresser et élargir cette dite "Entrée" afin de donner plus de sécurité aux citoyens de Ste-Marthe et du Cap-de-la-Madeleine.

Adoptée.

Roger Guilbault maire

Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine,

(1) de la session régulière.

Séance d'ajournement(1) du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire à 8.00 heures P.M. le 18 août 1969, à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Marcel Arcand
Narcisse Hinse, Gilles Hamel.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
198
INITIALES DU SEC.-TRES.

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

570- Il est proposé, appuyé et résolu, unanimement, que le demande d'information de la Corporation des Deux Rives, concernant la cueillette des vidanges considérant que la Municipalité n'a aucun tarif spécial pour les établissements commerciaux ou autres, dans cette circonstance nous vous conseillons de faire des arrangements avec notre contracteur M. Alfred Lacroix et si parfois il y a des inconvénients le conseil sera toujours disposé à entendre vos revendications.

Adopté.

571- Il est proposé et résolu, que l'eau soit fermée de nouveau à M. Jean Campbell avec charge additionnelle pour la fermeture et ouverture du service d'eau d'après les tarifs règlementaires.

Adopté.

572- Il est proposé et résolu, que 15 billets soient achetés, pour frais de représentation à l'occasion du 25ième Anniversaire de vie politique de l'Honorable Maurice Bellemare, billets à $7.50 chacun.

Adopté.

573- Il est proposé et résolu, que M. Hervé Brouillette soit autorisé à prendre ses trois(3) semaines de vacances à partir du 5 janvier 1970. (du 2 juin /68 au 31 déc /69)

Adopté.

574- Il est proposé et résolu, qu'un panneau de "Bienvenue"soit placé aux limites de la Municipalité et que M. Hervé Brouillette soit autorisé à faire et à faire faire l'ouvrage nécessaire.

Adopté.

575- diamètre Il est proposé et résolu, que MM. Emile Leboeuf, Fernand Lesage, Léo Carpentier, sont autorisés à mettre un tuyau d'au moins 8" de dans leur entrée, afin de laisser égoutter le fossé en bordure de la route. Par contre si le travail n'est pas éxécuté dans les(8) huit jours de ce présent avis, le conseil prendra les dispositions requises pour faire le travail et le compte des frais vous sera envoyé.

Adopté.

576- Il est proposé et résolu unanimement qu'un avis de trois jours soit donné à M. François Limoges, de voir à faire disparaître de la route St-Maurice, tous rebuts ou ferrailles à 25 pieds de l'alignement de la route. De plus, le conseil tien/ à vous aviser qu'il a reçu des plaintes que vous êtes à entreposer dans une autre cour du Scrap, ce qui est à l'encontre du règlement municipal. Sinon le conseil prendra les moyens pour faire respecter le règlement.

Adopté.

577- Il est proposé et résolu unanimement, que des remerciements soient adressés à la Sureté du Québec, pour le bel esprit de coopération que vous avez toujours manifesté envers la Municipalité de Ste-Marthe du Cap. Il nous serait très agréable si vous pouviez donner une attention toute spéciale à la surveillance de nuit dans le Rang des Grandes Prairies.

Adopté.

578- Il est proposé et résolu, qu'une demande soit faite à M. Bernard Frenette, ingénieur divisionnaire, du ministère de la voirie pour que des affiches soient placées dans le Rang des Grandes Prairies, pour que la vitesse soit limitée à 30 milles à l'heure.

Adopté.

579- Il est proposé et résolu, que référant à votre lettre du 19 février dernier, concernant la distribution rurale sur la rue Sicotte à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, devant desservir neuf familles nous vous demandons bien humblement, qu'elles sont les raisons qui motivent ce retard, pour l'opération de ce service.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

580- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel, qu'une demande d'insertion de 1/8 page dans le Journal du Cap, pour hommage aux travailleurs de la population de Ste-Marthe à l'occasion de la Fête du Travail, soit payé.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE
199
INITIALES DU SEC.-TRES.

581- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Narcisse Hinse et résolu unanimement que la revision du rôle année 1969 est homologuée.

1) Que la revision du rôle soit annexé au rôle d'évaluation en vigueur depuis l'année 1968.
2) Que la préparation de la liste électorale soit faite avec les nouveaux noms figurants dans les nouveaux livres de la Municipalité.
3) Que les diminutions sur bâtisses et terrains figurants, soient soustraites aux propriétaires concernés.
4) Que le Sec-Trésorier soit autorisé à faire les corrections voulues dans les livres de la perception de la Municipalité.
5) Que les augmentations sur bâtisses et terrains figurants soient rajoutés aux propriétaires concernés.
6) Que la liste des propriétaires augmentés ou diminués soient inscrits dans le procès-verbal de cette assemblée.
7) Que vu l'absence de plaintes fondées de la part des propriétaires concernés sur la revision du rôle et vu le délai de (30) trente jours échu, que dès ces minutes entre en vigueur la revision du rôle année 1969.

Adopté.

582- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

chèques:

voirie	2957-	Robert Turcotte, location machinerie pour fauchage de rue le 4 août 1969, 4 hrs. à $7.00	$ 28.00
voirie	2958-	Alfred Lacroix , transport avec camion le 7 août/69; 2h. à $5.00	10.00
aqueduc	2959-	Chs Gailloux & Fils (Bacco) le 7 & 8 août/69;16½h.à 9.00..	148.50
aqueduc	2960-	Richard Loranger, location tracteur, 8 août/69; 2h.à 5.00.	10.00
égoût	2961-	Richard Loranger, sem du 3 au 9 août/69; égoûts 3h.à 1.75	
aqueduc		aqueduc, 2h. à 1.75 ..ass.ch..0.10.....	8.65
aqueduc	2962-	Gilbert Montplaisir, sem du 3 au 9 août/69; 21h.à 1.40-$29.40 -Ass.ch.0.20 Imp.F.0.80 Imp.P.0.45 RRQ.0.32.....	27.63
aqueduc	2963-	Gérard Brière, sem. du 3 au 9 août/69; 21h. à 1.40-$29.40 Imp.F.0.80 Imp.P. 45 RRQ. .32	27.83
aqueduc	2964-	Hervé Brouillette, sem du 3 au 9 août/69; $110.00 supplémentaire $42.00 -Ass.Ch. 1.40Imp.F.16.45Imp.P.10.25RRQ2.53	121.37
	2965-	Suzanne Jutras, sem du 4 au 9 août/69;4h. à 2.00-$8.00 -Ass.Ch. 0.10	7.90
voirie	2966-	Mawn Entreprise Enr. remboursement entretien chemins d'hiver année 1968-69, partie de la Cité du Cap-de-la-Madeleine	300.00
aqueduc	2967-	Gilbert Montplaisir, sem du 10au 16 août/69; 16h.à 1.40- -Ass.Ch.0.20 Imp.P. 05 RRQ.0.20	21.95
aqueduc	2968-	Hervé Brouillette, sem du 10 au 16 août/69; $110.00 Ass.Ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P. 5.50 RRQ. 1.77	92.18
	2969-	Suzanne Jutras, sem du 10 au 16 août/69; 35h.à 2.00-$70.00 -Ass.Ch. 0.95 Imp.F.5.90 Imp.P.3.50 RRQ.1.05	58.60
	2970-	Le Journal du Cap, 1/8 page pour message aux travailleurs à l'occasion de la Fête du Travail, rés. no. 580	22.00
	2971-	Comité d'Organisation du 25ième Anniversaire, 15 billets à $7.50 pour frais de représentation,Fête Maurice Bellemare, rés. 572	112.50
	2972-	Le Nouvelliste, annonce demande de soumission F.4465	15.08
	2973-	H.G. Gauthier Inc. fleur, lors du décès M. Henri Loranger F. 25639	16.20
	2974-	La Sablière du Cap Inc. voyages de pierre pour rues f.20372-121-152-20382	601.05
		Total:	

INITIALES DU MAIRE
200
INITIALES DU SEC.-TRES.

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu, que la séance soit ajournée à vendredi le 22 août 1969, à 9.00 hres P.M.

Adopté.

Roger Guilbault maire

Sec-Trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Séance d'ajournement de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire à 9.00 hres P.M. le 22 août 1969, à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

583- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu, que le montant de $60.00 pour entrée d'eau du Rang St-Malo soit remboursé à M. Odilon Montplaisir.

Adopté.

584- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, qu'une demande d'octroi soit adressée à l'Honorable Maurice Bellemare, Ministre du Travail et Député du Comté Champlain, pour baisser un tuyau d'égoût dans les rues du village, considérant que des dommages sont causés à chaque année à des résidences. Les travaux sont estimés à environ $5000.

Adopté.

Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu, que la séance soit ajournée à jeudi le 28 août 1969 à 8.heures P.M.

Roger Guilbault maire

Sec-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Séance d'ajournement de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire à 8.00 heures P.M. le 28 août 1969, à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Marcel Arcand,
Eloi Leblanc.

formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

585- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu, que les minutes des (3) trois

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

dernières séances sont acceptées telles que lues.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE 201 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

586- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, qu'une demande soi[t] faite au Ministère de la Voirie à M. Bernard Frenette, ing. divisionnaire, par l'entremise de M. Léopold Limoges de la Rue St-Maurice à Ste-Marthe du Cap, afin d'avoir le tuyau pour son entrée de cour, grosseur 18 pcs de diamètre.

Adopté.

587- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que la soumission de Massicotte & Fils est acceptée d'après les tarifs soumis à l'heure pour la machinerie d'entretien des chemins d'hiver, année 1969-70 et qu'une entente devra être signée entre les parties contractantes.

Adopté.

588- Résolution relative à l'intervention du Gouvernement dans les travaux de drainage d'une partie de la Rivière Des Cormiers, en la municipalité de la paroisse de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, comté et district électoral de Champlain.
Sur la proposition de M. le conseiller Maurice Toupin,
appuyée par M. le conseiller Eloi Leblanc,

Il est résolu de demander au Ministère de l'agriculture et de la colonisation de la Province de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la Corporation, de l'éxécution des travaux de drainage projetés dans une partie de la Rivière Des Cormiers, en la municipalité de la paroisse de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, comté et district électoral de Champlain, aux conditions mentionnées dans la lettre du sous-ministre de l'agriculture et de la colonisation, en date du 25 août 1969.
Il est également résolu que la Corporation s'engage à prendre les mesures voulues pour que, les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption.

Adopté.

589- Il est proposé et résolu que le garage de M. François Limoges, existant demeure en opération sur une partie du lot cadastral 535 au numéro civique 1780, rue St-Maurice à une condition que tous rebuts soient transférés sur le lot 572 appartenant autrefois à M. Gérard Gilbert.

Adopté.

La séance est levée.

Roger Guilbault maire Adrien Toupin Sec-Trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil ce 2ième jour du mois de septembre 1969, à 7.00 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents: Savoir:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Eloi Leblanc,
Albert Hubert,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE RG
202
INITIALES DU SEC.-TRES. INJ

590- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

591- Il est proposé et résolu unanimement que le Secrétaire-Trésorier soit nommé Président d'élection pour la prochaine élection.

Adopté.

592- Il est proposé par M. le conseiller, Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que M. Brouillette, Inspecteur Municipal, soit autorisé à faire la réparation des rues asphaltées.

Adopté.

593- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que le montant de $100.00 soit voté au Secrétaire-Trésorier pour assister au Congrès des Sec-Trésorier au Chateau Champlain.

Adopté.

594- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu que le montant de $200.00 soit voté pour assister au Congrès des maires à Chicoutimi.

Adopté.

Conditions engagement des chemins d'hiver année 1969-70

595- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que La Compagnie Massicotte & Fils Ltée s'engage à faire l'entretien des chemins d'hiver sur demande de l'Inspecteur Municipal ou par un membre du Conseil et que sur production des factures signées et approuvées par l'Inspecteur Municipal d'après les tarifs produit lors de la soumission . D'en faire le paiement chaque mois à partir du 1er janvier 1970. De plus la Cie Massicotte & Fils s'engage à maintenir une police d'assurance d'au moins $200,000.00 en vigueur pour responsabilité publique.

Adopté.

596- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que les comptes sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

Chèques:

aqueduc	2975-	Hervé Brouillette, sem du 17 au 23 août/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ.1.77	$ 92.18
	2976-	Suzanne Jutras, sem. du 17 au 23 août/69; 35h.à 2.00-$70.00 -Ass.Ch.0.95 Imp.F.5.90 Imp.P.3.50 RRQ.1.05.....	58.60
aqueduc	2977-	Hervé Brouillette, sem du 24 au 30 août/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
	2978-	Suzanne Jutras, sem du 24 au 30 août/69; 31½h.à 2.00-$62.00 -Ass.Ch.0.80 Imp.F.4.70 Imp.P.2.75 RRQ. 91	52.84
aqueduc égoût	2979-	Richard Loranger, sem du 24 au 30 août/69; aqueduc 29h. égoûts 4 hrs. 33h. à 1.75-$57.75 -Ass.Ch. 65 RRQ. 83.....	56.27
	2980-	Adélard Toupin, salaire mois d'août/69; $433.33 Ass.Ch.6.25 Imp.F.45.65 Imp.P.23.25RRQ. 6.90.....	351.28
	2981-	Lacroix Alfred, contrat vidange "août 1969"	458.33
	2982-	Roger Guilbault, maire, rémunération mois d'août 1969	100.00
	2983-	Maurice Toupin, cons, " " "	25.00
	2984-	Albert Hubert, " " " "	25.00
	2985-	Eloi Leblanc, " " " "	25.00
	2986-	Marcel Arcand, " " " "	25.00
	2987-	Narcisse Hinse, " " " "	25.00
	2988-	Gilles Hamel, " " " "	25.00
aqueduc	2989-	Odilon Montplaisir, remboursement entrée d'eau 1968 ...	60.00
	2990-	Adrien Grand'Maison, ass. equipement feu & vol police 776-1266 du 15 août/69 au 15 août/72	62.40

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

voirie	2991-	Robert Turcotte, location machinerie, fauchage rues Lafrenière & Sicotte, 3hres. à $7.00 ..... $	21.00
-	2992-	La Co. de Téléphone Bell, compte mois août/69 ...	14.54
	2993-	Hydro-Québec. compte mois août/69 "Hôtel Municipal	21.13
	2994-	Hydro-Québec, " " "Lampes de rues ..	225.35
aqueduc	2995-	Hydro-Québec, " " "aqueduc"	259.13
	2996-	Bureau d'Enrégistrement du CtéChamplain "mutations mois de juillet 1969	5.30
aqueduc	2997-	Chs,Ed. Lamothe Inc. Heater aux pompes f.11595 ...	72.65
voirie	2998-	P.A.Gouin Ltée, torches de rues F.Y-39023	21.06
aqueduc	2999-	Saillant Inc. Tapping machine" F.261137	542.55
aqueduc	3000-	Chs. Gailloux & Fils (Baco)25 & 26 août/69 déplacement de tuyau 14½ hres à $9.00-	130.50
aqueduc	3001-	Josaphat Désilets, sem du 24 au 30 août/69; 17h. à 2.00-$34.00 - Ass.Ch.0.35	33.65
aqueduc	3002-	Sauvageau Marcel, sem du 24 au 30 août/69;15h.à 1.75-$26.25 -Ass.Ch.0.20 RRQ.0.26	25.79
aqueduc	3003-	Garage Beaumier Enr. essence camion août/69;F.3129 3152-3167-3186	25.08
aqueduc	3004-	Garage Marcel Roy, essence-huile pour pompe.F. 16381-16390-5982-5983	16.63
voirie	3005-	Jean-Noel Arcand, location machinerie 17 août/69 faucher terrain loisirs-Rte Red-Mill 4h.à 7.00-...	28.00
aqueduc	3006-	Takefman Iron & Metal Co.Ltd. achat tuyau	3.85
	3007-	Receveur Général du Canada, Ass.Sociale août/69;..	35.90
	3008-	Receveur Général du C. Impôt Féd. août/69	116.80
	3009-	Ministre du Revenu du Québec, Imp.Prov.$66.20 Régie des Rentes $43.24 mois d'août/69	109.44
	3010-	Marsicotte & Fils Ltée, pavage Parc St-Maurice Cour de l'Hôtel Municipal.	7195.20
		Total: $	

INITIALES DU MAIRE
203
INITIALES DU SEC.-TRES.

6/12/69

597- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que la séance régulière soit ajournée à jeudi le 11 sept./69 à 8.00 hres P.M.

Adopté.

Roger Guilbault Maire

Sec-Trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Séance d'ajournement de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil ce llième jour du mois de septembre 1969 à 8 hres P.M. étaient présents: Savoir:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

598- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que les minutes de la dernière séance sont acceptées telles que lues.

Adopté.

599- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que le montant de $98.16 est accordé à Mme Suzanne Jutras pour vacances, soit 4% du salaire à partir du 8 avr./68 au 31 déc/68.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
204
INITIALES DU SEC.-TRES.

600- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu que M. Fortunat Beaumier est nommé pour agir comme vérificateur des livres, comptes, pièces, documents, records etc. appartenant à la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1969 et pour dresser les états financiers requis, généralement pour satisfaire aux exigences de la loi et des intéressés. Ce travail doit être commencé vers le ler janv./69 et être terminé pour la fin de janvier 1969 [illegible] 1969.

Adopté.

601- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que le montant de $2,171.86 pour le paiement des intérêts des règlements no. 70 & 72 soit payé à la Banque Canadienne Nationale pour le ler octobre 1969.

Adopté.

602- Il est proposé et résolu que M. Hervé Brouillette fasse réparer sa drill électrique qui sert au service municipal.

Adopté.

603- Il est proposé et résolu, qu'une invitation soit faite aux intéressés de l'aqueduc de la partie cadastrale de 106 à 111, jeudi le 18 septembre 1969 à 8.00 hres P.M. concernant une étude sur le règlement qui sera appliqué à partir du 22 septembre courant.

Adopté.

604- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse et résolu que le montant de $10.00 pour assurance accident soit payé au nom de Claude Lamothe et l'envoi du chèque à M. Bernard Pion, Case Postal 325, Trois-Rivières,

Adopté.

605- Il est proposé et résolu, que les tarifs pour les élections pendantes sont établis comme suit: scrutateur $20.00 greffier $20.00, pointeurs $20.00 constables $20.00 Président d'élection, $60.00 secrétaire d'élection $35.00

Adopté.

606- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Narcisse Hinse et résolu, que le service d'eau soit réouvert à M. Jean Campbell.

Adopté.

607- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, accepte l'indemnité de l'expropriation faite par le Ministère de la Voirie Provinciale, soit le montant de $280.00 et que le maire soit autorisé à signer le présent acte.

Adopté.

608- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que le conseil approuve le présent rapport fait par le secrétaire-trésorier, relativement à des dépenses pour travaux éxécutés aux chemins municipaux et Hôtel de Ville et se montant à $ 7,195.20
Que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le département de la Voirie lorsque la subvention a été accordée.

Adopté.

609- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. Eloi Leblanc et résolu, que la demande d'aide pour drainage du cours d'eau de la"Rivière des Cormiers". Le dit Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, appuyant la requête d'un groupe de personnes intéressées à ces travaux.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que la séance de la session régulière soit ajournée à jeudi le 18 septembre à 8. hres P.M.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE 205 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Roger Guilbault maire

Sec-Trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Séance d'ajournement de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire à 8.hres P.M. le 18 septembre 1969, à laquelle étaient présents: Savoir:-

Son Honneur le maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

610- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu, que M. le Maire soit autorisé à prendre un appointement avec l'aviseur légal relativement à la règlementation de la partie cadastrale de 106 à 111.

Adopté.

611- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu, que le solde de $10,500.00 ne soit pas emprunté du règlement 70 & 72.

Adopté.

612- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu, que lorsque l'entente sera conclue pour le service d'eau avec M. Guy Pelletier et en ce qui regarde le trouble de M. Réal Lottinville, que M. Brouillette, ins.municipal, soit autorisé à acheter les matériaux et faire l'ouvrage nécessaire.

Adopté.

613- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire soient autorisés à faire le paiement.

Adopté.

614- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu que le montant de $10.00 soit souscrit au Comité du Prêt d'Honneur de la Société St-Jean-Bte.

Adopté.

Chèques

aqueduc	3011-	Hervé Brouillette, sem du 1er au 6 sept/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	$ 92.18
	3012-	Suzanne Jutras, sem du 1er au 6 sept/69; 28h. à 2.00- -Ass.Ch. 0.65 Imp.F.3.85 Imp.P.2.30 RRQ.80	48.40
	3013-	Hervé Brouillette, remboursement pour réparation de la drill électrique F.79163 rés. 602	19.44
	3014-	Claude Lamothe, réclamation ass. accident	10.00
	3015-	Brouillette Hervé, sem du 7 au 13 sept/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P. 5.50 RRQ.1.77	92.18
	3016-	Suzanne Jutras, sem du 7 au 13 sept/69; 35h. à 2.00-$70.00 -Ass.Ch.95 Imp.F.5.90 Imp.P.3.50 RRQ. 1.05	58.60
aqueduc égoûts	3017-	Richard Loranger, sem du 7 au 13 sept/69; 4 hrs à 1.75- aqueduc- 4hrs à 1.75- égoûts -Ass.Ch.0.10 RRQ.o.04	13.86

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
206
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

3018- Comité du Prêt d'Honneur de la SSJB. don. rés.614 ..... $ 10.00 ✓
3019- La Cité du Cap-de-la-Madeleine; part contributive de la Mun. de Ste-Marthe au service des Incendies "année 1969" 3918.44 ✓
3020- Bureau d'Enrégistrement du Co.Champlain, mutations mois d'août 1969 ..... 6.50 ✓

Total:

Le maire propose que la séance est levée.

Roger Guilbault Maire

Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil ce 7ième jour du mois d'octobre 1969 à 7.00 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

615- Il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu, que les minutes des deux dernières assemblées sont acceptées telles que lues.
Adopté.

616- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le compteur de 4pcs soit acheté pour la Corporation des Deux Rives, pour leur être facturér.
Adopté.

617- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que 18 compteurs de 5/8 soit acheté.
Adopté.

618- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que l'amendement au règlement no.50 soit accepté.
Adopté.

619- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu, que l'Inspecteur Municipal soit autorisé à engager un tracteur pour niveller les rues de la Municipalité.
Adopté.

620- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que M. Achille Lottinville soit autorisé à faire la lecture de l'eau pour la prochaine période à $1.75 l'heure.
Adopté.

621- Il est proposé et résolu que la collection des chiens soit ajoutée au compte de taxe des propriétaires et pour le locataire, un avis de 8 jours soit donné sinon le compte sera remis à l'avocat pour collection.
Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
207
INITIALES DU SEC.-TRES.

622- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que les réparations des égoûts soients faites d'après le plan qui a été préparé.

Adopté.

623- Il est proposé et résolu, que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, n'a pas d'objection à la requête de la Compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien

Adopté.

624- Il est proposé et résolu, que le montant de $100.00 soit versé comme garantie au Ministère de la Voirie Provinciale pour excavation sur la Boulevard Ste-Madeleine.

Adopté.

625- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que l'Inspecteur Municipal, M. Hervé Brouillette soit autorisé à faire faire les réparations du camion.

Adopté.

626- Il est proposé et résolu, que le montant sur le billet pour l'achat de la salle soit payé. Le montant est de $200.00 plus les intérêts $42.57.

Adopté.

627- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que les comptes suivants sont acceptés que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

CHEQUES:

	3021-	Banque Canadienne Nationale, paiement des intérêts sur obligations, Règlement no.70 & 72, 1er versement. ..... $	2,171.86
aqueduc	3022-	Hervé Brouillette, sem du 14 au 20 sept/69; $110.00 -Ass.Ch. 1.40 ImpF.9.15 Imp.P.5.50 RRQ.1.77	92.18
	3023-	Suzanne Jutras, sem du 14 au 20 sept/69; 35h.à 2.00-$70.00 -Ass.Ch.0.95 Imp.F.5.90 Imp.P.3.50 RRQ.1005	58.60
voirie	3024-	Richard Loranger, sem du 14 au 20 sept/69;16h.à 1.75-$28.00 ass.ch. 0.20 RRQ.0.30	27.50
voirie	3025-	Jean-Claude Renaud, sem du 14 au 20 sept/69; 8½h.à 1.75-$14.88 Ass.Ch.0.10 RRQ.0.01	14.77
	3026-	Adélard Toupin, congrès des secrétaire-trésorier,rés.593 ..	100.00
	3027-	Roger Guilbault, congrès des maires, rés.594	200.00
aqueduc	3028-	Hervé Brouillette, sem du 21 au 27 sept/69; $110.00 Ass.ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ.1.77	92.18
aqueduc	3029-	Richard Loranger, sem du 21 au 27 sept/69;18h.à 1.75-$31.50 Ass.ch. 0.35 RRQ. 0.36	30.79
aqueduc	3030-	Marcel Sauvageau, sem du 21 au 27 sept/69; 8h.à 1.75-$14.00 ass.ch. 0.10 RRQ. 0.04	13.86
aqueduc	3031-	Jules Lord (Bacco) location machinerie 1½h. à 9.00-	13.50
	3032-	Suzanne Jutras, sem du 21 au 27 sept/69; 35h.à 2.00-$70.00 -ass.ch. 0.95 Imp.F.5.90 Imp.P.3.50 RRQ. 1.05	58.60
	3033-	Adélard Toupin, salaire mois sept/69; $433.33 -Ass.ch.5.00 Imp.F. 45.65 Imp.P.23.25 RRQ.6.90	352.53
	3034-	Ministère de la Voirie Provinciale, dépôt de garantie pour travaux Boul. Ste-Madeleine	100.00
	3035-	Alfred Lacroix, contrat vidange mois sept/69	458.33
	3036-	Roger Guilbault, maire, rémunération mois sept/69	100.00
	3037-	Maurice Toupin, cons, " " "	25.00
	3038-	Albert Hubert, " " " "	25.00
	3039-	Eloi Leblanc, " " " "	25.00
	3040-	Marcel Arcand, " " " "	25.00
	3041-	Narcisse Hinse, " " "	25.00
	3042-	Gilles Hamel, " " " "	25.00
	3043-	Benoît Hélie, huile à chauffage "Hôtel Municipal"F.094189...	33.67
	3044-	Edouard Trahan, lettrage d'une enseigne"Bienvenue"& AuRevoir" Municipalité Ste-Marthe	18.00

	3045-	J.D.Dufresne, 2 boites pour scrutin, avec cadenas...	20.56
	3046-	Bureau d'Enrégistrement du Co.Ch. mutation sept/69 ..	5.90
	3047-	Formules Municipales Ltée, papeterie f.16571	3.14
aqueduc	3048-	Imprimerie Lacoursière Inc. enveloppes comptes d'eau f.20875	36.53
	3049-	Librairie Morin Inc. papeterie & articles de bureau état compte d'août & sept/69	36.03
	3050-	Bell Canada, compte mois sept/69 & appels interrurb.	15.67
	3051-	Hydro-Québec, compte mois sept/69 "Hôtel Municipal"	21.67
	3052-	Hydro-Québec, " " "Lampes de rues"	225.35
aqueduc	3053-	Hydro-Québec, " " "Aqueduc"	247.80
aqueduc	3054-	Garage Marcel Roy, essence camion mois sept/69......	19.50
aqueduc	3055-	Garage Camille St-Pierre, réparation porte camion f.38921 ,,,,,,,,.................................	70.70
aqueduc	3056-	Rolland Gamache, soudure sur tuyau d'amiante f.147562	6.50
aqueduc	3057-	Massicotte & Arcand Inc. rép.machine à fileter f.31881	20.00
aqueduc	3058-	Morin & Frères Inc. matériaux état compte mois août/69	31.93
aqueduc	3059-	Saillant Inc. matériaux aqueduc f. 265233	7.39
aqueduc	3060-	Fred Poliquin Ltée, matériaux aqueduc F.976	63.20
aqueduc	3061-	Canron Ltd. matériaux aqueduc f. 91573	138.32
	3062-	Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneuriales versement année 1969	12.00
	3063-	Receveur Général du Canada Ass.Sociale sept/69	29.90
	3064-	Receveur Général du Canada Impôt Féd. sept/69	103.80
	3065-	Ministre du Revenu du Québec Impôt Prov. $58.05 Régie des Rentes $37.36 mois sept/69	95.41
	3066-	Suzanne Jutras, sem. du 28sept au 4 oct/69;35h.à 2.00 -Ass.ch. 0.95 Imp.F.5.90 Imp.P.3.50 RRQ.1.05	58.60
aqueduc	3067-	Richard Loranger, sem du 28 sept au 4 oct/69;16h.à1.75 ass.ch. 0.35 RRQ. 0.42	34.23
aqueduc	3068-	Hervé Brouillette, sem du 28sept au 4 oct/69; $110.00 ass.ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRq. 1.77	92.18
	3069-	Caisse Populaire Ste-Madeleine, paiement du billet pour achat de la Salle $200.00 plus intérêts$42.57...	242.57
	3070-	P.A.Gouin Ltée, gravure sur plaque de cuivre,plaque souvenir, 25 ans vie publique Maurice Bellemare.	12.86
	3071-	Robert Léger, confection d'un plan pour étude égoûts	21.50
		Total:	

Amendement au règlement no.50

Pour prohiber l'usage d'endroit pour la mise au rebut d'automobile et pour règlementer.

ATTENDU QUE, les cours pour la mise au rebut des automobiles ainsi que les cours servant au dépôt et à l'amoncellement d'autres objets de rebût constituant une nuisance publique et que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine en vertu des dispositions de la loi est autorisé à prohiber les rebuts de véhicules automobiles.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 2ième jour du mois de juillet 1969.

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que l'amendement au règlement no.50 est accepté comme suit:-

Article 1-: L'usage d'endroit pour la mise au rebut de nouvelles cours d'automobiles est prohibé dans toutes les limites de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Article 2-: Est par le présent règlement déclaré et décrété nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de laterre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferrailles, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des pneus usagés ou autres objets ou substance de même nature sur tout terrain ou emplacement situé dans la municipalité et toute personne causant ou laissant subsister une telle nuisance est passible des pénalités du règlement. Elle est aussi tenue sous peine de pénalités de la faire disparaître dans une période de quinze (15) jours après signification à être faite d'un avis écrit par l'Inspecteur Municipal.

A défaut par la dite personne causant ou laissant subsister

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite amendement au règlement no.50

une telle nuisance de la faire disparaître dans ce délai, la municipalité sera autorisée à la faire disparaître par l'entremise de ses officiers ou employés et d'en charger le coût à la personne contrevenant ainsi au présent règlement.

INITIALES DU MAIRE ..... 209 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux sites choisis de temps à autre par la Municipalité pour une durée temporaire seulement comme dépotoir municipal.

Toute contrevention au rpésent règlement rend le délinquant passible d'une amende n'excédant pas $20.00 dollars ou d'un mois d'emprisonnement sans préjudice des autres recours qui peuvent être excercés contre lui.

Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Adopté à la séance du 7 octobre 1969.

Roger Guillaumet maire

Adélard Toupin sec-trés.

La séance est levée.

Roger Guillaumet maire

Adélard Toupin sec-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine, P

Session spéciale du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue à la Salle Municipale, mercredi le 22 octobre 1969 à 7.30 hres P.M. et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants: SAVOIR:-

1o- Etude sur travaux d'égoûts.

2o- Etude concernant le contrat de vidange pour l'année 1970.

3o- Etude concernant les chemins d'hiver.

4o- Etude des comptes pour travaux d'aqueduc.

Certificat de convocation

Je, soussigné Adélard Toupin, secrétaire-trésorier certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis de convocation au lieu et à leur domicile à tous les membres du conseil entre 9.00hres aém. et 6 hres P.M. ce 17ième jour du mois d'octobre 1969.
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat., ce 17ième jour du mois d'octobre 1969.

Adélard Toupin
Secrétaire-Trésorier.

A cette assemblée spéciale étaient présents: SAVOIR:-

MM. les Conseillers, Albert Hubert, pro-maire.
Maurice Toupin,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Gilles Hamel.

formant quorum sous la présidence du pro-maire au fauteuil.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
210
INITIALES DU SEC.-TRES.

628- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que les comptes suivants soient radier du livre de perception d'eau. MM. Robert Léveillé (faillite) nov/68. $3.97 mai/68; $20.90- $ 24.87
Léon Côté, insolvable nov/68 ..... 0.46
Patrick Veillette, insolvable nov/66; 3.90
Gilles Marchand, compte chargé par erreur (hangar)
mai/66; $15.00, mai 67; $15.00 mai/68;$15.00- $45.00
Emile Gélinas, adresse inconnue, nov/68; 3.16
Mme Rollande Beaudet, adresse inconnue, nov/66; 6.87
Renald Giroux (faillite) nov/67; $10.28, Mai/68: 21.84
nov/68; $17.24 ..... 49.36

Adopté.

629- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que la soumission de M. Alfred Lacroix (contracteur des vidanges) est acceptée pour l'année 1970 au montant de $6,050. Il s'engage à l'entretien du dépotoir et du brûlage des vidanges et fournir une police de garantie de $100,000.00 pour la responsabilité publique. Le montant du contrat sera répartit en douze (12) versements à partir du 1er janvier 1970. Que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisé à signer le contrat.

Adopté.

630- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Gilles Hamel et résolu, que M. Hervé Brouillette, Ins. Municipal soit autorisé à acheter les matériaux nécessaires pour la réparation et l'extention des égoûts et à faire faire les travaux.

Adopté.

M. le conseiller Maurice Toupin propose que la séance est levée.

Roger Guilbault
maire

Adelard Toupin
Sec-Trés.

PROCES VERBAL:

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

L'AN DE GRACE MIL NEUF CENT SOIXANTE-NEUF, EN CE DIMANCHE LE 26ème jour d'octobre.

Je, soussigné, Président de l'élection et sous mon serment d'office, déclare ce qui suit:-

A SAVOIR:- Je me suis rendu au bureau de la Municipalité de Ste-Marthe, situé à 2061, rue Notre-Dame, Ste-Marthe avant la douzième heures pour recevoir tous les bulletins de présentation pour les candidats mis en nomination pour les sièges de "MAIRE" et de "Conseillers" vacants no.1-5-6

Proposé par: Monsieur Emile Vaillancourt, cultivateur

Secondé par: Monsieur Achille Lottinville, rentier

Que Monsieur Roger Guilbault, employé civil,
de 1041, rue Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, soit mis

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

en nomination comme maire de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine et ce pour le prochain terme.

Après avoir lu le bulletin de présentation, j'ai signé.

// ADMIS //

Signé: Emile Vaillancourt
Achille Lottinville.

Président d'Election.

INITIALES DU MAIRE 211 INITIALES DU SEC.-TRES.

)(Proposé par: Monsieur Marcel Beaudoin, contre-maître

Secondé par: Monsieur Télesphore Dumas, ouvrier

Que Monsieur Rosaire Thibeault, mécanicien

de 161, 6ièmeRue, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, soit mis en nomination comme maire de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine et ce pour le prochain terme.

Après avoir lu le bulletin de présentation, j'ai signé.

// ADMIS //

Signé: Marcel Beaudoin,
Télesphore Dumas

Président d'Election.

)(Proposé par: Monsieur Wilfrid Rocheleau, journalier

Secondé par: Monsieur Gilles St-Arnaud, opérateur

Que Monsieur Ange-Albert Dubois, briqueteur

de 161, 8ièmeRue, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, soit mis en nomination comme conseiller municipal de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de la Madeleine, pour le siège no. 1 et ce pour le prochain terme.

Après avoir lu le bulletin de présentation j'ai signé.

Signé: Wilfrid Rocheleau
Gilles St-Arnaud

/// ADMIS //

Président d'Election.

)(Proposé par: Monsieur Maurice Mineau, journalier

Secondé par: Monsieur Benoît Sénéchal, vendeur

Que Monsieur Gérard Simard, gardien

de 3910, Rang St-Malo (Red-Mill) Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, soit mis en nomination comme conseiller municipal de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, pour le siège no. 5 et ce pour le prochain terme.

Après avoir lu le bulletin de présentation, j'ai signé.

Signé: Maurice Mineau
Benoît Sénéchal

// ADMIS //

Président d'Election

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
212
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

)(Proposé par: Monsieur Fernand Biron, plombier

Secondé par: Monsieur Henri Héroux, papetier

Que Monsieur Camille Ross, papetier

de 2240, Boul. des Prairies Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, soit mis en nomination comme conseiller municipal de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, pour le siège no. 6 et ce pour le prochain terme.

Après avoir lu le bulletin de présentation j'ai signé

Signé: Fernand Biron
Henri Héroux

// ADMIS //

Président d'Election.

)(Proposé par: Monsieur Richard Montplaisir, rentier

Secondé par: Monsieur Richard Hayes, menuisier

Que Monsieur Maurice Toupin, ingénieur-stationnaire

de 31, 6èmeRue, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, soit mis en nomination comme conseiller municipal de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, pour le siège no. 1 et ce pour le prochain terme.

Après avoir lu le bulletin de présentation, j'ai signé.

Signé: Richard Montplaisir
Richard Hayes

// ADMIS //

Président d'Election.

)(Proposé par: Monsieur Donat Roy, cultivateur

Secondé par: Monsieur Donatien Brière, journalier

Que Monsieur Narcisse Hinse, contre-maître

de 1245, Bon Air, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, soit mis en nomination comme conseiller municipal de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, pour le siège no. 5 et ce pour le prochain terme.

Après avoir lu le bulletin de présentation, j'ai signé

Signé: Donat Roy
Donatien Brière

// ADMIS //

Président d'Election.

)(Proposé par: Monsieur Gilles Hamel, garagiste

Secondé par: Monsieur Réal Biron, peintre-débosseur

Que Monsieur Jules Landry, assistant-arpenteur

de 221, Rte de l'Ile, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, soit mis en nomination comme conseiller municipal de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, pour le siège no. 6 et ce pour le prochain terme.

Après avoir lu le bulletin de présentation j'ai signé

Signé: Gilles Hamel
Réal Biron

// ADMIS //

Président d'Election.

Copie de l'Original est aux archives de la Municipalité.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

COPIE de
l'original est aux archives de la Municipalité.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite .....

Et comme il y a plus que le nombre de candidats aux dites charges à deux (2) heures P.M. Je donne AVIS que le scrutin est nécessaire pour l'élection maintenant pendante pour la dite Corporation Municipale et que ce scrutin sera ouvert en conséquence, DIMANCHE le 2 novembre 1969, à 2061 Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine depuis huit heures du matin (heure normale) jusqu'a 7 heures du soir.

INITIALES DU MAIRE
213
INITIALES DU SEC.-TRES

Et de plus les personnes dûment présentés comme candidats à cette élection et pour lesquelles seulement les votes seront admis sont:

Pour ELECTION DU MAIRE:M.Roger Guilbault, employé civil
M. Rosaire Thibeault, mécanicien.

Pour ELECTION DES CONSEILLERS: Messieurs

Siège no. 1-	Ange-Albert Dubois,	briqueteur
	Maurice Toupin,	ing.stationnaire
Siège no. 5-	Narcisse Hinse,	contre-maître
	Gérard Simard,	gardien
Siège no. 6-	Jules Landry,	ass.arpenteur
	Camille Ross,	papetier.

L'addition officielle des votes se fera le soir même du scrutin, dimanche le 2 novembre 1969, au fur et à mesure que les boîts du scrutin me parviendront.

Ce dont tous les intéressés sont requis de prendre connaissance et de se conduire en cons.quence.

DONNE SOUS MON SEING, à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine ce 26ième jour du mois d'octobre 1969.

PRESIDENT D'ELECTION.

PROCES VERBAL

L'AN DE GRACE MIL NEUF CENT SOIXANTE-NEUF EN CE DIMANCHE "2ième JOUR DE NOVEMBRE:

JE, soussigné, Président de l'élection et sous mon serment d'office déclare ce qui suit:
A SAVOIR:-

Conformément aux dispositions de la loi, cette année la journée des élections (pour la votation) s'est tenue un dimanche.

Correspondant à mes avis publics la votation avait lieu au l'Hôtel Municipal à 2061, rue Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, de huit (8) heures a.m. jusqu'à sept (7) heures P.M. Six (6) bureaux de votations étaient ouverts pour y recevoir les bulletins de votations conformément au règlement de la votation.

A sept(7) heures précises les six (6) bureaux de votations fermèrent et l'on procéda au décompte des bulletins.

Nombre de votes donnés en faveur des candidats à la Mairie.
Roger GUILBAULT, 628
Rosaire THIBEAULT 384
donnant ainsi une majorité de "244" votes au candidat Roger Guilbault.
.....
Votation en détails: " Maire"

Pôle no. 1	Guilbault	125	Pôle no.2	Guilbault	103
	Thibeault	43		Thibeault	54
	majorité	82			49

INITIALES DU MAIRE
214
INITIALES DU SEC.-TRES.

Pôle no. 3	Guilbault	104	Pôle no. 4	Guilbault	127
	Thibeault	47		Thibeault	53
majorité:		57	majorité:		74
Pôle no. 5	Guilbault	106	Pôle no. 6	Guilbault	63
	Thibeault	67		Thibeault	120
majorité:		39	majorité	Thibeault	57

Majorité totale de " 244 " votes pour Roger Guilbault.

CONSEILLERS:

Nombre de votes donnés en faveur des candidats au siège no. 1
Ange-Albert Dubois 404
Maurice Toupin 591

Votations

Pôle no. 1	Ange-Albert Dubois	48	Pôle no.2	Ange-Albert Dubois	56
	Maurice Toupin	113		Maurice Toupin	97
majorité Toupin		65	majorité Toupin		41
Pôle no. 3	Dubois	53	Pôle no. 4	Dubois	65
	Toupin	97		Toupin	116
majorité Toupin		44	majorité Toupin		51
Pôle no. 5	Dubois	66	Pôle no. 6	Dubois	116
	Toupin	101		Toupin	67
majorité Toupin		35	majorité Dubois		49

donnant ainsi une majorité totale de "187" votes pour Maurice Toupin.

Nombre de votes donnés en faveur des candidats au siège no. 5
Narcisse Hinse 587
Gérard Simard 416
votations

Pôle no. 1	Hinse	113	Pôle no. 2	Hinse	98
	Simard	49		Simard	56
majorité Hinse		64	majorité Hinse		42
Pôle no. 3	Hinse	107	Pôle no.4	Hinse	110
	Simard	45		Simard	70
majorité Hinse		62	majorité Hinse		40
Pôle no. 5	Hinse	91	Pôle no. 6	Hinse	68
	Simard	81		Simard	115
majorité Hinse		10	majorité Simard		47

donnant ainsi une majorité totale de " 171 " votes pour Narcisse Hinse.

Nombre de votes donnés en faveur des candidats au siège no. 6
Jules Landry 577
Camille Ross 412
Votations

Pôle no. 1	Landry	109	Pôle no. 2	Landry	99
	Ross	46		Ross	52
majorité Landry		63	majorité Landry		47
Pôle no. 3	Landry	93	Pôle no, 4	Landry	105
	Ross	54		Ross	70
majorité Landry		39	majorité Landry		35

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite élections ....

Pôle no. 5	Landry	101	Pôle no. 6	Landry	70
	Ross	71		Ross	119
majorité Landry		30	majorité Ross		49

INITIALES DU MAIRE ..... INITIALES DU SEC.-TRES. 215

donnant ainsi une majorité totale de " 165 " votes pour Jules Landry.
....

Tous les effets de votation sont scellés et gardés en ma possession durant le laps de temps prévus aux dispositions de la loi. Après cette période prévue ces effets seront détruits.

N.B. En aucun temps après le temps expiré, toute personne qui voudrait prendre connaissance de la votation ne sera admise à le faire.

Des félicitations aux Officiers des Bureaux de Votations pour leur magnifique travail durant cette journée, ainsi qu'aux Candidats qui ont maintenue une parfaire discipline.

fait à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine
ce 3ième jour du mois de novembre 1969.

Adélard Toupin
Président de l'Election.

ASSERMENTATION:

Je, Mme Rolland Jutras, soussigné de 111, 6èmeRue, Ste-Marthe, Cap-de-la-Madeleine, P.Q. ayant été dûment nommé Secrétaire d'Election de cette Municipalité, jure que je remplirai. avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenter devant moi à Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine, P.Q. 22 octobre 1969

Adélard Toupin
Président d'Election

Mme Rolland Jutras
Mme Rolland Jutras.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE:

Je, ROGER GUILBAULT, soussigné, de 1041, rue Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, P.Q. ayant été dûment élu MAIRE de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi, à Ste-Marthe du Cap-de la Madeleine, ce 12 jour de novembre 1969

Adélard Toupin
Adélard Toupin, Président d'Election

Roger Guilbault
Roger Guilbault, maire

CANADA
Province de Québec
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, MAURICE TOUPIN, soussigné de, 31, 6èmeRue, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, P.Q. ayant été dûment élu CONSEILLER, de cette municipalité. jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette

..... suite.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
216
INITIALES DU SEC.-TRES.

assermentation suite.....

charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité
AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi, à Ste-Marthe du Cap-
de la Madeleine, ce 12e jour de novembre 1969

Président d'Election

Maurice Toupin, cons.

CANADA
Province de Québec
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

SERMENT D'OFFICE

Je, NARCISSE HINSE, soussigné, de 1245, Bon Air, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, P.Q. ayant été dûment élu conseiller de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.
Assermenté devant moi, à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine ce 12eme jour de novembre 1969.

Président d'Election.

Narcisse Hinse, cons.

CANADA
Province de Québec
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

SERMENT D'OFFICE

Je, JULES LANDRY, soussigné, de 221, Rte de l'Ile, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, P.Q. ayant été dûment élu conseiller de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi, à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, ce 12ième jour de novembre 1969.

Président d'Election.

Jules Landry, cons.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, du 4 novembre 1969, à laquelle étaient présents SAVOIR:

MM. les Conseillers, Albert Hubert,
Marcel Arcand,
Eloi Leblanc.

faute de quorum, L'ajournement de cette séance a été proposé par M. le conseiller Albert Hubert et secondé par M. le conseiller Marcel Arcand, pour mercredi le 12ième jour de novembre 1969 à 8.00 hres P.M. Considérant que le nouveau conseil élu n'était pas assermenté.

CERTIFICAT DE CONVOCATION

suite .....

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

..... suite

Je, soussigné M. Adélard Toupin, secrétaire-trésorier certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis de convocation au lieu et à leur domicile à tous les membres absents entre 3 hres et 6 hres P.M. ce 7ième jour du mois de novembre 1969.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7ième jour du mois de novembre 1969

Secrétaire-Trésorier.

INITIALES DU MAIRE 217 INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine

Séance d'ajournement de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue ce 12ième jour de novembre 1969 à 8.00hres P.M. à laquelle étaient présents:

Son Honneur le Maire,
MM. les Conseillers,

Roger Guilbault,
Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Jules Landry.

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

631- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que les minutes des dernières séances sont acceptées telles que lues.

Adopté.

632- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que des félicitations soit transmis à M. Gilles Hamel, pour son dévouement inlassable au service de ses concitoyens, durant ses trois mandats comme conseiller municipal.

Adopté.

633- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que M. le conseiller Maurice Toupin soit nommé maire suppléant, pour les prochains trois mois.

Adopté.

634- Il est proposé et résolu unanimement, qu'un avis soit envoyé à M. Eddley Hayes, de voir à couper les arbres ou les branches sur une distance de 15 pieds de la ligne dans sa longueur, du côté de M. Julien Vaillancourt.

Adopté.

635- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert, et résolu, que l'achat d'huile à chauffage pour l'Hôtel Municipal soit acheté de la Compagnie Irving Oil, par le vendeur Jean-Marie Beaudoin, à condition qu'il donne le même service.

Adopté.

636- 3167 Il est proposé et résolu, que le montant de $5.00 soit versé au Comité du Timbres de Noël du Cté Champlain.

Adopté.

637- 3166 Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le "petty cash" du secrétaire-trésorier soit voté au montant de $100.00.

Adopté.

638- 3127 Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, et résolu unanimement

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
218
INITIALES DU SEC.-TRES.

que le compte de M. Hervé Brouillette au montant de $14.52 pour breuvage en date du 2 novembre 1969, lui soit remboursé.

Adopté.

639- Il est proposé et résolu, que les compteurs d'eau soient installés dans le secteur du no. cadastral 106 à 111 inclus, le plus tôt possible et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à donner un avis à chaque client de voir à préparer la plomberie pour recevoir le compteur en conformité avec le règlement. Que M. Hervé Brouillette soit autorisé à faire l'ouvrage.

Adopté.

640- Il est proposé et résolu, que le montant de $5.00 soit payé à M. Camille Arcand pour travail à l'aqueduc soit 2½ hres en date du 8 novembre 1969.

Adopté.

641- Il est proposé et résolu, qu'un code municipal, soit acheté pour M. Jules Landry, nouveau conseiller.

Adopté.

642- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que les comptes suivant sont acceptés et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à faire le paiement.

Adopté.

CHEQUES

aqueduc	3072-	Jules Lord, location machinerie, sem,du 5 au 11 oct/69; 24½ hres. à $9.00-	220.50
aqueduc	3073-	Richard Loranger, location tracteur le 9 & 10 oct/69; 3 h. à $5.00	15.00
aqueduc	3074-	Josaphat Désilets, sem du 5 au 11 oct/69; 41h.à $2.00- $82.00 -Ass.ch. 1.10 ImpF. 4.85 Imp.P. 2.05	74.00
aqueduc	3075-	Richard Loranger, sem du 5 au 11 oct/69; 41h. à 1.75; ass.ch. 0.95 Imp.F. 60 Imp.P.65 RRQ. 1.08	68.47
aqueduc	3076-	Jean-Claude Renaud, sem du 5 au 11 oct/69; 30h. à 1.75; -Ass,ch, 0.65 Imp.P. .70 RRQ. 0.74	50.41
aqueduc	3077-	Brouillette Hervé, sem du 5 au 11 oct/69; $110.00 Ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P. 5.50 RRQ. 1.77	92.18
	3078-	Suzanne Jutras, sem du 5 au 11 oct/69; 32 h. à 2.00- Ass.ch. 0.80 Imp.F. 5.00 Imp.P. 2.95 RRQ. 0.94	54.31
	3079-	Richard Loranger, location tracteur, sem du 12 au 18 oct. 4 heures à $5.00	20.00
voirie & égoûts	3080-	Jules Lord, location machinerie(bacco)sem. du 12au 18oct. voirie:4h.à 9.00-$36.00 égoût: 3 voy.camion pour pierre et regard. $37.00.....	73.00
aqueduc	3081-	Richard Loranger, sem du 12 au 18 oct/69; 28½h.à 1.75- $49.88 -Ass.ch. 0.50 RRQ. 0.69	48.69
aqueduc	3082-	Josaphat Désilets, sem du 12 au 18 oct/69; 28½h.à 2.00- $57.00 -Ass.ch. 0.65 Imp.F. 1.55 Imp.P. 0.40	54.40
aqueduc	3083-	Marcel Sauvageau, sem du 12 au 18 oct/69; 8h. à 1.75- $14.00 -Ass.ch. 0.10 RRQ. 0.04	13.86
	3084-	Suzanne Jutras, sem du 12 au 18 oct/69; 28h.à2.00-$56.00 1jour sur vacances dues. $14.00 -Assch.0.95 Imp.F.5.90 Imp.P. 3.50 RRQ. 1.05	58.60
aqueduc	3085-	Hervé Brouillette, sem du 12 au 18 oct/69; $110.00 -Ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P. 5.50 RRQ. 1.77	92.18
égoûts	3086-	Jules Bord, location machinerie (Bacco) sem. du 19 au 25 oct/69; 32½ hres à 9.00	292.50
égoûts	3087-	Josaphat Désilets, sem du 19 au 25 oct/69; 34h.à 2.00- $68.00 Ass.ch. 0.80 Imp.F.2.90 Imp.P. 1.05	63.25
égoûts	3088-	Richard Loranger, sem du 19 au 25 oct/69; 33h. à 1.75- $57.75 Ass.ch. 0.65 RRQ. 0.83	56.27
égoûts	3089-	Jean-Claude Renaud, sem du 19 au 25 oct/69;16½h. à 1.75- $28.88 -Ass.ch. 0.20 RRQ. 0.31.	28.37
égoûts	3090-	Vaillancourt Alain, sem du 19 au 25 oct/69; 8hres à 1.40	11.20
égoûts	3091-	Emile Dauphinais, sem. du 19 au 25 oct/69; 32h.à 3.00- 96.00 -Ass.ch. 1.25 Imp.F. 4.75 Imp.P. 4.10 RRQ.1.52 ...	84.38

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

chèques suite .....

aqueduc	3092-	Hervé Brouillette, sem du 19 au 25 oct/69; $110.00 -Ass.ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ.1.77.....$	92.18
	3093-	Suzanne Jutras, sem du 19 au 25 oct/69; 35h.à 2.00 -Ass.ch. 0.95 Imp.F.5.90 Imp.P.3.50 RRQ.1.05	58.60
	3094-	Suzanne Jutras, sem de vacance, rétroactif du 27 juil.au 2 août/69; 4% du salaire/68;moins $14.00- $84.16 ass.ch. 1.10 Imp.F.8.05 Imp.P.4.80 RRq.1.31..	68.90
	3095-	Adélard Toupim, sal. mois octpbre/69;$433.33 Ass.soc.5.00 Imp.F.45.65 Imp.P.23.25 RRQ.6.90	352.53
égoûts	3096-	Jules Lord, location machinerie (bacco) sem.du 26oct au 1er nov/69; 12½h. à 9.00	112.50
égoûts	3097-	Josaphat Désilets, sem du 26 oct au 1 nov/69; égoûts:20h.à 2.00 -aqueduc 20h.à 2.00- $80.00 -Ass.ch. 1.10 Imp.F.4.55 Imp.P..1.90.....	72.45
égoûts	3098-	Richard Loranger,ssem du 26oct au 1 nov/69;égoûts 20h.à 1.75 aqueduc 8h.à1.75- Ass.ch.0.50 RRQ.67 ..	47.83
égoûts	3099-	J.Claude Renaud, sem du 26 oct au 1nov./69; 12½h. à 1.75-$21.88 Ass.ch.0.20 RRQ.0.19	21.49
égoûts	3100-	Emile Dauphinais, sem du 26oct au 1nov/69; 16h.à 3.00-$48.00 -Ass.ch.50 Imp.P.45 RRQ.66	46.39
	3101-	Hervé Brouillette, sem du 26oct au 1 nov/69;$110.00 Ass.ch.1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ.1.77	92.18
	3102-	Suzanne Jutras, sem du 26oct au 1 nov./69;35h.à 2.00 nomination élection $15.00 -Ass.ch.1.10 Imp.F.8.05 Imp.P.4.80 RRQ. 1.32	69.73
	3103-	Roger Guilbault, maire, rénumération mois oct/69;	100.00
	3104-	Maurice Toupin, cons, " " " "	25.00
	3105-	Albert Hubert, cons, " " " "	25.00
	3106-	Eloi Leblanc, " " " " "	25.00
	3107-	Marcel Arcand, " " " " "	25.00
	3108-	Narcisse Hinse, " " " " "	25.00
	3109-	Gilles Hamel, " " " " "	25.00
	3110-	J.D. Dufresne, 9 numéros civiques	11.88
	3111-	Spécialités Beauchamp Enr. articles demménages "Hôtel Municipal"	7.51
	3112-	Benoît Hélie, huile à chauffage F.093514	24.74
	3113-	Bureau d'Enrégistrement Co.Champlain mutations mois oct/69	3.50
	3114-	Bell Canada, téléphone mois oct/69	15.46
	3115-	Cyrille Massicotte, don de charité à Mme Jean Campbell	13.38
	3116-	Geo. Gauvin & Fils, matériaux F.19611- 19618	54.37
	3117-	Garage Marcel Roy, réparation camion f.16753-03363..	99.35
	3118-	Hydro-Québec, électricité oct/69; Hôtel Municipal...	22.38
	3119-	Hydro-Québec, " " "Lampes de Rues"....	225.35
	3120-	Hydro-Québec, " " "Aqueduc"	193.69
	3121-	Ministère des Transports & Communication; renouvellement d'immatriculation 1970	2.50
voirie	3122-	Carrière St-Louis, voyages de pierre pour rues	91.05
voirie	3123-	Carrière St-Maurice Inc. voyages de pierre "rues"...	48.95
égoûts	3124-	Les Produits Ciment St-Maurice Ltée; matériaux & regards pour égoûts	115.93
	3125-	Morin & Frères Inc. matériaux état compte mois oct/69 aqueduc 2.92 égoûts 24.62 Adm. 25.19	52.73
	3126-	Formules Municipales Ltée, papeterie F.17943-18174.	86.61
	3127-	Hervé Brouillette, breuvage 2 nov/69; rés. 638.....	14.32
	3128-	Receveur Général du Canada, ass.sociale mois oct/69	45.10
	3129-	Receveur Général du Canada, Imp.Féd. " "	127.65
	3130-	Ministre du Revenu du Québec, mois oct/69; Imp.P. 72.45 Régie des Rentes 50.02	122.47
aqueduc	3131-	Massicotte & Arcand Inc. matériaux f.31997-32002..	16.50
aqueduc	3132-	La Cité du Cap-de-la-Madeleine, location machine à taraudage -main d'oeuvre - matériaux	82.69
aqueduc	3133-	Fred Poliquin, matériaux F. C.1527	5.44
aqueduc	3134-	Garage Beaumier Enrg. essence camion f.C-3249-3254-3290-3271	27.54
aqueduc	3135-	Imprimerie Lacoursière Inc. papeterie pour comptes & reçus d'eau f. 20980-20981	185.88
aqueduc	3136-	Compteurs Neptune Québec Ltée, 18 compteurs & accoup.	582.91
aqueduc	3137-	Compteurs Neptune Québec Ltée, F. M-12081, Corp. des Deux Rives	829.04
	3138-	Alfred Lacroix, contrat vidange mois oct/69	458.33

INITIALES DU MAIRE
219
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
220
INITIALES DU SEC.-TRES.

chèques suite ....

	3139-	Sergent Pierre Roy, pour l'oeuvre des orphelins	15.00
	3140-	François Limoges, le 8 nov/69;enterrer le cheval de M. Henri Dugal	25.00
égoûts	3141-	Jules Lord (Bacco) location machinerie le 6 & 7 nov/69; 15½ hres à 9.00	139.50
	3142-	Josaphat Désilets, sem du 2 au 8 nov/69; égoûts 13h.à 2.00- aqueduc 12 h. à 2.00-$50.00 Assch.0.65 Imp.F.0.90	48.45
	3143-	Richard Loranger, sem du 2 au 8 nov/69; égoûts 15h.à 1.75- aqueduc 18h. à 1.75-$57.75 Ass.ch.0.65 RRQ.0.83 ..	56.27
	3144-	J.Claude Renaud, sem du 2 au 8 nov/69; 14h à 1.75- -Ass.ch. 0.20 RRQ.0.23	24.07
égoûts	3145-	Emile Dauphinais, sem du 2 au 8 nov/69; égoûts;24h.à 3.00- Ass.ch. 95 Imp.F. 1.60 ImpP. 2.05 RRQ. 1.09.....	66.31
	3146-	Suzanne Jutras, sem du 2 au 8 nov/69; 32h.à 2.00-64.00 élection $20.00 Ass.ch. 1.10 Imp.F.8.05 Imp.P.4.80RRQ1.30	68.75
	3147-	Hervé Brouillette, sem du 2 au 8 nov/69; $110.00 ass.ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
	3148-	Omer Lottinville, 2 nov. élection rés.no. $25.00 - RRQ. 0.41	24.59
	3149-	Denis Beaumier, 2 nov./69 élection, $20.00 RRQ.032	19.68
	3150-	Jean-Guy Guilbault, 2 nov. " $20.00 RRQ.0.32.....	19.68
	3151-	Gaétan Périgny, 2 nov. " $20.00 RRQ.0.32.....	19.68
	3152-	Mme Claire Lacroix, 2 nov. " $20.00 RRQ.0.32	19.68
	3153-	Mme Carmen Bineau, " " " $20.00 " 0.32	19.68
	3154-	Mme Gérard Parenteau" " " $20.00 " 0.32	19.68
	3155-	Mme Thérèse Doucet, " " " $20.00 " 0.32	19.68
	3156-	Mme Jeannette Brière" " " $20.00 " 0.32	19.68
	3157-	Mme Onil Roy, " " " $20.00 " 0.32	19.68
	3158-	Mme Alice Rivard, " " " $20.00 " 0.32	19.68
	3159-	Mme Fleurette Courteau " " " $20.00 " 0.32	19.68
	3160-	Mme Yolande Mayes " " " $20.00 " 0.32	19.68
	3161-	Mme Marie-Anne Lottinville " $20.00 " 0.32	19.68
	3162-	Mme François Limoges" " " $20.00 " 0.32	19.68
	3163-	Mme Adélard Champagne" " " $20.00 " 0.32	19.68
	3164-	Librairie Morin Inc. état de compte du mois oct/69; papeterie & articles de bureau	29.95
aqueduc	3165-	Camille Arcand, travail pour aqueduc le 8 nov/69; 2½h, à $2.00- $5.00 ..... rés. 640	5.00
	3166-	Adélard Toupin, secrétaire-Trés. "Petty Cash"	100.00
	3167-	Comité du Timbre de Noël du Cté Champlain Inc. rés.636...	5.00
aqueduc	3168-	Saillant Inc. matériaux pour aqueduc f.285284-284804	149.10
		Total:	

Il est proposé, appuyé et résolu, que l'assemblée régulière soit ajournée à mercredi le 19 novembre 1969 à 8.00 hres P.M.

Roger Guilbault maire

Adelard Toupin Sec-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Séance d'ajournement de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue ce 19ième jour de novembre 1969 à 8.00 hres P.M. à laquelle étaient présents:
SAVOIR:-

Son Honneur le Maire Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Jules Landry.

formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
221
INITIALES DU SEC.-TRES.

643- Il est proposé, appuyé et résolu, que le montant de $15.00 soit payé au Sergent Roy de la Sureté du Québec, pour l'oeuvre des orphelins.

Adopté.

644- Il est proposé et résolu unanimement que la licence de Commerce de M. Jean-Louis Jobin soit corrigée Année 1969-70.

Adopté.

645- Il est proposé et résolu, que le chemin allant chez Jacques Godin, soit ouvert pour l'année 1969-70.

Adopté.

646- Il est proposé, appuyé et résolu, que le montant de $20.00 soit payé à la Légion Royale Canadienne, au soin de M. Chiasson, président de la campagne 1969.

Adopté.

647- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le compte de $15.00 de Mme Madeleine Vivier B. payé à M. Paul-Emile Sauvageau de nov/68 à Mai/69 soit annulé.

Adopté.

648- Il est proposé, appuyé et résolu qu'une serviette soit achetée à M. Jules Landry.

Adopté.

649- Il est proposé, appuyé et résolu, que le secrétaire soit autorisé avec M. Hervé Brouillette à aller voir l'aviseur légal pour prendre les moyens légaux pour la pose des compteurs à ceux qui les refusent.

Adopté.

650- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que le terrain cèdé au Ministère de la Voirie pour le montant de $25.00 est accepté et que M. le Maire soit autorisé à signer le document.

Adopté.

651- Il est proposé, appuyé et résolu, qu'un AVIS soit donné à M. Eddy Blouin et M. Denis Garceau, de voir à faire des améliorations nécessaires à leur bâtisse d'ici au mois de mai/70.Considérant que des plaintes ont été formulées comme n'étant pas conforme au règlement de construction no.38. Sinon des procédures seront prises pour faire respecter le règlement municipal.

Adopté.

652- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que des remerciements soient adressés à l'Honorable Maurice Bellemare, Ministre du Travail et Député de Champlain, concernant les travaux de voirie dans le Rang St-Malo au cours de l'année 1969.
CONSIDERANT, Monsieur le Ministre, qu'avec votre influence persuasive que les travaux se continueront pour l'année 1970, comme l'alphaltage de la partie mise en forme, et la continuité de l'amélioration de cette route.

Adopté.

653- Il est proposé par M. le conseiller Jules Landry, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu unanimement, qu'une demande de subvention soit faite à l'Honorable Maurice Bellemare, Ministre du Travail et Député de Champlain, d'au moins $4000.00 pour l'amélioration et la mise en forme des rues municipalisées de la Municipalité pour l'année 1970.

Adopté.

654- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu que le "Budget année 1970" soit accepté.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE RG
222
INITIALES DU SEC.-TRES. LG

655- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que la taxe foncière générale soit fixée à 80% pour l'année 1970 et que la répartition d'égoût soit fixée à $5.00 par logement pour l'année 1970.

Adopté.

656- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Narcisse Hinse et résolu, que les comptes suivants sont acceptés, que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement. Adopté.

chèques:

égoûts	3169-	Jules Lord, location bacco.10 nov/69,8h.à 9.00-	$ 72.00
	3170-	Jôsaphat Désilets,sem.du 9 au 15/11/69;	60.00
égoûts	3171-	Richard Loranger, sem.du " " "	61.07
égoûts	3172-	J.Claude Renaud, " " "	10.40
voirie	3173-	Richard Loranger, tracteur, 10hrs à 5.00-	50.00
	3176-	Légion Royale Canadienne, couronne fleur pour le jour du souvenir rés. 646	$ 20.00
égoûts	3177-	Saillant Inc. matériaux pour égoûts f.291043	322.27
voirie	3178-	Régional Asphalte Ltée, location machinerie pour nivelage des rues le 30 oct/69;	126.72
	3179-	Formules Municipales Ltée, Code Municipal rés. 648..	11.00
voirie	3180-	Carrière St-Maurice Inc. pierre pour rues f.5884-5885	30.38
	3174-	Hervé Brouillette, sem du 9 au 15 nov/69;	92.18
	3175-	Suzanne Jutras, sem du 9 au 15 nov/69;	36.09

M. le conseiller Eloi Leblanc, propose que la séance est levée.

Roger Guilbault maire

Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil ce 2ième jour du mois de décembre 1969 à 7.00 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Jules Landry.

formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

657- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que les minutes des deux dernières assemblées sont acceptées telles que lues.

Adopté.

658- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le compte de $15.00 pour le chalet de M. Marcel Genest soit annulé, considérant que ce chalet n'a pas été loué de mai à nov/69.

Adopté.

659- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu que le compte de $6.42 payé sur la lecture de nov/68 soit remboursé à M. Jean-Marie Defoy.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
223
INITIALES DU SEC.-TRES.

Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que 1000 lbs de calcium et un camion de sable soit acheté.

Adopté.

661- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que 1/8 page pour souhait de Noel et du Nouvel An soit le montant de $21.00 au Journal du Cap.

Adopté.

662- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que le montant de $1784.97 payé sur les intérêts de l'aqueduc R-70-72 soit transféré au compte courant et que le montant de 1026.22 du compte courant soit transféré au compte de l'aqeduc de Red-Mill R-70-72. Collection de nov/68 à mai/69.

Adopté.

663- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que 300 pieds de boyau de 1 pouce soit acheté.

Adopté.

664- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, qu'à chaque mois, les membres du Conseil donne un résultat de leurs activitées dans leur secteur.

Adopté.

665- Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que les contribuables qui doivent trois (3) ans de taxes, que le compte soit transmis au Conseil de Comté pour la vente des immeubles. Date limite le 12 décembre 1969.

Adopté.

666- Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que des indications soient installées sur la 2ième Avenue et la rue Sicotte.

Adopté.

667- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le sec-trésorier soient autorisés à faire le paiement.

Adopté.

Chèques

aqueduc	3181-	Josaphat Désilets, sem du 16 au 22 nov/69; 23 h. à 2.00- 46.00 -Ass.ch 0.50 Imp.F. 0.50	$ 45.00
	3182-	Hervé Brouillette, sem du 16 au 22 nov/69; $110.00 -Ass.ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
	3183-	Suzanne Jutras, sem du 16 au 22 nov/69; 18h. à 2.00 -Ass.ch. 0.35 Imp.F. 1.40 Imp.P. .85 RRQ. 0.44	32.96
	3184-	Hervé Brouillette, sem du 23 au 29 nov/69; $110.00 -Ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P. 5.50 RRQ. 1.77	92.18
	3185-	Suzanne Jutras, sem du 23 au 29 nov/69; 35h. à 2.00- -Ass.ch. 0.95 Imp.F. 5.90 Imp.P.3.50 RRQ. 1.05	58.60
aqueduc	3186-	Josaphat Désilets, sem du 23 au 29 nov/69; 12h.à 2.00 -Ass.ch. 0.20	23.80
	3187-	Adélard Toupin, sal. mois nov/69; 433.33, élection & nomination $60.00 -Ass.ch.6.25 Imp.F.56.25 Imp.P.29.65 RRQ.7.98...	393.20
	3188-	Alfred Lacroix, contrat vidanges mois nov/69;.....	458.33
	3189-	Roger Guilbault, maire, rémunération mois nov/69	100.00
	3190-	Maurice Toupin, cons, " " "	25.00
	3191-	Albert Hubert, " " " "	25.00
	3192-	Eloi Leblanc, " " " "	25.00
	3193-	Marcel Arcand, " " " "	25.00
	3194-	Narcisse Hinse, " " " "	25.00
	3195-	Jules Landry, " " " "	25.00

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE RG
224
INITIALES DU SEC.-TRES. RG

chèques suite...

	3196-	Jérôme Loranger, notaire, services professionnels & contrat succession St-Cyr nov/69.....	99.50
	3197-	Les Pétroles Irving Inc. huile à chauffage"Hôtel Municipal" f. TR-265131	26.10
	3198-	Benoît Hélie, huile à chauffage "Hôtel Municipal"096073..	1.87
	3199-	Bell Canada, compte mois nov/69 & appels interrurbains ...	14.59
	3200-	Hydro-Québec, compte mois nov/69 " Hôtel Municipal"	26.11
	3201-	Hydro-Québec, " " " Lampes de Rues"	225.35
aqueduc	3202-	Hydro-Québec, " " " Aqueduc"	204.57
voirie	3203-	La Sablière du Cap. Inc. transport pour la pierre f.496	91.34
~~aqueduc~~ égouts voirie	3204-	Saillant Inc. matériaux pour égoûts$ 896.44 aqueduc $2.39	898.83
	3205-	Receveur Général du Canada, ass. sociale mois nov/69;....	48.80
	3206-	Receveur Général du Canada, Impôt Fédéral mois nov/69 ...	137.15
	3207-	Ministre du Revenu du Québec, mois nov/69, Impôt Prov. 77.60 Régie des Rentes $62.52	140.12
	3208-	Imprimerie Art Graphique Inc. 6000, bulletins de vote ...	92.32
	3209-	Le Journal du Cap. Souhait Noël & Nouvel An, 1/8page....	21.00
aqueduc	3210-	Jean-Marie Defoy, remboursement compte d'eau nov/68 résolution no. 659	6.42
aqueduc	3211-	Achille Lottinville, lecture compteurs d'eau 83hres à 1.75- $145.25 RRQ. 1.71	143.54
aqueduc	3212-	Gaston Paillé, location machinerie, rép. entrée d'eau 3 hres à $10.00 plus taxe prov. 1.44	31.44
" "	3213-	J.D. Dufresne, 4 numéros civiques f. 279	5.40
" "	3214-	Garage Marcel Roy, essence & Réparation Camion f.16933-16884-16852-03455.....	59.17
voirie.	3215-	La Sablière Ste-Marthe, 2 voy.transport pierre	28.22
aqueduc	3216-	Morin & Frères Inc. matériaux,état compte mois nov/69.	54.99

La séance est levée.

Roger Guilbault maire

Richard Loranger Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil ce 7ième jour du mois de janvier 1970 à 7.00 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Jules Landry.

formant quorum sous la Pérsidence du Maire au fauteuil.

668- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

669- Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le montant de vingt Dollars ($20.00) soit alloué à Mme Rosaire Guilbault, comme organiste lors de la réception du Nouvel An.

Adopté.

670- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que le montant de $25.00 par semaine soit payé à M. Richard Loranger comme gardien temporaire de l'Hôtel Municipal.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

671- Il est proposé, appuyé et résolu à l'umanimité qu'une résolution de sympathie soit transmise à la famille Albert Beaumier et qu'une gerbe de fleurs soit envoyée par Monsieur le Maire, au nom de la Municipalité de Ste-Marthe.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE ..... 225 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

672- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par le conseiller Marcel Arcand et résolu, que le montant de $25.00 soit payé à M. Arthur Beaumier pour transport de la malle au bureau(année 1969).

Adopté.

(Rénumération 673- AVIS DE MOTION: M. le conseiller Maurice Toupin donne avis de motion qu'un règlement sera présenté à la prochaine séance ou à une séance subséquente concernant une augmentation de la rénumération et dépenses inhérentes du Maire et les Conseillers.

674- Il est proposé, appuyé et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

CHEQUES:

	3217-	Adélard Toupin, 27.39 remb. 200.00 à déposer pour établir le Petty Cash à $100.00	$ 327.39
aqueduc	3218-	Josaphat Désilets, sem du 1 au 6 déc/69; 16h.à 2.00 -Ass.ch. 0.35	31.65
aqueduc	3219-	Richard Loranger, sem du 1 au 6 déc/69; 14h. à 1.75 $24.50 -Ass.ch.0.20 RRQ. .23	24.07
	3220-	Hervé Brouillette, sem du 1 au 6 déc/69; $110.00 -ass.ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50	93.95
	3221-	Suzanne Jutras, sem du 1 au 6 déc/69; 31h.à 2.00-$62.00 -ass.ch.0.80 Imp.F.4.70 Imp.P.2.75 RRQ..91	52.84
aqueduc	3222-	Josaphat Désilets, sem du 7 au 13 déc/69;13h. à 3.00-$26.00 -ass.ch. 0.20	25.80
aqueduc	3223-	Richard Loranger, sem du 7 au 13 déc/69;4h.à 1.75-$7.00 -ass.ch. 0.10	6.90
	3224-	Hervé Brouillette, sem du 7 au 13 déc/69; $110.00 ass.ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50	93.95
	3225-	Suzanne Jutras, sem du 7 au 13 déc/69; 35h.à 2.00-$70.00 -ass.ch.0.95 Imp.F.5.90 Imp.P.3.50 RRQ. 1.05	58.60
aqueduc	3226-	Josaphat Désilets, sem du 14 au 20 déc/69; 12h. à 2.00 $24.00 - Ass.ch. 0.20	23.80
aqueduc	3227-	Richard Loranger, sem du 14 au 20 déc./69; 10h.à1.75- $17.50 -Ass.ch. 0.10	17.40
	3228-	Suzanne Jutras, sem du 14 au 20 déc/69; 28h.à 2.00-$56.00 ass.ch.0.65 Imp.F.3.85 Imp.P.2.30 RRQ. 0.80	48.40
	3229-	Hervé Brouillette, sem du 14 au 20 déc/69; $110.00 ass.ch. 1.40 Imp,F. 9.15 Imp.P.5.50	93.95
	3230-	Hervé Brouillette, sem. du 21 au 27 déc/69; $110.00 ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P. 5.50	93.95
aqueduc	3231-	Hervé Brouillette, sem du 28déc au 3 janv/69; $110.00 ass.ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	✓ 92.18
aqueduc	3232-	Hervé Brouillette, sem du 4jan au 10 janv/70; $110.00(vacances) ass.ch. 1.40 imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	✓ 92.18
aqueduc	3233-	Hervé Brouillette, sem du 11 au 17 jan/70; $110.00 (vacances) ass.ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P. 5.50 RRQ. 1.77	✓ 92.18
aqueduc	3234-	Hervé Brouillette, sem du 18 au 24 janv/70; $110.00(vacances) ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	✓ 92.18
aqueduc	3235-	Josaphat Désilets, sem du 21 au 27 déc/69;6h.à 2.00- $12.00 -Ass.ch. .10	✓ 11.90
voirie	3236-	Richard Loranger, sem du 21 au 27 déc/69; 4h. à 1.75- $7.00 ass.ch. .10	✓ 6.90
voirie	3237-	Richard Loranger, sem du 28 au 3 janv/70; 2h.à 1.75- $3.50 ass.ch. 10	✓ 3.40
voirie	3238-	Richard Loranger, location tracteur 1½h. à 8.00	✓ 12.00
voirie	3239-	Louis Boissonneault, sem du 28déc au 3 janv/70; 2½h. à 1.40-	✓ 3.50
	3240-	Dorothée Toupin, sem du 14 au 20 déc/69; 25h. à 1.75-$43.75 -Imp.F. 2.15 Imp.P. 1.30 RRQ. 0.58	✓ 39.72

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
226
INITIALES DU SEC.-TRES.

aqueduc	3241-	Alain Vaillancourt, sem du 28déc au 3 janv/70; 14h.à 1.40- $19.60 RRQ. 0.15	$ 19.45
	3242-	Marcel Sauvageau, sem du 28 déc au 3 jan/70; 7h. à 1.40- 12.25 -Ass.ch. 0.10 RRQ. 01. aqueduc.....	12.14
	3243-	Adélard Toupin, salaire mois déc/69; $433.37 ass.ch. 5.00 Imp.F. 45.65 Imp.P.23.25 RRQ. 6.90	352.57
	3244-	Alfred Lacroix, contrat vidange mois déc/69	458.37
	3245-	Roger Guilbault, rénumération mois déc/69;maire	100.00
	3246-	Maurice Toupin, cons, " " " "	25.00
	3247-	Albert Hubert, " " " " "	25.00
	3248-	Eloi Leblanc, " " " " "	25.00
	3249-	Marcel Arcand, " " " " "	25.00
	3250-	Narcisse Hinse, " " " " "	25.00
	3251-	Jules Landry, " " " " "	25.00
	3252-	Imprimerie Lacoursière Inc. F.21164 papeterie "Bureau"...	0.84
	3253-	Les Petroles Irving Inc. Huile à chauffage "Hôtel Municipal" f. 265322-268583	48.90
	3254-	Publicité Gilles Enr. 1 grosse de verre 5 oz. F.B-165.....	46.67
	3255-	Bureau d'Enrégistrement du Co. Champlain, mutation mois nov/69	5.90
	3256-	Formules Municipales Ltée,papeterie bureau F.21391-21673..	21.86
	3257-	Jérôme Loranger, notaire, service professionnels Re: Vente Eddy Lafrenière	48.00
aqueduc	3258-	Cap Fire Service Reg'd. 300 pieds tuyau à bouster f.1052...	276.52
	3259-	Bell Canada, téléphone mois déc/69; et appels interrurb....	15.19
	3260-	Hydro-Québec, électricité "Hôtel Municipal" mois déc/69; ...	26.78
	3261-	Hydro-Québec, " " "Lampes de Rues" " "	225.35
aqueduc	3262-	Hydro-Québec, " " "Aqueduc"	199.95
	3263-	Imprimerie Art Graphique Inc. comptes de taxes f.40937....	42.22
	3264-	Roger Guilbault, remboursement, pour achat "vin d'honneur" à l'occasion du Nouvel An.	44.00
	3265-	Laurier Barrette, carte de "Noel" F.8111-8112-.....	38.91
voirie	3266-	Carrière St-Louis, voyages de pierre pour rues 223.73T. à 0.90 plus tax.prov.	217.45
voirie	3267-	La Sablière du Cap Inc. pierre pour rues f.565-558-561.	412.21
voirie	3268-	Loranger & Molesworth Inc.10sacs de calcium & sel	34.29
voirie	3269-	Arthur Beaudet, transport de pierre 2 voyages	35.24
	3270-	Robert Turcotte. déblayage cour "Hôtel Municipal" 4 hrs à 7.00	28.00
	3271-	J.M. Beaudoin, 28 déc/69 2 repas pour les employés munic.	3.00
	3272-	Librairie Morin Inc. papeterie & articles de bureau f.36557-36894-36769	28.83
	3273-	Richard Toupin, ménage "Hôtel Municipal"5h.à 1.40	7.00
	3274-	Adélard Toupin, remboursement, timbres & enrgistrement..	27.28
	3275-	Massicotte & Fils Ltée, déneigement des rues, f.7668- 7670- 7667-7669	1525.25
	3276-	Banque Can. Nationale, paiement sur émission d'obligati- ons règlement no.54 échéance ler février/70.	3735.00
	3277-	Tabagie Fusey Enr. 7 btes de chocolat à l'occasion des Fêtes. f. 44	43.47
voirie	3278-	Garage Marcel Roy, achat d'essence, voyages pour déneige- ment (Roger Guilbault)	8.25
aqueduc	3279-	Garage Beaumier Enr. essence camion f.C-3323-1960-1954- 1943-1934-1925	38.19
aqueduc	3280-	Mercure Express Ltée, transport "pièces de compteurs d'eau)	6.00
aqueduc	3281-	Garage Marcel Roy, huile pour pompe & essence camion F.06097-17005-17061	21.78
aqueduc	3282-	La Co. Construction Dollard Limitée, location machinerie 3hrs à $10.00 & transport	36.00
	3283-	Morin & Frères Inc. articles & matériaux"Hôtel Municipal" compte mois déc/69,f.63747-64590-64698-64695-65775.....	40.38
	3284-	Receveur Général du Canada, Ass.Sociale mois déc/69; ..	28.90
	3285-	Receveur Général du Canada, Imp.Fédéral déc/69;	98.85
	3286-	Ministre du Revenu du Québec, mois déc/69; imp.prov. $55.10 RRQ. 20.94	76.04
	3287-	Suzanne Jutras, sem du 21 au 27 déc/69; 2½h.à 2.00- ass.ch. 0.10	4.90
	3288-	Alfred Lacroix, déblaiement "BullDozer" 1hre à $15.00...	15.00
	3289-	Arthur Beaumier, service du courrier"Hôtel Mun."année/69;	25.00
aqueduc	3290-	Saillant Inc. matériaux pour aqueduc déc/69; f.304949- 304516-304514-305103	179.97
	3291-	Librairie Morin Inc. papeterie & articles bureau état compte déc/69	05.27

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

3292- Roger Guilbault, remboursement achat d'essence période de déneigement F.17023-C-1929, garage Roy ..... $ 18.68

3293- H.C. Gauthier, fleur Re: décès M. Albert Beaumier f.36456 rés.671 /70..... 16.20

3294- Mme Rosaire Guilbault, organiste lors de la réception du "Nouvel An". rés. 669 /70..... 20.00

aqueduc 3295- Municipalité Ste-Marthe, transfert du 70-72 au compte courant "Administration" intérêts rés.662 ..... 1784.97

3296- Municipalité Ste-Marthe, transfert du c/c adm. au compte aqueduc R-70-72 intérêts rés.662 ..... 1026.22

3297- Bureau d'enrg. du Co. Champlain mutations déc/69; 5.30

3298- Ministre du Rev.du Qué. remboursement RRQ. 1969 5.86

Le conseiller Maurice Toupin, propose que la séance est levée.

adopté.

Roger Guilbault maire Adélard Toupin Sec-Trésorier.

INITIALES DU MAIRE — INITIALES DU SEC.-TRES. — 227

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la Madeleine, tenue à l'Hôtel Municipal, mardi le 27 janvier 1970 à 8.00hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Jules Landry

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

ORDRE DU JOUR: 1o- Prendre connaissance de la correspondance du mois courant.

2o- Donner un "Avis de Motion" pour prohiber l'usage ou l'établissement de dépotoirs municipaux dans la municipalité par les municipalités environnantes.

CERTIFICAT DE CONVOCATION:

Je, soussigné, M. Adélard Toupin, secrétaire-Trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis de convocation au lieu et à leur domicile à tous les membres du Conseil entre 3 hres et 6 hres P.M. ce 24ième jour du mois de janvier 1970.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24ième jour du mois de janvier 1970.

Adélard Toupin
Secrétaire-Trésorier.

(Dépotoirs) 675- AVIS DE MOTION: Le conseiller Maurice Toupin donne Avis de Motion" pour prohiber l'usage et l'établissement de dépotoirs municipaux dans la municipalité autre que celui qui est desservi par la municipalité, soit à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

676- Il est proposé, secondé et résolu unanimement, qu'un résolution de sympathie soit adressée aux Familles Vaillancourt et Berthiaume - Dumas et Sauvageau - Roy et Marchand, dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

La séance est levée.

Roger Guilbault maire Adélard Toupin Sec-Trésorier

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
228
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue à l'Hôtel Municipal, samedi le 31 janvier 1970 à 7.00 hres P.M. à laquelle étaient présents:
SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Jules Landry.

formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

ORDRE DU JOUR: Adoptation du règlement prohibant l'usage et l'établissement de dépotoirs dans la Municipalité.

CERTIFICAT DE CONVOCATION:

Je, soussigné, Adélard Toupin, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis de convocation au lieu et à leur domicile à tous les membres du conseil entre 3 hres et 6 hres P.M. ce 28ième jour du mois de janvier 1970.
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28ième jour du mois de janvier 1970.

Adélard Toupin
Secrétaire-Trésorier,

677- M. le conseiller Eloi Leblanc propose, secondé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que les minutes des deux dernières assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

REGLEMENT no. 74

Pour prohiber l'usage ou l'établissement de dépotoirs dans la Municipalité.

CONSIDERANT QU'un avis de motion a été donné lors d'une séance spéciale tenue le 27ième jour du mois de janvier 1970

EN CONSEQUENCE; il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu QUE le règlement no. 74 est accepté comme suit:-

ARTICLE 1 - Attendu que l'usage et l'établissement de dépotoirs devant recevoir les ordures ménagères ou autres sont une cause d'insalubrité pour les résidents de la municipalité;

ARTICLES2- Il est par le présent règlement déclaré et décrété qu'aucune personne ou corporation ne pourra créer ou opérer soit directement, soit indirectement, un ou des dépotoirs dans les limites de la municipalité, sauf celui présentement éxistant, ce dernier ne devant servir EXCLUSIVEMENT qu'à recevoir les ordures provenant des résidents de Ste-Marthe.

Toute contrevention au présent règlement rend le délinquant passible d'une amende n'excédant pas $20.00 dollars ou d'un mois d'emprissonnement sans préjudice des autres recours qui peuvent être exercés contre lui.

Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication conformément à la loi.

Adopté à la séance du 31 janvier 1970

Roger Guilbault Maire Adélard Toupin Sec-Trés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

La séance est levée.

Roger Guilbault Maire

Sec-Trés.

INITIALES DU MAIRE 229 INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine,

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil ce 3ième jour du mois de février 1970 à 7.00 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Jules Landry.

formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

678- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

679- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que le nom de la deuxième Ave. soit inscrit sur une plaque et un Stop.

Adopté.

680- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que l'abonnement pour un an à la Revue Municipale est acceptée.

Adopté.

681- Il est proposé et résolu, que la prime d'assurance pour vol de J.B. Lanouette Inc. est acceptée.

Adopté.

682- Il est proposé et résolu, que 4 billets à 1.50 soient achetés de M. Roger Noreau, représentant des journalistes.

Adopté.

683- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que le montant de $300.00 soit voté pour l'entretien du chemin d'hiver du dépotoir.

Adopté.

684- Il est proposé, appuyé et résolu, que M. Jean-Marie Bouliane soit avisé de voir à faire déblayer les déchets autour du dépotoir. adresse: 28, Boul. est Lap.

Adopté.

685- Il est proposé, appuyé et résolu unanimement qu'une résolution de condoléances soit transmise aux familles Beaumier & Dumas, dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

686- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

CHEQUES

3299- Richard Loranger, sem du 4 au 10 janv/70, gardien 9 jrs $32.14; ouvrage 17½h. à 1.75-$30.63 - ass.ch.0.80 Imp.P.0.15 RRQ. 92 .... $ 60.90

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE — 230 — INITIALES DU SEC.-TRES.

chèques suite .....

	3300-	Suzanne Jutras, sem du 4 au 10 janv. 4h.à 2.00-$8.00 -ass.ch. 0.10 .....; ..... $	7.90
	3301-	Richard Loranger, sem du 11 au 17 janv/70; gardien $25.00 ouvrage 14h. à 1.75-24.50 -ass.ch.0.65 RRQ.68...	48.17
	3302-	Suzanne Jutras, sem du 11 au 17 janv/70;34h.à 2.00-$68. -ass.ch.0.80 Imp.F.5.60 Imp.P.3.30 RRQ.1.02	57.28
	3303-	Dorothée Toupin, sem du 11 au 17 jan/70;11h.à 1.75-19.25 -RRQ.0.14	19.11
	3304-	Josaphat Désilets, sem du 11 au 17 janv/70; 4h.à 2.00 $8.00 -ass.ch. 0.10	7.90
	3305-	Richard Loranger, sem du 18 au 24 jan/70;gardien 4 jrs 14.28 ouvrage 18h.à 1.75-31.50-ass.ch.0.65 RRQ.62.....	44.51
aqueduc	3306-	Josaphat Désilets, sem du18 au 24 jan/70; 5h.à 2.00- -ass.ch. 0.10	9.90
	3307-	Dorothée Toupin, sem.du 18 au 24 janv/70; 25h.à 1.75 $43.75 Imp.F.2.15 Imp.P.1.30 RRQ.58.....	39.72
	3308-	Suzanne Jutras, sem du 18 au 24 janv/70; 4h.à 2.00- 8.00 ass.ch. 0.10	7.90
aqueduc	3309-	Josaphat Désilets, sem du 25 au 31 janv/70;7h.à 2.00 $14.00 -ass.ch. 0.10	13.90
aqueduc	3310-	Richard Loranger, sem du 25 au 31 janv/70; 9h.à 1.75- 15.75 ass.ch. 0.10 RRQ. 0.08	15.57
aqueduc	3311-	J.Claude Renaud, sem du 25 au 31 jan/70; 3½h.à 1.75- $6.13 ass,ch. 0.10	6.03
aqueduc	3312-	Marcel Sauvageau, sem du 25 au 31 janv/70;3½h.à 1.75- ass.ch. 0.10	5.15
aqueduc	3313-	Garage Marcel Roy, location souffleur 3½h. à 8.00 deneigement des bornes-fontaines	28.00
aqueduc	3314-	Gaston Paillé, Baco & compresseur 3h, à $10.00-.....	30.00
aqueduc	3315-	Hervé Brouillette, sem du 25 au 31 jan/70; $110.00 -ass.ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77.....	92.18
	3316-	Suzanne Jutras, sem du 25 au 31 jan/70; 4h. à 2.00- $8.00 ass.ch. 0.10	7.90
	3317-	Alfred Lacroix, contrat vidange, mois janv/70;.....	504.16
	3318-	Adélard Toupin, sal. mois janv/70; $433.33 -ass.ch. 6.25 Imp.F. 45.65 Imp.P.23.25 RRQ.6.90	351.28
	3319-	Roger Guilbault, maire, rémunération mois janv/70;....	100.00
	3320-	Maurice Toupin, cons, " " "	25.00
	3321-	Albert Hubert, " " " "	25.00
	3322-	Eloi Leblanc, " " " "	25.00
	3323-	Marcel Arcand, " " " "	25.00
	3324-	Narcisse Hinse, " " " "	25.00
	3325-	Jules Landry, " " " "	25.00
	3326-	La Revue Municipale, 8 abonnements à $5.00 année/70....	40.00
	3327-	Les Pétroles Irving Inc. huile à chauffage Hôtel Municipal f.272098-002503-271810	87.35
	3328-	Ministre des Finances, contribution financière Protection Civile année fiscale 1969-70	40.00
	3329-	J.B.LANOUETTE Inc. ass.vol Police no.4006484 année/70..	69.60
	3330-	Me Guy Lebrun, Avocat, services professionnels de mars à déc./69	185.00
	3331-	Imprimerie Lacoursière Inc. papeterie bureau f.21539- 21552-21514	85.93
	3332-	Bell Canada, compte & appels interrurb. mois jan/70 ...	16.05
	3333-	Hydro-Québec, électricité mois janv/70; "Hôtel Municipal"	36.62
	3334-	Hydro-Québec, électricité " " "Lampes de Rues" ..	225.35
aqueduc	3335-	Hydro-Québec, " " " " "Aqueduc"	223.09
aqueduc	3336-	Neptune Meters Ltée, morceaux pour réparation compteurs	178.15
aqueduc	3337-	Canadian Johns Manville Ltd. réparation machine à tarrauder	18.82
aqueduc	3338-	Garage Marcel Roy, essence camion mois janv/70;f.17134- 17197-17224	16.16
	3339-	Adélard Toupin, remboursement timbres$10.00 repas avec le vérificateur travail samedi le 6 déc/69; $10.32.....	20.32
voirie	3340-	Massicotte & Fils Ltée; deneigement avec grader le 29 jan/70; 18h. à 16.50	297.00
	3341-	Roger Noreau, journaliste 4 billets à 1.50; rés.682.....	6.00
	3342-	Alfred Lacroix; entretien chemin d'hiver du dépotoir année 1970; rés. 683	300.00
aqueduc	3343-	Camille Arcand, surveillance des pompes du 2 au 25jan/70 24jrs à 2hres par jour; 48h. à 2.25 RRQ.1.92.....	106.08

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

chèques suite .....

3344- Receveur Général du Canada, ass.chômage mois jan/70; $ 34.50
3345- Receveur Général du Canada, Impôt Féd. mois jan/70; 99.15
3346- Ministre du Revenu du Québec; Imp.Prov. $55.50
Régie des Rentes 38.90 mois jan/70; 94.40
3347- Librairie Morin Inc. articles de bureau;état compte
mois janvier 1970 f.37978-.38223..... 4.97
[illegible] .....

Total:

INITIALES DU MAIRE
231
INITIALES DU SEC.-TRES.

687- Il est proposé, appuyé et résolu, qu'une lettre soit adressée à Me.Gérald Grégoire concernant M. Eddley Hayes, que lorsque le temps sera venu le conseil verra à faire les démarches nécessaires.

REGLEMENT NO. 73

Pour accorder une augmentation de la rémunération du maire et des conseillers de la Municipalité.

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du règlement 67 les charges de maire sont de $1,200.00 et des conseillers $300.00 par année.

ATTENDU QU'en outre de leur caractère honoréfique, ces charges comportent de nombreuses responsabilités et qu'elles sont une source de dépenses de toutes sortes pour ceux qui les occupent telles que dépenses légales d'élections, contributions aux oeuvres diverses dans la municipalité.

ATTENDU QUE, pour ces raisons le conseil est d'opinion que le maire et les conseillers doivent recevoir une rénumération convenable, basée sur le chiffre de la population et le budget annuel à administrer.

ATTENDU QUE, la population de la municipalité de Ste-Marthe est actuellement de 2400 et que son budget est d'environ $80,000.00

ATTENDU QU'un Avis de Motion du présent règlement à régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 7 janvier 1970

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu unanimement que le règlement no. 73 SOIT ET EST ADOPTE, et qu'il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit: SAVOIR-.

ARTICLE: 1- A partir du 1er janvier 1970, une rémunération annuelle de $1,480. sera accordée au maire de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine et ur une rémunération annuelle de $420.00 sera accordée à chaque conseillers de la dite municipalité;

ARTICLE: 2- Lesdites rémunérations seront divisées entre un honoraire et une allocation de dépenses; l'honoraire annuel dans chacun des cas doivent être égal aux deux tiers du montant de la rémunération et l'allocation de dépenses devant être égale à un tier (1/3) du montant de ladite rémunération;

ARTICLE 3- Ces rémunérations seront payables en douze (12) versements égaux et consécutifs à la fin de chaque mois;

ARTICLE: 4- Les montant requis pour payer ces rémunérations seront pris à même le fond général de la corporation et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin;

ARTICLES: 5- En outre des rémunérations plus haut mentionnées, le conseil pourra aussi autoriser le paiement des dépenses de voyage et autres réellement encourues par les membres du conseil pour le compte de la corporation, pourvu qu'elle aient été autorisées par une résolution;

ARTICLE: 6- Le présent règlement devra entrer en vigueur et être éxécutoire, être approuvé par les électeurs propriétaires et locataires d'immeubles de toute la municipalité, suivant la procédure prévue pour

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
232
INITIALES DU SEC.-TRES.

l'approbation des règlements; et il entrera en vigueur 15 jour de sa publication. conformement à la loi

Adopté à la séance régulière du conseil le 3 février 1970.

Roger Guilbault maire

Edelard Toupin
Sec.Trésorier.

688- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Jules Landry et résolu unanimement que l'assemblée des électeurs soit tenue lundi le 23 février 1970 entre 7 hres et 10½hres pour approuver ou désapprouver le règlement.

Adopté.

Le maire propose que la séance soit levée.

Roger Guilbault maire Edelard Toupin Sec-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, vendredi le 13ième jour de février 1970, à 9.30 hres P.M. et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants: SAVOIR:-

1o- "Avis de Motion" pour règlementer la construction de nouveaux garages dans la Municipalité.

A cette assemblée spéciale étaient présents: SAVOIR;-

Son Honneur le maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Jules Landry.

formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

CERTIFICAT DE CONVOCATION

Je, soussigné, Adélard Toupin, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis de convocation au lieu et à leur domicile à tous les membres du conseil entre 3 hres et 6 hres P.M. ce 10ième jour de février 1970.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10ième jour du mois de février 1970.

Secrétaire-Trésorier.

(Garages) 689- "AVIS DE MOTION": M. le conseiller Maurice Toupin, donne avis de motion, prohibant l'installation de nouveaux garages publics ou Stations de Service pour la vente de gazoline ou huile soit à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

Le maire lève la séance.

Roger Guilbault maire Edelard Toupin Sec-Trésorier.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

INITIALES DU MAIRE
233
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Assemblée des électeurs propriétaires et locataires tenue ce 23ième jour de février 1970 entre sept (7) et dix (10) heures P.M. relativement au règlement no. 73, pourvoyant la rénumération du Maire et des Conseillers. La séance des électeurs est tenue sous la Présidence de son Honneur le Maire Roger Guilbault et le secrétaire-trésorier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

A sept heures P.M. Monsieur le maire Roger Guilbault, président de l'assemblée, déclara sous le fait même l'assemblée ouverte. M. le secrétaire-trésorier donna la lecture de l'article 758 du Code Municipal ainsi que la lecture du règlement qui en fait l'objet.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi et que 18 électeurs propriétaires se sont opposés à l'adoption du règlement, le président de l'assemblée fixe la date de la tenue du vote sur ce règlement.

"Je soussigné, Président de l'assemblée des électeurs propriétaires et locataires d'immeubles, fixe le jour du vote sur le règlement no. 73 au 2ième jour du mois de mai 1970.

Roger Guilbault maire
Président de l'assemblée.

Rosaire Thibeault sec-trés.,
Secrétaire de l'assemblée.

Le Président déclare l'assemblée close.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine,,

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil ce 3ième jour du mois de mars 1970 à 7.00 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Jules Landry.

formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

690- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que les minutes des trois (3) dernières assemblées sont acceptées telles que lues.

Adopté.

691- Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que M. Rosaire Thibeault soit nommé gardien d'enclos.

Adopté.

692- Il est proposé, appuyé et résolu que M. Julien Vaillancourt et M.Emilien Normandin soient nommés inspecteur agraire.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
234
INITIALES DU SEC.-TRES.

693- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que M. Hervé Brouillette soit nommé Inspecteur Municipal.

Adopté.

694- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu à l'unanimité que M. Hervé Brouillette soit nommé inspecteur garde-feu municipal et que MM.Emilien Brousseau - Zotique Brière- Zotique Vaillancourt; Arthur Beaumier soient nommés gardes feux pour la Municipalité.

Adopté.

695- Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que les conditions pour l'obtention de la subvention des chemins d'hiver, soit 10.01 mille sont acceptées.

Adopté.

696- Il est proposé par M. Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que le compte pour électricité de la 3ième et 4ième rues soit remboursé à M. Philippe Francoeur au montant de $32.85.

Adopté.

697- Il est proposé par M. Narcisse Hinse, appuyé par M. Eloi Leblanc et résolu unanimement que le secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre une semaine sur ses vacances annuelles et que Mme Suzanne Jutras soit autorisé à le remplacer pour cette semaine.

Adopté.

698- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que M. Jean-Marie Leclerc soit engagé comme président des estimateurs au salaire de $3.50 l'heure et 0.75 pour sa voiture, que MM. Donat Roy et Honoré Beaumier soient engagé au prix de $1.75 l'heure pour le prochain terme.

Adopté.

699- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que le montant de $200.00 soit transféré du règlement 54 au règlement R-70-72.

Adopté.

700- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que le paiement de $4,171.89 soit payé sur l'émission d'obligation de $55,000.00

Adopté.

701- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Narcisse Hinse et résolu unanimement qu'une résolution de remerciements soit transmise à l'Honorable Maurice Bellemare Ministre du Travail et Député de Champlain, pour l'obtention de l'octroi de $8,250.00, concernant le réseau d'aqueduc de Red-Mill.

Adopté.

702- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que le montant de $17.30 soit remboursé au Secrétaire-Trésorier, pour maintenir le Petty-Cash à $100.00

Adopté.

703- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Narcisse Hinse et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CHEQUES:

égoût	3348-	Richard Loranger, sal. sem du 1 au 7 fév/70; 7h.à 1.75- $12.25 -ass.ch. 0.10 RRQ.0.01	$12.14
"	3349-	J.Claude Renaud, sem du 1 au 7 fév/70; 3h.à 1.75- $5.25 -ass.ch. 0.10	5.15
	3350-	Richard Toupin, sem du 1 au 7 fév/70; 7h. à 1.40- $9.80	9.80
	3351-	Suzanne Jutras, sem du 1 au 7 fév/70; 35h.à 2.00- -ass.ch. 0.95 Imp.F. 5.90 Imp.P. 3.50 RRQ.1.05.....	58.60
aqueduc	3352-	Hervé Brouillette, sem du 1 au 7 fév/70; $110.00 ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RRQ.1.77	92.18
aqueduc	3353-	Richard Loranger, sem du 8 au 14 fév/70; 8.h.à 1.75; 14.00 -ass.ch. 0.10 RRQ. 0.04	13.86
aqueduc voirie	3354-	Josaphat Désilets, sem du 8 au 14 fév/70; aqueduc 8h. voirie; 8h.à 2.00- $32.00 -ass.ch. 0.35	31.65
	3355-	Richard Loranger, location souffleur le 11fév/70; 1½h. à 6.00	9.00
aqueduc	3356-	Hervé Brouillette, sem du 8 au 14 fév/70; $110.00 ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RRQ.1.77	92.18
	3357-	Suzanne Jutras, sem du 8 au 14 fév/70; 35h.à 2.00- -ass.ch. 0.95 Imp.F.5.90 Imp.P.3.50 RRQ.1.05	58.60
	3358-	Mlle Fabienne Massicotte, frais pour annuler la vente Conseil de Comté de Mme Maurice Lacroix....	172.75
aqueduc	3359-	Gaston Paillé, location compresseur 17/2/70; 4h. à 7.00-$28.00 plus taxe 8% $2.24	30.24
aqueduc	3360-	Richard Loranger, sem du 15 au 21fév.;8h.à 1.75 $14.00 -ass.ch. 0.10 RRQ. 0.04	13.86
aqueduc	3361-	Télesphore Dumas, sem du 15 au 21fév/70;7h.à1.75 $12.25 ass.ch.,0.10 RRQ. 0.01	12.14
aqueduc	3362-	Marcel Brière, sem du 15 au 21 fév/70;9½h.à1.75 $16.63 ass.ch. 0.10 RRQ. 0.09	16.44
aqueduc	3363-	Richard Loranger, location souffleur 17/2/70; 1½h.à 6.00	9.00
aqueduc	3364-	Hervé Brouillette, sem du 15 au 21 fév/70;$110.00 -ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RRQ.1.77....	92.18
	3365-	Suzanne Jutras, sem du 15 au 21 fév/70;7h.à 2.00- $14.00 -ass.ch. 0.10 RRQ. 0.04	13.86
àqueduc	3366-	Hervé Brouillette, sem du 22 au 28fév/70;$110.00 ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RRQ.1.77.....	92.18
	3367-	Suzanne Jutras, sem du 22 au 28 fév/70;5½h.à 2.00 $11.00 ass.ch. 0.10	10.90
voirie	3368-	Jean Guilbault, sem du 22 au 28fév/70; 1½h.à 1.40	2.10
	3369-	Adélard Toupin, sal. mois fév./70; $433.33 ass.ch. 5.00 Imp.F.45.65 Imp.P.23.25 RRQ.6.90....	352.53
	3370-	Alfred Lacroix, contrat vidange mois fév/70;.....	504.16
	3371-	Roger Guilbault, maire, rémunération mois fév/70;	100.00
	3372-	Maurice Toupin, cons, " " " "	25.00
	3373-	Albert Hubert, " " " " "	25.00
	3374-	Eloi Leblanc, " " " " "	25.00
	3375-	Marcel Arcand, " " " " "	25.00
	3376-	Narcisse Hinse, " " " " "	25.00
	3377-	Jules Landry, " " " " "	25.00
	3378-	BELL CANADA, compte mois fév/70& appels interrurb.	28.04
	3379-	Hydro-Québec, électricité fév/70; Hôtel Municipal.	28.66
	3380-	Hydro-Québec, " " " " Lampes de rues"	225.35
	3381-	Hydro-Québec, " " " " Aqueduc"	263.42
	✓3382-	Les Pétroles Irving Inc. huile à chauffage "Hôtel Municipal" f. 6641-8949	55.33
	3383-	Me Bertrand Lamothe, avocat, services professionnels, étude projet de règlement	25.00
	3384-	Formules Municipales Ltée, papeterie bureau f.22687	3.21
	3385-	Formules Légales Prov.Enrg. Papeterie bureau f.10798	24.10
	3386-	Robert Turcotte, déneigement cour "Hôtel Municipal" le 28 jan. 2-15-19-23 fév/70; 6½h. à 7.00	45.50
	3387-	Morin & Frères Inc. matériaux f. D-66660-67066 ...	13.24
aqueduc	3388-	Aurel Ouellet,dégeler tuyau Rg.St-Malo, 3½h.ouvrage	35.00
aqueduc	3389-	Nova Durocher Inc. soudure tuyaux, travail & matériel f. 7955	8.14
aqueduc	3390-	CHs-Ed. Lamothe Inc. rép. chaufferette à l'usine de pompage f. 328	27.33
aqueduc	3391-	Saillant Inc. matériaux pour aqueduc f. 284765 ...	74.21

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

voirie	3392-	Garage Marcel Roy, essence pour inspection des chemins d'hiver f. 17206-17171	$ 13.10
	3393-	Richard Loranger, sem du 22 au 28 fév/70; 2h.à 1.75- $3.50 ass.ch. 0.10 ajouté	3.40
	3394-	Garage Beaumier Enrg. essence camion mois fév/70; f.C-1656-3536-3528-3516- aqueduc	24.57
	3395-	Massicotte & Fils Ltée, deneigement mois fév/70; f. 7728-7715	1,205.50
	3396-	Receveur Général du Canada, ass. sociale mois fév/70;	27.50
	3397-	Receveur Général du Canada, Impôt Féd, mois fév/70;	93.25
	3398-	Ministère du Revenu du Qué. Imp.Prov. $52.25 Régie des Rentes $36.46 mois fév/70 ;	88.71
	3399-	Emile Vaillancourt, voyage pour distribuer les avis de convocation "Règlement des vidanges"	3.50
R-70-72	3400-	Banque Can. Nationale, remboursement sur émission d'obligations règlement 70-72, Capital 2,000. Int. 2,171.89 ..	$4,171.89
Aqueduc	3401-	Municipalité Ste-Marthe, transfert du compte aqueduc au R.-70-72 rés. 699	200.00
	3402-	Claude Lamothe, paiement d'assurance accident de jeu ...	10.00
	3403-	Roger Marchand, paiement d'assurance " " " " ...	10.00
	3404-	Adélard Toupin, sec-trés. remboursement pour établir le Petty Cash à $100.00 Rés. 702	17.30
	3405-	Bureau d'Enrégistrement du Co.Champlain, mutations mois janv/70	8.90
	3406-	Philippe Francoeur, remboursement compte électricité pour 3ème & 4èmeRues, rés. 696	32.85
	3407-	Marché des Plateaux, don de nourriture à M. Boissonneault, Rg. des Prairies	12.00
		Total: $	

M. le conseiller Maurice Toupin propose que la séance est levée.

Roger Guilbault Maire Adélard Toupin Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine

Session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil ce 7ième jour du mois d'avril 1970 à 7.00hres P.M. à laquelle étaient présents: savoir

Son honneur le Maire Roger Guilbault, ainsi que M. le conseillers Marcel Arcand.

faute de quorum, le maire propose que la séance soit ajournée à jeudi le 9 avril à 8.00 hres P.M. afin de permettre aux membres du Conseil et au secrétaire-trésorier d'assister à la séance d'étude du Ministère des Affaires Municipales.

Roger Guilbault maire Adélard Toupin sec-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil ce 9ième jour du mois d'avril 1970 à 8.00 hres P.M. à laquelle étaient présents: Savoir:-

Son Honneur le Maire Roger Guilbault
MM. les Conseillers Maurice Toupin

INITIALES DU MAIRE 236 INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite ....

Albert Hubert
Eloi Leblanc
Marcel Arcand
Narcisse Hinse
Jules Landry.

INITIALES DU MAIRE
237
INITIALES DU SEC.-TRES.

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

704- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que les minutes des deux (2) dernières assemblées sont acceptées telles que lues.

Adopté.

705- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que le versement de $500.00 soit payé au Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. pour leur administration.

Adopté.

706- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que le Conseil accepte l'offre du Ministère de la Voirie Re: Lots P-107,P-108) au montant de $5.00 à condition que la borne soit posée.

Adopté.

707- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que la démission de MM Rosaire Thibault comme gardien d'enclos et Emilien Normandin, comme inspecteur agraire soit acceptée.

Adopté.

708- Il est proposé et résolu que la licence de commerce pour la taxe d'eau année 1970; au montant de $22.50 soit payée à la Corporation Municipale de Champlain.

Adopté.

709- Il est proposé et résolu à l'unanimité que le compte de $5.00 pour le service du tuyau d'aqueduc soit payé au Canadian Pacifics Railways Co.

Adopté.

710- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le rapport financier pour l'année 1969 est accepté.

Adopté.

711- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu, que les comptes suivants sont acceptés; que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

CHEQUES:

Aqueduc	3408-	Chs.Gailloux & Fils, location "Bacco"-Compresseur avec opérateur le 2 mars 1970	$ 96.78
aqueduc	3409-	Josaphat Désilets, sem du 1 au 7 mars/70; 8h.à 2.00-$16.00 ass.ch. 0.10	15.90
aqueduc	3410-	Richard Loranger, sem du 1 au 7 mars/70; 8h. à 1.75; $14.00 -ass.ch.0.10 RRQ. 0.04	13.86
aqueduc	3411-	Hervé Brouillette, sem du 1 au 7 mars/70; $110.00 -ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
	3412-	Suzanne Jutras, sem du 1 au 7 mars/70; 35h.à 2.00-$70.00 -ass.ch. 0.95 Imp.F. 5.90 Imp.P. 3.50 RRQ.1.05	58.60
aqueduc	3413-	Hervé Brouillette, sem du 8 au 14 mars/70; $110.00 -ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P. 5.50 RRQ.1.77	92.18
	3414-	Suzanne Jutras, sem du 8 au 14 mars/70; 35h.à $2.00-$70.00 -ass.ch. 95 imp.F. 5.90 Imp.P.3.50 RRQ.1.05	58.60
aqueduc	3415-	Hervé Brouillette, sem du 15 au 21 mars/70; $110.00 -ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
	3416-	Suzanne Jutras, sem du 15 au 21 mars/70; 26h.à 2.00-$52.00 -ass.ch. 0.65 Imp.F. 3.35 Imp.P.2.00 RRQ. 73	45.27

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE ..... 238 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

aqueduc	3417-	Hervé Brouillette, sem du 22 au 28 mars 70; $110.00 ass.ch. 1.40 Imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	$ 92.18
	3418-	Suzanne Jutras, sem du 22 au 28 mars/70; 4h.à 2.00- $8.00 -ass.ch. 0.10	7.90
	3419-	Richard Loranger, sem du 22 au 28 mars/70; 10h.à 1.75- $17.50 -ass.ch. 0.10 RRQ. 0.11	17.29
	3420-	Jean-Claude Renaud, sem du 22 au 28 mars/70; 8h.à 1.75- $14.00 ass.ch. 0.10 RRQ. 0.04	13.86
	3421-	Adélard Toupin, salaire mois mars/70; $433.33 ass.ch. $5.00 Imp.F. 45.65 Imp.P.23.25 RRQ. 6.90	352.53
aqueduc	3422-	Hervé Brouillette, sem. du 29 mars au 4 avril/70;$110.00 -ass.ch. 1.40 imp.F.9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
	3423-	Suzanne Jutras, sem. du 29 mars au 4 avr/70;28h.à$2.00- $56.00 -ass.ch. 65 Imp.F. 3.85 Imp.P.2.30 RRQ.80	48.40
	3424-	Alfred Lacroix, contrat vidange mois mars/70	504.16
	3425-	Roger Guilbault, maire, rémunération mois mars/70.....	100.00
	3426-	Maurice Toupin, cons. " " " "	25.00
	3427-	Albert Hubert, " " " " "	25.00
	3428-	Eloi Leblanc, " " " " "	25.00
	3429-	Marcel Arcand, " " " " "	25.00
	3430-	Narcisse Hinse, " " " " "	25.00
	3431-	Jules Landry, " " " " "	25.00
	3432-	Fortunat Beaumier, vérificateur, vérification des comptes année 1969, 6 copies du rapport financier	537.60
	3433-	Bureau d'Enrg. du Co. Champlain, mutations fév.&mars/70;	10.00
	3434-	Imprimerie Lacoursière Inc. papeterie bureau f.60144-a;	3.03
	3435-	Formules Municipales Ltée, papeterie " " F.25650	4.30
	3436-	J.D. Dufresne, 2numéros civiques f. 369	3.02
	3437-	J.B. Lanouette Inc. Ass.Garantie de fidélité f.10341....	22.50
	3438-	Morin & Frères Inc. articles Re:Entretien Hôtel Municipal	26.13
	3439-	Hydro-Québec, électricité mois mars/70; Hôtel Municipal	33.10
	3440-	Hydro-Québec, " " "Lampes de rues"...	247.92
aqueduc	3441-	Hydro-Québec, " " " Aqueduc"	241.13
	3442-	Bell Canada, mois mars & appels interrurbains	17.89
	3443-	Librairie Morin Inc. articles de bureau;états de comptes mois fév. & mars/70;	14.36
	3444-	Les Petroles Irving Inc. huile à chauffage"Hôtel Municipal f. 14225 - 11785	44.20
voirie	3445-	Carrière St-Louis, voyages de pierre pour rues le 2 &24mars;	47.79
voirie	3446-	Garage Marcel Roy, essence transport pour déneigement f. 17249- 17276- 17341-	17.00
voirie	3447-	Robert Turcotte, déneigement cour "Hôtel Municipal" le 3 -5 -11 -31 mars/70; 4 hres à $7.00-	28.00
voirie	3448-	Massicotte & Fils Ltée, déneigement f.7746-57-72-66-73..$	1045.46
aqueduc	3449-	Garage Marcel Roy, essence camion, f.17493-489-471-467-358-349-409-06314	40.76
aqueduc	3450-	La Sablière du Cap Inc. pierre pour rues, réparation aqueduc Rg. St-Malo	103.87
aqueduc	3451-	Saillant Inc. matériaux pour aqueduc F.320105	84.24
aqueduc	3452-	Commission Municipale de Québec, paiement sur obligations règl.no.54; Capital,2,869.69; Int.8,926.73 échéance 1/5/70;	11,796.42
	3453-	Receveur Général du Canada, ass.Sociale mois mars/70 ...	27.30
	3454-	Receveur Général du Canada, Impôt Féd. mois mars/70	97.40
	3455-	Ministère du Revenu du Québec; mois mars/70; Impôt Prov. $54.25- Régie des Rentes $34.00	88.25
	3456-	S.O. Riverin Ltée; licences pour chiens/70	36.74
rés.no.709	3457-	Canadian Pacific Railways Co. service du tuyau d'aqueduc	5.00
" no.708	3458-	Corp. Municipale de Champlain "Licence de commerce".....	22.50
" no.705	3459-	Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc.	500.00
aqueduc	3460-	Receveur Général du Canada, timbres postaux pour comptes d'eau	40.00
	3461-	Gérard Daviau, huile à chauffage, don à C.Gauvin	9.92

M. le conseiller Narcisse Hinse propose que la séance est levée.

Roger Guilbault maire. Adélard Toupin Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

PROCES-VERBAL

Référendum
règlement no.73

MUNICIPALITE DE STE-MARTHE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE.

INITIALES DU MAIRE
239
INITIALES DU SEC.-TRES.

Ce 2ième jour du mois de mai, mil neuf-cent-soixante-dix à huit (8) heures précises de l'avant-midi, Monsieur Adélard Toupin, agit comme Président.
Vice-Présidente : Mme Suzanne Jutras Poll. no. 1
Greffier: Mme Carmen Bineau " "

Vice Présidente: Mme Yolande Hayes Poll no. 2
Greffier: Mme Jacqueline Limoges " "

sur le vote des électeurs propriétaires et locataires d'immeubles imposables de cette municipalité, Tel que décrit dans l'avis public le vote est ouvert à tous les propriétaires et locataires d'immeubles imposables le 2ième jour du mois de mai 1970, à l'Hôtel Municipal, 2061, rue Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

A sept(7) heures P.M. précises les bureaux de votations sont fermés.

Après avoir compté les "OUI" les "NON" des électeurs propriétaires et locataires d'immeubles imposables; Monsieur le Président et les Sous-Officiers Rapporteurs de l'assemblée signent un certificat ce lisant comme suit:-

Nous soussignés, agissant comme Président et Sous-Officiers Rapporteurs de l'assemblée pour approuver ou désapprouver le règlement no. 73 de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine,
Certifions que les votes donnés sont divisés comme suit:-

VOTES:	NOMBRE:
Pour le règlement (OUI)	188
Contre le règlement (NON)	164
MAJORITE (OUI)	24

signé: Mme Suzanne Jutras
Mme Yolande Hayes
Sous-Officiers-Rapporteurs

Adelard Toupin
Président du Référendum

Nous Soussignés, respectivement Maire et Secrétaire-Trésorier de la Corporation de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Certifions que le règlement no.73 a été approuvé par les électeurs.

Adelard Toupin
Secrétaire-Trésorier.

Roger Guilbault maire.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du conseil dela Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil ce 5ième jour du mois de mai 1970, à 7.00 hres P.M. à laquelle étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Jules Landry.

formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
240
INITIALES DU SEC.-TRES.

704- Il est proposé appuyé et résolu, que les minutes des deux dernières assemblées sont acceptées telles que lues.

Adopté.

705- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu, que l'Inspecteur Municipal soit autorisé à faire une barrière à l'entrée du chemin du dépotoir.

Adopté.

706- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu unanimement que le montant de la petite caisse (Petty Caisse) soit porté à $100.00 (montant déboursés $46.30)

Adopté.

707- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que le Conseil autorise à faire faire les travaux nécessaires avec le bélier mécanique au dépotoir afin de prévenir les incendies. Passer le grattoir dans les rues de la Municipalité sous la surveillance de l'Inspecteur Municipal.

Adopté.

708- Il est proposé, appuyé et résolu, que le maire soit autorisé à faire faire les travaux urgents de la Municipalité pour l'année 1970.

Adopté.

709- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu unanimement que le montant de $20.00 soit payé aux employés du référendum. et que le Président soit payé $30.00 pour la journée.

Adopté.

Préparation des plans d'égoûts.

710- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, secondé par M. le conseiller Eloi Leblanc et adopté à l'unanimité que la firme des Ingénieurs-conseils TREMBLAY, HEROUX & ASSOCIES soit engagée pour préparer un plan préliminaire directeur d'égoût pour le territoire de la Municipalité et un plan d'éxécution des égoûts pour la partie la plus construite. Ce plan devra être éxécuté suivant les normes de la Régie des Eaux du Québec.

Les honoraires pour ce travail seront ceux prescrits par la Corporation des Ingénieurs du Québec. Il sera loisible à la Corporation Municipale de verser ces honoraires en trois (3) versements égaux et annuels à partir de la date d'acceptation des dits plans.

Adopté.

711- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu unanimement Que;

ATTENDU QUE 1o. La loi autorisant le Ministère Fédéral de l'expansion économique Régional à signer des ententes avec le Québec, dans le but de fournir des octrois destinés à favoriser l'expansion économique et le relèvement social de certaines régions, a été adoptée déjà depuis un certain temps.

ATTENDU QUE 2o- Notre Municipalité fait partie d'une de ces régions appelées zones spéciales.

ATTENDU QUE 3o- Notre Municipalité a un pressant besoin de profiter de cette loi.

ATTENDU QUE 4o. Notre Municipalité est à faire préparer des plans et devis et demandera des soumissions publiques pour certains travaux urgents.

ATTENDU QUE 5o. Cette loi s'applique pour une période de temps très limitée.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

ATTENDU QUE 6o. Le gouvernemant provincial n'a pas encore pris d'entente avec le gouvernement fédéral qui a mis l'argent nécessaire à sa disposition.

INITIALES DU MAIRE
241
INITIALES DU SEC.-TRES.

Nous prions notre gouvernement de signer le plus tôt possible ces ententes afin que nous puissions profiter de cette loi en exécutant chez nous des travaux indispensables au relèvement social et économique de notre Municipalité.

Adopté.

712- Il est proposé, appuyé et résolu qu'une lettre soit transmise à M. Gaston Girard, l'avisant de faire disparaître la cour de "rebus d'automobile" comme le stipule la plainte. Sinon des procédures seront prises, car votre permis est pour "Garage" seulement.

Adopté.

713- Félicitations à M. Robert Bourassa et M. Normand Toupin.
Il est proposé et unanimement résolu, qu'à l'occasion de votre élection comme Premier Ministre de la Province de Québec -(Député du Comté de Champlain) le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine est heureux de vous présenter leurs plus sincères félicitations et leurs meilleurs voeux de succès.

Adopté.

714- Il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisé à faire le paiement.

Adopté.

Chèques:

aqueduc	3462-	Hervé Brouillette, sem du 5 au 11 avr/70; $110.00 Ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P. 5.50 RRQ. 1.77	$ 110.00
	3463-	Suzanne Jutras, sem du 5 au 11 avr/70; 35h. à 2.00-$70.00 ass.ch. 0.95 imp.F. 5.90 Imp.P.3.50 RRQ. 1.05	58.60
aqueduc	3464-	Hervé Brouillette, sal.sem du 12 au 18 avr./70; $110.00 ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77.....	92.18
	3465-	Suzanne Jutras, sem du 12 au 18 avr/70; ass.ch. 95 Imp.F.5.90 Imp.P.3.50 RRQ. 1.05	58.60
voirie	3466-	Richard Loranger, sem du 12 au 18 avr/70; 8½h.à 1.75-$14.88 ass.ch. 0.10 RRQ.0.06	14.72
voirie	3467-	Jean-Claude Renaud, sal. sem du 12 au 18 avr/70;2h. à 1.75-$3.50 ass.ch. 10	3.40
	3468-	Richard Loranger, location tracteur; 2hrs.6.00-	12.00
	3469-	Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. à la Commission des Loisirs du Cap. pour trophée au nom de la Munic.Ste-Marthe	37.00
aqueduc	3470-	Hervé Brouillette, sem du 19 au 25 avr./70; $110.00 ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P. 5.50 RRQ.1.77	92.18
	3471-	Suzanne Jutras, sem du 19 au 25 avr/70; 35h.à 2.00-$70.00 ass.ch. .95 Imp.F. 5.90 Imp.P. 3.50 RRQ.1.05	58.60
égoûts voirie	3472-	Richard Loranger, sem du 19 au 25 avr/70; égoûts 17h.$29.75 voirie.5½ h. à 1.75-$9.63 - ass.ch. 35. RRQ.50	38.53
égoûts	3473-	Jean-Claude Renaud, sem du 19 au 25 avr/70;10h.à 1.75 ass.ch. 10 RRQ. 11	17.29
égoûts voirie	3474-	Jean Guilbault, sem du 19 au 25 avr/70; égoûts 4h.à 1.40-$5.60 - voirie 5½h. à 1.40-$7.70	13.30
voirie	3475-	Alain Vaillancourt, sem du 19 au 25 avr./70; 5½h.à 1.40-	7.70
voirie	3476-	Richard Toupin, sem du 19 au 25 avr/70; 5½ à 1.40-	7.70
	3477-	Adélard Toupin, sal. mois avril/70; $433.33 -ass.ch. 5.00 Imp.F. 45.65 Imp.P.23.25 RRQ. 6.90	352.53
aqueduc	3478-	Hervé Brouillette, sem du 26 avr.au 2 mai/70; $110.00 ass.ch. 1.40 Imp.F. 9.15 Imp.P.5.50 RRQ. 1.77	92.18
	3479-	Suzanne Jutras, sem du 26 avr.au 2 mai/70; 35h. à 2.00-$70.00 ass.ch. .95 Imp.F.5.90 Imp.P.3.50 RRQ. 1.05	58.60
	3480-	Denis Beaumier, sal. 2 mai/70; référendum rés.709 RRQ.32.....	19.68
	3481-	Mme Carmen Bineau," 2 mai/70; référendum " " -RRQ. 32	19.68
	3482-	Hayes Mme Yolande, " " " " " " -RRQ. 32	19.68

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE — INITIALES DU SEC.-TRES. — 242

	3483-	Limoges Mme Jacqueline référendum 2 mai/70; -RRQ. 32	19.68	
aqueduc	3484-	Jules Lord, Baco, location machinerie le 27 & 28 avr/70; 6½ hres à 9.00	58.50	
	3485-	Josaphat Désilets, sem du 26 avr.au 2 mai/70; 12h. à$2.00-$24.00 -ass.ch. 20. Aqueduc	23.80	
	3486-	Richard Loranger, sem du 26avr. au 2 mai/70; 12h. à 1.75- -ass.ch. 20 RRQ. 17 Aqueduc.....	20.63	
	3487-	Alfred Lacroix, contrat vidange mois avril/70;	504.16	
	3488-	Roger Guilbault, rémunération mois avril/70;	100.00	
	3489-	Maurice Toupin, " " "	25.00	
	3490-	Albert Hubert, " " "	25.00	
	3491-	Eloi Leblanc, " " "	25.00	
	3492-	Marcel Arcand, " " "	25.00	
	3493-	Narcisse Hinse, " " "	25.00	
	3494-	Jules Landry, " " "	25.00	
	3495-	Bell Canada, compte mois avr/70.appels interurbains....	21.18	
	3496-	Hydro-Québec, électricité "Bureau" mois avril/70;	24.09	
	3497-	Hydro-Québec, " " "Lampes de Rues" " "	247.92	
aqueduc	3498-	Hydro-Québec, " " " Aqueduc" " " "	222.25	
aqueduc	3499-	Garage Beaumier Enr. essence camion f.C-1696-1697-3353-3365	29.83	
	3500-	Imprimerie Art Graphique Inc. bulletins pour référendum	22.80	f.43014
	3501-	Formules Municipales Ltée, papeterie f.26152-26057	17.77	
	3502-	Librairie Morin Inc. f.B-39288-396-407-805-842	10.83	
	3503-	Morin & Frères Inc. articles de ménage f.1061-129	13.10	
	3504-	Les Pétroles Irving Inc. huile à chauffage & ent.fournaise "Hôtel Municipal" f.16376 -5B-103175	28.52	
	3505-	Omer Rocheleau, achat liqueurs douces f.40	2.40	
	3506-	Adélard Toupin, remboursement au Petty Cash; Salle à Manger du Ros.$7.20 Timbres:$20.00 Enrg. 16.24 Désinf$2.86.	46.30	
voirie	3507-	La Sablière du Cap Inc. voyages de sable Red-Mill-pierre pour 2ièmeAvenue	41.25	
voirie	3508-	Massicotte & Fils Ltée, déneigement le 2-3-4-8 avr/70;	722.25	f.783
	3509-	Bureau d'Enrégistrement du Co.Champlain, mutations mois d'avri;/70;	5.30	
égoût	3510-	Garage Marcel Roy, essence pour pompe	2.30	
	3511-	Receveur Général du Canada, ass.sociale mois avr/70;	28.50	
	3512-	Receveur Général du Canada, Imp.Féd. avril/70	103.80	
	3513-	Ministère du Revenu du Québec, mois avril/70; Impôt Prov. $58.05 Régie des Rentes $37.20	95.25	
	3514-	Suzanne Jutras, le 2 mai/70; Référendum RRQ. 0.32	19.68	
	3515-	Adélard Toupin, le 2 mai/70: Référendum Rés.709.....	30.00	

M. le conseiller Albert Hubert, propose que la séance est levée.

Roger Guilbault maire — Adélard Toupin Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine;

Session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil ce 2ième jour du mois de juin 1970 à 7.00 hres P.M. à laquelle étaient présents:

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Jules Landry.

formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formulés Municipales Ltée, Farnham, Qué.

715- Il est proposé par le conseiller Albert Hubert et résolu que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE
243
INITIALES DU SEC.-TRES.

716- Il est proposé par le conseiller Eloi Leblanc et résolu que; les compteurs des chalets d'été soient enlevés la première semaine d'octobre dans l'avenir.

Adopté.

717- Il est proposé et résolu que les comptes des clients qui ont eu des compteurs gelés soient annulés.

Adopté.

718- Il est résolu; qu'une lettre soit transmise à M. François Limoges de voir à faire une clôture afin que les débris (scrap) n'apparaissent pas du chemin.

Adopté.

719- Il est proposé par le conseiller Albert Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Arcand et résolu que le montant de $15.00 pour compte d'eau soit remboursé à Mme Edmond Rivard.

Adopté.

720- Il est proposé par le conseiller Marcel Arcand, appuyé par le conseiller Albert Hubert et résolu, que les numéros civiques soient chargés à $1.50 l'unité.

Adopté.

721- Il est proposé par le conseiller Albert Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Arcand et résolu, que M. Hervé Brouillette soit autorisé à acheter le matériel nécessaire pour les entrées d'eau.

Adopté.

722- Il est proposé et résolu, que le compte de $42.00 de M. Pierre Landry pour clôture au dépotoir est accepté.

Adopté

723- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Jules Landry et résolu, Qu'un droit de passage sur le lot 96 pour conduire l'eau à M. Marcel Vézina (sans préjudice pour la municipalité)

Adopté.

724- Il est résolu, que le compte d'épargne au montant de $315.33 soit déposé au compte d'administration.

Adopté.

725- Il est proposé par le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par le conseiller Albert Hubert et résolu qu'une demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour les honoraires exigibles lors de la délivrance d'un document de la municipalité, d'après la liste des tarifs déjà reçue du sous-ministre Richard Beaulieu.
voir suite de la résolution page 246. "Tableau des prix"
Adopté.

726- Il est proposé et résolu que les comptes suivants concernant les roulottes soient radiés.

Année 1968- Denis Brunet $19.88 - Marcel Brunet $24.80-
" Gilles Bienvenue $18.04 - Maurice Campeau $13.52
" Raynald Côté $18.16 - Aurélien Gauthier $22.40
" Normand Mawn $21.84 - Pierre Rousseau $24.36
" Henri Therrien $15.12 - Camille Veillette $11.32
Année 1967- M. Croteau 0.20 - Camille Veillette $11.32/67
Mme Claire Duguay 11.07/66

Adopté.

INITIALES DU MAIRE
244
INITIALES DU SEC.-TRES.

AVIS DE MOTION: M. le conseiller Marcel Arcand donne Avis de Motion pour adopter un règlement fixant le jour de l'assemblée régulière. soit à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

Adopté.

727- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, et résolu qu'un appointement soit demandé à l'Honorable Normand Toupin, Ministre de l'agriculture et de la Colonisation, pour une entrevue avec les membres du Conseil.

Adopté.

728- Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Marcel Arcand et résolu que M. le conseiller Jules Landry soit autorisé à aller à Québec, concernant les plans d'égoûts.

Adopté.

729- Il est proposé par le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par le conseiller Albert Hubert et résolu, qu'une résolution de sympathie de la part de la Municipalité soit transmise à chaque décès des familles éprouvées demeurant dans la municipalité.

Adopté.

730- Il est résolu, qu'à compter du 1er janvier 1970, la Municipalité de Ste-Marthe paiera à M. Adélard Toupin, sec-trésorier, (3) trois semaines de vacances annuelles et (2) deux semaines de maladies, au taux du salaire régulier en plus des fêtes chomées et payées à leur salaire régulier pourvu que ce soit un jour ouvrable. Jour de l'an - 2 janvier - l'Epiphanie - mercredi des cendres - Vendredi-Saint - lundi de Pâques - Ascension - fête de la Reine - St-Jean-Baptiste - Confédération - Action de grâces - Fête du Travail - Noël - 26 décembre -
Les jours de fêtes proclamés par le gouvernement Provincial et les fêtes déclarées civiques par le conseil.

Adopté.

731- Il est résolu, que le salaire de Mme Suzanne Jutras, secrétaire-adjointe, soit porter à $2.25 l'heure avec effet rétroactif du 11 mai 1970, avec les fêtes chomées et fériées au taux du salaire régulier.

Adopté.

732- Il est résolu que; le salaire de M. Richard Loranger soit porter au taux de $2.00 l'heure, à compter de la semaine commençant le 31 mai 1970.

Adopté.

733- Il est résolu Que; le salaire de M. Hervé Brouillette soit augmenté de $8.00 par semaine à partir de la semaine commençant le 31 mai 1970.

Adopté.

734- Il est proposé et résolu que M. André Toupin soit engagé comme sec-adjoint au salaire de $80.00 par semaine considérant que les conditions finales seront avec les membres du Conseil.

Adopté.

735- Il est résolu que; les comptes suivants sont acceptés, que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

CHEQUES:

3516-	Suzanne Jutras, sal. sem du 3 au 10 mai/70; $70.00 moins déductions $11.70 ----------	$ 58.30
AQUEDUC 3517-	Richard Loranger, sem du 3 au 10/5/70; $28.00 moins déductions $ 0.50	27.50
AQUEDUC 3518-	Jean-Claude Renaud, sem du 3 au 10/5/70; 21.00 moins déductions $0.37	20.63

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Chèques: suite ....

aqueduc	3519-Hervé Brouillette, sem du 5-10/5/70; $110.00 moins déductions $17.82	$ 92.18	
	3520-Suzanne Jutras,sem du10au16/5/70; $75.00 moins déductions	62.31	
aqueduc	3521- Richard Loranger,sem du 10 au 16/5/70;$21.00 moins déductions $0.37	20.63	
aqueduc	3522- Hervé Brouillette, sem du 10 au 16/5/70; $110.00 moins déductions $17.82	92.18	
	3523- François Limoges, loc. machinerie ½h.à $8.00-	4.00	
	3524- Suzanne Jutras, sem.du 17 au 23/5/70; $76.00 moins déductions $12.91	63.09	
aqueduc	3525- Hervé Brouillette, sem du 17 au 23/5/70; $110.00 moins déductions $17.82	92.18	
	3526- Josaphat Désilets, sem du 17 au 23/5/70; $24.00 moins déductions 0.20	23.80	
aqueduc	3527- Richard Loranger, du 17 au 23/5/70; 12 h. à 1.75	21.00	
voirie	3528- Richard Loranger, sem du 17 au 23/5/70;28h. à 1.75-$49.00 moins déductions $3.10 ---....	45.90	
	3529- J.Jacques Turcotte, sem du 17 au 23/5/70; Loisirs 8h. voirie 8h. $28.00 -déductions ...	26.45	
	3530- Robert Turcotte, location tracteur (loisirs)	7.00	
aqueduc	3531- Richard Loranger, sem. du 24 au 30/5/70; voirie 8h. aqueduc 8h. $28.00 - déductions	27.50	
aqueduc	3532- Hervé Brouillette, sem du 24 au 30/5/70; $110.00 moins déductions $17.82	92.18	
	3533- Suzanne Jutras, sem du 24 au 30/5/70; 40h. $80.00 - 115½h rétroactif du 11 mai.0.25- -$28.88 moins déductions $22.60	86.28	
	3534- Adélard Toupin, sal. mois mai/70;$433.33 moins déductions $ 91.64	341.69	
	3535- Alfred Lacroix, contrat vidange mois mai/70;	504.16	
	3536- Roger Guilbault, maire, rémunération mai/70; $123.33 rétroactif 1er janv/70; 4 m.à 23.33.	216.65	
	3537- Maurice Toupin, cons, rémunération mai/70; $35.00 rétroactif 4 mois à $10.00	75.00	
	3538- Albert Hubert; cons, rémunération mai/70; $35.00 rétroactif 4 mois à $10.00	75.00	
	3539- Eloi Leblanc, cons, rémunération mai/70; $35.00 rétroactif 4 mois à $10.00	75.00	
	3540- Marcel Arcand, cons, rémunération mai/70; $35.00 rétroactif 4 mois à $10.00	75.00	
	3541- Narcisse Hinse, cons, rémunération mai/70; $35.00 rétroactif 4 mois à $10.00	75.00	
	3542- Jules Landry, cons, rémunération mai/70; $35.00 rétroactif 4 mois à $10.00	75.00	
	3543- Bell Canada, mois mai/70 &appels interrurb	16.21	
	3544- Hydro-Québec, élect. mai/70; "Hôtel Municipal"	26.57	
	3545- Hydro-Québec, " " " "Lampes de Rues"	247.92	
	3546- Hydro-Québec, " " " "Aqueduc"	223.83	
	3547- Les Petroles Irving Inc. huile à chauf. 18424	24.01	
	3548- Massicotte & Fils Ltée, location grader f.7818-7811	375.00	
	3549- Carrière St-Louis, pierre rue Lafrenière	76.42	
	3550- La Sablière du Cap Inc. voyage de pierre rue Lafrenière le 10-13-14- avril/70	96.27	
	3551- J.D.Dufresne, 2 numéros civiques f.383	3.02	
	3552- Loranger & Molesworth Inc. matériaux f.30189	11.39	
aqueduc	3553- Garage Marcel Roy, essence camion "Mai/70"	28.40	
	3554- Bureau d'Enrégistrement Co.Champlain, mutations mois mai/70;	8.90	
	3555- Pierre Landry, construction barrière rés.722	42.00	
	3556- Fournier Excavation, location machinerie travail au dépotoir 18h. à $17.00	306.00	
aqueduc	3557- Achille Lottinville, lecture compteurs ~~mai/70~~ 98h. à 1.75 -----.....	171.50	
aqueduc	3558- Mme Edmond Rivard, remboursement compte d'eau	15.00	rés.719
	3559- Receveur Général du Canada; ass.Sociale mois mai/70; 22.05 x 2 -.....	44.10	
	3560- Receveur Général du Canada; Imp.Féd. mai/70;	135.20	
	3561- Ministre du Revenu du Québec, mai/70; Imp.Prov. $77.05 Régie des Rentes $53.00	130.05	

INITIALES DU MAIRE
245
INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
246
INITIALES DU SEC.-TRES.

aqueduc

3562- Garage Marcel Roy, essence inspection voirie f.17496-402-434-607-542-579-627 ..... $ 41.43
3563- Receveur Général du Canada, timbres poste administration bureau 25.00
3564- Saillant Inc. matériaux f. 342666 ..... 6.09
3565- Martin Bergeron & Fils Enr. f.8595 ..... 4.43
3566- Morin & Frères Inc. f.2384-3738-2579- 27.15

725- suite de la résolution:

Liste des tarifs maximum suggérés pour la délivrance de documents par la municipalité.

		Prix unitaire
A)	Rapport d(accident (Service de Pôlice)	$ 2.00
B)	Certificat de toute nature	$ 0.50
C)	Page photocopiée 8½" x 11" ou 14"	$ 0.50
D)	Page dactylographiée ou manuscrite Format 8½" x 11" ou 14"	$ 1.00
E)	Plan général des rues (Imprimé)	$ 0.50
F)	Copie du rôle d'évaluation 0.05 centins par ligne de propriété, incluant nom, adresse, cadastre, superficie, évaluation. Sauf copie pour commission scolaire, selon tarif exigé en vertu de la Loi de l'instruction publique	
G)	Copie de règlement;0.50 centins la page. maximum $25.00	
H)	Etats financiers	$ 5.00
I)	Plan de cadastre (Coût réel de la copie)	
J)	Liste de contribuables ou résidents 0.01 centin par nom.	
K)	Pour tous les autres documents, tels que plan directeur, plan d'urbanisme, de zonage, rénovation urbaine, etc ..... (Coût réel de la copie)	

M. le conseiller Albert Hubert propose que la séance soit ajournée à mardi le 9 juin 1970 à 8.00 hres P.M.

Roger Guillault maire

Edouard Toupin Sec-trés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine, P.Qué.

INITIALES DU MAIRE
247
INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance d'ajournement de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue ce 9ième jour du mois de juin 1970 au lieu ordinaire des assemblées à 8.hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Jules Landry.

M. le conseiller Narcisse Hinse, absent, l'avis de convocation lui a été envoyé.

formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

736- IL EST RESOLU; que le terrain des loisirs soit fauché.

Adopté.

737- IL EST RESOLU; que le montant de $500.00 soit voté au Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc.

Adopté.

738- Il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, qu'une simple remarque vous est faite; CONSIDERANT;que Ste-Marthe a une équipe de baseball Pee-Wee dans la ligue des Loisirs du Cap-de-la-Madeleine, on semble avoir omis le nom du Club Pee-Wee de Ste-Marthe au sujet des costumes de baseball.

CONSIDERANT; que la population de Ste-Marthe a toujours participer avec générosité à votre Campagne de Souscription.

Adopté.

739- Il est résolu, que M. le conseiller Maurice Toupin soit autorisé à acheter une bonne tondeuse électrique pour la municipalité.

Adopté.

740- Il est résolu, que M. Hervé Brouillette soit autorisé à acheter les fleurs pour le parterre de l'Hôtel Municipal.

Adopté.

741- Il est proposé et résolu, que la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine soit autorisé à faire usage du dépotoir de la Municipalité de Ste-Marthe, à condition de prendre la clé au bureau et de la retourner chaque fois.

Adopté.

742- Il est résolu, que les membres du Conseil sont autorisés à aller à la conférence des Maires du Coeur du Québec, samedi le 20 juin au Centre d'Apprentissage Régional, 500 rue Des Erables, Cap-de-la-Madeleine et que les dépenses seront remboursés par la Municipalité.

Adopté.

743- Il est résolu, que le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe, autorise la firme TREMBLAY,HEROUX & ASSOCIES à fournir des copies des documents disponibles suivant les honoraires professionnels qui devront être chargés à F.R. Laberge & Associés, Ing.Conseils.

Adopté.

744- Il est résolu qu'une demande soit faite à Massicotte & Fils pour l'entretien des chemins d'hiver pour l'année 1970-71, considérant que le conseil à été très satisfait de vos services.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
248
INITIALES DU SEC.-TRES.

745- Il est proposé et résolu, que le montant de $150.00 soit voté au Secrétaire-Trésorier pour assister au Congrès des Secrétaires-Trés. au Manoir Richelieu, Pointe au Pic.

Adopté.

746- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu, que le Conseil appui fortement la demande de la Corporation des Deux Rives, concernant une lumière clignotante en face de leur bâtisse.

Adopté.

747- Il est proposé et résolu qu'un drain soit posé de la grosseur de 3 pouces de diamètre au chalet chez M. Marcel Genest et que M. Brouillette, ins. municipal, soit autorisé à faire les travaux.

Adopté.

748- Il est résolu, que l'eau soit fermée chez M. Chs-Henri Marchand et M. Gaston Beauchamps. Qu'une action soit envoyée à M. Claude Hicker par l'avocat Guy Lebrun pour le montant réclamé.

Adopté.

749- Il est proposé et résolu, que le compte de Red-Mill Industries Ltée soit transmis à Me Guy Lebrun pour en faire la collection ainsi que le compte de taxe de M. Roger Bélanger.

Adopté.

750- Il est proposé par M. le conseiller Albert Hubert, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu que le montant de $3,000. soit voté pour l'entretien des rues et réparation d'asphalte sous la surveillance de l'Inspecteur Municipal M. Brouillette. Les travaux seront éxécutés par le contracteur Massicotte & Fils Ltée.

Adopté.

751- Il est proposé par M. le conseiller Jules Landry, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu unanimement, Que la Corporation acquiert de MM. Narcisse Hinse et Gilles Hamel;

1) Une lisière de terrain de 50pds de largeur par 4 arpents de longueur d'une subdivision sur le lot 73 d'après un plan officiel préparé par M. Edouard Lair, arpenteur géomètre, pour être utilisé comme chemin public.

a) Ce terrain est connu comme étant le lot p-73-20; portant le nom rue BonAir.

2) Que la vente soit consentie en considération de la somme nominale de un dollar ($1.00)

3) Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et ils le sont autorisés à signer au nom de la Corporation le dit acte de vente auquel demeurera annexé un plan demontrant la lisière de terrain vendue et à insérer au dit acte toute autre clause jugée nécessaires ou apportune pour donner entière effet aux présentes et bonne et valable quittance à l'acquéreur.

Adopté.

La séance est levée.

Roger Guillaret Maire

Edouard Toupin Sec-Trésorier.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
249
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
Province de Québec
Municipalité du cap-de-la-Madeleine, P.Q

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue ce 7ème jour de juillet 1970 au lieu ordinaire des assemblées à 7 hres P.M à laquelle assemblée étaient présents, Savoir:-

Son honneur le Maire , Roger Guilbault,
MM les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Jules Landry,
Narcisse Hinse,

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

752 Il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc Appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que les déliberations des deux dernière assemblées sont acceptées telsque lues.
Adopté

753 Proposé par M. le conseiller Maurice Toupin appuyé par M.le Conseiller Albert Hubert et résolu que le Maire soit autorisé a aller à Québec pour information auprès des autorités concernant le projet d'égout et pour l'une pompe à gazoline pour puits de l'aqueduc
Adopté

754 Proposé par M.le conseiller Eloi Leblanc appyé par M.le Conseiller Maurice Toupin et résolu que le plan de la Corporation des Deux-Rives préparé par M.Edouard Laird arpenteur Géomètre est accepté
Adopté

755 Proposé par M.le conseiller Marcel Arcand appuyé par M.le conseiller Albert Hubert et résolu que M.Fortunat Beaumier soit nommé pour agir comme vérificateur des livres, comptes, pièces, documents records etc appartenant à la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine pour l année se terminant le 31 décembre 1970 et pour dresser les états financiers requis, généralement pour satifaire aux exigence de la loi et des intéressés. Ce travail pourra être commencé pour être terminé pour la fin de janvier 1971
Adopté

756 Proposé et résolu qu'une lettre d'avocat soit envoyée par me Guy Lebrun a M. Willie Montplaisir et m. Léo Sauvageau de voir à démolir leurs batisses brulées
Adopté

757 Il est résolu que le montant de $15.00 soit radier sur le compte d'eau de M. René Béliveau de mai 1969.
Adopté

758 Il est proposé par M.le conseiller Narcisse Hinse appuyé par M le conseiller Maurice Toupin et résolu qu'une demande de quotation de prix soit demandée à la Neptune Québec limitée pour le prix de 24 compteurs trident-crest 5/8 ou pour 48 ou bien pour le nombre 96. Que 18 compteurs strident 5/8 soient envoyés immédiatement
Adopté

759 Il est proposé et résolu que le montant de 4% pour cent du salaire de M.Richard Loranger du Ier aout 1969 au ler aout 1970 soit payé pour vacances annuelles
adopté

INITIALES DU MAIRE
250
INITIALES DU SEC.-TRES.

760 Attendu que les travaux commencés l'an dernier sur le chemin rang St-Malo il appert qu'une somme considérable a déja été dépensée sur une certaine partie de ce rang.

Attendu que la partie qui a été refaite est dans un état lamentable à la suite d'arrêt de Travaux.

Attendu que le rang St-Malo dessert une population de 125 familles et une plage familiale qui est très achalandéé durant la belle saison.

Attendu que le rang St-Malo qui débouche sur la rue Dessreault au Cap de la Madeleine est appellé à connaitre une circulation plus intense après l'ouverture de la nouvelle traverse routière sur le St-Maurice et à l'est par les Municipalités environnantes.

En conséquence il est proposé par M.le conseiller Narcisse Hinse et résolu unanimement qu'une demande soit adressée au député de Champlain l'honorable Normand Toupin ministre de l'Agriculture et à l'honorable Bernard Pinard Ministre de la Voirie du Québec pour que les travaux d'amélioration du rang St-Malo soient continués

Adopté

761 Il est proposé et résolu qu'un avis soit donné dans le journal le Nouvelliste à la page trois deux jours de suite concernant les personnes qui déposent des déchets en bordure des routes ou qui les tranportent sur la propriété privée Quiconque sera pris en défaut sera passible de l'amende et des frais

Adopté

762 Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand appuyé par M.le conseiller jules Landry et résolu qu'une borne-fontaine soit achetée pour être posée dans le rang St-Malo a proximité du projet Bon-Air et que M. ervé Brouillet soit autorisé a acheter les matériaux et a faire l'ouvrage

Adopté

763 Proposé et résolu qu'un lettre soit envoyée a M. Jules Lord pour le prevenir de ne pas placer sa machinerie trop proche du terrain des loisirs afin d'eviter des accidents aux enfants

Adopté

764 Proposé et résolu que le montant de $5735. soit déposé a la Banque Canadienne Nationale pour honorér l'échéance du ler août 1970. Règlement 54

Adopté

765 Proposé et résolu d'avertir Madame Paul Gosselin concernant la boite de service pour son entrée d'eau est trop profonde et que le conseil demande qu elle soit mise à la surface

Adopté

766 Proposé par m. Jules Landry et résolu qu'un avis soit donné à Madame Gilles Hamel afin de voir a faire nettoyer son terrain en bordure de la route St-Maurice

adopté

767 Proposé par M.Maurice Toupin appuyé par M. jules Landry et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le sec-trésorier sont autorisés a faire le paiment

adopté

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CHEQUES:

aqueduc	3567- Richard Loranger, sal. sem du 31 mai au 6 juin $10.00 moins déductions 0.10	$ 9.90
aqueduc	3568- Hervé Brouillette, sem. du 31 mai au 6 juin $118.00 moins déductions $20.07	97.93
	3569- Suzanne Jutras, sem du 31 mai au 6 juin;$90.00 moins déductions $17.11	72.89
	3570- J.Claude Renaud, sem du 31 mai au 6 juin;$7.00 moins déductions 0.10 VOIRIE.....	6.90
	3571- Marcel Sauvageau, sem du 31 mai au 6 juin/70; $37.63 -déductions 0.82 VOIRIE.....	36.81
aqueduc	3572- Chs.Gailloux & Fils, sem du 7 au 13/6/70; 17 hrs à $10.00-	170.00
aqueduc	3573- RichardLoranger, sem.du 7 au 13/6/70; $48.00	48.00
aqueduc	3574- Josaphat Désilets,sem du 7 au 13/6/70;	32.00
aqueduc	3575- J.Claude Renaud,sem du 7 au 13/6/70; $26.25 déductions 0.46	25.79
aqueduc	3576- Achille Lottinville, sem du 7 au 13/6/70; $21.00 déductions sur chèque no.3580	21.00
aqueduc	3577- Hervé Brouillette, sem du 7 au 13 juin/70; $118.00 déductions $20.07	97.93
	3578- Richard Loranger, sem du 7 au 13 juin;$32.00 déductions 4.98 VOIRIE.....	27.02
	3579- Josaphat Désilets, sem du 7 au 13juin/70; $48.00 déductions 7.55 VOIRIE.....	40.45
	3580- Achille Lottinville, sem du 7 au 13 juin/70; $36.75 déductions 1.05 VOIRIE.....	35.70
	3581- Suzanne Jutras, sem du 7 au 13 juin/70;$90.00 -déductions $17.11	72.89
aqueduc	3582- Hervé Brouillette, sem du 14 au 20/6/70; $118.00 déductions $20.07.....	97.93
aqueduc	3583- Josaphat Désilets, sem du 14 au 20/6/70; $48.00 déductions $1.20	46.80
aqueduc	3584- Richard Loranger,sem du 14 au 20/6/70;$48.00 déductions $1.16	46.84
aqueduc	3585- J.Claude Renaud, sem du 14 au 20/6/70;$28.00 déductions 0.50	27.50
	3586- Suzanne Jutras, sem du 14 au 20/6/70;$90.00 déductions $17.11	72.89
	3587- Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. rés.737	500.00
	3588- Josaphat Désilets, sem du 21 au 27/6/70; $32.00 déductions 0.35 égoûts	31.65
	3589- Richard Loranger, sem du 21 au 27/6/70; $32.00 déductions 0.72 égoûts	31.28
	3590- J.Claude Renaud, sem du 21 au 27 juin/70; $21.00 déductions 0.37 égoûts	20.63
	3592- Suzanne Jutras, sem du 21 au 27 juin/70; $90.00 déductions $17.11	72.89
aqueduc	3591- Hervé Brouillette, sem du 21 au 27 juin/70; $118.00 déductions $20.07	97.93
	3593- Adélard Toupin, sal. mois juin/70;$433.33 déductions $80.80	352.53
aqueduc	3594- Chs-Gailloux & Fils Enrg. 4½h.à 10.00	45.00
aqueduc	3595- Josaphat Désilets sem. du 28 juin au 4/7/70; $12.00 déductions 0.10	11.90
aqueduc	3596- Richard Loranger, du 28 juin au 4/7/70; $26.00 déductions 0.61	25.39
aqueduc	3597- J. Claude Renaud, du 28 juin au 4/7/70; 8.75 déductions $0.26	8.49
aqueduc	3598- Hervé Brouillette, du 28 juin au 4/7/70; $118.00 déductions $20.07	97.93
	3599- Suzanne Jutras, du 28 juin au 4 juil/70; $90.00 déductions $17.11	72.89
	3600- Alfred Lacroix, contrat vidange "juin/70"..	504.16
	3601- Roger Guilbault, maire rémunération" juin/70"	123.33
	3602- Maurice Toupin, cons, " " "	35.00
	3603- Albert Hubert, " " " "	35.00
	3604- Eloi Leblanc, " " " "	35.00
	3605- Marcel Arcand, " " " "	35.00
	3606- Narcisse Hinse, " " " "	35.00
	3607- Jules Landry, " " " "	35.00
	3608- Bell Canada, mois juin/70, tel.& appels inter.	16.05

INITIALES DU MAIRE
251
INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
252
INITIALES DU SEC.-TRES.

chèques suite

3609-	Hydro-Québec, électricité mois juin/70;Hôtel Municipal	18.48
3610-	Hydro-Québec, " " " " "Lampes de Rues"	$ 247.92
3611-	Hydro-Québec, " " " " Aqueduc"	229.91
3612-	H.G. Gauthier Inc. fleurs "Hôtel Municipal"f.35558..	35.00
3613-	Les Petroles Irving Inc. huile à chauffage f.19973..	14.96
3614-	H. Béliveau Enrg. tondeuse à gazon F.A-7168	161.95
3615-	Formules Municipales Ltée, papeterie f.27631	25.33
3616-	Librairie Morin Inc. articles de bureau f.18368-47778-47780 compte mai/70;	8.04
3617-	A.Grand'Maison, ajust.d'ass. ass. responsabilité patronale & civile Police no.353-7389	1311.00
3618-	Massicotte & Fils Ltée, location machinerie 8½ hres à $15.00 entretien des rues	127.50
3619-	Carrière St-Louis, pierre pour rues 3/6/70	59.67
3620-	La Sablière du Cap-Inc. voyages de pierre"Village & Route de l'Ile	154.00
3621-	Geo. Gauvin & Fils, matériaux rép.clôture f,21395...	10.38
3622-	Robert Turcotte, fauchage terrain loisirs 7h.à $7...	49.00
3623-	Central Québec Steel, matériaux bâtisse "Loisirs"...	4.43
3624-	Banque Can.Nat. échéance à honorer le 1 août/70; Capital à payer $2000.00 intérêt $3735. Règl.54 Aq.	5735.00
3625-	Saillant Inc. matériaux aqueduc f.355588-651-654-653-350-652-34014	735.12
3626-	Garage Beaumier Enrg. graisse pour pompe f.C-3496...	18.15
3627-	Garage Beaumier Enr. essence camion mois juin/70; F.C-3486-3467-57-33-30	36.15
3628-	Receveur Général du Canada; ass.sociale juin/70;....	41.30
3629-	Receveur Général du Canada; Impôt Féd. " "	131.00
3630-	Ministère du Revenu du Québec, mois juin/70; Impôt Prov. $73.55 RRQ. $47.36	120.91
3631-	Pierre Landry, état de compte aqueduc	18.00
3632-	Massicotte & Fils Limitée, entretien des rues F.7879	157.50
3633-	Massicotte & Fils Ltée, réparation asphalte sur rues f.7883	2022.50
3634-	Donat Roy, estimateur, 175hres à 1.75;$306.25 coll.chiens $25.00 - imp.Féd. 2.80 Imp.prov.1.75....	326.70
3635-	Honoré Beaumier,estimateur, 175 à 1.75-$306.25 coll.chiens $25.00 -imp.féd. 17.30 imp.prov.10.15...	303.80
3636-	Jean-Marie Leclerc, location véhicule pour évaluation 175hres à 0.75	131.25
3637-	Jean-Marie Leclerc, estimateur; 175 hres à$3.50 $612.00 -Imp.F. 41.05 Imp.Pr. 24.60 RRQ. 10.12.....	536.23
3638-	Roger Guilbault, remboursement dépenses conférence des maires le 20 juin/70;	10.00
3639-	Adélard Toupin, remboursement dépenses conférence des maire le 20 juin/70;	3.00
3640-	Lebrun & Moreau, avocats, frais collection pour compte Pierre Paquin & Gaston Lepage	11.55
3641-	Jean-Marie Beaudoin, remboursement eau, terrain des Loisirs	18.80
3642-	Gilles Toupin, location machinerie & main d'oeuvre terrain Loisirs	79.80
3643-	Jean Guilbault, sem. du 28 juin au 4 juil/70; 12 hres à 1.40 ..... "Loisirs"	16.80
3644-	Richard Toupin, sem du 28 juin au 4 juil/70; 7 hres à 1.40 ..... "Loisirs"	9.80

"Aq." "Aq."

$16,230.15

Le conseiller Albert Hubert, propose que la séance est levée.

Roger Guilbault maire

Adelard Toupin Sec-Trés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine,

INITIALES DU MAIRE
253
INITIALES DU SEC.-TRES.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue ce 4ième jour du mois d'août 1970 au lieu ordinaire des assemblées à 7 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents, SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, ~~Maurice Toupin~~,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse.

formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

768- Il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu; que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées tels que lues.

Adopté.

769- Il est proposé et résolu que M. André Toupin soit autorisé à entrer en fonction comme sec-adjoint le 10 août 1970.

Adopté.

770- Il est proposé, appuyé et résolu, qu'une demande d'octroi soit faite au secrétariat des Incendies du Québec pour l'installation d'une pompe auxiliaire à gazoline, en cas d'incendie.

Adopté.

771- Il est proposé par le conseiller Marcel Arcand, appuyé par le conseiller Eloi Leblanc et résolu que l'assurance sur le camion soit renouvelée pour l'année 1970-71, pour responsabilité civil.

Adopté.

772- Il est proposé par le conseiller Narcisse Hinse, appuyé et résolu que le montant de $225.00 soit voté au maire pour assister au Congrès des Conseils de Comté.

Adopté.

773- <u>Homologuation du rôle d'évaluation:</u>

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Eloi Leblanc.,
APPUYE PAR: M. le conseiller Narcisse Hinse, et résolu:

1) Que la revision du rôle soit annexé au rôle d'évaluation en vigueur depuis l'année 1968;

2) Que la préparation de la liste électorale soit faite avec les nouveaux noms figurants dans les livres de la municipalité.

3) Que les diminutions ou augmentations sur bâtisses ou terrains figurants, soient soustraites ou augmentés respectivement aux propriétaires concernés.

4) Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire les corrections voulues dans les livres de la perception de la municipalité.

5) Que la liste des propriétaires augmentés ou diminués soit inscrite dans le procès verbal de cette assemblée.

6) Qu'un amendement soit apporté à l'évaluation de M. René Béliveau pour le montant de $360. soit soustrait de son évaluation faite par les estimateurs.

7) Vu l'absence d'autres plaintes fondées de la part des propriétaires

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
254
INITIALES DU SEC.-TRES.

concernés sur la revision du rôle d'évaluation et vu le délai de trente (30) jours échu, que dès ces minutes entre en vigueur la revision du rôle pour l'année 1970.

Adopté.

774- Il est proposé par le conseiller Marcel Arcand, appuyé par le conseiller Narcisse Hinse et résolu; que les comptes suivants sont acceptés et que le secrétaire-trésorier et le maire sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

Chèques:

Aqueduc	3645- Hervé Brouillette sem du 5 au 11 Juillet 118.00 déductions $20.07. . . . . .$	97.93
aqueduc	3646- Richard Loranger sem du 5 au 11 Juillet 44.00 déductions $1.08.	42.92
aqueduc	3647- Josaphat Désilets sem du 5 au 11 Juillet 32.00 déductions $0.35.	31.65
aqueduc	3648- J. Claude Renaud sem du 5 au 11 Juillet 28.00 déductions$0.50.	27.50
Voirie	3649- Michel Dumas sem du 5 au 11 Juillet 19.00 déductions0.13.	18.87
voirie	3650- Jean Guilbaultsem du 6 au 11 Juillet.	19.00
voirie	3651- Marcel Sauvageau sem du 6 au 11 Juillet . . . . . 12.25 déductions 0.11	12.14
aqueduc	3652- Hervé Brouillette sem du 12 au 18 Juillet 118.00 déductions $20.07.	97.93
	3653- Richard Loranger sem du 12 au 18 Juillet 18.00 égoût 8.00 loisirs 10.00 déductions 0.22.	17.78
	3654- Josaphat Désilets sem du 12 au 18 Juilletcorrection sem du 30 Juin 10.00 déduction 0.10.	9.90
	3655- Alain Vaillancourt sem du 12 au 18 Juillet.	11.90
	3656- Suzanne Jutras sem du 19 au 25 Juillet 90.00 déductions 17.11.	72.89
voirie	3657- Richard Loranger sem du 19 au 25 Juillet location de machinerie(tracteur)	119.00
aqueduc	3658- Hervé Brouillettesem du 19 au 25 Juillet 118.00 déduction 20.07	97.93
	3659- Adélard Toupin salaire du mois Juillet 433.33 déductions 80.80.	352.53
aqueduc	3660- Hervé Brouillette sem du 26 juillet au ler août 118.00 déductions 20.07.	97.93
aqueduc	3661- Josaphat Désilets sem du 26 juillet au ler août 14.00 déduction 0.10.	13.90
	3662- Suzanne Jutras sem du 26 Juillet au ler août 90.00 déductions 17.11.	72.89
	3663- Alfred Lacroix contrat vidanges mois Juillet 1970. .	504.16
	3664- Roger Guilbault rémunération mois Juillet.	123.33
	3665- Maurice Toupin rémunération mois juillet	35.00
	3666- Albert Hubert rémunération mois juillet	35.00
	3667- Eloi Leblanc rémunération mois juillet	35.00
	3668- Marcel Arcand rémunération mois juillet	35.00
	3669- Narcisse Hinse rémunération mois juillet	35.00
	3670- Jules Landry rémunération mois juillet	35.00
	3671- Le Nouvelliste annonce page 2 vidanges.	57.50
	3672- Librairie Morin Inc. état de compte Juin factures 48147-47999-48043 articles de bureau..	15.77
	3673- Bureau d'Enregistrement du Cté Champlain mutations juin 1970.	12.40
	3674- La Corporation du Comté de Champlain Répartition Unité Sanitaire 1970,1971 620.35 Répartition générale 1970 sur évaluation 397.02 . .	1,017.37
	3675- Roger Guilbault remboursement pour don Course Canots	10.00
	3676- Roger Guilbault remboursement Dépenses Voyage Québec.	35.00
	3677- Bell Canada mois Juillet Tel & appels inter.	19.83
	3678- Hydro Québec électricité mois Juillet Hotel municipal	22.86
	3679- Hydro Québec " " " " " Lampes de rues	247.92
aqueduc	3680- Hydro Québec " " " " " AQUEDUC	304.41
aqueduc	3681- Paul Guilbault Inc transport compteurs f.802,225 . .	4.75
aqueduc	3682- A-Grand'Maison Ass. assurance camion 1970-1971 police 603-6294.	103.00

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

chèques: suite

aqueduc	3683- Garage Marcel Roy réparation & essence pour camion f.17975-28, 17856-89-06760-06472-	87.66
aqueduc	3684- Morin & Frères Inc.matériaux pour aqueduc f. 7412-5683-7549.	13.95
aqueduc	3685- Saillant Inc. matériaux aqueduc f.355981-363997.	12.62
	3686- Receveur Général du Canada Ass. Sociale mois juillet 1970	30.00
	3687- Ministère du Revenu du Québec mois Juillet Impot prov. 112.20 Régie des Rentes 58.16	170.36
	3688- Receveur Général du Canada mois Juillet Impot Fédéral	150.25
	3689- Adélard Toupin Congrès des Sec. Trésorier résolution 745	150.00
	3690- Roger Guilbault Congrès des Maires rés.772	225.00
	3691- Pierre Landry réparation outils et Soudure	9.00
	3692- Richard Loranger 4% du salaire du 27 Juillet 1969 au 31 Juillet 1970 déductions$1.40	51.82
		4,803.55

INITIALES DU MAIRE
255
INITIALES DU SEC.-TRES.

Le Maire propose que la séance est levée.

Roger Guilbault maire

Sec.-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la Madeleine, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, jeudi ce 13ième jour du mois d'août 1970, à 8.00 hres P.M. et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants: SAVOIR:-

1- Résolution concernant les Loisirs;

2- Etude concernant les travaux de la voirie;

3- Etude concernant l'éclairage des rues;

4- Autorisation concernant l'achat d'articles de bureau(mobilier);

à cette assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Jules Landry.

M. le conseiller Narcisse Hinse, absent, l'avis de convocation lui a été signifié.

formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

CERTIFICAT DE CONVOCATION:

Je, soussigné, Suzanne Jutras, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis de convocation au lieu et à leur domicile à tous les membres du conseil entre 2 hres et 5 hres P.M. ce 10ième jour du mois d'août 1970.

EN FOI DE QUOI, Je donne ce certificat, ce 10ième jour du mois d'août 1970.

Marie Suzanne Jutras
Sec.Trés.adj.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
256
INITIALES DU SEC.-TRES.

775- Proposé par le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par le conseiller Albert Hubert et résolu que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

776- Proposé, appuyé et résolu à l'unanimité, que le montant de $100.00 soit voté au Comité des Loisirs de Red-Mill, pour Tournoi de Fer et pique-nique annuel.

Adopté.

777- Il est proposé et résolu unanimement, que le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, offre à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la somme de $10.00 l'heure pour défrayer le coût de la glace de l'aréna, arbitres compris, ce montant ne dépassant pas $1,000.
En conséquence; les équipes de Hockey mineur de Ste-Marthe du Cap, participeront aux séries complètes, enrégistrées sur la schedule pour l'année 1970-71 ainsi qu'aux séries de détail.

Adopté.

778- Il est proposé et résolu unanimement, que le montant de $3,000. soit voté pour l'amélioration et posage de pierre dans diverses rues de la Municipalité telles que: 5ième - 8ième - 9ième-10ième rues - 2ième Avenue - Lafrenière - Route de l'Ile et quelques autres suivant nécessité et que M. Brouillette, Ins. Municipal soit autorisé à faire éxécuter et surveiller ces travaux.

Adopté.

779- Il est proposé et résolu unanimement, qu'une demande soit faite à l'Hydro-Québec, afin de rencontrer M. Hervé Brouillette Ins. Municipal, concernant l'amélioration de l'éclairage des rues de la Municipalité le plus tôt possible.

Adopté.

780- Il est proposé et résolu que le conseil autorise l'achat d'ameublement tel que: chaise de bureau, fauteuil pour le maire, éventail électrique, 6 cendriers pour usage à la salle du conseil.

Adopté.

781- Il est proposé et résolu, qu'un Code Municipal soit acheté pour usage du bureau.

Adopté.

782- Il est proposé par le conseiller Albert Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Arcand et résolu, qu'une lettre soit adressée à Me Guy Lebrun concernant la faillite RED MILLS INDUSTRIES, qu'un autre délai de trente (30) jours soit accordé à condition du paiement du compte de taxes dûes pour l'année 1967 plus les intérêts.

Adopté.

Red Mills Ind.

La séance est levée.

Roger Guillaume maire

Edouard Lampron Sec-Trés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine,

INITIALES DU MAIRE
257
INITIALES DU SEC.-TRES.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue ce 1er jour du mois de septembre 1970 au lieu ordinaire des assemblées à 7 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents, SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Jules Landry.

formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

783-Proposé par le conseiller Marcel Arcand, appuyé par le Conseiller Eloi Leblanc et résolu que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

784-Proposé et résolu qu'un membre du Conseil soit délégué à L'Association Forestière Mauricienne Inc à Joliette pour recevoir un Certificat d'Honneur qui sera décerné à la Municipalité pour l'amélioration et l'aménagement du dépotoir municipal le 17 sept. 1970 et qu'un membre du Conseil et l'assistant secrétaire trésorier soient autorisés à aller à Valcartier avec le groupe de la Protection Civile afin de visiter l'abri nucléaire. Adopté

785-Proposé par le Conseiller Maurice Toupin, secondé par le Conseiller Albert Hubert que le plan soumis par l'Hydro Québec pour l'éclairage des rues (rés.779) est accepté.

~~86-Proposé~~ Adopté

786-Proposé par le Conseiller Narcisse Hinse, secondé par le Conseiller Albert Hubert, qu'une demande soit faite à l'Hydro-Québec afin de rencontrer M. Hervé Brouillette Ins. Municipal, concernant l'éclairage de la 3ième et de la4ieme(Parc St-Maurice) ainsi que de la 7ième rue, le plus tôt possible.

Adopté.

787-Proposé par le Conseiller Maurice Toupin et résolu à l'unanimité que le règlement no. 74Aconcernant la tenue des sessions régulières du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe est accepté.

Adopté.

788-Proposé et résolu que les mutations du mois de Juillet 1970 sont acceptées.

Adopté.

789-Proposé et résolu unanimement qu'une demande d'octroi soit faite à l'Honorable Ministre Normand Toupin député de Champlain concernant la rue Sicotte pour l'amélioration de cette rue.

Adopté.

790-Proposé et résolu qu'un montant de $50.00 soit versé au comité des Loisirs de Red-Mill en rapport avec le Tournoi de Fers et que ce montant soit pris à l'item dons.

Adopté.

791-Proposé et résolu unanimement que le Conseil accepte de payer la moitié de chaque partie de Hockey régulière jusqu'à concurrence de $1000.00.

Adopté.

792-Proposé et résolu que M. Hervé Brouillette soit autorisé à faire les travaux de réparation et de lavage des puits d'aqueduc.

Adopté.

793-Proposé et résolu que 7 coussins d'air foam soient achetés.

Adopté.

794-Proposé et résolu qu'une demande soit faite au Ministère des Terres et Forêts concernant le lot 534 pour en faire l'acquisition pour un terrain de jeux ou industriel.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
258
INITIALES DU SEC.-TRES.

suite....

795-Proposé et résolu unanimement que la soumission de Massicotte & Fils est acceptée pour asphaltage sur des sections de la 2e Ave. 5e et 8e Rues pour la somme de $2,936.30

Adopté.

796-Proposé et résolu unanimement que M.Rolland Rochefort soit avisé de faire cadastrer la rue Sicotte afin de faire le contrat en vue de donner la dite rue à la Municipalité le plus tôt possible

Adopté.

797-Proposé et résolu que la rue de M. Alfred Lacroix lot P96 porte le nom de la lle rue.

Adopté

798-Proposé et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

chèques.

3693-Suzanne Jutras 4% salaire gagné en 1969 vacance du 5 Juillet 1970 au 19 juil 1970 $112.33 déductions 16.41 . . . $ 95.92
3694-Josaphat Désilets sem du 2 au 8 août 1970 8.00 déductions 0.10 . . . . . 7.90
3695-Richard Loranger sem du 2 au 8 août 1970 12.00 déductions 0.11 . . . . . 11.89
3696-Hervé Brouillette Sem du2 au 8 août 1970 118.00 déductions 20.07. . . . . 97.93
3697-Suzanne Jutras sem du 2 au 8 août 1970 90.00 déductions 17.11. . . . . 72.89
3698-Comité des Loisirs de Red-Mill rés. 776 . . . . . 100.00
3699-Hervé Brouillette sem du 10 au 16août 1970 déductions 20.07. . . . . 97.93
3700-Suzanne Jutras sem du 10 au 16août 1970 déductions 17.11. . . . . 72.89
3701-Richard Loranger sem du 10 au 16 août 1970 4.00 déductions 0.10 . . . . . 3.90
3702-Gilles Toupin location de tracteur 4hres½ à 7.00. . 31.50
3703-André Toupin sem du 10 au 16 août 1970 80.00 déductions 14.18. . . . . 65.82
3704-Richard Loranger sem 16 au 22 août 1970 déductions 1.41 . . . . . 52.59
3705-Jean Claude Renaud sem du 16 au 22 août 1970. 5.25. déductions 0.10 . . . . . 5.15
3706-Josaphat Désilets sem du 16 au 22 août 1970 10.00 déductions 0.10 . . . . . 9.90
3707-Hervé Brouillette sem du 16 au 22 août 1970 118.00 déductions 20.07. . . . . 97.93
3708-Mme Suzanne Jutras sem du 16 au 22 août 1970 90.00 déductions 17.11. . . . . 72.89
3709-André Toupin sem du 16 au 22 août 1970 80.00 déductions 14.18. . . . . 65.82
3710-Mme Suzanne Jutras 4%du salaire gagné du 1er Janv. 1970 au 22août 1970 déductions 14.46. . . . . 67.25
3711-Bell Canada Tel & Inter. mois Juill.. . . . . 22.42
3712-Hydro-Québec lampesse rues 247.92
3713-Hydro-Québec Aqueduc. 304.64
3714-Hydro-Québec Hotel Municipal. 22.25
3715-Formules Municipales ltée f.33336. . . . . 10.84
3716-La Cité du Cap-de-la-Madeleine part contributive au service des Incendies année 1970. . . . . 3,978.50
3717-La Sablière du Cap Inc. f.1873-74-75. . . . . 177.54
3718-Carrière St-Louis f.69/178-186-192-258-263-274-289-292-295-296-309-320-329-741. . . . . 358.15
3719-Bureau d'Enregistrement du Comté de Champlain mutation no 218774 février. 1.10
3720-Bureau d'Enregistrement du Comté de Champlain mutation de Juillet 1970. . . . . 8.20
3721-La Cie Dollard Construction Ltée. f.L2365-66 feu L.Turcotte. 247.00
3722-Librairie Morin Inc. f.48/475-583-711-. 3.57
3723-Agent de réclamation de l'Est Ltée police 3537389 . 10.00

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

chèques suite.

Aqueduc	3724-Garage Camille St-Pierre réparation camion.	$ 35.00
Aqueduc	3725-Morin & Frères Inc. f.8286-8629-9872. .	9.04
Aqueduc	3726-Canron Ltd. f.21496	499.77
Aqueduc	3727-Saillant Inc. f.371950.	7.79
Aqueduc	3728-Compteurs Nepturne Que. Ltée. f.Q-08089	578.53
	3729-Ministère du Revenu Pénalité du 15 mai.	10.00
	3730-Roger Guilbault rémunération août . . .	123.33
	3731-Maurice Toupin " " " . . .	35.00
	3732-Albert Hubert " " " . . .	35.00
	3733-Eloi Lebland " " " . . .	35.00
	3734-Marcel Arcand " " " . . .	35.00
	3735-Narcisse Hinse " " " . . .	35.00
	3736-Jules Landry " " " . . .	35.00
	3737-Alfred Lacroix contrat de vidanges août	504.16
	3738-Adélard Toupin salaire mois août 1970 déductions 82.05.	351.28
	3739-André Toupin sem du 22 au 29 août. 80.00 déductions 14.18.	65.82
Aqueduc	3740-Hervé Brouillette sem. du 22 au 29 août 118.00 déductions 20.07	97.93
Aqueduc	3741-Richard Loranger sem du 22 au 29 août 57.00 déductions 1.47.	55.53
Aqueduc	3742-Josaphat Désilets sem du 22 au 29 août. 57.00 déductions 3.15.	53.85
	3743-Richard Loranger location machinerie 4hres ½ à 7.00.	31.50
	3744-Claude Renaud sem du 22 au 29 août 1970 déductions 0.10	3.40
	3745-Alain Vaillancourt sem du 22 au 29 août aqueduc	2.80
	3746-Jean Guilbault sem du 22 au 29 août aqueduc	2.80
	3747-Receveur Général du Canada ass.chom.août	57.90
	3748-Ministère Revenu Nat. impot mois août.	190.00
	3749-Ministère Revenu du Québec RRQ 63.08 impot prov.83.10.	146.18
Aqueduc	3750-Banque Canadienne Nationale intérêts à payer sur obligations 55,000 1er oct. R7072	2,096.86
Aqueduc	3751-Garage Beaumier Enrg. f.C3625-/44-/47-/68	34.52
	3752-Caisse Populaire Ste-Madeleine remboursement emprunt Salle 200.00 int.39.86 .	239.86
	3753-P.A.Gouin Ltée. f.Z75726	16.20
	3754-Conseil Economique Régional Mauricie cotisation 1970- 64.00 3 rapports 10.00	74.00
	3755-Comité des Loisirs de Redmill res.790 .	~~50.00~~

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE¾MARTHE DU CAP DE LA MADELEINE

SERMENT D'OFFICE 11,970.78

Je, André Toupin , soussigné de 1161 Notre-Dame Ste-Marthe ayant été dûment nommé secrétaire-trésorier adjoint de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant ~~moi, à~~ Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine ce 24ième jour de août 1970

Adélard Toupin
. . . . . J.P.

signature André Toupin

Le maire propose que la séance est levée

Roger Guilbault . . . . . maire

Adélard Toupin . . . . . sec.trés.

INITIALES DU MAIRE
259
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

INITIALES DU MAIRE
260
INITIALES DU SEC.-TRES.

Le 6 Octobre 1970

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine,

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue ce 6ième jour d'octobre 1970 au lieu ordinaire des assemblées à 7 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents, SAVOIR:-

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. Les Conseillers: Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Jules Landry.

formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

799- Adoption des Minutes de la Dernière Assemblée.
Proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, secondé par M. Marcel Arcand et résolu que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

800- Lumières sur la 3ième, 4ième et 7ième rue.
Proposé par M. le conseiller Albert Hubert, secondé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu que 4 lumières de 4,000 Lumens sur la 3ième et sur la 4ième rue et que 1 lumière de 4,000 lumens sur la 7ième rue soient installées d'après le plan fourni par l'Hydro Québec.

Adopté.

801- Autorisation de dépenser l'octroi de $2,000. dans diverses rues.
Proposé par M. le Conseiller Maurice Toupin, secondé par M. Narcisse Hinse et résolu que le montant de $2,000.00 promis par le ministère de la Voirie provinciale soit dépensé pour faire l'amélioration de diverses rues de la Municipalité.

Adopté.

802- Conditions de l'engagement de M. André Toupin
Proposé et résolu que les conditions d'engagement de M. André Toupin comme secrétaire adjoint soit pour la présente année de $80.00 par semaine avec deux (2) semaines de vacances payées et une (1) semaine de congés de maladie cumulative à chaque année et que à partir du 1er septembre 1971 son salaire soit porté à $100.00 minimum.

Adopté.

803- Lecture des compteurs pour la période de Nov. 1970
Proposé et résolu que M. Achille Lottinville soit engager pour faire la lecture des compteurs d'eau pour la prochaine perception. Il sera aidé par le secrétaire trésorier adjoint M.André Toupin.

Adopté.

804- Actions envoyés pour arrérage d'eau.
Proposé et résolu qu'un action soit envoyé par l'aviseur légal Me Guy Lebrun pour la perception de l'eau pour la présente période et pour les arrérages à M. Charles Henri Marchand et un action à Paul Thibeau.

Adopté.

805- Avis de motion pour règlementer l'entretien des chemins et rues.
M. Narcisse Hinse donne avis de motion pour règlementer l'entretien des chemins, rues , routes, chemins de front et ponts dans la Municipalité en vertu de l'article 522 du code Municipal soit à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

Adopté.

806- Résolution de félicitations à l'endroit du Maire Desrosiers.
Proposé et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe offre à son Honneur le Maire J.Réal Desrosiers, ses plus sincères félicitations à l'occasion de son élection au poste de Président de l'Union des Municipalités du Québec et de l'honneur qu'il fait rejaillir sur la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite. .

Le 6 Octobre 1970

807- Achat d'une lisière de terrain lot P579-21 C.Lavigne.
Proposé par M. le conseiller Jules Landry, secondé par M. le Conseiller Maurice Toupin et résolu unanimement que la Corporation Municipale de Ste-Marthe acquiert de M. Charles Lavigne une lisière de terrain de 106 pi carré d'une subdivision du lot P.579-21 d'après un plan non officiel pour être utilisé comme chemin public. Ce terrain est commu comme étant une partie du lot 579-21 route de l'Ile.Que la vente soit consentie en considération de la somme nominale de un ($1.00) dollar. Que le maire et le secrétaire trésorier soient et ils le sont autorisés à signer au nom de la dite Corporation le dit acte de vente auquel demeurera annexé un plan démontrant la lisière de terrain vendue et à insérer au dit acte toute autre clause jugée nécessaire ou opportune pour donner entier effet aux présentes et bonne et valable quittance à l'acquéreur.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE
261
INITIALES DU SEC.-TRES

808- Petite caisse.
Proposé et résolu que la petite caisse soit maintenue à $100.00.
Adopté.

809- Adoption des comptes du mois de septembre.
Proposé par le conseiller Eloi Leblanc secondé par le conseiller Albert Hubert et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à en faire le paiement.
Adopté.

. . . . . .

Agnedue 3756-Richard Loranger sem du 30 août au 5 sept. 1970
17 hres à 2.00 moins déductions0.75. . . . . $ 33.25
Agnedue 3757-Richard Loranger location de tracteur 1hre à 7.00. . . 7.00
Agnedue 3758-J. C. Renaud sem du 30 août au 5 sept.1970
13hres à 1.75 déductions 0.40. . . . . 22.35
Agnedue 3759-Marcel Sauvageau sem du 30 août au 5 sept. 1970
6hres à 1.75 moins déductions 0.10. . . . . 10.40
Agnedue 3760-Benoît Dumas sem du 30 août 1970 au 5 sept.
6hres à 1.75 moins déductions 0.10. . . . . 10.40
Agnedue 3761-Hervé Brouillette sem du 30août au 5 sept. 118.00
moins déductions 20.07. . . . . 97.93
3762-André Toupin sem du 30août au 5 sept. 80.00
déductions 14.18. . . . . 65.82
Agnedue 3763-J.Désilets sem du 30 aout au 5 sept. 17hres à 2.00
déductions 0.35. . . . . 33.65
Agnedue 3764-Chs.Gailloux & Fils location machinerie 8hres à 10.00 . 80.00
3765-Ameublement Jean Leboeuf f.69527 . . . . . 278.35
3766-Centre Pianos & d'Orgues Mauricien enr. f.2016. . . . 70.20
3767-Le Journal du Cap f.3442 . . . . . 25.00
3768-Imprimerie Lacoursière Inc. f.22488. . . . . 23.72
3769-Paul Gervais & Mignonne Gosselin accident J.François
déductible sur police Groupe Commerce. 10.00
3770-Massicotte & Fils ltée f. 7966 . . . . . 255.00
3771-Carrière St-Louis f. 70948. . . . . 1,015.79
Agnedue 3772-H.Brouillette sem au 12 sept. 118.00 moins ded.20.07. . 97.93
Agnedue 3773-J.Désilets sem au 12 sept. 12hres à 2.00 déd. 0.20. . 23.80
Agnedue 3774-Richard Loranger sem au 12 sept. 12hres à 2.00
déductions0.42. . . . . 23.58
Agnedue 3775-J.C. Renaud sem au 12 sept. 8hres à 1.75
déductions 0.14 . . . . . 13.86
3776-André Toupin sem au 12 sept. 80.00
déductions 14.18. . . . . 65.82
Agnedue 3777-H.Brouillette sem au 19 sept. 118.00
déductions 20.07. . . . . 97.93
Voirie 3778-J.Désilets sem au 19 sept. 14 hres à 2.00
déductions 0.20. . . . . 27.80
Voirie 3779-R. Loranger sem au 19 sept. 30hres à 2.00
déductions 1.67. . . . . 58.33
Voirie 3780-J.C.Renaud sem au 19 sept. 7hres à 1.75
déductions 0.11 , ... 12.14
3781-André Toupin sem au 19 sept. 80.00
déductions 14.18. . . . . 65.82
Agnedue 3782-Chs Gailloux Fils location machinerie 4hres à 10.00 . . 40.00
Agnedue 3783-H.Brouillette sem au 26 sept. 118.00
déductions 20.07. . . . . 97.93

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
262
INITIALES DU SEC.-TRES.

chèques suite.....

Agueduc	3784-J.Désilets sem au 26 sept. 28hres à 2.00 déductions 2.45.	$ 53.55
Agueduc	3785-Richard Loranger sem au 26 sept. 28hres à 2.00 déductions 1.45.	54.55
Agueduc	3786-J.C. Renaud sem au 26 sept. 28hres à 1.75 déductions 1.67.	47.33
	3787-André Toupin sem au 26 sept. 80.00 déductions. 14.18.	65.82
voire Agueduc	3788-Marcel Sauvageau sem au 26 sept. 9hres ½x1.75 déductions 0.19 6piquets à 0.35:2.10 total	18.54
Agueduc	3789-Chs.Gailloux & Fils location compresseur 2hres à 10.00 taxe à 8% 1.60	21.60
	3790-Jules Lord location machinerie 4hres à 9.00.	36.00
	3791-Roger Guilbault.....rémunération de sept. .	123.33
	3792-Maurice Toupin " " "	35.00
	3793-Albert Hubert " " "	35.00
	3794-Eloi Leblanc " " "	35.00
	3795-Marcel Arcand " " "	35.00
	3796-Narcisse Hinse " " "	35.00
	3797-Jules Landry " " "	35.00
	3798-Pierre Landry soudure pour clôture	10.00
	3799-Jérome Loranger contrat rue Bon Air	50.00
	3800-Martin Bergeron f.B1998.	6.42
	3801-Pétroles Irving f. TR-027138	14.79
	3802-Dufresne Aluminium Enr. f. 1033.	23.28
	3803-Carrière St Louis f. 70948.	21.77
	3804-Formules Légales Enr. f.13076	51.76
	3805-Imprimerie Art Graphique f. 45131	34.29
	3806-Bell Canada tel & inter. mois sept.	23.93
	3807-Hydro Québec Hotel Municipal.	22.74
Agueduc	3808-Hydro Québec Lampers de rue.	247.92
voire	3809-Hydro Québec Aqueduc.	277.12
voire	3810-Bureau d'Enregistrement mois Septembre . . .	7.00
Agueduc	3811-Massicotte & Fils Ltée f.7989 Résolution 795	2,936.30
Agueduc	3811 X- La Sablière du Cap f.1956-1966-1402-1403-1405.	1,181.98
Agueduc	3812-Loranger & Molesworth Inc. f. 37029.	9.06
Agueduc	3813-Canron Ltée f. 23334	16.63
Agueduc	3814-Saillant Inc. f:381145	21.46
Agueduc	3815-H.Brouillette sem au 3 oct. 118.00 déductions 20.07.	97.93
Agueduc	3816-J. Désilets sem au 3 oct. 48hres à 2.00 déductions 11.45.	84.55
Agueduc	3817-Richard Loranger sem au 3 oct. 46hres à 2.00 déductions 8.62	83.38
Agueduc	3818-J.C.Renaud sem au 3 oct. 34hres à 1.75 déductions 3.01.	56.49
Agueduc	3819-Camille Dumont sem au 3 oct. 18hres à 2.75 déductions 1.68 re: Lavage de puits.	47.82
	3820-Adélard Toupin salaire mois sept. 433.33 déductions 80.80.	352.53
	3821-André Toupin sem au 3 oct. 80.00 déd. 14.18.	65.82
	3822-Garage Marcel Roy f. 18099-18103-18133-18143 5240-06939-18154-18170-18174-18175-18196 . .	86.89
	3823-Receveur Général du Canada ass.chom.au 3oct.	51.50
	3824-Ministère Revenu National imp.Féd.	147.40
	3825-Ministère Revenu du Québec imp.84185 RRQ 58.02	142.87
	3826-Adélard Toupin sec.trés: petite caisse . . .	56.16
	3827-Alfred Lacroix contrat vidanges mois sept.	504.16
	3828-Bureau d'Enregistrement mutations août.	5.80
Agueduc	3829-H.Brouillette voyage Montreal repas & autoroute	3.75
	3830-Syndicat Nat. rachat rentes Seigneuriales 1970	12.00
		10,050.02

Le conseiller Albert Hubert propose que la séance soit levée.

Roger Guilbault maire

Adélard Toupin sec.trés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
263
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PROCES VERBAL

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine

L'AN DE GRACE MIL NEUF CENT SOIXANTE-DIX, EN CE 25ième JOUR D'OCTOBRE

Je soussigné, Président de l'élection et sous mon serment d'office, déclare ce qui suit : SAVOIR:

Je me suis rendu au bureau de de la Municipalité de Ste-Marthe, situé à 2061, Notre Dame, Ste-Marthe avant la douzième heure de l'avant midi pour recevoir tous les bulletins de présentation pour les candidats mis en nomination pour les sièges de Conseillers no: 2-3-4= vacants.

Proposé par Monsieur Achille Lottinville rentier
Secondé par Monsieur Jean Baptiste Vaillancourt contremaître

Que Monsieur Albert Hubert contremaître
de 121, 6ième rue de Ste-Marthe soit
mis en nomination comme Conseiller de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine et ce pour le prochain terme au siège no 2

Après avoir lu le bulletin de présentation, j'ai signé

//ADMIS//

signé. Achille Lottinville
Jean-Baptiste Vaillancourt.

Adélard Toupin Prés. d'élection.

Proposé par Monsieur Charles Montplaisir cultivateur
Secondé par Monsieur Léo Montambeault imprimeur

Que Monsieur Eloi Leblanc Inspecteur
de 1660, Notre-Dame Ste-Marthe soit
mis en nomination comme Conseiller de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine et ce pour le prochain terme au siège no 3

Après avoir lu le bulletin de présentation, j'ai signé

signé Charles Montplaisir //ADMIS//
Léo Montambeault

Adélard Toupin Prés. d'élection

Proposé par Monsieur Roland Montplaisir cultivateur
Secondé par Monsieur Gilles Toupin cultivateur
Que Monsieur Marcel Arcand cultivateur
de 3381, Notre-Dame Ste-Marthe soit
mis en nomination comme Conseiller de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la Madeleine et ce pour le prochain terme au siège no 4

Après avoir lu le bulletin de présentation, j'ai signé

signé: Roland Montplaisir //ADMIS//
Gilles Toupin

Adélard Toupin Prés.d'élection

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
264
INITIALES DU SEC.-TRES.

Aucun autre candidat ne fut mis en nomination pour la charge de Conseiller Municipal.

A deux heures voici à cet effet le procès verbal que j'ai fait sur place.

L'AN DE GRACE MIL NEUF CENT SOIXANT DIX ce 25ième jour d'octobre.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Président d'Election sous mon serment d'office déclare ce qui suit.

A SAVOIR:Par la présente je déclare réélu, les conseillers suivants.

Siège no 2 Monsieur Albert Hubert réélu par acclamation.
no 3 Monsieur Eloi Leblanc réélu par acclamation.
no 4 Monsieur Marcel Arcand réélu par acclamation.

Donné à Ste-Marthe ce
25ième jour d'octobre 1970.

Sous mon serment d'office je signe

Adélard Toupin Prés. d'élection.

_+_

ASSERMENTATION:

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine. SERMENT D'OFFICE:

Je, Albert Hubert, soussigné, de 121, 6ième rue Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, P.Q. ayant été dûment élu Conseiller, de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

assermenté devant moi, à Ste-Marthe du Cap-
de la Madeleine ce 3 ième jour de novembre 1970

A.Toupin Prés.d'élection J.P. Albert Hubert conseiller

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, Eloi Leblanc, de 1660, Notre-Dame,Ste-Marthe du Cap-de-la-MadeleineP.Q. ayant été dûment élu conseiller de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.
Assermenté devant moi, à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine,
ce 3 ième jour de novembre 1970

Président d'élection J.P. Eloi Leblanc cons.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

ASSERMENTATIONS suite.....

INITIALES DU MAIRE
265
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine..

SERMENT D'OFFICE

Je, Marcel Arcand, soussigné, de 3381, Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, ayant été dûment élu conseiller de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

ASSERMENTÉ devant moi, à Ste-Marthe du Cap-de la Madeleine ce 3 ième jour de novembre 1970

Président d'élection J.P.

Marcel Arcand
Marcel Arcand cons.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap de la Madeleine, tenue ce 3ième jour du mois de novembre 1970 au lieu ordinaire des assemblées à 7hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents, SAVOIR:

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
M.M. Les Conseillers: Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Jules Landry.

M. le conseiller Narcisse Hinse était absent.
formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Le secrétaire trésorier est aussi présent.

810- Adoption des minutes de la dernière assemblée.
Proposé par M. Maurice Toupin, secondé par M. Albert Hubert que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.
Adopté.

811- Don à l'A F E A S
Proposé par M. Marcel Arcand secondé par M. Maurice Toupin et résolu qu'un montant de $15.00 quinze dollars soit versé à L'AFEAS cercle Ste-Madeleine pour la partie de cartes.
Adopté.

812- Acceptation du plan de subdivision de Toitures Mauriciennes Inc.
Proposé par M. Maurice Toupin, secondé par M. Jules Landry et résolu que le plan de subdivision d'une partie du lot 574 dont le propriétaire actuel est Toiture Mauricienne Inc. soit accepté.
Adopté.

813- Autorisation pour le Congrès du Conseil des Loisirs de la Mauricie.
Proposé par M. Maurice Toupin secondé par M. Marcel Arcand que M. Albert Hubert et M. Adrien Grand'Maison soient autorisés à assister au Congrès du Conseil des Loisirs de la Mauricie qui se tiendra à Grand-Mère le 14 et le 15 Nov. 1970
Adopté

814- Renouvellement des licences du camion et resemellage de pneus.
Proposé par M. Maurice Toupin secondé par M. Jules Landry que les licences pour le camion soient renouvellées et que les pneus soient resemellés.
Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
266
INITIALES DU SEC.-TRES.

suite.....

815- *Remboursement pour automobile.*
Proposé par M. Maurice Toupin, secondé par M. Eloi Leblanc et résolu qu'une somme de 250.00 soit versé à M. Hervé Brouillette pour usage de son automobile pour la Municipalité pour la période du mois d'août au 1er Nov.1970

Adopté.

816- *Acceptation du Plan de subdivision de Mme Rolland Montplaisir.*
Proposé et résolu unanimement que le plan de subdivision de Mme Roland Montplaisir pour les lots 2-4-6- est accepté.

Adopté.

817- *Nomination du Pro-Maire.*
Proposé par M.Maurice Toupin, secondé par M. Eloi Leblanc et résolu que M. Jules Landry soit nommé Pro-Maire pour le prochain trois mois à partir du 1er Décembre 1970.

Adopté.

818- *Don au Réverend Père Tanguay.*
Proposé et résolu unanimement qu'une somme de $60.00 soit versé au Rév. Père Maurice Tanguay à l'occasion de son départ de la paroisse Ste-Madeleine.

Adopté.

819- *Impression de cartes de Noël.*
Proposé par M. Albert Hubert secondé par M. Marcel Arcand et résolu que 100 cartes de Noël soient imprimées au nom de la Municipalité.

Adopté.

820- *Avis de Motion pour règlementer les crédits supplémentaires.*
M. le Conseiller Maurice Toupin donne Avis de Motion pour qu'un règlement soit fait soit à la prochaine séance ou à une séance subséquente pour que des crédits supplémentaires soient votés et que les dits crédits soient pris à même le fond d'administration Générale.

Adopté.

820- *Lettres de félicitations.*
Proposé et résolu unanimement qu'une lettre de félicitations soit envoyé aux maires de Trois-Rivières, Trois Rivières Ouest et de Shawinigan à l'occasion de leur élection respective ainsi que des conseillers élus.

Adopté.

821- *Protection Civile.*
Proposé par M. le Conseiller Eloi Leblanc, secondé par M. le Conseiller Albert Hubert et résolu unanimement: Que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine prenne l'entière responsabilité du matériel de la Protection Civile, stationné dans notre Municipalité. Que nous désignons Monsieur Hervé Brouillette ou le service des incendies, responsable de l'entretien et de la garde du matériel et nous nous engageons à défrayer le coût de toutes réparations ou entretien de ce matériel quand la chose s'avérera nécessaire. Qu'advenant qu'une Municipalité avoisinante désirerait emprunter l'équipement de la Protection Civile, elle devra nous donner ces mêmes garanties pour le temps qu'elle utilisera ce matériel et nous le rapporter dans les mêmes conditions qu'elle l'a reçu. Qu'il est entendu que ce matériel demeure la propriété de la Protection Civile jusqu'à avis contraire donné par cet organisme.

Adopté.

822- *Achat d'une lisière de terrain devant servir de chemin public.*
Proposé par M. le Conseiller Jules Landry, secondé par M. le Conseiller Eloi Leblanc et résolu unanimement que la Corporation Muni-

mai 1970

MARGÉ de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
267
INITIALES DU SEC.-TRES.

cipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine acquiert de M. Gilles Toupin et de M. Roger Guilbault une lisière de terrain de 50pieds de largeur par toute la profondeur étant une partie du lot 9 se trouvant de la route national no 2 à un chemin parallèle d'après un plan non officiel. Cette lisière de terrain devant servir comme chemin public. Que la vente soit consentie en considération de la somme nominale de de un (1.00) dollar.
Que le Pro Maire et le secrétaire-trésorier soient et ils le sont autorisés à signer au nom de la dite Corporation le dit acte de Vente auquel demeurera annexé un plan démontrant la lisière de terrain vendue et à insérer au dit acte toute autre clause jugée nécessaire ou opportune pour donner entier effet aux présentes et bonne et valable quittance à l'acquéreur.

Le Maire a quitté son siège étant une partie intéressée à la transaction.

Adopté.

823- Comptes d'eau radiés.
Proposé par M. Maurice Toupin, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que les comptes d'eau suivants soient radiés.

Jean Jacques Lacroix	Facture 1207	36.57
Alain Ringuette	1208	24.68
Hervé Croteau	1212	11.83
Mlle Denise Hamel	1214	15.00
Normand Goulet	1216	19.27
Donat Lafrenière	1231	16.02
Michel Lafrenière	1256	21.52
Jules Blanchette	1257	17.72
Alfred Lavoie	1266	2.00
Paul Pépin	1283	2.88
Dominique Singcaster	1307	60.06
Maurice Laliberté	1432	21.86
Gilles Poulin	1387	1.11
Emile Audet	1382	5.55
Raymond Tremblay	1502	14.88
René Tessier	1543	15.00
Normand Kean	1583	1.59
André Guilbault	1652	16.64
Robert St-Arnaud	1671	6.80
Mme Léo Paul Rousseau	1685	4.69
Serge Lacroix	1686	27.90
Mme Henri Paul Gosselin	1727	15.00
Red-Mill Industries	1768	15.00
		373.36

Adopté. 373.67

824- Demande pour le chemin du Cordon à L'Honorable Ministre Toupin.
Attendu que la saison est passablement avançée. Attendu qu'une industrie doit s'implanter à Red-Mill, il a été proposé et résolu unanimement qu'une demande soit adressée à l'Honorable Ministre Normand Toupin, ministre de l'agriculture et de la Colonisation et député du Comté de Champlain, de bien vouloir communiquer avec L'Honorable Bernard Pinard Ministre de la Voirie pour que les travaux entrepris dans le Chemin du Cordon du Rang St-Malo soient continués dès le printemps 1971, et que la partie déjà améliorée soit asphaltée.

Adopté.

825- Adoption des comptes du mois d'octobre.
Proposé par M. Eloi Leblanc secondé par M. Jules Landry et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE
268
INITIALES DU SEC.-TRES.

3831-	Hervé Brouillette sem au 10 oct. 118.00 déductions 20.07 salaire	$ 97.93
3832-	J. Désilets sem au 10 oct. 112.00 déductions 15.60 aqueduc	96.40
3833-	Richard Loranger sem au 10 oct. 106.00 déductions11.15 aqueduc	94.85
3834-	J.C. Renaud sem au 10 oct. 77.00 déductions 6.73 aqueduc	70.27
3835-	André Toupin sem au 10 oct. 80.00 déductions 14.18	65.82
3836-	H. Brouillette sem au 17 oct. 118.00 déductions 20.07 aqueduc	97.93
3837-	J. Désilets sem au 17 oct. 72.00 aqueduc déductions 5.40 (voirie 8.00)	66.60
3838-	R. Loranger sem au 17 oct. 70.00 déductions 3.10 aqueduc	66.90
3839-	J.C.Renaud sem au 17 oct. 43.75 déductions 1.23 aqueduc	42.52
3840-	André Toupin sem au 17 oct. 80.00 déductions 14.12	65.82
3841-	H.Brouillette sem au 24 oct. 118.00 déductions 20.07 aqueduc	97.93
3842-	J.Désilets sem au 24 oct. 80.00 déductions 7.55 aqueduc	72.45
3843-	R. Loranger sem au 24 oct. 80.00 déductions 4.98 aqueduc	75.02
3844-	J.C.Renaud sem au 24 oct. 42.00 déductions 1.15 aqueduc	40.85
3845-	André Toupin sem au 24 oct. 80.00 déductions 14.18	65.82
3846-	Dufresne Aluminium f. 1071-1081 [illegible]	8.77
3847-	Bell Canada Tel.&Interurbain	14.38
3848-	Hydro Québec Lampes de rue	247.92
3849-	Hydro Québec Hotel Municipal	19.50
3850-	Hydro Québec AQUEDUC	241.57
3851-	M. Electrique Ltée. f.19556 aqueduc	78.81
3852-	Magny & Fils Enr. f.2785-2786 aqueduc	64.23
3853-	Robert Morse Corp. Ltd f.T-49023-49023A aqueduc	2,139.24
3854-	Librairie Morin Inc. f.49008-48866-48811-12- 26-49/673-618-294-264-245-811-859 [illegible]	90.43
3855-	Morin & Frères Inc. f.10960-12129-12200 f.14/207-019-145 matériaux	20.59
3856-	M. Eugène Lottinville 12 pieux à 0.60	7.20
3857-	La Cie Dollard Construction ltée. [illegible]	280.00
3858-	M. Alfred Lacroix contrat vidanges	504.16
3859-	M.Roger Guilbault rémunération d'octobre	123.33
3860-	M. Maurice Toupin " " "	35.00
3861-	M. Albert Hubert " " "	35.00
3862-	M. Eloi Leblanc " " "	35.00
3863-	M. Marcel Arcand " " "	35.00
3864-	M. Narcisse Hinse " " "	35.00
3865-	M. Jules Landry " " "	35.00
3866-	Receveur Général du Canada Timbres eau.	54.00
3867-	Adélard Toupin sec.trés. petite caisse	23.99
3868-	Hervé Brouillette sem au 30 oct. 118.00 déductions 20.07 salaire au compte administration	97.93
3869-	J. Désilets sem au 30 oct. 88.00 aqueduc déductions 8.75 (égout 16.00)	79.25
3870-	R. Loranger sem au 30 oct. 88.00 aqueduc déductions 6.68 (égout 16.00)	81.32
3871-	J.C. Renaud sem au 30 oct. 14.00 déductions 0.14 égout	13.86
3872-	André Toupin sem au 30 oct. 80.00 déductions 14.18	65.82
3873-	Adélard Toupin salaire mois octobre déductions 82.05	351.28

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite.....

INITIALES DU MAIRE
269
INITIALES DU SEC.-TRES.

3874-	Charles Gailloux & Fils aqueduc	125.00
3875-	Garage Beaumier Enrg. f.C37/64-66-78-86-92-	42.43
3876-	Receveur Général du Canada ass.chom.	54.80
3877-	Ministère Revenu Québec Impot 85.30 R.R.Q. 54.42	139.72
3878-	Ministère Revenu National	150.80
3879-	M. Hervé Trépanier aqueduc	25.00
3880-	M. Pierre Arcand location tracteur neige	14.00
3881-	M. Marcel Arcand voyage à Joliette	30.00
3882-	L'A F E A S Cercle Ste Madeleine rés.811	15.00
3883-	Rév. Père Maurice Tanguay rés. 818.	60.00
3884-	M. Hervé Brouillette rés. 815	250.00

M. Albert Hubert propose que la séance soit ajournée à Jeudi 8hres

Marcel Toupin sec.tres. Roger Guilbault maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Séance d'ajournement de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue le 5ième jour de Novembre 1970 à 7hres au lieu ordinaire des assemblées. à laquelle assemblée étaient présents. SAVOIR:

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault.
MM. les Conseillers — Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Jules Landry.

M. Narcisse Hinse est absent, l'avis de convocation lui a été envoyé.
Sous la présidence du Maire au fauteuil.
Le secrétaire trésorier est aussi présent.

Liste de la Loi Lacombe.

826- Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Jules Landry et résolu que la Municipalité de Ste-Marthe s'abonne à la Liste de la Loi Lacombe publiée par J.C. Lussier Inc.
Adopté.

827- Service d'aqueduc entente avec le Cap-de-la-Madeleine.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Albert Hubert et résolu que la résolution de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit accepté concernant les ententes pour le réseau d'aqueduc et que le maire et le secrétaire trésorier soient autorisés à signer au nom de la Municipalité de Ste-Marthe s'il y a lieu.
Adopté.

827- Adoption du règlement no. 75
Proposé par M. Maurice Toupin, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que le règlement no 75 soit accepté.
Adopté.

828- Entente avec M. Philippe Francoeur.
Proposé et résolu unanimement que le Maire et le Secrétaire trésorier soient autorisés à signer au nom de la Municipalité une entente avec M. Philippe Francoeur pour le système d'aqueduc.
Adopté.

829- Garage Municipal.
Proposé par M. Marcel Arcand, secondé par M. Maurice Toupin et résolu unanimement que l'inspecteur Municipal soit autorisé à exécuter les travaux , et à acheter les matériaux nécessaires pour la construction d'un Garage Municipal de 25 pieds par 32.
Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE RG
270
INITIALES DU SEC.-TRES. AJ

830- *Demande de soumissions pour enlèvement des ordures ménagères. Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que des soumissions soient demandées sur le quotidien le Nouvelliste ayant pour objet l'enlèvement des ordures ménagères. La demande de soumission se lira comme suit.*
DEMANDE DE SOUMISSIONS.
AVIS est par les présentes donné par le soussigné, que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, dans le Comté de Champlain, recevra au bureau de la Municipalité à 2061, Notre Dame Ste-Marthe, et ce, jusqu'à 5heures P.M., Mercredi le 25, Novembre 1970, des soumissions pour l'enlèvement des ordures Ménagères dans tout le territoire de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine pour une période de un (1)an.
Les soumissions reçues seront ouvertes et considérées à la séance régulière du Conseil de la Municipalité, qui sera tenue le 1er Décembre 1970, à l'Hotel Municipal 2061, Notre Dame Ste-Marthe à 7 heures P.M.
La Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce, sans aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires. Signé Adélard Toupin sec. trés.

Adopté.

831- *Avis Mme Léo Sauvageau re: Démolition de sa maison incendiée. Proposé et résolu unanimement que Mme Léo Sauvageau fasse démolir sa demeure incendiée dans les 10 jours suivant cet avis sinon la Municipalité de Ste-Marthe la fera démolir au frais de Mme Sauvageau. Le secrétaire trésorier est autorisé à aviser Mme Sauvageau par écrit.*

Adopté.

832- *Déchets sur terrain des pompes.*
Proposé et résolu unanimement qu'un avis soit envoyé au propriétaire du véhicule qui est allé déverser des déchets sur le terrain de la station de pompe de bien vouloir nettoyer le terrain dans les trois jours suivant cet avis sinon des procédures seront prises auprès de nos avocats.

Adopté.

833- *Vieilles automobiles sur terrain sur la 5ième rue.*
Proposé et résolu unanimement que M. F. Massicotte soit avisé de voir à nettoyer son terrain sur la 5ième rue dans les dix jours, sinon la Corporation de Ste-Marthe fera enlever les vieilles automobiles et le compte lui sera envoyé.

Adopté.

834- *Achat de la route de L'Ile.*
Proposé par M. le Conseiller Eloi Leblanc, secondé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu unanimement que la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine acquiert de la Succession David Tessier une lisière de terrain portant le no 579 et 579-1 de 50 pieds de largeur par toute la profondeur jusqu'au lot 579-27 et une lisière de terrain portant le no 579-28 de 50 pieds de largeur par toute la profondeur jusqu'au 579-20 d'après un plan officiel. Ces lisières de terrain doivent servir comme chemins publics.
Que la vente soit consentie en considération de la somme nominale de un (1.00) dollar.
Que le Maire et le secrétaire trésorier soient et ils le sont autorisés à signer au nom de la dite Corporation le dit acte de vente auquel demeurera annexé un plan démontrant les lisières de terrain vendues et à insérer au dit acte toute autre clause jugée nécessaire ou opportune pour donner entier effet aux présentes et bonne et valable quittance à l'acquéreur.

Adopté.

M. Albert Hubert propose que la séance est levée.

Roger Guillard maire Adelard Toupin sec. trés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
271
INITIALES DU SEC.-TRES.

1er Décembre 1970

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 1er Décembre 1970 à 7 hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées, à laquelle assemblée étaient présents. SAVOIR:

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault.
MM. les conseillers: — Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Jules Landry.

sous la présidence du Maire au Fauteuil.
Le secrétaire trésorier est aussi présent.

Adoption des minutes de la dernière assemblée.

835- Proposé par M. Marcel Arcand, secondé par M. Maurice Toupin et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

836- Aviser la S.P.Q. concernant les Motos-Neige.
Proposé et résolu unanimement d'aviser la Sureté du Québec de bien vouloir faire respecter le règlement de la Corporation Municipale de Ste-Marthe concernant les Motos-Neige dans les rues de la Municipalité. Une surveillance étroite des rues du village et du rang de Red-Mill serait grandement appréciée.

lettre 2/12/70

Adopté.

837- Résolution pour octroi de 2,000.00 Ministère de la Voirie.
Proposé par M. Narcisse Hinse, secondé par M. Jules Landry, et résolu unanimement que le Conseil approuve le présent rapport fait par le secrétaire trésorier, relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux et se montant à $2,353.96. Que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le département de la Voirie lorsque la subvention a été accordée.

Adopté.

838- Ouverture des soumissions,
Proposé par M. Narcisse Hinse, secondé par M. Maurice Toupin et résolu unanimement que les soumissions reçues pour l'enlèvement des ordures ménagères soient mises à l'étude. Attendu que deux soumissions ont été reçues avant 5 hres le 25 novembre 1970 ces soumissions étaient sous enveloppe cachetée. Les soumissionnaires sont les suivants:

Service Spécial Vidanges Enrg. prop. C. Brindle	$6,820.00
Alfred Lacroix	8,424.00

Adopté.

839- Vente de tuyaux à Municipalité St-Luc.de Vincennes.
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que la Corporation Municipale de St-Luc de Vincennes paie au taux de $1.00 le pied les 13 longueurs de tuyau de 3 pouces de 21 pi de longueur chacune.

Compte 2-12-70

Adopté.

840- Achat de Calcium et de Sel.
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Eloi Leblanc et résolu unanimement que M. Hervé Brouillette soit autorisé à acheter 10 poches de calcium et 15 poches de sel.

Adopté.

841- Déneigement Pavillon Dagenais.
Proposé et résolu unanimement que la demande de la Corporation Les Deux Rives, Pavillon Dagenais pour le déneigement de leur entrée prin-

INITIALES DU MAIRE
272
INITIALES DU SEC.-TRES.

suite. . . . . .

cipale, de leur entrée sur la route de Red-Mill et de l'espace de Stationnement aux mêmes conditions que la Municipalité avec l'entrepreneur est acceptée.
La municipalité enverra un état de compte à la fin de chaque mois pour le nombre d'heure.

Adopté.

842- Heures de Bureau.
Proposé et résolu unanimement que les heures de bureau sont les suivantes: du Lundi au Jeudi inclusivement de 8.30 hres à Midi et de 1.30 à 5hres, le Vendredi de 8.30hres à Midi et de 1.30 hres à 6hres P.M.

Adopté.

843- Avis à M. R. Lafond.
Lettre 2 dec 70
Proposé et résolu qu'une lettre soit envoyé pour aviser M. Robert Lafond de bien vouloir venir rencontrer M. Brouillette pour l'obtention d'un permis de construction ou de rénovation et de voir à enlever les vieilles carcasses d'automobile sur son terrain.

Adopté.

844- Adoption des comptes du mois de Novembre 1970.
Proposé par M. Marcel Arcand, secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le Maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

Adopté.

	3885-H. Brouillette salaire au 7 nov. 118.00	
	déductions 21.02	96.98
	3886-J. Désilets sem au 7 nov. 16.00 Cyanite	
	déductions 0.25	15.75
	3887-R. Loranger sem au 7 nov. 16.00 Cyanite	
	déductions 0.33	15.67
	3888-J.C. Renaud sem au 7 nov. 14.00 Cyanite	
	déductions 0.24	13.76
Elections	3889-Adélard Toupin élections 60.00	
	déductions 8,22	51.78
Elections	3890-André Toupin élections 35.00	
	déductions	31.88
	3891-André Toupin sem au 7 nov. 80.00	
	déductions 14.78	65.22
	3892-Roméo Turcotte locations de tracteur 1hres à 7.00	7.00
	3893-Ministère des Transports plaque camion	2.50
	3894-H. Brouillette sem au 14 nov. 118.00	
	déductions 20.60	97.40
	3895-J. Désilets sem au 14 nov. 80.00 Remarqué	
	déductions 8.20	71.80
	3896-R. Loranger sem au 14 nov. 80.00 Remarqué	
	déductions 5.58	74.42
	3897-J.C. Renaud sem au 14 nov. 54.25 Remarqué	
	déductions 2.47	51.78
	3898-André Toupin sem au 14 nov. 80.00	
	déductions 14.78	65.22
	3899-H. Brouillette sem au 21 nov. 118.00	
	déductions 19.10	98.90
	3900-J. Désilets sem au 21 nov. 86.00 Remarqué	
	déductions 9.50	76.50
	3901-R. Loranger sem au 21 nov. 86.00 Remarqué	
	déductions 6.29 Remarqué	79.71
	3902-J.C. Renaud sem au 21 nov. 35.00	
	déductions 0.87	34.13
	3903-André Toupin sem au 21 nov. 80.00	
	déductions 14.78	65.22
	3904- R. Loranger location tracteur 2hx7.00 Remarqué	14.00
	3905- Receveur Général du Canada Mins.Communication	10.00

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite. . . . . .

octroi.	3906-La Cie de Const. Dollard ltée Voirie oct. 19,20,21	333.00
octroi	3907-La Cie de Const. Dollard Ltée voirie oct. 29	144.00
octroi	3908-Hamel Auto Part transport pierre voirie	126.47
octroi	3909-Carière St-Louis octobre	840.80
octroi	3910-La Sablière du Cap Inc. trsp. pierre voirie	361.05
	3911-Albert Hubert rés. 813	70.28
aqueduc	3912-Achille Lottinville lecture compteurs travail fait en octobre déductions 2.60 83hresx 1.75: 145.25	142.65
aqueduc	3913-Verrerie du Cap f. A54591	35.32
	3914-Roger Guilbault remboursement fête Père Tanguay	21.15
	3915-Roger Guilbault remboursement représentation fête Maire Desrosiers	12.00
	3916-Mme A. Paul f. 30 datée 24nov.	9.22
	3917-Mme Omer Rocheleau f.23 datée 4nov. reclame f. 44 datée 24 nov.	18.04
	3918-Bijouterie H.P. Courteau f. 04816 Dons	9.10
	3919-Bell Canada	18 48
	3920-Légion Royale Canadienne Dons	20.00
	3921-Bureau d'enregistrement cté Champlain oct.	5.20
	3922-Timbre de Noël Dons	5.00
	3923-Hydro Québec Lampes de rues	247.92
aqueduc	3924-Hydro Québec Aqueduc	260.48
	3925-Hydro Québec Hotel Municipal	22.34
	3926-J.C. Lussier abonnement liste L.Lacombe	15.00
	3927-Librairie Morin Inc. f.49/845 f. 50/061-015-191-424	55.16
	3928-Receveur Général du Canda Mins.Communication	10.00
	3929-Roger Guilbault rémunération Nov.	123.33
	3930-Maurice Toupin " "	35.00
	3931-Albert Hubert " "	35.00
	3932-Eloi Leblanc " "	35.00
	3933-Marcel Arcand " "	35.00
	3934-Narcisse Hinse " "	35.00
	3935-Jules Landry " "	35.00
	3936-Alfred Lacroix contrat de vidanges	504.16
aqueduc	3937-Magny & Fils enrg. f. 2859	85.76
Garage Mun.	3938-Ubald Forest f. 93/245-481-755-836	586.18
	3939-Morin & Frères Inc. f.14/932-792-346-636- f.15/511-662	37.23
aqueduc	3940-La Cité du Cap-de-la-Madeleine matériaux pour lavage de pompe	192.05
aqueduc	3941-Montréal Bearing Service Ltd f. 00964	19.96
aqueduc	3942-Saillant Inc. f. 391261	176.22
	3943-Le Nouvelliste demande soumissions vidanges	18.20
Garage Mun.	3944-Toiture Mauricienne Inc. f.4726	227.15
Garage Mun.	3945-Central Québec Steel f.77799	4.15
Garage Mun.	3946-Geo. Gauvin Fils f. 23485	10.53
aqueduc	3947-Garage Marcel Roy f.18/219-221-297-298	20.54
Garage Mun.	3948-Les Entreprises Moly Elec. f. 126	158.29
aqueduc	3949-Les Entreprises Moly Elect. f. 127-128	39.51
	3950-H. Brouillette sem au 29 nov. 118.00 déductions 19.10	98.90
	3951-J. Désilets sem au 29 nov. 42.00 déductions 0.85	41.15
	3952-J.C. Renaud sem au 29 nov. 14.00 déductions 0.24	13.76
	3953-J.J. Turcotte sem au 29 nov. 14.00 déductions 0.24	13.76
	3954-R. Loranger sem au 29 nvo. 42.00 déductions 1.25	40.75
	3955-R. Loranger location tracteur garage Mun. 2hres à 7.00	14.00
aqueduc	3956-Garage Marcel Roy f. 18/388-363-343-327-302-219- 97070	119.36

INITIALES DU MAIRE
273
INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
274
INITIALES DU SEC.-TRES.

suite. . . . . .

3957-Adélard Toupin sec. trés. petite caisse		27.45
3958-Les pétroles Irving Inc. f. 31970		22.08
3959-André Toupin sem au 29 nov.	80.00	
déductions	14.78	65.22
3960-Adélard Toupin mois de nov.	433.33	
déductions	84.20	349.13
3961-Receveur Général du Canada ass.chom.		44.60
3962-Ministère Revenu Nat.		136.10
3963-Ministère Revenu Québec		
imp.prov.76.60 R.R.Q. 42.08 Ass. mal.29.70		148.38
aqueduc 3964-M. Roland Dubois remboursement erreur		
sur compte eau nov. 1970		0.40

Le conseiller Eloi Leblanc propose que la séance soit ajournée à Lundi le 7 Décembre 1970 à 7 hres P.M.

Adopté.

Roger Guilbault maire Adélard Toupin sec. trés.

&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE MARTHE du Cap-de-la-Madeleine.

Seance d'ajournement de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce Lundi 7 décembre 1970 à 7 hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées à laquelle assemblée étaient présents SAVOIR:

Son Honneur le Maire	Roger Guilbault.
MM. Les conseillers	Albert Hubert,
	Eloi Leblanc,
	Marcel Arcand,
	Narcisse Hinse,
	Jules Landry.

sous la présidence du Maire au fauteuil.
Le secrétaire trésorier est aussi présent.
Le Conseiller Maurice Toupin est absent.

845- Ajournement de quelques minutes.
Proposé par M. Marcel Arcand, secondé par M. Narcisse Hinse et résolu unanimement que l'assemblée soit ajournée jusqu'à 8hres ¼ afin de rencontrer M. Fortunat Beaumier à huis-clos, pour vérification du Budget 1971. Adopté.

A 8hres¼ l'assemblée est réouverte.

846- Adoption du Budget 1971.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que le Budget pour l'année 1971 est accepté.
Adopté.

847- Taux de la taxe foncière pour 1971.
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Narcisse Hinse et résolu unanimement que la taxe foncière générale soit fixée à $0.80 du $100.00 d'évaluation pour l'année 1971.
Adopté.

848- Refus par le Conseil des soumissions pour les ordures ménagères.
Proposé par M. Narcisse Hinse, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe n'accepte aucune des soumissions reçues pour l'enlèvement des ordures Ménagères.
Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
275
INITIALES DU SEC.-TRES.

849- Enlèvement des ordures ménagères.
Proposé et résolu unanimement que M. Alfred Lacroix est engagé au taux de $10.00 l'heure pour l'enlèvement des ordures Ménagères pour l'année 1971. M. Lacroix s'engage à fournir une police de garantie de $100,000.00 pour la responsabilité publique. Le Maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à signer au nom de la Municipalité de Ste-Marthe une entente avec M. Lacroix.
Adopté.

850- Vente des Immeubles au Conseil de Comté.
Proposé et résolu unanimement que les comptes suivants soient envoyés au Conseil de Comté en vue de la vente des immeubles suivant article du Code Municipal 726. Le secretaire trésorier ou son adjoint est autorisé à faire parvenir ces dits comptes.

	taxes Municipales	Taxes scol.	Total
M. Jean Paul Brindle	131.48	788.38	919.86
M. Stanley Magier	29.22	134.02	163.24
M. Claude Toupin	41.71	133.91	175.62
M. Lucien Therrien	10.90	11.77	22.67
M. Réal Gaudet	11.30	76.25	87.55
M. Denis Fournier	61.77	167.45	229.22
Dame Dolores Hébert Landry	24.54	36.82	61.36
M. Marcel Croteau	14.86	38.08	52.94
M. Guy Fiset	94.99	348.99	443.98

Adopté.

M. Marcel Arcand propose que l'assemblée soit ajournée à Mardi le 29 Décembre 1970 à 9hres.30

La séance est levée.

Roger Guilbault
maire

sec. trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE MARTHE

Séance d'ajournement de l'ajournement de la session régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce Mardi 29ième jour de décembre 1970 à 9.30 hres au lieu ordinaire des assemblées, à laquelle assemblée étaient présents:

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault.
M.M. les Conseillers: Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand.

formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

M.M. les conseillers Narcisse Hinse et Jules Landry sont absents.

851- Adoption des Minutes des dux dernières assemblées.
Proposé par M. Maurice Toupin, secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que les minutes de la session régulière ainsi que celles de la séance d'ajournement du 7 décembre 1970 sont acceptées telles que lues.
Adopté.

852- Taux de la taxe pour les égouts.
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Maurice Toupin et unanimement résolu que la répartition pour la taxe pour les égouts soit fixé à $5.00 par unité de logement pour les abonnés desservis par le système.
Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
276
INITIALES DU SEC.-TRES.

suite.....

853- Entente avec Massicotte & Fils pour le déblaiement de la neige.
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que les tarifs produits par Massicotte & Fils pour le déblaiement de la neige pour l'année 1971 sont acceptés et que le Maire et le Secrétaire-trésorier sont autorisés à signer une entente au nom de la Municipalité de Ste-Marthe avec la Cie. Massicotte & Fils. L'entente se lira comme suit:
Entente est intervenue entre la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de la Madeleine et la Compagnie Massicotte & Fils, concernant l'entretien des chemins d'hiver pour l'année 1971.

1- La Compagnie Massicotte & Fils s'engage à faire l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine sur demande de l'Inspecteur Municipal ou par un membre du dit Conseil.

2- La Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine s'engage à faire le paiement dhaque mois à partir du 1er Janvier 1971 sur production des factures signées et approuvées par l'Inspecteur Municipal d'après les tarifs acceptés lors de la soumission de la machinerie à l'heure.

3- La Compagnie Massicotte & Fils s'engage à maintenir en vigueur une police d'assurance d'au moins $200,000.00 pour responsabilité publique.

Compagnie Massicotte & Fils

par. . . . . .

Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

par. Roger Guillault . . . . . maire

Adelard Toubon . . . . . sec. trés.

Adopté.

854- Autorisation à M. André Toupin à prendre les pièces justificatives à la Banque Canadienne Nationale.
Proposé par M. Maurice Toupin, secondé par M. Marcel Arcand et unanimement résolu que M. André Toupin est autorisé à prendre les pièjustificatives ainsi que les relevés de compte à la Banque Canadienne Nationale.

Adopté.

854- Adoption des comptes de décembre 1970.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Marcel Arcand et unanimement résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

3965-H. Brouillette sem au 6 déc. 118.00 déductions 19.10	98.90
3966-J. Désilets sem au 6 déc. 16.00 garage déductions 0.25	15.75
3967-R. Loranger sem au 6 déc. 16.00 garage déductions 0.33	15.67
3968-André Toupin sem au 6 déc. 80.00 déductions 14.78	65.22
3969-H. Brouillette sem au 12 déc. 118.00 déductions 19.10	98.90
3970-André Toupin sem au 12 déc. 80.00 déductions 14.78	65.22
3971-H. Brouillette sem au 19 déc. 118.00 déductions 19.10	98.90
3972-André Toupin sem au 19 déc. 80.00 déductions 14.78	65.22
3973-Formules Municipales f. 36686	12.91

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite. . . . .

	3974-Imprimerie Art Graphique Inc. f. 46309	50.80
	3975-Imprimerie des Cèdres Inc. f. 1438-1439-1489-1507	95.58
garage	3976-Loranger Molesworth f. 062062	10.59
chemin d'hiver.	3977-Massicotte& Fils Ltée f. 8138	68.25
	3978-La Sablière du Cap f. 1617-1640-1553	412.06
	3979-Bureau d'Enregistrement mutations Nov.	7.00
garage	3980-Ubald Forest & Fils f. T94134	17.98
	3981-Hydro Québec Hotel Municipal	29.37
	3982-Alfred Lacroix Décembre 1970 vidanges	504.24
	3983-Roger Guilbault rémunération Décembre	123.37
	3984-Maurice Toupin " "	35.00
	3985-Albert Hubert " "	35.00
	3986-Eloi Leblanc " "	35.00
	3987-Marcel Arcand " "	35.00
	3988-Narcisse Hinse " "	35.00
	3989-Jules Landry " "	35.00
	3990-Hydro Québec Lampes de rues	247.92
	3991-Journal du Cap f.4827	25.00
	3992-Garage Marcel Roy f.18/366-385-408-425	17.25
	3993-Les Pétroles Irving Inc.f.TR.034045-035919-038937	73.42
chemin hiver	3994-Massicotte & Fils ltée.f.8161-8162	390.00
	3995-Robert Turcotte déneigement Hotel Municipal	31.50
	3996-H.Brouillette sem au 26 déc. 118.00 déductions 19.10	98.90
	3997-André Toupin sem au 26 déc. 80.00 déductions 14.78	65.22
égouts	3998-Richard Loranger sem au 31 déc. 4hres à 2.00 déductions 0.15	7.85
	3999-Garage Beaumier f. C3880-3845-3855-f.405	60.11
	4000-Adélard Toupin salaire de décembre déductions 85.45	347.92
voirie	4001-Loranger Molesworth Inc. f.061734	70.74
garage	4002-Carrière St-Louis f.72931-73/315-317	65.94
Aqueduc	4003-Hydro Québec Aqueduc	242.45
Aqueduc	4004-Roger Rousseau remboursement sur compte Nov.	4.80
Aqueduc	4005-François Bouchard remboursement sur comp.Nov.	10.40
	4006-H.Brouillette sem au 2 janv. 118.00 déductions 19.10	98.90
	4007-André Toupin sem au 2 janv. 80.00 déductions 14.78	65.22
	4008-Ministère Revenu National impot	135.15
	4009-Receveur Général du Canada ass.chom.	38.10
	4010-Ministère Revenu du Québec. imp.76.75 R.R.Q. 26.26 Ass. Maladie 24.36	127.37
	4011-Les Pétroles Irving Inc. f. TR041775	31.28
	4013-Bijouterie H.P. Courteau f.5133	81.00
	4012-AdélardToupin sec.trés. petite caisse	5.70
	4014-D.Morrissette Enrg. f.1311	22.61
	4015- Bell Canada	15.66

La séance est levée.

Roger Guilbault . . . . . maire Adélard Toupin . . . . . sec.trés.

5 Janvier 1971
assemblée
régulière.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de la Madeleine tenue ce 5ième jour de Janvier 1971 au lieu ordinaire des assemblées à 7hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents
Savoir:

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault.
M.M. les conseillers: Maurice Toupin, Albert Hubert, Marcel Arcand, Narcisse Hinse, Jules Landry.

formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil
Le conseiller Eloi Leblanc arrive vers 8hres et 5minutes.

INITIALES DU MAIRE
277
INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
278
INITIALES DU SEC.-TRES.

suite. . . . .

855-Adoption des Minutes de la dernière assemblée.
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

856-Intérêts à payer au 1er février 1971.
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Maurice Toupin et resolu unanimement que le montant de 3,675.00 soit transféré du compte Aqueduc à celui que détient la Banque Canadienne Nationale pour le paiement des intérêts qui sont dûs le 1er février 1971 règlement 54. Le Maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à signer au nom de la Municipalité.

Adopté.

857-Réajustement de salaire.
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Eloi Leblanc et résolu unanimement que le salaire de M. Josaphat Désilets soit de 3.00 l'heure et celui de M. Richard Loranger de $2.50 l'heure.

Adopté.

858-Entrevue demandée au Ministre Normand Toupin.
Proposé et résolu unanimement qu'une demande soit faite à l'Honorable Ministre Normand Toupin afin de rencontrer le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe étant donné que la Municipalité a des projets urgents.

Adopté.

859-Soirée récréative pour les voeux de la Nouvelle année.
Proposé et résolu unanimement qu'un montant de $100.00 soit voté pour une soirée récréative pour les voeux de la Nouvelle Année dimanche le 17 Janvier 1971 à 8hres.

Adopté.

860-Avis de Motion pour un règlement pour le stationnement dans les rues.
Avis de Motion est donné par M. Maurice Toupin afin qu'un règlement soit fait pour le stationnement dans les rues de la Municipalité ainsi que pour la distance de stationnement sur les coins de rues.

Adopté.

La séance est levée.

Roger Guilbault .....maire, Gabriel Toupin .....sec.trés.

5 Janvier 1971
assemblée régulière.

2 février 1971

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine.
Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce 2ième jour de Février 1971 à 7hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées, à laquelle assemblée étaient présents SAVOIR:

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault.
MM. les conseillers: — Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Jules Landry.

formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.
Le conseiller Narcisse Hinse est absent.

861-Adoption des minutes de la dernière assemblée.
Proposé par M. le Conseiller Marcel Arcand, secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

862-Service musical pour la soirée du 17 janv. 1971.
Proposé et résolu unanimement que la somme de 25.00 soit voté à Mme Rosaire Guilbault pour paiement pour le service musical de la soirée du 17 Janv. 1971

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Suite. . . .

2 février 1971
session régulière

863- Service pour soirée du 17 Janv.
Proposé, secondé et résolu unanimement que le montant de 10.00 soit voté à M. Hervé Brouillette pour le service lors de la soirée du 17 Janv. 1971.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE 279 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

864- Ajournement de l'assemblée régulière.
Proposé, par M. Maurice Toupin, secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que l'assemblée soit ajournée à Mercredi le 3 février 1971 à 8hres P.M.

Adopté.

. Roger Guilbault .....maire . Narcisse Toupin .....sec. trés

3 février 1971
ajournement

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine.

Séance d'ajournement de la Session régulière tenue le 3 février 1971 au lieu ordinaire des assemblées à 8hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents SAVOIR:

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault.
MM. Les conseillers: — Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Jules Landry.

formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

Le Conseiller Narcisse Hisse est absent.

865- Corporation A.D.A.M.
Proposé, secondé et résolu unanimement que la demande formulée par M. Claude Corbin concernant L'A.D.A.M. (Association des distributeurs Amway de la Mauricie) qui désire se former en Corporation est acceptée. Le siège social de la dite Corporation sera située à 1450, Route St-Maurice Ste-Marthe. La Municipalité de Ste-Marthe n'a aucune objection à cette demande à condition qu'elle ne subisse aucun préjudice de quelque façon que ce soit.

Adopté.

866- Résiliation avec la Cie Irving pour l'huile.
Proposé, secondé et résolu unanimement que la Cie Irving soit avisée que La Municipalité a décidée de prendre l'huile à chauffage d'un fournisseur de la Municipalité pour l'année 1971.

Adopté.

867- Nouveau fournisseur d'huile.
Proposé par Eloi Leblanc, secondé par M. Jules Landry et résolu unanimement que la Municipalité prenne l'huile à Chauffage de Chauffage Ste-Marthe Enrg.

Adopté.

868- Délégué pour le Comité d'étude pour l'enfouissement sanitaire.
Proposé par M. Maurice Toupin, secondé par M. Eloi Leblanc et résolu unanimement que M. Roger Guilbault soit délégué pour faire partie du Comité d'étude pour l'enfouissement sanitaire.

Adopté.

869- Achat d'un moteur reconditionné pour pompe portative et turbine 1½ po.
Proposé, secondé et unanimement résolu que M. H.Brouillette est autorisé à faire venir un moteur de 8½ force pour la pompe de la Protection Civile ce moteur est reconditionné, et à acheter une turbine de 1½po.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
280
INITIALES DU SEC.-TRES.

suite. . . . . .

870- Adoption du règlement de Stationnement no. 76
Proposé par M. Maurice Toupin secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que le règlement de stationnement no 76 est accepté.

Adopté.

871- Demande pour la continuité du chemin du Cordon de Red-Mill.
Proposé et résolu unanimement qu'une demande soit faite au Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation l'Honorable Ministre Normand Toupin pour que l'asphaltage de la partie de la route du Cordon de Red-Mill déjà construite soit effectuée en 1971 et que la continuité des travaux soit fait jusqu'au limite de la Municipalité de Ste-Marthe.

Adopté.

872- Demande d'octroi pour diverses rues de la Municipalité.
Proposé et résolu unanimement qu'une demande d'octroi soit faite à l'Honorable Ministre Normand Toupin de $10,000.00 pour l'amélioration de diverses rues de la Municipalité.

Adopté.

873- Adoption des comptes du mois de Janvier 1971
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés tels que lus et que le Maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

Adopté.

compte payable	4016-	Gilles Toupin déneigement rte au fleuve 5½hres à 8.00	$ 44.00
" "	4017-	Morin & Frères f.17/908-962-660 18202- 16/104-185-375 pour mois décembre 1970	49.29
" "	4018-	Achille Lottinville décuction faite en trop.	2.60
" "	4019-	Gaston Béliveau compte Juillet	3.98
" "	4020-	Zotique Vaillancourt déneigement Pintal 2½hre à 8.00 pour mois de décembre 1970	8.00
" "	4021-	Pierre Arcand déneigement chez Emile Arcand 1hre½ à 8.00 mois décembre 1970	12.00
" "	4022-	Saillant Inc. f. 391397	90.98
" "	4023-	J. L. Loranger souffleuse sur 6ième le 29 déc. 2hres½	17.50
" "	4024-	Librairie Morin Inc. f. 51/029-178-771	52.40
" "	4025-	Bureau d'Enregistrement Cté Champlain mutations décembre	2.80
" "	4026-	Arthur Beaumier rémunération pour service postal au bureau année 1970	25.00
" "	4027-	Ministère Revenu National erreur surremise en 1970	0.60
AQUEDUC	4028-	Banque Canadienne Nationale échéance sur coupons 1er fév. 1971	3,675.00
	4029-	Receveur Général du Canada timbres pour taxes.	60.00
AQUEDUC	4030-	H. Brouillette sem au 9 janv. 1971 déductions21.02	96.98
Voirie	4031-	Richard Loranger sem au 9 Janv. 1971 4hres voirie 3hres pour égout déductions 0.36 salaire 2.50 rés.657	17.14
	4032-	André Toupin sem au 9 Janv. déductions 14.78	65.22
	4033-	Régie des Alcools du Québec soirée du 17 Janv.	64.50
Aqueduc	4034-	H. Brouillette sem au 16 janv. déductions 21.02	96.98
Voirie	4035-	Richard Loranger sem au 16 janv. 2hres à 2.50 déductions 0.10	4.90
	4036-	André Toupin sem au 16 janv. déductions 14.78	65.22
	4037-	J.Louis Loranger location tracteur 1½ à 7.00	10.50
Aqueduc	4038-	H. Brouillette sem au 23 janv. déductions 21.02	96.98
Egout	4039-	Richard Loranger sem au 23 Janv. 3hres à 2.50 déductions 0.15	7.35
	4040-	André Toupin sem au 23 janv. déductions 14.78	65.22
	4041-	Donat Demontigny 2hres 10.00 enterré cheval A. Lemieux	20.00
Aqueduc	4042-	Hervé Brouillette sem au 30 Janv. déductions 21.02	96.98

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite. . . . .

ajournement
3février 1971

	4043-	André Toupin sem au 30 Janv. 1971 déductions 14.78	65.22
	4044-	Adélard Toupin salaire du 1er Janv.au31Janv. déductions85.45	347.88
voirie	4045-	J.L. Loranger souffleuse sur 6ième 1hre à 7.00	7.00
"	4046-	Gilles Toupin déneigement Janv. rte au fleuve	28.00
"	4047-	Pierre Arcand souffleuse rte St-Malo et chez Emile Arcand	40.00
aqueduc	4048-	Michel Leclerc souffleuse borne fontaine 4x10.00	40.00
aqueduc	4049-	PierreaArcand souffleuse borne fontaine 3hres	30.00
aqueduc	4050-	Alain Vaillancourt sem au 30 Janv. 4hres à 1.40 déductions 0.05	5.55
aqueduc	4051-	Renald Guilbault sem au 23 Janv. 4hres à 1.40 déductions 0.05 borne fontaine	5.55
aqueduc	4052-	Renald Guilbault sem au 30 Janv. 10 à 1.40 déductions 0.10 borne fontaine	13.90
aqueduc	4053-	Anselme Brière sem au 30 janv. 4hres à 2.00 déductions 0.15 borne fontaine	7.85
	4054-	Mme A. Paul f. 44 rés. 859	18.11
vidange	4055-	Alfred Lacroix vidanges mois Janv. 58hres 10.00	580.00
	4056-	Robert Turcotte déneigement Hotel Municipal pour Janv. 1971 9hres à 7.00	63.00
aqueduc	4057-	Canadian Pacific tuyaux Bradley	5.00
	4058-	Roger Guilbault rémunération Janv. 1971	123.33
	4059-	Maurice Toupin " "	35.00
	4060-	Albert Hubert " "	35.00
	4061-	Eloi Leblanc " "	35.00
	4062-	Marcel Arcand " "	35.00
	4063-	Narcisse Hinse " "	35.00
	4064-	Jules Landry " "	35.00
	4065-	Spécialité Beauchamps f. 2388	27.31
	4066-	Massicotte & Fils ltd f.8213-8234 Janv.	1,300.86
	4067-	Loranger Molesworth ltd f. 061711	18.55
	4068-	Mme Suzanne Jutras sem au 30 Janv.	72.19
	4069-	Ministère du revenu du Québec imp. 71.45 R.R.Q. 42.04 Ass. mal. 21.77	135.26
	4070-	Ministère du Revenu National imp.	126.30
	4071-	Receveur Général du Canada ass.chom Janv.	35.80
	4072-	J.B. Lanaouette Inc. police no. 4009133	72.00
	4073-	J.B. Lanouette garantie fidélité no1301588	25.00
	4074-	Hydro Québec Hotel Municipal	36.17
	4075-	Hydro Québec Lampes de rues	281.58
aqueduc	4076-	Hydro Québec aqueduc	267.32
	4077-	Bell Canada	24.03
	4078-	M. Zotique Vaillancourt déneigement P.Pintal mois de Janv.	17.00
	4079-	Bureau d'Enregistrement Cte Champlain mois Janv.	7.00
	4080-	Mme Rosaire Guilbault service musical lors de la loirée du 17 janv. rés. 862	25.00
	4081-	M. Hervé Brouillette service lors de la veillée du 17 Janv. rés. 863	10.00
	4082-	Chauffage Ste-Marthe Enrg. f. 1607	3.13
	4083-	M. Normand Doucet réparation égout sur 9ième	10.00
	4084-	Mlle Fabienne Massicotte frais Denis Fournier vente Conseil de Comté	50.43
	4085-	Garage Marcel Roy f.18/471-459-381-515-522-534-554-574-580-593-597-549-07289 1towing	78.93
	4086-	Morin & Frères Inc. f.19924- 20/368-663	10.99
	4087-	Les Pétroles Irving Inc. f. 43971	28.52
	4088-	Massicotte & Fils ltée erreur sur chèque 4066	258.39

La Séance est levée

Roger Guilbault maire Adélard Toupin sec.trés.

J. BEAUMIER COMPTABLE VERIFICATEUR

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

2 mars 1971-

INITIALES DU MAIRE
282
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce 2ième jour de Mars 1971 à 7 hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées, à laquelle assemblée étaient présents

SAVOIR: Son Honneur le Maire Roger Guilbault.
MM. Les conseillers Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Jules Landry.

formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

874-Adoption des Minutes des deux dernières assemblées.
Proposé par M. Jules Landry, secondé par M. Maurice Toupin et résolu unanimement que les minutes de l'assemblée régulière et celles de l'ajournement sont acceptées telles que lues.
Adopté.

875-Achat d'un moteur neuf pour pompe à gazoline.
Il est proposé, secondé et résolu unanimement qu'un moteur neuf soit acheté pour réparation de la pompe à gazoline au lieu d'un moteur reconditionné tel que stipulé dans la résolution 869
Adopté.

876-Avis de motion pour amender le règlement 59A art. 15
Avis de motion est donné par M. le Conseiller Maurice Toupin afin d'amender le règlement no 59A article 15 concernant le coût pour l'installation d'une nouvelle entrée d'eau afin de porter celui-ci de 60.00 à 100.00 minimum..
Adopté.

877-Char allégorique pour Cap-Estival.
Il est proposé, secondé et résolu unanimement qu'un montant de $200.00 soit voté pour patroner un char allégorique à l'occasion du Cap-Estival.
Adopté.

878-Achat d'un radio émetteur.
Il est proposé, secondé et résolu unanimement qu'un radio émetteur récepteur soit acheté pour la somme de $565.00 de Montambeault Taxi pour le service de la Municipalité.
Adopté.

879-Démission de l'Inspecteur Agraire.
Il est proposé, secondé et résolu unanimement que la démission de M. Julien Vaillancourt inspecteur agraire est acceptée.
Adopté.

880-Salaire pour les employés à temps partiel.
Il est proposé par M. Narcisse Hinse, secondé par M. Maurice Toupin et résolu unanimement que le salaire des hommes à temps partiel soit porté à $2.00 l'heure exception faite de ceux inscrits dans la résolution 857.
Adopté.

880-Le maire est autorisé à représenter la Municipalité lors de la Vente.
Proposé, secondé et résolu unanimement que le Maire soit autorisé à reprendre les propriétés au nom de la Municipalité de Ste-Marthe qui n'auront pas été abjugées lors de la Vente qui aura lieu au Conseil de Comté
Adopté.

882-Inspecteur agraire pour finir un terme.
Proposé, secondé et résolu unanimement que M. Eddley Hayes soit nommé Inspecteur agraire pour terminer le terme de M. Julien Vaillancourt.
Adopté.

882-Nomination des Gardes feux.
Proposé, secondé et résolu unanimement que M. Hervé Brouillette soit nommé Inspecteur garde-feu et queMM. Emilein Brousseau, Zotique Brière, Zotique Vaillancourt, Arthur Beaumier soient nommés gardes feux pour la Municipalité.
Adopté.

MARGÉ de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

	883-	Comptes d'eau radiés.	
2mars 1971		Proposé, secondé et résolu unanimement que les comptes d'eau suivants soient radiés.	
		Lionel Héon 1.62 frais d'avis	
		Gaston Béliveau 18.00 Mai 1970 chalet non occupé	
		Claudio Massicotte 7.37 Nov. 1970 lecture incomprise.	
		Adopté.	
	884-	Adoption des comtes du mois.	
		Proposé, secondé et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à en faire le paiement.	
Aqueduc	4089-	M. Hervé Brouillette sem au 6fév. déductions 21.02	96.98
	4090-	Jean-Louis Loranger souffleur sur 6ième 1hre	7.00
Aqueduc	4091-	Renald Guilbault sem au 6 fév. 3hres 1.40	4.20
Aqueduc	4092-	Denis Massicotte sem au 6 fév.3hres à 1.40 déductions0.10	4.10
Aqueduc	4093-	Alain Vaillancourt sem au 6 fév. 3hres à 1.40	4.20
Aqueduc	4094-	Louis Boissonneault sem au 6 fév. 3hres à 1.40 déductions 0.10	4.10
	4095-	André Toupin sem au 6 fév. sem au 6 fév. déductions 14.78	65.22
	4096-	Mme Suzanne Jutras sem au 6 fév. 45hres à 2.25 déductions 20.91	80.34
Aqueduc	4097-	M. Hervé Brouillette sem au 13 fév. déductions 21.02	96.98
	4098-	André Toupin sem au 13 fév. déductions 14.78	65.22
Voirie (chem.hiv.)	4099-	Richard Loranger sem au 13 fév. déductions 0.20	11.05
Egout	4100-	J.C. Renaud sem au 13 fév. déductions 0.24	13.76
Aqueduc	4101-	Anselme Brière sem au 13 fév. déductions 0.10	3.90
Voirie Chem.Hiver	4102-	M. Jean Louis Loranger souffleuse sur 6ieème 5hres à 7.00	35.00
Aqueduc	4103-	Armand Dion Borne fontaine 4hres à 8.00	32.00
chem.hiver	4104-	Gilles Hamel 1½hre tracteur pour sortir auto-Cars	25.00
	4105-	Mlle Fabienne Massicotte frais pour vente G. Fiset	97.68
	4106-	Canadien Pacifique photocopie entente Bradley	2.50
	4107-	La Revue Municipale	36.00
	4108-	La Sablière du Cap Inc. f. 75	49.00
	4109-	Spécialité Beauchamps Enr. f. A2607 location laveuse et shampoo pour tapis	15.95
	4110-	Amway Product f. 112937	5.74
	4111-	Protection Civile du Québec	40.00
Aqueduc	4112-	Hervé Brouillette sem au 20 fév. déductions 21.02	96.98
Voirie chem.hiver	4113-	Richard Loranger sem au 20 fév.. déductions 0.55	19.45
Voirie chem.hiver	4114-	J.C. Renaud sem au 20 fev. déductions 0.24	13.76
Voirie chem.hiver	4115-	Anselme Brière sem au 20 fév. déductions 0.97	31.03
	4116-	André Toupin sem au 20 fév. déductions 14.78	65.22
Voirie	4117-	Pierre Arcand 3hres 10.00 souffleuse Rte Red-Mill	30.00
Voirie	4118-	Armand Dion 16hres à 8.00	128.00
Aqueduc	4119-	Armand Dion borne fontaine 7hres à 8.00	56.00
Aqueduc	4120-	Pierre Arcand.2hres à 10.00 b.fontaine R.Mill	20.00
	4121-	Michel Leclerc 9hres à 10.00	90.00
	4122-	Hydro Québec Hotel Municipal	28.17
Loisir	4123-	Cité du Cap-de-la-Madeleine & A. Grand'Maison part pour le Hockey	675.00
	4124-	Hydro Québec Lampes de rues	496.31
	4125-	M. Roger Guilbault rémunération Février	123.33

INITIALES DU MAIRE
283
INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

2 mars 1971

INITIALES DU MAIRE
284
INITIALES DU SEC.-TRES.

	4126- Maurice Toupin rémunération février	35.00
	4127- Albert Hubert " "	35.00
	4128- Eloi Leblanc " "	35.00
	4129- Marcel Arcand " "	35.00
	4130- Narcisse Hinse " "	35.00
	4131- Jules Landry " "	35.00
	4132- Librairie Morin Inc. f.51/915-731-805-084-856-52064	36.21
	4133- Ministère des Communications licence radio	20.00
	4134- Mlle Fabienne Massicotte frais vente S. Magier	35.92
	4135- Commission Scolaire du Cap taxes scolaires. S.Magier	134.02
	4136- Chauffage Ste-Marthe Enr. f.1305-1461	33.64
Vidange	4137- Alfred Lacroix vidanges mois fév. 56½hres	565.00
	4138- Montambeault Radio Taxi radio émetteur rés. 878	565.00
Aqueduc	4139- Garage Beaumier Enr. f.C39/94-95-83-70-58-50	39.76
chem. hiver	4140- Massicotte & Fils f.82/57-71-72-84-99	3,722.25
	4141- Bell Canada	22.63
Aqueduc	4142- H. Brouillette sem au 27 fév. déductions 21.02	96.98
	4143- Adélard Toupin salaire mois fév. déductions 84.20	349.13
	4144- André Toupin sem au 27 fév. déductions 14.78	65.22
chem.hiver	4145- Jérome Hamel charrue dans rg. des Prairies	15.00
chemin hiver	4146- Roland Montplaisir souffleuse Gilles Toupin rue	28.00
chemin hiver	4147- Gilles Toupin souffleuse rue Gilles Toupin	88.00
chemin hiver	4148- Zotique Vaillancourt souffleuse chez Pintal	80.00
chemin hiver	4149- Pierre Arcand souffleuse chez Emile Arcand 5½hres Red Mill 17hres à 10.00	225.00
chemin hiver	4150- Michel Leclerc 24hres à 10.00 souffleuse	240.00
chemin hiver	4151- Armand Dion 16½hres à 8.00	132.00
aqueduc	4152- Armand Dion borne fontaine 5hres à 8.00	40.00
chemin hiver	4153- Robert Turcotte souffleuse hotel Municipal 7½hres à 7.00	52.50
	4154- M. Adélard Toupin sec. trés. petite caisse	48.20
	4155- André Toupin remboursement dépenses pour cours en Expansion Industrielle 3jours	30.00
aqueduc	4156- Corporation Municipale de Champlain licence de vente d'eau f. 521	22.50
	4157- Garage Beaumier Enr. f. C3887	5.55
	4158- Roger Guilbault remboursement dépenses Club Richelieu lors du souper avec Ministre Tessier	11.45
aqueduc	4159- Receveur Général du Canada timbres	60.00
	4160- André Toupin lavage tapis 7hres½ à 2.50 déductions 0.38	18.37
	4161- Bureau d'Enregistrement Cté champlain mutations fév.	4.60
	4162- Garage Marcel Roy f.18/622-648-675-703	30.79
Chem.hiver	4163- Anselme Brière sem au 27 fév. déductions 0.62	23.38
chem.hiver	4164- Josaphat Roy sem au 27 fév. déductions 0.55	19.45
chem.hiver	4165- Wilfrid Roy sem au 27 fév. déductions 0.55	19.45
chem.hiver	4166- Ls.G. Brière sem au 27 fév. déductions 0.55	19.45
chem.hiver	4167- Claude Dumas sem au 27 fév. déductions 0.55	19.45
chem.hiver	4168- Eugène Lottinville sem au 27 fév. déductions 0.15	7.85
chem.hiver	4169-A J.C. Renaud sem au 27 fév. déductions 0.55	19.45
EGOUT	4169B-Richard Loranger sem au 27 fév. déductions 0.31	14.69
	4170- Receveur Général du Canada ass. chom.	37.90
	4171- Ministère du Revenu National imp. fédéral	127.90
	4172- Ministère du Revenu Québec imp.72.50 RRQ 45.48 Ass.Mal 25.24	143.22
COMPTE PAYABLE aqueduc.	4173- Chs.Ed. Lamothe Inc. f. 37.80	37.80

F. D. BEAUMIER VÉRIFIÉ COMPTABLE VÉRIFICATEUR

La Séance est levée.

1018688

Roger Guilbault .maire Adélard Toupin sec.trés.

0

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
285
INITIALES DU SEC.-TRES.

6 Avril 1971

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE MARTHE
DU CAPDE LA MADELEINE.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de la Madeleine tenue ce 6ième jour d'Avril 1971 à 7 hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées, à laquelle assemblée étaient présents

SAVOIR: Son Honneur le Maire Roger Guilbault.
MM. les Conseillers Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Narcisse Hinse,
Jules Landry.

formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

885-Adoption en principe du projet Futura pour ordures ménagères.
Proposé, secondé et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Ste- arthe du Cap-de-la-Madeleine accepte en principe le projet dès Entreprises Futura Inc. sans préjudice pour la Municipalité de Ste-Marthe. re: Ordures Ménagères.
Adopté.

886-Adoption des Minutes de la dernière assemblée.
Proposé par le conseiller Maurice Toupin, secondé par le conseiller Marcel Arcand et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.
Adopté.

887-Adoption de l'amendement au règlement 59 A article 15
Proposé par M. Narcisse Hinse, secondé par M. Maurice Toupin et résolu unanimement que L'amendement 59 A article 15 est accepté par le Conseil de la dite Municipalité de Ste-Marthe.
Adopté.

888-Date de l'assemblée des électeurs sur l'amendement du règlement 59A
Proposé par M. Maurice Toupin, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que la date de l'assemblée des électeurs sur l'amendement au règlement 59 A article 15 soit tenue le 20 avril 1971 entre 7hres et 10 hres du soir.
Adopté.

889-Subvention du gouvernement Provincial au Comité des Loisirs.
Proposé, secondé et résolu unanimement que le montant de $500.00 reçu du Gouvernement Provincial soit remis au Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc.
Adopté.

890-Lecture des Comteurs.
Proposé, secondé et résolu unanimement que M. Achille Lottinville soit engagé pour faire la lecture des compteurs pour la présente période, ainsi que la collection des licences de chiens pour l'année 1971 au salaire horaire de $1.75
Adopté.

891-Adoption du Procès verbal des Estimateurs pour 1971.
Proposé, secondé et résolu unanimement que le procès verbal des estimateurs pour l'année 1971 est accepté.
Adopté.

892-Salaire de M. Jean-Marie Leclerc, ainsi que son véhicule.
Proposé, secondé et résolu unanimement que le véhicule de M. Jean-Marie Leclerc servant pour les estimateurs soit payé 1.75 l'heure et que son salaire soit de $2.50 l'hre avec en plus $15.00 pour la préparation du rôle d'évaluation.
Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE R.G.
286
INITIALES DU SEC.-TRES. J.J.

893-Engagement de M. Brouillette pour 1971
Proposé par M. le Conseiller Marcel Arcand, secondé par M. le Conseiller Eloi Leblanc et résolu unanimement que le salaire de M. Hervé Brouillette inspecteur Municipal soit porté à 130.00 par semaine sans autre charge supplémentaire à partir du 1er avril 1971 avec comme congés le lendemain de Noël, jour de l'an et Paques la fête de la St-Jean Baptiste et la fête du Travail. De plus il aura droit à une demie journée de maladie par mois cumulative ainsi qu'à 4% de son salaire annuel comme vacance.

Adopté.

894-Demande à la Cie Fina pour la rue 10ième.
Proposé, secondé et résolu unanimement qu'une demande soit faite la Compagnie Fina pour savoir si elle serait intéressée à laisser la rue à la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine pour en faire l'acquisition pour l'entretien des chemins d'été et d'hiver sur le lot 96

Adopté.

895-Echéance de l'obligation no 5 à la Commission Municipale de Québec.
Proposé, secondé et résolu unanimement que le chèque de $11,796.42 soit transmis à la Commission Municipale de Québec pour honorer l'échéance de l'obligation no 5 pour le 1er mai 1971.

Adopté.

896-Demande au Ministère de la Voirie pour M. Aimé Lamothe.
Proposé, secondé et résolu unanimement qu'une demande soit faite au Ministère de la Voirie provinciale de voir s'il y aurait possibilité de faire nettoyer le puisard et réparer l'accottement devant la demeure de M. Aimé Lamothe à 1290, Notre Dame Ste-Marthe Cap.

Adopté.

897-Acceptation du plan pour les égouts.
Proposé, secondé et résolu unanimement que le projet préliminaire du plan directeur d'égouts couvrant tout le territoire de Ste-Marthe, préparé par les Ingénieurs-Conseils Tremblay,Héroux & Associés est accépté par le Conseil.de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap.

Adopté.

898-Autorisation à présenter le plan d'égouts à la Régie des Eaux.
Proposé, secondé et résolu unanimement que les Ingénieurs-Conseils Tremblay, Héroux & Associés sont autorisés par la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine à présenter le projet du plan directeur d'égout à la Régie des Eaux

Adopté.

899-Appui au Comité des Artères du Coeur du Québec.
Proposé, secondé et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine appuie le Comité "Des Artères au Coeur du Québec.".

Adopté.

900-Prolongement de l'égout et de l'aqueduc sur la 8ième rue.
Proposé par le conseiller Maurice Toupin, secondé par le conseiller Albert Hubert et résolu unanimement que l'égout soit continué ainsi que l'aqueduc pour desservir la résidence de M. Claude Paquin sur la 8ième rue à condition que les frais des accessoires et les travaux pour l'égout soient payés par la répartition de chaque propriétaire desservi par le prolongement.

Adopté.

901-Adoption des comptes du mois de mars.
Proposé, secondé et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés, que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

6 Avril 1971

chem.hiver	4174	Armand Dion souffleuse le 5 et 6 mars	116.00
chem.hiver	4175	Roland Montplaisir souffleuse 13hres à 10.00	130.00
chem.hiver	4176	Pierre Arcand souffleuse 17hres à 10.00	170.00
chem.hiver	4177	Michel Leclerc souffleuse 20 hres à 10.00	200.00
chem.hiver	4178	J.Louis Loranger souffleuse 1 hre à 7.00 Hotel Municipal	7.00
chem.hiver	4179	Gilles Hamel location de tracteur 12½hres à 15.00	187.50
chem.hiver	4180	Jérome Hamel location camion & charrue 1hre à 7.00	7.00
AQUEDUC	4181	H.Brouillette sem au 6 mars 118.00 A.S. 1.40 I.F.10.45 I.P.6.30 R.R.Q. 1.92 A.M. 0.95	96.98
chem.hiver	4182	J.C. Renaud sem. au 6 mars 28hres x 2.00 A.S. 0.65 I.F.0.10I.P. 0.90 R.R.Q. 0.80 A.M. 0.45	53.10
EGOUT	4183	Robert Dubord 4hres à 1.40 égout sur 5ième A.S. 0.10	5.50
chem.hiver	4184	André Toupin (gars Gilles)13hres à 2.00 A.S. 0.20 R.R.Q. 0.26 A.M. 0.20	25.34
chem.hiver	4185	Renald Guilbault 7hres à 1.40 R.R.Q. 0.05	9.75
chem.hiver	4186	Yves Lefebvre location tracteur 3hres à 8.00	24.00
secrétariat	4187	Adnré Toupin sem au 6 mars 80.00 A.S. 1.10 I.F. 7.45 I.P. 4.40 R.R.Q. 1.23 A.M. 0.60	65.22
divers	4188	Mlle Fabienne Massicotte frais pour vente immeuble Dolores Hébert Landry.	13.50
divers	4189	Commission Scolaire Cap taxes Dolores Landry	36.82
divers	4190	Mlle Fabienne Massicotte frais pour vente immeubles J.P.Brindle et Réal Gaudet	1,232.45
R.70-72	4191	Banque Canadienne Nationale capital 2000. int 2096.89 Règlement 70-72	4,096.89
AQUEDUC	4192	Hervé Brouillette sem au 13 mars 118.00 A.S. 1.40 I.F. 10.45 I.P. 6.30 R.R.Q. 1.92 A.M. 0.95	96.98
chem.hiver	4193	Pierre Arcand souffleuse 21 hres à 10.00	210.00
AQUEDUC	4194	Pierre Arcand souffleuse borne fontaine 2½hres	25.00
chem.hiver	4195	Michel Leclerc souffleuse 19hres à 10.00	190.00
AQUEDUC	4196	Michel Leclerc souffleuse borne fontaine 2½hre	25.00
chem.hiver	4197	Armand Dion souffleuse 13½hres à 8.00	108.00
AQUEDUC	4198	Armand Dion souffleuse borne fontaine 4hres	32.00
chem.hiver	4199	Roland Montplaisir souffleuse 13½hres à 10.00	135.00
AQUEDUC	4200	Anselme Brière sem au 13 mars 2½hres à 2.00 A.S. 0.10 Ass.mal.0.05	4.85
AQUEDUC	4201	André Toupin(gars Gilles) 3hres à 2.00 Ass.soc. 0.10 ass.mal. 0.05	5.85
AQUEDUC	4202	J.C. Renaud 5hres à 2.00 ass.soc. 0.10 ass.mal. 0.10	9.80
Secrétariat	4203	André Toupin sem au 13 mars 80.00 A.S. 1.10 I.F. 7.45 I.P 4.40 R.R.Q.1.23 A.M. 0.60	65.22
chem.hiver	4204	Armand Dion 4½hres à 8.00	36.00
AQUEDUC	4205	H.Brouillette sem au 20 mars 118.00 A.S. 1.10 I.F. 10.45 I.P. 6.30 R.R.Q. 1.92 A.M. 0.95	96.98
chem.hiver	4206	Richard Loranger sem au 6 mars 13½hres à 2.00 A.S. 0.35 R.R.Q. 0.40 A.M. 0.25	32.75
chem.hiver	4207	Yves Lefebvre location tracteur 3hres à 8.00	24.00
chem.hiver	4208	Pierre Arcand souffleuse 4½hres à 10.00	45.00
Secrétariat	4209	André Toupin sem au 20 mars 80.00 A.S.1.10 I.F. 7.45 I.P.4.40 R.R.Q. 1.23 A.M.0.60	65.22
Divers	4210	Cap-Estival res. 877	200.00
AQUEDUC	4211	Imprimerie Art Graphique f. 47723	31.87
Ent. dépotoir	4212	Fournier Excavation 4hres½ à 16.00 dépotoir	72.00
chauffage	4213	Chauffage Ste-Marthe Enr.f.1565-1661-1819	55.86
chem.hiver	4214	François Limoges transport de pierre2hres à 7.00	14.00
	4215	Hydro Québec Hotel Municipal	24.48
	4216	Hydro Québec Lampes de rues	354.13
AQUEDUC	4217	Hydro Québec Aqueduc	451.33
	4218	Roger Guilbault rémunération de mars	123.33

Page 65 10

INITIALES DU MAIRE
287
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE R.G.
288
INITIALES DU SEC.-TRES. A.T.

4219	Maurice Toupin rémunération mars	35.00
4220	Albert Hubert " "	35.00
4221	Eloi Leblanc " "	35.00
4222	Marcel Arcand " "	35.00
4223	Narcisse Hinse " "	35.00
4224	Jules Landry " "	35.00
4225	Hamel Auto Part achat de balayeuse	54.00
4226	Les Pétroles Irving Inc. f.47221-50268	57.96
4227	Hamel Auto Parts transport de pierre 2hres à 7.00	14.00
4228	Saillant Inc. f.430053	66.42
4229	H.Brouillette sem au 27 mars 118.00 A.S. 1.40 I.F.10.45 I.P. 6.30 R.R.Q. 1.92 A.M. 0.95	96.98
4230	Michel Leclerc souffleuse sur la 5ième 1½hre à 10.00	15.00
4231	André Toupin sem au 27 mars 80.00 A.S. 1.10 I.F. 7.45 I.P. 4.40 R.R.Q. 1.23 A.M. 0.60	65.22
4232	Massicotte & Fils ltée. f. 8319	793.75
4233	M.Pierre Landry (construction d'une tarrière)	8.00
4234	S.O.Riverin 1969 Ltée (licence de chien)	41.48
4235	Carrière St-Louis f.73/033-039	28.05
4236	Bureau Enregistrement Cté Champlain mutations mars.	7.30
4237	Bell Canada	23.28
4238	Imprimerie des Cèdres Inc.f.1755-1779-579	208.90
4239	Cité du Cap-de-la-Madeleine & Adrien Grand'Maison chèque cancellé remplacé par le numéro 4262	(87.50)
4240	Philippe Francoeur remboursement pour électricité	20.00
4241	Librairie Morin Inc. f.52/960-848-770-644 f.53/104-419-317	45.56
4242	Adélard Toupin salaire mois mars 433.33 A.S.5.00 I.F.45.65 I.P. 23.25 R.R.Q. 6.90 A.M. 3.40	349.13
4243	Receveur Général du Canada ass. chomage	33.40
4244	Ministère du Revenu National impot fédéral	117.35
4245	Ministère du Revenu du Québec imp.prov.66.95 R.R.Q. 42.18 Ass.Mal.22.06	131.19
4246	Alfred Lacroix vidanges mois mars 64hres à 10.00	640.00
4247	Comité des Loisirs Ste-Marthe Inc.remboursement de la subvention provinciale	500.00
4248	Garage Marcel Roy f.18/727-729-744-763-776-772-18/779-801-812-824-829 07411-07416-07436	83.99
		12,622.66

F. D. BAILLARGEON VÉRIFICATEUR COMPTABLE VÉRIFICATEUR

La Séance est levée.

Adélard Toupin

Roger Guilbault maire — Adélard Toupin sec.trés.

Roger Guilbault

AMENDEMENT AU REGLEMENT 59A

Considérant qu'un Avis de Motion a été donné, à la séance régulière du 2 mars 1971.

AMENDEMENT AU REGLEMENT 59A, article no. 15 CONCERNANT LE CHANGEMENT DE TARIF POUR UNE ENTREE D'EAU OU DE BORNE-FONTAINE.

Il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine et le dit Conseil ordonne et Statue par le présent amendement ainsi qui suit:-

Sur réception d'une demande de service d'eau pour une propriété situé sur une partie quelconque d'une rue déjà desservie par un tuyau d'alimentation, la Corporation installera une prise d'eau convenable d'une diamètre qu'elle jugera convenable pour ce service après la mise en vigueur du présent amendement no.59a article no. 15 la somme de cent dollars ($100.00) sera exigée du contracteur ou du propriétaire de toute nouvelle construction, pour défrayer le coût des matériaux et de l'installation d'une entrée d'eau d'un diamètre de ¾ pc. à partir du tuyau d'alimentation à la

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

amendement au règlement 59A article 15 suite .....

ligne de la voie publique à la propriété du client. L'installation et le coût seront la responsabilité du client. Pour une entrée d'eau d'un diamètre de plus de $\frac{3}{4}$" le client paiera, en plus de la somme de $100.00, la différence entre le coût du tuyau et des accesssoires d'une entrée d'eau de $\frac{3}{4}$" et, le coût du tuyau et des accessoires requis pour le service d'eau demandé.

INITIALES DU MAIRE 289 INITIALES DU SEC.-TRES.

Lorsque le client demande plus d'un service d'eaun c'est la corporation qui décide si le service additionnel peut être fourni. Il est entendu que les dispositions du présent paragraphe s'appliquent pour toute entrée d'eau additionnelle.

Quand un service d'eau ou de borne-fontaine ont été installées sans que le client s'objecte par écrit, à l'endroit d'entrée du service d'eau ou de borne-fontaine, il est entendue que tout changement subséquent soit au point d'entrée soit à la position de la tuyauterie ou de la borne-fontaine selon le cas sera fait par la Corporation au fraie du client qui demande ce changement.

Le présent amendement entrera en force et en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du 6 avril 1971.

Roger Guilbault maire

Edouard Toupin sec-trés.

PROCES VERBAL AMENDEMENT AU REGLEMENT 59A article 15 CONCERNANT LE TARIF D'UNE ENTREE D'EAU OU DE BORNE-FONTAINE.

Assemblée des électeurs pour l'adoption de l'amendement au règlement 59A article 15.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le 20 avril 1971 sous la présidence de M. Albert Hubert, conseiller, entre 7.00 hrs et 10.00 hres P.M.
Le Secrétaire-Trésorier donna lecture de l'amendement du règlement 59a article 15 ainsi que l'article du code municipal.
Après deux heures (2) d'attente conformément à la loi, aucun électeurs propriétaires ou locataires qui se sont opposés à l'adoption de l'amendemant au dit règlement 59A article 15, le Président de l'assemblée déclara l'amendement adopté par les électeurs.

Albert Hubert Prés.Assemblée

Edouard Toupin Sec-Trésorier.

-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-

4 mai 1971

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE MARTHE
DU CAP DE LA MADELEINE.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue ce 4ième jour de mai 1971 à 7 hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées, à laquelle assemblée étaient présents:

SAVOIR:- Son Honneur le Maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin
Albert Hubert
Eloi Leblanc
Marcel Arcand.

absence: Narcisse Hinse
Jules Landry.

formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE RG 290 INITIALES DU SEC.-TRES. AJ

902- Adoption des minutes
Proposé par M. Eloi Leblanc, appuyé par M. Maurice Toupin et résolu que les minutes des deux dernières assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

903- Permis construction à Chs-H. Charest
Proposé, appuyé et résolu que; le permis de construction soit accordé à M. Chs-Henri Charest à condition que les côtés latéraux soient 13 pieds sur la 6ièmeRue et 9 pieds au moins sur la 5ièmeRue Attendu que ce terrain est situé dans la vieille partie.

Adopté.

904- Autorisation à l'Inspecteur Municipal travaux printanier
Il est proposé, appuyé et résolu que M. Hervé Brouillette, soit autorisé à faire tous les travaux printanier qui s'imposent.

Adopté.

905- Adoption des comptes mois mai 1971
Proposé, appuyé et résolu que les comptes suivants sont acceptés que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

Amendement art.15 Règl. 59A.

906- Certificat attestant que le Conseil à pris connaissance du PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES ELECTEURS PROPRIETAIRES (20 avril/71)
"Il est proposé par M. Maurice Toupin, secondé par M. Marcel Arcand et résolu:
QUE le procès-verbal de l'amendement au règlement 59a article 15 soit adopté tel que lu; qu'il soit consigné aux archives de cette corporation.

Adopté.

COMPTES:

Aqueduc	4249-H. Brouillette, sem. du28 mars au 3/4/71 A.Ch.1.40 I.F.13.40 I.P.7.70 RRQ.2.14A.M.1.00	$ 104.36
Aqueduc	4250-J.Désilets, sem du 28 mars au 3/4/71; A.Ch.0.20 Ass.Mal. 0.20	23.60
Aqueduc	4251-R. Loranger, 28 mars au 3/4/71; A.ch. 0.20 RRQ..15 A.Mal.0.15	19.50
Aqueduc	4252- J.C.Renaud, 28mars au 4/4/71; Ass.Ch.0.10 RRQ. 0.07 Ass.Mal. 0.15	15.68
ch. Hiver	4253- Pierre Arcand, souffleur "Emile Arcand" ler mars - 2½h. à $10.00	25.00
Ch. Hiver	4254-Vaillancourt Zotique "Chez Pintal" ler mars/71 5¾ à 8.00	46.00
Ch. Hiver	4255-Montplaisir Roland, "Chez Gilles Toupin" 6½ hres x 10.00	65.00
	4256-André Toupin, sec. sem. du 28 mars au 3 avr/71; A.Ch.1.10 I.F. 7.45 I.P.4.40 RRQ.1.23 Ass.Mal.0.60	65.22
Aqueduc	4257-Commission Municipale du Québec; Règl. 54 Capital $3023.93 Int. 8772.49	$ 11,796.42
Aqueduc	4258-H. Brouillette, sem. du 4 au 10 avr. ass.ch.1.40 I.F. 11.70 I.P. 7.70 RRQ. 2.12 Ass.Mal. 1.00	106.08
Aqueduc	4259-R. Loranger, 4 au 10 avr/71; Ass.Ch.0.50 RRQ. 0.65 Ass.Mal. 0.40	45.95
Aqueduc	4260-J.Claude Renaud, sem. du 4 avril au 10 avr/71; Ass.Ch.0.10 RRQ. 0.04 Ass.Mal.0.10	13.76
	4261- André Toupin sec. sem du 4 au 10 av/71; $80.00 A.Ch.1.10 I.F.7.45 I.P. 4.40 RRQ 1.23 A.M.0.60..	65.22
	4262-Centre Récréatif; Arena Part Cont.Hockey 5hres à $15.00	75.00
Aqueduc	4263-H. Brouillette, sem. 11 au 17 av/71.. $130.00 A.Ch.1.40 I.F.12.55 I.P.7.70 RRQ 2.13 Ass.M.1.00	105.22
Aqueduc	4264-J. Désilets, 11 au 17 avr. 8h. $24.00 A.Ch.0.20 Ass.Mal. 0.20	23.60
Aqueduc	4265-R. Loranger, sem. du 11 au 17 avr/71; -A.Ch. 0.20 RRQ. 0.15 Ass.M.0.15	19.50
Aqueduc	4266-J.C. Renaud, sem. du 11 au 17 avr/71 Ass.Soc.0.10 RRQ. 0.08 Ass.Mal. 0.15	15.67
	4267-André Toupin, 11 au 17 avr. $80.00 A.Ch.1.10 I.F. 7.45 I.P.4.40 RRQ.1.23 Ass.M.0.60...	65.22

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite- comptes

Aqueduc	4268-	H. Brouillette sem. du 18 au 24 avr/71; A.Ch. 1.40 I.F. 12.55 I.P.7.70 RRQ.2.13 Ass.M.1.00-	$105.22
Aqueduc	4269-	J. Désilets; sem. du 18 au 24 avr. $87.00 -A.Ch.1.10 I.F.5.45 I.P.2.75 A.M.0.70	$77.00
Aqueduc	4270-	R. Loranger; sem.du 18 au 24 avr/71; A.Ch.1.25 I.F.2.90 I.P.2.10 RRQ 1.46 A.M.75	84.04
Aqueduc	4271-	Sablière Ste-Marthe Inc. 19 avr. 7½ à $10.00	75.00
	4272-	André Toupin, sem. du 18 au 24 avr. $80.00 A.Ch.1.10 I.F.7.45 I.P.4.40 RRQ 1.23 A.M.60	65.22
	4273-	Fortunat Beaumier, vérification année 1971 $ 565.00	(
	4274-	Adélard Toupin, sal. mois avril/71; $433.33 -A.Ch.5.00 I.F.45.65 I.P.23.25 RRQ.6.90 Ass.M.3.40	$ 349.13
	4275-	Roger Guilbault, rémunération avril;$123.33 -RRQ 8.04 A.Mal. 4.00	111.29
	4276-	Maurice Toupin, rémunération avril;$35.00 -A.M.1.20	33.80
	4277-	Albert Hubert, " " " " "	33.80
	4278-	Eloi Leblanc, " " " " "	33.80
	4279-	Marcel Arcand, " " " "	33.80
	4280-	Narcisse Hinse, " " " "	33.80
	4281-	Jules Landry, " " " "	33.80
	4282-	Receveur Général du C. ass.ch. mois avril	37.30
	4283-	Ministre du Revenu National Imp.Féd "	134.00
	4284-	Ministre du Revenu du Québec, I.P. 76.50 RRQ. 61.58 Ass.Mal. 40.62 mois avril	178.70
	4286-	Les Petroles Irving Inc. f. 109031	2.16
	4287-	Bell Canada avril/71	16.15
	4285-	Chauffage Ste-Marthe Inc. f.2134-2008	39.61
	4288-	Formules Municipales Ltée, f.42105	50.87
	4289-	Imprimerie Art Graphique Inc. f.48346	105.54
	4290-	Pierre Landry, soudure 19 avr-1er mai/71	24.00
	4291-	Carrière St-Maurice Inc. f. o8087	7.44
ch.4293 @ 4299 n.i.	4292-	Toupin André sec. sem. du 1er mai-$80.00 A.Ch.1.10 I.F.7.45 I.P.4.40 RRQ1.23 A.M.0.60	65.22
loisirs	4300-	Service Municipal des Loisirs 3½h.à 25.00 -	87.50
vidanges	4301-	Alfred Lacroix, vidanges avril/71	650.00
	4302-	Adélard Toupin,sec-tr. remboursement "Petty Cash"	41.86
	4303-	Roger Guilbault,frais représentation "Kiwanis"	25.00
	4304-	Geo. Gauvin & Fils f.24547	7.78
	4305-	Garage André Beauchesne f.47431 rép.trailer	23.00
voirie	4306-	Carrière St-Louis, f.73989	24.28
	4307-	Bureau d'Enrégistrement, mutations avril/71;	5.20
dépotoir	4308-	Jérôme Trudel 4h. à 16.00 - f.35	64.00
aqueduc	no.1-	Lebrun & Moreau avocats remb. re:Jean Campbell	7.20
" "	2-	Hydro-Québec mois avr. aqueduc	231.02
" "	3-	Garage Marcel Roy f.18897-18812-78-07555-07500	180.45
" "	4-	Garage Beaumier Enr. f.C-4079-66-42-50 ...	27.80
" "	5-	Morin & Frères Inc. f.22140-23225	26.84
" "	6-	Tremblay & Fils Enr. f.6345 -6340	287.93
" "	7-	Hervé Brouillette sem. du 1er mai $130.00 A.Ch.1.40 I.F..12.55 I.P.7.70 RRQ 2.13 A.M. 1.00	105.22
" "	8-	Marcel Sauvageau,sem. du 1er mai; $8.00 -A.Ch.0.10 A.M.0.05	7.85
" "	9-	Richard Loranger sem.du 1er mai; $40.00 -A.Ch.0.50 RRQ.0.51 A.M.0.35	38.64
" "	10-	Josaphat Désilets,sem du 1ermai/71;A.Ch.0.50 I.F..70 A.Mal.0.40	46.40
" "	11-	J. Claude Renaud, sem.du 1er mai/71; $16.00 -A.Ch.0.10 RRQ.0.08 A.Mal.0.15	15.67
" "	12-	Receveur Général du Canada Timbres comptes aqueduc	50.00
" "	13-	Saillant Inc. f.451258	398.35
" "	14-	Achille Lottinville, lecture compteur mois avril/71 128h. -$224.00 -I.F. 0.30I.P.0.20 A.Mal.1.80	221.70
" "	15-	L.L. Roquet Inc. f. B-9781 ...	7.56

17 572.94

907- Proposé, Appuyé et résolu que la séance soit ajournée à vendredi le 7 mai 1971 à 9.00hres P.M.

Roger Guilbault maire Adélard Toupin Sec-Trés.

INITIALES DU MAIRE ..... 291 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

F. D. BEAUCHER VÉRIFIÉ COMPTABLE VÉRIFICATEUR

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

séance d'ajournement
7 mai/71

INITIALES DU MAIRE
292
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine

Séance d'ajournement de la session régulière, tenue ce 7ième jour de mai 1971 à 9.h. P.M. à laquelle sont présents:
SAVOIR:

MM. les conseillers — Maurice Toupin
Albert Hubert
Eloi Leblanc
Marcel Arcand.

formant quorum sous la présidence de M. Maurice Toupin au fauteuil.

Absents: Maire Roger Guilbault- Narcisse Hinse -Jules Landry-
Avis de convocation à été signifié.

908- Proposé par M. Marcel Arcand, appuyé par M. Eloi Leblanc et résolu que Son Honneur le Maire ou son représentant soit nommé pour assister à la Conférence Provinciale municipale jeudi et vendredi le 27 et 28 mai 1971.

Adopté..

Changer date de votation

909- Proposé, appuyé et résolu que le règlement no.44 page 19 du livre des règlements concernant la date de la votation soit annulée pour suivre l'article 245 du Code Municipal.

Adopté.

910- Lettre aux propriétaires "LOISIRS"
Proposé, appuyé et résolu qu'une lettre soit envoyée à chaque propriétaire concernant les loisirs.

Adopté.

911- Adoption des comptes:
Il est proposé, appuyé et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisé à faire le paiement

Adopté.

912- Proposé, appuyé et résolu que M. Hervé Brouillette soit autorisé à organiser la pompe avec pointes.

Adopté.

COMPTES — Page 291 (Rapporté) $17,572.94

4309-	Donat Roy, 19 avr.au ler mai; évaluateur 72h. à 1.75- Ass.Mal. 1.00	$125.00
4310-	Honoré Beaumier, 19avr.au ler mai;évaluateur 19avr. au ler mai/71; I.F. 4.55 I.P.2.20A.M.1.00	118.25
4311-	Jean-Marie Leclerc, 19 avr.au ler mai.$180.00 conf.rôle$15.00 -I.F.5.60 I.P.2.70 RRQ3.10A.M.1.60	182.00
4312-	Leclerc Jean-Marie, location auto	126.00
4313-	Imprimerie des Cèdres f. 553	23.01
4314-	Dufresne Aluminium Enrg. f.1279	22.68

TOTAL: $18,169.88

F. D. BEAUMIER COMPTABLE VÉRIFICATEUR

Le président de l'assemblée M. Maurice Toupin propose que la séance est levée.

Adopté.

Roger Guilbault maire — Adélard Toupin Sec-Trés.

---

ler juin 1971

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue ce ler jour du mois de juin 1971 au lieu ordinaire des assemblées, à laquelle assemblée étaient présents:

SAVOIR:-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. MARGE de la RELIURE

Son Honneur le Maire,
MM. les Conseillers,

Roger Guilbault,
Albert Hubert,
Elbir Leblanc,
Marcel Arcand,
Jules Landry.

INITIALES DU MAIRE
293
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

913- Adoption des minutes
Proposé par M. Eloi Leblanc, appuyé par M. Albert Hubert et résolu que les minutes des deux dernières assemblées sont acceptées telles que lues.

Adopté.

914- Travaux d'égoûts chez Philippe Francoeur
Proposé, appuyé et résolu Que M. Hervé Brouillette, inspecteur municipal, soit autorisé à faire les travaux pour égoûts chez M. Philippe Francoeur et que le compte des frais lui soit produit.

Adopté.

915- Adoption du rapport financier
Proposé par M. Eloi Leblanc, appuyé par M. Marcel Arcand et résolu Que le rapport financier 1970 du vérificateur M. Fortunat Beaumier soit accepté.

Adopté.

916- Remboursement frais représentation conférence Prov.& Municipale
Proposé, appuyé et résolu Que le montant de $108.00 soit remboursé à M. le maire Roger Guilbault pour avoir assister à la conférence Provinciale et Municipale à Québec.

Adopté.

917- Vacances à M. Hervé Brouillette
Proposé, appuyé et résolu que M. Hervé Brouillette soit autorisé à prendre ses vacances annuelles du 4 au 25 juillet 1971.

Adopté.

918- Achat des fleurs pour parterre
Proposé, appuyé et résolu que M. Hervé Brouillette soit autorisé à acheter les fleurs pour le parterre de la municipalité.

Adopté.

919- Achat de compteurs 5/8
Proposé, appuyé et résolu que 18 compteurs 5/8 soient achetés de Neptune Meter

Adopté.

920- Don à la Fédération des Oeuvres
Proposé, appuyé et résolu, que le montant de $25.00 soit voté à la Fédération des Oeuvres de Charité de la Mauricie, année 1971.

Adopté.

921- Glissements de terrain-lot P-72
Proposé, appuyé et résolu Que la demande de M. Henri Dubord, concernant le glissement de terrain - Lot P-72 est prise en considération par les membres du Conseil de la Municipalité qui verront à faire les démarches nécessaires à ce sujet.

Adopté.

922- Démolition maison Léo Sauvageau
Proposé, appuyé et résolu Que M. Robert Boissonneault soit autorisé à démolir les restes de bois de la maison de Mme Léo Sauvageau pour le montant de $150.00

Adopté.

923- Proposé, appuyé et résolu, que le maire soit autorisé à engager la machinerie nécessaire pour démolir le solage de la maison de Mme Léo Sauvageau, et faire parvenir le compte total à Mme Sauvageau

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
294
INITIALES DU SEC.-TRES.

ler juin suite .....

924- Démolition maison Wellie Montplaisir
Proposé, appuyé et résolu, que le Conseil de la Municipalité donne avis à M. Wellie Montplaisir de voir à faire démolir les murs de sa maison incendiée d'ici 8 jours du présent avis après le délai expiré la municipalité fera démolir la maison à vos frais.

Adopté.

925- Paiement des heures supplémentaires du Sec-Adjoint
Proposé, appuyé et résolu que le compte de M. André Toupin, sec-adj. des heures supplémentaires soit trente heures à $2.50 en date du 31 mai 1971, lui soient payées.

Adopté.

926- Plaintes pour chiens
Proposé, appuyé et résolu, que des plaintes ont été portées contre les chiens du Dr. Joseph Douville concernant l'aboiement et le bruit de ces chiens ainsi que celui du Dr. Lawrence White qui est errant.

Adopté.

927-Cadastrage de la 6ièmeRue & lèreAve.
Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que M. Ernest Duplessis,arpenteur géomètre ou autre, soit engagé pour faire le cadastrage de la 6ième Rue, sur une largeur de 60 pieds par environ 680 pieds de longueur à partir de la 2ième avenue prolongement de la dite rue, ainsi que le cadastrage de la lère Avenue à partir de la 5ièmeRue P-106 jusqu'à la subdivision du lot cadastrale P-96.

Adopté.

928- Acquisition du prolongement de la 6ièmeRue
Il est proposé, appuyé et résolu unanimement, Que la Corporation acquiert de la Sucession de Dame Donatien Guilbault;
1) Une lisière de terrain de 60 pieds de largeur par environ 680 pieds de longueur d'une subdivision du lot 104 d'après un plan officiel préparé par Ernest Duplessis, arp.géomètre, pour être utilisé comme chemin public. Ce terrain est connu comme étant le lot P-104 prolongement de la 6ièmeRue.
2) Que la vente soit consentie en considération de la somme nominale de un dollar ($1.00)
3) Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et ils le sont autorisés à signer au nom de la Corporation le dit acte de vente auquel demeurera annexé un plan démontrant la lisière de terrain vendue et à insérer au dit acte toute autre clause jugée nécessaires ou opportune pour donner entière effet aux présentes et bonne et valable quittance à l'acquéreur.

Adopté.

929- Prolongement de l'égoût et de l'aqueduc sur la 6ièmeRue.
Proposé, appuyé et résolu, Que le Conseil autorise M. Hervé Brouillette, ins.municipal, à faire les travaux d'aqueduc et d'égoût sur le prolongement de la 6ièmeRue et de faire l'achat des matériaux ainsi que l'excavation nécessaire à cette fin.

Adopté.

930-Adoption des comptes:
Proposé, appuyé et résolu que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à faire le paiement.

Adopté.

Comptes

4315-	André Toupin, sec., sem du 8 mai/71; A.S. 1110 I.F. 7.45 I.P. 4.40 RRQ.1.23 A.M.0.60	$ 65.22
4316-	Richard Loranger, sem du 8 mai; -A.S. 0.50 RRQ. 51 Ass.M. .35	38.64
4317-	J.Claude Renaud, sem du 8 mai; 12h. à 2.00 -A.C. .20 RRQ. 22. ASS.M. .20	23.38
4318-	Suzanne Jutras, sem du 8 mai/71; -A.C. 1.25 I.F. 9.05 I.P. 5.40 RRQ.1.41 ASS.M. 0.70.....	72.19

voirie

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

comptes suite ....

INITIALES DU MAIRE
295
INITIALES DU SEC.-TRES.

	4319-	Adélard Toupin, sem du 8 mai/71; $100.00 A.C. 1.40 I.F. 10.65 I.P.5.45 RRQ.1.59 A.M.80	$80.11
	4320-	André Toupin, sem du 15 mai; $80.00 -A.C.1.10 I.F.7.45 I.P.4.40 RRQ.1.23 A.M.60	65.22
	4321-	Suzanne Jutras, sem du 15 mai; -A.C.1.25 I.F.9.05 I.P.5.40 RRQ.1.41 A.M..70	72.19
	4322-	Adélard Toupin, sem du 15 mai; $100.00 -A.C. 1.40 I.F.10.65 I.P.5.45 RRQ.1.59 A.M.80	80.11
vidange	4323-	J.Claude Renaud, sem du 9 au 15 mai;4h.à 2.00 Ass.ch. 0.10 Ass.Mal. 0.05	7.85
loisirs	4324-	Turcotte J.Jacques, sem du 15 mai; 4h.à 2.00 Ass.Ch.0.10 Ass.Mal.05	7.85
(vidange	4325-	Richard Loranger, sem du 15 mai; 12h.à 2.50	
(loisirs		déductions sur chèque Aqueduc no. 19	30.00
	4326-	Adélard Toupin, sem du 22 mai; $100.00 A.C. 1.40 I.F.10.65 I.P.5.45 RRQ1.59 A.M.80..	80.11
	4327-	André Toupin, sem du 22 mai; $80.00 A.C.1.10 I.F.7.45 I.P.4440 RRQ.1.23 A.M..60	65.22
	4328-	Suzanne Jutras, sem du 22 mai; 28h.à 2.25 A.C. 95 I.F.4.85 I.P.2.85 RRQ.93 A.M. 50...	52.92
évaluation	4329-	Jean-Marie Leclerc, du 1er au 15 mai;	
" "		location auto "Rôle"64h. à 1.75	112.00
	4330-	Jean-Marie Leclerc, du 1er au 15 mai;64h. I.F. 2.00 I.P. 60 RRQ. 2.46 A.M. 1.30	153.64
" "	4331-	Honoré Beaumier, du 1er au 15 mai; 64h.à 1.75- I.F. 2,90 I.P. 10 Ass.M. 90	108.10
" "	4332-	Donat Roy, du 1er au 15 mai; 64h.à 1.75- Ass.Mal. 0.90	111.10
	4333-	Adélard Toupin, sem du 29 mai; $100.00 A.C. 1.40 I.F.10.65 I.P.5.45 RRQ.1.59 A.M.80	80.11
	4334-	André Toupin, sec. sem. du 29 mai; A.C. 1.10 I.F.7.45 I.P.4.40 RRQ1.23 A.M.60	65.22
	4335-	Suzanne Jutras, sem du 29 mai; 40h. 90.00 A.C.1.25 I.F.9.05 I.P.5.40 RRQ.1.41 AM.70...	72.19
vidange	4336-	Alfred Lacroix . contrat vidange mai/71.....	600.00
	4337-	Roger Guilbault, rémunération mai/71;$123.22 RRQ. 2.01 A.M. 1.00	120.32
	4338-	Maurice Toupin, rémunération mai/71 $35.00 A.Mal. 0.30	34.70
	4339-	Albert Hubert, rémunération mai - A.M.0.30	34.70
	4340-	Eloi Leblanc, " " " - A.M.0.30	34.70
	4341-	Marcel Arcand, " " " - " "	34.70
	4342-	Narcisse Hinse, " " " - " "	34.70
	4343-	Jules Landry, " " " - "	34.70
voirie	4344-	Marcel Sauvageau, sem du 29 mai; 19½h A.Ch. 0.35 RRQ..49 ASS.Mal. 25	37.91
	4345-	Josaphat Roy, sem du 29 mai; 1½h. A.C. 0.10	2.90
voirie	4346-	Réjean Brière, sem du 29 mai; 16h. $2.00 A.C..35 I.F.1.00 I.P.65 RRQ 37 A.M.25	29.38
	4347-	Chauffage Ste-Marthe enr. huile f.2210	23.94
	4348-	A.Grand'Maison, ass.responsabilité année 1971 police no. 353-7389	779.00
	4349-	Imprimerie des Cèdres Inc. f. 428	55.18
	4350-	Librairie Morin Inc. état compte avril/71 ...	35.16
	4351-	Dufresne Aluminium Enrg. no.civiques f.1309..	4.23
	4352-	La Sablière du Cap Inc. voirie f.no.291	16.06
ch.hiver	4353-	Robert Turcotte, déneigement 5-7-19-mars/71;	14.00
	4354-	Formules Municipales Ltée, mise à jour Code Municipal année 1970-71	10.00
	4355-	Hydro-Québec, électricité mois mai Hôtel Municipal	$ 48.51
	4356-	Hydro-Québec, " " Lampes de Rues	708.26
	4357-	Receveur Général du Canada, Ass.Ch. mai/71	59.40
	4358-	Ministre du Revenu Nat. Imp. Féd. mai/71	195.60
	4359-	Ministre du Revenu du Qué. I.Prov. 109.75 RRQ. 81.54 Ass.Mal. 60.36 mois mai/71	251.65
	4360-	Bell Canada, mois mai/71	15.56
	4361-	Bureau d'Enrégistrement mutations mai/71	5.80
	4362-	Roger Guilbault, remboursement voyage à Québec conférence Prov. & Municipale rés. 908	108.00
	4363-	Fédération des Oeuvres de Charité"don" rés. 920..	25.00
	4364-	André Toupin, mois mai heures supplém. 30h.à 2.50	75.00

- voir chèque # 4366 pour déductions à faire.

INITIALES DU MAIRE
296
INITIALES DU SEC.-TRES.

aqueduc

chèques suite .....

16- Morin & Frères Inc. F.24421-244024, matériaux ✓ $16.24
17- Hervé Brouillette, sem du 8 mai/71; ✓
A.C.1.40 I.F. 12.55 I.P.7.70 RRQ.2.13 A.M.1.00 .... 105.22
18- Hervé Brouillette, sem du 15 mai/71; ✓
A.C.1.40 I.F.12.55 I.P. 7.70 RRQ.2.13 A.M.1.00 .... 105.22
19- Richard Loranger, 16h. à 2.50- sem du 15 mai; ✓
A.C.0.95 I.F. .50 I.P.60 RRQ1.05 A.M. 60 ..... 36.30
20- Hervé Brouillette, sem. du 22 mai/71 ✓
A.C. 1.40 I.F. 12.55 I.P.7.70 RRQ.2.13 A.M.1.00.... 105.22
21- Josaphat Désilets, sem. du 22 mai; 24h. à 3.00 ✓
A.C. 95 I.F.3.45 I.P.1.35 A.M. 60 ..... 65.65
22- J.Claude Renaud, sem. du 22 mai; 5 h. à 2.00 ✓
A.C.0.10 A.M.0.10 ..... 9.80
23- Marcel Sauvageau sem. du 22 mai; 8h. à 2.00 ✓
A.C. 20 RRQ. 08 A.M.0.20 ..... 15.52
24- Richard Loranger, sem du 22 mai; 24h.à 2.50- ✓
A.C. 0.80 RRQ.87 A.M. 50 ..... 57.83
25- Donat Demontigny, loc. machinerie 4½h. $10.00 .... ✓ 45.00
26- Jules Lord, location machinerie 4h. à 11.00 ..... ✓ 44.00
27- Hervé Brouillette, sem. du 29 mai/71; ✓
A.C. 1.40 I.F. 12.55 I.P.7.70 RRQ.2.13 A.M.1.00.... 105.22
28- Josaphat Désilets, sem du 29 mai/71; 8h à 3.00 ✓
A.C. 0.20 A.M. 0.20 ..... 23.60
29- Richard Loranger, sem du 29 mai/71; 16h.à 2.50- ✓
A.C. .50 RRQ.51 A.M. 35 ..... 38.64
30- Donat DeMontigny, sem du 29 mai; loc. machinerie ✓
3h. à 10.00 ..... 30.00
31- Hydro-Québec, "Aqueduc" mai/71; ..... ✓ 235.25
32- Cap Fire Service Reg'd f. 4744..... 48.82
33- Saillant Inc. matériaux, f.451674-458387-446913 ✓
451673 ..... 194.56
34- Francis Hankin & Co.Ltd, matériaux F. 53985 ..... ✓ 6.48
35- Garage Marcel Roy, essence mois mai/71; f.19025-007- ✓
18980-941-922-999-950. ..... 45.94

F. D. BEAUMIER VÉRIFICATEUR COMPTABLE

La séance est levée.

Roger Guilbault maire Adelard Toupin Sec-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue ce 6ième jour du mois de juillet 1971 au lieu ordinaire des assemblées, à laquelle assemblée étaient présents:

SAVOIR:- Son Honneur le Maire, Roger Guilbault
MM. les Conseillers, Maurice Toupin
Albert Hubert
Eloi Leblanc
Marcel Arcand
Narcisse Hinse
Jules Landry.

formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

931- Adoption des minutes
Proposé par M. Marcel Arcand, secondé par M. Maurice Toupin et résolu que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

932- Amélioration de la 6ière Rue
Proposé par M. Albert Hubert, appuyé par M. Maurice Toupin et résolu que M. Hervé Brouillette soit autorisé à faire l'amélioration de la 6ièmeRue.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

933- Démission du conseiller Narcisse Hinse
Proposé et résolu que la démission du conseiller Narcisse Hinse est accepté, et devenant en vigueur le 7 juillet 1971. Adopté.

INITIALES DU MAIRE ..... 297 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

934- AVIS DE MOTION prohibition de chenil
AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Maurice Toupin, afin de préparer un règlement concernant la prohibition de tout chenil dans les limites de la Municipalité de Ste-Marthe soit à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

935- Adoption des comptes
Proposé par M. Albert Hubert, appuyé par M. Marcel Arcand et résolu que les comptes suivants sont acceptés.
Adopté.

COMPTES:

	4365- Adélard Toupin, sem du 5 juin/71; $100.00 A.Ch. 1.40 I.F. 10.65 I.P. 5.45 RRQ 1.59 A.Mal.80	$ 80.11
	4366- André Toupin, sem du 5 juin/71; $80.00 A.Ch. 1.40 I.F. 19.55 I.P. 13.10 RRQ.2.58 A.M.1.25	42.12
	4367- Suzanne Jutras, sem du 5 juin/71; 40h. $2.25- A.Ch. 1.25 I.F. 9.05 I.P.5.40 RRQ.1.41 A.M..75	72.14
	4368- Achille Lottinville, juin/71; 8h. à 1.75-$14.00 Ass.mal. 0.10 (collection chien)	13.90
évaluation	4369- Jean-Marie Leclerc, du 15 mai au 1er juin/71 loc. auto 56h. à 1.75	98.00
évaluation	4370- Jean-Marie Leclerc, sal. du 15 mai au 1er juin 56h. à $2.50- I.F. 15 I.P.10 RRQ2.10 A.M. 1.15	136.50
évaluation	4371- Donat Roy, sal. du 15 mai au 1er juin/71; 56h. à 1.75- Ass.Mal. 0.80	97.20
évaluation	4372- Honoré Beaumier, du 15 mai au 1er juin/71;56 h. à 1.75- I.F. 1.60 A.Mal. 0.80	95.60
	4373- Adélard Toupin, sem. du 12 juin/71; $100.00 A.Ch.1.40 I.F. 10.65 I.P.5.45 RRQ.1.59 A.M. .80	80.11
	4374- André Toupin,sec. sem du 12 juin/71; $80.00 A.Ch. 1.10 I.F. 7.45 I.P. 4.40 RRQ.1.23 A.M. 60	65.22
	4375- Suzanne Jutras, sem. du 12 juin/71; 40h. $2.25 -Ass.ch. 1.25 I.F.9.05 I.P.5.40 RRQ 1.41 A.M..75	72.14
	4376- J.Claude Renaud, sem. du 12 juin/71; 16h. à 2.00 A.Ch. 0.35 RRQ. 37 A.Mal. 25 égouts entretien	31.03
	4377- Richard Toupin, sem. du 12 juin/71;12h.à 1.40- ass.ch. 0.15 .égouts.entretien.	16.65
	4378- Louis Boissonneault, sem du 12 juin/71; 14h. $1.40- Ass.Mal. 0.15 .entretien.égouts.....	19.45
	4379- Adélard Toupin, sem. du 19 juin; $100.00 A.Ch. 1.40 I.F. 10.65 I.P.5.45 RRQ.1.59 A.M. 80	80.11
	4380- André Toupin, sec.sem. du 19 juin; $80.00 A.Ch.1.10 I.F. 7.45 I.P. 4.40 RRQ 1.23 A.Mal..60	65.22
	4381- Suzanne Jutras, sem. du 19 juin; Ass.ch. 1.25 I.F. 9.05 I.P. 5.40 RRQ. 1.41 A.Mal. .75	72.14
égoûts	4382- Richard Loranger, sem. du 19 juin; 8h. à 2.50 déductions sur chèque "aqueduc"	20.00
voirie	4383- Pierre Arcand, sem. du 19 juin; 7h. à $10.00 location tracteur "nivelage des rues"	70.00
évaluation	4384- Leclerc Jean-Marie, évaluation loc. auto. du 1er juin au 15 ; 88h. à 1.75	154.00
évaluation	4385- Leclerc Jean-Marie, du 1er au 15 juin; 88h. à $2.50 -A.Ch. 9.40 I.F.5.50 I.P.5.50 RRQ3.54A.M.1.80	$ 199.76
évaluation	4386- Honoré Beaumier, du 1er au 15 juin; 88h.à 1.75 - I.F. 8.80 I.P. 3.40 A.Mal.1.20	140.60
évaluation	4387- Donat Roy, du 1er juin au 15; 88h. à 1.75 - I.F. 1.45 I.P. .90.A.Mal. 1.20.....	150.45
	4388- Adélard Toupin, sem. du 26 juin; $100.00 A.Ch. 1.40 I.F. 10.65 I.P. 5.45 RRQ 1.59 A.Mal.80	80.11
	4389- André Toupin, sec. sem. du 26 juin; $80.00 A.Ch. 1.10 I.F. 7.45 I.P. 4.40 RRQ 1.23 A.M. .60	65.22
	4390- Suzanne Jutras, sem. du 26 juin; Ass.ch. 1.25 I.F.9.05 I.P.5.40 RRQ.1.41 A.Mal. 75	72.14
	4391- Adélard Toupin, sem. du 3juil; $100.00 Ass.Ch.1.40 I.F.10.65 I.P. 5.45 RRQ.1.59 A.Mal.80	80.11
	4392- André Toupin, sem. du 3 juil; $80.00 A.Ch. 1.10 I.F. 7.45 I.P. 4.40 RRQ 1.23 A.M. .55	65.27

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
298
INITIALES DU SEC.-TRES.

chèques suite:

	4393- Suzanne Jutras, sem du 3 juil; 40h. 2.25- A.Ch. 1.25 I.F. 9.05 I.P.5.40 RRQ 1.41 A.Mal.50	$ 72.39
	4394- Alfred Lacroix, contrat vidanges mois juin/71 68 hres à $10.00	680.00
	4395- Roger Guilbault, rémunération juin/71; $123.33 RRQ. 2.01 Ass.Mal. 1.00	120.32
	4396- Maurice Toupin, rémunération juin/71; -A.Mal.30	34.70
	4397- Albert Hubert, " " " "	34.70
	4398- Eloi Leblanc, " " " "	34.70
	4399- Marcel Arcand, " " " "	34.70
	4400- Narcisse Hinse, " " " "	34.70
	4401- Jules Landry, " " " "	34.70
	4402- nul	---
	4403- Hydro-Québec, "Lampes de rues" juin/71	354.13
	4404- Bell Canada, mois juin/71;	20.10
	4405- G.Gauthier Inc. Fleurs HôtelMunicipal f.15987	23.25
	4406- Librairie Morin Inc. f.54131-325-348	12.39
	4407- Formules Municipales Ltée, papeterie f.43490 ...	2.91
	4408- Imprimerie des Cèdres Inc, f.908-2001	30.35
	4409- A.Grand'Maison, ajust.d'ass. ajustement de prime police no.353-7389	570.00
	4410- Jacques Pépin, f.182193-194- articles de ménage	5.32
	4411- Béliveau & Fils Inc. rép. tondeuse f.1914-A-8028	21.87
	4412- Marcel Arcand, remboursement f.18 (matériaux pour clôture)	15.00
voirie	4413- La Co.Dollard Construction Ltd. Location grader 8h. à $22.00 f. L-2471	176.00
voirie	4414- Morin & Frères Inc. matériaux f.25843-26583- 26591-25720	26.20
	4415- Receveur Général du Canada, Ass.Ch. juin/71;	60.10
	4416- Receveur Général du Canada Imp.Fédéral juin/71;	229.45
	4417- Ministre du Revenu du Québec, juin/71; I.P. 130.70 RRQ. 80.00 Ass.Mal. 60.20	270.90
	4418- Robert Boissonneault, démolition maison Léo Sauvageau ...	150.00
	4419- Adélard Toupin, sem. du 17 juil/71; vacances Ass.ch. 1.40 I.F.10.65 I.P.5.45 RRQ.1.59 A.M.80	80.11
	4420- Adélard Toupin, sem. du 24 juil/71, vacances A.Ch. 1.40 I.F.10.65 I.P. 5.45 RRQ 1.59 A.M. 80	80.11
	4421- Adélard Toupin, sem du 10 juil; $100.00 A.Ch. 1.40 I.F.10.65 I.P.5.45 RRQ1.59 A.Mal.80	80.11
	4422- André Toupin, sec. sem du 10 juil/71; $80.00 A.Ch.1.10 I.F. 7.45 I.P. 4.40 RRQ 1.23 A.Mal. 60.	65.22
Aqueduc	36- Hervé Brouillette, sem du 8 juin/71; $130.00 A.Ch.1.40 I.F.12.55 I.P.7.70 RRQ 2.13 A.M. 1.00	105.22
"	37- Josaphat Désilets, sem. du 5 juin/71; 45h.à 3.00 A.Ch. 1.40 I.F. 14.00 I.P. 7.50 A.Mal. 1.10	114.00
"	38- Richard Loranger, sem du 5 juin/71; 45h. à 2.50- A.Ch. 1.40 I.F. 5.70 I.P. 3.35 RRQ 1.81 A.M. 90	99.34
"	39- Richard Toupin, sem. du 5 juin/71; 11½h. à 1.40- A.Ch. 0.20 A.Mal. 15	15.75
"	40- Louis Boissonneault, sem. du 5 juin/71; 11½h. à 1.40 Ass.Ch..20 Ass.Mal. .15	15.75
"	41- Donat Démontigny, sem du 5 mai/71; loc. machinerie 5 h. à $10.00.	50.00
"	42- Gaston Paillé, sem. du 5 juin/71; location pompe 4½h. à $9.50	42.75
"	43- Jules Lord, loc. Baco. sem. du 5 juin; 1½h. à $10.00 location machinerie	15.00
"	44- Hervé Brouillette, sem. du 12 juin; $130.00 Ass.ch.1.40 I.F.12.55 I.P.7.70 RRQ.2.13 A.M. 1.00	105.17
"	45- Josaphat Désilets, sem du 12 juin; 40h. à 3.00- Ass.ch. 1.40 I.F. 10.80 I.P. 5.50 A.Mal. 1.00	101.30
"	46- Richard Loranger, 40h. à 2.50; sem du 12 juin/71; A.ch. 1.40 I.F. 3.95 I.P. 2.70 RRQ.1.59 Ass.M.80	98.96 (corr.chèque no.50)
"	47- Donat Demontigny, sem. du 12 juin/71; 18½ h. $10.00 location machinerie	185.00
"	48- Hervé Brouillette, sem du 19 juin/71; $130.00 A.Ch. 1.40 I.F. 12.55 I.P. 7.70 RRQ 2.13 A.M. 1.05	105.17
"	49- Josaphat Désilets, sem du 19 juin/71; 8h.à $3.00 A.Ch.0.20 A.Mal. 0.20	23.60

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Aqueduc	50-	Richard Loranger, sem.du 13 au 19 juin/71; 8h.à 2.50- A.Ch. .50 RRQ. 51 A.M. 35 - corr.ch. 46 ...	$ 9.24
"	51-	Hervé Brouillette sem. du 26 juin/71; -A.C. 1.40 I.F. 12.55 I.P. 7.70 RRQ 2.13 Ass.M. 1.05	105.17
"	52-	Donat Demontigny, sem.du 26 juin/71; 21h. à $10.00 location machinerie	210.00
"	53-	Josaphat Désilets, sem. du 26 juin/71; 22h. à 3.00; A.Ch. 0.80 I.F.2.65 I.P.95 A.M. 55	$ 61.05
"	54-	Richard Loranger, sem du 26 juin; 26h. A.Ch. .80 I.F. .05 I.P. .30 RRQ .75 A.M..55	62.55
"	55-	J.Claude Renaud,sem. du 26 juin; 20½h. A.Ch. 0.50 RRQ. 53 A.M. 35	39.62
"	56-	Richard Toupin, sem du 26 juin; 15½h. à 1.40- A.M.20....	21.50
"	57-	Louis Boissonneault,sem du 26 juin; 15½h à 1.40 -A.M20..	21.50
"	58-	Hervé Brouillette, sem. du 4 au 10 juil;(vacances)$130. A.C. 1.60 I.F. 12.55 I.P. 7.70 RRQ 2.13 A.M. 1.00.....	105.02
"	59-	H.Brouillette, sem du 11-17 juil; (vacances) $130.00 A.C. 1.60 I.F. 12.55 I.P.7.70 RRQ 2.13 A.M.1.00.....	105.02
"	60-	H.Brouillette, sem du 18-24 juil; (vacances)$130.00 Bal.du 4% plus $17.44 supplé. A.C.1.60 I.F. 12.55 I.P.7.70 RRQ 2.13 A.M. 1.00	105.02
"	61-	H.Brouillette, sem. 27juin au 3 juil.; $130.00 A.C. 1.60 I.F. 12.55 I.P. 7.70 RRQ. 2.13 A.M.0.85	105.17
"	62-	Hydro-Québec, électricité mois juin/71; Aqueduc	242.17
"	63-	Garage Beaumier Enr. essence camion f.C-4197-4180-54-48-40-43	36.48
"	64-	Michel Blanchette, rép. moteur f.14201	11.78
"	65-	Paul Guilbault Inc. transport des compteurs f.232358....	5.00
"	66-	Saillant Inc. matériaux F.468494-468874-cr.24777	457.73
"	67-	Neptune Meters Ltée, 18 compteurs & Accoupl. Q-08352 ...	591.08
"	68-	Francis Hankin & Co. Ltd. matériaux ordre 53085	48.28
"	69-	Banque Can, Nat. Règl. 59a échéance le ler août/71; Capital $2000.00 Int. 3675.00	5675.00

INITIALES DU MAIRE 299 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

F. D. BEAUMIER 17/7/71 VÉRIFIÉ COMPTABLE VÉRIFICATEUR

La séance est levée.

André Toupin, Sec.-trés. Roger Guilbault, Maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue au lieu ordinaire des assemblées, jeudi le 22ième jour de juillet 1971 à 8 hres P.M. et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant: SAVOIR:-

1- Le nomination d'un conseiller pour finir le terme du conseiller démissionnaire M. Narcisse Hinse.

à cette assemblée étaient présents: SAVOIR:-

Son Honneur le maire, Roger Guilbault,
MM. les Conseillers, Maurice Toupin,
Marcel Arcand,
Albert Hubert,
Jules Landry.

formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

CERTIFICAT DE CONVOCATION

Je, soussigné, André Toupin, sec-trés.adj. domicilié dans la municipalité de Ste-Marthe certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'AVIS SPECIAL par écrit d'autre part à .....

suite...

SYSTEME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
300
INITIALES DU SEC.-TRES.

MM. Roger Guilbault, maire,
Maurice Toupin, Albert Hubert, Eloi Leblanc, Marcel Arcand
Jules Landry, conseillers.
en lui en laissant une copie à lui-même en personne, ou à une personne raisonnable de son domicile ou en affichant une copie sur la porte du domicile ayant trouvé les portes fermées dans ce domicile entre 9 hres neuf heures de l'avant-midi et 5 hres cinq heures de l'après-midi le dix-neuvième jour de juillet 1971.
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19ième jour de juil/71.

André Toupin
André Toupin, sec-trés.adj.

936- Il est proposé par le conseiller Marcel Arcand et résolu unanimement QUE M. Claude Dumas, briqueteur, du 3711 Rang St-Malo, soit nommé conseiller au siège numéro"5" pour terminer le terme de M. Narcisse Hinse.

Adopté.

La séance est levée.

Adrien Toupin sec Trés maire Roger Guilbault Sec-trés.

SERMENT D'OFFICE

Je, Claude Dumas, soussigné de 3711 Rang St-Malo, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, ayant été dûment nommé conseiller au siège no. 5 de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

ASSERMENTE devant moi, à Ste-Marthe Cap-de-la-Madeleine, ce 22è jour de juillet 1971.

Adrien Toupin signature: Claude Dumas
A. Toupin Sec-Trés. C. Dumas.

.-

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue ce 3ième jour du mois d'août 1971 au lieu ordinaire des assemblées, à laquelle assemblée étaient présents:

SAVOIR:- Son Honneur le Maire, Roger Guilbault
MM. les Conseillers, Maurice Toupin
Albert Hubert
Eloi Leblanc
Marcel Arcand
Claude Dumas.

formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

937 Adoption des minutes
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Marcel Arcand que les minutes des deux dernières assemblées sont acceptées telles que lues.

Adopté.

938 Demande d'un officier du Service d'Urbanisme
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Marcel Arcand et résolu qu'une lettre soit envoyée au Service d'Urbanisme Ministère des Affaires Municipales afin qu'un officier du Ministère soit délégué pour conseiller notre Municipalité au

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
FM SYSTÈME

point de vue zonage et règlementation.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE 301 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

939- Réparations d'égoûts & d'asphalte
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Maurice Toupin et résolu que M. Hervé Brouillette, inspecteur municipal, soit autorisé à faire les réparations d'égoût sur la 6ième rue ainsi que de réparer les trous dans l'asphalte des rues de la municipalité et le prolongement de la 8ième,Rue.

Adopté.

940- Octroi au Comité des Loisirs pour l'année 1971
Proposé par M. le conseiller Claude Dumas, secondé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que le montant de $1200.00 soit versé au Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. pour l'année 1971.

Adopté.

941- Montant voté pour Congrès des Sec-Trésoriers
Proposé, secondé et résolu unanimement que le montant de $150.00 soit versé à M. Adélard Toupin, sec-trés. et le montant de $150.00 à M. André Toupin, sec-trés.adj. pour assister au congrès des Secrétaires-Trésoriers.

Adopté.

942- Achat d'un compteur de 1".
Proposé, appuyé et résolu que M. Hervé Brouillette soit autorisé à acheter un compteur de 1 pouce pour le service d'eau de M. André Massicotte.

Adopté.

943- Adoption du règlement no. 77 "Chenils"
Proposé par M. Albert Hubert, appuyé par M. Marcel Arcand et résolu que le règlement no.77 concernant la prohibition des chenils dans la Municipalité de Ste-Marthe est accepté.

Adopté.

944- Adoption des comptes du mois.

Proposé par Claude Dumas, secondé par Albert Hubert et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à signer.

4423-	André Toupin sem du 11 au 17 juil 80.00 ass.chom. 1.10 I.F. 7.45 I.P. 4.40 R.R.Q. 1.23 A.M. 0.60	65.22
4424-	André Toupin sem du 18 au 24 Juill. 80.00 Ass.chom. 1.10 I.F. 7.45 I.P. 4.40 R.R.Q. 1.23 A.M. 0.60	65.22
4425-	Jean-Marie Leclerc Loc. du 15 juin au 30 Juin location automobile pour évaluation 80 hres à 1.75	140.00
4426-	Jean-Marie Leclerc salaire du 15 au 30 Juin 80hres à 2.50 I.F. 6.65 I.P. 3.95 R.R.Q. 3.18 A.M. 1.60	184.62
4427-	Honoré Beaumier salaire du 15 au 30 Juin 80hres à 1.75 I.F. 6.35 I.P. 2.35 A.M. 1.15	130.15
4428-	Donat Roy salaire du 15 au 30 Juin 80 hres à 1.75 I.F. 0.15 I.P. 0.10 A.M. 1.15	138.60
4429-	Jean-Marie Leclerc Location automobile evaluation 59hres à 1.75	103.25
4430-	Jean-Marie Leclerc salaire du ler au 16 juil 59hres à 2.50 I.F. 0.70 I.P. 0.45 R.R.Q. 2.24 A.M. 1.20	142.91
4431-	Honoré Beaumier sem du le au 16 juil. 59hres à 1.75 I.F. 1.95 I.P. 0.10 A.M. 0.80	100.40
4432-	Donat Roy salaire du ler au 16 juil 59hres à 1.75 A.M. 0.80	102.45
4433-	Adélard Toupin sem du 25 au 31 juil 100.00 ass.chom. 1.40 I.F. 10.65 I.P. 5.45 R.R.Q. 1.59 A.M. 0.80	80.11
4434-	André Toupin sem du 25 au 31 Juil 80.00 Plus tems supp. pour évaluation 22hres à 2.50 Ass.chom 1.55 I.F. 16.70 I.P. 10.40 R.R.Q. 2.01 A.M. 1.10	103.24
4435-	Suzanne Jutras sem du 25 au 31 juil 40hres à 2.25 ass.chom. 1.25 I.F. 9.05 I.P. 5.40 R.R.Q. 1.41 A.M. 0.70	72.19
4436-	Jacques Turcotte sem au 4 au 10 juil 4½hres à 8.00 location faucheuse pour terrain loisir	36.00

suite 4437

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
302
INITIALES DU SEC.-TRES.

Loisir
Loisir
Travaux divers
Vidanges

4437- Richard Toupin sem du 18 au 24 Juill 4hres à 1.40 ass. mal. 0.05 — 5.55
4438- Richard Loranger sem du 11 au 17 juil location tracteur 3½hres à 8.00 pour terrain jeu — 28.00
4439- Richard Loranger sem au 31 Juil 41hres à 2.50 ass.chom 1.40 I.F. 4.25 I.P. 2.90 R.R.Q. 1.43 A.M. 0.80 — 91.72
4440- Alfred Lacroix contrat vidanges mois juil. 6 6hres a 10.00 — 660.00
4441- Roger Guilbault rémunération juil. 123.33 moins R.R.Q. 2.01 Ass.mal. 1.00 — 120.32
4442- Maurice Toupin rémunération juil 35.00 moins ass.mal 0.30 — 34.70
4443- Albert Hubert " " " " " " " — 34.70
4444- Eloi Leblanc " " " " " " " — 34.70
4445- Marcel Arcand " " " " " " " — 34.70
4446- Narcisse Hinse " " " " " " " — 34.70
4447- Jules Landry " " " " " " " — 34.70
4448- Bureau d'Enregistrement du Cté Champlain mutations Juin — 13.60
4449- Du Sault Fleuriste Enr. f. 4936 re: Félix Toupin — 32.40
4450- Carrière St-Louis pierre pou rue Gilles Toupin& R.Guilbault — 30.33
4451- Gilles Toupin loc.tracteur 1¼hre — 10.00
Dépotoir 4452- Fournier Excavation loc. machinerie dépotoir — 81.00
4453- Bell Canada tel mois juil — 20.98
4454- Librairie Morin Inc. f. B52296-52313 — 8.03
4455- Hydro Québec bureau — 42.68
4456- Hydro Québec Lampes de rues — 354.13
4457- La Sablière du Cap Inc. f. 1064 trsp. pierre — 19.15
4458- Receveur Général du Canada ass.chom. — 49.70
4459- Ministère du Revenu National Imp. Féd. — 200.65
4460- Ministère du Revenu Québec I.P.114.40 R.R.Q.74.42 A.M. 48.34) — 237.16
4461- Loisir Ste-Marthe Inc. octroi rés. 940 — 1,200.00
4462- Maurice Toupin f. 40 (Tabac pour journaliste) — 5.00
4463- Chèque NUL —
4464- Marcel Arcand loc. tracteur & trailer maison Sauvageau — 22.00
4465- Richard Loranger loc.tracteur maison Sauvageau — 14.00
4466- Sablière Ste-Marthe terrassement maison sauvageau — 47.50
4467- Gilles Toupin transport rebuts au dépotoir maison Sauvageau. — 24.00
70- Hervé Bouillette sem du 25 au 31 juil. 130.00 Ass.chom. 1.60 I.F. 12.55 I.P. 7.70 R.R.Q. 2.13 A.M. 1.00 — 105.02
71- A. Grand'Maison ass. camion no: 603-6294 — 159.00
72- Canron Ltd f. 37050 AQUEDUC — 532.32
73- Morin Frères Inc.f.29/682-015-583-28890-30/368-419 — 40.00
74- Hydro Québec station pompage juillet — 284.78

F. D. BEAUMIER VÉRIFIÉ C.M. VÉRIFICATEUR

Proposé, secondé et résolu unanimement que la séance soit ajournée à Jeudi le 12 août 1971 à 8heures

Adopté.

La séance est levée.

Roger Guilbault .....maire Gilles Toupin .....sec.trés.

/*/*/*/*/*/*/*/*/*/*/*/*/*

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE STE MARTHE DU CAP DE LA MADELEINE

Séance d'ajournement de la Session régulière tenue le Jeudi 12 août 1971 à 8hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées à laquelle assemblée étaient présents SAVOIR: Son Honneur le Maire Roger Guilbault.

MM. les Conseillers: Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Claude Dumas.

formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Séance d'ajournement de la séance régulière du 3 aout tenue le 12 août 1971

945- Adoption des minutes de la dernière assemblée.
Proposé par M. Marcel Arcand, secondé par M. Eloi Leblanc et résolu unanimement que les minutes de l'assemblée du 3 août 1971 sont acceptées telles que lues.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE 303 INITIALES DU SEC.-TRES.

feceindée par rés.967

946- Proposition pour que les permis de construction passent au Conseil.
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Maurice Toupin et résolu unanimement qu'a partir de maintenant aucun permis de construction ne soit donné sans avoir reçu l'assentiment du Conseil.

Adopté.

947- Avis de motion pour le coût d'une entrée d'eau.
Avis de Motion est donné par M. le Conseiller Marcel Arcand afin de préparer un règlement établissant à$100.00 le coût pour l'installation d'une nouvelle entrée d'eau afin de porter celui-ci de 60.00 à 100.00 soit à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

Adopté.

948- Demande à l'Honorable Ministre Toupin pour rte Cordon St-Malo.
Attendu que la Route du Cordon de St-Malo dessert environ une centaine de familles à l'année longue.
Attendu que plusieurs résidences à l'année sont construites sur toute la longueur de cette route.
Attendu que les autobus scolaires desservants le village de Red-Mill empruntent obligatoirement cette route puisqu'ils doivent y effectuer certains arrêts pour faire monter des étudiants le long de cette route.
Attendu que plusieurs travailleurs de Red-Mill travaillent aux Trois-Rivières et au Cap-de-la-Madeleine.
Attendu qu'avec l'ouverture du nouveau pont sur le St-Maurice le traffic va sensiblement augmenter.
Attendu que durant la saison estivale un terrain de camping et une plage sont en opération.
Attendu que durant la saison d'hiver cette route est souvent la seule sortie pour les travailleurs et les étudiants.
Attendu qu'une partie de cette route a déjà été mise en forme.
A ces causes il est proposé, secondé et unanimement résolu qu'une demande soit faite à l'Honorable Ministre Normand Toupin et député du Comté de Champlain de faire pression auprès du Ministère de la Voirie afin que la partie déjà mise en forme soit asphaltée et que la continuité de l'élargissement de la route du Cordon de St-Malo soit fait le plus tôt possible.

Adopté.

949- Diminution au rôle d'évaluation re: Robert Fortin folio 301
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé et résolu unanimement que l'évaluation de M. Robert Fortin folio 301 soit amendé étant donné que 3 cabines ont été vendues et déménagées soit pour un montant de$2,070.00 de diminution.

Adopté.

950- Demande pour l'entretien des chemins d'hiver à Massicotte & Fils.
Proposé, secondé et résolu unanimement qu'une demande soit faite à la Compagnie Massicotte & Fils Ltée pour l'entretien des chemins d'Hiver pour l'année 1971-1972 et qu'un représentant de la Compagnie vienne rencontrer le Conseil à la prochaine séance pour discuter des conditions pour le déneigement.

Adopté.

951- Paiement des intérêts pour le 1er oct. 1971
Proposé par M. Claude Dumas, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que le montant de 2,021.86 soit pris à même le compte d'aqueduc et fait à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale pour le paiement de l'échéance des intérêts du 1er octobre 1971

Adopté.

952- Don pour Tournoi de Fer et Epluchette de blé d'inde.
Proposé, secondé et résolu unanimement qu'un montant de 100.00 soit voté au Comité des Loisirs de Red'Mill pour le Tournoi de fer et l'épluchette de blé d'inde.

Adopté.

La séance est levée.

Roger Guillault ..... maire Gérard Toupin ..... sec.trés.

SYSTEME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
304
INITIALES DU SEC.-TRES.

Session du 7 sept. 1971

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE MARTHE DU CAP DE LA MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue ce 7ième jour du mois de septembre 1971 au lieu ordinaire des assemblées, à laquelle assemblée étaient présents: /et à l'heure ordinaire.

SAVOIR:-- Son Honneur le Maire, Roger Guilbault.
MM. les Conseillers: Maurice Toupin,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Claude Dumas,
Jules Landry.

formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

953- Adoption des Minutes.
Proposé par M. Maurice Toupin, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté

954- Homologation du rôle d'évaluation 1972
Considérant que vue l'absence de plaintes fondées de la part des propriétaires concernés sur la confection du rôle d'évaluation municipal préparé par les estimateurs, et vu le délai de 30 jours expiré. En conséquence il est proposé par M. le conseiller Marcel Arcand, secondé par le Conseiller Maurice Toupin et résolu unanimement que le rôle d'évaluation soit homologué et que dès ces minutes entre en vigueur le nouveau rôle d'évaluation avec l'amendement à la page 40 apporté par la résolution 949 du livre des minutes.

Adopté.

955- Acceptation des plans de la 6ième rue et de la lere ave.
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Eloi Leblanc et résolu unanimement que les plans de la 6ième rue et de la lere ave. préparé par Ernest Duplessis arpenteur géomètre donnant un caractère officiel aux lots 103-2,104-1 et 104-2 sont acceptés.

Adopté.

956- Autorisation au maire et au sec.trés. à signer les plans.
Proposé, secondé et résolu unanimement que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à signer les plans de la 6ième rue et de la lere avenue donnant un caractère officiel aux lots: 103-2, 104-1, 104-2

Adopté.

957- Répartition poour le service des Incendies.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Maurice Toupin et résolu unanimement que le montant de $4,122.15 soit versé à la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour la part contributive de la Municipalité de Ste-Marthe au service des Incendies.

Adopté.

958- Adoption du règlement no. 78 concernant le tarif des entrées d'eau.
Proposé par M. Maurice Toupin, secondé par M.Albert Hubert et résolu unanimement que le règlement no. 78 concernant le tarif pour les entrées d'eau et de borne fontaine est accepté.

Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite. . .
7 sept. 1971

INITIALES DU MAIRE 305 INITIALES DU SEC.-TRES.

959-Vote sur une proposition pour un avis à C.Champoux.
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Claude Dumas d*envoyer un avis à M. Claude Champoux afin qu'il suive le règlement de construction no. 35.
Cette proposition va au vote.
Le résultat du vote se lit comme suit:
Pour cette proposition: Albert Hubert, Jules Landry,Claude Dumas.
Contre: Maurice Toupin, Marcel Arcand, Eloi Leblanc,Roger Guilbault,maire.
Après le résultat du vote 4 contre et 3 pour cette proposition est rejetée.

Rejetée

960-Contre proposition adopté sur division.
Contre Proposition est proposée par M. Maurice Toupin, secondé par M. Marcel Arcand et adopté sur division que la Municipalité de Ste-Marthe autorise Me Guy Lebrun à étudier les documents concernant la mise en demeure de l'étude légale Pinsonneault & Pinsonneault représentant leur client M. Claude Lacroix contre la Municipalité de Ste-Marthe.

Adopté sur division du Conseil.

961-Proposition rejetée.
Proposé par M. Albert Hubert qu*un avis soit envoyé à M. Claude Champoux que son permis de construction est suspendu. Cette proposition est rejetée faute de secondeur.

Rejetée.

962-Nomination du vérificateur pour l'année 1971.
Proposé par M. Marcel Arcand, secondé par M. Maurice Toupin et résolu unanimement que M. Fortunat Beaumier soit engagé pour faire la vérification des livres de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine pour l*année 1971

Adopté.

963-Adoption des comptes.
Proposé par M. Claude Dumas, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

4468-André Toupin temps supp. pour évaluation durant Juillet 81 hres à 2.50 déductionsass. chom.1.65 I.F.25.35 I.P. 20.30 R.R.Q. 3.44 A.M. 1.60	$ 150.16
4469-Hervé Brouillette sem du 1er au 7 août Ass.chom.1.65 I.F. 12.00 I.P. 7.70 RRQ 2.13 A.M.1.00	105.52
4470-Adélard Toupin sem au 7 août A.C. 1.40 I.F.10.35 I.P. 5.45 R.R.Q. 1.59 A.M. 0.80	80.41
4471-Mme S. Jutras sem au 7 août 40hres à 2.25 A.C. 1.25 I.F. 8.80 I.P.5.40 R.R.Q. 1.41 A.M. 0.70	72.44
4472-André Toupin sem au 7 août A.C. 1.10 I.F 7.25 I.P.4.40 R.R.Q. 1.23 A.M. 0.60	65.42
4473-Adélard Toupin rés. 941 Congrès Sec.trés.	150.00
4474-André Toupin rés. 941 Congrès Sec.Trés.	150.00
4475-Adélard Toupin sem 8 au 15 août 1971 vacances16 au 22 aout A.C. 1.40 I.F. 10.35 I.P.5.45 RRQ 1.59 A.M. 0.80	80.41
4476-André Toupin sem du 8 au 15 août vacance 16 au 22 août A.C.1.10 I.F. 7.25 I.P.4.40 R.R.Q. 1.23 A.M. 0.60	65.42
4477-H?Brouillette sem du 8 au 14 août 130.00 A.C. 1.55 I.F.12.00 I.P.7.70 RRQ 2.13 A.M. 1.00	105.62
4478-Suzanne Jutras sem au 14 aout 40hres à 2.25 Ass.chom. 1.25 I.F. 8.80 I.P.5.40 RRQ1.41 A.M. 0.70	72.44
4479-Richard Loranger sem au 14 août 15hres à 2.50 A.C. 0.65 I.P.0.15 R.R.Q. 0.82 A.M 0.45	35.43
4480-J.C. Renaud sem au 14 août. 15hres à 2.00 A.C. 0.35 R.R.Q. 0.33 A.M. 0.20	29.12
4481-Loisirs Red-Mill rés. 952	100.00
4482-Richard Loranger sem au 14 août.8hres à 2.50	20.00
4483-Jean-Marie Leclerc évaluation location auto 123hres a 175 loue 264.08	215.25
4484-Jean-Marie Leclerc 123hres à 2.50 307.50 I.F. 22.05 I.P. 13.80 R.R.Q. 5.12 A.M. 2.45	264.50

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
306
INITIALES DU SEC.-TRES.

4485-Honoré Beaumier évaluation 16 juil. au 3 août 123hres à 1.75 I.F.16.60 I.P.8.25 A.M. 1.75	188.65
4486-Donat Roy évaluation 16 juil au 3 août 123hre à 1.75 I.F. 7.65 I.P.4.85 A.M. 1.75	201.00
4487-Pierre Arcand loc.tracteur pour épandre pierre sur la 6ième rue 1hre à 10.00	10.00
4488-Richard Loranger sem au 21 août 8hres à 2.50 A.C.0.20 R.R.Q. 0.15 A.M 0.15 Equité	19.50
4489-Hervé Brouillette sem au 21 août 130.00 S.C. 1.55 I.F. 12.00 I.P. 7.70 RRQ 2.13 A.M. 1.00	105.62
4490-Adélard Toupin sem au 21 août 100.00 A.C. 1.40 I.F. 10.35 I.P. 5.45 R.R.Q. 1.59 A.M. 0.80	80.41
4491-MMe S.Jutras sem au 21 août 40hres à 2.25 A.C. 1.25 I.F.8.80 I.P. 5.40 R.R.Q. 1.41 A.M. 0.70	72.44
4492-André Toupin sem au 21 août 80.00 A.C. 1.10 I.F.7.25 I.P. 4.40 RRQ 1.23 A.M. 0.60	65.42
4493-H. Brouillette sem au 29 août 130.00 A.C. 1.55 I.F. 12.00 I.P. 7.70 R.R.Q.2.13 A.M. 1.00	105.62
4494- Adélard Toupin sem au 29 août 100.00 A.C. 1.40 I.F.10.35 I.P.5.45 R.R.Q.1.59 A.M. 0.80	80.41
4495-Mme S. Jutras sem au 29 août 40hres à 2.25 A.C. 1.25 I.F. 8.80 I.P. 5.40 R.R.Q. 1.41 A.M. 0.70	72.44
4496-André Toupin sem au 29 aout 80.00 A.C.1.10 I.F. 7.25 I.P. 4.40 RRQ 1.23 A.M. 0.60	65.42
4497-Bell Canada Tel.& int.	20.22
4498-Chauffage Ste-Marthe Enr. f. 2349	16.02
4499-Hydro Québec Lampes de rues août	354.13
4500-Bureau Enregistrement mutations Juill. & aout	21.25
4501-Garage Beaumier Enr. f. C4265-4291-4311	32.42
4502-Dufresne All. Enr. f. 1427	12.70
4503-Carrière St-Maurice Ind. f.000305	33.54
4504-Corporation Cté Champlain Unité san. 642,75 Conseil de comté 257.10	899.85
4505-Me Robert Carrier contrat rue Toupin&Guilbault	45.00
4506-R.Guilbault rémunération aout RRQ2.01 A.M. 1.00	120.32
4507-Maurice Toupin rémunération aout Ass.Mal. 0.30	34.70
4508-Albert Hubert " " " " "	34.70
4509-Eloi Leblanc " " " " "	34.70
4510-Marcel Arcand " " " " "	34.70
4511-Claude Dumas " " " " "	34.70
4512-Jules Landry " " " " "	34.70
4513-La Cie de Const. Dollard ltée f. 8516 voirie	176.00
4514-Alfred Lacroix vidanges mois août 63hres à 10.00	630.00
4515-Gagnon & St-Louis syndic faillite Imp. des Cèdres	10.10
4516-Ministre Revenu Nat. Impot Fédéral	225.25
4517-Ministre Revenu Québec impot 139.15 RRQ 75.34 Ass. Mal. 48.85	263.34
4518-Receveur Général du Canada ass. chomage	50.30
4519-Saillant Inc. f.487241 Equité + remorque	146.61
4520-Cité du Cap-de-la-Madeleine part contributive au réseau des incendies	4,122.15
4521-Librairie Morin Inc. 45/290-200-022- 54803	9.62
4522-Morin & Frères Inc. f. 31757-33371	6.47
75-Camille Arcand surveillance aux pompes durant vacances de M. Brouillette RRQ 1.37 A.M. 1.00	123.63
76-Donat Demontigny loc. machinerie 6hres à 10.00	60.00
77-Richard Loranger sem au 7 août 20hres à 2.50 Ass. chom. 0.65 R.R.Q. 0.69 Ass.Mal. 0.40	48.26
78-J. Désilets sem au 7 août 16hres à 3.00 Ass. chom. 0.50 Ass. Mal 0.40	47.10
79-Richard Loranger sem au 29 août 4hres à 2.50 ass.chom. 0.10 ass. mal. 0.10	9.80
80-J. Désilets sem au 29 août 3hres à 3.00 ass.chom. 0.10 ass. mal. 0.05	8.85
81-Garage Marcel Roy Enr. compte juin-juill- aout f.19/047-108-114-127-167-172-196-204-240-255-078/26-70-07- 07721	197.38

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite. . . . .
7 sept. 1971

82-	Nepturne Meter f. M12700	90.21
83-	Ben Vanasse Inc. f. 108482	66.38
84-	Guilbault Transport Inc f.243153	5.00
85-	Hydro Québec mois août	562.69
86-	Banque Canadienne Nationale rés. 951	2,021.86
87-	M. Electric Ltée f. 29/663-664	11.50
88-	Les Entreprises Moly Inc. f. 5432	14.18
89-	Saillant Inc. f.479201-48/7216-7375	305.48

INITIALES DU MAIRE 307 INITIALES DU SEC.-TRES.

M. le Conseiller Maurice Toupin propose que la séance soit ajournée à Mardi le 14 sept. à 8 hres .

Adopté

F. D. BELLEMIER VÉRIFIÉ COMPTABLE VÉRIFICATEUR 17/7/71

Le Maire lève la séance.

Roger Guilbault . . . . . .maire Adelard Toupin . . . . . sec.trés.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&

séance d'ajournement 14 sept.1971

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE DU CAP-DE-LA-MADELEINE.

Séance d'ajournement de la session régulière tenue le 14 septembre 1971 à 8hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées. A cette assemblée étaient présents.SAVOIR:

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault.
MM. les Conseillers: Albert Hubert,
Marcel Arcand,
Claude Dumas,
Jules Landry.

formant quorum sous la présidence du Maire au Fauteuil.

964-Adoption des minutes de la dernière assemblée.
Proposé par M. le conseiller Claude Dumas, secondé par M. le conseiller Jules Landry et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.
Adopté.

965-Entrées d'eau autorisées.
Proposé, secondé et résolu unanimement que les entrées d'eau de Messieurs Jean-Guy Massicotte et André Larivière seront faites dès qu'ils en auront de besoin.
Adopté.

966-Cancellation du permis de construction de M. Léon Toupin.
Proposé par M. Marcel Arcand, secondé par M. Jules Landry et résolu unanimement que le permis de construction de M. Léon Toupin soit cancellé et que le montant de 3.00 lui soit remboursé.
Adopté.

967-Résolution 946 receindée.
Proposé,par M. Jules Landry, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que la résolution 946 est receindée.
Adopté.

968-Autorisation à M. Brouillette pour les permis de construction.
Proposé par M. Jules Landry, secondé par M. Claude Dumas et résolu unanimement que M. Brouillette est autorisé à donner les permis de construction pour les maisons résidentielles et à loyer seulement, Il devra aller vérifier sur le terrain les mesures de la construction ainsi que celles de l'allignement lorsque les travaux commencent et s'il y a quelque chose qui n'est pas conforme au règlement en avertir le conseil immédiatement.
Adopté.

969-Participation au Hockey Mineur.
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Jules Landry et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte de défrayer aux mêmes conditions que l'an dernier les joutes de Hockey Mineur à l'aréna du Cap.
Adopté.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
308
INITIALES DU SEC.-TRES.

suite. . .

970-Soumission pour achat de l'école N.D. de la Rive.
Proposé par M. Marcel Arcand secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la Madeleine offre la somme de $1.00 à la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine pour l'achat de l'école Notre-Dame de la Rive pour fin Municipale ou récréative.

Adopté.

971-Réparation de diverses rue de la Municipalité.
Proposé, secondé et résolu unanimement qu'un montant de $2,000. soit voté pour effectuer des réparations dans diverses rues de la Municipalité.

Adopté.

972-Part de la Municipalité au C.E.R.M.
Proposé, secondé et résolu unanimement que le montant de $64.00 soit versé au Conseil Economique Régional de la Mauricie pour l'année 1971.

Adopté.

973-Avis sur le Nouvelliste pour les permis de Construction.
Proposé, secondé et unanimement résolu qu'un avis soit publié dans le journal le Nouvelliste en page 3 durant 2 jours concernant les permis de construction.Cet avis se lira comme suit:" Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine. A toutes les personnes désirant se construire dans la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine. AVIS vous est donné de bien vouloir demander un permis de construction au moins 15 jours avant le début des travaux.

Adopté.

La séance est levée.

Roger Guilbault maire Adélard Toupin sec.trés

5 Octobre 1971

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE MARTHE DU CAP DE LA MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la Madeleine, tenue ce 5ième jour du mois d'octobre 1971 à l'heure et au lieu ordinaire des assemblées, à laquelle étaient présents:

Savoir: Son Honneur le Maire, M. Roger Guilbault.
MM. Les Conseillers: Albert Hubert
Eloi Leblanc
Marcel Arcand
Jules Landry
format quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

974- Adoption des Minutes.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

975- Adoption en principe des plans de la Protection civile et nomination d'un coordonnateur.
Considérant la rencontre avec m. Babin coordonnateur de la Protection Civile il est proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que la Corporation Municipale de Ste-Marthe accepte en principe le plan d'urgence préparé par la Protection Civile de Québec et que M. Adélard Toupin secrétaire trésorier soit nommé Coordonnateur Municipal confor-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

suite...

mément à la demande de la Protection Civile de Québec.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE
309
INITIALES DU SEC.-TRES.

976. Achat d'un dactylo et d'une machine à polycopier.
Proposé par M. Marcel Arcand secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que la soumission de Jean Banville Inc. pour une machine à polycopier est acceptée et qu'un dactylo avec charriot de 21 pouces soit acheté. Le secrétaire est autorisé à faire ces deux achats.

Adopté.

977. Salaire du Président et du secrétaire d'élection, et repas payé.
PProposé secondé et résolu unanimement que les employés qui travailleront le jour des élections Minicipales pour la Municipalité comme président d'élection, secrétaire d'élection, scrutateurs, greffiers, pointeurs, constables reçoivent la somme de $2.50 pour le repas et que le tarif pour le président d'élection soit porté à $70.00 et celui du secrétaire d'élection soit à $45.00

Adopté.

978. Congrès des Maires.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que le montant de $150.00 soit versé au Maire pour assister au Congrès des Maires les 7-8-9 octobre prochain.

Adopté.

✓ 979. Demande drainages cours d'eau Turcotte..
Proposé, secondé et résolu unanimement que la demande de MM. Gilles Toupin, Wellie Montplaisir et Roland Montplaisir pour la demande d'aide pour drainage est acceptée.

Adopté.

✓ 980. Demande au Maitre de Poste poser, changer boites face à la route de l'Ile.
Proposé, secondé et résolu unanimement que la demande soit faite au Maître de Posde de voir à changer les boîtes qui sont situées en face du chemin de l'Ile et de les placer dans le dit chemin.

Adopté.

✓ 981. Entente avec C.P.R.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Jules Landry et résolu unanimement que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à signer l'entente avec le C.P.R. concernant le tuyau d'aq educ passant sous la Voie ferrée dans Red Mill.

Adopté.

✓ 982. Demande au Commissariat des Incendies.
Proposé secondé et résolu qu'une demande soit faite au Commissariat des Incendies de nous déléguer un représentant afin de venir rencontrer le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine afin de discuter des taux d'assurances en vigueur dans la Municipalité.

Adopté.

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
310
INITIALES DU SEC.-TRES.

suite . . .

983. *Remerciements à l'endroit de M. Maurice Toupin.*
Proposé, secondé et rendu unanimement que des remerciements soient envoyés à M. Maurice Toupin pour son grand dévouement à la chose Municipal et que des voeux de prompt rétablissement lui soit transmis.

Adopté.

984. *Lecture des compteurs.*
Proposé, secondé et résolu unanimement que M. Achille Lottinville ET M. Benoit Sénéchal soient autorisés à prendre la lecture des compteurs pour la présente période au taux de $1.75 l'heure.

Adopté.

985. *Adoption des comptes du mois.*
Proposé par Marcel Arcand , secondé par M. Albert Hubert, et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à signer.

4523. *Josaphat Désilets. Vacandes du 1er janvier 1970 au 4 sept. 71*
Ass. Chom. 0.95 I.F. 3.80 I.P. 1.70 A.M. 0.60 $ 70.75

4524. *H. Brouillette sem. au 9 sept.1971 130.00* ✓
Ac. 1.55 I.F. 12.00 I.P. 7.70 RRQ. 2.13 A.M. 1.00 105.62

4525. *Adélard Toupin sem. au 4 sep t 71 100.00* ✓
A.C. 1.40 I.P. 10.35 I.P. 5.45 RRQ. 1.59 A.M. .80 80.41

4526. *Suzanne Jutras Vacances du 1er janv au 4 sept 71.* ✓
A.C. 0.65 I.F. 3.55 I.P. 2.30 RRQ.0.82 A.M. 0.45 49.20

4527. *André Toupin sem au 4 sept 1971 100.00* ✓
A.C. 1.40 I.F. 10.35 I.P. 6.45 RRQ. 1.59 A.M. 0.80 79.41

4528. *H. Brouillette sem. au 11 sept. 130.00* ✓
A.C. 1.55 I.F. 12.00 I.P. 7.70 RRq. 2.13 A.M. 1.00 105.62

4529. *Adélard Toupin sem au 11 sept 100.00* ✓
A.C. 1.40 I.F. 10.35 I.P. 5.45 RRq.1.59 A.M. 0.80 80.41

4530. *André Toupin sem au 11 sept 1971 100.00* ✓
A.C. 1.40 I.F. 10.35 I?P. 6.45 RRQ.1.59 A.M. 0.80 79.41

4531. *Léon Toupin résolution 966* ✓
Remboursement permis construction 3.00

4532. *Caisse Populaire Ste-Madeleine* ✓
Capital 192.45, Intérêt 30.74 223.19

4533. *H. Brouillette sem au 18 sept 1971 130.00* ✓
A.C. 1.55 I.F. 12.00 I?P. 7.70 RRQ. 2.13 A.M. 1.00 105.62

4534. *Adélard Toupin sem au 18 sept 1971 100.00* ✓
A.C. 1.40 I.F. 10.35 I.P. 5.45 RRQ. 1.56 A.M. 0.80 80.41

4535. *André Toupin sem au 18 sept 1971 100.00* ✓
A.C. 1.40 I.F. 10.35 I.P. 6.45 RRQ.1.59 A.M. 0.80 79.41

4536. *H. Brouillette sem au 25 sept 1971 130.00* ✓
A.C. 1.55 I.F. 12.00 I?P. 7.70 RRQ. 2.13 A.M. 1.00 105.62

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite ...

4537. ~~Adélard Toupin sem au 25 sept 1971 100.00~~
~~A.C. 1.40 I.F. 10.35 I.P. 5.45 RRQ. 1.59 A.M. 0.80~~

INITIALES DU MAIRE
311
INITIALES DU SEC.-TRES.

	4537. Adélard Toupin sem au 25 sept 1971 100.00 A.C. 1.40 I.F. 10.35 I.P. 5.45 RRQ. 1.59 A.M. 0.80	$ 80.41
Egout	4538. Richard Loranger sem au 25 sept 1971 12.50 A.C. 0.10 RRQ. 0.02 A.M. 0.10	12.28
	4539. André Toupin sem au 25 sept 1971 100.00 A.C. 1.40 I.F. 10.35 I.P. 6.45 RRQ. 1.59 A.M. 0.80	79.41
	4540. Hydro Québec Lampes rue	354.13
	4541. Hydro Québec Hotel Municipal	46.34
	4542. Bell Canada Tel. Inter.	16.74
	4543. Du Sault Fleuriste Enr. Dame Henri Loranger F. 5174	27.00
	4544. Le Nouvelliste Re. Ann pour permis Const. 2 jours à 41.25	82.50
	4545. Imprimerie Lacoursière Inc. Re. F. 23780	143.60
	4546. Ernest L. Duplessis Arp. Geom. Re. piquetage des lots 103, 104 (6ième et 1er ave.)	360.00
	4547. Bureau Enregistrement Cté Champlain Ré. Mutations Sept.	8.20
	4548. J.B. Deschamps Inc. F. B-1045 Colbe	2.18
	4549. Carrière St Louis F.000182 Voirie sur 5ième, 6ième et 8ième rue	325.56
	4550. Dufresne Aluminium Enrg. F. 1467	9.98
	4551. Wilson & Lafleur Ltée F. 1-16780 Ré. Code Municipal.	10.80
	4552. Formules Légales Provinciales Enrg. Ré F. 483	24.51
	4553. Mercerie de Luxe Inc. F. 04501 Reé Achat Cadeau Maurice Toupin Hopital	29.70
	4554. Restaurant Penn Mass Inc. F. 7870 Ré. Repas avec M. Paul Cantin Ministere Aff. Munic.	24.43
	4555. Roger Guilbault. Remunération sept 1971 123.33 RRQ. 2.01 A.M. 1.00	120.32
	4556. Maurice Toupin. Rémunération Sept 1971 35.00 A.M. 0.30	34.70
	4557. Albert Hubert Rémunération Sept 1971 35.00 A.M. 0.30	34.70
	4558. Eloi Leblanc. Renumération Sept 35.00 A.M. 0.30	34.70
	4559. Marcel Arcand Rénumération sept 1971 35.00 A.M. 0.30	34.70
	4560. Claude Dumas Rénumération sept 1971 35.00 A.M. 0.30	34.70
	4561. Jules Landry Rénumération sept 1971 35.00 A.M. 0.30	34.70

INITIALES DU MAIRE
312
INITIALES DU SEC.-TRES.

suite . . .

4562. Receveur Général du Canada. Ass. Chomage $ 44.60 ✓

4563. Receveur Général du Canada. Impôt Fédéral sept.71 139.35 ✓

4564. Ministre Revenu du Québec.
Impôt 83.90 RRQ. 53.84 A.M. 33.22 170.96 ✓

4565. Alfred Lacroix Vidanges Sept 1971
1er au 30 74 hres à 10.00 740.00 ✓

4566. M. Roger Guilbault.
Ré. Congrès des Maires. 150.00 ✓

4567. Librairie Morin Inc.
Re. F. 45/ 572,602,728, 47/396 19.96 ✓

90. Richard Loranger sem 27 aout au 4 sept
8 hres à 2.50 20.00 Ac. 0.20 RRQ.0.15 A.M. 0.15 19.50 ✓

91. J. Claude Renaud sem. au 4 sept 3 hres à 2.00 6.00
A.C. 0.10 A.M. 0.05 5.85 ✓

92. Richard Loranger 4% salaire du 1er août 70 au 4 sept
1971 84.10 A.C. 1.10 I.F. 1.20 I.P. 1.50 RRQ. 1.31
A.M. 0.65 78.34 ✓

93. J. Claude Renaud Vacances 1er janv 1971 au 4 sept 71
38.94 A.C. 0.35 RRQ. 0.49 A.M. 0.30 37.80 ✓

94. Receveur General du Canada 900 timbres à 0.07 63.00 ✓

95. Donat Demontigny sem au 18 sept 1971
Loc Machinerie 14½ X 10.00 Entrée Esu 145.00 ✓

96. Richard Loranger sem au 18 sept 1971 41.25
A.C. 0.50 RRQ. 0.53 A.M. 0.35 39.87 ✓

97. J. Desilets sem.au 18 sept 1971 49.50
A.C. 0.50 RRQ. 0.40 A.M. 0.40 48.60 ✓

98. Richard Loranger sem au 25 sept 1971 12.50
A.C. 0.10 RRQ. 0.02 A.M. 0.10 12.28

99. Hydro Québec. aqueduc 541.78

100. Charles Turcotte. F. 36609 gaz 6.35

F. D. BEAUMIER VÉRIFICATEUR COMPTABLE VÉRIFIÉ

M. Albert Hubert propose que l'assemblée soit ajournée à Mercredi le 13 octobre 1971 à 8 heures.

Adrien Tousignant ..... maire Roger Guilbault ..... sec. trés.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe

Session d'ajournement de la séance régulière tenue le 13 octobre 1971 à 8hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents: SAVOIR:

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault.
MM. Les Conseillers, Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Jules Landry.

Le conseiller Albert Hubert arrivé à 8hres 10minutes.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

INITIALES DU MAIRE
313
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

986- *Adoption des minutes de la dernière assemblée.*
Proposé par M. Jules Landry, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.
Adopté.

987- *Résolution de sympathie pour famille MMe Ernest Toupin.*
Proposé, secondé et résolu unanimement qu'un témoignage de sympathie et de deuil soit envoyé à la Famille de Mme Vve Ernest Toupin.
Adopté.

988- *Octroi pour Loisir Ste-Marthe et Loisir Red-Mill.*
Proposé par M.Albert Hubert, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement qu'un montant de $400.00 soit versé au Comité des loisirs de Red-Mill et qu'un autre montant de 400.00 soit versé au Comité des Loisirs Ste-Marthe Inc. pour pour les patineires.
Adopté

989- *Permis temporaire pour M. Alfred Lacroix.*
Proposé, secondé et résolu unanimement qu'un permis temporaire soit accordé à M. Alfred Lacroix pour la location de son terrain pour une roulotte (Maison mobile) La Municipalité de Ste-Marthe pourra sur avis de 30 jours faire libérer le terrain de la roulotte.
Adopté.

La séance est levée.

Roger Guilbault ..... maire Edouard Toupin ..... sec.trés.

PROCES VERBAL re: Mise en Nomination.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine.

L'AN DE GRACE MIL NEUF CENT SOIXANTE-ONZE , EN CE 31ième jour d'octobre 1971.

Je soussigné, Président de l'élection et sous mon serment d'office, déclare ce qui suit: SAVOIR:-

Je me suis rendu au bureau de la Municipalité de Ste-Marthe, situé à 2061, Notre Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine avant la douzième heure de l'avant midi pour recevoir tous les bulletins de présentation pour les candidats mis en nomination pour les sièges de "MAIRE" et de CONSEILLERS" vacants no. 1-5-6-.

Edouard Toupin
Président d'élection.

Proposé par Achille Lottinville rentier
Secondé par Donat Roy cultivateur

Que M. Roger Guilbault commis
de 1041, Notre Dame Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine soit mis en nomination comme Maire de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine et ce pour le prochain terme.

Après avoir lu le bulletin de présentation, j'ai signé
Signé: Proposeur Achille Lottinville
Secondeur Donat Roy.

//ADMIS//

Edouard Toupin prés. d'élec

INITIALES DU MAIRE
314
INITIALES DU SEC.-TRES.

Proposé par Jean Noel Roy mécanicien machine fixe
Secondé par Raoul Beaumier rentier

Que M. Rosaire Thibeault mécanicien
de 161, 6ième rue Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine soit
mis en nomination comme Maire de la Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine et ce pour le prochain terme.

Après avoir lu le bulletin de présentation j'ai signé

signé: Proposeur Jean Noel Roy //ADMIS//
Secondeur Raoul Beaumier

prés. d'éled.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/

Proposé par Roger Picard Briqueteur
Secondé par Roger Villemure journalier.

Que M. Jean Jacques Girard Bin man
de 1980, Des Prairies Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine soit
mis en nomination comme Conseiller de la Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine et ce pour le prochain terme au siège no. 6

Après avoir lu le bulletin de présentation j'ai signé

//ADMIS//

signé;
Proposeur Roger Picard
Secondeur Roger Villemure

prés. d'élec.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/

Proposé par Maurice Toupin mécanicien de machine fixe
Secondé par Roland Montplaisir cultivateur

Que M. Laurent Rocheleau Educateur Physique
de 31, lere rue Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine soit
mis en nomination comme conseiller de la Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine et ce pour le prochain terme au siège no. 1

Après avoir lu le bulletin de présentation j'ai signé

signé: Maurice Toupin //ADMIS//
Roland Montplaisir.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/ prés.d'élec.

Proposé par M. Onil Roy assembleur
Secondé par M. Amédée Fillion garagiste

Que M. Claude Dumas briqueteur
de 3711, rg. St-Malo Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine soit
mis en nomination comme conseiller de la Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine et ce pour le prochain terme au siège no. 5

Après avoir lu le bulletin de présentation, j'ai signé

signé : Onil Roy //ADMIS//
Amédée Fillion

prés. d'élec.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

INITIALES DU MAIRE
315
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Proposé par M. Maurice Mineau opérateur
Secondé par M. Benoit Loranger Tender men

Que M. Gérard Simard Gardien
de 3910, St-Malo Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine soit
mis en nomination comme conseiller de la Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine et ce pour le prochain terme au siège no. 5

Après avoir lu le bulletin de présentation, j'ai signé.
signé: Maurice Mineau
Benoit Loranger.

//ADMIS//

prés. d'élec.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/

Proposé par M. Léo Marchand journalier
Secondé par M. Gaétan Normandin contremaitre

Que M. Marc Bellefeuille contremaitre
de 171, 6ième rue Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine soit
mis en nomination comme Conseiller de la Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine et ce pour le prochain terme au siège no. 1

Après avoir lu le bulletin de présentation , j'ai signé.

signé: Léo Marchand
Benoit Loranger.

//ADMIS//

prés. d'élec.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/

Proposé par Jules Landry assistant arpenteur
Secondé par M. Gilles Hamel garagiste

Que M. Yves Lefebvre mécanicien de machine fixe
de 261, rue Sicotte Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine soit
mis en nomination comme Conseiller de la Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine et ce pour le prochain terme au siège no. 6

Après avoir lu le bulletin de présentation, j'ai signé

signé: Jules Landry
Gilles Hamel.

//ADMIS//

prés. d'élec.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/

Et comme il ya plus que le nombre de candidats aux dites charges
à deux heures P.M. Je donne AVIS que le scrutin est nécessaire pour
l'élection maintenant pendante pour la dite Corporation Municipale
et que ce scrutin sera ouvert en conséquence, Dimanche le 7 novembre
1971, à 2061, Notre Dame, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine depuis huit
heures du matin (heure normale jusqu'à 7 hres du soir.

Et de plus les personnes dûment présentées comme candidats à cette
élection et pour lesquelles seulement les votes seront admis SONT:

POUR ELECTION DU MAIRE: M. Roger Guilbault commis
M. Rosaire Thibeault mécanicien

POUR ELECTION DES CONSEILLERS:

Siège no. 1 M. Marc Bellefeuille contremaitre
M. Laurent Rocheleau Educateur physique

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
316
INITIALES DU SEC.-TRES.

Siège no. 5 M. Claude Dumas Briqueteur
M. Gérard Simard Gardien

Siège no. 6 M. Jean-Jacques Girard Bin Man
M. Yves Lefebvre mécanicien machine fixe.

L'addition officielle des votes se fera le soir du scrutin dimanche le 7 novembre au fur et à mesure que les boites du scrutin me parviendront

Ce dont tous les intéressés sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

Donné sous mon seing à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine ce 31ième jour d'octobre 1971.

Adélard Toupin Président d'élection.

N.B. Tous les originaux sont aux archives de la Municipalité.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&

Session régulière
2 novembre 1971

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, tenue ce 2ième jour du mois de novembre 1971 au lieu et à l'heure ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents:

SAVOIR:- Son Honneur le Maire, Roger Guilbault.
MM. les Conseillers: Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand.

formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

990- Ajournement.
Attendu que le secrétaire trésorier a communiqué avec le service Juridique du Ministère des Affaires Municipales pour savoir si on devait tenir notre assemblée entre la mise en nomination et l'élection et que ledit conseil Juridique n'a pas voulu nous confirmer la chose par écrit. Il est proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que L'assemblée est ajournée à Mardi le 16 nov. à 8hres P.M.

Adopté.

Roger Guilbault .....maire Adélard Toupin ..... sec.trés.

PROCES VERBAL DE L'ELECTION.

L'AN DE GRACE MIL NEUF CENT SOIXANTE-ONZE EN CE DIMANCHE 7ième JOUR DE NOVEMBRE.

Je soussigné, Président de l'élection et sous mon serment d'office déclare ce qui suit:
A SAVOIR:-

Conformément aux dispositions de la loi, cette année la journée des élections pour la votation s'est tenue un dimanche.

Correspondant à mes avis publics la votation avait lieu à L'Hotel Municipal à 2061, Notre Dame Ste-Marthe, de huit heures du matin jusqu'à 7 sept heures du soir. Six bureaux de votation étaient ouverts pour y recevoir les bulletins de votation conformément au règlement de la votation.

A sept heures précises les six bureaux de votation fermèrent et l'on procéda au décompte des bulletins.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. FM SYSTEME

Nombre de votes donnés en faveur des candidats à la Mairie.
Roger Guilbault 708
Rosaire Thibeault 221
donnant ainsi une majorité de 487 votes au candidat Roger Guilbault.

INITIALES DU MAIRE
317
INITIALES DU SEC.-TRES.

Votation en détails: Maire

Pole no 1	Guilbault	146	Pole no 2	Guilbaut	118
	Thibeault	27		Thibeault	27
Guilbault majorité		119	Guilbaut majorité		91
Pole no 3	Guilbault	156			
	Thibeault	47			
majorité Guilbault		109	Pole no 4	Guilbault	97
				Thibeault	33
			majorité Guilbault		64
Pole no 5	Guilbault	114	Pole no 6	Guilbault	77
	Thibeault	26		Thibeault	61
majorité Guilbault		88	majorité Guilbault		16

&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&

CONSEILLERS
Nombre de votes donné en faveur des candidats au siège no. 1
Marc Bellefeuille 264
Laurent Rocheleau 639
donnant ainsi une majorité de 375 votes à M. Laurent Rocheleau.

Votation en détails.

Pole no. 1	Bellefeuille	35	Pole no 2	Bellefeuille	44
	Rocheleau	129		Rocheleau	105
majorité Rocheleau		94	majorité Rocheleau		61
Pole no 3	Bellefeuille	57	Pole no 4	Bellefeuille	32
	Rocheleau	136		Rocheleau	100
majorité Rocheleau		79	MAJORITE	Rocheleau	68
Pole no 5	Bellefeuille	34	Pole no 6	Bellefeuille	62
	Rocheleau	95		Rocheleau	74
Majorité Rocheleau		61	majorité Rocheleau		12

&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&

Nombre de votes en faveur des candidats au siège no 5
Claude Dumas 631
Gérard Simard 282
donnant ainsi une majorité de 349 votes à M. Claude Dumas

Votation en détail.

Pole no 1	Dumas	128	Pole no 2	Dumas	105
	Simard	41		Simard	42
majorité Dumas		87	majorité Dumas		63
Pole no 3	Dumas	142	Pole no 4	Dumas	89
	Simard	50		Simard	40
majorité Dumas		92	majorité Dumas		49
Pole no 5	Dumas	107	Pole no 6	Dumas	60
	Simard	31		Simard	78
majorité Dumas		76	majorité Simard		18

&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
318
INITIALES DU SEC.-TRES.

Nombre de votes donnés en faveur des candidats au siège no 6

Jean Jacques Girard 275
Yves Lefebvre 640

donnant ainsi une majorité de 365 votes à M. Yves Lefebvre

Votation en détail

Pole no 1	Girard	31	Pole no 2	Girard	41
	Lefebvre	136		Lefebvre	103
majorité	Lefevre	105-	majorité	Lefebvre	62
Pole no 3	Girard	41	Pole no 4	Girard	34
	Lefebvre	136		Lefebvre	93
majorité	Lefebvre	76	majorité	Lefebvre	59
Pole no 5	Girard	39	Pole no 6	Girard	70
	Lefebvre	95		Lefebvre&&&	77
majorité	Lefebvre	56	majorité	Lefebvre	7

&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&

Tous les effets de votation sont scellés et gardés en ma possession durant le laps de temps prévus aux dispositions de la loi. Après cette période prévue ces effets seront détruits.

N.B. En aucun temps après le temps expiré, toute personne qui voudrait prendre connaissance de la votation ne sera admise à le faire.

Des Félicitations aux Officiers des Bureaux de Votations pour leur magnifique travail durant cette journée, ainsi qu'aux Candidats qui ont maintenu une parfaite discipline.

fait à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine
ce 8ième jour de novembre 1971

Adelard Toupin
A. Toupin Président d'élection.

&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&_&

ASSERMENTATION:
Je, André Toupin, soussigné de 1161, Notre Dame Ste-Marthe, Cap-de la Madeleine, ayant été dûment nommé Secrétaire d'élection de cette municipalité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Assermenté devant moi à Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine ce 20 octobre 1971

Adelard Toupin
Président d'élection.

André Toupin
André Toupin

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

SERMENT D'OFFICE

Je, Roger Guilbault, soussigné de 1041, rue Notre Dame Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, P.Q. ayant été dûment élu MAIRE de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.
Assermenté devant moi à Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine ce 16e jour de novembre 1971

Adelard Toupin
Adélard Toupin Prés. d'élec.

Roger Guilbault
Roger Guilbault Maire

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

INITIALES DU MAIRE
319
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

SERMENT D'OFFICE

Je, Laurent Rocheleau, soussigné de 31, lère rue Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, P.Q. ayant été dûment élu CONSEILLER, de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi à Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine ce 16e jour de novembre 1971

Prés. d'élec.

Laurent Rocheleau.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, Claude Dumas, soussigné de 3711, rg. St-Malo Ste-Marthe du Cap-de-la Madeleine, P.Q. ayant été dûment élu CONSEILLER, de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermemté devant moi à Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine ce 16e jour de novembre 1971

Prés. d'élection.

Claude Dumas.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Yves Lefebvre, soussigné de 261, rue Sicotte Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, P.Q. ayant été dûment élu CONSEILLER, de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi à Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine ce 16e jour de novembre 1971

Prés. d'élection

Yves Lefebvre.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Séance d'ajournement de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe tenue le 16 novembre 1971 à 8hres à 2061, Notre-Dame Ste-Marthe à laquelle étaient présents. SAVOIR:

Son Honneur le Maire	Roger Guilbault
MM. les Conseillers:	Laurent Rocheleau
	Albert Hubert
	Eloi Leblanc
	Marcel Arcand
	Claude Dumas
	Yves Lefebvre.

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
320
INITIALES DU SEC.-TRES.

formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

991- Adoption des Minutes précédentes.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que les minutes des deux dernières assemblées ainsi que des procès verbaux de la Mise en nomination et de l'élection sont acceptées telles que lues.
Adopté.

992- ARpentage des rues de la Municipalité.
Proposé par M. Marcel Arcand, secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que la firme Ernest L. Duplessis arpenteur géomètre soit engagéé pour borner toutes les rues qui appartiennent à la Municipalité de Ste-Marthe.
Adopté

993- Location de la pompe à gazoline.
Proposé, secondé et résolu unanimement que losque nous devrons prêter la pompe à gazoline il faudra que l'employé Municipal se rende opérer la pompe et devra demeurer là tant quelle sera en opération. Le locataire devra s'engager à payer la somme de $3.00 l'heure pour l'opérateur.
Adopté.

994- Achat de Sel et de Calcium.
Proposé secondé, et résolu unanimement que M. Brouillette est autorisé à acheter 10 sacs de calcium et 15 sacs de sel pour la voirie Municipale.
Adopté.

995- Engagement d'un sarveillant pour le déneigement.
Proposé, secondé et résolu unanimement que M. André Toupin de 2021, Notre Dame Ste-Marthe soit engagé pour la surveillance lors du déblaiement des chemins durant l'hiver.Son salaire horaire sera de 2.50.
Adopté.

996- Compte de taxe de M. R. Dubois radié.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que le compte de taxe de M. Raymond Dubois au montant de 28.84 qui est une balance soit radié étant donné que celui-ci a vendu sa propriété à Sa Majesté la Reine.
Adopté.

997- Contrat location aqueduc de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
Proposé par M. Claude Dumas, secondé par M. Laurent Rocheleau et résolu unanimement que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à signer un contrat notarié avec la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour la location du réseau d'aqueduc passant sur la rue Notre-Dame au Cap.
Adopté.

998- Achat de serviettes et de codes Municipaux.
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que 3 serviettes à document et 2 Codes Municipaux soient achetés pour les conseillers.
Adopté.

999- Nomination du Pro-Maire.
Proposé par M. Claude Dumas, secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que M. Marcel Arcand soit nommé Pro-Maire pour le prochain terme.
Adopté.

1000- Délégué pour siéger au Comité des Loisirs.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Yves Lefebvre et résolu unanimement que M. Laurent Rocheleau soit délégué pour siéger au nom de la Municipalité de Ste-Marthe au Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc.
Adopté.

1001- Remerciements.
Proposé, secondé et résolu unanimement que des remerciements soient adressés au Maire de Trois-Rivières M. Gilles Beaudoin pour les ententes qui sont intervenues concernant les loisirs entre la Municipalité de Ste-Marthe et la Cité des Trois-Rivières.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

1002- Autorisation au Maire de se rendre à Québec.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Laurent Rocheleau et résolu unanimement que M. Le Maire soit autorisé à se rendre à Québec afin de discuter des travaux d'hiver et d'égout.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE
321
INITIALES DU SEC.-TRES.

1003-Remise du fauteuil de M. Maurice Toupin.
Proposé, secondé et résolu unanimement que le fauteuil occupé par M. Maurice Toupin ex-conseiller lui soit remis à titre de remerciements pour son dévouement dans la Municipalité durant plusieurs années. Une plaque commémorative sera fixée au fauteuil montrant les années qu'il fut conseiller.

Adopté.

1004- Adoption des comptes .
Proposé par M. Claude Dumas, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisé à en faire le paiement.

Adopté.

4568-Hervé Brouillette sem au 2 oct. 1971 130.00 déductions 24.38	105.62
4569-Adélard Toupin sem au 2 oct. 1971 100.00 déductions 19.59	80.41
4570-André Toupin sem au 2 oct. 1971 100.00 déductions 20.59	79.41
4571-Hervé Brouillette sem au 9 oct. 1971 130.00 déductions 24.38	105.62
4572-Adélard Toupin sem au 9 oct. 1971 100.00 déductions 19.59	80.41
4573-André Toupin sem au 9 oct. 1971 100.00 déductions 20.59	79.41
4574-Hervé Brouillette sem au 16 oct. 1971 130.00 déductions 24.38	105.62
4575-Adélard Toupin sem au 16 oct. 1971 100.00 déductions 19.59	80.41
4576-André Toupin sem au 16 oct. 1971 100.00 déductions 20.59	79.41
4577-Richard Loranger sem au 16 oct. 1971 24hres à 2.50 déductions 2.17	57.83
4578-Emile Guilbault surveillance égout 1ere rue	12.00
4579-Richard Loranger égout 1ère rue 6 hres déductions 0.31	14.69
4580-Sablière Ste-Marthe Inc. loc. machinerie égout 1ère	16.50
4581-Loisirs Red-Mill rés. 988	400.00
4582-Loisirs Ste-Marthe Inc. rés. 988	400.00
4583-Hervé Brouillette sem au 23 oct. 1971 130.00 déductions 23.84	106.16
4584-Adélard Toupin sem au 23 oct. 1971 100.00 déductions 19.59	80.41
4585-André Toupin sem au 23 oct. 1971 100.00 déductions 20.59	79.41
4586-Pierre Arcand loc. tracteur voirie 8hres à 10.00	80.00
4587-Richard Loranger sem au 30oct. 1971 8hres 2.50	19.50
4588-Hervé Brouillette sem au 30 oct. 1971 130.00 bal 22.75	107.75
4589-Adélard Toupin sem au 30 oct. 1971 100.00 déductions 19.59	80.41
4590-André Toupin sem au 30 oct. 1971 100.00 déductions 20.59	79.41
élections 4591-Angèle Toupin heure supp. 13½ hres à 2.50 déductions 2.67	34.71
4592-Roger Guilbault rémunération octobre 1971 déd. 3.01	120.32
4593-Maurice Toupin rémunération oct. déductions 0.30	34.70
4594-Albert Hubert " " " "	34.70
4595-Eloi Leblanc " " " "	34.70
4596-Marcel Arcand " " " "	34.70
4597-Claude Duams " " " "	34.70
4598-Jules Landry " " " "	34.70
4599-Alfred Lacroix contrat vidanges 59hres à 10.00	590.00
4600-Receveur Général du Canada ass. chom	50.20

INITIALES DU MAIRE
322
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

	4601-Ministre du Revenu National Imp. féd.	164.15
	4602-Ministre du Revenu du Québec I.P.99.20 R.R.Q. 58.28 A.M. 36.83	194.31
élections	4603-Fabrique Ste-Madeleine loc. de tables élections	5.00
élections	4604-Adélard Toupin sec.trés. repas élections 19x2.50	47.50
	4605-Hervé Brouillette sem au 6 nov. 130.00 déductions 22.30	107.70
égout	4606-Richard Loranger sem au 6 nov. 16hres à 2.50 déductions 1.31	39.69
égout	4607-Denis Rocheleau sem au 6 nov. 16hres à 2.00 déductions 1.62	30.38
	4608-Adélard Toupin sem au 6 nov. 100.00 déductions 19.59	80.41
	4609-André Toupin sem au 6 nov. 100.00 déductions 20.59	79.41
	4610-Le Nouvelliste re: annonce Habitation Mauricienne	96.00
	4611-Librairie Morin Inc. f.46/272-117-164-365-620	9.62
	4612-Bureau d'enregistrement du Cté Champlain mutations octobre	10.00
	4613-Chs Turcotte & Fils Ltée f. 39475	6.15
voirie	4614-Garage J.G. Hamel transp. de pierre rue Lafreniere	19.50
égout 1ère rue	4615-Corporation Cité des Trois-Rivières loc. machinerie pour égout sur 1ère rue	210.00
	4616-Ministère des Transports ren. immatriculation	2.50
	4617-Du Sault Fleuriste Enr. f.5224 re: Mme E.Toupin	27.00
élections	4618-Formules Municipales Ltée f. 50415	13.73
	4619-Bell Canada	14.64
	4620-Dufresne Aluminium Enr. f. 1521	4.23
voirie	4621-La Cie de Construction Dollard Ltée loc.grader 8hres à 22.00	176.00
	4622-J.C. Lussier Collection liste loi Lacombe	20.00
	4623-Publicité Paquet Enr. reçus de taxe	77.10
	4624-Imprimerie Lacoursière Inc. f. 23780	143.60
chemin été	4625-La Sablière du Cap Inc. f.110-163-946-947-654-775-1310	591.27
	4626-Hydro Québec Lampes de rue	354.13
	4627-Hydro Québec Hotel Municipal	49.99
dons	4628-Timbre de Noël	5.00
	4629-M. R.P. Lemire f. 38456 vin offert par Municipalité lors inauguration Habitation Mauricienne	40.80
élections	4630-Mme Yolande Hayes élection déductions 0.50	19.50
" "	4631-Mme F. Courteau " " "	19.50
" "	4632-Mme Harold Cullen " " "	19.50
" "	4633-Mme Angèle Toupin " " "	19.50
" "	4634-Mme Irène Toupin " " "	19.50
" "	4635-Mme Thérèse Doucet " " "	19.50
" "	4636-Mme Claude Lacroix " " "	19.50
" "	4637-Mme Carmen Bienau " " "	19.50
" "	4638-Mme Ovila Brière " " "	19.50
" "	4639-M. Robert Sauvageau " " "	19.50
" "	4640-Mme Jacqueline Limoges " "	19.50
" "	4641-Mme Dollard Champagne " "	19.50
" "	4642-M. Omer Lottinville " "	19.50
" "	4643-M. Robert Beaudet " "	19.50
" "	4644-M. Gaétan Périgny " "	19.50
" "	4645-M. Yves Vaillancourt " "	19.50
" "	4646-M. Emile Arcand " "	19.50
" "	4647-M. Adélard Toupin Prés. " 10.85	59.15
" "	4648-M. André Toupin Sec. " 4.75	40.25
	4649-Le Journal Métropolitain reç Pavillon Dagenais	50.00
élections	4650-M. André Toupin 35hres supp. pour listes élec. déductions 16.62 (2.50)	70.88
	4651-Garage Marcel Roy f.07183 réparation pompe	540.09
élections	4652-Jean Banville Inc. f. A2872 mat. liste élect.	46.68
	4653-Jean Banville Inc f. A2876 machine à polycopier	463.32
	4654-Adélard Toupin petite caisse	27.82
dépotoir	4655-Fournier Excavation 7hres à 16.00	112.00
	101- Donat de Montigny loc. machinerie 4½ à 10.00	45.00
	102- J. Désilets sem au 2 oct. 4hres à 3.00 déductions 0.20	11.80

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

103-Richard Loranger sem au 2 oct. 4hres à 2.50
déductions 0.20 — 9.80 ✓

104-J.Désilets sem au 9 oct. 5hres à 3.00
déductions 0.25 — 14.75 ✓

105-Richard Loranger sem au 9 oct. 17hres à 2.50
déductions 1.41 — 41.09 ✓

106-Sablière Ste-Marthe Inc. loc. machinerie
5½hres à 11.00 — 60.50 ✓

107-Richard Loranger sem au 23 oct. 25hres à 2.50
déductions 2.37 — 60.13 ✓

108-J. Désilets sem au 23 oct. 5hres à 3.00
déductions 0.25 — 14.75 ✓ Payé 15⁰⁰

109-Denis Rocheleau sem au 23 oct. 12 hres à 2.00
déductions 0.77 — 23.23 ✓

110-Sablière Ste-Marthe Inc. loc. machinerie
2½hres à 11.00 réparation entréé Gilberte Gél. — 27.50 ✓

111-Garage Beaumier f. 4363-4384-4390-4396 — 35.21 ✓

112-Morin & Frères Inc. f. 31757-26134-33371-558
3363 — 12.87 ✓

113-Saillant Inc. f. 508712-509101 — 322.84 —

114-Garage Marcel Roy f.19/302-270-07965-08016 — 41.80

115-Benoit Senechal lecture eau 13hres à 1.75
déductions 0.60 — 22.15

116-Adélard Toupin petite caisse — 35.00

8473.74 ✓

La séance est levée

Roger Guilbault maire ..... sec.tr

INITIALES DU MAIRE 323 INITIALES DU SEC.-TRES.

F. D. BEAUMIER VÉRIFIÉ COMPTABLE VÉRIFICATEUR

& & & & & & & & & & & & & & & & & &

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce 7ième jour de décembre 1971 tenue à 8hres au lieu ordinaire des assemblées.A cette assemblée étaient présents SAVOIR.

MM. les Conseillers: Laurent Rocheleau
Albert Hubert
Eloi Leblanc
Marcel Arcand
Claude Dumas
Yves Lefebvre.

sous la Présidence du Pro-Maire M. Marcel Arcand .

Son Honneur le Maire M. Roger Guilbault ne peut assister à l'assemblée.

1005- Adoption des Minutes de la dernière assemblée.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Claude Dumas et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

1006-Pièces justificatives pour l'audition des comptes.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Laurent Rocheleau et résolu unanimement que le secrétaire trésorier est autorisé à envoyer à M. Fortunat Beaumier les pièces justificatives pour l'auditon des comptes de la Municipalité.

Adopté.

1007-Avis pour le stationnement
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Laurent Rocheleau et résolu unanimement que un Avis paraisse dans le journal Le Nouvel Liste concernant le stationnement.

Adopté.

1008-Adoption des comptes.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
324
INITIALES DU SEC.-TRES.

Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Claude Dumas et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

4656-Hervé Brouillette sem au 13 nov. 130.00	✓
déductions 22.30	107.70
4657-Richard Loranger sem au 13 nov.16hres à 2.50 40.00	✓
déductions1.31	38.69
4658-Adélard Toupin sem au 13 nov. 100.00	✓
déductions 19.59	80.41
4659-André Toupin sem au 13 nov. 100.00	✓
déductions 20.59	79.41
4660-Receveur général du Canada achat de timbres de 0.50	35.00
Loisir 4661-Jean-Marie Beaudoin remboursement eau pour loisir	12.96
4662-Hervé Brouillette sem au 20 nov. 130.00	✓
déductions 22.30	107.70
4663-Adélard Toupin sem au 20 nov. 100.00	✓
déductions 19.59	80.41
4664-André Toupin sem au 20 nov. 100.00	✓
déductions 20.59	79.41
Salle 4665-Jacques Pépin f.390443 Ammay Product	10.08
4666-Carrière St-Louis f.35/699-761-808-852-906-989-	✓
37175	388.63
4667-Hydro Québec Lampes de rue	354.13
Election 4668-Imprimerie Art Graphique f.51432 bulletins élec.	111.72
Salle 4669-Mme W. Dion ménage salle	40.00
4670-Hervé Brouillette sem au 27 nov. 130.00	✓
déductions 22.30	107.70
déneigement H.M. 4671-Richard Loranger Location tracteur déneigement 1½hr.	10.50
4672-Adélard Toupin sem au 27 nov. 100.00	✓
déductions 19.59	80.41
4673-André Toupin sem au 27 nov. 100.00	✓
déductions 20.59	79.41
4674-Ministère du revenu du Québec I.P. 88.90	✓
R.R.Q. 46.74 Ass. Mal. 41.44	177.08
4675-Ministère du Revenu National Impot	146.70
4676-Receveur Général du Canada	52.40
4677-Loranger Molesworth Inc. f.62670 Calcium 10 sel 15	71.17
4678-Garage Marcel Roy f.19/467-481-490-512-499-5166	
529-550- 08163	62.67
Salle 4679-Farrier Enr. nettoyage de draperies	44.50
4680-Légion Royale Canadienne f.117476	25.00
4681-Bell Canada	26.58
4682-Chauffage Ste-Marthe Enr. f.2616-2078-2920-2100	
3075	114.85
4683-Alfred Lacroix vidanges mois nov. 56½hres	565.00
4684-Bureau Enregistrement Cté Champlain mutations nov.	7.00
4685-Roger Guilbault rémunération Nov. 1971 déd.3.01	120.32
4686-Laurent Rocheleau " " " " 0.30	34.70
4687-Albert Hubert " " " " "	34.70
4688-Eloi Leblanc " " " " "	34.70
4689-Marcel Arcand " " " " "	34.70
4690-Claude Dumas " " " " "	34.70
4691-Yves Lefebvre " " " " "	34.70
4692-Wilson & Lafleur Ltée f.1-19999 2codes Munc.	24.60
4693-Le Nouvelliste f. 09-1474- Pavillon Dagenais	96.00
4694-Robert Turcotte déneigement H.M. 2½hres à 8.00	20.00
117-Achille Lottinville lecture eau nov. 90hres à 1.75	✓
déductions 1.25	156.25
118-Richard Loranger sem au 27 nov. 29hres à 2.50	✓
déductions 3.35	69.15
119-Jean-Claude Renaud sem au 27 nov. 16hres à 2.00	✓
déductions 0.98	31.02
120-L. L. Roques Inc. f. C-04179	42.02

F. D. BEAUMIER VERIFIÉ COMPTABLE VÉRIFICATEUR

Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Laurent Rocheleau et résolu unanimement que l'assemblée soit ajournée à Lundi le 13 décembre à 8hre.

La séance est levée.

Roger Guilbault ..... maire Edouard Toupin ..... sec.trés.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

1009-

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

INITIALES DU MAIRE
325
INITIALES DU SEC.-TRES.

Session d'ajournement de la session régulière tenue ce Lundi 13 Décembre 1971 au lieu et à l'heure ordinaire des assemblées. Etaient présents à cette assemblée :

Son Honneur le Maire Roger Guilbault.
MM. les Conseillers: Laurent Rocheleau,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Claude Dumas,
Yves Lefebvre.

formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

1009-Adoption des Minutes de la dernière assemblée.
Proposé par M. Marcel Arcand, secondé par M. Yves Lefebvre et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

1010-Paiement de lsemaine de vacande due au sec.trés.adj.
Proposé, secondé et résolu unanimement qu'une semaine devacance soit payée au sec.trés.adj. étant donné que celle ci lui est dûe et qu'il est dans l'impossiblilité de la prendre vu qu'il y a un surcroit d'ouvrage.

Adopté.

1011-Adoption du budget 1972-
Proposé par M. Albert Hubert secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que le budget pour l'année 1972 est accepté.

Adopté.

1012-Taux de la taxe pour 1972.
Proposé par Albert Hubert secondé par Eloi Leblanc et résolu unanimement que la taxe foncière soit fixée à 0.80 du cent dollars d'évaluation pour 1972.

Adopté.

1013-Taux de la taxe pour les égouts.
Proposé par M. Claude Dumas, secondé par M. Yves Lefebvre et résolu unanimement que la répartition pour la taxe pour les égouts soit fixée à $6.00 par unité de logement pour les abonnés desservis par le système.

Adopté.

1014-Don pour la soirée des chansonniers au profit du Père Rocheleau.
Proposé, secondé et résolu unanimement qu'un montant de $15.00 soit pris à même la petite caisse pour l'achat de billets pour la Soirée des Chansonniers au profit du Père Léo Rocheleau o.m.i.

Adopté.

1015- Ajournement.
Proposé par M. Eloi Leblanc que l'assemblée soit ajournée à Mercredi le 29 Décembre 1971 à 8hres.

Adopté.

Roger Guilbault ..... maire, ... sec.trés.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine.

Session d'ajournement tenue ce Mercredi 29 Décembre 1971 à 8hres au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents SAVOIR.

Son Honneur le Maire Roger Guilbault.
M.M. les Conseillers: Laurent Rocheleau, Albert Hubert, Marcel Arcand, Claude Dumas, Yves Lefebvre.
formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
326
INITIALES DU SEC.-TRES.

Le Conseiller Eloi Leblanc est absent.

1016-Adoption des Minutes.
Proposé par M. Claude Dumas, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

1017-Service postal
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement qu'un montant de 25.00 soit donné à M. Arthur Beaumier pour le transport au bureau de courrier à chaque matin.

Adopté.

1018-Adoption des comptes.
Proposé par M. Claude Dumas, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

4695-Hervé Brouillette sem au 4 déc. 130.00	✓
déductions 22.30	107.70
4696-André Toupin (garçon de Gilles) 10½hres à 2.50	✓
déductions 0.66	25.59
4697-Adélard Toupin sem au 4 déc. 100.00	✓
déductions 19.59	80.41
4698-André Toupin sem au 4 déc. 100.00	✓
déductions 20.59	79.41
4699-Richard Loranger location tracteur ¾hre à 7.00	✓ 5.00
4700-Hervé Brouillette sem au 12 déc. 130.00	✓
déductions 22.30	107.70
4701-Richard Loranger sem au 11 déc. 8hres à 2.50	✓
déductions 0.50	19.50
4702-Jean-Claude Renaud sem au 11 déc. 10hres à 2.00	✓
déductions 0.50	19.50
4703-Adélard Toupin sem au 11 déc. 100.00	✓
déductions 19.59	80.41
4704-André Toupin sem au 12 déc. 100.00	✓
déductions 20.59	79.41
4705-André Toupin paie de vacande 100.00	✓
déductions 20.59	79.41
4706-Librairie Morin Inc. f.B-46/831-818-850-905-410 47/017-032-095-129	✓ 146.13
4707-Roger Guilbault remboursement voyage Québec	✓ 30.00
4708-Morin & Frères Inc. f.5006-5603-5808-4921	✓ 43.41
4709-Camille Arcand voyage Shawinigan	✓ 12.50
4710-André Toupin 20hres supp.	✓
déductions 6.19	43.81
4711-Hervé Brouillette sem au 19 déc. 130.00	✓
déductions 22.30	107.70
4712-Richard Loranger sem au 19 déc. 4hres à 2.50	✓
déductions 0.20	9.80
4713-J. Claude Renaud sem au 19 déc. 3hres à 2.00	✓
déductions 0.15	5.85
4714-Adélard Toupin sem au 19 déc. 100.00	✓
déductions 19.59	80.41
4715-André Toupin sem au 19 déc. 100.00	✓
déductions 20.59	79.41
4716-Roger Guilbault rémunération Décembre déd. 3.01	✓ 120.32
4717-Laurent Rocheleau " " " 0.30	✓ 34.70
4718-Albert Hubert " " " 0.30	✓ 34.70
4719-Eloi Leblanc " " " 0.30	✓ 34.70
4720-Marcel Arcand " " " 0.30	✓ 34.70
4721-Claude Dumas " " " 0.30	✓ 34.70
4722-Yves Lefebvre " " " 0.30	✓ 34.70
4723-Hydro Québec Lampes de rue	✓ 354.13
4724-Bijouterie H.P. Courteau	✓ 70.08
4725-D.Morrissette Enr	✓ 41.61
4726-Tremblay, Héroux & Associés Plan préliminaire égout	✓ 2,500.00
4727-Le Nouvelliste annonce pour déblaiement neige	✓ 55.00
4728-Formules Municipales Ltée f.54104	✓ 10.91

H6 03 31

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

4729-Chauffage Ste-Marthe Enr. f.3346-3451		51.04
4730-Arthuf Beaumier		25.00
4731-Garage Beaumier Enr. f.C44/85-70-48	620	33.50
4732-Chs.Turcotte & Fils Ltée f.44245		6.45
4733-Bell Canada		15.67
4734-Hervé Brouillette sem au 25 déc. 130.00 déductions 22.30		107.70
4735-Adélard Toupin sem au 25 déc. 100.00 déductions 19.59		80.41
4736-André Toupin sem au 25 déc. 100.00 déductions 20.59		79.41
4737-Roland Montplaisir déneigement rte du fleuve chez G.Toupin 6hres à 12.00 déc.		72.00
4738-Gaétan Lizotte déneigement borne fontaine 2½hres à 10.00		25.00
4739-Centre Sportif Marcotte location cassier lhre de glace		65.00

INITIALES DU MAIRE — 327 — INITIALES DU SEC.-TRES.

F. D. BEAUMIER — 26/1/72 — VERIFIÉ — COMPTABLE VÉRIFICATEUR

La séance est levée.

Roger Guilbault maire ..... sec.trés.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/

4 Janvier 1972

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe tenue ce Mardi 4 janvier 1972 à 8hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents SAVOIR:

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault.
MM. les Conseillers: — Laurent Rocheleau,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Claude Dumas,
Yves Lefebvre.

formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

72-

1- Adoption des minutes de la dernière assemblée.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Yves Lefebvre que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.
Adopté.

2- Paiement des Intérets le 1er février 1972.
Proposé par Marcel Arcand, secondé par Albert Hubert et résolu unanimement que la somme de 3,615.00 soit transmise à la Banque Canadienne Nationale pour le paiement des intérêts le 1er février 1972 sur l'émission 129,500.00 faite en date du 1er août 1966.
Adopté.

3-Formation de Comités.
Proposé par M. Laurent Rocheleau, secondé par M. Claude Dumas et résolu unanimement que des Comités d'Etude soient formés afin d'étudier les items prioritaires dans la Municipalité. Un comité formé de M. Albert Hubert et Laurent Rocheleau fera une étude sur les Loisirs, les permis et les égouts. Un autre comité formé de MM. Eloi Leblanc,et Yves Lefebvre fera une étude sur la Voirie, les licenses et l'équipement. Enfin un comité formé de MM. Marcel Arcand et Claude Dumas fera une étude sur les services d'aqueduc, d'incendie et de lumière.
Adopté.

4- Comptes d'eau radiés.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que les comptes d'eau suivants soient radiés.

SYSTÈME UNI Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
328
INITIALES DU SEC.-TRES.

René Gosselin	nov./70	$ 6.80	Parti sans adresse.
Aurel Bergeron	mai./71	2.00	
Claudia Massicotte	nov./70	7.37	
André Taquerre	mai/ 70	2.40	
André Lagacé	mai/ 71	3.83	
Ferme Gai Lurons	mai/ 70	127.29	compteur défectueux.
Gilles Dumas	mai/ 71	1.69	
Léo-Paul Petit	mai/ 71	3.77	
Douglas Ward	mai/ 71	15.00	pas de service d'eau
Charles Henri Marchand	nov/ 69	15.00	pas de service d'eau
Charles Henri Marchand	mai/ 69	15.00	pas de service d'eau.

Adopté.

5-Adoption des comptes.
Proposé par M. Marcel Arcand, secondé par M. Claude Dumas et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

comptes payables	4740-Lebrun Morea Avocats honoraires prof. pour 1971	375.00
" "	4741-Alfred Lacroix vidanges décembre 60hres	600.00
" "	4742-Maurice Toupin voyage Québec pour vérification	25.00
" "	4743-Hebdo du Cap annonce Voeux de Noel	25.00
" "	4744-Robert Turcotte déneigement décembre 5hres à 8.00	40.00
" "	4745-Garage Marcel Roy f.19/599-563	16.10
" "	4746-Massicotte & Fils Déneigement de nov.& déc.	1912.28
" "	4747-Adélard Toupin sec.trés. petite caisse	71.15
" "	4748-Adélard Toupin rajustement sur salaire 66.68 déductions 9.74	56.94
" "	4750-Ministère du Revenu du Québec Impot 89.00 R.R.Q. 39.16 Ass.Mal. 32.67	160.83
" "	4749-Receveur Général du Canada Impot fédéral	148.85
" "	4751-Receveur Général du Canada Ass. chomage	44.10
		3475.12

Adopté.

6-Soirée récréative à l'occasion de la Nouvelle Année.
Proposé par M. Claude Dumas, secondé par M. Eloi Leblanc et résolu unanimement qu'une soirée récréative à l'occasion de la Nouvelle Année ait lieu dimanche le 16 Janvier 1972, à 8hres.

Adopté.

7- Ajournement.
Proposé par M. Albert Hubert que l'assemblée soit ajournée à Lundi le 17 Janvier 1972 à 8hres.

La séance est levée.

Roger Guilbault maire ..... sec.trés.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&

17 Janvier 1972

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session d'ajournement de l'assemblée régulière tenue le Lundi 17 Janv. 1972 à 8hres du Conseil Municipal de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents.SAVOIR:

Son Honneur le Maire: Roger Guilbault.
MM. les Conseillers: Albert Hubert
Eloi Leblanc
Marcel Arcand
Claude Dumas
Yves Lefebvre.

formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

Formules Municipales Ltée. Farnham, Qué. SYSTÈME UNI

INITIALES DU MAIRE 329 INITIALES DU SEC.-TRES.

8- Adoption des Minutes de la dernière assemblée.
Proposé par M. Claude Dumas, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

9- Salaire du secrétaire André Toupin.
Proposé, secondé et résolu unanimement que le salaire de M. André Toupin sec.trés. adj. soit porté à 110.00 par semaine à compter du 1er février 1972.

Adopté.

10- Taux horaire des employés à temps partiel.
Proposé par Albert Hubert secondé par Eloi Leblanc et résolu unanimement que le salaire des employés à temps partiel soit parté à 2.50 l'heure.

Adopté.

11- Lettre de Me Lebrun à la Canadian Underwriters'Association.
Proposé par M. Marcel Arcand, secondé par M. Eloi Leblanc et résolu unanimement que Me Guy Lebrun fasse parvenir une lettre à la Canadian Underwriters' Association concernant la classification de la Municipalité pour les taux d'assurances en vigueur dans notre Municipalité.

Adopté.

12- Autorisation à M.Brouillette pour les achats.
Proposé par M. Claude Dumas, secondé par Marcel Arcand et résolu unanimement que M. Brouillette soit autorisé à acheter jusqu'a condurance de 50.00 des matériaux pour la maintenance.

Adopté.

13- Achat d'un photocopieur.
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Eloi Leblanc et résolu unanimement que la quotation de Sigama Ltée pour un photocopieur à 900.00 est acceptée.

Adopté.

14- Achat de fauteuils pour les membres du Conseil.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que 7 fauteuils comme celui du secrétaire trésorier soient achetés.

Adopté.

15- Entente avec Massicotte & Fils pour le déblaiement de la neige.
Proposé par Albert Hubert, secondé par Eloi Leblanc et résolu unanimement que les tarifs produits par Massicotte & Fils pour le déblaiement de la neige pour l'année 1972 sont acceptés et que le Maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer une entente au nom de la Municipalité de Ste-Marthe avec la Cie Massicotte & Fils l'entente se lira comme suit:

Entente est intervenue entre la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de la Madeleine et la Compagnie Massicotte & Fils condernant l'entretien des chemins d'hiver pour l'année 1972.

1-La Compagnie Massicotte & Fils s'engage à faire l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de la Madeleine sur demande de l'Inspecteur Municipal ou par un membre du dit Conseil.

2-La Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine s'engage à faire le paiement chaque mois à partir du 1er Janvier 1972 sur production des factures signées et approuvées par l'Inspecteur Municipal d'après les tarifs acceptés lors de la soumission de la machinerie à l'heure datée du 1er nov. 1971.

3-La Compagnie Massicotte & Fils s'engage à maintenir en vigueur une police d'assurance d'au moins $200,000. pour responsabilité publique.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
330
INITIALES DU SEC.-TRES.

16- Entente avec M. Alfred Lacroix.
Proposé par Eloi Leblanc, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que M. Alfred Lacroix soit engagé pour faire l'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 1972 au taux de 10.00 l'heure.M.Lacroix s'engage à fournir une police de garantie de $100,000. pour la responsabilité publique.
Le Maire et le secréataire trésorier sont autorisés à signer au nom de la Municipalité une entente avec M. Lacroix.

Adopté.

17- Adoption des comptes.
Proposé par Marcel Arcand, secondé par Claude Dumas et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

	4752-Receveur Général du Canada timbres taxes	100.00
	4753-Hervé Brouillette sem au ler janv. 72 130.00 déductions 22.10	107.90
	4754-Adélard Toupin sem au ler janv.72 100.00 déductions 16.39	83.61
vidanges	4755-Richard Loranger sem au ler janv.72 4hres à 2.50 déductions	9.90
Incendie B.F.	4756-J.C.Renaud sem au ler janv.72 6hres à 2.00 déductions 0.10	11.90
	4757-André Toupin sem au ler janv. 100.00 déductions 19.14	80.86
	4758-Robert Turcotte déneigement Hotel Municipal 1½ hre à 8.00	12.00
	4759-Hervé Brouillette sen ay 8 janv. 130.00 déductions 22.05	107.95
	4760-Adélard Toupin sem au 8 janv. 100.00 déductions 16.39	83.61
	4761-André Toupin sem au 8 janv. 100.00 déductions 19.14	80.86
compte payable	4762-Librairie Morin Inc.	26.57
compte payable	4763-Sablière du Cap Inc.	98.96
compte payable	4764-Bureau d'Enregistrement Cté Champlain	6.40
Publicité Réceptions	4765-Adélard Toupin sec.trés. (Régie Alcools soirée du Nouvel An)	68.80
compte payable	4766-Hydro Québec Hotel Municipal	73.53
compte payable	4767-Imprimerie Art Graphique cartes de Noel	29.04
	4768-Chauffage Ste-Marthe Enr. f.3701	37.06
	4769-Publicité Paquet Enr. (comptes de taxes	160.65
Publicité Réception	4770-D.Morrissette Enr. soirée du Nouvel An	48.22
chemin hiver	4771-J.L. Loranger loc. machinerie ½hre à 10.00	5.00
Voirie	4772-Richard Loranger sem au 15 janv. 4hres à 2.50 déductions 0.10	9.90
Incendie B.F.	4773-Anselme Brière sem au 15 janv. 7hres à 2.50 déductions 0.26	17.24
chemin hiver	4774-André Toupin (gars de Gilles) sem au 15 janv. 6hres à 2.50 déductions 0.21	14.79
	4775-Adélard Toupin sem au 15 janv. 100.00 déductions 16.39	83.61
	4776-André Toupin sem au 15 janv. 100.00 déductions 19.14	80.86
compte payable	121-Jean-Claude Renaud sem au 4 déc 1971 déductions 1.31	38.69
compte payable	122-Josaphat Désilets sem au 4 déc. 1971 8hres 3.00 déductions 0.40 correction chèque125	19.60
compte payable	123-Richard Loranger sem au 4 déc. 1971 16hres à 2.50 déductions 1.31	37.69
compte payable	124-Donat Demontigny loc. machinerie 8hres 10.00	80.00
compte payable	126-Hydro Québec nov.	112.59
compte payable	125-J. Désilets correction chèque 122	4.00
	127-Richard Loranger sem au ler janv. 5hres à 2.50 déductions 0.12	12.38
	128-Banque Canadienne Nationale Int. à payer ler fév.	3615.00
compte payable	129-Hydro Québec mois de décembre 1971	240.84
compte payable	130-Morin & Frères Inc.	22.92

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

131-Hervé Brouillette sem au 15 janv. 130.00
déductions 22.05 107.95
132-Gilbert Dumas erreur compte eau 3.60

INITIALES DU MAIRE
331
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

La séance est ajournée à Lundi 24 janv. 1972 8hres.

La séance est levée.

R. Roger Guilbault ..... maire Adelard Toupin ..... sec.trés.

/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/

Canada
Province de Québec
Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine.

Ajournement de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 24ième jour de janvier 1972 à 8hres P.M. à laquelle sont présents SAVOIR:

Son Honneur le Maire Roger Guilbault.
MM. les Conseillers: Laurent Rocheleau,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Claude Dumas,
Yves Lefebvre.

formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

18-Remboursement eau Gilbert Dumas.
Proposé par M. Marcel Arcand, secondé par M. Claude Dumas et résolu unanimement que le montant de 3.60 soit remboursé à M. Gilbert Dumas pour erreur sur son compte d'eau de nov. 1971.
Adopté.

19-Salaire horaire pour les employés de la Municipalité.pour bri B.F.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé apr M. Marcel Arcand et résolu unanimement que le salaire des employés pour le bri de la borne fontaine le ler janv. 1972 soit payé d'après la feuille de temps tenue par m. Brouillette insp. municipal à temps double.
Adopté.

20-Contribution de la Municipalité au C.E.R.M.
Proposé par M. Claude Dumas, secondé par M. Eloi Leblanc et résolu unanimement que la contribution de la Municipalité au montant de 64.00 soit payé au Conseil Economique Régional de la Mauricie pour l'année 1972.
Adopté.

21- Initiatives locales piste de moto neige.
Proposé, secondé et unanimement résolu que le maire est autorisé à signer le document préparé par M. Jean-Marie Lottinville concernant les initiatives locales. L'initiative a été conçue pour créer des emplois supplémentaires et qu'elle vise au mieux être de la collectivité et qu'elle respecte tous les arrêtés municipaux, les exigences et les ordonnances provinciales et fédérales.
Adopté.

La séance est levée.

R. Roger Guilbault maire Adelard Toupin ..... sec.tré

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
332
INITIALES DU SEC.-TRES.

ler fév.
1972

CANADA
Province de Québec
Municipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe tenue ce Mardi ler février 1972 à 8hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées à laquelle sont présents SAVOIR:

Son Honneur le maire Roger Guilbault.
MM. les Conseillers: Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Claude Dumas,
Yves Lefebvre.

sous la Présidence du Maire au Fauteuil.
Le conseiller Laurent Rocheleau est retenu à la maison cause de maladie.

22-Adoption des minutes des deux dernières assemblées.
Proposé par Albert Hubert, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que les minutes des deux dernières assemblées sont acceptées telles que lues.

Adopté.

23-Demande à la Commission Municipale pour surplus accumulé.
Proposé, secondé et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale de reporter notre surplus accumulé de la section Générale au montant de 33,790.00 sur une période de 2 ans soit pour le budget 1972 un montant de 23,910. et pour celui de 1973 un montant de 9,880.00

Adopté.

24-Service musical pour soirée récréative.
Proposé,secondé et résolu unanimement qu'un montant de 25.00 soit voté à Mme Rosaire Guilbault pour le service musical lors de la soirée du 16 janv. 1972.

Adopté.

25-Achat de petite pierre pour sabler les rtes.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que M. Brouillette soit autoriser à acheter de la petite pierre afin de sabler les chemins qui sont glissants.

Adopté.

26-Achat de plaques pour les noms de rues.
Proposé,secondé et résolu unanimement que M. Brouillette soit autorisé à acheter des plaques pour les noms de rue afin de remplacer celles qui sont brisées.

Adopté

27-Adoption des comptes.
Proposé par Claude Dumas,secondé par Yves Lefebvre et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

4777-André Toupin sem au 22 janv. 100.00 déductions 19.14	80.86
4778-Adélard Toupin sem au 22 janv. 100.00 déductions 16.39	83.61
Indendie 4779-Renald Guilbault sem au ler janv. Borne fontaine déductions 0.30 (4hres à 5.00)	19.70
Incendie 4780-Camille Arcand sem au ler janv. B.F. 30.00 déductions 0.80 (5hres à 6.00)	29.20
Incendie 4781-Richard Loranger sem au ler janv. B.F. 25.00 déductions 0.44 (5hres à 5.00)	24.56
Incendie 4782-Hervé Brouillette sem au ler janv. B.F. 13.00 déductions 0.21 (2hres à 6.50)	12.79
4783-Michel Leclerc déneigement stationnement pour soirée récréative 1½hre à 12.00	18.00
4784-Bell Canada janv.	21.22
4785-Hydro Québec Lampe de rue	354.13
chemin hiver 4786-Massicotte & Fils Ltée déneigement janv.	198.00

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

INITIALES DU MAIRE
333
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

papetrie.	4787-Claude Arbour Enr. f.2399	51.84
poste émetteur	4788-Québec Electron Service Inc. f.C14978	31.38
papetrie	4789-T.J.Moore Ltée f.47/631-648-640-7734	26.55
papetrie	4790-Formules Municipales Ltée f.54618	9.00
	4791-Garage Marcel Roy f.19/653-657-686-711-722-733 08318-08324	63.42
	4792-Chauffage Ste-Marthe Enr.f.3969	32.10
	4793-André Toupin sem au 29 janv. 100.00 déductions 19.14	80.86
	4794-Adélard Toupin sem au 29 janv. 100.00 déductions 16.39	83.61
	4795-Roger Guilbault rémunération janv.123.33 déd.3.01	120.32
	4796 à 4801 inc. Les Conseillers rémunération de janv. 6 x 35.00 déd.1.80	208.20
ordures ménagère	4802-Alfred Lacroix mois janv. 63hres à 10.00	630.00
chemin hiver	4803-Roland Montplaisir 3hres 12.00 déneigement rte au fleuve chez Gilles Toupin	36.00
	4804-Conseil Economique Régional de la Mauricie	64.00
equipement bur.	4805-Sigama Ltée achat du photocopieur	900.00
	4806-Receveur Général du Canada imp.135.50 A.C. 36.48	171.98
	4807-Ministre du Revenu du Québec imp.98.00 RRQ 58.88 A.M. 34.12	191.00

La séance est ajournée à Mardi le 15 janv. à 8hres.
La séance est levée.

Roger Guilbault ..... maire Adelard Toupin ..... sec.trés.

/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/

CANADA
Province de Québec
Muncipalité de Ste-Marthe du
Cap-de-la-Madeleine.

Session d'ajournement de la séance régulière tenue ce Mardi 15 février 1972 à 8hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient Présents Savoir:

Son Honneur le Maire: Roger Guilbault.
MM. les Conseillers; Laurent Rocheleau,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Claude Dumas,
Yves Lefebvre.

formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

28-Adoption des minutes de la dernière assemblée.
Proposé par Marcel Arcand, secondé par Eloi Leblanc et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

29-Frais de collection.
Proposé par M. Claude Dumas, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que dorénavant tous les comptes qui seront envoyés à l'avocat pour la collection qu'un montant égal à 15% du compte sera ajouté pour les frais de collection.

Adopté.

30-Délégué pour la S.S.J.B.

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
334
INITIALES DU SEC.-TRES.

Proposé, secondé et résolu unanimement que M. Albert Hubert soit délégué pour faire partie du comité de la Société St-Jean-Baptiste.
Adopté.

31-Jeux d'hiver 1972 Reccindée voir rés. 40
Proposé, secondé et résolu unanimement que M. Laurent Rocheleau soit délégué pour assister à la soirée de clôture des Jeux d'Hiver 1972 au Centre Culturel de Shawinigan et qu'un montant de $25.00 lui soit octroyé pour défrayer ses dépenses.
Adopté.

32-Outils de M. Brouillette.
Proposé par M. Marcel Arcand, secondé par M. Eloi Leblanc et résolu unanimement que tous les outils de M. Hervé Brouillette soient achetés pour la Municipalité au montant de $425.00
Adopté.

33-Intérêts et capital aqueduc avril 1972.
Proposé, secondé et résolu unanimement que le montant de $3,521.89 soit versé à la Banque Canadienne Nationale pour le paiement des intérêts et du capital sur l'émission de 55,000. en date du 1er avril.
Adopté.

34-Adoption des comptes.
Proposé par Eloi Leblanc, secondé par Claude Dumas et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire sont autorisés à en faire le paiement.

compte payable	4808-Ministère du revenu du Québec correction année 1971 R.R.Q. 2.74 Ass.Maladie 8.67	11.41
compte payable	4809-Receveur Général du Canada ajustement 1971 A.C.	0.40
	4810-André Toupin semaine au 5 fév. 110.00 déductions 22.16	87.84
voirie	4811-Gaétan Lizotte 7hres½ à 10.00	75.00
voirie	4812-Michel Leclerc 4hres½ à 12.00	54.00
	4813-Adélard Toupin sem au 5 fév. 100.00 déductions 13.90	86.10
voirie	4814-Anselme Brière sem au 5 fév. 3½hres à 2.50 déductions 0.05	8.70
voirie	4815-J.L. Loranger loc.tracteur sem au 5 fév. 1hre	10.00
	4816-La revue Municipale f. 246 9abonnements	36.00
	4817-Mme Rosaire Guilbault sevice musical soirée	25.00
	4818-J.B. Lanouette Inc. f.00385	87.00
	4819-Dufresne Al. Enr. f. 1679	84.76
	4820-André Toupin sem au 12 fév. 110.00 déductions 22.16	87.84
	4821-Adélard Toupin sem au 12 fév. 100.00 déductions 13.90	86.10
	4822-Bureau Enregistrement du Cté Champlain mut. Janv.	5.20
	4823-Hervé Brouillette outil rés. 32	425.00
voirie	4824- Cité du Cap-de-la-Madeleine sablage le 2 et 11 fév.	114.70
	4825-J.B. Lanouette Inc. police 13015588	25.00
papeterie	4826-Formules Municipales Lté f.55676	16.47
	4827-Loranger Molesworth Inc. f.66930 sel à glace	23.76
	4828-Librairie Morin Inc. f.B40/678-727-915	8.74
	4829-Chauffage Ste-Marthe Inc. f.4533	38.19
	4830-Morin & Freres Inc.	15.20
	133-Hervé Brouillette sem au 22 jan. 130.00 déductions 22.05	107.95
	134-Hervé Brouillette sem au 29 janv. 130.00 déductions 22.05	107.95
	135-Canadian Pacific loyer pour droit passage sous voie ferrée Red-Mill	5.00
	136-Hervé Brouillette sem au 5 fév. 130.00 déductions 22.05	107.95
	137-Hervé Brouillette sem au 12 fév. 130.00 déductions 22.05	107.95
	138-Hydro Québec	296.61

Sur proposition de M. Marcel Arcand la séance est ajournée à Lundi 21 fév.8hre

Roger Guilbault maire Adélard Toupin sec.trés.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
FM SYSTEME

Lundi le 21 février 1972.

La Séance d'ajournement qui devait avoir lieu à 8hres est contremandée à cause d'une tempête. M. Hervé Brouillette se trouvant à l'Hotel Municipal pouvait en informer les personnes qui se seraient présentées.

Roger Guilbault maire Adélard Faupon sec.tré

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/

7 mars 1972
Session régulière

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine.

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce Mardi 7 mars 1972 à 8hres P.M. à laquelle étaient présents SAVOIR:

Son Honneur le Maire, Roger Guilbault.
MM. Les Conseillers: Laurent Rocheleau,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Claude Dumas,
Yves Lefebvre.

formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

35-Adoption des minutes.
Proposé par M. Marcel Arcand, secondé par M. Claude Dumas et résolu unanimement que les minutes des deux dernières assemblées sont acceptées telles que lues.
Adopté.

36-Nomination de l'inspecteur agraire.
Proposé, secondé et résolu unanimement que M. Eddly Hayes soit nommé inspecteur agraire pour 1972-1973.
Adopté.

37-Nomination des garde feu.
Proposé secondé et résolu unanimement que M. Hervé Brouillette soit nommé inspecteur garde feu et que M.M. Emilien Brousseau, Zotique Brière, Zotique Vaillancourt et Arthur Beaumier soient nommés garde feu de la Municipalité de Ste-Marthe.
Adopté.

38-Nomination des estimateurs.
Proposé par Albert Hubert, secondé par M. Eloi Leblanc et résolu unanimement que M. Jean-Marie Leclerc soit engagé comme président des estimateurs au salaire de 3.00 l'heure et 1.75 pour son automobile et que M.M. Donat Roy et Honoré Beaumier soient engagés comme estimateurs au salaire de 2.00 l'heure pour le prochain terme.
Adopté.

39-Octroi au Loisir.
Proposé par M. Laurent Rocheleau, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement qu'un montant de $1500.00 soit voté au Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. sur l'octroi de 1972.
Adopté.

40-Jeux d'hiver 1972
Proposé, secondé et résolu unanimement que la résolution no. 31 est receindée et remplacée par " que MM Laurent Rocheleau et Albert Hubert soit délégué pour assister à la soirée de fermeture des jeux d'hiver 1972 au Club Radisson et qu'un montant de 25.00 leur soit /

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
336
INITIALES DU SEC.-TRES.

octroyé.

Adopté.

41- Autorisation au maire de prendre de la gazoline.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que M. Roger Guilbault est autorisé à prendre de la gazoline pour son automobile quand il doit se rendre pour faire ouvrir les chemins l'hiver ou pour toute autre raison justifiée.

Adopté.

42- Adoption des comptes du mois.
Proposé par M. Eloi Leblanc secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

	4831-André Toupin sem au 19 fév. 110.00 déductions 22.16	87.84
	4832-Adélard Toupin sem au 19 fév. 100.00 déductions 13.90	86.10
	4833-Receveur Général du Canada timbres taxes	40.00
	4834-Ministre Finances Québec textes bill 48-276	1.35
	4835-André Toupin sem au 26 fév. 110.00 déductions 22.16	87.84
	4836-Adélard Toupin sem au 26 fév. 100.00 déductions 13.90	86.10
égout	4837-Richard Loranger sem au 12 fév. 3hres à 2.50 déductions 0.87	6.63
égout	4838-Richard Loranger sem au 19 fév. 6hres à 2.50 déductions 0.16	14.84
égout	4839-Richard Loranger sem au 26 fév. 4hres à 2.50 déductions 0.10	9.90
voirie	4840-Renald Guilbault sem au 26 fév. 4½hres à 2.50 déductions 0.10	11.15
égout	4841-J.C. Renaud sem au 19 fév. 8hres à 2.50 déductions 0.30	19.70
Incendie B.F.	4842-J. C. Renaud sem au 26 fév. 7½hres à 2.50 déductions 0.29	18.96
Incendie B.F.	4843-Anselme Brière sem au 26 fév. 6hres à 2.50 déductions 0.16	14.84
	4844-Bell Canada	17.35
	4845-Fortunat Beaumier vérification 1971	623.00
	4846-Jacques Bettez conseils pour règlement const.	25.00
	4847-Hydro Québec Lampes de rues	354.13
	4848-Carrière St-Maurice Inc. f.001388	25.46
	4849-Ministère des Finances mutations fév.	9.00
	4850-Roger Guilbault rémunération fév. 123.33 déd.3.01	120.32
	4851 à 4856 incl. Les Conseillers rémunération de fév. 6 à 35.00 déductions 1.80	208.20
	4857-Robert Turcotte déneigement H.M. 9hres 8.00	72.00
	4858-Roland Montplaisir déneigement rue chez Gilles Toupin 8½hres à 12.00	102.00
égout	4859-Richard Loranger loc. tracteur pour égout	10.00
incendie B.F.	4860-Michel Leclerc déneigement B.F. 2hres 12.00	24.00
voirie	4861-Michel Leclerc loc. tracteur 27½ à 12.00	330.00
voirie	4862-Gaétan Lizotte déneigement rues 8hres 10.00	80.00
Incendie B.F.	4863-Gaétan Lizotte déneigement B.F. 7½hres 10.00	75.00
	4864-Adélard Toupin sec.trés. petite caisse ent.salle 15.00 timbres eau 17.32 repas vérif. 17.27 papetrie 5.50 radio 2.20	57.29
	4865-Ministère revenu Québec R.R.Q. 36.82- A.M. 28.60 - I.P. 83.00	148.42
	4866-Receveur Général du Canada. A.C. 21.77 IF.114.60	136.37
	4867-Chauffage Ste-MartheEnr. f.4262-4876	93.97
	4868-Garage Marcel Roy f.19/741-746-773-08360-08441	102.66
Dépotoir	4869-Massicotte & Fils ltée f.8812	63.00

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

papetrie
voirie

4870-Massicotte & Fils Ltée f. 8811-8788	2,148.50
4871-Librairie Morin Inc. f. B41/416-523-546-600	16.69
4872-La Sablière du Cap- Inc. f.1671	18.19
4873-Morin & Frères Inc. f.9808-9754	34.04
4874-Garage Beaumier Enr. f.C45/83-79-71-62-49	34.02
4875-Alfred Lacroix vidanges fév. 63½hres 10.00	635.00
139-Hervé Brouillette sem au 19 fév. 130.00 déductions 22.05	107.95
140-Hervé Brouillette sem au 26 fév. 130.00 déductions 22.05	107.95
141-Banque Canadienne Nationale capital 1500. int. 2021.89 rés. 33	3,521.89

M. Le conseiller Albert Hubert propose que la séance soit ajournée à Lundi le 13 mars à 8hres.
Le procès verbal est accepté moins la résolution no. 41

Roger Guillault .maire ..... Adélard Toupin .sec.trés.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine.

Session d'ajournement de la séance régulière tenue ce Lundi 13 mars 1972 à 8hres P.M. à laquelle étaient présents SAVOIR:
Le Pro-Maire Marcel Arcand.
MM. les Conseillers: Laurent Rocheleau,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Claude Dumas,
Yves Lefebvre.

A l'ouverture de la session le Maire est absent. Il arrive à 8hres 15.

43-Adoption des minutes de la dernière assemblée moins résolution 41.
Proposé par M. Marcel Arcand, secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues moins la résolution no. 41 dont le secrétaire trésorier doit prendre des informations.
Adopté.

44-Requête pour Hopital Cloutier.
Proposé, secondé et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe demande au Ministère des affaires sociales de conserver l'Hopital Cloutier comme hôpital général et de prendre les mesures nécessaires à l'épanouissement de sa Vocation.
Adopté.

45-Plans et devis pour règlement de zonage.
Proposé par Albert Hubert, secondé par Eloi Leblanc et résolu unanimement que demande soit faite à A.B. Planification afin de nous faire parvenir les plans et devis concernant le plan de zonage, construction et lotissement sans aucun engagement pour la Municipalité de Ste-Marthe du Cap--de-la-Madeleine.
Adopté.

46-Avis de motion pour règlement pour clapet de sureté.
AVIS DE MOTION est conné par M. le Conseiller Albert Hubert afin de préparer un règlement concernant les clapets de sureté pour les égouts Ce règlement sera adopté à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

Le Conseiller Marcel Arcand propose que la séance soit ajournée à Jeudi le 23 mars 1972 à 8hres.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE RG
338
INITIALES DU SEC.-TRES.

La séance est levée.

Roger Guilbault ..... maire Adelard Toupin ..... sec.trés.

/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&

Jeudi 23 mars 1972

La Séance d'ajournement qui devait avoir lieu à 8hres est contremandée à cause d'une tempête de neige. M. Hervé Brouillette se trouvant à l'Hotel Municipal pouvait en informer les personnes qui se seraient présentées.

Roger Guilbault ..... maire Adelard Toupin ..... sec.trés.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine.

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeliene tenue ce Mardi 4 avril 1972 à 8hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées à laquelle sont présents:

Son Honneur le Maire Roger Guilbault.
MM. les Conseillers: Laurent Rocheleau,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Claude Dumas,
Yves Lefebvre.

formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

47-Adoption des minutes.
Proposé par Eloi Leblanc secondé par Claude Dumas et résolu unanimement que les minutes des 2 dernières assemblées sont acceptées telles que lues.

Adopté.

48-Règlement des soupapes.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Claude Dumas et résolu unanimement que le règlement no. 78 concernant les soupapes ou autres dispositifs de sureté est adopté.

Adopté.

49-Remboursement emprunt Commission Municipale.
Proposé par M. Claude Dumas, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que le montant de $11,796.42 soit transmis à la Commission Municipale de Québec en paiement de l'emprunt fait en date du 1er mai 1966 soit capital $3,186,47 intérêt $8,609.95

Adopté.

50-Achat de l'école Notre Dame de la Rive.
Proposé par Laurent Rocheleau, secondé par Eloi Leblanc et résolu unanimement que l'école Notre-Dame de la Rive, située à 3560, Notre-Dame à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, soit achetée par la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine pour la somme nominale de $1.00, à la condition que ladite école serve exclusivement à des fins publiques et communautaires. Que le Maire et le Secrétaire trésorier soient autorisés à signer les documents à cet effet.

Adopté.

4 avril 1972

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTEME FM

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
339
INITIALES DU SEC.-TRES.

51-Octroi du Gouvernement au Loisir.
Proposé par M. Laurent Rocheleau, secondé par M. Claude Dumas et résolu unanimement que le montant de $400.00 d'octroi reçu du Gouvernement du Québec pour les Loisirs soit versé au Comité des Loisirs Ste-Marthe Inc.
Adopté.

52-Lecture de l'eau
Proposé, secondé et résolu unanimement que M. Achille Lottinville soit engagé au salaire de $2.00 l'heure pour faire la lecture des compteurs. M. Brouillette est autorisé à lui trouver quelqu'un pour l'aider s'il le désire.
Adopté.

53-Remerciements
Proposé, secondé et résolu unanimement que des remerciements soient envoyés au Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc. au poste C.J.T.R. à la Brasserie Molson pour la visite qu'ils ont faite avec la Caravane des Sports dans notre Municipalité.
Adopté.

54-2ième glace dans le comté de Champlain.
Proposé, secondé et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe approuve fortement qu'une 2ième glace soit installée dans le Comté de Champlain et que le Conseil est ouvert à toutes discussions concernant l e projet.
Adopté.

55-Adoption des comptes.
Proposé par M. Yves Lefebvre, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

Voirie	4876-J.C. Renaud sem au 4 mars 16hres à 2.50 déductions 1.80	38.20
Incendie	4877-Anselme Brière sem au 4 mars 10hres à 2.50 déductions 0.44	24.56
	4878-André Toupin sem au 4 mars 110.00 déductions 22.86	87.14
	4879-Adélard Toupin sem au 4 mars 100.00 déductions 14.30	85.70
	4880-Michel Leclerc déneigement du 26 fév. au 11 mars 35hres à 12.00 Voirie 378.00 Egout 12.00 Incendie 30.00	420.00
Voirie	4881-Jean Trépanier garage loc. souffleuse du 26 fév. au 11 mars 26hres à 20.00	520.00
	4882-Gaétan Lizotte sem du 26 aév. au 11mars déneigement 27½ à 10.00 Voirie 170.00 Incendie 105.00	275.00
Voirie	4883-Roland Montplaisir sem au 4 mars déneigement rang St-Malo 7hres à 12.00	84.00
	4884-André Toupin sem au 11 mars 110.00 déductions 22.86	87.14
	4885-Adélard Toupin sem au 11 mars 100.00 déductions 14.30	85.70
Egout	4886-Richard Loranger sem au 11 mars 6hres à 2.50	15.00
Egout	4887-J.C. Renaud sem au 11 amrs 6hres à 2.50	15.00
Voirie	4888-J.C. Renaud sem au 11 mars 3hres à 2.50	7.50
égout	4889-Alain Vaillancourt sem au 11 mars 8hres à 2.50 déductions 0.30	19.70
	4890-Le Comité des Loisirs Ste-Marthe Inc. rés. 39	1,500.00
	4891-André Toupin sem au 18 mars 110.00 déductions 22.86	87.14
	4892-Adélard Toupin sem au 18 mars 100.00 déductions 14.30	85.70
	4893-André Toupin sem au 25 mars 1972 110.00 déductions22.86	87.14
	4894-Adélard Toupin sem au 25 mars 100.00 déductions 14.30	85.70

INITIALES DU MAIRE
340
INITIALES DU SEC.-TRES.

voirie	4895-Roland Montplaisir sem au 25 mars déneigement 2hres à 12.00	24.00
voirie	4896-Robert Turcotte sem au 25 mars 6hres à 8.00	48.00
voirie	4897-Gaétan Lizotte sem au 25 mars déneigement 18½hres à 12.00	222.00
Incendie	4898-Gaétan Lizotte sem au 25 mars déneigement borne fontaine 3½hres à 12.00	42.00
voirie	4899-Michel Leclerc sem au 25 mars déneigement 28½hres à 12.00	342.00
voirie	4900-Richard Loranger déneigement 2heres 8.00	16.00
égout	4901-Richard Loranger sem au 25 mars 13hres 2.50 déductions 0.92	31.58
voirie	4902-J.C. Renaud sem au 25 mars 11hres à 2.50 déductions 1.38	26.12
Incendie	4903-J.C. Renaud sem au 25 mars 3½hres à 2.50 déneigement borne fontaine	8.75
voirie	4903-J.C. Renaud sem au 25 mars 4hres à 2.50	10.00
	4905-Librairie Morin Inc. f. B41887 fauteuils	718.20
	4906-Jean Banville Inc. f.A2697-5742	405.00
ent. Salle	4907-Conrad Voyer & Fils f. 32	4.31
	4908-Hydro Québec hotel municipal	82.46
	4909-Hydro Québec lampes de rue	351.50
	4910-Chauffage Ste-Marthe Enr. f.5186	35.86
loisir	4911-Mme Omer Rocheleau f. 3 caravane des sports	31.20
	4912-Bell Canada	17.84
frais repr.	4913-Laurent Rocheleau & Albert Hubert rés. 40	25.00
voirie	4914-Nova Durocher Inc. f.9679	~~76.50~~ 16.70
	4915-Roger Guilbault rémunération mars 123.33 déductions 3.01	120.32
	4916 à 4921 inc.Les Conseillers rémunération de mars 6 à 35.00 déductions 1.80	208.20
	4922-Receveur Général du Canada licence radio	20.00
	4923-Alfred Lacroix vidanges mars 74½hres à 10.00	745.00
	4924-Massicotte & Fils Ltée f.88/33-68	3,755.50
	4925-Ministère des Finances mutations mars	36.00
	4926-J.B. Deschamps Inc. f. B1136	2.26
	4927-Formules Légales Provinciales Enr. f.2090	42.70
	4928-Ministère du Revenu du Québec R.R.Q. 42.42 Impot 87.45 A.M. 31.59	161.46
	4929-P.A.Gouin Ltée f. C30986	7.78
voirie	4930-Dufresne Aluminium Enr. f. 1724	38.05
	4931-Garage Marcel Roy	65.23
	4932-Receveur Général du Canada Imp. féd.114.60 Ass. chom. 25.20	139.80
	142-Hervé Brouillette sem au 4 mars 130.00 déductions 21.95	108.05
	143-J.C. Renaud sem au 4 mars 7hres à 2.50	17.50
	144-Hervé Brouillette sem au 11 mars 130.00 déductions 21.95	108.05
	145-Richard Loranger sem au 11 mars 16 hres à 2.50 déductions 1.72	38.28
	146-J.C. Renaud sem au 11 mars 16hres à 2.50 déductions 2.43	37.57
	147-Anselme Brière sem au 11 mars 8hres à 2.50 déductions 0.30	19.70
	148-Hervé Brouillette sem au 18 mars 130.00 déductions 21.95	108.05
	149-J.C. Renaud sem au 18 mars 8hres 2.50 déductions 0.30	19.70
	150-Hervé Brouillette sem au 25 mars 130.00 déductions 21.95	108.05
	151-Laurent Montplaisir remboursement sur compte payé en trop	3.28
	152-Guilbault Transport Inc. compteurs	5.00
	153-Commission Municipale de Québec rés. 49 Capital 3,186.47 int. 8,609.95	11,796.42
	154-E.L. Roquet Inc. f. C07353	32.94
	155-Garage Beaumier Enr. f. 4608	6.61

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

156-Hydro Québec	255.91
157-Corporation Municipale Champlain licence de commerce	22.50
158-Aurel Ouellette f. 3391	105.00
159-Imprimerie Art Graphique f.53617	84.69
160-Chs. Ed. Lamothe f. 12749	8.15
161-Les Entreprises Moly Inc. f.5661	8.00

INITIALES DU MAIRE 341 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

La séance est ajournée à Lundi le 10 avril 1972 à 8hres.

La séance est levée.

. Roger Guilbault . . . . . maire . . . . . sec.trés.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine.

Séance d'ajournement de la session régulière tenue ce Lundi dix avril 1972 à 8hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées. A cette assemblée étaient présents SAVOIR:

Son Honneur le Maire Roger Guilbault.
MM les conseillers : Laurent Rocheleau,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
. . . . . Claude Dumas,
Yves Lefebvre.

formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

56-Adoption des minutes.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

57-Don d'un trophée à la Corporation Les Deux Rives.
Proposé par M. Laurent Rocheleau, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que la somme de $25.00 soit envoyée au nom de La Corporation Municipale de Ste-Marthe à la Corporation "Les Deux Rives" afin de présenter un trophée pour la journée Olympique.

Adopté.

58-Délégué à titre de représentant au C.E.R.M.
Proposé, secondé et résolu unanimement que M. Roger Guilbault soit délégué à titre de représentant à la 6ième assemblée générale du Conseil Economique Régional de la Mauricie.

Adopté.

59-Requête des gens des Grandes Prairies pour service autobus.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Marthe appuie fortement la requête des gens du Rang des Grandes Prairies et de St-Louis de France et demande que ces secteurs soient desservis par le circuit d'autobus de la Cie de Transport St-Maurice.

Adopté.

60-Demande pour le plan préliminaire d'égout.
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement qu'une lettre soit envoyée à la Firme d'Ingénieurs Trem-

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
342
INITIALES DU SEC.-TRES.

blay Héroux & Associés afin qu'ils s'informent auprès de la Régie des Eaux afin de savoir si les plans préliminaires directeur des égouts sont acceptés car la Municipalité désire mettre ce projet en exécution le plus tôt possible.

Adopté.

61-Paiement de la balance du compte pour plan préliminaire.
Proposé, secondé et résolu unanimement que la balance du compte de Tremblay Héroux & Associés au montant de 2,628.31 soit payé.

Adopté.

62-Demande à la Succession St-Cyr pour terrain.
Proposé, secondé et résolu unanimement que demande soit faite à la Succession St-Cyr pour savoir à quel prix elle vendrait le terrain qui se trouve à l'arrière de l'usine de pompage ainsi que la lisière de terrain qui se trouve entre le Boulevard Francoeur et le terrain de la Municipalité de Ste-Marthe allant dans les deux cas jusqu'à la voie ferrée.

Adopté.

63-Achat de pierre pour rues Prés-Verts & des Cyprès.
Proposé, secondé et résolu unanimement que de la pierre soit achetée pour les rues des Prés-Verts et des Cyprès.

Adopté.

64-Engagement d'un stagiaire pour 2 semaines.
Proposé, secondé et résolu unanimement que M. Jacques Lefebvre soit autorisé à travailler bénévolement comme stagiaire pour une période de 15 jours.

Adopté.

La séance est ajournée à lundi le 17 avril 1972 à 8hres.
La séance est levée.

Roger Guilbault maire Alexandre Toupin sec.trés.

/'/'/'/'/'/'/'/'/'/'/'/'/'/

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE MARTHE
du CAP DE LA MADELEINE.

Session d'ajournement de l'assemblée régulière tenue ce Lundi 17 avril 1972 à 8 hres au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents SAVOIR:

Son Honneur le Maire — Roger Guilbault.
MM les Conseillers: — Laurent Rocheleau,
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Claude Dumas,
Yves Lefebvre.

formant quorum sous la présidence du Maire au Fauteuil.

65- Adoption des minutes de la dernière assemblée.
Proposé par M. Claude Dumas, secondé par M. Albert Hubert et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

66-Frais de collection pour accident borne fontaine.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que le compte produit par Lebrun & Moreau Avocats pour la perception concernant l'accident de M. René Valois pour la borne fontaine au montant de $105.43 soit payé.

Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

67- Entretien de la rue chez Emile Arcand.
Proposé par M. Eloi Leblanc, secondé par M. Yves Lefebvre et résolu unanimement que le compte produit par M. Emile Arcand au montant de $150.00 pour le déblaiement qui passe devant sa propriété est acceptéet que la Municipalité lui rembourse ce montant.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE 343 INITIALES DU SEC.-TRES.

68-Demande pour avoir la 10ième rue de la Cie Fina et l'égout.
Proposé, secondé et résolu unanimement que demande soit faite à la Cie Pétrofina Canada si elle veut cèder à la Municipalité de Ste-Marthe la rue qui passe sur leur terrain ainsi que l'égout et le droit de passage.

Adopté.

69-Demande pour renseignements sur évaluation.
Proposé par M. Laurent Rocheleau, secondé par M. Albert Hubert et résolu que demande soit faite à la Firme La Mauricienne Evaluation Enr. afin d'avoir des informantions supplémentaires sur l'offre de service que la compagnie a demandée, sans aucune obligation de notre part. Cette rencontre est demandée pour Lundi le 8mai 1972 à 8hres.P.M.

Adopté.

70- Achat de bills no. 48
Proposé, secondé et résolu unanimement que 8bills no. 48 soient achetés de l'Editeur Officiel de la Province.

Adopté.

71-Demande à l'Hydro Québec.
Proposé ,secondé et résoluunanimement que demande soit faite à l'Hydro Québec afin d'envoyer quelqu'Un pour rencontrer M. Hervé Brouillette Inspecteur Municipal concernant la pose de nouvelles lumières dans les rues de la Municipalité de Ste-Marthe.

Adopté.

72- Offre de la Municipalité à M. Robert Paul.
Proposé, secondé et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Marthe offre de règler à 50% la réclamation de 574.90 pour le refoulement des égouts dans le sous-sol.de M. Robert Paul.

Adopté.

73-Demande au Conseil des Loisirs de la Mauricie.
Proposé, secondé et résolu unanimement que demande soit faite au Conseil des Loisirs de la Mauricie afin d'avoir les services de leurs spécialistes pour nous conseiller sur l'aménagement de l'école Notre-Dame de la Rive pour en faire un centre récréatif & commuanutaire.

Adopté.

La séance est levée.

Roger Guilbeault maire Adrien Tarpin sec.trés.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine.

2 mai 1972

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce Mardi 2 mai 1972 à 8hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées à laquelle sont présents:-

Son honneur le Maire: Roger Guilbeault.
MM. les Conseillers: Laurent Rocheleau,
Eloi Leblanc, Albert Hubert
Marcel Arcand,

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
344
INITIALES DU SEC.-TRES.

Claude Dumas,
Yves Lefebvre.

formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

74-Adotion des minutes de la dernière assemblée
Proposé par M. Albert Hubert, secondé par Monsieur Claude Dumas et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

75-Prolongement de la ligne d'eau R. Montplaisir.
Proposé par M. Claude Dumas, secondé par M. Marcel Arcand et résolu unanimement que la demande de prolongement de la ligne d'eau chez M. Roland Montplaisir est accepté ainsi que la demamde de M. Damphousse pour installer une maison mobile sur un terrain que Monsieur Montplaisir lui vend, est accepté cette maison mobile sera sur ce terrain pour une période n'excédant pas 2 ans.

Adopté.

76-Démission de M. Grand'Maison.

Proposé secondé et résolu unanimement que la démission de M. Adrien Grand'Maison est accepté.

Adopté

77-Nomination du Pro Maire.

Proposé secondé et résolu que M.Eloi Leblanc soit nommé Pro Maire pour le prochain terme.

Adopté

78-Chemin du cordon St-Malo
Proposé secondé et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe approuve fortement la requête signée par les citoyens de Red Mill concernant la continuité du chemin du cordon de St.-Malo.

Adopté.

79-Achat de poudre à laver les puits.
Proposé secondé et résolu unanimement que M. Brouillette est autorisé à acheter de la poudre pour laver les puits.

Adopté

80-Don à la Société St-Jean-Baptiste.

Proposé secondé et resolu unanimement que la somme de $25.00 soit envoyée à la Société St-Jean Baptiste pour notre participation aux fêtes de la St-Jean.

Adopté

81-Adoption des comptes.
Proposé par Eloi Leblanc secondé par M. Marcel Arcand et resolu imanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire sont autorisés à en faire le paiement.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

	4933-André Toupin sem. au ler avril 1972 $110.00	
	déductions $22.86	$87.14
	4934 Adélard Toupin sem au ler avril 1972 100.00	
	déductions 14.30	$85.70
	4935 Richard Loranger sem au ler avril 1972 15.00	
	Egout $7.50, Loisir $7.50	$15.00
	4936 Jean-Claude Renaud sem au ler avril 1972 15.00	
	Incendie	$15.00
Voirie	4937 Anselme Brière sem au ler avril 1972, 2 heures	
	à $2.50 Déductions 0.05.	$ 4.95
Voirie	4938-Gaétan Lizotte sem au ler avril 1972 location	
	de tracteur 5 h. à $12.00	$60.00
Voirie	4939-Boil Grondin service frader	$24.75
	4940-Michel Leclerc sem au 6 avril 1972 6½h.	$78.00
	Voirie et bornes fontaine.	
	4941-André Toupin sem au 8 avril 1972 110.00	
	déductions $22.86	$87.14
	4942-Adélard Toupin sem au 8 avril 1972 100.00	
	déductions $14.30	$85.70
Voirie	4943-Emile Arcand déneigements de la rue pour hi-	
	ver 1970-1971 12½ h. à 12.00	150.00
Voirie	4944-Roland Montplaisir pour déneigements de la	
	rue au fleuve dura t mars 1972 9h à #12.00	108.00
	4945 Robert Turcotte déneigements Hotel municipale	
Voirie	durant mars 1972 6h à 8.00	48.00
Divers	4946-Le comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc.	400.00
Divers	4947-Tremblay Héroux &Associés	2,628.31
Don	4948-Corporation Les deux Rives	25.00
	4949-AdélardToupin sem au 15 avril 1972 100.00	
	déductions $14.30	85.70
	4950-André Toupin sem au 15 avril 1972 110.00	
	déductions $22.86	87.14
Egout	4951-Jean-Claude Renaud sem au 15 aveil 1972	
	8h à $2.50 déductions .30	19.70
Egout	4952-Richard Loranger sem au 15 avril 1972	
	16h à $2.50 déductions	38.83
Egout	4953-Richard Loranger sem au 15 avril 1972	
	Louage de tracteur 1h. à $8.00	8.00
Papeterie	4954-Ministère des Finances du Qyébec 8 bills 48	8.00
	4955-André Toupin sem au 22 avril 1972 $110.00	
	déductions $ 22.86	87.14
	4956-Adélard Toupin sem au 22 avril 1972 100.00	
	déductions $14.30	85.70
Egout	4957-Richard Loranger sem au 22 avril 1972 3h.à 2.50	
	déductions 0.05	7.45
Voirie	4958-Richard Loranger location tracteur 1h.à 8.00	8.00
	4959-André Toupin sem au 29 avril 1972 110.00	
	déductions 22.86	87.14
	4960-AdélardToupin sem au 27 avril 1972 100.00	
	déductions 14.30	85.70
Egouts	4961-Richard Loranger sem au 29 avril 1972	
	4h. à 2.50 déductions 0.10	9.90
Voirie	4962-Richard Loranger sem au 29 avril 1972	
	4½h. à 8.00	36.00
Mutations	4963-Ministre des Finances	8.00
	4964-Bell Canada	15.83
	4965-Dufresne Aluminium Enr.	9.98
	4966-Hydro Québec lampes de rue	351.50
	4967-Chauffage Ste-Marthe Enr.	53.02
Divers	4968-P.A. Gouin	16.33
Papeterie	4969-Wilson Lafleur Ltée	10.00
Vidan ges	4970-Alfred Lacroix 68h. à 10.00	680.00
	4971-Roger Guilbeault maire avril	120.32
	4972-Laurent Rocheleau avril déductions 0,30	34.70
	4973-Alvert Hubert avril déductions 0.30	34.70
	4974-Eloi Leblanc avril dédictions 0.30	34.70
	4975-Marcel Arcand avril déductions 0.30	34.70
	4976-Claude Dumas avril déductions 0.30	34.70

INITIALES DU MAIRE
345
INITIALES DU SEC.-TRES.

SYSTÈME UNI
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
346
INITIALES DU SEC.-TRES.

Voirie
Incendie

4977-Yves Lefebvre avril déductions 0.30	34.70
4978-Carrien St-Louis	109.91
4979-Lebrun et Moreau Avocats	105.43
4980-Receveur Général du Canada ass. 27.53-Imp. F. 143.25	170.78
4981-Ministère du Revenu du Québec R.R.A. 45.66 Imp. 108.75-A.M. 34.56	188.97
4982-Sosiété St-Jean-Baptiste	25.00
162-Hervé Brouillette sem au 1er avril 1972 déductions 21.95	108.05
163-Richar Loranger sem au 1er avril 1972 déductions 0.98	19.02
164-Jean-Claude Renaud sem au 1er avril 1972 déductions 0.44	9.56
165-Hervé Brouillette sem au 8 avril 1972 130.00 déductions $21.95	108.05
166-Hervé Brouillette sem au 15 agril 1972 130.00 déductions $21.95.	108.05
167-Reveveur Général du Cabada Timbres	100.00
168-Hervé Brouillette sem au 22 avril 1972 130.00 déductions 21.95	108.05
169-Hervé Brouillette sem au 29 avril 1972 130.00 déductions 21.95	108.05
170-Publicité Paquet Enr	112.62
171-Hydro Québec	236.28

Proposé par M. Marcel Arcand que la seance soit ajournée à Lundi 8 mai 1972.

Roger Guilbault .....maire ..... Adélard Toupin .....sec.tré.

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE MARTHE
DU CAP DE LA MADELEINE

Session d'ajournement de l'assemblée réguliere tenue ce Lundi 8 mai 1972 à 8 hres au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents SAVOIR

Son Honneur le Maire Roger Guilbault
MM les conseillers: Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Claude Dumas,
Yves Lefebvre.

formant quorum sous la présidence du Maire au Fauteuil.

82- Adoption es Minutes
Proposé par M. Yves Lefèbvre secondé par M. Claude Dumas et résolu inanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées tel que lues.

Adopté

83-Permis pour une roulotte.
Proposé par M. Yves Lefèbvre secondé par M. Claude Dumas que M. Brouillette est autorisé à donner un permis de construction à M. Yves Genest pour l,installation d,une roulotte sur un terrain de M. Alfred Lacroix. Le conseiller Albert Hubert est dissidant sur cette proposition.

Adopté

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
SYSTÈME FM

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
347
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

84- Octroi aux loisirs.
Proposé par M. Albert Hubert secondé par M. Eloi Leblanc et résolu unanimement que la somme de $700.00 sera versée au Comité des loisirs pour la préparation d'une fête pour les jeunes de la Municipalité Le Comité des loisirs remettra les recettes qu'elles percevront jusqu'à concurrence de $700.00.

Adopté

85- Don au Comité des Loisirs.

Proposé par M. Albert Hubert, secondé par M. Claude Dumas et résolu unanimement que la somme de $100.00 soit versée au Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. ce montant sera pris à même l'item don.

Adopté

86- Plan de l'Hydro Québec.
Proposé et secondé et résolu unanimement que le plan de l'Hydro Québec est acceptée tel que modifié.

Adopté

87- Adoption des comptes.
Proposé par M. Eloi Leblanc secondé par M. Claude Dumas et resolu unanimement que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

	4983-André Toupin, sem au 6 mai 1972 déductions $22.86	$87.14
	4984-Adélard Toupin, sem au 6 mai 1972 déductions $14.30	85.70
Egout	4985-Richard Loran ger 4h. à $2.50 déductions 0.10	9.90
Egout	4986-Alain Vaillancourt 3 h à $2.50 , déductions 0.05	7.45
Egout	4987-Jean-Claude Renaud 3h. à $2.50 déductions 0.05	7.45
	4988-Roger Guilbault frais de représentation au C.ER.M.	15.00
~~Voirie~~	4989-Librairie Morin Inc. facture no 41724.	6.05
Voirie	4990-Carrière St-louis facture no 000786	13.58
Voirie	4991-Massicotte &Fils Ltée Voirie 109.00 Dépotoir 59.50 facture nos 8875, 8897.	168.50
Voirie	4992-Morin t Frères Inc. factures nos 11790, 11796, 10832, 10795.	43.96
	172-Hervé Brouilllette, sem au 6 mai 1972 déductions $21.95.	108.05
	173-Denis Rocheleau Lecture des compteurs 25 h. à $2,00 déductions $5.55.	44.45
Aquduc	174-Garage Beaumier Enr. factures nos C4639,C4652,C4660	22.90
Aqueduc	175-Garage Marcel Roy Factures nos 08570, 08604, 08596	18.52

La séance est levée.

Roger Guilbault .....Maire Adelard Toupin .....sec. tré.

&/

Le 30 mai 1972.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE MARTHE
DU CAP DE LA MADELEINE.

Séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce Mardi 30 mai 1972 à 8hres P.M. au lieu ordinaire des assemblées à laquelle sont présents savoir:

INITIALES DU MAIRE
348
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Son honneur le Maire Roger Guilbault,
MM les Conseillers Laurent Rocheleau
Albert Hubert,
Eloi Leblanc,
Marcel Arcand,
Claude Dumas,
Yves Lefebvre.
formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

Les sujets à discuter seront les suivants:-

1-Correspondance à date.
2-Arpentage des rues,
3-Loisirs.
4-Achat de matériaux pour entrée d'eau et bornes fontaines, pointes.
5-Nivellement des rues.
6-Lumières sur 2ième avenue.
7-Dépotoir.

D,autres items ont été discutés sur le consentement unanime des membres du Conseil,

CERTIFICAT DE CONVOCATION

Je, soussigné, André Toupin, secrétaire trésorier adjoint certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis de convocation par écrit au lieu et à leur domicile à tous les membres du Conseil, entre 9hres A.M. et 2hres P.M. ce 25ième jour du mois de mai 1972. André Toupin.

88-Adoption des minutes.
Proposé par Marcel Arcand secondé par Claude Dumas et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée sont acceptées telles que lues.

Adopté.

89-Loisirs.

Proposé par Laurent Rocheleau et résolu que le Comité des Loisirs Ste-Marthe Inc. fasse un rapport des revenus et dépenses.

Adopté.

90-Octroi du Comité des Loisirs.
Proposé par Eloi Leblanc secondé par Albert Hubert et résolu unanimement que la somme de $735.00 soit versée au Comité des Loisirs de Ste-Marthe Inc. afin de payer les comptes de P.A. Gouin ainsi que les prévisions soumises.

Adopté.

91-Réception civique.
Proposé secondé et résolu unanimement qu'un cocktail soit servi lors d'une réception civique avant le souper en l'honneur des jeunes sportifs de Ste-Marthe.

Adopté.

92-Demande d'acquisition de la 1ère avenue, 7ième, 8ième, et 9ième rue.
Proposé par Monsieur Albert Hubert, secondé par Monsieur Marcel Arcand et résolu unanimement que Monsieur André Toupin soit autorisé à faire signer les propriétaires des rues soit la 1ère avenue, les 7ième, 8ième et 9ième rues afin que la Municipalité puisse les acquérir.

Adopté.

93-Collection licences de chiens.
Proposé par Monsieur Albert Hubert, secondé par Monsieur Claude Dumas et résolu unanimement que Monsieur Armand Roy soit engagé pour faire la collection des licences de chiens pour l'année 1972 au taux de $0.75 par chien.

Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

94-Achat de Fleurs pour rond.
Proposé, secondée etrésolu unanimement que Monsieur Hervé Brouillette est autorisé à acheter des fleurs pour notre rond à l'Hôtel Municipal.

Adopté.

95-Achat de matériaux.
Proposé, secondé et résolu unanimement que Monsieur Brouillette soit autorisé à acheter des matériaux pour l'acqueduc pour faire de nouvelles entrées de Saillant Inc. ainsi qu'une borne fontaine de Canron Ltée.

Adopté

96-Lumières sur la deuxième 2ième avenue.
Proposé, secondé et résolu unanimement que trois (3) lumières soient installées sur la 2ième avenue.

adopté

97-Avis de motion pour règlement contre les motards.
Le Conseiller Yves Lefebvre donne un avis de motion afin d'interdir le clubs, associations, groupements de motards dans toutes les limites de la Municipalité.

Adopté.

98-Lettre de félicitations à l,Honorable Guy Lebrun.
Proposé, secondé et résolu unanimement qu'une lettre de félicitations soit envoyée à l'Honorable Juge Guy Lebrun.

Adopté

99-Lettre de remerciements à Monsieur Adrien Grand'Maison.

Proposé, secondé et résolu unanimement qu,une lettre de emerciement soit envoyée à Monsieur Adrien Grand'Maison pour son dévouement dans le Comité des Loisirs Ste-Marthe Inc.

Adopté.

Roger Guillault André Lapin
maire sec. tres
adj.

INITIALES DU MAIRE
349
INITIALES DU SEC.-TRES.

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 350 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

BY-LAW BOOK
LIVRE DES RÈGLEMENTS

INDEX

DATE	BY-LAW REGLEMENT No.	CONCERNING: CONCERNANT:	FOLIO
SEPT- 2	30	Imposition des taxes , par résolution.	1
SEPT- 2	31 nul	Salles de danses publiques	2
JAN- 7	32	Municipaliser pour l'entretien des chemins d'hiver le rang St-Martin	3
JANVI- 5 /54	33	Fermeture de la route qui part des limites de la ville du Cap de la Madeleine et qui va au rang St-Martin.	
Mai 4/54	34	Emprunt a long terme, pour remp acer l'emprunt temporaire	
Juin	35	Intituléréglément de construction	
1955 février	36	Municipaliser pour l entretien des chemins d hiver les rues St-Dominique et rue de l école	6
17/12/57	40	enlevement des vidanges	
20/12/58	41	egout Rue Caron	
	42	Nom des noms de Rue et d'avenue	
	43	Votation a plus d'un endroit	
	44	changer la date des elections	
	45	Permis de Vente de boisson	
	46	Estimateurs avant les feux	
	47	Scrutin Secret sur Referendum	
	48	travaux d'hiver Blvd Père Francoeur	
	49	Licence de chiens (nul)	
	50-	licence de chiens.	
	51-	licences de commerce	
	52-	Incendies	
	53-	le bon ordre et la paix.	
	54-	reglement concernant l'aqueduc	
	55-	les changement des heures de la votation	
	56-57	rémunération des conseillers - maire.	
	57	réglement de la Construction	

BY-LAW BOOK
LIVRE DES RÈGLEMENTS

INDEX

DATE	BY-LAW REGLEMENT No.	CONCERNING: CONCERNANT:	FOLIO
2/9/52	30	Imposition des taxes par résolution	1
2/9/52	31	Prohiber les salles de danses publiques (annulé)	2
8/1/53	32	Municipalisé l'entretien des chemins d'hivers (Rg.St-Martin"	3
7/1/54	33	Fermeture de la route "Limites de la Cité du Cap-Mad. qui va au rang St-Martin.	4
4/5/54	34	Emprunt à long terme, pour remplacer l'emprunt temporaire	5
2/2/55	35 Règlement Construction 36	Municipaliser l'entretien des chemins d'hiver rues St-Dominique et rue de l'école. (abrogé par le règl. no.39)	6
4/9/57	39	Entretien chemins d'hiver de la Corp. de Ste-Marthe	9
17/12/57	40	Enlèvement des vidanges (abrogé par Règl. no.60)	10-11-12
21/10/58	41	Egoûts sur les Rues	13
5/8/59	42	Noms de Rues & Avenues	15
5/4/61	43	Votation à plus d'un endroit	17
5/4/61	44	Changer la date des élections	19
15/7/61	45	Permis de vente de boisson	20
7/3/62	46	Rôle d'évaluation avant le mois de juin	21
7/3/62	47	Scrutin secret sur référendum	22
7/3/63	48	Travaux d'hiver Boul. Père Francoeur ou(5ièmeRue)	23
8/8/62	49	Licence de Chiens	24
3/10/62	50	Cours de rebus à 100o pieds du chemin (amendement P-57)	25
4/8/64	55	Changement des heures de votation	26
7/7/64	54	Règlement concernant l'aqueduc	27-28-29
10/11/64	57	Rénumération des Membres du Conseil	30
10/2/65	60	Règlement des Vidanges	31-32-33-34-
13/4/64	51	Licences de Commerces	35-36-37-
1/6/65	53	Municipalisation de l'éclairage	38-39-40-42-43
9/9/65	59-a	Administration de l'aqueduc	44 ....
2/8/66	62	Protection des boisés (défense de faire des feux)	51
7/3/67	64	Plan de numéros civiques par l'Hydro-Québec	52
1/8/67	65	Prohiber le tir au fusil	53
5/9/67	66	Noms des Rues	54
3/10/67	67	Rémunération des membres du Conseil	55
3/1/68	69	Défense aux autos-neiges de circuler dans les rues etc..	56
2/4/68	70	Travaux d'aqueduc "Red-Mill"	59
22/4/68	71	Règlement désapprouvé par référendum (59-a)	60
8/11/68	72	Règlement d'emprunt aquéduc "Red-Mill	61
2/5/70	73	Augmentation de la rémunération du Maire & Conseillers	62-63

BY-LAW BOOK
LIVRE DES RÈGLEMENTS

INDEX

DATE	BY-LAW REGLEMENT No.	CONCERNING: CONCERNANT:	FOLIO

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE DU CAP

REGLEMENT PERMETTANT D'IMPOSER LES TAXES FONCIERES PAR SIMPLE RESOLUTION

CONSIDERANT que les articles 696 et 697 du Code municipal, tels qu'amendés, permettent au conseil de décréter par réglement que les taxes foncières, tant générales que spéciales, soient à l'avenir imposées par simple résolution;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions de la loi;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné;

EN CONSEQUENCE, il est résolu unanimement qu'un réglement portant le numéro trente (30) est adopté et qu'il est statué et décrété par ce même réglement que:

1. A Compter de l'entrée en vigeur du présent réglement et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, les taxes foncières, tant générales que spéciales, imposées sous l'autorité des articles 696 et 697, le seront par résolution.

2. Le présent réglement entrera en vigeur après quinze jours de sa publication.

Le présent réglement fait à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, et passé le deux (2) jour du mois de septembre 1952.

(SIGNE)

Maire.

(SIGNE)
Adelard Toupin Maire
Edmond Rivard
Secrétaire-Trésorier.

Publier le 3 septembre 1952
Edmond Rivard
secrétaire-trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE DU CAP

REGLEMENT PERMETTANT DE PROHIBER LES SALLES DE DANSES PUBLIQUES

CONSIDERANT que l'article 403 du Code municipal, tel qu'amendé, permet au conseil de prohiber les salles de danses publiques dans la municipalité

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné

EN CONSEQUENCE, il est résolu unanimement qu'un réglement portant le numéro trente-un (31) est adopté et qu'il est statué et décrété par ce réglement que:

1. A Compter de l'entrée en vigeur du présent réglement et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, les salles de danses publiques sont prohiber dans la municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

2. S'il y a infraction au présent réglement le délinquant sera passible d'une amende de pas moins de dix dollars (10.00) ni plus de vingt-cinq dollars (25.00), et a défaut du paiement de l'amende et des frais, le délinquant pourra être condamné à un emprisonnement n'excédant pas trente jours.

3. Le présent réglement entrera en vigeur après quinze jours de sa publication.

Le présent réglement fait à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine et passé le deux (2) septembre 1952.

(SIGNE) Adelard Toupin — (SIGNE) Edmond Rivard

Maire — Secrétaire-Trésorier

Publier le 3 septembre 1952

Edmond Rivard

secrétaire-trésorier.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE DU CAP

REGLEMENT PERMETTANT DE MUNICIPALISER POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER LE RANG ST-MARTIN AUX FRAIS DE LA PARTIE ENTRETENUE IMPOSABLE SUR LES BIENS DE FONDS DE CETTE DITE PARTIE

CONSIDERANT que l'article 481 du Code municipal, tel qu'amendé, permet au conseil de décréter par réglement, l'entretien des chemins d'hiver pour la circulation des véhicules automobiles, et de prélever le cout de cet entretien; par voie de taxation sur les biens-fonds imposables d'une partie de la municipalité.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions de la loi;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné;

EN CONSEQUENCE, il est résolu unanimement qu'un réglement portant le numéro trente-deux (32) est adopté et qu'il est statué

1. A Compter de l'entrée en vigeur du présent réglement et jusqu'a ce qu'il soit abrogé, l'entretien du chemin d'hiver du rang St-Martin sera aux frais de la partie entretenue Imposable sur les biens-fonds de cette dite partie.

2. Le présent réglement entrera en vigeur après quinze jours de sa publication.

Le présent réglement fait à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, et passé le sept (7) jour du mois de janvier 1953.

(SIGNE) (SIGNE)

Maire Edmond Tessier Edmond Rivard
Secrétaire-Trésorier.

Publier le 8 janvier 1953
Edmond Rivard
Secrétaire-Trésorier.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

4

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE DU CAP

REGLEMENT PERMETTANT DE FERMERLA ROUTE QUI PART DES LIMITES DE LA VILLE DU CAPDE LA MADELEINE ET QUI VA AU RANG ST-MARTIN

CONSIDERANT que l'article 480 paragraphe 4, permet au conseil de se dispenser d'ouvrir ou d'entretenirun chemin d'hiver

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné

EN CONSEQUENCE, il est résolu unanimement qu'un réglement portant le numéro trente-trois (33) est adopté et qu'il est statué et décreté par ce réglement que:

1. A Compter de l'entrée en vigeur du présent réglement et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, la route qui part des limites de la ville du Cap de la Madeleine et qui va au rang St-Martin, ~~cette route~~ sera fermer pour l'entretien des chemins d'hiver

2. Le présent réglement entrera en vigeur après quinze jours de sa publication.

Le présent réglement fait à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine et passé le cinq janvier(5) 1954.

(SIGNE)

Adelard Toupin Maire

(SIGNE)

Edmond Rivard
Secrétaire-Trésorier

Publier le 7 janvier 1954
Edmond Rivard
Secrétaire-Trésorier

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE DU CAP

REGLEMENT PERMETTANT EMPRUNT A LONG TERME.

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné

EN CONSEQUENCE, il est résolu unanimement qu'un réglement portant le numéro trente-quatre (34) est adopté et qu'il est statué et décreté par ce réglement que:

1. CONSIDERANT que la Commission Municipale de Québec ne peut approuver l'emprunt temporaire que la municipalité de Ste-Marthe du Cap à depuis plusieurs années,

2. CONSIDERANT qu'il y a lieu de se soumettre à la commission municipale de Québec, et de passer un réglement pour dédréter que le montant emprunté sera remboursé annuellement soit $3,400. au taux maximum de 4%, sur billets remboursables par $500. à tous les ans exception en l'an 1957 le montant remboursable sera de $400.

No- du billets	Nom du Prêteur	Montant.	Echéance.
No-1	Rosaire Toupin,	$500.oo	le 10 Mai 1955
No-2	Rosaire Toupin,	$500.oo	" " " 1956
No-3	Rosaire Toupin,	$400.oo	" " " 1957
No-4	Louis-Eugène Montplaisir,	$500.oo	" " " 1958
No-5	Louis-Eugène Montplaisir,	$500.00	" " " 1959
No-6	Richard Montplaisir,	$500.oo	" " " 1960
No-7	Richard Montplaisir,	$500.oo	" " " 1961

Ces billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-Trésorier.
La date d'échéance sera inscrite sur les billets conformément au tableau de remboursement ci-dessus et les intérets seront payables annuellement.

Il est par le présent réglement imposé, et il sera prélevée chaque année, pendant toute la durée de l'emprunt, sur tout les biens-fonds imposabls de la Municipalité, une taxe spéciale annuelle à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigeur chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts, des échéances, Conformement au tableau Ci-dessus .

Cette taxe spéciale sera perçue en même temps que la taxe générale

Leprésent réglement entrera en vigeur après qiunze jours de sa publication.

Le présent réglement fait à Ste-Marthe du Cap de la Madeleine et passé le quatre mai (4) 1954

(SIGNE) Richard Toupin Maire

(SIGNE) Edmond Rivard Secrétaire-Trésorier

Publier le 4 mai 1954

Edmond Rivard
Secrétaire-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE DU CAP

REGLEMENT PERMETTANT DE MUNICIPALISER POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER LES RUES DITE RUE STE-DOMINIQUE ET RUE DE L'ECOLE AUX FRAIS DE LA PARTIE ENTRETENUE IMPOSABLE SUR LES BIENS-FONDS DE CES DITES RUES

CONSIDERANT que l'article 481 du Code Municipal, tel qu'amendé permet au conseil de décretér par réglement, l entretien des chemins d'hiver pour la circulation des véhicules automobiles, et de préleverle cout de cet entretien par voie de taxation sur les biens-fonds imposables d une partie de la Municipalité,

CONSIDERANT qu il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions de la loie,

CONSIDERANT qu un avis de motion à été régulièrement donnée;

EN CONSEQUENCE, il est RESOLU unanimement qu un réglement portant le numéro trente-six (36) est ADOPTE et qu il est statué.

1, A Compter de l entrée en vigeur du présent réglement et jusqu a ce qu il soit abrogé, l entretien du chemin d hiver des rues dite rue St-Dominique, et rue de l école sera aux frais de la partie entretenue Imposable sur les biens-fonds de ces dites rues.

Abrogé par le Reglement No 39.

2, Le présent réglement entrera en vigeur après quinze jours de sa publication.

Le présent réglement fait à Ste-Marthe du Cap de la Madeleine, et passé le premier (1) jour du mois de février 1955.

(SIGNE) (SIGNE)

MAIRE

Edouard Turpin

SEC-TRESORIER

J. Edmond Rivard

Publier le 2 février 1955

Edmond Rivard

Secrétaire-Trésorier

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

MARGE DE LA RELIURE

Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

MARGE DE LA RELIURE

Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

∞

Canada
Province de Québec
Municipalité de Ste-Marthe du Cap de la Madeleine,

Réglement permettant de municipaliser pour l'entretien des chemins d'hiver les chemins de la Corporation de Ste-Marthe du Cap de la Madeleine, acceptés par les membres du Conseil de la dite corporation.

CONSIDERANT que l'article 481 du Code Municipal, tel qu'amendé permet au conseil de décretér par réglement l'entretien des chemins d'hiver pour la circulation des véhicules automobiles, et de prélever le cout de cet entretien par voie de taxations sur les biens-fonds imposables de la municipalit

CONSIDERANT qu'il y a lieu de se prévaloir de ses dispositions de la loie,

CONSIDERANT qu'un avis de motion à été régulièrement donnée:

EN CONSEQUENCE, il est résolu unanimement qu'un réglement portant le Numéro (39) trente-neuf est ADOPTE et qu'il est statué.

1? A Compter de l'entrée en vigeur du présent réglement et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap de la Madeleine sera aux frais de la Municipalité imposable sur les biens-fonds imposables de la Municipalité
2, Le présent réglement entrera en vigeur après quinze jours de sa publication.

Le présent réglement fait à Ste-Marthe du Cap de la Madeleine, et passé le TROIS (3) jour du mois de septembre 1957.

(X) Que le présent réglement abroge et remplace à toutes fins que de droit le Réglement No 36 ADOPTE le 1 er Février 1955

(SIGNE) (SIGNE)

Pro-Maire Lucade Vaupin Edmond Rivard
Secrétaire-Trésorier

Publier le 4 Septembre 1957
Edmond Rivard
Secrétaire-Trésorier de la dite Municipalité.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

10

Province de Québec,
Municipalité de Ste-Marthe du Cap de la Madeleine,
Comté de Champlain

REGLEMENT NO 40

A une séance spéciale du conseil municipal de la Corporation de Ste-Marthe du Cap de la Madeleine, P.Q.
tenue le dix septième jour de décembre 1957, au lieu ordinaire des séances du conseil, à huit heures de l'après-midi,

Sont présents: Son Honneur le Maire: Adélard Toupin
et Messieurs les Conseillers:

Maurice Toupin, Adélard Gouin, Richard Loranger
Arcade Toupin, Rosaire Dumas, Marcel Sauvageau,

ATTENDU que les prescriptions et formalités légales en rapport avec la passation du présent réglement ont été remplies;

ATTENDU qu'il est à propos de pourvoir à l'enlèvement des vidanges dans une partie de la Municipalité et d'autoriser le conseil à s'entendre avec un vidangeur.

Il est, en conséquence, proposé par: M. le Conseiller Maurice Toupin
Appuyé par M. le Conseiller Adélard Gouin,
Il est ordonné et statué et ce Conseil ordonne et Statue, comme suit à savoir

DISPOSITIONS INTERPRETATIVES

Dans le présent réglement, à moins qu'il n'existe des dispositions particulières à ce contraire;

DISPOSITIONS

1-Le mot" VIDANGES" signifie toutes les ordures ménagères les cendres, les détritus, les déchets, les restes, de la cuisine ou de la table, enfin tout ce qui doit être considéré comme inutile ou comme une nuisance ou une cause d'insalubrité par les lois de l'hygiène.

MAITRE DE MAISON

2-Les mots MAITRE DE MAISON signifient le propriétaire, le locataire l'occupant ou toute personne en charge d'une maison d'habitation d'une auberge, d'une maison de logement, d'une maison à appartements, d'un bureau, d'un magasin ou d'un restaurant et de toute personne en charge de toute batisse ou lot vacant ou il y a, ou peuvent se trouver et d'ou peuvent prevenir des vidanges.

L'article 2 A est ajouté à l'article 2, tel que décrit plus haut

2-A Les mots ENTREPRISES INDUSTRIELLES et, ou ENTREPRISES COMMERCIALES signifient;

A-1- Toutes les manufactures, boutiques, usines, industries sont comprises dans "ENTREPRISES INDUSTRIELLES"

A-2 Toutes les épiceries, boucheries, marchands de fruits, ambulantd ou non, tout restaurant ou club ou l'on sert des lunchs ou repas au comptoir ou à la table sont comprises dans "ENTREPRISES COMMERCIALES"

Les mots MAITRE DE MAISON indiqués aux paragraphes 4 et suivants à 18 exclusivement signifient les personnes, sociétés ou compagnies visées par les articles 2 et 2 A.

3-Le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap de la Madeleine peut confier l'enlèvement des vidanges en tout ou en partie à un entrepreneur qualifié et responsable.

VIDANGES POUBELLES

4- Il est défendu à tout maitre de maison de laisser accumuler des vidanges dans la cour de la maison qu'il habite ou autour des et dans les dépendances, à moins qu'elles soient placées dans des poubelles circulaires en métal ou dans d'autres récipients tenus toujours en bon ordre et couverts. Ces poubelles ou récipients ne devront pas avoir une capacité plus grande que deux pieds et demi cubes, si leur propriétaire désire que leur contenu soit ramassé par le vidangeur.

Ils devront être remplis de manière à laisser un espace d'au moins deux pouces entre le couvercle et le contenu.

CUEILLETTE DES VIDANGES

5-Le contenu de ces poubelles ou récipients sera ramassé par la personne qui en sera chargée par le Conseil, tous les huit jours au jour indiqué par le département des vidanges et dont il sera donné avis au maitre de maison.

Les couvercles ne devront pas être attachés aux récipients de manière à ce qu'il soit plus facile à la personne qui les enlèvera de les vider dans la voiture aux vidanges.

Le maitre de maison devra se conformer à toute prescription du département, pour faciliter l'enlèvement des vidanges.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

Avant d'être placés dans les récipients les vidanges humides devron être assèchées, de manière à ne laisser aucune substance liquide dans les récipients ou à l'extérieur.

Tous les récipients devront être enlevés de la rue ou ruelle pas plus tard qu'une heure après que les vidanges en auront été enlevés et ils devront être transportés en arrière des maisons de manière qu(ils ne soient pas vus de la rue. Les jours ou la personne chargée de l'enlèvement des vidanges passera dans telle rue seront indiqués dans des avis publiés deux fois par année la première semaine du mois de mai et de novembre.

TRANSPORT PARTICULIER

6-Il est loisible à tout maitre de maison en se conformant au présent réglement, de transporter ses vidanges lui même ou de les faire transporter à ses frais, s'il le désire. Il devra, dans ce cas transporter ses vidanges au lieu désigné par le Conseil.

TRANSPORT ADEQUAT

7-Il est défendu à qui que ce soit de transporter des vidanges sans qu'elles soient placées dans des voitures ou des boites étanches de manière qu'elles ne puissent se répandre durant le transport dans les rues en tout ou en partie.

Les vidanges devront être placées dans des voituresou boites de manière qu'elles n'excèdent pas la partie la plus haute des boites les contenant.

Les vidanges devront être recouvertes d'une toile ou d'une couverture mobile quelconque.

DES ODEURS

8-Toutes matières de vidanges susceptibles d'émaner des odeurs désagréables, nuisibles ou incommodes et provenant des étaux de bouchers, des épiceries, des restaurants, des auberges, des maisons de logements ou à appartement ou de toutes places d'affaires, devront être gardées dans des receptacles métalliques bien ~~eou~~ couverts de manière à éviter l'émanation de ces odeurs et à empêcher les mouches d'y pénétrer.

AU DEPOTOIR

9-Les propriétaires de vidanges ou déchets devront être soit en disposer ou les faire transporter conformement à la loi ou aux réglement, au dépotoir.

Si un propriétaire de ces vidanges, cadavres d'animaux rebuts ou déchets ne peut être trouvés ou qu'il refuse d'accomplir cette obligation, le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe en disposera ou les fera transporter aux frais de ce propriétaire.

DEPENSES

10-Il est défendu de tolérer sur aucune propriété dans cette Municipalité des animaux morts, des immondices, des matières fécales, et autres matières malsaines nuisibles ou incommodes, ainsi que de les jeter ou les déposer ou d'aider à les jeter ou à les déposer dans un fossé, étang, canal, dans le Fleuve, les rivières ou les ruisseaux.les puits citernes, reservoirs, dans les rues, ruelles, places publiques ou dans n'inporte quel autre endroit dans la Municipalité ailleurs qu'au dépotoir.

NE PAS TOLERER

11-Personne ne doit tolérer des vidanges à l'intérieur de la maison du logement ou des appartements qu'elle occupe ou dans la cours ou dépendances attachées à ces maisons, logement ou appartements.

LE PREPOSE DECIDERA

12-Le préposé à l'enlèvement des vidanges sera le seul juge s'il y a suffisamment de vidanges dans un récipients, si ces récipients sont conformes au réglement et placés dans les endroits préscrits par le présent réglement si les vidanges sont bien distribuées ou enfin de toute question qui pourra s'élever entre les citoyens et la personne chargée d'enlever les vidanges, la décision du PREPOSE sera finale.

LIEU

13- Il est défendu à toute personnede jeter ou déposer des vidanges ailleurs qu'aux endroits que le Conseil à désignés ou désignera comme dépotoirs.

JOURS FERIES

14-Il est défendu à toute personne quelconque de transporter au dépotoir des vidanges et à toute personne préposée à la garde du dépotoir de recevoir des vidanges les jours fériés.

14-A Il est défendu à toute personne de pénétrer sur le terrain du dépotoir pour toutes autres fins que celle d'y déposer des vidanges.

TARIF

15-Il sera et il, est par le présent réglement imposé aux personnes, sociétés ou compagnies mentionnées à l'article 2 et à l'article 2A dudit reglement pour subventionner les frais d'enlèvement des vidanges, que ces personnes, sociétés ou compagnies transportent elles-mêmes leurs vidanges ou les fassent transporter

a) tout maitre de maison (tel que défini à l'article 2) un montant mensuel de 75 sous.

b) A toute personne, société ou compagnie exploitant une entreprise industrielles ou une entreprise commerciale d'apres les termes de l'article 2A du présent réglement un montant annuel de $ 15.00

c) Dans le cas des personnes, sociétés ou compagnies, d'après l'article 2A, le tonnage des rebuts ne devra pas dépasser deux tonnes. Il pourra être imposé une somme additionnelle de $ 5.00 par tonne l'excédent.

MODE DE PERCEPTION

16-La perception du montant mensuel pour le propriétaire de biens fonds sera envoyé et perçu par le bureau du secrétaire-trésorier avec le compte de la cotisation municipale annuelle.

Pour le locataire le montant sera perçu tous les mois par un collecteur désigné par le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe, du Cap de la Madeleine.

17-Quiconque enfreindra quelqu'une des dispositions de ce réglement sera passible pour toute ou chaque infraction d'une amende n'excédant pas VINGT CINQ DOLLARS et des frais de poursuite, ou, à défaut du paiement immédiat de la dite amende d'une emprisonnement dans la prison commune du distrit des Trois-Rivières pour une période n'excédant pas un mois le dit emprisonnement devant cesser sur le paiement de l'amende et des frais.

DESSIGNATION DU TERRITOIRE

18-Le présent réglement comprend une partie du territoire désigné comme ceci; Coté Sud par les limites du Cap de la Madeleine, et du Fleuve St-Laurent, au Nord par le cordon du rang St-Malo, Coté Ouest par les limites du Cap de la Madeleine a l'Est par les terrains des Pères Oblats, c'est-à-dire les terrains du Cimetière de la paroisse de Ste-Madeleine inclusivement et le terrain au Sud du chemin au Fleuve St-Laurent.

ENTRETIEN

19- L'entretien du dépotoir et les frais d'administration à la charge de toute la municipalité.

Le réglement No 40 à été Adopté le mardi 17 décembre 1957 et signé comme suit
Le présent réglement entrera en vigeur après quinze jours de sa publication.

Edgard Fauteux Le Maire

Edmond Rivard Sec-Trés

Publier le 17 décembre 1957

Edmond Rivard
Secrétaire-Trésorier.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

Canada
Province de Québec
Municipalité de Ste-Marthe du Cap de la Madeleine

REGLEMENT POUR UN TUYAU D'EGOUT SUR LES RUES

ATTENDU que les prescriptions et formalité légale en rapport avec la passation du présent réglement ont été remplis

Monsieur le Conseiller Maurice Toupin Propose et il est Résolu que le réglement portant le Numéro 41 soit adopté et qu'il soit décrété par le dit réglement ce qui suit.-.-.

Que le tuyau d'égout principal soit environ 150 pieds sur la route nationale et environ 750 pieds sur la rue Caron ainsi que toutes les entrées à chaque lots de propriétaire que les dits travaux de construction soit fait par la dite municipalité. Le cout de ces travaux seront payés par les interressés qui ont signé une demande soit MM. Achille Lottinville. Réal Lottinville. Julien Lefebvre. Léopold Gosselin. Fernand Leblanc. Roger Guilbeault. Marcel St-Laurent. Zephir Vaillancourt. Lucien Turcotte. Omer Lottinville.

Le cout sera réparti au pieds de terrain. Et qu'un tuyau de 8 pouces soit posé sur la ligne principale et les entrées un tuyau de 6 pouces Les regards 2 pieds.-.-

Le présent réglement entrera en vigeur après quinze jours de sa publication. Le présent réglement fait à Ste-Marthe du Cap de la Madeleine et passé le vingt (20) octobre 1958.-.-.-.

Adopté à la séance spéciale du 20 octobre 1958

(SIGNE) Edouard Toupin
Maire

(SIGNE) Edmond Rivard
Secrétaire-Trésorier

Publier le 21 octobre 1958

Edmond Rivard,
Edmond Rivard
Secrétaire-Trésorier.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

Canada
Province de Québec
Municipalité de Ste-Marthe du Cap de la Madeleine

REGLEMENT POUR NOMS DES RUES

Noms des Rues

ATTENDU que les prescriptions et formalité légale en rapport avec la passation du présent réglement ont été remplis

Monsieur le Conseiller Adélard Gouin Propose et il est Résolu que le réglement portant le Numéro 42 soit adopté et qu'il soit décrété par le dit réglement ce qui suit.-.-.-

Que les noms de Rues soit par Numéros. Du Sud au Nord Rue. de L'Est à l'Ouest des Avenues.

(SIGNE) Adelard Gouin
MAIRE

(SIGNE) Edmond Rivard
Secrétaire-Trésorier

Publier le 5 Août 1959

Le présent réglement entrera en vigeur apres quinze jours de sa publication. Le présent réglement fait à Ste-Marthe du Cap de la Madeleine et passé le quatre août (4) 1959--

Adopté à la séance générale du 4 août 1959

Edmond Rivard
Edmond Rivard
Secrétaire-Trésorier.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

MARGE DE LA RELIURE

Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE DU CAP DE LA MADELEINE
REGLEMENT No 43 POUR LA VOTATION A PLUS D'UN ENDROIT DANS LA MUNICIPALITE

Considérant que dans la Municipalitéde Ste-Marthe du Cap de la Madeleine, il y a qu'un bureau de votation.

Considérant que par reglement, en vertu des dispositions de 18article 266 du code municipale le conseil peut ordonner que la votation aura lieu à plus d'un endroit ou à plus d'un bureau de votation.

Considérant qu'il à été donné un avis de motion du présent réglement

Pour ces motifs Monsieur le Conseiller Prudent Boisclair Propose et il est résolu qu'un réglement portant le Numéro 43 soit adopté pour décréter ce qui suit:

1:A compter de l'entrée en vigeur du présent réglement, la votation aura lieu à plus d'un endroit ou a plus d'un bureau de votation.

2: Le présent réglement sera soumis à l'approbation de L'Honorable Réné Hamel Ministre des affaires Municipales, et il entrera en vigeur conformement à la loi.

Adopté à la séance du 4 Avril 1961

(SIGNE) (SIGNE)

Maire

Secrétaire-Trésorier

Publier le 5 Avril 1961

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

C nada
Province de Quebec
Municipalité de Ste-Marthe du Cap de la Madeleine

Reglement 44 Pour changer la date des élection dans la Municipalité

Considérant que, la mise en nomination des candidats dans la Municipalité, a lieu actuellement le deuxième mercredi de Janvier:

Considérant que, par réglement en vertu des dispositions de l'article 245 a du code municipale, le conseil peut changer cette date pour celle du deuxième mercredi de mai

Considérant qu'il à été donné avis de motion du présent réglement:

Pour ces motifs monsieur le conseiller Prudent Boisclair propose et il est résolu qu'un réglement portant le NO 44 soit adopté pour décréter ce qui suit:

1 : A compter de l'entrée en vigeur du présent réglement la mise en nomination des candidats aura lieu annuellement le deuxième mercredi de mai au lieu du deuxième mercredi de janvier:

2: Le présent réglement sera soumis à l'approbation de l'honorable Ministre des affaires Municipales et il entrera en vigeur conformement à la loi

Adopté à la séance du 4 Avril 1961

(SIGNE) (SIGNE)

Edmond Pirard

Maire Secrétaire-Trésorier

Publier le 5 Avril 1961

Edmond Pirard fils

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

Province de Québec,

Municipalité de Ste-Marthe du Cap de la Madeleine, Comté de Champlain,

REGLEMENT No 45

Attendu qu'un avis de motion à été donné à une séance antérieure de ce Conseil à l'effet de faire adopter le présent réglement.

Il est Proposé par Monsieur le Conseiller Camille Ross, appuyé par Monsieur le Conseiller Narcisse Hinse et résolu unanimement,

Qu'il soit drdonné et statué par réglement de ce Conseil comme suit :

1:-Il sera loisible à la Régie des Alcools d'accorder des permis pour la vente des boissons alcooliques dans les limites de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

2:- Le présent réglement sera soumis aux électeurs de cette Municipalité par votation au scrutin secret pour être approuvé ou désapprouvé selon le cas conformément aux dispositions de la loi de Tempérance de Québec.

3:- Le présent réglement sera publié conformement aux dispositions de la même loi. pendant quatre semaines consécutives dans le journal le Nouvelliste et il sera affiché aux deux endroits ordinaires en cette Municipalité et sur des poteaux en deux autres endroits de cette Municipalité.

4:- A compter de l'entrée en vigeur du présent réglement tous autres réglements qui peuvent être en force en la Municipalité et qui contiennent des dispositions contraires au présent réglement ou incompatibilité avec lui seront abrogés et revoqués à toutes fins que de droit.

5:- Si le présent réglement est approuvé par les électeurs municipaux de cette Municipalité il entrera en vigeur des qu'il aura été ainsi approuvé.

Et que les 13 et 14 juillet 1961 de huit heures de l'avant-midi à six heures de l'apres-midi il y aura votation au scrutin secret dans la Municipalité et à l'endroit où le conseil tient ses séances pour les électeurs de cette Municipalité aux fins d'approuver ou de désapprouver selon le cas le susdit réglement,

Donné à Ste-Marthe du Cap de la Madeleine, ce 12 jour de Juin 1961

Edmond Rivard, Secrétaire-Trésorier.

Publier le 15 Juillet 1961

Albert Toupin
Maire

Edmond Rivard
Secrétaire-Trésorier

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

Canada,
Province de Québec,
Municipalité de Ste-Marthe du Cap de la Madeleine,

Réglement permettant aux estimateurs de commencer la préparation du Rôle d'évaluation avant le mois de Juin.:

Considérant que l'article 650 du Code Municipal, permet au conseil de décréter que les estimateurs devront commencer la préparation du rôle d'évaluation avant le mois de Juin

---

Considérant qu'un avis de motion à été régulièrement donné

En Conséquence, il est résolu unanimement qu'un réglement portant le numéro(46) quarante-six est adopté et qu'il est statué et décrété par ce réglement que:-

1. A Compter de l'entrée en vigeur du présent réglement et jusqu'a ce qu'il soit abrogé, les estimateurs devront commencer la préparation du Rôle d'évaluation avant le mois de **Juin**, mais à une datte qui ne doit pas être antérieure au premier de **Mars.**

2: Le présent réglement entrera en vigeur après quinze jours de sa publication.

Le présent réglement fait à Ste-Marthe du Cap de la Madeleine et passé le six **Mars**/~~1~~ mil neuf cent soixante deux (6/3/62

(Signé) Edouard Toupin Maire

(Signé) Edmond Rivard Sec-Tres

Publier le 7 Mars 1962

Edmond Rivard

Secrétaire-Trésorier.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

Canada,
Province de Québec,
Municipalité de Ste-Marthe du Cap de la Madeleine,

Réglement ayant pour effet de décreter que tout réglement qui requièrent l'approbation des électeurs leurs sera soumis par scrutin-secret.

CONSIDERANT que l'article 372 du Code Municipal, permet aux municipalités de décréter que tout réglement qui requiert l'approbation des électeurs leur sera soumis par scrutin-secret

CONSIDERANT QU'UN avis de motion à été régulièrement donné.

EN CONSEQUENCE, il est résolu unanimement qu'un réglement portant le numéro quarante sept (47) est adopté et qu'il est statué et décréter par ce réglement que:-

1. A Compter de l'entrée en vigeur du présent réglement et jusqu'a ce qu'il soit abrogé, tout réglement qui requièrent l'approbation des électeurs dans la Municipalité leur sera soumis par scrutin-secret,

2: Le présent réglement entrera en vigeur apres quinze jours de sa publication. et son approbation par le ministre des affaires Municipales

Le présent réglement fait a Ste-Marthe du Cap de la Madeleine et passé le six Mars mil neuf cent soixante deux (6/3/62)

(SIGNE) (SIGNE)

Maire Sec-Trés

Publier le 7 Mars 1962

Secrétaire-Trésorier.

MAIGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

A une séance régulière du conseil municipal de Ste-Marthe du Cap de la Madeleine
tenue à la salle de l'école No 6 école Dominique Savio, le 6 mars 1962, à laquelle étaient présents: MM. Les Conseillers Prudent Boisclair, Marcel Arcand, Camille Ross, Narcisse Hinse,

Sous la Présidence de Monsieur le Maire Adélard Toupin

ATTENDU que le conseil municipal de Ste-Marthe du Cap de la Madeleine désire faire exécuter, dans son territoire, des travaux pour rémédier au chômage et bénéficier des octrois accordés en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans la municipalité (1961-1962);

ATTENDU que ces travaux consistent dans ~~l'ouverture~~ le déboisement pour l'ouverture du boulevard Père Francoeur Une Route projettée.

ATTENDU que le cout de ces travaux est estimé à $ $ 3,000.00

ATTENDU que l'octroi pour les travaux à être exécutés pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans la municipalité est estimé à $ 2,700.00 , soit $ 1,500.00 représentant la part du Gouvernement du Canada et $ 1,200.00 représentant la part du Gouvernement Provincial;

ATTENDU que le conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et à faire exécuter des travaux à un cout estimatif de $ 3,000.00

ATTENDU qu'avis de motion à été régulièrement donné à la séance du six février 1962

Pour ces motifs, il est par le présent réglement, statué et décrété ce qui suit:

1- Le conseil est autorisé à exécuter ou a faire exécuter pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans la municipalité les travaux suivants: le déboisement du boulevard Père Francoeur Route projettée

2- Le conseil approprie au paiement du cout des travaux l'octroi fédéral-provincial estimé à $ 2,700.00

3- Advenant le cas ou les fonds généraux non autrement appropriés de la corporation ne serait pas suffisants:

Il est, par le présent réglement, imposé et il sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables dans la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant suivant le r ôle d'évaluation en vigeur pour pourvoir au paiement de la partie non subventionné du cout des travaux.

4- Le conseil emprunte temporairement une somme de $ 3,000.00 en attendant le versement de la subvention

5- Le présent réglement entrera en vigeur après avoir reçu les approbations requises

Maire Adélard Toupin / Edmond Rivard Sec-Trésorier

Publier le MAR 7 1962 1962

Edmond Rivard ptre Pro

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE MARTHE DU CAP DE LA MADELEINE

REGLEMENT PERMETTANT D'AMENDER L'ARTICLE 5
DU REGLEMENT No 25
LICENCE DE CHIENS

Attendu que les prescriptions et formalité légale en rapport avec la passation du présent amendement au réglement ont été remplis

Monsieur le Conseiller Paul Gervais Propose et il est résolu à l'unanimité que l'article 5 au réglement No 25 est modifié en remplaçant la somme de . 50 par $ 1.00 pour chaque chien , et la somme de $1.00 par $2.00 pour chaque chienne.

Le présent réglement entrera en vigeur apres quinze jours de sa publication.

Le présent amendement au réglement 25 portera le Numéro réglement 49

Le présent réglement fait a Ste-Marthe du Cap de la Madeleine et passé le sept Août mil neuf cent soixante deux

(Signé) (Signé)

Maire Adélard Toupin Sec-Trésorier Edmond Pinard

Publier le 8 Août 1962

Secrétaire-Trésorier

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-DU-CAP-DE LA MADELEINE

REGLEMENT AYANT POUR EFFET DE NE PAS TOLERER
A L'AVENIR DE NOUVELLES COURS DE FERRAILLES ET DE VEILLES MACHINES
SITUE AU MOINS A 1,000 PIEDS DU CHEMIN

CONSIDERANT QUE L'Article 404 du Code Municipal permet au Conseil de décréter par réglement et de la manière que le conseil juge convenat l'entretien des cours,

CONSIDERANT QU'il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions de la loi.

CONSIDERANT QU'UN Avis de motion à été régulièrement donné par

Il est Proposé EN CONSEQUENCE M. Le Conseiller Camille Rose , Secondé par M. le Conseiller Marcel Arcand, QU'UN réglement portant le numéro (50) est adopté et qu'il est statué et décrété par ce réglement Que:-

1:-A compter de l'entrée en vigeur du présent réglement et jusqu'a ce qu'il soit abroger les nouvelles cours de ferrailles et de veilles machines sont prohiber dans la Municipalité à moins d'être situées à 1,000 pieds du chemin.

2:-Le présent réglement entrera en vigeur après quinze jours de sa publication.

Toute infraction à ce réglement rend le délinquant passible d'une amende n'excédant pas vingt dollars et, à défaut du paiement de l'amende des frais dans les quinze jours après le prononcé du jugement, d'un emprisonnement d'au plus un mois, sans préjudice des autres recours qui pouvent être exercés contre lui.

Si cet emprisonnement est ordonné pour défaut du paiement de l'amende et des frais, il cesse des que l'amende ou l'amende et les frais ont été payés.

Le présent réglement entrera en vigeur conformement aux dispositions de la loi

Le prédent réglement fait à Ste-Marthe du Cap de la Madeleine et passé le deux octobre mil neuf cent soixante deux (2/10/62)

Publier le 3 octobre 1962

Secrétaire-Trésorier

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

Province de Québec,
Canada,
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

REGLEMENT CONCERNANT LE CHANGEMENT DES HEURES DE VOTATION:

REGLEMENT NO. 55

Règlement abrogeant et annulant à toutes fins que de droit, tous les autres règlements et leurs amendements concernant le changement des heures de la votation tant pour les élections municipales que pour les référendums dans les limites de la municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

ATTENDU qu'il est nécessaire de règlementer les heures de la votation tant pour les élections municipales que pour les référendums;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné;

EN CONSEQUENCE

IL EST proposé par le Conseiller Paul Gervais

secondé par le conseiller Marcel Arcand

et RESOLU
qu'il soit ordonné et statué que le Conseil ORDONNE ET STATUE par le présent règlement, ce qui suit, savoir:

1- Conformément aux dispositions des articles 266 et les suivantes du Code Municipal (17 Geo. V. , C.77; 19 Geo. V., c.88;22 Geo. V., c 103), le Conseil se prévaut des pouvoirs pour règlementer les heures de la votation.

2- Que désormais les heures de la votation soient et sont changées.

3- Que les heures de la Votation qui étaient de huit (8) heures a.m. à six (6) heures p.m.,
SOIENT
MAINTENANT, DESORMAIS COMME SUIT:

Que les heures de la Votation pour les élections municipales et pour les référendums soient MAINTENANT ET DESORMAIS DE HUIT (8) HEURES A.M. JUSQU'A SEPT (7) DU SOIR.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Le présent règlement aura force de loi à compter de

Adopté le 4ème jour de août 1964.

Maire Roger Guilbeault

Secrétaire- Trés. Laurent Toupin

lt/s-t.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

REGLEMENT D'EMPRUNT POUR AQUEDUC.

Province de Québec,
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine,
Comté de Champlain.

REGLEMENT NO. 64

/CONSIDERANT qu'il est devenu nécessaire pour la Corporation de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine de construite un réseau d'aqueduc pour une partie de la Municipalité sur la Route no. 2 pour les lots P-1 à P-106 excluant les parties communément appelées "Red-Mill" ou St-Malo" ainsi que " Les Grandes Prairies" ou "St-Martin".

/CONSIDERANT qu'il est à propos de faire pour ces fins un emprunt par émission d'obligations pour une somme de $365,000.00, y compris le montant des dépenses contingeantes,

/CONSIDERANT qu'il a été donné avis de la présentation du présent règlement,

/POUR CES MOTIFS, monsieur le conseiller Paul Gervais Proposé et il est secondé par monsieur le Conseiller Maurice Toupin, et il est résolu que le règlement suivant portant le numéro: 54 soit et est adopté et qu'il soit décrété par le dit règlement ce qui suit:

ARTICLES

1- Le Conseil est autorisé à construite ou à faire construite un réseau d'aqueduc tel que les plans et devis préparé par les ingénieurs-conseil MM. Tremblay & Héroux et approprier à cette fin une somme de $297,875.00-

2- Le conseil est autorisé à dépenser pour les fins du présent règlement une somme n'excédant pas $365,000.00 et pour se la procurer à en faire l'emprunt par émission d'obligations.-

3- Ces obligations seront émises en coupures de $ 100.00 ou en multiples de $100.00

4- Elle seront payables au porteur ou au détenteur enrégistré selon le cas à la Banque Canadienne Nationale à Québec, à Montréal et à toutes les sécursales de la Province de Québec.

5- Les obligations seront datées du premier mars 1965 et seront remboursables en série en trente ans conformément au tableau ci-dessous.

$365,000.00 — 6% — 30 ans

INTERET	CAPITAL	TOTAL	SOLDE
			365,000.00
21,900.	4,500.	26,400.	360,500.00
21,630.	5,000.	26,630.	355,500.00
21,330.	5,000.	26,330.	350,500.00
21,030.	5,500.	26,530.	345,000.00
20,700.	6,000.	26,700.	339,000.00
20,340.	6,000.	26,340.	333,000.00
19,980.	6,500.	26,480.	326,500.00
19,590.	7,000.	26,590.	319,500.00

Suite

INTERET	CAPITAL	TOTAL	SOLDE
19,170.	7,500.	26,670.	312,000.00
18,720.	8,000.	26,720.	304,000.00
18,240.	8,500.	26,740.	295,500.00
17,730.	9,000.	26,730.	286,500.00
17,190.	9,500.	26,690.	277,000.00
16,620.	10,000.	26,620.	267,000.00
16,020.	10,500.	26,520.	256,500.00
15,390.	11,000.	26,390.	245,500.00
14,730.	11,500.	26,230.	234,000.00
14,040.	12,500.	26,540.	221,500.00
13,290.	13,000.	26,290.	208,500.00
12,510.	14,000.	26,510.	194,500.00
11,670.	15,000.	26,670.	179,500.00
10,770.	15,500.	26,270.	164,000.00
9,840.	16,500.	26,340.	147,500.00
8,850.	17,500.	26,350.	130,000.00
7,800.	18,500.	26,300.	111,500.00
6,990.	20,000.	26,690.	91,500.00
5,490.	21,000.	26,490.	70,500.00
4,230.	22,000.	26,230.	48,500.00
2,910.	23,500.	26,410.	25,000.00
1,500.	25,000.	26,500.	-----0------
429,900.	345,000.	794,900	

ARTICLES

6- Un intérêt à une taux n'excédent pas 6% l'an sera payé semi-annuellement, le premier mars et le premier septembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation, ces coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital-

7- Les obligations seront signées par le maire et par le secrétaire-Trésorier, un fax-similé de la signature du maire et du secrétaire-trésorier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts.

8- Les dites obligations pourront, en vertu des dispositions du chapître 212 des Statuts refondus de Québec, 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en parties, au pair à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachât est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés.

9- Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens-fonds imposables dans la partie déservie dans la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau ci-dessus.

10- Le présent règelemt entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du sept. (7) jour de juillet 1964

Roger Guilbeault
Monsieur Roger Guilbeault Maire.
Monsieur Laurent Toupin Sec-Trés.

Certifié vraie copie.
Edouard Toupin

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

SUITE DU REGLEMENT NO. 54

Nous, soussignés, demandons que le présent règlement soit l'objet d'un référendum en nombre et en valeur.
Nous demandons un référendum sur le règlement no. 54; concernant la construction d'un réseau d'aqueduc et de protection contre les incendies: au montant de $365,000.00
Et nous signons,

Noms	Adresse.
1- Monsieur Lionel Beauchesne	808 Ste-Marthe du Cap.
2- Monsieur Victor Lottinville	154 Ste-Marthe du Cap.
3- Monsieur J. M. Gendron	824 Ste-Marthe du Cap.
4- Monsieur Rober Plante	592 Ste-Marthe du Cap.
5- Monsieur Marc Bellefeuille	45,6ème rue Ste-Marthe
6- Monsieur Ray. Massicotte	85 Dumoulin Cap.
7- Monsieur Joseph Lottinville	142 Ste-Marthe du Cap.
8- Monsieur Eddy Bineau	37,6ème rue Ste-Marthe
9- Monsieur Wellie Harvey	7,6ème rue Ste-Marthe.
10- Monsieur Marcel Beaudoin	40,5ème rue Ste-Marthe
11- Monsieur Réal Magny	48,6ème rue Ste-Marthe
12- Monsieur Gratien Cossette	51,6ème rue Ste-Marthe
13- Monsieur Guy Côté	528 6ème rue Ste-Marthe
14- Monsieur Jacques Gaumond	44 6ème rue Ste-Marthe
15- Monsieur Richard Montplaisir	100 Ste-Marthe du Cap.
16- Monsieur Lucien Gosselin	106 Ste-Marthe du Cap.
17- Monsieur Léon Trépanier	26, 5ème rue Ste-Marthe
18- Monsieur Jean-Noel Roy	38,5ème rue Ste-Marthe
19- Monsieur Jean-Noel Tousignant	425 rue Ste-Marthe du Cap.
20- Monsieur Henri Sauvageau	202 Ste-Marthe du Cap.
21- Monsieur Gilles Leclerc	46,5ème rue Ste-Marthe
22- Monsieur Paul A. Gamache	27,8ème rue Ste-Marthe
23- Monsieur Rosaire Thibeault	41,6ème rue Ste-Marthe
24- Monsieur Horace Toupin	225 Ste-Marthe du Cap.
25- Monsieur Paul Dupuis	59,8ème rue Ste-Marthe
26- Monsieur Albert Hubert	29,6ème rue Ste-Marthe
27- Monsieur Rosaire Guilbeault	33 6ème rue Ste-Marthe
28- Monsieur L. Philippe Dubord	24,5ème rue Ste-Marthe
29- Monsieur Marcel Cossette	806 Ste-Marthe du Cap.
30- Monsieur Emile Vaillancourt	929 Ste-Marthe du Cap.
31- Monsieur Roland Jutras	27, 6ème rue Ste-Marthe
32- Mme Emile Vaillancourt	929 Ste-Marthe du Cap.
33- M. J. Bte Vaillancourt	172 Ste-Marthe du Cap.
34- Monsieur Roméo Francoeur	107 St-Valère Cap.
35- Monsieur Eméry Courteau	899 Ste-Marthe du Cap.
36- Monsieur Gérard Bourassa	219 Ste-Marthe du Cap.
37- Monsieur Robert Champoux	520 Ste-Marthe du Cap.

MARGÉ DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

REGLEMENT NO. 57

Canada,
Province de Québec,
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine,
Comté de Champlain.

REMUMERATION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LEURS SERVICES COMME TELS.

annulé par le règlement no 61

ATTENDU, que l'article du Code Municipal a été remplacé par le suivant,

"Le conseil d'une Corporation locale peut par le vote des deux tiers des conseillers, adopter un règlement accordant une rémunération au Maire et aux Conseillers pour leur services comme tels.

ATTENDU, que six membres présents du Conseil municipal de la Corporation municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine sont d'avis de se prévaloir du droit de l'article 77 tel qu'amendé.

ATTENDU qu'un avis de la présentation d'un tel règlement a été donné.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gervais secondé par Monsieur le conseiller Gilles Hamel et résolu qu'un règlement portant le numéro; 57 SOIT ET EST ADOPTE, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLES:

1- Les membres du Conseil, le Maire et les conseillers de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine seront rémunérés, en conformité avec l'article 77 du Code Municipal.

2- La rémunération de Monsieur le Maire sera de SIX CENT DOLLARS par année, payable en douze versements conséqutifs.

Janvier	$50.00
Février	$50.00
Mars	$50.00
Avril	$50.00
Mai	$50.00
Juin	$50.00
Juillet	$50.00
Août	$50.00
Septembre	$50.00
Octobre	$50.00
Novembre	$50.00
Décembre	$50.00
TOTAL	$600.00

3- La rémunération de Messieurs les Conseillers sera de DEUX CENT DOLLARS, chacun, par année, payable en douze versements consécutifs

JANVIER	$15.00
Février	$15.00
Mars	$15.00
Avril	$25.00
Mai	$25.00
Juin	$15.00
Juillet	$15.00
Août	$15.00
Septembre	$15.00
Octobre	$15.00

suite.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

Novembre.....$15.00
Décembre.....$15.00
TOTAL.....$200.00

4- Cette rémunération servira à défrayer les dépenses occasionnées pour leurs services comme tels.

5- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du 10ème jour du mois de novembre 1964.

Maire Roger Guilbeault

Secrétaire-Trésorier Laurent Toupin

Certifie vraie copie.

REGLEMENT NO. 60.
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE DU CAP-DE-LA-MADELEINE.
COMTE DE CHAMPLAIN.

PROVINCE DE QUEBEC
CANADA.

REGLEMENT CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES VIDANGES.

Considérant qu'il est devenu nécessaire pour la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine de règlementer "L'ENLEVEMENT DES VIDANGES" sur tout le territoire de ladite Municipalité.

Considérant qu'il a été donné avis de la présentation du présent règlement.-

Considérant que le règlement numéro soixante (60) annule à toutes fins que de droit le règlement numéro quarante (40), et ses amendements.

En conséquence, il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Gervais et secondé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin et RESOLU qu'un règlement portant le numéro (60) SOIT ET EST ADOPTE et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

Toutes les dispositions contenues dans un règlement antérieur et incompatibles avec les dispositions du présent règlement sont par les présentes abrogées et remplacées par celles du présent règlement:

1- Aux fins du présent règlement, le mot "VIDANGES" signifie toutes les ordures ménagères, les cendres, les détritus, les déchets, les restes de la cuisine ou de la tables, enfin tout ce qui doit être considéré comme inutile ou comme nuisance ou une cause d'insalubrité tel que dit par les lois d'hygiène.

SUITE.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

2- Aux fins du présent règlement, les mots "MAITRE DE MAISON" signifient le propriétaire, le locataire, l'occupant ou toute personne en charge d'une maison d'habitation, d'une auberge, d'une maison de logement, d'une maison à appartements, d'un bureau, d'un magasin ou d'un restaurant et de toute personne en charge de toute bâtisse ou lot vacant où il y a, où peuvent se trouver et d'où peuvent provenir des vidanges. Pour les fins du présent règlement les mots maître de maison employés dans les paragraphes subséquents désigneront les entreprises commerciale et industrielles définies aux articles 3 et 4 à moins qu'il ne soit spécifié autrement.

3- Aux fins du présent règlement, les mots "ENTREPRISES INDUSTRIELLES" désigneront toutes les manufactures, boutiques, usines, industries situés dans les limites territoriales de la Municipalité.

4- Aux fins du présent règlement, les mots "ENTREPRISES COMMERCIALES" désigneront toutes les épiceries, boucheries, marchands de fruits ambulant ou non, tout restaurant ou club où l'on sert des "lunchs" ou repas au comptoir où à la table situés dans les limites territoriales de la municipalité.

5- Le Conseil de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine peut confier l'enlèvement des vidanges en tout ou en partie à un entrepreneur qualifié et responsable.

6- Il est défendu à tout maître de maison de laisser accumuler des vidanges dans une cour, dans la cour de la maison qu'il habite ou autour des dépendances à moins qu'elles soient placées dans les poubelles circulaires en métal ou dans d'autres récipients tenus toujours en bon ordre et couverts. Ces poubelles ou récipients ne devront pas avoir une capacité plus grande que deux pieds et demi cube, si leur propriétaire désire que leur contenu soit ramassé par le vidangeur. Les poids des vidanges ne devra en aucun temps dépasser 50 livres.

7- Le contenu de ces poubelles ou récipients sera ramassé par la personne qui en sera chargée par le Conseil tous les huit jours au jour indiqué par le conseil, en vertu d'une résolution et dont il sera donné avis au maître de maison.
Les couvercles ne devront pas être attachés au récipients de manière à ce qu'il soit plus facile à la personne qui les enlèvera de les vider dans la voiture aux vidanges.
Le maître de maison devra se conformer à toutes prescriptions du conseil pour faciliter l'enlèvement des vidanges. Avant dêtre placées dans les récipients, les vidanges humides devront être asséchées, de manière à ne laisser aucune substance liquide dans les récipients où à l'extérieur.
Tous les récipients devront être enlevés de la rue, ruelles, ou route dans et au plus tard une heure après que les vidanges en auront été enlevées et ils devront être transportées en arrière des maisons de manière qu'ils ne soient pas vus de telle rue, ruelle, route. Les jours où la personne chargée de l'enlèvement des vidanges passera dans telle rue, ruelle, route, seront indiqués dans des avis publics deux fois par année, la première semaine du mois de mai et de novembre.

8- Il est loisible à tout maître de maison en se conformant au présent règlement, de transporter ses vidanges lui-même ou de les faire transporter à ses frais, s'il le désire. Il devra dans ce cas transporter ses vidanges au lieu désigné par le conseil. Tout maître de maison qui transportera ainsi ses vidanges devra en demander la permission au responsable avant de les déverser au dépotoir municipal.

9- Il est défendu à qui ce soit de transporter des vidanges sans qu'elles soient placées dans des voitures ou boîtes de manière qu'elles ne puissent se répandre durant le transport dans les rues

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

EN TOUT OU EN PARTIE.

Les vidanges devront être placées dans des voitures, boîtes, de manière qu'elles n'excèdent pas la partie la plus haute des boîtes les contenant.
Les vidanges devront être recouvertes d'une toile ou d'une couverture quelconque.

10- Toutes matières de vidanges susceptibles d'émaner des odeurs désagréables, nuisibles ou incommodes et provenant des étaux de bouchers, des épicieries, des restaurants, des auberges, des maisons de longements ou à appartements ou de toutes places d'affaires, devront être gardées dans des réceptacles métalliques bien couverts de manière à éviter l'émanation de ces odeurs et à empêcher les mouches d'y pénêtrer.

11- Si un propriétaire de ce vidanges. cadavres d'animaux, rebuts ou déchets ne peut être trouvé ou qu'il refuse d'accomplir cette obligation, Le conseil de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine en disposera ou les fera transporter aux frais de ce propriétaire. Ces cadavres d'animaux devront être enfouis sous terre à une profondeur de deux pieds.

12- Il est défendu de tolérer sur aucune propriété dans cette Municipalité des animaux morts, des immondices, des matières fécales, et autres matières malsaines nuisibles ou incommode, ainsi que de les jeter ou les déposer ou d'aider à les jeter ou à les déposer dans un fossé, étang, canal, dans le fleuve, les rivières ou les ruisseaux, les puits citerne, réservoirs, dans les rues, ruelles, routes, places publiques ou dans n'importe quel autre endroit dans la municipalité ailleurs qu'au dépotoir.

13- Personne ne doit tolérer des vidanges à l'intérieur de la maison du logement ou appartements qu'elle occupe où dans la cour ou dépendances attachées à ces maisons, logements ou appartements.

14- Le préposé à l'enlèvement des vidanges sera le seul juge pour décider s'il y a suffisamment de vidanges dans le récipient, si ces récipients sont conformes au règlement et placés dans les endroits prescrits par le règlement si les vidanges sont bien distribuées ou enfin de toute question, qui pourra s'élever entre les citoyens et la personne chargée d'enlever les vidanges, la décision du préposé sera finale.

15- Il est défendu à toute personne de jeter ou de déposer des vidanges ailleurs qu'aux endroits que le Conseil a désigné ou désignera comme dépotoir.

16- Il est défendu à tout maître de maison de transporter au dépotoir des vidanges, et à toute personne préposée à la garde du dépotoir de recevoir des vidanges les jours fériés.

17- Il est strictement défendu aux personnes, maîtres de maison, société ou corporation faisant le commerce de rebuts de transporter ou de faire transporter les restes, carosseries, ou tout autres morceaux, en tout ou en partie, au dépotoir.municipal.

18- Toute personne qui désirera brûler ses déchets ne le pourra à moins d'y avoir un incinérateur qpprouvé par le Conseil de la Municipalité et ne devra pas y brûler des substances, et de matières animales. Le propriétaires d'un incinérateur devra demander la permission au garde-feu pour y faire brûler des "vidanges" Cette permission sera écrite et une copie de la dite permission devra être transmise au préposé aux vidanges de la municipalité.

SUITE AU REGLEMENT NO. 60.
VIDANGES.

19- Pour tout propriétaire de chalet d'été, les vidanges seront receuillis sur une période de six mois allant de mai à octobre inclusivement.

20- Quiconque enfreindra quelqu'une des dispositions de ce règlement sera passible pour toute ou chaque infraction d'une amende n'excédant pas vingt dollars (20.00) et des frais de poursuite, ou à défaut de paiement immédiat de ladite amende d'un emprisonnement dans la prison commune du district des Trois-Rivières pour une période n'excédant pas un mois ledit emprissonnement devant cesser sur le paiement de l'amende et des frais.

21- L'entretien du dépotoir et toutes les dépenses encourues par le présent règlement seront payés à même les fonds généraux de la Municipalité.

22- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 10ème jour du mois de février 1965.

Roger Guilbeault

Maire Roger Guilbeault

Adélard Toupin

Secrétaire-Trésorier Adélard Toupin.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE DU CAP-DE-LA-MADELEINE.

ETABLISSEMENT DES LICENCES DE COMMERCE

"REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT A TOUTES FINS QUE DE DROIT, LE REGLEMENT NO. 25, TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCES, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES."

REGLEMENT NO. CINQUANTE ET UN (51)

ATTENDU qu'il est nécessaire, pour subvenir aux dépenses d'administration de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, d'imposer certaines taxes spéciales ou droits spécifiques pour licences ou permis.

IL EST EN CONSEQUENCE

Proposé par le Conseiller Narcisse Hinse

Secondé par le Conseiller Z. Vaillancourt.

Qu'il soit ordonné et statué que ce conseil ORDONNE ET STATUE, par le présent règlement, ce qui suit, savoir:
1- Que le règlement no. 25 et ses amendements soient et sont par le présent règlement, abrogés et annulés à toutes fins que de droit.

2- Il est défendu à toutes personnes, sociétés ou compagnies, de fabriquer manufacturer, commercer, négocier ou d'exercer un métier, une occupation rapportant des moyens de profits énumérés dans les articles ci-dessous, sans avoir un permis ou licence du Secrétaire-Trésorier de la Municipalité pour chaque poste de vente, de commerce de fabrication, de manufacture, négoce, métier ou occupation, rapportant profits dans les limites de la Municipalité.

3- AGENT A COMMISSION
Sur tout marchand, agent de commerce et leurs commis, venant vendre ou offrir en vente à commission dans les limites de la Municipalité des articles de commerce de quelqu'espèce que ce soit, sur échantillons, catalogues et listes de prix, excepté les voyageurs de commerce vandant à des "Marchands, commercant ou Manufacturiers seulement dans le cours ordinaire de leur commerce," la somme de QUINZE (15.00) dollars s'il réside dans la municpalité et VINGT-DEUX ET CINQUANTE (22.50) dollars, s'il n'y réside pas.

4- BOUCHERS
Par tout boucher, s'il réside dans la municipalité, une somme de QUINZE (15.00) dollars, s'il ne réside pas, la somme de VINGT-DEUX ET CINQUANTE (22.50) dollars
cepandant cette licence ne s'applique pas si ce boucher a déjà une licence d'épicerie et tient les deux commerces dans le même établissement.

5- BOULANGERS
Par tout boulanger résidant dans la municipalité et ayant sa boutique dans la municipalité, la somme de DIX (10.00) dollars S'il ne réside pas dans la municipalité et s'il n'a pas boutique la somme de QUINZE DOLLARS (15.00) "Si le boulanger a plus d'une voiture, la somme de DEUX DOLLARS (2.00) pour chaque voiture additionnelle.

6- BOULANGERS-PATISSIERS
Par tout boulanger-pâtissier résidant dans la Municipalité et y ayant sa boutique, DIX DOLLARS (10.00). S'il n'a pas sa boutique dans la Municipalité et n'y réside pas QUINZE DOLLARS (15.00)
S'il a plus d'une voiture la somme de DEUX DOLLARS (2.00) par unité

7- COLPORTEUR DE FRUITS:
Par tout colporteur, Personne, son agent ou son commis, offrant des fruits dans son établissement, soit en les colportant dans toutes les rues ou places publiques, la somme de QUINZE dollars pour chaque voiture qu'il utilisera s'il réside dans la municipalité et la somme de VINGT-DEUX et CINQUANTE, s'il n'y réside pas, pour chaque voiture.

8- COLPORTEURS DE POISSONS:
Par tout colporteur de poisson, s'il réside dans la municipalité la somme de quinze dollars (15.00), s'il ne réside pas, la somme de VINGT-DEUX et CINQUANTE. (22.50) Les pêcheurs colportant les produits de leur pêche sont exemptés.
Par tout pêcheurs offrant du poisson à un kiosque, s'il réside dans la municipalité la somme de DIX dollars (10.00) s'il ne réside pas la somme de QUINZE dollars (15.00)

COLPORTEUR:
9- Par tout colporteur offrant des marchandises, dans les limites de la Municipalité la somme de DOUZE et cinquante, s'il réside dans la municipalité; la somme de DIX-HUIT et soixante quinze (18.75) s'il ne réside pas.

10- Par toute personne, société ou compagnie qui est propriétaires ou possesseur de fonds de marchandises ou effets de commerce tenus par des marchands et exposés en vente dans des magasins ou gardées dans des voutes, entrepôts ou hangars, la somme de QUINZE dollars (15.00) s'il réside dans la Municipalité. S'il n'est pas résidant la somme de VINGT-DEUX DOLLARS ET CINQUANTE (22.50)

11- BOIS MANUFACTURES:
Par toute personne, société ou compagnie, résidant dans la Municipalité et faisant le commerce de bois de construction gardé en stock ou vendu brut ou préparé dans un moulin opérant dans la Municipalité la somme de QUINZE DOLLARS (15.00). Si cette personne, société ou compagnie, ne réside pas et fait ce commerce de bois préparé dans un moulin localisé ailleurs que dans la municipalité la somme de VINGT-DEUX DOLLARS ET CINQUANTE (22,50)

12- COMMERCES TEMPORAIRES ET MARCHANDS FORAINS:
Par toute personne ouvrant temporairement un magasin pour y vendre un fond de banqueroute ou des articles d'occasion, par tout marchand forains ou agent de commerce ou par leurs commis employés qui ne réside pas dans la municipalité, venant y vendre ou y offrir en vente des articles de commerce de quelqu'espèce que ce soient, la somme de VINGT DOLLARS (20.00). Cette disposition ne s'applique pas aux personnes mentionnées (commis-voyageur) à l'article 6, St.Ref. 1941 ch. 221.

13- COMMERCE ETRANGER:
Par toute personne ne résidant pas dans la Municipalité ou n'y ayant pas de place d'affaire et qui n'est pas mentionnée dans les paragraphes -11-de la présente section venant faire un commerce ou des affaires dans la municipalité soit dans les rues, places publiques, dans les maisons privées, la somme de TRENTE DOLLARS (30.00 Cette disposition ne s'applique pas aux personnes qui vendent des effets, denrées ou autres articles qui sont les produits de leur ferme.

14- COMMERCE D'HUILE:
Par toute personne compagnie ou agent, société, résidant dans la Municipalité faisant le commerce de charbon, le trafic d'huile de pétrole, gazoline graisse ou détaillant ou délivrant du charbon des huiles, graisses, dans les rues ou endroits de la Municipalité, autre que leur place d'affaire la somme de SEPT et cinquante (7.50.) s'il réside dans la Municipalité, et ONZE DOLLARS ET VINGT-CINQ (11.25) s'il n'y réside pas.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

15- ENTREPRENEUR GENERAL
Sur tout entrepreneur général exécutant dans la Municipalité des constructions en bâtiment ou des ouvrages d'utilité, ou de service publique à forfait, contrat, commission, pourcentage ou à l'heure, il est imposé une licence annuelle de QUINZE dollars s'il réside dans la municipalité; et la somme de VINGT-DEUX dollars et cinquante s'il n'y réside pas. Le paiement du coût de cette licence libérant les sous-entrepreneur spécialisés sous-contracteurs ou maître ouvrier du paiement d'une licence d'entrepreneur pour les travaux qu'il exécute pour le compte de tel entrepreneur géméral ainsi licencié.
Le Terme "entrepreneur général" désigne toute personne, société ou compagnié exécutant à forfait, contrat, commission ou pourcentage des constructions ou bâtiments ou des ouvrages d'utilité ou service publique dont l'exécution requiert le concours de plusieurs corps de métiers.

16- ENTREPRENEUR SPECIALISE:
Les Maître-ouvriers qui sont entrepreneurs spécialisés éxécutant des ouvrages en bâtiment. tels que les charpentiers, menuisiers, les électriciens les maçons, les briquetiers, les plâtriers, les cimentiers, les peintres, les plombiers, les poseurs d'appareils de chauffage, les couvreurs et autres seront au paiement d'une licence annuelle par genre d'entreprise spécialisé de CINQ dollars (5.00) s'il réside dans la Municipalité: et la somme de SEPT dollars et cinquante (7.50) s'il n'y réside pas.

17- GARAGE.
Par tout garage, Station de Gazoline, poste d'essence, et en général toute entreprisé ou l'on vend échange répare, remise des véhicules automobiles quels qu'ils soient:
a) Une somme de (10.00 pour chaque entreprise ou l'on répare les véhicules automobiles.
B) Une somme de $10.00 pour chaque entreprise comprenant un poste d'essence indépendant ou relevant d'une compagnie pétrolière.
C) Une somme de $5.00 pour chaque entreprise où l'on remise des véhicules automobiles.
D) Une somme de $25.00 pour tout marchand faisant le commerce des véhicules automobiles de quelque façon que ce soit.
Les sommes ci-haut mentionnées s'excluent les unes les autres.

GLACE-
18- Par tout marchand de glace résidant dans la Municipalité, la somme de SEPT et cinquante (7.50): s'il n'y réside pas la somme de ONZE dollars et vingt-cinq (11.25)

19- LAITIERS
Par toute personne qui fait le commerce du lait où toute personne qui achète du lait pour le revendre, s'il réside dans la Municipalité où sa place d'affaire dans la Municipalité, la somme de SEPT dollars (7.00) pour un maximum d'une voiture: et s'il ne réside pas dans la Municipalité et s'il n'a pas sa place d'affaire, une somme de DIX dollars et cinquante (10.50) pour un maximum d'une voiture, une somme additionnelle de CINQ dollars (5.00) par voiture.

20- MARCHAND AMBULANT
Par tout marchand ambulant et bateleur, la somme de CINQ dollars (5.00)

21- REGRATTIERS
Par tout regrattiers résidant dans la Municipalité la somme de VINGT dollars (20.00) s'il n'y réside pas, la somme de TRENTE dollars, (30.00)

22- TELEGRAPHE ET AUTRES
Par toute compagnie de chauffage, d'électricité, éclairage, de télégraphe, de distribution de force motrice, la somme de CINQUANTE dollars (50.00)

23- TELEPHONE CHEMIN DE FER ETC.
Par toute compagnie de chemin de fer, tramway, téléphone, la somme de CINQUANTE dollars (50.00).

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

24- SALLE DE POLL
Par toute personne, possesseur, ou personne exploitant des tables de poll la somme de CINQ dollars (5.00) pour la première table et la somme de UN dollar (1.00) par table additionnelle.

25- PATATES FRITES
Par toute personne qui fait le commerce de patates frites avec une voiture, dans les limites de la Municipalité la somme de CENT dollars (100.00)

26- MACHINES A BOULES, PHONOGRAPHES
Par tout propriétaire, possesseur ou personne exploitant des phonographes ainsi que tout autre appareil d'amusement opéré légalement et fonctionnant au moyen de pièces de monaie, jetons, dans une salle publique, la somme de VINGT-CINQ dollars, (25.00) quelque soit le nombre d'appareil.

27- DIRECTEURS DE FUNERAILLES
Sur tout directeur de funéraille exercant son métier dans les limites de la Municipalité, il sera imposé une licence au coût annuelle de DIX dollars (10.00) s'il réside dans la municipalité; la somme de QUINZE dollars (15.00) s'il n'y réside pas,
Cependant le détenteur ne sera pas tenu de payer la licence pour ses corbillard et ses ambulance.

28- BOUTIQUES
Par toute personne tenant une boutique pour l'exercice d'un métier quelconque à compte personnel, la somme de CINQ dollars (5.00)

29- BOUTIQUES TEMPORAIRES
Par toute personne ouvrant temporairement une boutique quelconque dans la municipalité, la somme de CINQ dollars (5.00) sil elle réside; et la somme de SEPT dollars et cinquante (7.50) si elle ne réside pas.

30- KIOSQUES
Par toute personne, société, ou compagnie vendant à un kiosque dans les limites de la Municipalité la somme de QUINZE dollars s'il réside dans la Municipalité et la somme de VINGT-DEUX dollars et cinquante (22.50) s'il ne réside pas.

31- SALON-BAR
Par toute personne, corporation ou compagnie exploitant un salon-bar où l'on sert des consommations alcooliques et détenant un permis de la Commission des liqueurs de Québec, autorisant la vente et le service des boissons alcooliques la somme de DIX dollars (10.00)

32- VENDEUSES AUTOMATIQUES
Par tout propriétaire, possesseur ou personne exploitant une vendeuse automatique de liqueurs douces, foncionnant au moyen de pièces de monaie ou jetons, quant cet appareil est annoncé d'une manière quelconque où que l'appareil est installé à l'extérieur de toute bâtisse, la somme de VINGT-CINQ dollars sans égard aux nombres d'appareils. (25.00)

33- BUANDERIE
Par toute personne, société ou compagnie exercant dans les limites de la municipalité la profession de buandier ou de teinturier-nettoyeur si cette usine est ailleurs que dans la municipalité et que l'on y vient solliciter ou entreprendre des travaux de buandier ou de teinturier- nettoyeur, la somme de DIX dollars (10.00)

34- COMPAGNIES D'ASSURANCE
Sur toutes sociétés ou corporation exercant ou exploitant dans la municipalité de commerce d'assurance d'un genre quelconque, ainsi que sur toutes corporations ou compagnie de garantie, la somme de QUINZE dollars s'il réside dans la municipalité, la somme de VINGT DEUX dollars et cinquante (22.50) s'il n'y réside pas. Cet article ne s'applique pas à l'agent ni au représentant d'une compagnie d'assurance ou d'une société de secours mutuel.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

35- *BIERE:*
Par tout brasseur, distilleur, et par toute personne vendant de la bière dans une épicerie, dans un magasin ou autre endroit où il est permis d'en vendre en vertu de la loi des liqueurs alcooliques de QUEBEC, la somme de VINGT DOLLARS. (20.00).

36- *CHARBON*
Par tout marchand de charbon ou ses agents dans la municipalité, la somme de DIX dollars (10.00) sans égard à ce qu'il soit résident ou pas.

37- *CIRCULAIRES*
Par toute personne, société ou compagnie faisant distribuer des circulaires à domicile, la somme de CINQ dollars (5.00) sans égard à ce qu'il soit résident ou pas.

38- *CIRQUES*
Par tout propriétaire, possesseur, agent ou directeur de cirque, ménagerie ou exposition de curiosités quelconques la somme de VINGT-CINQ dollars (25.00) par jour.

39- *VEHICULES MOTORISES D'AMUSEMENT*
Sur toute personne, compagnie, société ou autre louant pour des fins d'amusement des véhicules motorisés "ski-doo" "go-car" ou autre la somme de DEUX dollars (2.00) par unité de "ski-doo" "go-car" ou autre.

40- *CHARRETTIERS D'AUTO*
Par toute personne louant ou exploitant une automobile pour le transport des personnes dans la municipalité ou de la municipalité en dehors, pour chaque voiture (automobile) la somme de TROIS dollars s'il réside dans la municipalité et la somme de QUATRE dollars et cinquante s'il n'y réside pas.

41- *LINGERIE*
Par toute personne tenant une lingerie dans les limites de la municipalité, la somme de CINQ dollars (5.00)

42- *COMMERCE DE FEVRES AU LARD.*
Sur tout commerce de fevres au lard s'il réside dans la municipalité la somme de DIX dollars (10.00) s'il réside et la somme de QUINZE dollars s'il n'y réside pas (15.00.

43- *EMBOUTEILLEUR DE LIQUEURS DOUCES*
Par tout embouteilleur de liqueurs douces, la somme de QUINZE dollars (15.00)

44- *COMMERCE D'ART:*
Sur toute personne faisant de la sollicitation à domicile comme dessinateur, peintre à l'huile, portraitiste, graveur et photographe et et prenant des commandes dans un but de gains, confection, agrandissements encâdrements, de dessins au crayons, à l'encre ou à la peinture, de portraits, de gravures ou de photographies, la somme de QUINZE dollars (15.00) s'il réside dans la municipalité et la somme VINGT-DEUX dollars et cinquante (22.50) s'il n'y réside pas.

45- *ENGINS*
Sur tout propriétaire ou possesseur d'engins à gazoline, électrique ou à vapeur, sciant du bois moyennant rénumération s'il réside dans la municipalité la somme de CINQ dollars) 5.00.

46- *PHOTOGRAPHE AMBULANT*
Toute personne, société ou compagnie exercant dans la municipalité dans le but de gain, l'art de la photographie, sans occuper sous son nom s'il s'agit d'un individu, ou sous nom corporatif, s'il s'agit d'une société ou d'une compagnie, un local porté au rôle d'évaluation comme place d'affaire, il sera imposé une licence annuelle au coût de DIX dollars (10.00)

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

THEATRES:

47- Pour toute propriétaire, possesseur, agent, directeur ou occupant d'un théâtre, d'une salle de représentation, la somme de VINGT-CINQ dollars (25.00.)

48- VENDEURS DE GAZ SOUS PRESSION, OXYGENE, GAZ NATUREL, ET AUTRE
Par tout possesseur, personne société, compagnie et autre vendant des gaz sous pression, gaz naturel, oxygène, et autre dans les limites de la municipalité, s'il réside la somme de QUINZE dollars (15.00) s'il réside et la somme de VINGT-DEUX dollars et cinquante (22.50) s'il ne réside pas.

49- SALLE DE RECEPTION
Par tout propriétaire de salle que l'on loue pour des réceptions et toutes autres fins, la somme de DIX dollars (10.00.)

50- SERVICE DE BANQUET
Par toute personne, compagnie ou société faisant le service des banquets, dîners ou de réceptions en dehors de son établissement la somme de CINQ dollars (5.00) si elle réside dans la municipalité et la somme de SEPT dollars et cinquante (7.50) si elle n'y réside pas.

51- PRESSE A PAPIER
Par toute personne opérant une presse servant à presser le papier catton ou autres, la somme de VINGT-CINQ DOLLARS (25.00) si elle réside dans la municipalité et la somme de TRENTE-SEPT DOLLARS et cinquante (37.50) si elle n'y réside pas.

52- READY-MIXE
Par toute personne, compagnie, société ou autre opérant des READY-MIXE en dehors de sa place d'affaire, dans les limites de la municipalité il sera imposé une taxe annuelle de VINGT-CINQ dollars (25.00)

Les permis et licences seront valides du jour ou ils auront été émis jusqu'au premier janvier suivant. Ils devront alors être renouvellés et ce chaque premier janvier de chaque année, sauf toutefois les licences de bière et porter, qui seront émises le premier mai de chaque année et qui seront valide jusqu'au 30 avril suivant.

Les taxes ou permis imposés par le présent règlement devront être payés pour une année entière, quelle que soit l'époque ou une personne devient sujette à la taxe ou quelle que soit l'époque ou elle obtient son persmis.

Lorsqu'il sera nécessaire d'obtenir une plaque ou une médaille lors du paiement de certaines licences, le prix de telle plaque ou médaille sera compris dans le taux fixé pour telle licences.

Toute personne tenue d'avoir un permis ou licence en vertu du présent règlement devra exhiber sur demande, au trésorier ou à toute autre personne autorisée par lui, par écrit, et à tout membre duement autorisé ainsi qu'à tout autre officier autorisé par le conseil tel permis ou licence.

Le trésorier pourra accorder aux même conditions que le permis, un transfert de ce permis le reste de l'année aux conditions suivantes Sur paiement de la somme du quinze pour cent du coût original de la licence transférée, sur preuve suffisante à sa satisfaction que les droits à ce permis ont été cédés par le détenteur.

Il sera du devoir des évaluateurs de porter au rôle d'évaluation dans les colonnes séparées, les noms des personnes sujettes au paiement des taxes, permis ou licences en vertu du présent règlement,

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

Quiconque enfreindra une ou des dispositions du présent règlement sera passible d'une amende de pas moins de deux dollars ni plus de vingt dollars, et à défaut du paiement de l'amende et des frais, le délinquant pourra être condamné à un emprisonnement n'excédant pas trente jours.

Le Conseil pourra en tout temps révoquer ces licences ou permis pour cause d'hygiène, morale, propreté ou autres.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Le présent règlement aura force de loi à compter de

Adopté le 7ème jour d'avril 1964.

Roger Guilbault

Maire Roger Guilbault

Secrétaire-Laurent Toupin.

Certifié vraie copie.

Laurent Toupin

Secrétaire-Trésorier.

Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine
13 avril 1964.

MUNICIPALITE DE STE MARTHE DU CAP DE LA MADELEINE.
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA.

. .....AVIS PUBLIC.....

AVIS,

EST PAR LES PRESENTES DONNE, PAR LE SOUSSIGNE SECRETAIRE-TRESORIER DE LA DITE MUNICIPALITE DE STE MARTHE DU CAP DE LA MADELEINE, QU'A UNE SEANCE TENUE LE 7 AVRIL 1964, ELLE A ADOPTEE UN REGLEMENT ETABLISSANT LES LICENCES DE COMMERCE ET ANNULANT TOUT AUTRE REGLEMENT A CET EFFET.

QUE LE DIT REGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR QUINZE JOURS APRES LA DATE DES PRESENTES.

DONNE A STE MARTHE DU CAP DE LA MADELEINE,
CE TREIZIEME 13 JOUR D'AVRIL MIL-NEUF-CENT SOIXANTE-QUATRE.

REGLEMENT NUMERO CINQUANTE ET UN.
51.

LAURENT TOUPIN
SECRETAIRE-TRESORIER.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

REGLEMENT DE L'ECLAIRAGE NO. 53:

Règlement No. 53

Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine,
Comté de Champlain
Province de Québec
Canada.

MUNICIPALISATION DE L'ECLAIRAGE DANS
LA MUNICIPALITE DE STE-MARTHE DU CAP.

CONSIDERANT: qu'il est devenu nécessaire pour la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, de règlementer et de municipaliser l'éclairage électrique des rues, ruelles, routes et autres endroits publiques de cette municipalité.

CONSIDERANT, qu'il a été donné avis de la présentation du présent règlement,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Hamel et il est secondé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin, RESOLU qu'un règlement portant le numéro conquante-trois (53) SOIT ET EST ADOPTE et qu'il soit décrété ce qui suit:

1- Toutes dispositions contenues dans un règlement antérieur et incompatibles avec les dispositions du présent règlement, sont par les présentes abrogées et remplacées par celles du présent règlement (53),

2- Dans le règlement ci-contre, à moins qu'il soit indiqué autrement, l'expression (le mot):

Le mot "REVENU RESPECTIF" signifie tous revenus fonçiers et non-fonçiers, ou tout autre revenu, de telle partie ou zone définie de cette municipalité.

Le mot "PARTIE" signifie les subdivisions qui existent ou qui pourront existées pour fin de scrutin ou d'échevinage, ou autres considérations.

Le mot "ZONE" signifie les subdivisions qui existent ou qu'ils pourront existées pour fin de taxation ou d'évaluation, ou autres considérations,

3- Il sera loisible au conseil de cette Corporation de poser ou d'y faire faire la pose de lumières électriques, dans les rues, ruelles, routes et autres endroits publiques, et ce, sans y puiser ou assujettir des revenus respectif de quelqu'une partie ou zone, de cette municipalité.

4- Il sera loisible au conseil de cette Corporation de poser ou d'y faire poser la quantité de lumières électriques, dans les rues, ruelles, routes et autres endroits publiques, qu'il jugera opportun et nécessaire.

/la pose.....

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

SUITE:

et ce, sans y puiser ou assujettir des revenus respectifs de quelqu'une partie ou zone de cette Municipalité.

5- Il sera loisible au Conseil de cette Corporation de poser ou d'y faire poser la qualité de lumières électriques, dans les rues, ruelles, routes et autres endroits publiques, qu'il jugera opportun et nécessaire et ce, sans y puiser ou assujettir des revenus respectifs de quelqu'une partie ou zone de cette municipalité.

6- Il est par les présentes ORDONNE ET STATUE que ce conseil ORDONNE ET STATUE qu'à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'éclairage électriques des rues, ruelles, routes et autres endroits publiques, sera à la charge de tous les propriétaires de bien-fonds imposables de cette municipalité.

7- Pour pourvoir au paiement de L'éclairage électrique des rues, ruelles, routes et autres endroits publiques, il sera prélevé un montant suffisant des fonds généraux, pour en payer le coût entier, chaque année.

8- Le Conseil de cette Corporation prévoyera un montant suffisant d'argent dans son budget annuel, pour payer le coût entier des lumières électriques, chaque année, et prévoyera s'il le juge opportun et nécessaire, un montant supplémentaire d'argent pour amiliorer les parcours existants, ou pour former des parcours nouveaux.

9- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

10- Adopté à la séance du premier jour du mois de juin 1965.

Maire Roger Guilbeault. Roger Guilbeault.

Secrétaire-Trésorier. Adélard Toupin. Adélard Toupin.

Certifie vraie copie.:

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

La Municipalité de Ste-Marthe du Cap
de la Madeleine

REGLEMENT NUMERO 59-A

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE DU CAP DE LA MADELEINE
COMTE DE CHAMPLAIN

ADMINISTRATION DE L'AQUEDUC

CONSIDERANT, qu'il est devenu nécessaire pour la Corporation de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, de règlementer l'administration de l'aqueduc et de fixer des normes et des tarifs pour une partie de la Municipalité sur la route Numéro 2 pour les lots ou parties de lots de 1 à 106 excluant les parties communément appelées "RED-MILL ou ST-MALO" ainsi que les "GRANDES-PRAIRIES ou ST-MARTIN.

CONSIDERANT qu'un octroi sera versé pour une période de 5 ans.

CONSIDERANT qu'il a été donné un avis de la présentation du présent règlement.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin et secondé par Monsieur le Conseiller Gilles Hamel et résolu qu'un règlement portant le numéro 59-A soit et EST ADOPTE et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

. . . . . .

1- Tous les considérants du présent règlement en font parti intégrale.

Dans le règlement ci-contre, à moins qu'il le soit indiqué autrement, l'expression (le mot):

CORPORATION: selon ce que le règlement l'exige veut dire: CORPORATION DE LA MUNICIPALITE DE STE MARTHE DU CAP DE LA MADELEINE.

CLIENT: veut dire, une personne, une société ou corporation, un propriétaire ou locataire de tout espace ou surface situé dans la Municipalité à qui la corporation fournit l'eau à un ou plusieurs endroits spécifiques.

ADMINISTRATION DE L'AQUEDUC:

2- REFUS DE FOURNIR L'EAU: Le service d'eau peut être refusé à n'importe quel client qui faillirait de payer ce qu'il doit à la Corporation ou qui refuserait de se conformer à ce qui est prescrit par ce règlement.

3- L'EAU SERA FOURNIE PAR COMPTEUR SEULEMENT: A l'exception de l'eau qui sert à un chantier de construction qui se raccorde à la Borne-fontaine la plus rapprochée avec la permission de la corporation, tous les services, autres que ceux qui servent exclusivement à combattre l'incendie, seront au compteur. Le représentant de la Corporation decidera dans chaque cas quelle grosseur et quel genre de compteur devra être installé. Tous les compteurs devront appartenir à la corporation. Tous les compteurs, aussitôt installés, seront scellés par le représentant de la Corporation.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

4- INSTALLETION ET ENLEVEMENT DES COMPTEURS: Seuls les employés de la Corporation auront le droit d'installer et d'enlever les compteurs et nulle autre personne n'enlèvera, n'altérera, ne changera, ni installera un compteur sans la permission écrite de la Corporation .

5- LECTURE DES COMPTEURS: Seuls les représentants autorisés par la Corporation pourront faire la lecture des compteurs.

6- VISITES A LA PROPRIETE DU CLIENT: Les représentants de la Corporation auront le droit de visiter toute la propriété du client ou sa résidence durant n'importe quelle période raisonnable du jour dans le but de vérifier toute tuyauterie ou accessoire de tuyauterie ou outils, ou dans le but d'installer, d'enlever, de réparer de lire ou vérifier le ou les compteurs. La Corporation aura le droit d'arrêter le service d'eau de tout client refusant de recevoir les Officiers chargés de surveiller le fonctionnement de l'aqueduc aussi longtemps que durera ce refus.

7-EMPLACEMENT DU COMPTEUR: Chaque client sera tenue de fournir un endroit pour que la corporation puisse installer le compteur. Cet endroit devra être en-dedans de la bâtisse, aussi près que possible du point d'entrée du service d'eau, là ou le compteur pourra être lu facilement et où il ne sera pas exposé à la gelée. Là où la bâtisse du client ne se prête pas à l'installetion du compteur ou si la bâtisse n'est pas suffisamment à l'épreuve du froid pour garantir le compteur contre la gelée, la Corporation pourra exiger qu'une boîte antigelée convenable soit fournie aux frais du client La Corporation pourra refuser de raccorder l'eau jusqu'à ce qu'une boîte convenable soit disponible.

8-INSTALLATION DES COMPTEURS: Tous les compteurs seront fournis et installés par la Corporation. La tuyauterie pour recevoir les compteurs devra être posée selon les devis de la Corporation et sans frais pour cette dernière. Dans le cas où une maison ou autre bâtiment sera occupé par deux ou plusieurs locataires, sous-locataires ou familles., le propriétaire de cette maison ou bâtiment sera tenu de poser un tuyau de distribution séparé et distinct pour chacun de ces locataires, sous-locataires ou famille occupant des appartements séparés et si le propriétaire, après avoir été averti par écrit par un représentant de la Corporation, refuse, néglige on ne peut se conformer dans un délai de 15 jours aux prescriptions du présent article, la ville installera un compteur pour desservir tous les dits locataires. Dans ces cas, le propriétaire sera tenue de payer à la corporation, le total des tarifs minimum annuels de chacun de ces dits locataires, mais il aura droit au total de gallonage minimum annuel attribué à chacun de ces locataires.

9- COMPTEURS ENDOMMAGES: Le client est responsable du compteur installé sur son service d'eau et doit le protéger. Il sera responsable de tout dommage causé au compteur, soit par négligence, soit par son fait, soit par l'eau chaude ou la vapeur, ou soit par tout autre cause qui lui soit imputable. Si la facture pour le montant des réparations n'est pas payée 30 jours après son émission, le service de l'eau pourra être coupé jusqu'à ce que le compte soit acquitté.

10-VERIFICATION DES COMPTEURS: Si le client demande que son compteur soit vérifié, la corporation pourra charger la somme de $2.00 pour payer une partie du coût de la vérification. Si la vérification prouve que la lecture est plus que 2% au dessus de la mesure exacte, le $2.00 sera remboursé au client et le compte pour le service d'eau sera corrigé en conséquence.

11-TUYAUTERIE APPROUVEE: Toute la plomberie, les tuyaux, les accessoires et tout autre appareil pour transporter, pour distribuer, pour contrôler ou pour servir de l'eau dont le client se sert et qui ne sont pas la propriété de la corporation, devront être de type approuvés par le conseil de la corporation avant leur installation

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

12-RACCORDEMENT ILLEGAUX: Il est défendu à toute personne approvisionnée d'eau par l'aqueduc de la Corporation de relier ou faire relier aucun tuyau ou autre appareil entre le tuyau de service de la ville et le compteur.

13- RACCORDEMENT DANGEREUX: Il est défendu de raccorder le service d'eau à toute autre source d'approvisionnement, à tout équipement ou appareil qui pourrait contaminer le système d'aqueduc de la Corporation. S i un raccordement de ce genre existe, la Corporation pourra immédiatement cesser de fournir l'eau chez ce client.

14-VENTE DE L'EAU DEFENDUE: Aucun client ne vendra ni ne donnera de l'eau à qui que ce soit, excepté lorsqu'approuvé par écrit par la corporation.

15- ENTREE D'EAU BORNE FONTAINE: Sur réception d'une demande de service d'eau pour une propriété, située sur une partie, quelconque d'une rue déjà desservie par un tuyau d'alimentation, la Corporation installera une prise d'eau d'un diamètre qu'elle jugera convenable pour ce service.
après 3 mois de la date de la mise en vigueur du présent règlement une somme de $60.00 sera exigée du contracteur ou du propriétaires de toute nouvelle construction, pour défrayer le coût des matériaux et de l'installation d'une entrée d'eau d'une diamètre de ¾" , à partir du tuyau d'alimentation à la ligne de la voie publique. De la ligne de la voie publique à la propriété du client, l'installation et le coût seront la responsabilité du client.
Pour une entrée d'eau d'un diamètre de plus de ¾" le client paiera, en plus de la somme de $60.00, la différence entre le coût du tuyau et des accessoires d'une entrée d'eau de ¾" et, le coût du tuyau et des accessoires requis pour le service d'eau demandé.
Lorsque le client demande plus d'un service d'eau, c'est la corporation qui décide si le service additionnel peut être fourni. Il est entendu que les dispositions du présent paragraphe s'appliquent pour toute entrée d'eau additionnelle.
Quand un service d'eau ou une borne-fontaine ont été installés sans que le client s'objecte par écrit, à l'endroit d'entrée du service d'eau ou de l'installation de la borne-fontaine, il est entendu que tout changement subséquent, soit au point d'entrée, soit à la position de la tuyauterie, ou de la borne-fontaine selon le cas, sera fait par la corporation aux frais du client qui demande ce changement.
16-REPARATION AU SERVICE D'EAU: Si une fuite ou une difficulté quelconque est découverte sur un service, la réparation en sera faite le plus tôt possible. Si la fuite est sur la partie du service qui appartient au client et que le client retarde ou refuse de réparer, la corporation pourra arrêter de fournir l'eau si elle juge que c'est nécessaire pour arrêter le gaspillage. La Corporation avertira le client par écrit avant de couper le service.

17-ALLONGES, ADDITIONS OU RACCORDEMENTS SANS PERMISSION:
Personne n'est autorisé, sans permission écrite de la Corporation de se raccorder à un tuyau d'alimentation ou à une conduite d'eau ou toute autre partie du système d'aqueduc ou de se procurer ou de se servir de l'eau d'aqueduc autrement que selon les règlements de la Corporation sur ce point.

18- POSAGE DE TUYAUTERIE: La Corporation se réserve le privilège de décider des périodes de l'année durant lesquelles les travaux d'aqueduc seront exécutés.

19- CONDUITE DE PROTECTION CONTRE LE FEU: Pour la protection contre le feu, toutes les conduites posées à l'intérieur d'un immeuble devront être visibles et facilement accessibles pour inspection en aucun temps et aucun raccordement n'est permis sur ces conduites autres que pour la protection contre l'incendie. Sans une permission écrite de la Corporation, aucune conduite servant de protection contre l'incendie sera raccordée à une conduite d'eau qui est au compteur.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

20- RESPONSABILITE: La Corporation ne sera pas tenue de garantir un Service ininterrompu ou une pression suffisante ou uniforme et ne sera aucunement responsable pour dommage, tort ou préjudice causé ou fait à cause de l'interruption du Service, la variation dans la pression ou la fermeture de l'eau ou la réouverture imprévue du service pour une raison ou une autre. La Corporation ne sera nullement tenue responsable des dommages accusés par tout impureté pouvant se trouver dans l'eau fournie.

21-INTERRUPTION DU SERVICE: Lorsque la Corporation jugera qu'un règlement quelconque a été violé ou que la violation persiste, la Corporation pourra suspendre le service de l'eau de l'immeuble où la violation a eu lieu ou persiste, et pourra continuer la suspension jusqu'à ce que la situation soit redevenue normale.

22-INGERENCE:Personne à moins d'une autorisation écrite de la Corporation, ne pourra tirer de l'eau, ouvrir, fermer, couper, briser, ou d'aucune manière endommager ou manier une borne-fontaine , une tuyauterie d'alimentation ou une conduite d'eau ou tout autre équipement appartement à la Corporation ou empêcher l'accès libre à toute borne-fontaine, valve, compteurs etc..... Il est entendu que les dispositions du présent paragraphe n'empêcheront pas un officier ou un membre de la division des incendies en devoir, de se servir de toute borne-fontaine ou autre source d'eau de la corporation pour combattre un incendie.

23-AJUSTEMENT: Si le sceau du compteur a été brisé ou si un compteur n'enregistre pas exactement la quantité d'eau consommée par suite de défectuosité du compteur ou autrement, le Conseil fixera la quantité probable d'eau consommée en prenant pour base la moyenne de la quantité d'eau dépensée par ce client.

24- FOURNITURE DU SERVICE DE L'EAU: Tous les propriétaires, locataires ou occupants de maisons, magasins, usines ou bâtiments quelconques, situés dans les limites de la Municipalité seront tenus de prendre l'eau de l'aqueduc de ladite corporation et de payer pour ce service, qu'il s'en servent ou non, suivant le tarif minimum établi au paragraphe 25, pourvu que la corporation leur ait signifié un avis qu'elle est prête à conduire l'eau dudit aqueduc jusqu'à l'alignement de la rue vis-a-vis leurs demeures, magasins ou bâtiments respectifs. Les chalets d'été construits sur un terrain n'ayant pas front sur une rue ou sur voie publique, ne seront pas sujets aux dispositions du présent paragraphe.

25-TARIF: La Charge minimum semestrielle suivante, basée sur les diamètres respectifs des compteurs, sera exigée de chaque client ou pour chaque compteur installé, si le client requiert plus d'un compteur.

DIAMETRE DES COMPTEURS	CHARGES MINIMUM SEMESTRIELLES.	
5/8"	$ ~~15.00~~	20.00
3/4"	17.00	22.00
1"	19.50	24.50
1½"	23.00	28.00
2"	29.00	34.00
3"	41.00	46.00
4"	54.00	59.00
6"	72.00	77.00

Une quantité semestrielle de 9000 gallons sera fournie sans charge, à chaque client ou avec chaque compteur installé.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

SUITE: REGLEMENT 59-A

26- TARIF AU 1000 GALLONS: Pour toute consommation semestrielle au-delà de 9000 gallons et pour un maximum de 300,000 gallons, un supplément de 0.40 le mille gallons sera exigé et pour tout consommation semestrielle au-delà de 300,000 gallons, un tarif de 0.30 le mille gallons sera exigé.

27- TARIF POUR LES CHALETS: Les tarifs, article 25 et 26 seront exigés pour une seule période semestrielle par année. Il est expressément convenu que ces tarifs ne seront chargés qu'en autant que l'occupation du chalet ne dépassera pas 6 mois par année. Un montant additionnel de $ ~~3.00~~ 5.00 sera exigé à titre de frais d'installation au printemps de chaque année. Les montants prévus par les chalets seront dus conjointement par le propriétaire et le locataire du chalet.

28- TARIF POUR LES FERMES: Pour les clients exploitant une ferme, le tarif article 25 sera exigé. Il est convenu que si plus d'un compteur est requis pour l'exploitation de la ferme, la corporation n'exigera pour le ou les compteurs additionnels qu'un loyer de $ 3.50 pour un compteur de 5/8" 5.00 pour un 3/4" et 8.00 pour un de 1" de diamètre. L'addition de la quantité enregistrés par chaque compteur formera la consommation totale. Pour toute consommation semestrielle au-delà de 9000 gallons et pour un maximum semestrielle de 12,500 gallons, un supplément de 0.40 le mille gallons sera exigé: pour toute consommation au-delà de 21,500 gallons, un tarif de 0.20 le mille gallons sera exigé.

29- CHANTIER DE CONSTRUCTION:Dans le cas où l'eau est fournie de la borne-fontaine, la charge de $ 5.00 pour une construction domestique, pour les autres l'eau sera vendu à 0.40 le mille gallons plus $ 5.00 pour loyer et installation du compteur.

Les taux pour l'eau de construction ci-haut mentionnée seront dus sonjointement par l'entrepreneur et le propriétaire et l'eau ne sera fournie que sur demande faite par écrit au bureau de la corporation.

30- DATE D'ECHEANCE:A compter de l'adoptation dudit règlement, les dates d'échéance des comptes d'eau seront le premier des mois de mai et novembre de chaque année mais il est entendu que le montant dû, par ou les clients qui auront une consommation moyenne de 100.000 gallons et plus par mois, sera exigible à la fin de chaque mois.

Un délai de 30 jours de la date de l'émission de la facture sera accordé pour le paiement des comptes d'eau.

Un intérêt de ~~6%~~ 9% l'an sera chargé après l'expiration du délai de tremte jour (30).

Le minumum respectif à chaque client à l'article 25 est payable d'avance, et nonobstant tout retard dans l'installation du compteur, le client sera tenue de payer le minimum semestriel.

31- ARRET DE SERVICE PARCE QUE FACTURE NON PAYEE: La Corporation aura le droit de discontinuer le service d'eau à tout client dont les factures ne sont pas encore payées soixante (60) jours après la date de la facture, ce qui n'empêchera pas ce client d'être tenu au paiement du tarif minimum pour l'eau tout comme si l'eau lui était fournie sans interruption, et une charge de ~~2.00~~ 6.00 sera faite pour les frais de raccordement.

32- PENALITE: Quiconque contrevient à l'une quelconque des dispositions du présent règlement, sera passible d'une amende n'excédant pas $ 20.00 ou à une emprisonnement n'excédant pas un mois.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

REGLEMENT NO. 59-A

Adopté à la Séance du Conseil du 9ème jour du mois de Septembre mil-neuf cent-soixante-cinq.

Maire. Roger Guilbault.
Roger Guilbault.

Secrétaire-Trés. Adélard Toupin
Adélard Toupin.

Copie:

CONFORMATION DU MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES:

Dossier No. 57573:

Le ministre des affaires municipales, l'honorable Pierre Laporte, me prie de vous informer qu'il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil d'adopter, en date de ce jour, un arrêté en conseil à l'effet d'autoriser pour les fins et aux conditions y mentionnées le règlement no. 59-A du Conseil municipal de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, décrétant un tarif de compensation pour l'aqueduc dans la municipalité.

Veuillez me croire.

Votre tout dévoué

Jean-Louis Doucet c.r.
Sous-Ministre.

/mt

AVIS PUBLIC: les avis publics ont été donnés conformément à la Loi.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

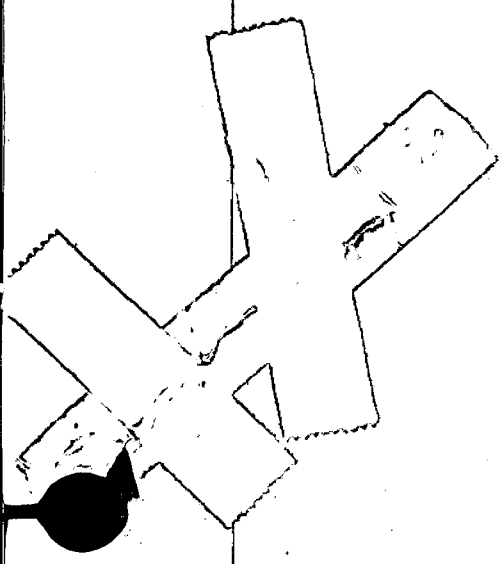

RESOLUTION EMISSION D'OBLIGATION $129,500

CANADA
Province de Québed
Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, tenue le 18ième jour de juillet. Mil-neuf-cent-soixante-six à sept (7) heures P.M. à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil à laquelle assemblée étaient présents. Savoir:-

Son honneur le Maire — Roger Guilbault,
M.M. les conseillers — Maurice Toupin,
Ange-Albert Dubois,
Marcel Arcand,

formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Ange-Albert Dubois appuyé par Monsieur le Conseiller Maurice Toupin et résolu unanimement. Qu'en ce qui concerne l'émission de $129,500 d'obligations vendues dans le public sous l'autorité du règlement No 54, la date des obligations est fixée au 1er août 1966, les dates des paiements d'intérêt sont fixées au 1er février et au 1er août de chaque année, les obligations seront payables à toutes les succurcales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec, et les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; le règlement No.54 est modifié en conséquence.

Adopté à la séance du 18ième jour de juillet 1966

Donné à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine,
ce 20ième jour de juillet 1966.

Certifié vraie copie.

Secrétaire-Trésorier.

MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES
GOUVERNEMENT DU QUEBEC

Dossier: 43776

Québec, le 4 août 1966

Monsieur,

Le ministère des affaires municipales, l'honorable Paul Dozois, me prie de vous informer qu'il a modifié, en date de ce jour, le règlement no 54 du conseil municipal de Sainte-Marthe-du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, selon la demande faite par ledit conseil dans une résolution adoptée le 18 juillet 1966.

Veuillez me croire,

Votre tout dévoué,

Jean-Louis Doucet, c.r.
sous-ministre

Certifié vraie copie

Secrétaire-Trésorier

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES

GOUVERNEMENT DU QUEBEC

Dossier: 43776

Québec, le 5 mai 1966

Monsieur,

Le ministère des affaires municipales, l'honorable Pierre Laporte, me prie de vous informer qu'il à modifié, en date de ce jour, le règlement no 54 du conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, selon la demande faire par ledit conseil dans une résolution adoptée le 27 avril 1966.

Veuillez me croire,

Votre tout dévoué,

Jean-Louis Doucet, c.r.
sous-ministre

Les avis publics ont été donnés conformément à la loi.

Certifié vraie copie

Secrétaire-Trésorier

REGLEMENT NO 62

ATTENDU QUE, la municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine possède une organisation municipale pour la protection des boisés dans les limites de la municipalité.
ATTENDU QUE, certains cultivateurs ou propriétaires de terrains sont parfois dans l'obligation de faire du feu pour détruire du foin sec ou paille ou herbes sèches, (situés à plus d'un mille de la fôret.
ATTENDU QUE, ces feux allumés, présentent souvent des risques sérieux pour les propriétés d'autrui.
ATTENDU QUE, ces feux doivent être soumis à une règlementation uniforme et bien définie.

Il est proposé par M. Marcel Arcand, conseiller appuyé par M. Ange-Albert Dubois, conseiller, que toute personne qui désire faire usage du feu au cours de la période allant du 1er avril au 1er novembre, en tout endroit de la municipalité, doit au préalable obtenir la permission de l'autorité reconnue de la Corporation Municipale soit monsieur le Maire ou son représentant.

Adopté à la séance du Conseil de la Corporation de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, P.Q. le 2ième jour du mois d'août 1966.

Roger Guilbault, Maire

Adélard Toupin, Sec-Trésorier.

Certifié vraie copie.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

REGLEMENT NO. 64

ATTENDU QUE, l'article 417 du Code Municipal paragraphe (5) donne le droit aux municipalités de faire une règlementation pour numéroter les maisons et les terrains situés le long des chemins et les rues et de donner les noms et de les changer.

CONSIDERANT QU'UN plan de numéros civique à été préparé par les officiers de l'Hydro-Québec pour la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

CONSIDERANT QU'UN avis de motion de règlement a été donné à la séance régulière du conseil le septière jour de février 1967.

CONSIDERANT QUE, le règlement Numéro 64 annule à toute fin que de droit tous les règlements antérieurs et ses amendements.

En Conséquence il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Hamel et secondé par Monsieur le conseiller Marcel Arcand et résolu qu'un règlement portant le numéro 64 soit et est adopté et qui soit statué et décrété ce qui suit:-

1- Au fin du présent règlement la municipalité appliquera une taxe spéciale au montant d'un dollar et vingt-cinq sous pour chaque numéro à tous les propriétaires de maisons et le paiement sera applicable sur le prochain rôle de perception général.

3- Quiconque enfreindra une ou des dispositions du présent règlement sera possible d'une amende de vingt dollars($20.00) et à défaut de paiement de l'amende et des frais. Le délinquant pourra être condamné d'un emprisonnement n'excédant pas trente jours.

2- Le propriétaire posera le numéro ou le fera poser bien à la vue de la rue ou du chemin

4- Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Adopté le 7ème jour de mars 1967.

Roger Guilbault

Roger Guilbault, maire

certifié vraie copie.

Adélard Toupin

Adélard Toupin, Sec-Trésorier

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

REGLEMENT NO: 65

Considérant qu'il est devenu nécessaire d'apdopter un règlement pour prohiber la tire au fusil ou de la carabine dans toute la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Considérant que la tiré au fusil ou à la carabine est devenu présentement un danger public pour la population et de plus certaine personne se permettre de causer des dommages à la propriété.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 juin 1967.

En conséquence:-Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Toupin -- et secondé par M. le Conseiller Eloi Leblanc ----------.et résolu qu'un règlement portant le No 65 soit et est adopté et qui soit statué et décreté ce qui suit:-

1-Au fin du présent règlement la municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine défend de tirer au fusil ou à la carabine sur tout le territoire.

2-Quiconque enfeindra une ou des dispositions du présent règlement sera passible d'une amende de VINGT DOLLARS (20.00) et à défaut de paiement de l'amende et des frais le délinquant pourra être condamné d'un emprisonnement n'excédant pas trente jours.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du premier du mois d'aput 1967

Roger Guilbault ----Maire

Adelard Toupin ----------Sec-Tr.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

Règlement -66-

Considérant qu'il est devenu nécessaire pour la Municipalité de Ste-Marthe de se donner d'une manière officielle des noms de rues et de rangs.
Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er août 1967.
En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Gilles Hamel et secondé par M. le conseiller Ange-Albert Dubois et résolu qu'un règlement portant le numéro -66- soit et est adopté et qu'il soit statué et décreté ce qui suit: que la route rurale no.1 portera le nom de la rue Notre-Dame dans toute sa longueur.
Le rang St-Malo sera compris dans toute sa longueur ainsi que le rang des Grandes Prairies.
La route conduisant à Red Mill Industries portera le nom de route de Red Mill.
La route St-Maurice portera ce nom dans toute sa profondeur.
Le Boulevard Ste-Madeleine portera ce nom jusqu'au no. cadastral 106
Les rues porteront le nom de 1ère, 3ème, 4ème rue. Considérant que ces rues sont situées dans le Parc St-Maurice.
La 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, rue seront connues sous ce numéro.
Les Avenues situées sur le lot 105-104-103 etc, seront connues sous le nom de la 1ère et 2ème Avenue.
La rue du lot 574 sera connue sous le nom de rue Vézina.
Le Chemin du lot 579 sera connue sous le nom de Route de L'Ile.
Les rues du lot 583 seront connues sous le nom de rue René, Sicotte, Jacques Huguette et de la rue Yves.
La rue du lot 446 portera le nom de la rue Des Plaines.
La rue du lot 578 sera connue sous le nom de rue Lafrenière.
Les rue du no. 73 seront connues sous le nom Bon-Air et Rocheleau.
La rue du lot 76 sera connue sous le nom de Lac Montplaisir .
Adopté à la séance du 5 septembre 1967,

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Roger Dubuc ----------Maire

Adelard Tougas ----------S.Trésorier

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

Règlement 67

Canada,
Province de Québec,
Municipalité de Ste-Marthe,
Cap-dela-Madeleine.

Rémunération des membres du conseil pour leurs services. comme tels.

ATTENDU, que l'article du Code Municipal a été remplacé par les suivants.

"Le conseil d'une Corporation locale peut par le vote des deux tiers des conseillers, adopter un règlement accordant une rémunération au Maire et aux conseillers pour leurs services comme tels.

ATTENDU,que six membres du conseil municipal de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap sont d'avis de se prévaloir du droit de l'article 77 tel qu'amemdé.

ATTENDU,qu'un avis de présentation d'un tel règlement a été donné.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, secomdé par M. le conseiller Eloi Leblanc et résolu qu'un règlement portant le no. 67 SOIT ET EST ADOPTE, et qu'il statué et décreté par ce règlement ce qui suit:

ARTICLES:

1- Les membres du conseil, le Maire et les Conseillers de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine seront rémunérés en conformité avec l'article du code municipal.

2- La rémunération de M. le Maire sera Douze cents dollars par année, payable en douze versements consécutifs.

Janvier	$100.00
Février	$100.00
Mars	$100.00
Avril	$100.00
Mars	$100.00
Avril	$100.00
Mai	$100.00
Juin	$100.00
Juillet	$100.00
Août	$100.00
Septembre	$100.00
Octobre	$100.00
Novembre	$100.00
Décembre	$100.00

$1200.00

3- La rémunération des Messieurs les Conseillers sera trois cents dollars chacun par année payable en douze versements consécutifs.

Janvier	$ 25.00
Février	25.00
Mars	25.00
Avril	25.00
Mai	25.00
Juin	25.00
Juillet	25.00
Août	25.00
septembre	25.00

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

Octobre	$25.00
Novembre	25.00
Décembre	25.00
	$300.00

4- Cette rémunération servira à défrayer les dépenses occasionnées pour leurs services comme tels.

5- Advenant l'approbation par les électeurs du présent règlement le règlement numéro 57 sera abrogé à toute fin que de droit pour être remplacé par le règlement no,67

6- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance le 3ème jour d'octobre 1967.

Roger Guillaume--Maire

Adelard Toupin--S.Tr.

Les avis publiques ont été donnés conformément à la loi.

REGLEMENT NO: 69;

CONSIDERANT, qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1967 pour adopter un réglement concernant les autos-neige.
COMME ON LE SAIT, une loi Provinciale défend aux autos-neige de circuler sur les grandes routes de certaines villes ou Municipalités.
EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Marcel Arcand appuyé et résolu que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, défend aux autos-neige de circuler sur les grandes routes de la Municipalité, sur les rues et en plus sur les terrains comme les cours d'écoles et de circuler sur les propriétés privées et de causer des dommages aux clôtures.

QUICONQUE, enfreindra une des dispositions du présent réglement sera passible d'une amende de vingt dollars ($ 20.00) et à défaut de paiement de l'amende et des frais le délinquant pourra être condamné à un emprisonnement n'excédant pas trente (30) jours.

Adopté à la séance du 3 janvier 1968.
Le présent règlement entrera en vigueur conformement à la loi

Roger Guillaume.....Maire.

Adelard Toupin.....Sec-Trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

Amendement au règlement no. 50

Pour prohiber l'usage d'endroit pour la mise au rebut d'automobile et pour règlementer.

ATTENDU QUE, les cours pour la mise au rebut des automobiles ainsi que les cours servant au dépôt et à l'amoncellement d'autres objets de rebut constituant une nuisance publique et que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine en vertu des dispositions de la loi est autorisé à prohiber les rebuts de véhicules automobiles.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 2ième jour du mois de juillet 1969.

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. le conseiller Eloi Leblanc, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que l'amendement au règlement no. 50 est accepté comme suit:-

Article 1-: L'usage d'endroit pour la mise au rebut de nouvelles cours d'automobiles est prohibé dans toutes les limites de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Article 2-: Est par le présent règlement déclaré et décrété nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferrailles, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des pneus usagés ou d'autres objets ou subtance de même nature sur tout terrain ou emplacement situé dans la municipalité et toute personne causant ou laissant subsister une telle nuisance est passible des pénalités du règlement. Elle est aussi tenue sous peine de pénalités de la faire disparaître dans une période de quinze (15) jours après signification à être faite d'un avis écrit par l'Inspecteur Municipal.

A défaut par la dite personne causant ou laissant subsister une telle nuisance de la faire disparaître dans ce délai. La municipalité sera autorisée à la faire disparaître par l'entremise de ses officiers ou employés et d'en charger le coût à la personne contrevenant ainsi au présent règlement.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux sites choisis de temps à autre par la Municipalité pour une durée temporaire seulement comme dépotoir municipal.

Toute contrevention au présent règlement rend le délinquant passible d'une amende n'excédant pas $20.00 dollars ou d'un mois d'emprisonnement sans préjudice des autres recours qui peuvent être exercés contre lui.

Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Adopté à la séance du 7 octobre 1969

Roger Guillault maire

Gérard Dupuis sec-trés.

MARGE DE LA RELIURE

Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

REGLEMENT NO. 70

"Règlement autorisant la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine a éxécuter des travaux d'aqueduc dans les limites de la Municipalité.

CONSIDERANT qu'il est devenu nécessaire pour la Corporation de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine de prolonger son réseau d'aqueduc pour une partie de la Municipalité suivant les plans et devis des Ingénieurs HEROUX, TREMBLAY & ASSOCIES, lesquels plans et devis devront avoir reçu l'approbation de la Régie des Eaux;

CONSIDERANT, que la municipalité n'a pas en mains les fonds nécessaires pour éxécuter les dits travaux;

CONSIDERANT qu'il est à propos de faire, pour ces fins, un emprunt par obligations pour une somme de $45,000.00 y compris les dépenses contingentes;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné;

POUR CES MOTIFS: sur proposition du conseiller Narcisse Hinse, appuyé par le conseiller Marcel Arcand

IL EST RESOLU, que le règlement suivant portant le No. 70 soit et est adopté et qu'il soit décrété par le présent règlement, ce qui suit; SAVOIR:-

1o- Les attendus précédemment énoncés font partie intégrale du présent règlement.

2o- Le Conseil est autorisé à construire ou à faire construire un réseau d'aqueduc (Prolongement du réseau existant) tel que les plans et devis préparés par les ingénieurs HEROUX, TREMBLAY & ASSOCIES et à emprunter pour cette fin une somme n'excédant pas $45,000.00;

3o- Le conseil est autorisé à dépenser pour les fins du présent règlement une somme n'excédant pas $45,000.00 et pour se procurer cette somme au moyen d'une émission d'obligations.

4o- Ces oblitations seront émises en coupures de $100.00 ou de multiples de $100.00;

5o- Elle seront payables au porteur ou au détenteur enrégistré selon le cas à la Banque Canadienne Nationale à Québec à Montréal et à toutes les succursales de la dite banque dans la Province de Québec;

6o- Les oblitations seront datées du premier août 1968 et seront remboursables en série, en trente ans, conformément au tableau annexé au présent règlement;

7o- Un intérêt à un taux n'excédant pas 7½% l'an sera payé semi-annuellement les premier août et premier février de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation, ces coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital;

8o- Les obligations seront signées par le maire et par le secrétaire-trésorier, un fac-similé de ls signature du maire et du secrétaire-trésorier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts;

9o- Les tarifs de compensation déjà établis pour une partie de la municipalité seront les mêmes pour les usagers du présent règlement;

10o- Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens fonds imposables dans la partie désservie de la municipalité une taxe spéciale à un

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

suite .....

taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelle conformément au tableau ci-annexé; cependant cette taxe spéciale ne sera prélevée que si les tarifs de compensation s'avèrent insuffisant.

11o- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTE à la séance du 2 avril 1968

Signé: Roger Guilbault, maire

Signé: Adélard Toupin, sec-trés.

REGLEMENT no. 71 (Règlement 59-A)

Ce règlement n'a pas été adopté par les électeurs propriétaires des lots 106 à 111 inclusivement.

Désapprouvé par référendum, le 22 avril 1968.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

"

REGLEMENT pour autoriser la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine à emprunter une somme de $20,500. pour payer le coût excédentaire des travaux autorisés en vertu du règlement no. 70 et l'achat des compteurs et autres matériaux."

CONSIDERANT qu'en vertu du règlement no.70 un montant de $40,500. a été autorisé; et que le coût total de ces travaux, y compris achat de compteurs, boîtes de service additionnelles etc. est de $60,000. tel qu'il apparaît au mémoire des Ingénieurs Conseils TREMBLAY, HEROUX & ASSOCIES. (Annexe-A)

CONSIDERANT que la Municipalité n'a pas les fonds nécessaires pour payer ce coût additionnel de $20,500. et en conséquence est dans l'obligation d'emprunter au moyen d'une émission d'obligation;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné;

EN CONSEQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Hamel, appuyé par M. le conseiller Eloi Leblanc, il est résolu que le règlement no. 72 soit et est adopté et qu'il soit décérté par le présent règlement ce qui suit: SAVOIR:-

1o- Les attendus précédemment énoncés font partie intégrale du présent règlement ;

2o- Le Conseil est autorisé à emprunter la somme de $20,500. pour payer le coût excédentaire des travaux autorisés en vertu du règlement no. 70 et des dépenses additionnelles;

3o- Le Conseil est autorisé à dépenser pour les fins du présent règlement une somme n'excédant pas $20,500. et pour se procurer cette somme au moyen d'une émission d'obligation;

4o- Ces obligations seront émises en coupures de $100. ou de multiples de $100.

5o- Elles seront payables au porteur ou au détenteur à la Banque Canadienne Nationale à Québec, à Montréal et à toutes les succursales de la dite Banque dans la Province de Québec.

6o- Les obligations seront datées du 1er février 1969 et seront remboursables en série de trente (30) conformément au tableau (annexe B) au présent règlement;

7o- Un intérêt à un taux n'excédant pas 7½% l'an sera payé semi-annuellement le 1er février et le 1er août de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation, ces coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital.

8o- Les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier; un fac-similé de la signature du maire et du secrétaire-trésorier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts;

9o- Les tarifs de compensation déjà établis pour une partie de la Municipalité seront les mêmes pour les usagers du présent règlement.

10o- Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens fonds imposables dans la partie desservie de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau ci-annexé. Cependant cette taxe spéciale ne sera prélevée que si les tarifs de compensation s'avèrent insuffisants.

.....

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

..... suite

llo- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTE à la séance du 8ième jour du mois de novembre 1968.

Signé: Roger Guilbault, maire

Signé: Adélard Toupin, sec-trés.

---

copié à la page 57

AMENDEMENT AU REGLEMENT no. 50

Pour prohiber l'usage d'endroit pour la mise au rebut d'automobile et pour règlementer.

ATTENDU QUE, les cours pour la mise au rebut des automobiles ainsi que les cours servant au dépôt et à l'amoncellement d'autres objets de rebut constituant une nuisance publique et que la Munici-

---

REGLEMENT NO. 73

Pour accorder une augmentation de la rémunération du maire et des conseillers de la Municipalité

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du règlement no.67 les charges du maire sont de $1,200.00 et des conseillers $300.00 par année.

ATTENDU QU'en outre de leur caractère honoréfique, ces charges comportent de nombreuses responsabilités et qu'elles sont une source de dépenses de toutes sortes pour ceux qui les occupent telles que dépenses légales d'élections, contributions aux oeuvres diverses dans la municipalité.

ATTENDU QUE, pour ces raisons le conseil est d'opinion que le maire et les conseillers doivent recevoir une rémunération convenable, basée sur le chiffre de la population et le budget annuel à administrer.

ATTENDU QUE, la population de la municipalité de Ste-Marthe est actuellement de 2400 et que son budget est d'environ $80,000.00

ATTENDU QU'un Avis de Motion du présent règlement à régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 7 janvier 1970.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Narcisse Hinse, appuyé par M. le conseiller Maurice Toupin et résolu unanimement que le règlement no. SOIT ET EST ADOPTE, et qu'il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit: SAVOIR:-

ARTICLE: 1o- A partir du 1er janvier 1970, une rémunération annuelle de $1,480. sera accordée au maire de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine et une rémunération annuelle de $420.00 sera accordée à chaque conseillers de la dite municipalité.

ARTICLE: 2o- Lesdites rémunérations seront divisées entre un honoraire et une allocation de dépenses; l'honoraire annuel dans chacun des cas doivent être égal aux deux tiers du montant de la rémunération et l'allocation de dépenses devant être égale à un tier (1/3) du montant de ladite rémunération.

ARTICLE: 3o- Ces rémunérations seront payables en douze (12) versement égaux et consécutifs à la fin de chaque mois;

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

ARTICLE: 4o- Les montant requis pour payer ces rémunérations seront pris à même le fond général de la corporation et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin;

ARTICLE: 5o- En outre des rémunérations plus haut mentionnés, le conseil pourra aussi autoriser le paiement des dépenses de voyage et autres réellement encourues par les membres du conseil pour le compte de la corporation, pourvu qu'elle aient été autorisées par une résolution;

ARTICLE: 6o- Le présent règlement devra entrer en vigueur et être éxécutoire, être approuvé par les électeurs propriétaires et locataires d'immeubles de toute la municipalité, suivant la procédure prévue pour l'approbation des règlements et il entrera en vigueur 15 jours de sa publication, conformément à la loi.

Adopté à la séance d'ajournement régulière du conseil le ~~3 février 1970~~ 5 Nov. 1974

Approuvé (référendum) par les électeurs propriétaires et locataires de la Municipalité, en date du 2 mai 1970.

Roger Guilbault maire Rebecca Toupin Sec-Trés.

Les Avis Publics ont été donnés conformément à la loi.

EN CONSEQUENCE; Les membres du Conseil seront rénumérés en conformité avec le règlement no. ~~73~~ 95

La rémunération de Monsieur le Maire sera de ~~$1,480.~~ par année, payable en douze (12) versementsconsécutifs.

Janvier	~~123.33~~	
Février	~~123.33~~	
Mars	~~123.33~~	
Avril	~~123.33~~	
Mai	123.33	
Juin	123.33	
Juillet	123.33	
Août	123.33	
Septembre	123.33	
Octobre	123.33	
Novembre	123.33	
Décembre	123.37	$1,480.

La rémunération de Messieurs les Conseillers sera de ~~$420.00~~ chacun par année payable en douze versements consécutifs.

Janvier	~~35.00~~	
Février	35.00	
Mars	~~35.00~~	
Avril	35.00	
Mai	35.00	
Juin	35.00	
Juillet	35.00	
Août	35.00	
Septembre	35.00	
Octobre	35.00	
Novembre	35.00	
Décembre	35.00	~~$420.00~~

Roger Guilbault MAIRE Rebecca Toupin Sec-Trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

64

Règlement No: 74-A-

Concernant la tenue des sessions régulières du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe.

-.-

Attendu qu'il est opportun que les sessions ordinaires du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine soient tenues le premier ~~mardi~~ Lundi de chaque mois.

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la scéance de ce Conseil tenue le ~~2 Juin 1970~~ 18 Janvier 1977.

A ces causes, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, et le dit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit,

SAVOIR: 1) Les sessions ordinaires du Conseil de la dite Municipalité seront tenues le premier ~~Mardi~~ Lundi de chaque mois à sept (7) heures P.M.

2) Si le jour fixé pour la session ordinaire par les dispositions du présent code, tombe un jour férié, la session est tenue le jour juridique suivant.

Ce règlement abroge à toute fin que de droit tout règlement antérieur.

Adopté.

Ce ~~1er septembre 1970~~ 1er Février 1977

Roger Guilbault maire

Edward Toupin SEC.TRES.

L'avis Public a été donné le 17 septembre 1970.
Certificat de publication le 17 septembre 1970.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

Règlement No. 75

Concernant les Crédits Supplémentaires.

=.=.=.=.=.=.=.=.=.=.&%&%&%&%&%&%&%&%&%&%=.=.=.=.=.=.=.=.=.=.=.=.=.=.=.=.=

Attendu que notre Municipalité a reçu un ajustement de la taxe de vente du Gouvernement Provincial de l'ordre de $24.575.49 au cours de l'exercice financier 1970.

Attendu que le Conseil désire se prévaloir de la loi en ce qui concerne ledit fond.

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 3 Novembre 1970.

A ces causes, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, et le dit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit. SAVOIR:

Article 1- *Dans le but de mettre à la disposition du Conseil Municipal de Ste-Marthe les deniers dont il peut avoir besoin pour rencontrer les dépenses de la Corporation au cours du présent exercice ou encore pour défrayer le coût de certains travaux d'utilité publique qui ne sont pas de simple entretien ou de certains achats non d'usage courant entrainant un déboursé qui n'est pas suffisamment élevé pour justifier un emprunt à long terme.*

Article 2- *Liste des Crédits Budgétaires Supplémentaires qui doivemt être incorporés au Budget 1970.*

Amélioration des Loisirs.	$ 1400.00
Amélioration éclairage des rues	1500.00
Chemins d'été: pierre sable, asphaltage, mise en forme.	13000.00
Réparation supplémentaire camion	300.00
Incendie coût supplémentaire	350.00
Ajustement Salaire: Estimateur, Secrétariat Inspecteur Municipal	1750.00
Dons	250.00
Location de véhicule	250.00
Chauffage de la salle Municipale.	300.00
Amélioration du dépotoir	600.00
Garage Municipal projeté	2000.00
Conseil Economique Régional contribution	70.00
Récepteur Emetteur	500.00
Balayeuse et Polisseuse	300.00
total	22570.00

Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du 5 Novembre 1970

Roger Guillemette
maire

Real Jacques
sec. trés.

L'avis public a été donné le 12 Novmbre 1970
Le certificat de publication le 12 novembre 1970.

Règlement de Stationnement no. 76

1.- AUTORITE DE PROHIBER OU DE LIMITER LE STATIONNEMENT.

Le Comité de circulation composé des membres du conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, ayant et jouissant des droits et privilèges mentionnés au présent règlement est autorisé à limiter ou à prohiber le stationnement des véhicules sur toute rue, partie de rue ou place publique et à ces endroits il doit être placé des enseignes à cet effet. Toute personne devra se conformer aux instructions apparaissant sur telles enseignes.

2.- AUTORITE D'ETABLIR DES ZONES DEBARCADERES.

Le Comite de circulation est autorisé à désigner les endroits ou seront établies des zones de débarcadères. Il émettra les permis nécessaires pour que des enseignes appropriées indiquant ces zones puissent être postées et gardées en place

Aucun conducteur de véhicule ne doit arrêter ou laisser stationner tel véhicule plus longtemps qu'il sera nécessaire pour laisser promptement monter ou descendre les voyageurs dans une zone pour des voyageurs ou pour le déchargement des matériaux ou la manutention et le déchargement des matériaux ou des marchandises dans une zone de chargement ou de déchargement. En aucun cas l'arrêt pour le chargement ou le déchargement des matériaux ou des marchandises ne devra excéder trente (30) minutes.

3.- MANIERE DE STATIONNER:

Excepté lorsqu'il sera nécessaire de la faire pour se conformer à des ordonnances relatives à la circulation ou aux indications données par une enseigne ou un signal, aucun conducteur de véhicule ne doit arrêter ou laisser stationner son véhicule dans une rue autrement que parallèlement sur le bord de la chaussée avec l'avant dans le sens de la circulation, et avec les roues de droite en deça de douze(12) pouces du bord de la chaussée, sauf des dispositions contenues dans les paragraphes suivants:

A)- Sur les rues ou d'après les marques et les enseignes qui s'y trouvent, le stationnement doit se faire à angle à nez ou à reculons, les véhicules doivent stationner en dedans des espaces indiquées par telles marques ou enseignes.

B)- Le Comité de circulation désignera les rues ou le stationement à angle, à nez ou à reculons sera permis, marquera ou fera marquer ces rues, ou y passera ou y fera poser des enseignes appropriées.

4.- STATIONNEMENT SUR RUES A SENS UNIQUE: Dans les rues à sens unique, à l'exception des endroits ou le stationnement est prohibé par des enseignes ou en vertu d'autres dispositions du règlement, il est permis de stationner sur le côté gauche mais le conducteur d'un véhicule doit placer l'avant de tel véhicule dans le sens de la circulation et les roues de gauche en deça de douze(12) pouces de la bordure de la chaussée.

5.- STATIONNEMENT SUR LE COTE GAUCHE PROHIBE SUR BOULEVARDS: Sur les voies publiques ou boulevards composés de deux (2) chaussées séparées par une plate-bande centrale, et sur lesquels la circulation se fait dans un sens seulement il est défendu à tout conducteur d'arrêter ou de stationner tel véhicule sur le côté gauche de la chaussée.

6.- STATIONNEMENT PROHIBE: Il est défendu à toute personne conduisant un véhicule de stationner ou de laisser stationner le dit véhicule en aucun des endroits suivants:

A)- Aux endroits ou des enseignes indicatrices prohibant tout stationnement.

B)- En deça de vingt(20) pieds de la ligne de bordure d'une rue transversale.

C)- A moins de quinze (15) pieds de l'entrée d'un poste de pompiers des deux (2) côtés de la rue.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

D)- A moins de dix (10) pieds d'une borne-fontaine.
E)- En face d'une entrée charretière privée ou publique ou de la sortie d'un théâtre ou d'une salle de réunion publique.
F)- A moins d'un rayon de vingt(20) pieds d'une obstruction ou d'une tranchée pratiquée dans une rue.
G)- A moins de cents(100) pieds de la bordure d'une rue transversale ou aux endroits ou existant des détecteurs ou signaux automatiques.
H)- A la tête des rues en "Y" à moins de vingt-cinq (25) pieds de chaque côté du prolongement des lignes de bordure.
I)- En deça de cinquante (50) pieds d'une traverse à niveau.

7.- ARRETS PROHIBES: Il est défendu à toute personne consuisant un véhicule d'arrêter ou de stationner tel véhicule en aucun endroits suivants, sauf lorsqu'il sera nécessaire de la faire pour éviter un accident ou pour se conformer aux directives d'un agent de police ou des signaux de circulation:-

A)- Dans les limites d'une croisée;
B)- Sur une traverse de piétons;
C)- Entre une zone de sécurité de la bordure adjacente ou en deça de vingt (20) pieds des endroits sur la ligne des bordures se trouvant directement vis à vis des extrémités d'une zone de sécurité, à moins qu'une indication ou enseigne ne done une indication différente;
D)- Aux arrêts d'autobus:
1.- Sur toute la longueur de l'espace réservé et clairement indiqué par des enseignes appropriées.
2.- Lorsque tels arrêts d'autobus sont indiqués par une seule enseigne; dans ce cas à trente-cinq (35) pieds de chaque côté de telle enseigne.
E)- Sur un trottoir;
F)- Sur un pont, une voie élevée, ou dans un tunnel ou un viaduc;
G)- Aux endroits ou des enseignes indicatrices prohibant tout arrêt.
H)- Le long, ou vis à vis d'une excavation ou obstruction dans une rue lorsque tel arrêt ou stationnement peut entraver la circulation.
I)- Sur le côté de la chaussée, le long de tout véhicule arrête ou stationné à la bordure ou sur le côté de la rue.

8.- STATIONNEMENT PRES D'UNE ENSEIGNE: Il est défendu à tout conducteur de camion d'arrêter ou de stationner tel véhicule en deça de trente (30) pieds de toute enseigne, signal de circulation, ou signal à feux intermittents placés en bordure de la rue.

9.- STATIONNEMENT LIMITE: Sur les rues ou parties de rues ou le stationnement est limité à une certaine période de temps indiquée par des enseignes appropriées aucune personne ne doit laisser un véhicule stationner à ces endroits plus longtemps que la période permise.

10.- DEPLACER UN VEHICULE DANS CE GENRE DE ZONE: Il est défendu à toute personne ayant stationné son véhicule sur une rue ou partie de rue ou le stationnement n'est permis que pour une certaine période de temps, de déplacer ou de faire déplacer ledit véhicule de quelque pieds, ou d'une courte distance, de manière à se soustraire aux restrictions imposées par le présent article.

11.- STATIONNEMENT DEFENDU DANS UNE RUELLE: Il est défendu de laisser stationner aucun véhicule dans une ruelle publique, à l'exception des véhicules que l'on sera en train de charger ou de décharger mais cette opération devra s'effectuer sans réception.

12.- STATIONNEMENT DE NUIT PROHIBE: Nonobstant toute autre règlementations les prohibitions et restrictions suivantes s'appliqueront durant la nuit entre minuit et sept heures du matin, suivant l'heure en vigueur dans la municipalité ou place publique;-

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

12.- A)- Le stationnement de tout camion, ou tracteur ou remorque est prohibé.
B)- Le stationnement de tout autre véhicule est aussi prohibé durant une période de temps de plus de (3) trois heures consécutives.

13.- STATIONNEMENT DANS UNE COTE: Aucune personne ayant un véhicule automobile sous la surveillance ou sous le contrôle ne doit; à moins de la confier à la garde d'une personne compétente, laisser stationner tel véhicule dans aucune rue sans y avoir tout d'abord appliqué les freins et sans avoir arrêté le moteur dudit véhicule et si la rue est en pente perceptible, sans avoir tourné les roues avant dudit véhicule à angle avec la ligne de bordure.

14.- STATIONNEMENT DE FACON A OBSTRUER LA CIRCULATION: Il est défendu d'arrêter ou de laisser stationner aucun véhicule de manière à obstruer ou gêner le passage des autres véhicules.

15.- POUSSER UN VEHICULE DANS UN ENDROIT DEFENDU: Il est défendu à toute personne n'ayant pas légalement la charge d'un véhicule de déplacer ou de pousser tel véhicule dans un endroit ou le stationnement est prohibé.

16.- ESPACES DE STATIONNEMENT:

A)- Le Comité de circulation est autorisé à établir et à maintenir dans les rues des espaces de stationnement pour les véhicules en faisant peinturer ou marquer la chaussée de façon jugée à propos.
B)- La ou les espaces de stationnement sont ainsi marqués, tout conducteur de véhicule doit stationner tel véhicule entre les marques limitant un seul espace, excepté lorsqu'il s'agit d'un camion remorque trop long pour un seul espace, mais même dans ce cas un tel véhicule doit stationner entre les marques limites de deux espaces occupés.

17.- DEFENSE DE STATIONNER UN VEHICULE SUR LA RUE DANS LE BUT DE LA VENDRE.

18.- IL est défendu de laisser stationner dans les rues, aux portes et aux environs des garages, des automobiles ou camions qui doivent être réparés ou qui ont été réparés.

19.- EXHIBITIONS - ANNONCES et AFFICHES: Il est défendu d'arrêter ou de laisser stationner un véhicule dans une rue dans le but de mettre en évidence des annonces ou affiches.

20.- ENLEVEMENT DE LA NEIGE: Afin de permettre l'enlèvement de la neige, aucune personne ne doit laisser un véhicule non confié à la garde de quelqu'un stationner dans une rue ou des enseignes ou des signaux défendant de ce faire auront été placés à la suite d'une tempête de neige ou dans le but de nettoyer la chaussée ou le trottoir de la neige ou de la glace accumulée.

21.- REPARATION DANS LA RUE: Il est défendu de réparer ou faire aucune réparation à un véhicule automobile dans une rue ou ruelle publique, à moins que la chose ne soit absolument urgente et nécessaire.

22.- LAVAGE DE VEHICULE DANS LA RUE: Il est défendu de laver sur la voie publique aucun véhicule de quelque manière que ce soit.

23.- CIRCULATION ET DEPLACEMENT DE VEHICULES: Le chef de police ou tout autre officier de police est autorisé à détourner la circulation dans les rues de la municipalité ou des travaux de voirie sont exécutés, y compris l'enlèvement et le déblaiement de la neige, ainsi que pour toutes autre raisons de nécessité ou d'urgence et qu'il doit voir à ce que des affiches ou annonces appropriées soient installés aux endroits ou sont exécutés ces travaux.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

23.- Tout officier de police ou constable est autorisé à faire éxécuter les présentes dispositions et aussi à enlever ou déplacer, tout véhicule stationné à un endroit ou il nuit aux travaux de la corporation, et à touer ou à faire touer ledit véhicule ailleurs notamment à un garage, aux frais du propriétaire, ledit propriétaire na pouvant en recouvrer la possession que sur paiement des frais de touage quinze ($15.00) dollars et de remisage qui ne doivent pas excéder un loyer basé sur les taux courant du garage intéressé, pour remisage des automobiles.

24.- DEMARRAGE D'UN STATIONNEMENT EN BORDURE D'UNE RUE: Le conducteur d'un véhicule qui veur démarrer de l'endroit ou il est stationé, ou de tout autre endroit en bordure de la rue, doit indiquer son intention de ce faire en étendant le bras gauche horizontalement en dehors de son véhicule, ou en faisant fonctionner le clignoteur situé du côté gauche de son véhicule, ou de toute autre manière bien visible aux autres conducteurs et il doit céder le passage aux autres véhicules venant dans un sens ou dans l'autre.

25.- DEFENSE D'OUVRIR LES PORTES D'UN VEHICULE DE MANIERE A NUIRE A LA CIRCULATION:

A)- Il est défendu à toute personne d'ouvrir la porte d'un véhicule moteur sur le côté de la chaussée ou circulent les véhicules à moins de pouvoir le faire sans danger.

B)- Il est également défendu à toute personne de laisser une porte ouverte sur ce même côté de la chaussée plus longtemps qu'il n'est nécessaire de la faire pour laisser monter ou descendre le conducteur et/ou des passagers.

26.- LIVRAISON DE MARCHANDISES: Il est défendu à toute personne de se servir, ou d'autoriser ou d'ordonner à quelqu'un de se servir pour fins de marchandises ou d'effets quelconques, dans les limites de la municipalité, d'un tricycle, ou d'une bicyclette avec remorque.

27.- SANCTIONS: Toute contrevention au présent règlement rend le délinquant passible d'une amende n'excédant pas vingt ($20.00) dollars avec ou sans frais, et à défaut de paiement immédiat de ladite amende avec ou sans préjudice des autres recours qui peuvent être éxercés contre lui; le montant de ladite amende et le terme de l'emprisonnement devant être fixés par tout juge ou tribunal compétent à leur discrétion mais ladite amende ne doit pas être de plus de vint ($20.00) dollars avec ou sans frais, et l'emprisonnement de doit pas être de plus d'un mois; ledit emprisonnement devant cependant cesser sur le paiement de ladite amende; ou ladite amende et des frais selon le cas et si l'infraction continue, elle constitue, jour par jour, une offence séparée et la pénalité édictée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction.

Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la loi.

ADOPTE ce 3ième jour de février 1971.

Roger Guillaumet maire

Gilles Tousignant Sec-Trés.

AVIS PUBLIC et Certificat de Publication
ont été donnés le 5 février 1971 entre 2 et 6 heures P.M.

AVIS DE MOTION donné à la séance régulière du 5 janvier 1971

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

REGLEMENT no. 74

Ppur prohiber l'usage ou l'établissement de dépotoirs dans la Municipalités

---

CONSIDERANT QU'un avis de motion a été donné lors d'une séance spéciale tenus le 27ième jour du mois de janvier 1970

EN CONSEQUENCE; il est proposé par M. le conseiller Maurice Toupin, appuyé par M. le conseiller Albert Hubert et résolu que le règlement no. 74 est accepté comme suit:

ARTICLE 1 - Attendu que l'usage et l'établissement de dépotoirs devant recevoir les ordures ménagères ou autres sont une cause d'insalubrité pour les résidents de la municipalité;

ARTICLE 2 - Il est par le présent règlement déclaré et décrété qu'aucune personne ou corporation ne pourra créer ou opérér soit directement, soit indirectement, un ou des dépotoirs dans les limites de la municipalités sauf celui présentement existant, ce dernier ne devant servir EXCLUSIVEMENT qu'à recevoir les ordures provenant des résidents de Ste-Marthe.

Toute contrevention au présent règlement rend ledélinquant passible d'une amende n'excédant pas $20.00 dollars ou d'un mois d'emprisonnement sans préjudice des autres recours qui peuvent être exercés contre lui.

Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication conformément à la loi.

Adopté à la séance du 31 janvier 1970

Roger Guillault Maire Secrétaire

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

REGLEMENT NO 77 CONCERNANT LA PROHIBITION D'ETABLIR DES CHENILS DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE DE STE MARTHE DU CAP DE LA MADELEINE

ATTENDU au'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce Conseil tenue le 6 juin 1971.

ATTENTU QUE le Conseil est d'opinion qu'il serait à l'avantage de la population de prohiber l'établissement de chenils dans la Municipalité.

ATTENDU QUE ces établissements logeant ces animaux sont une source de bruit et de dérangement pour les gens des environs et très souvent de malpropreté.

A CES CAUSES il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, et le dit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit,

SAVOIR:-1). Est par le présent règlement ordonné de prohiber l'établissement de chenils sur tout le territoire de la dite Municipalité et qu'aucun permis ne soit donné.

2)- Toute contravention au présent règlement rend le délinquant passible d'une amende avec ou sans frais, et à défaut du paiement immédiant de la dite amende avec ou sans frais selon le cas, d'un emprisonnemen; sans préjudice des autres recours qui peuvent être exercés contre lui; le montantde la dite amende et le terme de l'emprisonnement devant être fixés par la cour ou par le juge ou tribunal compétant à leur discrétion;mais la dite amende ne doit pas être de plus de vingt ($20.00) dollars avec ou sans frais et l'emprisonnement ne doit pas être de plus d'un mois; le dit emprisonnement devant cependant cesser sur paiement de la dite amende et des frais selon le cas, et si l'infraction continue, elle constitue jour par jour une offence séparée, et la pénalité édictée pour cette infraction peut-être infligée pour chaque jour que dure l'infraction.

3)- Le présent règlement entrera en force et en vigueur 15 jours de sa publication.

Adopté à la séance du 3 août 1971.

Roger Guilbault maire — Adélard Toupin sec.trés.

Roger Guilbault ..... Adelard Toupin .....

AVIS PUBLIC a été donné en date du 25ième jour du mois d'août 1971.

Certificat de Publication:

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant deux copies entre midi et 6 hres P.M. ce 25ième jour du mois d'août 1971.

Adélard Toupin
Secrétaire-Trésorier.

REGLEMENT NO. 78 A CONCERNANT L'INSTALLATION
DE SOUPAPE OU AUTRE DISPOSITIF DE SURETE
AFIN D'EMPECHER TOUT REFOULEMENT DES EAUX D'EGOUT.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE DU CAP DE LA MADELEINE.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 13 mars 1972 à l'effet de faire adopter le présent règlement.

Il est proposé par le Conseiller Eloi Leblanc

Secondé par le Conseiller Claude Dumas

et résolu qu'il soit ordonné et statué et ce Conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit.

TOUT PROPRIETAIRE D'IMMEUBLE EST OBLIGE D'INSTALLER UNE SOUPAPE OU AUTRE DISPOSITIF DE SURETE AFIN D'EMPECHER TOUT REFOULEMENT DES EAUX D'EGOUT. LA MUNICIPALITE DE STE-MARTHE NE SE TIENT PAS RESPONSABLE DE DOMMAGE PROVENANT D'INONDATION OCCASIONNEES PAR LE DEFAUT D'INSTALLATION DE SOUPAPES OU AUTRES DISPOSITIFS DE SURETE

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance du 4 avril 1972.

Roger Guillault .....maire

Adélard Toupin .....sec.trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

REGLEMENT NO 79 CONCERNANT
LA PAIX PUBLIQUE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE MARTHE DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du 6 juin 1972.

Il est proposé par le Conseiller Monsieur Eloi Leblanc, secondé par Albert Hubert et résolu unanimement qu'il soit ordonné et statué et ce Conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit:-

1-Il est expressément défendu de faire aucun bruit ou trouble d'aucun genre sur aucune rues, ruelles, places publiques ou dans tout autre endroit dans cette Municipalité, en chantant, jouant ou autrement en troublant la paix publique de quelque manière que ce soit dans ladite Municipalité.

2-Il est expressément défendu d'errer, vagabonder ou se coucher dans les rues ruelles, places publiques, chemins publics et de ne pouvoir rendre un comte satisfaisant de sa personne.

3-Il est expressément défendu de troubler la paix publique en vociférant, chantant, causant du tumulte, se battant avec quelqu'un ou provoquant aucune personne à se battre.

4-Il est expressément défendu d'allumer du feu dans toute rue, ruelle ou place publique de la Municipalité, ou dans toute cour, terrains vacants, ou de particulier ou y faire bruler du papier, des pneus, des déchets ou vidanges ou quoi que ce soit.

5-Il est strictement défendu de laisser unchien aboyer ou hurler dans les limites de la Municipalité car cela est une cause de bruit.

Toute personne contrevenant aux dispositions du présent règlement sera passible d'une amende (n'excédant pas vingt dollars) pour chaque contravention,et à défaut de paiement de l'amende et des frais à un terme n'excédant pas un mois de prison, dans la prison commune du District des Trois-Rivières. Si telle contravention est continuée cette continuité pourra constituer jour par jour une offense distincte et séparée.

Le présent règlement entrera en vigueur quinze (15) jours après sa publication qui en sera faite suivant la loi

Adopté à la séance du 4 juillet 1972.

Roger Guillault .....maire

Adelard Toupin .....sec.trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.

REGLEMENT NO 78

ENTREES D'EAU OU BORNE FONTAINE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE STE MARTHE du CAP DE LA MADELEINE.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance d'ajournement de la Session réguli`re tenue le jeudi 12 août 1971.

Il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qui suit:-

Sur réception d'une demande de service d'eau pour une propriété situé sur une partie quelconque d'une rue déjà desservie par un tuyau d'alimentation la Corporation installera une prise d'eau convenable d'un diamètre qu'elle jugera convenable pour ce service après la mise en vigueur du présent règlement no 78 la somme de $100.00(dollars) sera exigée du contracteur ou du propriétaire de toute nouvelle construction, pour défrayer le coût des matériaux et de l'installation d'une entrée d'eau d'un diamètre de $\frac{3}{4}$ pces à partir du tuyau d'alimentationà la ligne de la voie publique. De la de la voie publique à la propriété du client l'installation et le coût seront la responsabilité du client. Pour une entrée d'eau d'un diamètrede plus de $\frac{3}{4}$ pces le client paiera en plus la somme de $100.00 la différence entre le coût du tuyau et des accessoires d'une entréed'eau de $\frac{3}{4}$ pces et le coût du tuyau et des accessoires requis pour le service d'eau demandé. Lorsque le client demande plus d'un service d'eau, c'est la Corporation qui décide si le service additionnel peut être fourni. Il est entendu que les dispositions du présent pàgagraphe s'appliquent pour toute entrée d'eau additionnelle. Quand un service d'eau ou de borne fontaine a été installé sans que le client d'objecte par écrit, à l'endroit d'entrée du service d'eau ou de l'installation de la borne fontaine, il est entendu que tout changement subséquent, soit au point d'entrée , soit à la position de la tuyauterie, ou de la borne-fontaine se lonle cas, sera fait par la Corporation aux frais du client qui demande changement.

Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance régulière du 7 septembre 1971.

L'avis public a été donné le 8 septembre 1971.

.....
ROGER GUILBAULT, maire

.....
ADELARD TOUPIN, sec.trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales, Enrg., Farnham, Qué.